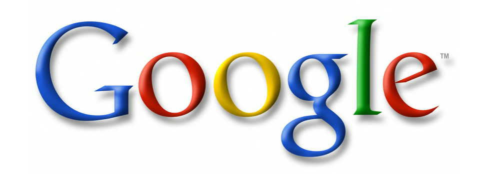
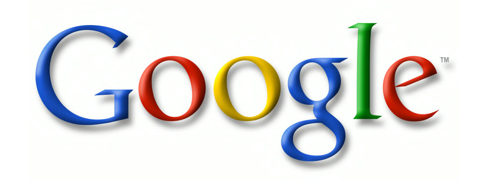





THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
ARTES SCIENTIA VERITAS
1817





A ALEXIS MONTEIL

HISTOIRE
DE
L'INDUSTRIE FRANÇAISE
ET DES
GENS DE MÉTIERS

TOME PREMIER

Des origines au seizième siècle

74

Clichy. — Imp. Paul Dupont, 12, rue du Bac-d'Asnières



XIVe SIÈCLE



Les Gens de métiers, d'après Herbé (Bibl. nationale) et P. Lacroix. — Le Louvre sous Charles V (dans le fond).

A. ALEXIS MONTEIL

HISTOIRE DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE ET DES GENS DE MÉTIERS

INTRODUCTION, SUPPLÉMENT ET NOTES

PAR

CHARLES LOUANDRE

ILLUSTRATIONS ET FAC-SIMILE PAR GERLIER

TOME PREMIER



PARIS

BIBLIOTHÈQUE NOUVELLE

LIBRAIRIE PAUL DUPONT | LIBRAIRIE E. LACHAUD
41, rue Jean-Jacques-Rousseau, 41 | 4, place du Théâtre-Français, 4

1872

AVIS SUR CETTE ÉDITION

Amans-Alexis Monteil, l'auteur de l'*Histoire des Français des divers états aux cinq derniers siècles*, est né à Rodez en 1769; il est mort en 1850 et, dans le livre que nous venons de citer, il a laissé une œuvre qui lui assure dans l'érudition française un rang supérieur, et qui sauvera sa mémoire de l'oubli aussi longtemps que les hommes s'intéresseront aux choses du passé.

« Ce livre est, à proprement parler, a dit M. Jules Janin dans la notice qu'il a consacrée à Monteil, le recueil des monuments des petits et des grands métiers de l'ancienne France, et pendant que le père Montfaucon, dans ses quatre volumes in-folio, s'attache surtout aux solennels témoignages de la grande histoire, où les rois, les princes et les capitaines illustres sont appelés à jouer le rôle principal, l'historien *des divers états* s'attache aux débris plus humbles que laissent après eux, en passant sur cette terre vouée aux disputes, la bourgeoisie et le peuple de France. Ouvrez au hasard un des tomes du père Montfaucon, vous rencontrerez, à coup sûr, l'image fidèle des pompes, du luxe et de la majesté des royaumes d'autrefois : les couronnes, les armes, les devises, les blasons, les cou-

pes d'or. M. Monteil, au contraire, dans ses *monuments de la bourgeoisie*, s'attache à tout ce qui a vécu, à tout ce qui a servi, à tout ce qui a souffert bourgeoisement. Au-dessous des gloires, des pourpres et des trônes, dans l'univers qui travaille et qui se résigne, dans le peuple des artisans et des artistes, dans l'échoppe, dans la ferme et dans le marché, M. Monteil a placé sa tente, il n'en veut pas sortir : là il vit, il règne ; là il entasse avec un acharnement incroyable toutes sortes de détails, de formules, d'accents, de formes, au milieu d'un monceau de chartes, de comptes, de fragments, de poussières. Tout compte ici; pas un feuillet qui n'apporte sa découverte, et pas une ligne qui ne soit une révélation; — tout sert ici, même un parchemin roussi, un grain de sable, un fragment, un écho. Dans cette laborieuse reconstruction des temps d'autrefois, il n'y a pas une loi abolie, pas un usage oublié, pas un métier renversé, pas un droit périmé, pas un feuillet où la main d'un artisan ait tracé quelques lignes au hasard, qui ne devienne à la longue une précieuse trouvaille. C'est ainsi que M. Monteil a composé ses huit tomes de l'*Histoire des Français des divers états* de ces voix, de ces rumeurs, de ces prières, de ces blasphèmes, de ces chartes déchirées, de ces lois en lambeaux, de ces tessons et de ces haillons du temps passé que la révolution de 1792 avait jetés aux quatre vents du ciel ».

Pour donner à son œuvre un plus grand cachet de vérité, Monteil a mis en scène les hommes des siècles dont il raconte l'histoire. Ce n'est point l'érudition qui discute, ce sont des morts ressuscités qui parlent.

« J'ai longtemps médité sur la forme, dit Monteil

« Je n'ai peut-être pas choisi la plus usitée, la plus grave, la plus académique ; j'ai dû préférer la plus naturelle, la plus vraie.

« A chaque siècle je l'ai variée ; mais je l'ai toujours appropriée au génie, à la physionomie des temps.

« J'ai reconstruit cinq anciens mondes, qui de plus en plus s'enfoncent dans le passé.

« Je les ai reconstruits avec leurs propres ruines. Il n'y a aucun fait qui ne repose sur une preuve... »

Nous ajouterons qu'il n'y a pas non plus un seul mot qui ne soit l'écho fidèle des sentiments, des passions et des préjugés du vieux temps, et qu'il est impossible de peindre sous des traits plus saisissants et plus vifs, ces rudes travailleurs des corporations qui ont fait la France moderne, et qui pour prix de leurs souffrances et de leur dévouement aux devoirs que leur imposait une humble destinée, ont attendu si longtemps en vain la justice de l'histoire.

Quatre éditions successives ont consacré le succès justement mérité de l'*Histoire des Français*. Mais depuis la première publication de ce livre, de nouvelles recherches ont agrandi le domaine de la science. D'autre part, la critique a reproché à Monteil, non sans quelque raison, d'avoir jeté dans son œuvre une certaine obscurité par l'entassement même des faits. Nous avons pensé que nous rendrions un véritable service aux amis de notre histoire nationale en introduisant dans ce livre, plus vaste encore par le sujet qu'il traite que par le nombre des volumes, un ordre méthodique, rigoureux, soumis lui-même à l'ordre chronologique; et voici ce que nous avons fait pour cette cinquième édition :

1° Nous avons divisé l'ouvrage en séries qui renferment chacune un sujet particulier et distinct : l'industrie, l'agriculture, les finances, la magistrature, le clergé, l'armée, la science, les livres, le théâtre, etc. En donnant ainsi dans des volumes spéciaux les portraits de nos ancêtres à tous les degrés de l'échelle sociale, nous avons formé comme une sorte de musée de famille où chaque branche a pour ainsi dire son cadre à part, le cadre obscur ou brillant où s'est écoulée sa destinée.

2° Nous avons complété par des indications générales les la-

cunes que Monteil avait laissées dans son livre en le commençant seulement au quatorzième siècle, lacunes regrettables sans doute, mais qui s'expliquent par l'insuffisance des documents antérieurs à cette époque, car l'auteur, ayant voulu retracer jusque dans ses moindres détails la vie intime et populaire de nos ancêtres, n'aurait point trouvé dans les monuments écrits des premiers siècles les éléments de la reconstruction à laquelle il a dévoué sa vie.

3° Nous avons ajouté au texte primitif des notes qui portent principalement sur les faits généraux que Monteil n'a point toujours mis en relief suffisant.

4° Nous avons supprimé quelques passages, en très-petit nombre du reste, qui contenaient quelques erreurs que l'érudition mieux informée a rectifiées dans ces derniers temps.

5° Nous avons pensé qu'il était inutile de reproduire les indications de sources que Monteil donne pour ainsi dire à chaque mot. Il suffit, pour les personnes qui font de l'érudition l'objet spécial de leurs études, que ces indications soient consignées dans les quatre éditions précédentes.

6° Enfin nous avons placé, en tête de chaque volume, des introductions qui résument le sujet, et, à la suite, des conclusions qui le complètent pour les temps modernes.

Nous espérons que cette nouvelle réimpression de l'*Histoire des Français*, ainsi complétée et élucidée, obtiendra le succès qui ne fait jamais défaut aux œuvres fortes et consciencieuses, et que le nom de Monteil, déjà si populaire, gagnera encore en estime et en popularité.

LE TRAVAIL

ET

LES CLASSES LABORIEUSES

DANS L'ANCIENNE FRANCE (1)

I

CONSTITUTION DU TRAVAIL DEPUIS LA CONQUÊTE ROMAINE JUSQU'A L'AFFRANCHISSEMENT DES COMMUNES. — LES PREMIERS CODES DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE.

L'histoire du travail, dans l'ancienne France, peut se diviser en quatre périodes nettement tranchées. Dans la première, à partir de la conquête romaine

(1) Cette étude a paru dans la *Revue des Deux-Mondes*, numéro du 1er décembre 1850. Nous rappelons cette date pour constater qu'elle est antérieure de plusieurs années aux divers ouvrages qui ont été publiés depuis vingt ans sur le même sujet et presque sous le même titre. Sauf le commencement et la fin, nous la reproduisons telle qu'elle a paru dans la *Revue*.

jusqu'aux invasions barbares, nous trouvons l'esclavage, mais l'esclavage déjà adouci. Dans la seconde période, c'est-à-dire depuis la chute de l'empire d'Occident jusqu'à la fin du règne de Charles le Chauve, l'esclavage est remplacé par la servitude domestique. L'esclave est propriétaire de sa vie, et se trouve, dans une certaine limite, usufruitier du travail de ses bras. Plus tard, à la fin du neuvième et dans le cours du dixième siècle, la servitude se transforme en servage. Dans cette condition nouvelle, l'homme, moyennant l'abandon d'une certaine partie des revenus de sa terre, d'un certain nombre de journées de travail, se possède soi-même, ainsi que la terre qu'il cultive ou les objets qu'il fabrique ; il n'est plus qu'un tributaire. Enfin, dans la quatrième période, que nous appellerons la période d'affranchissement, et qui commence au douzième siècle, on voit naître, avec un nouvel ordre dans l'État, une nouvelle constitution de l'industrie, ou plutôt on voit naître l'industrie elle-même. Le serf devient l'homme des métiers ; il travaille pour lui-même, perçoit pour lui-même et sa famille le prix de son labeur. Le noble n'est plus le maître absolu qui s'empare de tout ce qui se trouve à sa convenance ; ce n'est plus l'homme armé qui pille, c'est le consommateur qui paye. Les classes laborieuses, régies par des lois fixes, comptent pour la première fois parmi les forces sociales.

Comment s'était opérée la transition du travail servile au travail affranchi et salarié? Comment s'étaient formés ces corps de métiers qui apparaissent en France au douzième siècle constitués comme des associations déjà anciennes? C'est ce qu'on ne peut déterminer d'une manière précise. Ce qu'il y a de posi-

tif, c'est que, dans les derniers temps de l'empire romain et dès le règne de Dioclétien, les associations d'ouvriers libres étaient nombreuses et puissantes, qu'elles s'administraient par elles-mêmes, et qu'elles travaillaient à leur profit, imposant même quelquefois aux consommateurs des conditions tellement onéreuses que le pouvoir impérial crut devoir tarifer les salaires et le prix des objets de fabrication. Un grand nombre de ces sociétés d'artisans ou de marchands se maintinrent, au milieu des ravages de l'invasion, dans les vieux municipes gallo-romains, et l'association entre des hommes unis par une communauté d'intérêts, de travaux et de souffrances, fut encore favorisée par les mœurs barbares et le souvenir des ghildes germaniques. Les liens de famille, la nécessité pour toutes les forces privées de se chercher et de se soutenir en l'absence d'une force publique organisée, contribuèrent, autant et plus peut-être que les traditions romaines ou germaniques, à réunir dans une même agrégation les hommes qui se livraient à une même industrie. Des travaux, des besoins analogues durent nécessairement rapprocher les individus auxquels ces travaux et ces besoins étaient communs, et ces individus s'associèrent non-seulement pour s'aider, mais encore pour se défendre contre l'envahissement des intérêts qui leur étaient étrangers. Le christianisme, en réhabilitant le travail, en l'imposant tout à la fois comme un devoir, comme une épreuve, comme une expiation, favorisa aussi puissamment le mouvement ascensionnel des classes asservies, en même temps qu'il développa, par le dogme de la charité et de la fraternité évangéliques, les tendances à l'organisation corporative, qui, par

malheur, échappa trop vite à l'influence chrétienne pour retomber sous le joug des intérêts. Après avoir proclamé la dignité morale du pauvre et de l'ouvrier, après avoir préparé dans l'affranchissement des serfs la liberté collective par la liberté individuelle, le christianisme sauvegarda l'industrie naissante en plaçant chaque métier sous le protectorat d'un saint. Défendue d'un côté par l'*immunité ecclésiastique*, de l'autre par les chartes de commune, la race affranchie des artisans remplaça peu à peu la race servile. En se groupant dans les villes, uniques centres de l'industrie au moyen âge, elle forma dans l'État un ordre nouveau, et de ce mouvement de concentration sortit bientôt la révolution communale faite par les classes industrielles et à leur profit. Ici le progrès est incontestable, et l'on n'a plus à discuter cette période de notre histoire, souverainement jugée par M. Augustin Thierry. Parmi les écrivains qui se montrent le plus disposés à faire le procès à notre époque, les plus sévères eux-mêmes, les plus hostiles à l'état de choses actuel sont forcés de reconnaître, dans la condition des classes laborieuses, une constante évolution vers le bien, ce qui ne les empêche pas de retrouver, dans les éventualités de la concurrence, *les chaînes de l'esclavage antique* et la *glèbe du serf du moyen âge;* contradiction singulière, mais inévitable pour l'écrivain de parti, qui, malgré l'évidence des faits, reste obstinément attaché à un système absolu.

Les corporations, dans le chaos de leur constitution première, n'eurent d'autres règles que des usages nés des besoins et des exigences du moment. Louis IX, le premier, sentit la nécessité de leur donner des lois écrites, de les soumettre à une police active et vigi-

lante. Par son inspiration et sous ses yeux mêmes, le prévôt de Paris, Étienne Boileau, dressa pour la capitale un code industriel, dont le texte fut soumis à l'approbation exclusive des gens de métiers convoqués en assemblée générale; il résulta de là que chaque métier, arbitre souverain de sa propre loi, fit constamment prévaloir son intérêt particulier sur l'intérêt général; mais, quoi qu'il en fût de cet inconvénient, Louis IX et le prévôt de Paris atteignirent une partie du but auquel ils tendaient, et ce but, c'était, d'une part, de réprimer les désordres, les exactions et les fraudes qui déshonoraient l'industrie; de l'autre, d'assurer aux gens de métiers toute sécurité pour leurs biens et pour leurs personnes, en les plaçant sous la double sauvegarde du pouvoir royal et de l'association. Le recueil des textes législatifs dressés par Boileau servit de modèle ou de guide à la plupart des villes du royaume.

Sous l'empire de cette législation nouvelle, qui ne faisait que consacrer en bien des points des usages préexistants, chaque métier forma comme un groupe à part, complétement isolé des autres. Chaque groupe fut investi du droit de fabriquer ou de vendre tel ou tel objet, mais sans pouvoir franchir, pour la fabrication ou la vente, les limites qui lui avaient été assignées. La corporation occupa dès lors dans la commune une place analogue à celle que la commune occupait dans l'État. Circonscrite et isolée comme elle, elle chercha dans des lois particulières les garanties, l'ordre qu'elle ne trouvait point encore dans le droit public. Elle prit pour emblème cette devise : *Vincit concordia fratrum;* mais elle offrit cela de particulier, que, née de la démocratie et se développant

contre le système féodal, elle s'organisa féodalement. Elle eut comme la noblesse ses priviléges, sa hiérarchie, son organisation militaire, son blason (1), et, dans ce monde où l'inégalité était partout, où des barrières infranchissables séparaient toutes les castes, elle créa des castes parmi les travailleurs eux-mêmes, et constitua, à côté de la féodalité nobiliaire, une féodalité nouvelle, celle de l'industrie.

Désignés sous le nom de *statuts, règlements, brefs, ordonnances*, les monuments de notre ancienne législation industrielle se divisent en deux catégories principales, comprenant : l'une, les actes émanés des corps de métiers eux-mêmes ou des échevinages; l'autre, les actes émanés de la couronne et des grands pouvoirs de l'État.

En ce qui touche les actes émanés des corps de métiers, on y trouve jusqu'à la fin du quatorzième siècle l'application la plus large des principes démocratiques et l'exercice du pouvoir législatif restreint aux limites d'une profession. Ce sont les artisans eux-mêmes, ou les marchands réunis en assemblée générale, qui discutent les dispositions de leurs statuts et qui en arrêtent la rédaction; ces statuts, il est vrai, pour prendre force de loi, restent soumis, suivant les temps et les lieux, à l'approbation des échevinages, des juges royaux ou féodaux, à celle des parlements ou des rois; mais, du treizième au quinzième siècle, cette approbation ne fut jamais contestée, parce qu'on partait de ce principe que les artisans ou les marchands

(1) On peut voir comme spécimen ce qui concerne le blason des corps de métiers de Rouen, dans l'exact travail de M. Ouin-Lacroix sur les anciennes corporations de cette ville.

qui avaient rédigé les statuts étaient mieux que personne en état de juger ce qu'il y avait de convenable.

En ce qui touche les actes émanés de la couronne, on peut dire qu'ils ne diffèrent en rien, et surtout dans les premiers temps, de l'esprit général des statuts rédigés par les métiers eux-mêmes. Ces actes, rares à l'origine, vont se multipliant et se généralisant de plus en plus au fur et à mesure que l'administration se centralise. Du treizième au seizième siècles, ils ne s'appliquent, comme codes particuliers, qu'à de certaines industries dans certaines villes; mais, du seizième siècle jusqu'à la Révolution, on trouve un grand nombre d'édits réglementaires qui soumettent le même métier à une même police dans toute l'étendue du royaume.

Les corporations d'une part, les rois de l'autre, voilà donc au moyen âge les législateurs les plus directs de l'industrie. Toutefois, dans le morcellement immense de l'ancienne monarchie, il était difficile que tout marchât d'un même pas et fût soumis à une règle uniforme; aussi retrouvons-nous dans le droit industriel la même confusion que dans le droit coutumier.

Dans les villes ou dans les portions de ville placées sous le régime féodal, le possesseur du fief était considéré comme le maître des métiers : c'était de lui qu'on achetait le droit d'exercer une profession, d'ouvrir une boutique, d'établir des étaux. L'industrie dans les localités de cette espèce n'était donc qu'une véritable inféodation, et à ce titre elle restait chargée d'une foule de droits onéreux. Les évêques, les abbés, les doyens, les officialités avaient aussi quelquefois sous leur dépendance certains corps d'artisans ; il en

était de même de plusieurs ordres religieux; c'est ainsi qu'au treizième siècle les ouvriers en fer de Caen devaient faire approuver leurs statuts par le chapitre général de l'ordre des prémontrés.

Dans les villes de loi, c'est-à-dire dans celles qui avaient une charte de commune et qui étaient administrées par des magistrats à la nomination du peuple, le gouvernement et la police des métiers appartenaient en dernier ressort aux échevinages, et, à l'origine même de la création des communes, les officiers municipaux exerçaient sur l'industrie une autorité souveraine. Il suffisait pour que les statuts eussent force de loi qu'ils fussent transcrits sur les registres des échevinages. Peu à peu cependant les magistratures urbaines s'effacèrent devant la couronne; il fallut, pour que les règlements adoptés par les échevinages fussent exécutoires, d'abord la sanction des officiers royaux, puis la sanction directe de la royauté octroyée par lettres patentes registrées dans les cours souveraines.

A Paris, le régime était tout à fait exceptionnel, et la haute juridiction se partageait entre le roi, les grands officiers de la couronne, le prévôt des marchands, le prévôt de Paris et le parlement. Les grands officiers pouvaient vendre, en vertu de la délégation royale, le droit d'exercer les métiers correspondants aux charges qu'ils remplissaient à la la cour, et, de plus, surveiller ces mêmes métiers. Ainsi le pannetier du roi avait la juridiction des boulangers, l'échanson celle des marchands de vin; le métier de cordonnier s'achetait du chambellan du roi et du comte d'Eu, par suite de l'abandon que saint Louis en avait fait à ces deux personnages. La con-

naissance des affaires contentieuses était attribuée au prévôt de Paris, et celle de l'administration de la police dans ses rapports avec la politique au prévôt des marchands, qui était en réalité le chef de l'édilité parisienne et comme le proconsul de la bourgeoisie.

Au-dessus des divers pouvoirs que nous venons d'énumérer, au-dessus de l'Église, de la féodalité, des communes, à Paris et dans toute la France, se plaça peu à peu la royauté comme régulatrice souveraine et même comme maîtresse absolue; car, dans le moyen âge, où la contradiction éclate sans cesse entre les principes, la couronne, tout en respectant à l'origine la constitution démocratique des corporations, tout en leur laissant le plus souvent l'initiative de leurs propres lois, n'en déclara pas moins que le droit du travail résidait en elle-même, comme un *droit royal et domanial*, et les rois, en vertu de cet axiome, dérogèrent au droit commun aussi largement qu'ils le jugèrent convenable. Ils vendirent, pour une somme une fois payée ou pour une redevance annuelle, le droit d'exercer telle ou telle profession. Ils aliénèrent ce même droit en faveur de ceux qu'ils voulaient enrichir, créèrent des maîtres en titre d'office, substituèrent dans la police des charges vénales aux charges électives, s'arrogèrent une part dans les amendes et établirent au profit du fisc une foule de redevances onéreuses. On peut même dire que la loi du progrès, en ce qui touche la liberté industrielle, est complétement intervertie. Charles V est plus avancé que François Ier, François Ier plus avancé que Louis XIV. La royauté, dans les premiers temps, se montre toujours bienveillante pour les corporations, sans doute parce qu'elle trouve en elles un utile

contre-poids à la puissance féodale ; plus tard, quand ces corporations se sont élevées et enrichies en raison directe de l'affaiblissement de la féodalité, la couronne les considère comme une matière imposable et les exploite avec une dureté extrême.

Les prétentions contradictoires des pouvoirs qui se disputaient l'administration de l'industrie, la variété de ces pouvoirs, créaient souvent des différences fort notables dans la condition des classes laborieuses, en même temps qu'elles donnaient lieu à d'interminables procès. De plus, à l'époque même où le système des corporations était dans toute sa vigueur, ce système n'était point universel et absolu, et, malgré les efforts tentés par les rois à diverses reprises, principalement dans le seizième et le dix-septième siècles, pour forcer tous les artisans à s'organiser en maîtrises, il y eut jusqu'aux derniers temps, et souvent dans les mêmes villes, des jurandes, c'est-à-dire des corporations où l'on entrait sous la foi du serment, en payant des droits, en faisant l'apprentissage et le chef-d'œuvre, et des métiers libres que chacun pouvait exercer sans formalités préalables. Il y eut de même des villes libres et des villes jurées. Il arrivait de là que dans les métiers organisés, dont l'accès était difficile et coûteux, le nombre des travailleurs ne se trouvait pas en rapport avec les besoins de la consommation, tandis qu'il y avait encombrement dans ceux où régnait la liberté. Telle était pourtant la salutaire influence de de ce dernier régime que, malgré l'encombrement, les métiers libres étaient beaucoup plus prospères, et, comme exemple, il suffit de citer à Paris le faubourg Saint-Antoine, dont la population, sous l'ancienne monarchie, ne fut jamais soumise au système

des maîtrises ou des jurandes. C'est là un fait incontestable, qu'un grand nombre d'écrivains se sont cependant obstinés à nier en prenant, faute d'études suffisantes, des lois oppressives pour des lois protectrices, et le système corporatif, qui menait droit au monopole, pour l'application la plus large de la fraternité chrétienne.

II

LA HIÉRARCHIE DES MÉTIERS. — L'APPRENTISSAGE ET LA MAITRISE. — LE COMPAGNONNAGE.

De quelque source qu'ils émanent, les statuts des corporations, très-variés dans le détail, présentent tous un cadre uniforme, et chacun de ces règlements offre pour la corporation qu'il concerne un code distinct et complet qui fixe tout à la fois les attributions du métier, la condition des personnes, l'emploi des matières premières, la police de la fabrication et celle de la vente. Malgré le changement des temps et les besoins nouveaux que fait naître le développement de la civilisation, ces statuts, à la distance de plusieurs siècles, restent toujours les mêmes quant à l'esprit général, et c'est là surtout qu'on retrouve cette immo-

bilité, cette répulsion vive contre toute innovation qui forme l'un des traits caractéristiques des institutions du moyen âge. Un grand nombre de corporations furent longtemps gouvernées par des règlements qu'elles ne pouvaient, à cause de leur date, ni lire ni comprendre, et à Paris, dans le dix-huitième siècle encore, quelques-unes étaient régies par les ordonnances du temps de saint Louis. On peut donc, en bien des points, faire abstraction de la différence des dates, quand il s'agit d'analyser ces curieux monuments de notre ancien droit industriel. Voyons d'abord ce qui concerne la condition des personnes.

Dans toutes les professions, on trouve quatre classes distinctes : les maîtres, les apprentis, les compagnons et les veuves. Au sommet de la hiérarchie sont placés les maîtres, c'est-à-dire les artisans qui avaient reçu l'investiture du métier par la *maîtrise*, et qui pouvaient travailler pour leur compte et faire travailler des ouvriers. Il fallait, pour être maître, professer la religion catholique, être enfant légitime, sujet du roi de France, quelquefois même natif de la ville où l'on voulait s'établir. Le libre exercice de l'intelligence et de la force se trouvait ainsi subordonné au hasard de la naissance, le droit de vivre à une question de foi, et la société décrétait la misère en multipliant les exclusions.

L'apprentissage était le premier degré de la maîtrise ; venait ensuite le chef-d'œuvre exécuté sous les yeux des gardes ou examinateurs, reçu par eux, soit en présence des officiers royaux, soit en présence des magistrats municipaux, qui donnaient à l'admission une sanction définitive. Les épreuves étaient des plus rigoureuses, et laissaient prise néanmoins aux plus

graves abus. Les examinateurs, pris parmi les maîtres, multipliaient souvent les obstacles pour restreindre la concurrence en limitant le nombre des membres de la corporation, en rendant l'acquisition de la maîtrise d'une difficulté presque insurmontable, en portant les droits à des taux exorbitants ; car les corporations formées pour reconquérir l'indépendance du travail, cette indépendance une fois acquise, s'étaient efforcées de la monopoliser à leur profit, justifiant ainsi cette parole de Dante : « Hélas ! vous êtes si faibles, qu'une bonne institution ne dure pas ce qu'il faut de temps pour voir des glands au chêne que vous avez planté. »

La confection du chef-d'œuvre durait souvent plusieurs mois, et l'aspirant qui l'avait exécuté devait quelquefois, pour en rester propriétaire, le racheter aux gardes. Lorsque ce chef-d'œuvre était refusé, l'aspirant recommençait une ou plusieurs années d'apprentissage ; lorsqu'il était admis, l'aspirant, devenu maître, devait, avant d'ouvrir son atelier ou sa boutique, payer un banquet à tous ses confrères, et de plus acquitter des droits qui, au quinzième siècle, variaient de 5 sous à 12 livres, et qui furent successivement portés à un taux tellement exorbitant, que, dans le dix-huitième siècle, la somme totale de ces droits s'élevait annuellement pour toute la France à 13 millions de francs, qu'il fallait prélever sur le prix de vente des divers objets de fabrication. La maîtrise ainsi constituée présentait, par les épreuves exigées de ceux à qui elle était conférée, certaines garanties aux consommateurs ; mais, en limitant la production, elle devait nécessairement élever le prix de la main-d'œuvre. Elle assurait, par le privilége et la concur-

rence restreinte d'incontestables avantages aux artisans qui en étaient investis, et même une existence plus stable, moins exposée aux crises qui frappent l'industrie moderne. Néanmoins, en constituant le monopole, elle finissait par tourner au détriment général, et elle créait parmi les classes laborieuses une véritable aristocratie qui s'emparait de tout le travail et de la police administrative des corporations. A côté de cette maîtrise légale, qui s'acquérait par l'apprentissage et le chef-d'œuvre, c'est-à-dire par le surnumérariat et la capacité, il y avait encore ce qu'on pourrait appeler la maîtrise privilégiée et la maîtrise fiscale. Les rois, les plus proches parents des rois, les princes étrangers à leur passage en France, les premiers magistrats des échevinages, pouvaient, en certaines circonstances solennelles, créer des maîtres en les dispensant du chef-d'œuvre et de l'apprentissage. C'était là dans l'origine un don purement gratuit, une sorte de charité, une utile dérogation à l'esprit exclusif de la loi industrielle ; mais, à partir du règne de Henri III, la création des maîtrises fut exploitée par le pouvoir royal comme une ressource financière, et donna lieu, principalement sous le règne de Louis XIV, à de nombreuses exactions. Les corps de métiers, pour empêcher l'adjonction de nouveaux venus, rachetèrent souvent, sous des noms empruntés, les maîtrises royales, ou forcèrent par des procès ruineux ceux qui les avaient acquises à s'en dessaisir. Il y eut ainsi dans les corporations deux classes distinctes perpétuellement en lutte, arrivées à la propriété du métier l'une par l'apprentissage et le chef-d'œuvre, l'autre exclusivement par l'argent ; mais dans l'un ou l'autre cas les droits acquis n'étaient pas toujours

respectés. Le travail étant considéré comme un droit royal et domanial, la propriété des maîtrises resta constamment sous le coup de l'arbitraire le plus tyrannique. En 1623, un édit royal déclara offices domaniaux et sujets à revente les plus humbles métiers. En vertu de cet édit, il fut arrêté que tous les possesseurs de ces offices se rendraient à Paris pour payer la somme à laquelle ils seraient taxés, et que, faute par eux de se soumettre à cette injonction, leurs métiers seraient revendus. Cet édit atteignit à Rouen seulement plus de quatre mille individus, sur lesquels un grand nombre gagnaient à peine quelques sous dans une journée entière, et occasionna dans cette ville, comme dans la plupart des grands centres industriels, une agitation très-vive.

Au second degré de la hiérarchie, nous trouvons l'apprentissage. L'apprenti comme le maître devait être enfant légitime et professer la religion catholique ; il devait de plus, en certains lieux, donner *vraye cognoisance de sa personne*, prouver qu'il n'était ni *rogneux* ni *raffleur*, et qu'il n'avait jamais été repris de justice. Le nombre des apprentis étant limité pour chaque métier, et chaque chef d'atelier ne pouvant ordinairement en occuper qu'un seul à la fois, ceux-ci n'étaient point libres de choisir leurs maîtres, et ils étaient souvent forcés d'attendre longtemps avant de trouver à se placer. La durée de l'apprentissage, qui variait depuis un an jusqu'à dix, était la même pour l'ouvrier actif et d'une conception facile et l'ouvrier paresseux, maladroit et dépourvu d'intelligence, pour les métiers les plus simples et les métiers plus difficiles, car elle se réglait avant tout sur l'intérêt des maîtres, qui la prolongeaient bien au delà du temps néces-

saire, afin de garder près d'eux des ouvriers qu'ils ne payaient pas ou qu'ils ne payaient que faiblement (1). Outre les droits qu'il acquittait à son entrée dans la corporation, l'apprenti était quelquefois astreint à fournir un cautionnement. Il devait à son chef, et cela sans aucun salaire, tout son temps, tout le profit de son travail et même, en cas de maladie, une indemnité pécuniaire (2). S'il le quittait sans motif légitime, il perdait tout le temps qu'il avait passé près de lui; s'il se rendait coupable d'une faute grave, il était chassé du métier et par cela même privé de la faculté de travailler. La dépendance des apprentis était quelquefois si grande, qu'à Paris, en 1384, dans certaines professions, en cas de décès du maître, la veuve ou les héritiers pouvaient louer l'apprenti, l'engager et même le *vendre à d'autres*. Ces conditions étaient rigoureuses sans doute, mais il est juste de reconnaître qu'elles avaient leur bon côté, car l'apprentissage n'était pas seulement une affaire d'habileté pratique, mais aussi une épreuve morale, un essai de la vocation comme le noviciat monastique. Le jeune homme qui entrait dans le métier sous la foi du serment jurait de sauvegarder l'honneur et les intérêts de la famille de son maître. Surveillé par les gardes,

(1) Dans le métier de bouquetier, où toute l'habileté consiste à lier ensemble avec un fil une certaine quantité de fleurs, ce qui peut s'apprendre facilement en quelques minutes, il fallait faire quatre années d'apprentissage et deux années de compagnonnage. Dans le métier de boulanger à Paris, il fallait servir cinq ans comme apprenti, quatre ans comme garçon avant d'être admis à faire le chef-d'œuvre, qui consistait en un pain mollet. (Guyot, *Répertoire universel de jurisprudence*, etc., 1784-85, in-4°, au mot *Corps d'arts et métiers*.)

(2) *Recueil des Ordonn.*, t. VII, p. 116. Rouen, 1385.

il était tenu, pour avoir plus tard le droit de gagner sa vie, de rester honnête et probe, et il devait nécessairement contracter de bonne heure des habitudes laborieuses et se plier à une conduite régulière. Tout ce que nous avons fait de nos jours pour l'enfance et la jeunesse, c'est de limiter le travail de chacun à la force de ses bras ; plus prévoyantes et plus sages en tout ce qui touche la dignité de l'homme, les lois du passé cherchaient, quand l'ouvrier, tout jeune encore, avait franchi le seuil de l'atelier, à le défendre contre le vice : c'était aussi le défendre contre la misère.

Les fils du maître formaient, parmi les apprentis, une classe à part. La durée de leur apprentissage était moins longue, les droits qu'ils payaient à leur entrée dans le métier moins élevés ; quelquefois même ils étaient dispensés du chef-d'œuvre. Le privilége de la naissance se trouvait donc ainsi consacré jusque dans les rangs les plus obscurs. On avait vu des nobles donner à leurs enfants en bas âge l'investiture des bénéfices ecclésiastiques ; on avait vu un comte de Vermandois placer son fils, âgé de sept ans, sur le siége archiépiscopal de Reims illustré par Hincmar ; les mêmes abus se produisirent dans la féodalité industrielle, et l'on vit des maîtres faire conférer, dès l'âge de quatre ans, la maîtrise à leurs fils.

A côté des apprentis, nous trouvons les compagnons, c'est-à-dire les ouvriers qui, ne pouvant ouvrir un atelier pour leur compte et avoir directement affaire au public, travaillaient en sous-œuvre pour le compte des maîtres. Le compagnonnage, dans quelques professions, complétait pour ainsi dire l'apprentissage, et alors ce n'était qu'un état transitoire, mais le plus généralement c'était une condition

tout à fait permanente, une condition secondaire dans laquelle se trouvaient rélégués pour toujours ceux qui, faute d'argent, n'avaient pu, l'apprentissage terminé, arriver à la maîtrise. Les compagnons étaient soumis au serment sous la foi duquel on exerçait le métier, à une épreuve de capacité et à quelques redevances en argent; mais l'épreuve était plus facile que le chef-d'œuvre, et les droits moins élevés que ceux de la maîtrise. Ils pouvaient en quelques villes, et par un privilége fort rare d'ailleurs, travailler en chambre pour leur propre compte, mais il ne leur était point permis d'ouvrir une boutique ou d'employer d'autres compagnons. Le plus ordinairement ils se louaient soit pour un temps fixe, soit pour une besogne déterminée. Il fallait, pour qu'ils changeassent d'atelier, qu'ils fussent libres de toutes dettes, de tout service, et qu'ils prévinssent le maître un mois à l'avance : quelquefois même ils ne pouvaient le quitter qu'après avoir obtenu son consentement formel, sauf quelques cas exceptionnels, tels que les voies de fait, le non-payement des salaires et le manque d'ouvrage pendant un certain nombre de jours. Quiconque employait un compagnon engagé ou endetté vis-à-vis d'un autre maître était passible d'une amende; quelquefois même il devait payer la dette. Cette dernière disposition a été consacrée de nos jours par la législation des livrets.

Écrasés par le monopole des maîtrises, les compagnons cherchèrent dans l'association les garanties que leur refusaient les lois. Ils s'organisèrent en vastes sociétés secrètes, se lièrent entre eux par des cérémonies mystérieuses et se placèrent sous la protection d'une légende biblique. A les en croire, Salc

mon, lorsqu'il fit construire le temple célèbre auquel il laissa son nom, rassembla de toutes les parties de l'Orient des maçons, des menuisiers et des couvreurs, qui travaillèrent sous la direction de l'architectecte Hiram, et auxquels il donna, sous le nom de *devoir*, un code qui devint la règle du compagnonnage. Quoi qu'il en soit de cette légende, il est à peu prouvé que déjà au douzième siècle les tailleurs de pierre étaient, en France, organisés sous le titre d'*Enfants de Salomon ;* ils s'associèrent ensuite les menuisiers ainsi que les serruriers et forgerons. Une deuxième branche se plaça sous l'autorité des Templiers : Jacques Molay, le dernier grand-maître de l'ordre, leur donna un *devoir* nouveau. Enfin un moine bénédictin, du nom de Soubise, fonda pour les *charpentiers de haute futaie* une troisième société, et de la sorte le compagnonnage se divisa en trois branches : *les Enfants de Salomon, les Enfants de maître Jacques, les Enfants du père Soubise.* Cette division est encore celle qui existe de nos jours.

Comme toutes les institutions humaines, le compagnonnage avait ses avantages et ses inconvénients : d'une part, et c'était l'avantage, il établissait entre les affiliés une sorte de fraternité qui leur assurait quelques secours en cas de maladie ou de chômage, et les protégeait contre la tyrannie des maîtres; mais d'autre part, et c'était là l'inconvénient, il faisait naître entre les divers métiers des rivalités souvent implacables, rivalités qui existent encore aujourd'hui, et, comme les confréries, il entraînait ses membres dans de graves désordres de conduite. Ces derniers faits sont formellement exprimés dans une *résolution* des docteurs de la Faculté de Paris, *résolution* pro-

mulguée en 1655, au sujet de certaines pratiques réputées superstitieuses et sacriléges auxquelles donnait lieu l'affiliation au compagnonnage dans les métiers de cordonnier, tailleur d'habits, chapelier et sellier. « Les compagnons de ces métiers, disent les docteurs de Sorbonne, injurient et persécutent cruellement les pauvres garçons du métier qui ne sont pas de leur cabale. Ils s'entretiennent en plusieurs débauches, impiétés, ivrogneries, et se ruinent, eux, leurs femmes et leurs enfants, par des dépenses excessives qu'ils font dans le compagnonnage, parce qu'ils aiment mieux dépenser le peu qu'ils ont avec leurs compagnons que dans leurs familles (1). » Deux siècles nous séparent de la *résolution* des docteurs de la Faculté de Paris, et de nos jours les mêmes abus ont déshonoré trop souvent une institution qui, soumise à une discipline plus sévère, peut donner des fruits utiles.

L'esprit d'accaparement et d'exclusion était porté si loin dans les statuts industriels, que les femmes se trouvaient constamment repoussées des travaux même les plus convenables à leur sexe, et, il faut le dire, les traditions de cet esprit, en ce qui touche les femmes, sont loin d'être effacées parmi nous. Sur cent métiers énumérés par Étienne Boileau, trois seulement leur sont réservés : ce sont ceux des *fileresses de soie à grands fuseaux,* des *fileresses de soie*

(1) *Recueil de pièces pour servir de supplément à l'Histoire des pratiques superstitieuses* du père Lebrun. Paris, 1778, t. VI, p. 54. On trouve dans le recueil que nous indiquons de curieux détails sur les cérémonies mystérieuses auxquelles donnait lieu l'admission dans le compagnonnage.

à petits fuseaux et des *fabricantes de chapeaux d'orfrois*. Cet ostracisme injuste fut maintenu jusqu'à la révolution française, et Turgot, dans le célèbre édit de 1772, accuse avec raison les lois qui depuis le treizième siècle régissaient l'industrie « de condamner les femmes à une misère inévitable, de seconder la séduction et la débauche. » Elles ne figurent en effet dans les statuts que comme filles ou comme veuves de maîtres. La maîtrise n'étant héréditaire qu'en ligne masculine, le seul avantage dont elles jouissent, comme filles, est de dispenser des droits de chef-d'œuvre et de réception les apprentis ou les compagnons qu'elles épousent. Comme mères, comme veuves, elles sont en général fort rigoureusement traitées. Il leur est permis dans le veuvage de tenir ouvroir et de faire travailler des compagnons ou valets, mais à la condition expresse qu'elles resteront veuves. Lorsqu'elles épousent en secondes noces un homme étranger à la profession de leur premier mari, elles sont déchues de leurs droits, ainsi que leurs enfants du premier lit. On punit donc du même coup le mariage et la naissance ; quelquefois même elles sont également déchues, quand l'aîné de leurs fils est en âge d'exercer pour son compte.

III

LES PRIVILÉGES ET LES LOIS DE LA FABRICATION. — LE TAUX DES SALAIRES.

Sous l'empire de notre ancienne organisation, l'artisan, on le voit, est pour jamais immobilisé à la place que lui a faite la hiérarchie du métier. Ceux qui sont inféodés à cette hiérarchie n'en peuvent sortir, personne ne peut y pénétrer du dehors, et chaque association n'est en réalité qu'un monopole. La défense d'exercer plus d'une industrie à la fois est, pour ainsi dire, universelle et sans exception, et souvent le même métier se partage en plusieurs branches, complétement isolées les unes des autres, quoique à peu près semblables. Ainsi, les cordonniers qui travaillent les cuirs neufs sont distincts des savetiers ou *sueurs de vieil*, qui raccommodent la chaussure et emploient de vieux cuirs. Les armuriers qui font la lame des épées ne peuvent fabriquer les boucles des ceinturons, les garnitures des fourreaux. Les chirurgiens-barbiers rasent et pansent les plaies qui ne sont point mortelles. Le pansement de plaies qui peuvent entraîner la mort est réservé aux chirurgiens de robe longue, mais il leur est défendu de raser. Au sein d'une pareille organisation, ce n'était, pour ainsi dire, que par hasard que

le talent et l'aptitude pouvaient trouver leur véritable voie. Un grand nombre de capacités étaient mal employées, un nombre plus grand encore restaient perdues faute d'emploi. De plus, le morcellement des diverses industries, la difficulté de déterminer nettement les attributions de chacune d'elles, donnaient lieu à une foule de procès ruineux dont quelques-uns duraient souvent plusieurs siècles. Les tailleurs plaidaient contre les fripiers, les fripiers contre les marchands de draps, les corroyeurs contre les tanneurs ; les libraires étaient en querelle avec les merciers, qu'ils voulaient contraindre à ne vendre que des almanachs et des abécédaires, etc. Ces procès interminables et très-dispendieux étaient soutenus aux frais des corporations, et l'on a calculé que, dans les deux derniers siècles, ils coûtaient, aux communautés de Paris seulement, plus d'un million chaque année (1).

Aux causes déjà si nombreuses de rivalités et de discorde que faisait naître la difficulté de poser nettement entre chaque spécialité une limite précise, s'ajoutaient encore les priviléges. Les corporations les plus florissantes et les plus riches occupaient, dans les villes principales, la même situation que ces villes occupaient dans l'État, et jouissaient comme elles de franchises et d'exemptions. Les six corps de métiers de Paris rappelaient les grandes corporations de Florence connues sous le nom d'*arti maggiori*, et, de même que ces corporations formaient la haute aristocratie florentine, de même les six corps de métiers

(1) Vital-Roux, *Rapport sur les corps d'arts et métiers*, 1805, imprimé par ordre de la chambre de commerce de Paris.

formaient à Paris la haute aristocratie municipale. Il y avait en outre des artisans et des marchands qu'on désignait sous le titre de *privilégiés suivant la cour*, et qui seuls travaillaient pour le roi et les grands officiers. Les orfèvres, qui gardaient les joyaux de la couronne ; les cordiers, qui fournissaient à la justice des cordes pour les supplices ; les monnoyeurs, les verriers étaient surtout favorablement traités, et ceux qui exerçaient ces professions étaient souvent, comme l'Église et la noblesse, exemptés de certaines charges publiques, telles que le guet, le ban et l'arrière-ban, le logement des gens de guerre et même les impôts ; mais le fisc ne perdait jamais ses droits. Restreinte entre un plus petit nombre de contribuables, les charges n'en devenaient que plus lourdes, et l'aisance, la sécurité des classes admises aux priviléges, étaient cruellement rachetées par la misère de celles qui ne pouvaient y participer.

Les priviléges ! ce fut là, par une déplorable erreur, le seul moyen que les rois les mieux intentionnés eux-mêmes, Henri IV ou Louis XIV, les ministres les plus habiles, Sully ou Colbert, employèrent constamment pour favoriser la prospérité du royaume. Égarés dans la voie fatale du monopole et de l'exclusion, ils plaçaient en dehors du droit commun les industries dont ils voulaient favoriser le développement. Ils agissaient de même à l'égard des industries étrangères qu'ils cherchaient à fixer dans le pays. L'histoire a justement loué Louis XIV des efforts qu'il a tentés pour mettre la France en état de se suffire à elle-même et pour l'élever au premier rang des nations commerçantes. L'établissement des manufactures royales comptera toujours parmi les gloires de son

règne; mais ce qu'on n'a point suffisamment remarqué, c'est le tort considérable qu'elles occasionnèrent aux petits fabricants. Les fabriques qui pouvaient leur faire concurrence étaient mises en interdit dans un rayon déterminé autour des lieux où elles s'établissaient. Ces manufactures avaient, outre d'importantes franchises de droits et des avances considérables en argent, un privilége pour l'achat des matières premières, un privilége pour la vente, le droit exclusif d'employer certains procédés de fabrication (1), et on allait souvent jusqu'à défendre aux consommateurs d'user d'autres produits que ceux qui sortaient de leurs ateliers. Le grand roi avait, pour ainsi dire, organisé la tyrannie des perfectionnements. Jamais, sous l'ancienne monarchie, les arts technologiques ne firent de plus rapides progrès; jamais aussi, par une triste compensation, la misère ne fut plus grande parmi les classes ouvrières, et peut-être cette misère de l'homme et ce progrès de l'art découlaient-ils de la même source, c'est-à-dire du despotisme auquel tous deux étaient soumis.

Ainsi, de quelque côté que l'on envisage, sous l'ancien régime, l'histoire de notre industrie dans son organisation économique, — nous parlerons plus loin de l'organisation religieuse, — on n'y trouve que privilége, monopole, exclusion. Chacun est enfermé non-seulement dans sa profession, mais encore dans un grade distinct, et chaque profession elle-même est

(1) Voyez Guyot, *Répertoire universel de jurisprudence*, etc., 1784-85, in-4°, au mot *Manufacture*.—Voir également au même mot le *Dictionnaire de Commerce* de Savary.

enfermée dans chaque ville. Chassé par la famine, la guerre ou le manque d'ouvrage, des lieux où il avait fait son apprentissage, où il s'était établi avec sa famille, l'ouvrier ne pouvait, comme aujourd'hui, aller librement chercher du travail là où il espérait en trouver, car le droit de travailler s'achetait, comme la bourgeoisie, par un impôt, une résidence plus ou moins prolongée, ou la participation pendant un certain temps aux charges publiques. Le domicile légal était appliqué dans toute sa rigueur à l'exercice dès métiers. Jusqu'à la fin du seizième siècle, les maîtres ou compagnons qui passaient d'une ville dans une autre pour s'y fixer étaient souvent obligés de recommencer l'apprentissage ou le chef-d'œuvre. Ils ne pouvaient s'établir dans des villes étrangères sans l'autorisation des magistrats municipaux et le consentement des corporations elles-mêmes. Cette autorisation était presque toujours refusée par crainte de la concurrence, et on ne l'accordait que dans des cas tout à fait exceptionnels, par exemple, quand les forains apportaient avec eux une industrie nouvelle, ou quand les villes dépeuplées voulaient appeler de nouveaux habitants dans leurs murs. Ces villes alors proclamaient la liberté du commerce; mais, quand la prospérité publique s'était ranimée, on en revenait vite aux anciennes habitudes. Les rois furent souvent contraints de protester au nom du droit et de l'humanité contre ce déplorable égoïsme, et d'assurer un asile et du pain à des populations flottantes, en les faisant participer, par un acte d'autorité souveraine, aux priviléges des villes industrielles; mais cet établissement n'était que temporaire et limité par l'autorisation même en vertu de laquelle il avait lieu. Cette

exclusion des forains fut, au moyen âge, l'une des principales causes de cette jacquerie permanente de pauvres dont le nombre augmenta considérablement du quatorzième au seizième siècle, et qui devinrent pour le royaume un immense embarras. Traqués sans cesse par des guerres impitoyables et surtout par les guerres contre les Anglais, qui, dès le moyen âge, avaient systématiquement organisé la destruction, les ouvriers, dépossédés de leurs maisons, de leur pécule, de leurs outils, étaient exclus par une législation égoïste des bénéfices du travail; ils retombaient comme mendiants à la charge de la société, ou se trouvaient comme vagabonds sous le coup d'une pénalité cruelle qui leur faisait expier la misère que les lois elles-mêmes leur avaient faite.

Travailler chacun chez soi, chacun pour soi, et faire loyalement sa besogne, telle est la formule par laquelle on peut résumer les principales obligations professionnelles des artisans soumis au régime des corporations. *Travailler chacun chez soi, chacun pour soi*, c'est là une prescription singulière sans doute, et qu'on s'étonne de trouver appliquée à des communautés fondées avant tout sur le principe de l'association; mais cette prescription n'en est pas moins positive, et ceux qui l'enfreignaient s'exposaient à perdre leur état pour cause de monopole et de coalition. L'association des capitaux n'était permise que pour le grand commerce exploité par les hanses; elle était sévèrement interdite, ainsi que celle des bras, dans la moyenne industrie.

Faire loyalement sa besogne, c'est là une loi uni-

verselle et qui fut toujours rigoureusement maintenue. Ce n'est pas seulement l'artisan qui doit être probe, c'est la marchandise elle-même qui doit être *bonne et loyale*. La législation, lorsqu'elle s'occupe de prévenir les fraudes, semble s'inspirer de la morale sévère des casuistes (1); ici l'intérêt de la corporation est sacrifié à celui du consommateur. Les statuts règlent dans le plus grand détail la qualité des matières premières, quelquefois même leur provenance, et déterminent avec minutie les diverses opérations de la main-d'œuvre. Les fabricants de draps ne pouvaient, suivant les villes, employer que des laines de tel pays, de telle qualité, de tel prix. Les gardes des métiers examinaient les laines lorsqu'elles étaient en toison ; quand il s'agissait de les filer, de les teindre, de monter la chaîne, c'étaient encore de nouveaux examens. On ne pouvait employer dans chaque pièce d'étoffe qu'un nombre de fils déterminé. La longueur, la largeur des pièces, quelquefois même leur poids, étaient fixés d'une manière invariable, et, pour qu'il fût toujours possible de constater les contraventions, chaque ouvrier, chaque corporation, chaque ville avait sa marque particulière, qu'on apposait successivement sur chaque pièce d'étoffe avant la mise en vente. Les cordiers ne pouvaient filer en temps de pluie ou de brouillard; les mégissiers, les corroyeurs, ne pouvaient acheter des peaux et les mettre en œuvre sans au préalable avoir *vu la bête*. On poussait même la précaution jusqu'à imposer quelquefois l'obligation de travailler sur rue dans des boutiques ouvertes, afin que chacun pût *voir et oïr les ostils*.

(1) Saint Thomas, *De Fraudulentia in emptionibus et venditionibus*.

Les procédés de fabrication étant ainsi minutieusement déterminés à l'avance, il était difficile d'y introduire des perfectionnements, attendu que les innovations même les plus profitables étaient regardées comme une infraction et punies comme telles. Pour avoir le droit d'employer un procédé nouveau, une machine nouvelle, il fallut plus d'une fois recourir à l'autorité royale, et ceux qui par hasard faisaient des découvertes avaient soin de les cacher ou de les utiliser à leur profit, parce qu'ils craignaient les poursuites, l'amende, quelquefois même la perte de leur industrie. Ce qui se faisait en dehors de la prescription des statuts restait à l'état de science occulte, et, jusqu'au seizième siècle, les traités des arts mécaniques ont porté le titre de *secrets*. « Toute découverte relative à un art faite hors de la communauté qui en avait le monopole, dit avec raison M. Dunoyer, restait sans application. La communauté ne souffrait pas que l'inventeur en profitât à son préjudice, et toute découverte faite dans le sein même d'une corporation était également perdue. Les membres à qui elle n'appartenait pas, sentant qu'elle ne pouvait que nuire au débit de leurs propres produits, ne négligeaient rien pour la faire avorter. » Sans aucun doute, c'est à cette haine contre toute innovation qu'il faut attribuer la perte d'une foule de découvertes sur lesquelles on n'a que des indications vagues, et qui sont restées comme ensevelies dans la barbarie du moyen âge. De plus, toute industrie nouvelle qui exigeait le concours de plusieurs métiers se trouvait paralysée par les prétentions rivales de ces métiers, qui voulaient s'en attribuer l'exercice exclusif. Ainsi, à une époque toute récente encore,

quand la fabrication des tôles vernies s'établit en France, les vernisseurs, les serruriers, tous les gens qui travaillaient les métaux, la réclamèrent chacun pour soi, et, au milieu de ces contestations, personne ne pouvait exercer la nouvelle industrie. Il en est de même des papiers peints, dont la fabrication fut simultanément disputée par les imprimeurs, les graveurs, les marchands de papiers et les tapissiers.

En présence de tant de mesures restrictives, la production était nécessairement très-entravée ; mais ce n'était point tout encore. Les règlements apportaient au travailleur un nouveau préjudice en lui enlevant une partie de son temps, en paralysant ses bras par l'interdiction du travail de nuit et la stricte observation des jours fériés. La défense de travailler à la lumière, qui avait pour but d'assurer aux objets de fabrication une exécution plus parfaite, se trouve pour la première fois dans un capitulaire de Charlemagne, et elle fut rigoureusement maintenue jusqu'au dix-huitième siècle. Cette défense était d'autant plus désastreuse qu'elle réduisait souvent le gain de près de moitié dans la saison même où l'ouvrier a le plus de peine à vivre. L'observation des jours fériés n'entraînait pas de moins graves abus. Le respect pour ces jours était si grand que, dès le samedi, on cessait le travail de bonne heure comme pour se préparer à la solennité du lendemain. Dans quelques professions même, les ouvriers se reposaient un certain nombre de jours après les fêtes de Noël, de Pâques et de la Pentecôte. On ne pouvait déroger à cette loi du repos que dans le cas où le travail était pour le roi, l'Église ou les morts. Les pâtissiers de Paris formaient seuls exception dans

cette ville, — car, malgré la ferveur religieuse, les solennités chrétiennes restèrent toujours, comme les fètes du paganisme, des jours de festin, *dies epulatæ;* — mais, tandis que les pâtissiers travaillaient librement, les boulangers étaient contraints de chômer, et, par cette distinction qui montre toute l'imprévoyance du moyen âge, on favorisait la production pour un objet de luxe, on l'interdisait pour un objet de première nécessité. Cette obligation du repos pendant les solennités de l'Église remonte aux premiers temps de la monarchie, et on la trouve dans des édits de Childebert et de Gontran. A cette date, elle peut être considérée comme un bienfait pour les classes laborieuses, en ce qu'elle constitue en leur faveur une sorte de trêve de Dieu dans le servage; mais, après l'affranchissement du travail, ce ne fut qu'une cause de ruine et de misère, et les abus furent poussés si loin, que le clergé prit quelquefois l'initiative de la suppression des jours fériés dans l'intérêt des classes ouvrières.

Après avoir soumis la fabrication à des règles invariables, après avoir déterminé dans l'année les jours de travail et les jours de repos, notre ancienne législation ne pouvait manquer de déterminer également pour chaque jour la durée du travail. Cette durée, par cela même qu'il était défendu dans la plupart des métiers d'*ouvrer* la nuit, était nécessairement réglée sur celle du jour. Le soleil levant et le soleil couchant marquaient à l'artisan le commencement et la fin de son labeur. Les ouvriers qui étaient le plus favorablement traités avaient par jour trois heures de repos, pendant lesquelles ils pouvaient sortir pour prendre leurs repas, se baigner et dormir;

mais c'était là une exception. Dans un grand nombre de villes, ils devaient rester dans l'atelier même pendant les moments de repos qui leur étaient accordés, et leurs femmes étaient obligées de leur apporter à manger. Une amende, dont le taux était en général au quinzième siècle de 5 sous parisis, frappait ceux qui se mettaient trop tard à l'ouvrage ou qui prolongeaient leur travail au delà du temps fixé. La besogne à la tâche, qui assure à l'artisan des profits en rapport avec son habileté, était à peu près inconnue, et l'homme actif, expérimenté, donnait pour le même prix le même nombre d'heures que l'ouvrier chétif et maladroit. La théorie de M. Louis Blanc sur l'égalité des salaires régnait dans toute sa vigueur.

Dans les villes de quelque importance, le commencement et la fin du travail étaient annoncés à son de cloche. Ce droit d'avoir une cloche, soit pour convoquer les assemblées de la commune, soit pour appeler les artisans à leur ouvrage, constituait l'un des priviléges municipaux les plus notables du moyen âge. C'était une délégation directe de la royauté. Il résultait de là que la cloche se trouvait en quelque sorte investie d'une autorité souveraine. C'était au nom du roi, au nom des magistrats municipaux, représentants de la couronne, qu'elle appelait les ouvriers. A Commines, et dans d'autres villes encore, ceux qui la sonnaient en contrevenant aux règles établies étaient punis de mort; ceux qui n'obéissaient point à son appel étaient coupables, non pas d'un simple délit de police, mais d'une véritable rébellion. Les magistrats municipaux eux-mêmes, qui, de leur propre autorité et sans avoir consulté les gens de métier, changeaient les heures auxquelles la cloche devait sonner,

s'exposaient à être traités comme violateurs de la loi. C'est là, en effet, ce qui arriva, en 1275, à Guillaume Pentecoste, maire de Provins, qui était alors une des principales villes *drapantes* du royaume. Pentecoste ayant de son autorité privée fait sonner une heure plus tard que de coutume la cloche des ouvriers drapiers, ceux-ci se portèrent en foule à sa maison et le mirent à mort. Le châtiment fut terrible comme l'émeute. La cloche avec laquelle les ouvriers avaient sonné le tocsin fut brisée, l'échevinage mis en interdit, les priviléges suspendus. L'Église, qui s'était émue, comme la royauté, de ce crime populaire, excommunia le bourgeois qui avait succédé à Pentecoste dans le gouvernement de la ville; le droit d'asile lui-même fut impuissant à protéger les coupables : les uns furent pendus, les autres bannis, et sur la tombe du maire assassiné on éleva une statue qui le représentait en habit de chevalier, un poignard dans la poitrine.

Le salaire du travail, comme sa durée, était fixé par des règlements empreints de l'esprit le plus tyrannique. Ces règlements étaient, soit des statuts de métier, soit des ordonnances de police locale, soit enfin des édits royaux. Pour donner à de pareilles lois une apparence d'équité, il eût fallu maintenir toujours un parfait équilibre entre le salaire et le prix des objets de consommation; mais la prévoyance des hommes du moyen âge ne s'étendait pas jusque-là. La plupart des denrées étant tarifées, et ce tarif pouvant être modifié sans cesse par des pouvoirs différents les uns des autres, il arrivait souvent qu'on augmentait le prix de ces denrées sans augmenter le prix du travail. Les conditions s'en trouvaient ainsi

brusquement changées, et l'ouvrier était exposé de par la loi à mourir de faim. Les ordonnances particulières de police, promulguées pour des localités restreintes, sous l'influence des besoins du moment, et avec une connaissance parfaite des ressources que présentait le pays, pouvaient, jusqu'à un certain point, concilier tous les intérêts : mais il n'en était pas de même des édits royaux, qui s'étendaient à la France entière. Régler uniformément le salaire pour tout le royaume, c'était supposer que les conditions de la vie matérielle étaient les mêmes dans les grandes et dans les petites villes ; c'était supposer une égale fertilité au sol sur lequel étaient répartis les travailleurs, une constante uniformité dans la production agricole, une égale prospérité dans la production industrielle. Malgré les inconvénients d'une semblable législation, le pouvoir central, en France et en Angleterre, chercha longtemps, par des motifs qu'il est difficile de deviner, à la faire prévaloir. On trouve parmi les monuments de notre ancien droit un grand nombre d'édits royaux relatifs aux prix des journées de travail ; mais ces édits, instinctivement condamnés par la conscience des intérêts, furent éludés pour la plupart, et, malgré les prescriptions de la couronne, le salaire resta généralement fixé par le libre accord du maître et de l'ouvrier.

Quel était, suivant les temps et les lieux, le taux de ce salaire ? Ici se présente une série de difficultés que l'érudition, lorsqu'elle veut rester positive et sûre, ne doit aborder qu'avec une extrême réserve. Il faut, en effet, pour arriver à un résultat précis, d'une part établir un rapport exact entre la valeur des anciennes monnaies et des monnaies modernes, et, de

l'autre, répéter ce même rapport entre la journée de travail et le prix des denrées nécessaires à la vie; mais on ne peut en général, dans ces matières fort obscures, juger que par approximation.

La question de la valeur relative de l'argent aux différentes époques de notre histoire a été souvent débattue par les érudits; mais il nous semble qu'elle n'est point encore résolue et qu'elle ne le sera jamais. Cependant, nous croyons pouvoir poser les conclusions suivantes en ce qui touche les salaires, le prix des objets de consommation, et, par suite, la condition des travailleurs du moyen âge: 1° le salaire était en général plus élevé qu'aujourd'hui; 2° les denrées de première nécessité, dans les années ordinaires, n'étaient pas relativement plus chères qu'elles ne le sont pour nous.

Évidemment, d'après ces deux propositions, on est amené à conclure que la condition des classes laborieuses était au moins égale sous le rapport du bien-être matériel à ce qu'elle est aujourd'hui. Ce serait là cependant une grave erreur, et, malgré d'apparents avantages, ces classes étaient beaucoup plus malheureuses. Outre les vices de la législation, ce fait s'explique par la continuité des guerres, par l'irrégularité, quelquefois même par la cessation de la production agricole, production tellement incertaine, que le prix du blé varie souvent dans l'espace d'un demi-siècle de 34 francs à 184 francs le setier; il s'explique encore par la barbarie des mœurs, suite de l'ignorance et de l'asservissement politique, par la vicieuse répartition de l'impôt, par le monopole des maîtrises et des jurandes, par les droits onéreux dont était frappée l'industrie. Il faudrait tout un livre pour

retracer le tableau des misères publiques dans ces tristes âges où la guerre, la famine et la peste, fléaux qui naissaient l'un de l'autre, dépeuplaient les villes et faisaient une solitude des campagnes. Aux quatorzième et quinzième siècles, on voit des bourgs de trois cents feux réduits à vingt en quelques années; des populations entières meurent de faim; d'autres sont dispersées, comme les habitants d'Harfleur et de Montivill ers, à qui le roi d'Angleterre ne laissa pour ressources, en les chassant de leur ville, que cinq sous et quelques vêtements par individu. Les impôts royaux, que la noblesse et le clergé rejetaient principalement sur les travailleurs de l'industrie et de l'agriculture, n'étaient pas moins redoutables que la guerre. Ces impôts, sous le règne de Charles VIII, étaient devenus tellement exorbitants, qu'on voit dans le *Cahier des états généraux de* 1483, qu'à cette époque un grand nombre d'habitants s'étaient enfuis en Angleterre, en Bretagne et ailleurs. « Les autres, dit le même document, sont morts de faim à grand et innumérable nombre, et autres par désespoir ont tué femmes et enfants et eulx-mêmes, voyant qu'ils n'avoient de quoi vivre, et plusieurs hommes, femmes et enfants, par faulte de bestes, sont contraincts de labourer la charrue au col. »

Outre les impôts royaux, les charges des corvées, les sujétions féodales, qui ne s'effaçaient jamais d'une manière complète, les ouvriers et les marchands, malgré l'affranchissement, devaient encore, dans le plus grand nombre des villes et des bourgs qui avaient droit de commune, payer l'impôt de la liberté: cet impôt était quelquefois très-lourd. M. Leber a calculé que dans la commune d'Arc-en-Barrois il s'é-

levait, pour chaque chef de famille, à une somme représentant 500 francs de notre monnaie, et, à ce propos, M. Leber ditavec raison : « L'indépendance conquise était si chèrement payée, que trop souvent elle devenait plus lourde que profitable aux affranchis, et l'on a plus d'un exemple de communes, même de villes, que l'énormité des charges de leur émancipation força de renoncer aux avantages réels qu'elles en tiraient. » La fiscalité était si féconde en inventions désastreuses, qu'on imposa à différentes reprises, entre autres par une ordonnance du 26 mai 1356, le salaire des ouvriers qui ne possédaient rien. « Tous ceux, est-il dit dans cette ordonnance, qui n'ont pas cinq livres de bien et qui tirent du travail de leur journée un salaire suffisant payeront une aide de cinq sols. Tous serviteurs et mercenaires qui gagnent, outre leur dépense, dix livres par an payeront dix sols. »

La royauté, sous l'ancien régime, se montra constamment fidèle à ce système d'exactions, ce qui fit dire à Guy-Patin qu'on finirait par établir un impôt sur les gueux pour leur laisser le droit de se chauffer au soleil. Qu'on ajoute à tant de causes de souffrances les vices contre lesquels, malgré leur sévérité, les lois civiles et religieuses étaient trop souvent impuissantes, l'ivrognerie et surtout la passion du jeu poussée jusqu'aux dernières fureurs, l'indifférence toujours persistante des grands pouvoirs de l'État pour l'amélioration du sort des classes laborieuses, et l'on comprendra combien cette condition était misérable et précaire. Aussi trouve-t-on dans l'histoire d'un grand nombre de villes au moyen âge des traces très-fréquentes d'émeutes et de coalitions. Ces soulèvements populaires où la barbarie des mœurs se

[illegible] qui procèdent [illegible] et l'incendie, [illegible] plus souvent [illegible] de travail [illegible] se passe à [illegible] en 1369, à [illegible] La Charité-sur-[illegible] à Beauvais en [illegible] dans ces [illegible] et les [illegible]. Au moyen âge [illegible] industrielles [illegible] au douzième siècle, [illegible] la bannière [illegible] de la frater-[illegible]. Dans le sei-[illegible] si vivement tra-[illegible] que les consuls furent [illegible] des magistrats [illegible] quarteniers, étaient chargés de prévenir les soulèvements (2). C'est surtout avec la renaissance, au moment où, par le développement du luxe et l'extension du commerce international, l'industrie prend un plus grand essor, que les émeutes éclatent plus nombreuses et plus redoutables. Souvent elles se produisent par les mêmes causes qui agitent aujourd'hui nos grands centres manufacturiers. En 15[illegible], les ouvriers de Paris se

(1) [illegible], t. V, p. 194, 595. *Ibid.*, t. VII, p. 27; [illegible] — Isambert, *Recueil des anc. lois* [illegible] — Floquet, *Histoire du Parlement* [illegible], t. IV, p. 320 et suiv.; t. VI, p. 410.
(2) Clerjon, *Histoire de Lyon*, t. IV, p. 319.

révoltent contre l'hôpital de la Trinité, où l'on faisait travailler les enfants pauvres (1), comme ils se sont de nos jours révoltés sur plusieurs points de la France contre le travail des maisons religieuses ou des prisons. Ainsi nous voyons encore en 1545 la plupart de ces mêmes ouvriers, qui avaient le monopole des objets de luxe, se mettre en grève pour forcer les maîtres à élever le taux du salaire. On fut contraint d'accéder à cette demande, et, par suite de l'augmentation, les ouvrages confectionnés dans la capitale atteignirent un prix tellement exorbitant que l'industrie en fut longtemps paralysée.

Indifférentes au sort des classes laborieuses, étrangères aux plus simples principes de la science économique et à toute idée de progrès, les lois civiles dans le moyen âge ne s'inquiétaient guère de prévenir les émeutes par de sages mesures et d'utiles améliorations. Elles laissaient à la religion le soin de soulager la misère, et, pour leur part, elles ne s'occupaient que d'étouffer ses cris. Les soulèvements, les coalitions d'ouvriers étaient réputés délits contre la majesté

(1) L'hôpital de la Trinité, fondé à Paris en 1545, pourrait être, même aujourd'hui, cité comme un véritable modèle de bonne administration. Les enfants pauvres admis dans cet hôpital étaient divisés en deux classes; les plus jeunes apprenaient à lire, à écrire, à chanter; les plus âgés apprenaient un métier, et le produit de leur travail était destiné en partie à l'entretien de l'hospice, en partie à un fonds de réserve qui leur était remis à l'âge de vingt-cinq ans, lorsqu'ils sortaient de l'hôpital. On leur enseignait de préférence quelques métiers inconnus en France, afin d'éviter le tort que la concurrence aurait pu faire aux classes ouvrières. Cette précaution avait de plus l'avantage d'introduire dans le royaume des industries nouvelles.

royale, contre le bien de la chose publique, et, comme tels, punis de mort; on n'y voyait qu'un fait matériel, dont on ne recherchait point les causes morales, et, sous le coup de ces lois sans miséricorde, la révolte était toujours sans pitié

IV

POLICE ET PÉNALITÉ INDUSTRIELLES.

Strictement déterminée par les statuts des corporations, la pénalité était pour ainsi dire double, en ce qu'elle s'étendait aux personnes et aux choses, au fabricant et à l'objet fabriqué, frappant dans l'un la mauvaise foi, dans l'autre la mauvaise qualité. On appliquait tour à tour aux personnes, suivant les temps, les punitions corporelles, le bannissement, la prison, la perte du métier, l'amende. Les punitions corporelles les plus fréquentes étaient la mutilation du poing et la marque au visage avec le fer rouge. Cette pénalité barbare, consacrée par la législation de Louis IX, resta en vigueur jusqu'à la fin du quinzième siècle, et fut appliquée principalement aux fraudes matérielles commises dans la fabrication ou

à la contrefaçon des marques et poinçons qui servaient à estampiller, dans les villes, les produits de l'industrie locale. On ne se contentait pas de punir la fraude dans la personne de celui qui l'avait commise : la punition s'étendait quelquefois à tous les habitants de la ville où le coupable était né, où il exerçait son industrie; ainsi, en 1410, un drapier de Saint-Omer, qui avait porté aux foires de Champagne des draps fabriqués dans cette ville et vendu ces draps pour un même prix, quoiqu'ils fussent d'une longueur différente, fut banni de ces foires sous peine de mort, et défense fut faite à tous marchands de Saint-Omer de s'y présenter à l'avenir.

La prison, la perte du métier, le bannissement, étaient appliqués surtout dans le cas d'infraction aux lois de la morale religieuse, lorsqu'il y avait, par exemple, calomnie contre un confrère, séduction, adultère, blasphème. Les amendes, infligées dans l'origine aux contraventions qui ne présentaient point un caractère frauduleux, remplacèrent peu à peu la prison et le bannissement. Peu considérables d'abord et uniquement perçues au profit des corporations et des communes, elles finirent par s'élever à un taux excessif, furent réclamées en partie par la royauté, et, quand la centralisation administrative fut constituée, elles offrirent une source abondante de revenus au fisc, qui les exploita comme un impôt régulier. Quant à l'exclusion du métier, elle fut maintenue jusqu'aux derniers temps.

La pénalité, avons-nous dit, atteignait aussi les marchandises. Tantôt on les confisquait ou plutôt on les séquestrait, car, une fois confisquées, ces marchandises ne rentraient plus dans le commerce; tan-

tôt on les détruisait, quelquefois même on les exposait au pilori. Les cierges et les bougies qui n'avaient point leur poids, les pots de cuivre, les plats et les vases d'étain défectueux, les ficelles, les cordages, les draps de mauvaise qualité, les habits mal faits, les bois mal équarris étaient écrasés, lacérés, brûlés. L'exécution des marchandises condamnées avait lieu, tantôt sur les places publiques, tantôt devant l'atelier ou la boutique du délinquant. Cet atelier, cette boutique, étaient même parfois punis comme complices de la fraude : on les démolissait ou on les murait. Il fallut bien du temps pour qu'on s'aperçût de l'absurdité de ce châtiment qui anéantissait des valeurs importantes et tournait en dernier résultat au détriment des consommateurs. Au seizième siècle, on reconnut enfin que les *marchandises diffamées* (c'est le mot du temps) pouvaient encore être d'un utile usage ; on se contenta donc, au lieu de les brûler, de les soumettre à un rabais considérable en indiquant, par des marques particulières, ce qu'elles avaient de défectueux, et, sauf quelques cas exceptionnels, la destruction ne fut appliquée dès lors qu'aux denrées alimentaires, ou à celles qui étaient prohibées à cause de leur provenance.

Chaque profession, ayant ses lois, sa pénalité distincte, devait nécessairement se trouver placée sous une juridiction particulière. Les officiers à qui cette juridiction était confiée portèrent, suivant les temps et les lieux, les noms d'*eswards*, *mayeurs de bannière*, *gardes*, *syndics*, *prud'hommes*, *maîtres* ou *jurés*. Dans les corporations qui se livraient au commerce, on les appelait maîtres ou gardes ; dans celles qui exerçaient une profession manuelle, on les appelait

jurés : de là la distinction des maîtrises et des jurandes, c'est-à-dire des corporations de marchands et des corporations d'ouvriers.

Les jurés et les gardes visitaient les ateliers, les boutiques, vérifiaient les marchandises, les poids et mesures, apposaient les sceaux et marques, présidaient à la réception des apprentis et des maîtres, constataient les contraventions, opéraient les saisies, levaient les amendes, et faisaient la répartition des impôts que les communautés percevaient à leur profit. Ils réglaient en outre les affaires contentieuses, administraient les biens de la corporation, comme les tuteurs administrent ceux de leurs pupilles, et chaque année ils rendaient compte de leur gestion, dont ils restaient, pendant un certain temps, solidairement responsables. Les fonctions de gardes ou de jurés étaient obligatoires : ceux qui avaient été désignés pour les remplir devaient les accepter sous peine d'amende, quelquefois même sous peine de perdre le métier; car c'était un principe général dans notre ancien droit, que nul ne pouvait se soustraire aux charges honorifiques, quand l'exercice de ces charges se rattachait à un objet d'utilité publique, et surtout quand il était conféré par l'élection.

Les jurés étant choisis parmi les gens de chaque métier, les artisans avaient l'avantage d'être jugés par leurs pairs ; mais, en laissant aux officiers de la police industrielle une part assez forte des amendes et des confiscations, les statuts ne les encourageaient que trop à une sévérité excessive, et l'ouvrier qui faisait sa besogne en conscience restait exposé à une foule de mesures vexatoires, ceux qui devaient contrôler et juger son œuvre étant directement intéres-

sés à la condamner. Les jurés, il est vrai, ne jugeaient point toujours en dernier ressort, et l'ouvrier avait, pour garantie contre des décisions injustes, l'appel devant les officiers des bailliages royaux ou des échevinages.

Outre la surveillance de police exercée par des officiers délégués *ad hoc*, il y avait encore la surveillance collective exercée par les artisans eux-mêmes, qui étaient astreints, sous la foi du serment et sous des peines sévères, à dénoncer tous les abus, toutes les contraventions dont ils pouvaient avoir connaissance. Ainsi, par une de ces contradictions qui éclatent à chaque pas dans le moyen âge, la même loi qui prescrivait à tous les membres d'un même métier l'union et la charité leur prescrivait en même temps la délation. C'était là une prescription d'autant plus immorale, que les mêmes familles se groupaient souvent dans les mêmes corporations, et de la sorte ce n'étaient point seulement des confrères, mais des parents qui devaient se dénoncer. Cette obligation fut rigoureusement maintenue jusqu'à la révolution française. D'exceptionnelle qu'elle était d'abord au moyen âge, elle devint même à peu près générale dans les derniers temps, et Colbert eut le tort grave de lui donner une sanction et une extension nouvelles.

Indépendamment de l'organisation élective de l'administration des jurandes, nous trouvons encore, dans la police administrative de certains métiers privilégiés et riches, une sorte d'organisation féodale. Ainsi le grand chambrier de France ou maître de la garde-robe était maître des fripiers du royaume ; les cuisiniers, les marchands de vin, avaient leur représentant honorifique dans *le roi des ribauds, prince des*

viniers, dans le *maître-queux*, chef des cuisines royales. Le premier barbier, valet de chambre du roi, était maître de *la barberie du royaume*, et, à ce titre, il vendait des lettres de maîtrise et envoyait chaque année, moyennant une certaine somme, à tous les barbiers des provinces un almanach contenant des recettes *pour pourvoir à la santé du corps humain*. Les bouchers de Paris étaient placés sous l'autorité d'un *maître ;* les merciers de la Touraine, du Maine et de l'Anjou sous celle d'un *roi*. Cette *royauté* était un véritable fief *sine glebâ*, emportant des redevances utiles ou honorifiques : le roi des merciers ne tenait pas seulement dans sa mouvance les gens de son état, mais la noblesse elle-même, et tout feudataire qui concédait le droit de foire ou de marché lui devait un bœuf, une vache ou une fournée de pain.

Dans l'origine, la plupart des offices industriels, nous l'avons indiqué déjà, étaient électifs. Les jurés, les gardes, les prud'hommes étaient nommés dans les assemblées générales des gens du métier, assemblées auxquelles chacun d'eux était tenu d'assister à peine d'amende ou même d'exclusion, quand l'absence n'était point dûment motivée, car la même loi qui rendait pour les élus les fonctions publiques obligatoires imposait aussi aux électeurs l'obligation du vote, en vertu de la maxime consacrée par le droit canonique dès les premiers jours de l'Église : *Celui qui doit être obéi par tous doit être élu par tous* — *Qui ab omnibus debet obediri ab omnibus debet eligi*. Quelque absolue qu'ait été cette maxime, le système électif du moyen âge, dans l'industrie comme dans l'église, n'en resta pas moins toujours subordonné à un contrôle supérieur, et, de même qu'au treizième

siècle le droit nouveau des décrétales écarta le peuple des élections canoniques, de même, à partir du règne de Louis XI, le droit nouveau de la royauté tendit sans cesse à enlever aux gens de métiers le libre choix de leurs administrateurs et de leurs officiers de police. En repoussant successivement les apprentis, les valets, les compagnons et même les femmes, qui, en plusieurs corporations, avaient droit de vote, on passa peu à peu du suffrage universel au suffrage restreint, et du suffrage restreint aux créations en titre d'office, c'est-à-dire à la nomination royale moyennant finance. Des profits assez notables, droits de visite, de sceau, part dans les amendes et les confiscations, étant attachés aux charges de police industrielle, ces charges, qui emportaient de plus certains priviléges honorifiques, furent très-recherchées, et devinrent une source abondante de revenus pour le fisc, en même temps qu'elles étaient une cause de ruine pour les corporations. En effet, elles furent accaparées par des traitants qui les achetaient souvent en gros pour toute une province, et qui, après les avoir payées fort cher, en augmentaient encore le prix en les revendant en détail. Les droits de visite, de sceau, d'examen, en furent accrus dans une proportion notable. Les villes, pour se débarrasser d'individus qui leur étaient étrangers et se soustraire à des droits onéreux et permanents, s'imposaient extraordinairement pour acheter et réunir à leurs échevinages les offices de création royale. Les corporations à leur tour, étaient taxées pour s'acquitter envers les villes, et la plupart d'entre elles contractèrent à ce sujet des dettes qu'elles se trouvèrent hors d'état de payer. Ce trafic des offices industriels fut poussé

sous le règne de Louis XIV jusqu'aux dernières limites, et le gouvernement y viola effrontément les plus simples notions de l'équité. On créait, en titre d'office, des maîtres, des gardes, des contrôleurs, des auneurs, des peseurs-jurés, etc., et ces offices une fois vendus, on les supprimait après quelques années pour forcer les possesseurs à en obtenir, moyennant finance, la jouissance et le maintien. Des plaintes vives et répétées s'élevèrent à cette occasion du sein de toutes les villes, du sein de toutes les communautés; mais il en fut de ces protestations comme des doléances des états généraux : on passa outre, et l'on peut dire sans exagération que ces spéculations de la fiscalité royale, provoquées par les nécessités de la guerre et des prodigalités folles, furent, avec la révocation de l'édit de Nantes, le grand désastre de l'industrie française au dix-septième siècle.

Les libertés municipales, intimement liées aux libertés industrielles, déclinèrent parallèlement à ces dernières. Les gens des métiers parmi lesquels s'étaient recrutés à l'origine, sans distinction de profession, les membres des magistratures urbaines, se divisèrent en une foule d'aristocraties rivales qui écartèrent insensiblement des corps municipaux les corporations les moins riches et les moins nombreuses. Dans les échevinages, comme dans les maîtrises et les jurandes, les créations à titre d'office vénal remplacèrent les fonctions électives, qui furent accaparées par ceux qui faisaient le négoce, et les artisans qu'on appelait *gens mécaniques*, c'est-à-dire ceux qui travaillaient des bras, furent exclus des charges publiques par cela seul qu'ils travaillaient.

V

LES SOCIÉTÉS D'ASSISTANCE ET LES CONFRÉRIES MYSTIQUES DES MÉTIERS.

Si grande qu'ait été, sur notre ancienne législation industrielle et commerciale, l'influence de l'intérêt personnel, de l'esprit de monopole et d'exclusion, l'égoïsme ne devait point régner seul et souverainement dans les codes des métiers ; aussi retrouve-t-on dans ces codes, par un contraste très-fréquent au moyen âge, la fraternité la plus grande à côté des priviléges les plus absolus, les prescriptions morales les plus sages à côté des lois économiques les plus désastreuses. Le christianisme, qui avait affranchi, réhabilité le travail, devait aussi réhabiliter cette législation imprévoyante et lui laisser, comme à toutes les choses qu'il a touchées dans la barbarie des vieux temps, l'empreinte de l'austérité et de la charité. Cette double empreinte est marquée en effet sur tous les statuts, d'une part dans les prescriptions qui touchent aux faits de conscience, à la règle de la vie, de l'autre dans celles qui se rapportent à l'accomplissement des œuvres charitables.

En ce qui concerne les faits de conscience, les statuts déterminent les conditions de probité et de mo-

ralité en vertu desquelles on est admis dans le métier, et celles en vertu desquelles on peut s'y maintenir. La première condition de l'admission est une réputation intacte : les usuriers, les joueurs, les ivrognes, sont sévèrement repoussés, et ce n'est point seulement le vice, mais le soupçon du vice qui devient un motif d'exclusion. Ainsi, à Béziers, pour entrer dans la corporation des bouchers, il fallait, lorsqu'on avait été accusé de vol ou de fraude, se justifier de cette accusation. A Issoudun, nul ne pouvait être reçu maître dans la corporation des tisserands, s'il n'était de bonne vie, marié ou dans l'intention de se marier. Au point de vue de la considération, de l'intérêt même des communautés industrielles, cette sévérité, cette exclusion, ne pouvaient être que profitables ; mais elles présentaient un danger sérieux : celui de créer, au-dessous et au dehors des classes ouvrières, une population oisive et flottante de mendiants valides qui ne fit que s'accroître avec les progrès et l'extension de l'industrie, et, à côté de misères imméritées, résultat de crises passagères, une misère professionnelle qui faisait vivre les truands et les vagabonds de la pitié ou plutôt de la terreur publique,. *comme des revenus d'une prébende :* c'était le mot consacré au seizième siècle.

Une fois admis dans la communauté, l'individu qui enfreignait les règlements était considéré comme parjure et traité comme tel, attendu que le métier s'exerçait sous la foi du serment. Outre les obligations professionnelles, ce serment comprenait un certain nombre d'obligations morales, en vertu desquelles l'artisan devait à ses confrères de bons conseils, de bons exemples et de bons offices. Les unions illégi-

times, qui sont de nos jours, parmi les classes laborieuses, une cause si fréquente de misère et même de crime, la séduction, l'adultère, entraînaient, avec les peines ordinaires, l'exclusion hors du métier. On n'était pas seulement responsable pour soi-même, mais encore pour ceux qu'on employait, et les maîtres payaient une amende lorsqu'ils souffraient dans leurs ateliers une action répréhensible. Les règlements semblaient en ce point s'inspirer de ces mots de l'Évangile : « Malheur à l'homme par qui le scandale arrive ! »

La charité était, dans le sein de la corporation, officiellement organisée par la confrérie, et, en vertu de ce précepte chrétien qui veut qu'elle soit infinie et sans bornes comme l'amour, qu'elle s'étende à tous les vivants et à tous les morts, qu'elle donne aux morts la sépulture et la prière, aux vivants l'aumône, les confréries s'établirent pour faire l'aumône et pour prier (1). Entièrement distincte de la corporation, quoique formée des mêmes éléments, la confrérie était placée sous l'invocation d'un saint qui passait pour avoir exercé la profession des confrères. Tandis que pour symbole la corporation avait une bannière, la confrérie avait un cierge. La corporation assistait aux assemblées des échevinages, aux réunions politiques des trois ordres, à la discussion des statuts réglementaires ; la confrérie n'assistait qu'aux solennités de l'Église, et ses devoirs, exclusivement religieux, se bornaient, d'une part à l'accomplissement

(1) La plus ancienne confrérie de corporation qui nous soit connue est celle des *marchands de l'eau de Seine* ; elle date de 1170. Vient ensuite celle des *drapiers* de Paris en 1188, celle des *chirurgiens* en 1270, et celle des *notaires* en 1300.

de certaines pratiques de dévotion, de l'autre à l'exercice de certaines œuvres de charité.

Comme institution mystique, la confrérie obligeait ses membres à faire célébrer chaque année, le jour de la fête patronale, un service solennel, à faire dire chaque semaine, quelquefois même chaque jour, une messe à l'intention de tous les gens du métier, à entretenir dans une église un cierge qu'on portait en grande cérémonie dans les processions, et de plus, à assister à ce que l'on appelait *les honneurs du corps*, c'est-à-dire aux solennités religieuses de la vie domestique, telles que les baptêmes et les mariages. Les confrères, qui s'associaient à la joie de la famille, s'associaient aussi à son deuil. Ils avaient suivi le nouveau-né au baptistère, la jeune épouse à l'autel; ils suivaient les morts à leur dernière demeure, fournissaient les torches, les draps funéraires, et, comme la famille, cessaient tout travail le jour où celui qu'ils venaient de perdre était conduit au cimetière. Il y avait dans ce deuil collectif, dans cette fraternité que la mort elle-même ne détruisait pas, quelque chose de touchant et d'élevé ; mais, par malheur, les usages les plus bizarres se mêlaient souvent comme une cynique protestation aux cérémonies les plus graves. Ainsi, à Paris, quand les crieurs de vin suivaient le convoi d'un confrère, deux d'entre eux marchaient près du cercueil, en portant l'un un pot, l'autre un gobelet, et ils présentaient ce gobelet bien rempli à tous les passants qui demandaient à boire.

Comme institution charitable, la confrérie était un véritable bureau de bienfaisance. Afin de purifier le gain, que l'Église a toujours regardé comme blamâble

quand les malheureux n'en ont pas leur part, la loi religieuse prélevait sur l'industrie une sorte de taxe des pauvres qui, dans la caisse de chaque confrérie, se trouvait amortie pour l'aumône. Cette caisse, souvent désignée sous le nom de *charité du métier*, était alimentée par des retenues faites sur le salaire, les deniers à Dieu payés pour les transactions, et par les amendes. La taxe était permanente, et lorsqu'elle ne pouvait suffire aux nécessités de l'aumône, les corporations étaient autorisées à imposer sur chacun des confrères, mais toujours du consentement de la majorité, une prestation extraordinaire recouvrable, comme les impôts royaux, par voie de contrainte.

Les produits de la taxe permanente et les prestations étaient appliqués, suivant que les confréries étaient plus ou moins riches et chargées d'un nombre plus ou moins grand d'ouvriers nécessiteux, tantôt à tous les pauvres de la même ville, tantôt aux pauvres de la corporation seulement. Il y avait ainsi ce qu'on appelait l'*aumône générale* et l'*aumône du métier*. L'*aumône du métier* était destinée à marier de pauvres filles orphelines, à secourir les vieillards, les infirmes, ceux qui étaient *appeticiés* de leur état, c'est-à-dire déchus (1), car, en vertu des lois de l'association, quand un confrère était tombé dans la misère sans que cette misère fût le résultat des désordres de sa conduite, les associés devaient lui donner chaque semaine des secours soit en nature, soit en argent, ou lui avancer une certaine somme qu'il n'était tenu de leur rendre que dans le cas où il pourrait *revenir*

(1) Voir, entre autres, M. P. Varin, *Archives législatives de la ville de Reims*.

sus en ses affaires. — L'*aumône générale*, telle qu'elle était organisée à Paris et dans les grandes villes, c'est-à-dire là où se trouvaient des corporations puissantes, n'était pas seulement une affaire de bienfaisance, mais une sorte d'hommage solennel rendu aux malheureux par ceux que l'industrie avait enrichis, car il est à remarquer que la misère était quelquefois traitée comme une sorte de fief envers lequel les grands pouvoirs de l'État, ainsi que les magistratures urbaines, étaient astreints à des redevances utiles et honoriques. A Mantes, le jour de la Conception, les plus notables bourgeois servaient à table les pauvres infirmes et vieux. A Nîmes, le jour de l'Ascension, les consuls, des torches à la main, se rendaient à la cathédrale, et là, les bannières de la ville déployées, ils distribuaient aux malheureux de l'argent et quinze douzaines de pains. A Paris, le jour du vendredi saint, le roi lavait les pieds de treize pauvres choisis parmi les plus souffrants : touchant symbole qui donnait à la couronne une sorte de prestige mystique et qui grandissait pour ainsi dire la royauté en l'abaissant devant les pauvres, ces amis de Dieu, par un hommage plus humble que tous les hommages qu'elle-même imposait à ses grands vassaux.

Comme les notables bourgeois de Mantes, les consuls de Nîmes et les rois de France, les orfévres de Paris donnaient, le jour de Pâques, aux malades de l'Hôtel-Dieu, aux prisonniers et à un grand nombre de pauvres, un dîner en vaisselle d'or et d'argent, dîner dans lequel ils servaient eux-mêmes. Cet usage, qui remontait à 1260, s'est maintenu jusqu'au dix-huitième siècle. Les autres métiers de la capitale

faisaient également participer les malheureux aux repas solennels des confréries, et de la sorte, depuis le roi jusqu'aux artisans, chacun dans le royaume de France devenait à certains jours le serviteur ou le commensal du pauvre. C'était peu sans doute que de pareils secours; mais, s'ils n'apportaient à la misère qu'un soulagement passager, ils avaient du moins l'avantage d'entretenir l'esprit de charité, et d'établir des rapports bienveillants entre ceux qui possédaient et ceux qui ne possédaient pas.

Outre l'argent, les vivres et les secours en nature qu'elles distribuaient aux indigents, un grand nombre de corporations et de confréries avaient fondé des hospices et des établissements de charité. A Rouen, dès l'an 514, on trouve une maison de refuge destinée à recevoir, en cas de misère ou de maladie, les ouvriers qui travaillaient à la confection des vêtements, et, en 1298, on voit les confrères écrivains de la ville d'Orléans faire disposer une espèce de chauffoir public pour abriter pendant les nuits d'hiver les malheureux qui ne savaient où loger. Les corporations recueillaient et *entretenaient décemment* dans les asiles qu'elles avaient fondés et dotés les personnes anciennes et de *bonne renommée;* car la bienfaisance ne s'exerçait point au hasard, et de même que, pour entrer dans le métier, il fallait tenir une conduite régulière, de même il fallait, pour entrer dans l'hospice, justifier de sa probité et de la régularité de ses mœurs.

Comme associations de bienfaisance et de secours mutuels, les corporations et les confréries présentaient de grands avantages; mais la barbarie des mœurs, l'égoïsme individuel, en neutralisaient sou-

vent l'utile influence, et, à côté du bien, elles of
ainsi que le compagnonnage, dont elles étaient l
tre-partie, de graves inconvénients. On reconnut
l'origine, et ce fait se trouve déjà signalé en 1372,
les pratiques de dévotion imposées aux confréries apportaient un grand obstacle à la production; qu'en astreignant tous les confrères à cesser le travail à l'occasion des baptêmes, des mariages, des enterrements, on leur enlevait le profit d'un grand nombre de journées; que les fonds destinés à des œuvres de charité étaient souvent dilapidés dans des banquets; qu'on allait boire *sous ombre de messe,* et qu'enfin ces confréries, constituées sous l'inspiration d'une pensée mystique, avaient fini par dégénérer en associations burlesques dans lesquelles les choses les plus saintes se trouvaient scandaleusement travesties. Les abus auxquels elles donnaient lieu furent donc sévèrement condamnés au nom de la religion, de la morale et des intérêts de l'industrie; de plus, par la force de cohésion qu'elles établissaient entre les classes ouvrières, en réunissant souvent plusieurs corporations dans une seule et même société mystique, en donnant à cette société une sorte de caractère religieux, les confréries devinrent une cause de troubles politiques. Habile à deviner tous les dangers qui, de près ou de loin, dans le présent ou dans l'avenir, pouvaient menacer le pouvoir, Louis XI tenta de placer ces associations pieuses sous la surveillance immédiate de la couronne, et ordonna, sous peine de la vie, à tous ceux qui en étaient membres, de ne se réunir en assemblées générales qu'en présence des officiers royaux. Les successeurs de Louis XI rendirent plusieurs

ordonnances dans le même sens : elles furent éludées; mais, comme les confréries, au milieu des agitations du seizième siècle, ne servaient plus qu'à recruter les partis, après avoir essayé vainement de les réformer, on tenta de les dissoudre. Des édits d'abolition furent promulgués par François Ier en août 1539, par Charles IX. en fevrier 1566, par Henri III en mai 1579. Il en fut de ces édits comme des édits rendus par le parlement en 1498 et en 1500, comme de la décision du concile de Sens en 1524. Les associations religieuses des métiers, et surtout les désordres qu'elles entraînaient, étaient trop profondément enracinés dans les mœurs pour qu'il fût possible de les faire disparaître en un jour par un acte d'autorité souveraine. Malgré les tentatives de réforme, le mal persista longtemps. Les confréries, ainsi que le dit un écrivain du seizième siècle, occasionnèrent, pendant les troubles, « beaucoup de folies », et elles s'ajoutèrent comme une plaie nouvelle à des plaies déjà trop nombreuses.

VI

PREMIERS ESSAIS DE RÉFORME DANS L'INDUSTRIE FRANÇAISE.

La charité chrétienne elle-même, nous venons de le voir, était frappée d'impuissance en présence des misères qui affligeaient l'industrie et des abus qui l'entravaient. La conscience de ces abus, cependant, ne pouvait échapper ni à ceux qui en étaient les victimes, ni aux hommes clairvoyants qui participèrent, depuis la révolution des communes jusqu'à la révolution de 89, à l'administration des affaires publiques. Aussi tous les documents qui se rattachent à notre histoire industrielle accusent-ils un sentiment profond de malaise et l'instinct confus de réformes qui, par malheur, ne commencent à être définies que dans les dernières années du seizième siècle.

Déjà, en 1358, Charles V, alors régent, condamnait sévèrement les règlements d'Étienne Boileau, en déclarant qu'ils étaient faits « plus en faveur et profit de chacun métier que pour le bien commun. » Charles VII et Louis XI, entre autres, essayèrent, comme Charles V, de corriger, d'améliorer, de refondre : ils favorisèrent l'établissement de fabriques, de manufactures, de foires; mais, enfermés dans un cercle vicieux, ils ne changèrent en rien les condi-

tions générales du travail. Ils sentaient le mal, cherchaient la cause, et la touchaient sans la voir. Ce ne fut qu'au seizième siècle, au moment où l'économie politique, science nouvelle qui n'était point encore nommée, fit son avénement dans la société moderne, qu'on entrevit pour l'industrie d'autres lois que celles du monopole et du privilége, un autre régime que celui de l'exclusion. L'ordre établi depuis quatre siècles fut, pour la première fois, théoriquement attaqué ; de nouvelles doctrines se propagèrent ; les classes laborieuses, initiées par l'instinct de leurs souffrances aux aspirations de la science et de la politique, s'arrachèrent enfin à cet esprit d'association exclusive qui jusqu'alors les avait dominées. Elles furent pour ainsi dire unanimes à protester contre le système restrictif, et le mot *liberté du commerce* fut prononcé pour la première fois dans les cahiers des états, et répété par la plupart des villes qui s'associèrent à la ligue. Cette réaction éclata plus vive encore au dix-septième siècle : « Le gain assuré des corps de métiers, disait Jean de Witt, les rend indolents et paresseux, pendant qu'ils excluent les gens habiles à qui la nécessité donnerait de l'industrie. » — « Pourquoi empêcher, disait à son tour Colbert en s'adressant à Louis XIV, pourquoi empêcher des gens qui en ont quelquefois appris dans les pays étrangers plus qu'il n'en faut pour s'établir, de le faire, parce qu'il leur manque un brevet d'apprentissage? Est-il juste, s'ils ont l'industrie de gagner leur vie, qu'on les en empêche sous le nom de Votre Majesté, elle qui est le père commun de ses sujets et qui est obligée de les prendre en sa protection? Je crois donc que, quand elle ferait une

ordonnance par laquelle elle supprimerait tous les règlements faits jusqu'ici à cet égard, elle n'en ferait pas plus mal (1). » Condamner les brevets d'apprentissage, c'était condamner les maîtrises, et par cela même les corporations. Réclamer pour quelques-uns, au nom du progrès, la liberté du travail, c'était proclamer implicitemeut le droit de tous à cette liberté ; mais, pour abolir les priviléges dans une classe, il fallait les abolir dans toutes, et c'était là une œuvre impossible au sein d'une société qui reposait tout entière sur le privilége. Le temps d'une réforme radicale n'était point encore venu, et les vues de Colbert se trouvèrent nécessairement limitées par la monarchie absolue, la force de traditions encore toutes puissantes et la résistance des intérêts. On se contenta donc de modifier là où il fallait abolir, et, tout en centralisant l'administration de l'industrie, tout en la plaçant sous la surveillance de l'État, on laissa subsister le régime du moyen âge. La polémique fut reprise dans le dix-huitième siècle avec une vivacité nouvelle. Les économistes, les philanthropes furent unanimes à réclamer la liberté du travail, et l'opinion se prononça d'une manière si formelle en faveur de cette liberté, que le gouvernement crut devoir faire des concessions.

En 1766, on présenta au parlement un édit qui supprimait les jurandes. La présentation de cet édit souleva dans la cour souveraine de violents orages. On allait voir, disait-on, l'anéantissement des arts, de la confiance et du commerce, la ruine de l'industrie ; il fallut différer encore. Enfin Turgot, que semblaient

(1) *Testament politique de Colbert*, chap. 15.

éclairer déjà les lumières de la révolution, résolut de tenter un coup d'État contre un ordre de choses que l'esprit des temps nouveaux avait condamné sans retour, et, en février 1776, il promulgua un édit portant abolition des maîtrises et des jurandes. Toutes les objections économiques qui jusqu'alors avaient été faites contre le régime des communautés industrielles se trouvaient résumées avec une lucidité parfaite dans le préambule de cet édit célèbre, déduit tout entier de cette phrase que Turgot semblait avoir dérobée d'avance à la déclaration des droits de l'homme : « Dieu, donnant à l'homme des besoins et lui rendant nécessaire la ressource du travail, a fait du droit de travailler la propriété de tout homme, et cette propriété est la première, la plus sacrée et la plus imprescriptible de toutes. » L'édit d'abolition, malgré sa haute sagesse, fut révoqué peu de temps après sa promulgation, et, l'année suivante, les maîtrises et les jurandes furent rétablies, mais dans une forme nouvelle, et, comme l'a dit avec raison M. Blanqui, l'industrie reçut une organisation moins vicieuse que celle détruite par Turgot, mais vicieuse encore, puisqu'elle reposait sur des limitations, des exclusions, des monopoles (1). Les dispositions de l'édit de 1777 ne furent d'ailleurs appliquées que par exception. Les parlements de Bordeaux, de Toulouse, d'Aix, de Besançon, de Rennes et de Dijon avaient refusé d'enregistrer cet édit, et de la sorte la Guyenne, le Languedoc, la Provence, la Franche-Comté et la Bretagne restèrent placés sous un régime qui datait de plusieurs siècles. Ce n'était là toutefois

(1) *Cours d'économie industrielle*, 1839, p. 116.

qu'une résistance impuissante ; le système du privilége, du monopole, de l'exclusion, de la tyrannie administrative, contre lequel s'étaient vainement débattues les classes industrielles du moyen âge, devait bientôt s'écrouler sans retour, et la liberté du travail, qui découle de l'égalité des droits, cette liberté que tant d'esprits généreux avaient en vain réclamée sous l'ancienne monarchie, l'Assemblée constituante l'établit par la loi du 2 mai 1791.

Malgré ses immenses avantages, elle n'a cependant pas satisfait tous les esprits, et de notre temps la question du travail a donné lieu à des discussions très-vives, et à de graves agitations politiques.

Au début même du siècle, Saint-Simon a posé le problème de ce qu'il appelait l'*industrie nouvelle*. Il a donné l'*utile*, la production et la consommation pour but suprême à la vie de l'individu et aux sociétés humaines, et résumé sa théorie dans la formule : *A chacun selon ses besoins*. Fourrier est venu proclamer à son tour le règne du travail attrayant, basé sur l'essor des passions et la satisfaction de tous les instincts. Des disciples, pleins d'une confiance aveugle, ont essayé de réaliser les deux systèmes dans la pratique, les uns, les saint-simoniens, à Ménilmontant, les autres, les fourriéristes, à Condé-sur-Vègre. Ils n'ont abouti qu'à d'éclatants échecs ; mais ils n'en ont pas moins laissé dans les esprits des traces profondes, en prononçant les premiers le mot de *socialisme*, et en faisant briller aux yeux des classes laborieuses le mirage trompeur d'un bonheur que ce monde ne saurait donner. Depuis 1830, les économistes français se sont partagés en deux camps profondément hostiles ou plutôt en deux écoles qu'on pourrait appeler

4

l'une l'école *libérale positive*, l'autre l'école *révolutionnaire empirique*. L'école libérale, fidèle aux traditions des états généraux de 1789, défend la liberté du travail : elle veut que l'industrie se développe à sa guise, selon ses besoins et ses instincts, et elle ne reconnaît aux pouvoirs sociaux le droit d'intervenir dans les transactions que pour réprimer ce qui peut s'y mêler de répréhensible au point de vue moral. L'autre, l'école révolutionnaire *empirique*, veut subordonner constamment les existences individuelles à l'action d'un être abstrait, *pouvoir*, *commune*, *État*, qui substitue sa volonté aux volontés particulières ; elle veut *organiser* l'industrie d'après des théories préconçues, comme on arrange une mécanique, et, n'osant s'attaquer ouvertement à la liberté, elle s'attaque à des fantômes et méconnaît les traditions de la Révolution qu'elle invoque et qu'elle prétend continuer. Elle rend la société responsable de toutes les crises qui paralysent l'industrie, de toutes les misères qui affligent les travailleurs ; elle procède toujours par formules absolues, sans tenir compte des obstacles que la volonté humaine ne peut renverser : intempéries des saisons, cherté des denrées alimentaires, mauvaises récoltes, maladies, accidents physiques de toute espèce ; des obstacles politiques : guerres, révolutions, concurrence étrangère; et de ceux qui naissent du fait même des individus, tels que l'imprévoyance, le vice, la paresse. Au lieu de chercher sérieusement, comme l'école *positive libérale*, le moyen d'améliorer le sort des ouvriers, elle énumère emphatiquement leurs souffrances, et leur souffle la haine contre la société tout entière. C'est elle qui a précipité vingt fois, depuis

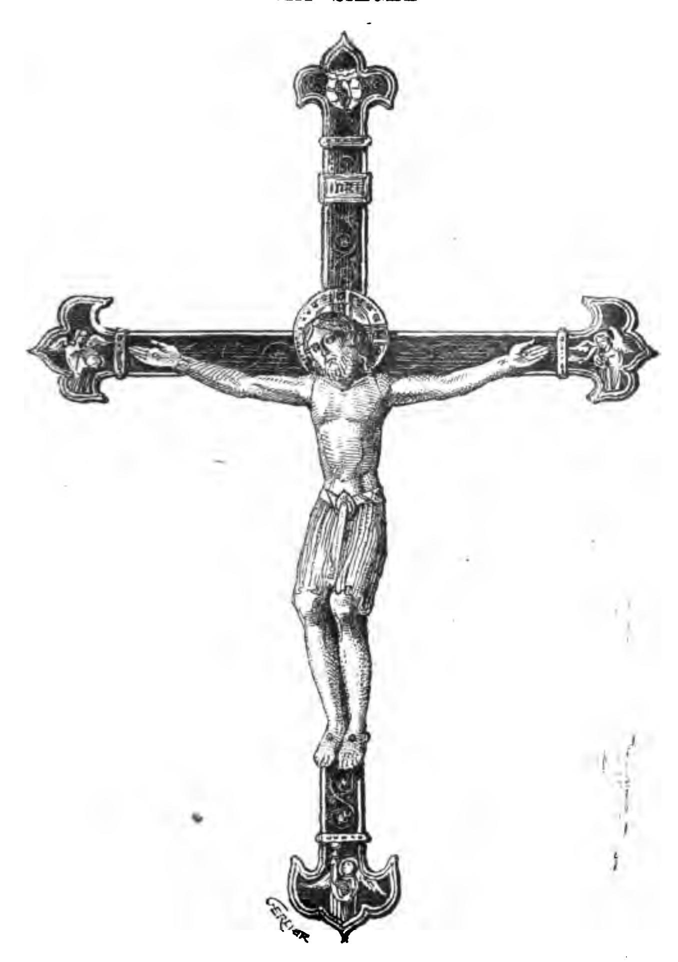
quarante ans, les classes laborieuses dans des agitations et des émeutes dont elles sont les premières à souffrir ; car il faut maintenir ce fait que les classes laborieuses ne sont point subversives par instinct, et qu'elles ont au contraire à un haut degré le sentiment de l'ordre et du progrès par l'ordre ; mais elles se laissent facilement duper par les meneurs des partis, par les prétendus travailleurs qui n'ont jamais travaillé, les ambitieux impuissants des classes lettrées qui n'ont d'espoir que dans les bouleversements, et les déclassés de toutes les classes. Ce sont ceux-là, et ceux-là seuls qui depuis 1830 ont mis en avant les sophismes et les utopies qui nous ont fait glisser sur la pente des abîmes : ce sont eux qui nous ont montré le bonheur terrestre dans la *ville nouvelle* des saint simoniens, dans le *phalanstère* des fourriéristes, dans les ateliers égalitaires, la gratuité du crédit, l'abolition du *salariat*, l'abolition du capital, l'expropriation des grandes industries au profit des ouvriers. Leurs systèmes n'ont produit que des ruines, et des exemples récents et terribles sont là pour nous apprendre qu'on ne change pas le monde avec des rêves, et que les ruines ensevelissent toujours ceux qui les ont faites.

CHARLES LOUANDRE.



L'INDUSTRIE FRANÇAISE

AVANT LE QUATORZIÈME SIÈCLE



Christ. — Bois sculpté. — XIIe siècle. — Cluny, n° 1963.

COUP D'ŒIL GÉNÉRAL

SUR

L'INDUSTRIE FRANÇAISE

AVANT LE QUATORZIÈME SIÈCLE

Monteil commence seulement aux dernières années du règne de Philippe le Bel l'*Histoire des Français des divers états*. L'absence ou l'insuffisance des documents ne lui permettait pas en effet d'écrire cette histoire telle qu'il l'avait conçue, intime et complète avant l'époque qu'il avait choisie pour point de départ de ses études. Nous allons suppléer à son silence par quelques indications générales.

Comme tous les peuples à l'état primitif, les premiers et les plus anciens habitants de la Gaule vivent de chasse et de pêche; ils portent pour vêtements des peaux de bêtes qu'ils attachent sur leurs épaules avec des épines; ils dessinent sur leur corps, par un procédé de tatouage qui n'est pas connu, des figures bizarres qu'ils teignent en bleu à l'aide du pastel. Ils ont pour armes des haches de pierre emmanchées

dans des cornes de cerf, pour lances ou pour javelots des tibias humains effilés et durcis au feu. Des silex habilement taillés leur servent de couteaux, de scies, de coins ; de petits cailloux annulaires parfaitement polis, percés à leur centre d'un trou rond, forment pour les femmes l'écrin de leurs bijoux, colliers ou bracelets (1).

Les Gaulois cependant ne restent pas longtemps isolés au milieu de la civilisation antique. Des colonies grecques se fondent sur le littoral de la Méditerranée ; Brennus et ses héroïques aventuriers vont rançonner Rome, les arts et l'industrie pénètrent peu à peu à travers les vieilles forêts druidiques, l'exploitation des mines prend un grand développement, et la céramique produit des vases en terre rouge et grise qui ne manquent pas d'élégance. Au premier siècle de notre ère les Gaulois travaillent la laine de leurs troupeaux et fabriquent, comme le dit Strabon, une espèce de saie à poil que les Romains appelaient *lennæ* (2). Leurs chefs ne portent plus pour ornement des plumes, des feuilles, des écorces d'arbres, mais des colliers, des bracelets et des habits de couleur travaillés en or. Ils couchent encore sur la terre ; ils prennent leurs repas assis sur de la paille, des peaux de loups ou de chiens ; mais ils ont déjà des maisons

(1) Il existe à Abbeville une collection peut-être unique de ces objets, réunie par M. Boucher de Perthes qui a publié à ce sujet un livre curieux : *Antiquités celtiques, Mémoires sur l'industrie primitive et les arts à l'origine.* Paris, Dumoulin, 1847, in-8°.

(2) Strabon, traduit du grec en français. Paris, 1809, in-4°, t. II, p. 62, 65, 70.

vastes construites avec des planches et des claies, et terminées par un toit cintré, couvert d'un chaume épais.

Les pièces principales dont se compose le costume national, les braies, le gilet serré ou tunique, la saie et le manteau à capuchon connu sous le nom de *bardocucullus*, c'est-à-dire capuchon des bardes, sont fabriqués par des ouvriers indigènes et surtout par des Atrébates, ce qui prouve que les Gaulois, comme tisserands de fil et de laine, avaient déjà, au moment de la conquête romaine, une certaine habileté. Il en était de même pour l'art de brocher les étoffes et de les teindre ; ils avaient trouvé le moyen de contrefaire avec le suc de certaines herbes les couleurs les plus précieuses et particulièrement la pourpre de Tyr. Ils connaissaient aussi l'émail, ce qui est constaté par ce passage de Philostrate : « Les barbares qui habitent près de l'Océan appliquent sur de l'airain chauffé des couleurs qui s'unissent au métal, et ces couleurs, en se durcissant comme de la pierre, gardent les dessins qu'on y a tracés (1). »

Tous les témoignages contemporains s'accordent à nous montrer les grands personnages parés de colliers d'or et de bracelets d'or. Ils tiraient ce précieux métal de leur patrie même et surtout du pays des *Trabelli*, c'est-à-dire de cette partie de la Gaule qui longe les côtes de l'Océan, depuis les Pyrénées jusqu'au bassin d'Arcachon.

La Gaule, soumise en dix ans, par César, fut

(1) Lib. I, c. XXVIII. — Pline nous donne des renseignements analogues. Les émaux gaulois trouvés à Marsal en 1838 et à Laval en 1840 confirment les assertions des deux écrivains de l'antiquité. — L.

absorbée promptement par la civilisation romaine. Peu de temps après la conquête « elle présentait, dit un éminent historien, M. Amédée Thierry, quelque chose du spectacle que nous donne depuis cinquante ans l'Amérique du Nord, terre vierge livrée à l'activité expérimentée de l'Europe : de grandes cités s'élevant sur les ruines de pauvres villages, ou d'enceintes fortifiées ; l'art grec et l'art romain déployant leurs magnificences dans des lieux encore à moitié sauvages ; des routes garnies de relais de poste, d'étapes pour les troupes, d'auberges pour les voyageurs, des flottes de commerce allant par toutes les directions, par le Rhône, par la Loire, par la Garonne, par la Seine, par le Rhin, porter les produits étrangers, ou rapporter les produits indigènes ; enfin pour achever le parallèle, un accroissement prodigieux de la population (1). »

L'un des premiers effets de la conquête fut de développer les anciennes industries du tissage et de la teinture. Les Atrébates gardèrent le monopole de la fabrication des saies, fabrication qui devait se perpétuer, en se modifiant, à travers le moyen âge dans l'Artois et dans la Picardie, et enrichir jusqu'aux derniers temps, sous le nom de *sayetterie*, les laborieux habitants d'Amiens. Les saies des Atrébates étaient expédiées jusqu'au fond de l'Italie. Au temps de saint Jérôme, les étoffes d'Arras passaient avec celles de l'Asie Mineure pour les plus parfaites de l'empire, et ne le cédaient en finesse qu'aux étoffes de soie. Les tapis de la même ville n'étaient pas moins recherchés,

(1) Amédée Thierry, *Histoire de la Gaule sous la domination romaine*, 1840, t. I, p. 352.

et la pourpre qu'on obtenait dans ses teintureries ne le cédait en rien à la pourpre de Tyr. Langres et Saintes fournissaient des capuchons de gros draps à longs poils nommés *cuculli*, qui servaient de vêtements d'hiver ou de voyage, et qui, plus tard, furent adoptés sous le nom de *coules* dans l'habit monastique. Les toiles blanches et peintes formaient aussi une branche importante de commerce.

Il est impossible de donner les moindres détails sur les procédés industriels qui étaient alors en usage dans la Gaule, et fort difficile de déterminer avec certitude quelle était la condition des travailleurs ; la plupart sans doute étaient esclaves, mais il existait déjà quelques corps de métiers librement organisés, car lors de l'entrée de Constantin à Autun nous voyons figurer dans le cortége impérial des corporations d'ouvriers avec leurs bannières, et nous trouvons en outre dans les *nautes parisiens, ou compagnie des marchands de la Seine*, l'une des plus puissantes associations commerciales du passé.

La conquête qui avait imprimé à l'industrie une vive impulsion produisit également dans les constructions une révolution complète; tout se romanisa en quelque sorte. Les maisons gauloises furent exactement décalquées sur celles d'Italie; elles eurent comme elles sous le nom *d'atria* leurs salles de réception et d'apparat; sous le nom de *cænationes* et de *triclinia* leurs salles à manger, et sous le nom de *cubicula* leurs chambres à coucher. Autour de l'habitation principale s'élevaient des *gynécées* où les femmes filaient la laine et la tissaient; des boulangeries, des écuries, des remises. Au centre de ces bâtiments qui formaient un carré parfait, s'étendait une cour plantée

de fleurs (1); les toitures étaient formées par de larges tuiles à rebords; les murs étaient construits en pierres ou en briques et quelquefois en moellons taillés qui alternaient avec la brique (2); les appartements étaient pavés en mosaïque ; enduits d'un mortier colorié, ou peints à fresque ainsi que les plafonds ou bien encore incrustés de mosaïque en verres de diverses couleurs.

Ce n'était pas seulement dans les villes, mais encore dans les villages et même au milieu des campagnes que se rencontraient les constructions dont nous venons de parler. Ces constructions, qui étaient les châteaux de l'époque, se composaient de deux corps de logis, l'un au nord pour l'été, l'autre au midi pour l'hiver. On y trouvait, dans la maison d'été des conduites d'eau pour entretenir la fraîcheur, et, dans la maison d'hiver, des tuyaux pour faire circuler la chaleur comme nos calorifères. A côté de l'habitation principale s'élevaient les métairies, *villæ*, qui servaient à la culture et à l'élève des animaux ; on y nourrissait du gros bétail, des chevaux, des moutons, des loirs, des escargots, des daims, des chevreuils et dans les lieux où l'on pouvait se procurer de l'eau on creusait des étangs destinés à la pisciculture.

L'architecture civile, l'industrie, les arts, en un mot la tradition latine tout entière se perpétua dans la France jusqu'au dixième siècle. Les conquérants germains eux-mêmes tout en gardant leurs lois, leur

(1) Voir : *Les Arts somptuaires*, texte par Ch. Louandre. Paris, 1857. 4 vol. in-4°.

(2) Les habitants de Marseille avaient poussé si loin l'art du tuilier et fabriqué des briques si légères qu'elles surnageaient quand on les plongeait dans l'eau.

costume, et leurs usages nationaux, acceptèrent l'industrie telle qu'ils l'avaient trouvée. Charlemagne en favorisa l'essor ; mais l'anarchie qui signala le règne des derniers carlovingiens et les invasions normandes apportèrent dans les habitudes de la Gaule une perturbation profonde. Une partie des populations des campagnes exposées sans défense aux cruautés des Normands se refugièrent dans les enceintes fortifiées des villes ; les riches propriétaires, ceux qui devaient former plus tard l'aristocratie féodale restèrent dans leurs *villæ*, mais ils les entourèrent de fossés, de parapets construits en terre et en charpente, et c'est là l'origine des châteaux forts qui s'élevèrent en si grand nombre à l'époque féodale sur tous les points du territoire.

L'industrie du bâtiment, la seule de ces âges reculés qui nous soit bien connue, subit à partir du dixième siècle des modifications profondes. A cette date on voit paraître dans les constructions civiles les rez-de-chaussées voûtés, les murs épais et massifs percés de fenêtres étroites à plein cintre, car le plein cintre est le type générateur de l'architecture des dixième, onzième et douzième siècles dite *architecture romane*. Au treizième siècle les constructions civiles sont notablement améliorées surtout dans les villes de commerce ; les bourgeois s'efforcent d'embellir leurs demeures et de les rendre plus commodes ; les appartements sont très-hauts de plafond et les caves très-profondes ; elles n'ont pas moins de seize à dix-huit pieds et leurs voûtes en pierres sont garnies d'arceaux dont les retombées se terminent par divers ornements.

A côté du cintre roman on voit apparaître dans la

seconde moitié du douzième siècle l'arc en ogive qui va devenir à son tour le type générateur de l'architecture jusqu'à la renaissance, et qui nous donnera ces poëmes de pierres qu'on appelle les cathédrales de Bourges, de Paris, d'Amiens, de Cologne, etc.

L'industrie des meubles suivit toutes les variations de l'architecture. Il en fut de même des accessoires du bâtiment, tels que la serrurerie et l'ornementation figurée.

Sauf les variations que les changements des modes apportèrent aux formes extérieures des divers objets fabriqués, aucune grande découverte industrielle ne signala la période féodale. Les alchimistes en poursuivant le rêve de l'or potable et de la pierre philosophale firent presque seuls faire quelques progrès à la science; mais leurs formules, obscurcies par l'erreur, ne devaient recevoir que plus tard leur application pratique. Le moyen âge n'innova rien, mais il avait recueilli de la civilisation antique des traditions dont il gardait précieusement le souvenir, et dans le cours des treizième et quatorzième siècles les industries qui avaient fait la richesse de la Gaule romaine florissaient encore, et presque toujours sur les lieux mêmes où elles avaient pris naissance. Limoges au treizième siècle donnait à ses émaux une merveilleuse perfection : on y fabriquait des crosses, des croix, des reliquaires, des châsses, des bassins, des vases, des chandeliers, des médaillons, des plaques formant des espèces de tableaux qui font encore aujourd'hui dans nos musées l'admiration et l'étonnement des connaisseurs. La fabrique des draps occupait un très-grand nombre d'ouvriers, non-seulement dans les grands centres, mais même dans une foule

de localités dont l'importance ne dépassait pas celle de nos gros bourgs modernes. Les fabriques d'Évreux, de Saint-Omer, des Andelys, de Saint-Lô de Carcassonne, de Rouen, de Beauvais, de Saint-Quentin, d'Abbeville, de Cambrai, de Tours, de Chartres, de Provins, jouissaient d'une réputation européenne et leurs produits figuraient dans les foires et sur tous les marchés. Les habits qui en étaient faits pouvaient en raison de leur bonne qualité se transmettre d'une génération à l'autre, car leur prix était assez élevé pour que les acheteurs eussent le droit de se montrer exigeants. Les draps élégants pour dames valaient jusqu'à cinquante sous l'aune, ce qui équivaut à cent francs environ de notre monnaie. Pour les bons draps ordinaires le prix était de quarante à quarante-huit francs, ce qui n'empêchait pas la consommation d'être fort active dans les villes.

Le pastel, le kermès, le brésil (1), employés longtemps avant la découverte de l'Amérique, alimentaient, principalement dans le Nord, de nombreuses teintureries. Le kermès, connu bien avant le douzième siècle dans le midi de la France, servait à teindre les étoffes écarlates; cet insecte se trouvait en grand nombre dans les environs de Carcassonne, et, grâce à cette circonstance, cette ville s'était fait une grande réputation industrielle. Elle était avec Lille, Amiens, Beauvais, Paris, Montpellier, renommée entre toutes les villes de la France par l'excellence de ses teintures.

(1) Nous ne saurions dire de quel pays on tirait le brésil avant la découverte du nouveau monde; mais ce qui est certain, c'est que la province du Brésil n'a été ainsi nommée que parce qu'on y a trouvé en grande quantité un bois tinctorial jouissant des mêmes propriétés.

La fabrique des tapisseries était aussi prospère que celle des draps. En 985 on en fabriquait de très-belles dans l'abbaye de Saint-Florent de Saumur. Paris, Verdun, Amiens, Arras, Poitiers étaient également célèbres par l'habileté de leurs tapissiers. Ceux de Paris avaient une si grande opinion de leur mérite qu'ils avaient spécifié dans leurs statuts qu'ils ne travailleraient que pour l'Église, le roi et les gentilshommes.

A l'époque qui nous occupe, comme de nos jours, Paris avait le monopole des objets de luxe, et pour faire juger de son industrie nous ne pouvons mieux faire que de donner ici, d'après le *Livre des métiers* d'Étienne Boileau, l'énumération complète des divers corps d'ouvriers qui concouraient vers 1260 à l'habillement des hommes et des femmes et qui, outre les habits, fournissaient la chaussure, la coiffure, les bijoux et autres accessoires. Ces corps d'ouvriers étaient fort nombreux ; en voici l'indication :

Les orfévres ; les paternotiers ou fabricants de chapelets d'os et de corne, de corail, de coquille et d'ambre ; les cristalliers et pierriers de pierres naturelles, c'est-à-dire les joailliers-lapidaires; les batteurs d'or et d'argent à filer ; les laceurs de fil et de soie, ou fabricants de lacets ; les dorlotiers ou rubaniers; les fileresses de soie à grands fuseaux ; les fileresses de soie à petits fuseaux ; les crespiniers de fil ou de soie, qui travaillaient non-seulement à la garniture des meubles, mais encore aux coiffures des femmes, et qui fabriquaient des franges et autres ornements propres à entrer dans leur parure ; les braceliers de fil ; les ouvriers de draps de soie, de velours et de bourserie en lacs; les fondeurs qui fondaient et mou-

laient en cuivre des boucles, des agrafes dites mordants, des anneaux; les faiseurs de bouclettes à souliers; les tisserands de couvre-chefs de soie; les tisserands de langes, c'est-à-dire les drapiers; les foulons; les teinturiers; les chaussiers, appelés plus tard chaussetiers, qui faisaient des chausses en drap, en toile ou en soie.

La France du moyen âge, on le voit, n'était pas déshéritée, et Monteil va nous la montrer grandissant de siècle en siècle, et développant son génie industriel malgré les guerres civiles et les guerres étrangères; mais avant de lui céder la parole, nous croyons devoir donner au lecteur ce que nos vieux érudits appelaient un avis essentiel.

Dans les pages qui suivent l'auteur donne souvent en livres, sous et deniers les prix des marchandises qu'il cite, ainsi que le taux des salaires. Malgré les nombreux travaux dont les anciennes monnaies françaises ont été l'objet, il est selon nous impossible d'évaluer arithmétiquement la valeur de ces monnaies par rapport aux monnaies de nos jours, et nous nous exposerions à de graves erreurs, si, à côté de chacun des prix indiqués par les anciens documents, nous placions les prix en francs et en centimes. Malgré la sûreté et l'étendue de son érudition, Monteil n'a point tenté d'établir cette correspondance, et l'académie des sciences, dans le compte rendu du concours de statistique pour l'année 1859, a déclaré qu'elle présentait des difficultés presque insurmontables. Nous nous bornerons donc à donner ici quelques indications générales et approximatives.

Nous ferons d'abord remarquer que la livre est une monnaie de compte qui n'a plus d'analogue dans

notre système monétaire actuel, que le sou de l'ancien régime a, par rapport aux temps pendant lesquels il a circulé, une valeur toute différente de la monnaie de cuivre que nous employons aujourd'hui, et que les deniers représentent aussi, par rapport aux temps où ils ont eu cours, une valeur tout autre que celle de nos centimes. La puissance de l'argent s'est abaissée d'ailleurs en raison directe de la multiplication des métaux précieux. Cent grammes d'or ou d'argent au quatorzième siècle avaient une puissance d'échange six fois plus grande que celle qu'ils ont de nos jours. Il faut donc pour arriver à une évaluation plus ou moins exacte de la valeur de nos anciennes monnaies, tenir compte de la quantité d'or ou d'argent qu'elles renferment, et la comparer à celle que renferment nos monnaies modernes. Il faut en même temps comparer leur puissance d'échange, mais pour déterminer exactement cette puissance, il faudrait connaître tous les faits de la vie sociale, et c'est là une base qui manquera toujours. On ne peut donc que raisonner hypothétiquement et il faut s'en tenir, sans en garantir la parfaite exactitude, aux évaluations qui paraissent se rapprocher le plus de la vérité ; ce sont ces évaluations que nous allons donner ici, en prenant pour guide le tableau dressé par M. Leber dans l'*Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge*, Paris, 1847, in-octavo.

AU QUATORZIÈME SIÈCLE

	fr. c.	
Le denier équivaut à...	0 20 $\frac{37}{100}$	de notre monnaie.
Le sou à............	2 44 $\frac{11}{25}$	—
La livre à...........	48 88 $\frac{21}{25}$	—

AU QUINZIÈME SIÈCLE

	fr.	c.	
Le denier équivaut à...	0	13 $\frac{12}{20}$	de notre monnaie.
Le sou à.............	1	62 $\frac{67}{100}$	—
La livre à.............	32	53 $\frac{37}{100}$	—

AU SEIZÈME SIÈCLE

Le denier équivaut à...	0	03 $\frac{3}{4}$	de notre monnaie.
Le sou à..............	0	45 $\frac{9}{100}$	—
La livre à.............	9	01 $\frac{8}{10}$	—

Ces données, nous le répétons, ne sont qu'approximatives, mais elles nous paraissent offrir cependant d'assez grandes probabilités. En recourant au tableau ci-dessus qui résume par une moyenne rigoureuse les recherches de plusieurs érudits, le lecteur pourra faire lui-même la comparaison du taux des salaires et du prix des objets entre notre temps et ceux dont Monteil a écrit l'histoire. Ainsi la toise carrée de pavé qui coûtait 9 sous au quatorzième siècle se payerait aujourd'hui 21 fr. 96 c.; la livre de plomb vaudrait 40 centimes au lieu de 3 deniers; la livre de soie 146 fr. 64 c. au lieu de 3 livres; une belle pierre tombale 293 fr. 28 c. au lieu de 6 livres; le millier de tuiles 122 francs au lieu de 50 sous; au quinzième siècle l'amende des maréchaux qui était de 15 sous serait aujourd'hui de 24 fr. 40 c.; le cautionnement des fermiers des monnaies serait de 130,134 francs au lieu de 4,000 livres; les grandes horloges qui coûtaient 30 livres coûteraient aujour-

d'hui 976 francs; la paire de bottines qui coûtait 9 sous coûterait 9 fr. 76 c.

Depuis le seizième siècle jusqu'à nos jours la puissance d'échange des monnaies va toujours en s'affaiblissant: aujourd'hui on a plus d'argent, mais on n'en est pas plus; riche seulement, comme le remarque avec raison M. Leber, les jouissances que procure la fortune étaient autrefois beaucoup plus dispendieuses.

Quant aux classes laborieuses, leurs dépenses, réduites aux objets de première nécessité, étaient relativement moins fortes qu'elles ne le sont maintenant, car les denrées à leur usage, eu égard au pouvoir de l'argent et sauf les années calamiteuses, étaient beaucoup moins chères qu'elles ne le sont pour nous.

Charles LOUANDRE.

QUATORZIÈME SIÈCLE

LE

LIVRE DU FRÈRE AUBIN



Intérieur XIVᵉ siècle. — Ameublement d'après Herbé. — Accessoires du Musée de Cluny.

QUATORZIÈME SIÈCLE

LE LIVRE DU FRÈRE AUBIN [1]

ARGUMENT

Pour donner à ses études un plus grand cachet de vérité, Monteil a fait revivre les hommes des anciens temps. Au quatorzième siècle, lorsque le clergé est encore le plus instruit des trois ordres de l'État, il emprunte la plume d'un moine qu'il suppose résider dans la ville de Tours ; ce moine entretient une correspondance active avec l'un de ses confrères de Toulouse, le frère André, et c'est au moyen de cette correspondance simulée qu'il nous initie à l'histoire industrielle du quatorzième siècle. A cette époque, le moyen âge est sur son déclin. L'esprit des temps nouveaux agite sourdement les populations ; et l'auteur note

(1) Les notes non signées sont de Monteil. Les notes signées L. sont de l'éditeur.

avec soin tous les symptômes de rénovation qui se manifestent sous ses yeux. Écho fidèle des sentiments et des aspirations de ses contemporains, il sent que l'industrie ne s'immobilisera pas dans le cercle étroit où l'ont enfermée les statuts des corporations. Il signale les obstacles que ces statuts apportent au libre développement de l'activité humaine, et les efforts tentés par les gens de métiers pour perfectionner la fabrication. Soixante-seize métiers sont successivement passés en revue, et l'auteur nous donne ainsi une véritable encyclopédie technologique d'une époque d'autant plus intéressante à étudier qu'elle forme la transition entre la période théocratique et féodale de notre histoire, et le grand mouvement de la renaissance. L.

LES ÉTRENNES

Frère André, il est venu ici un religieux qui approche de vous pour les sciences, et qui passe de beaucoup le frère Guillaume pour les arts, où ses talents tiennent du prodige. Son nom est Aubin.

Le premier de l'an, il est entré assez matin dans ma chambre. Je ne pouvais allumer le feu. Frère gardien, m'a-t-il dit, il y du bois sec au bûcher, pourquoi brûlez-vous du bois vert? C'est, lui ai-je répondu, que je suis vif, beaucoup trop vif, et que rien n'exerce plus à la patience que le bois qu'on ne peut allumer. Un moment après, il a tiré de sa poche un petit livre. C'est, m'a-t-il dit, le *Traité des Arts et Métiers* que vous me demandez depuis si longtemps; je vous l'apporte pour vos étrennes. Grand merci, mon cher frère Aubin, lui ai-je répondu; et, m'étant

arrêté d'abord au frontispice: Frère, lui ai-je dit, vous n'y avez pas mis votre nom. Je m'en suis bien gardé, m'a-t-il répondu: conviendrait-il que le public sût qu'un docteur, un régent de philosophie, pût s'occuper d'arts et métiers, pût même les connaître (1)? Passe encore s'il s'agissait de la haute mécanique, de celle du grand Albert (2) qui fit parler une tête de cuivre, ou de la recherche de ces caractères mystérieux gravés sur ces lampes qui brûlent seulement avec de l'eau de rivière: je pourrais alors y mettre mon nom. Frère Aubin, lui ai-je dit d'un ton sévère,

(1) Cette réflexion peint très-bien l'esprit du temps. Les professions industrielles ne jouissaient au moyen âge d'aucune espèce de considération; parmi les classes lettrées, les moines sont les seuls qui s'y soient livrés, et qui aient même daigné nous transmettre quelques détails écrits sur les arts technologiques, ce qui s'explique par ce fait que, dans les bas siècles de la monarchie, la plupart des grandes abbayes possédaient des ateliers où elles fabriquaient la plupart des objets nécessaires à leurs besoins; on allait porter le superflu aux marchés des grandes villes. — L.

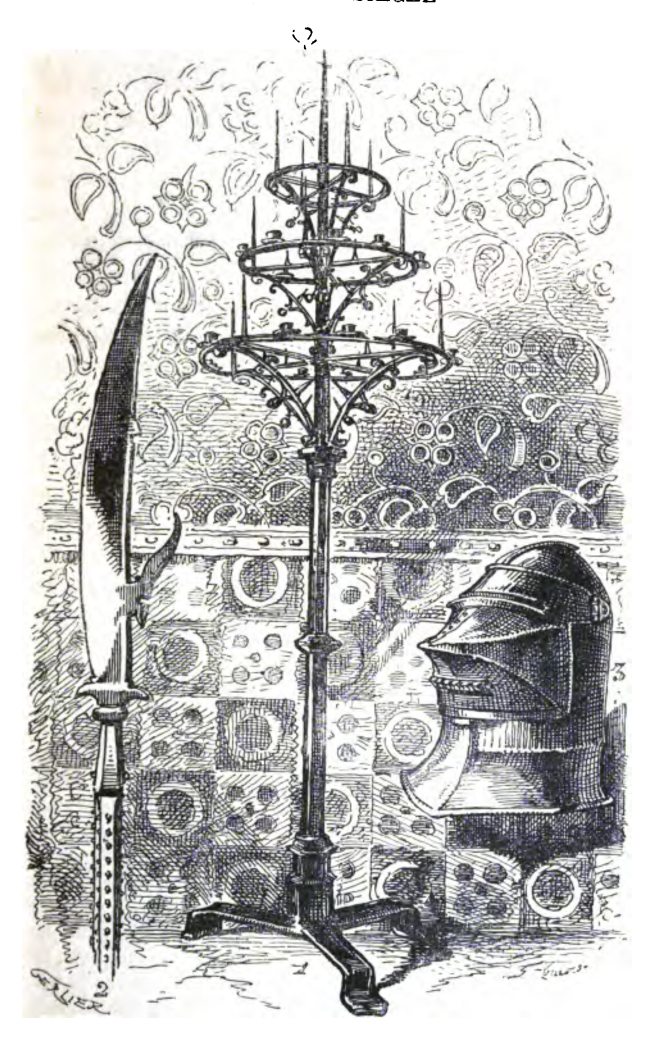
(2) Albert le Grand, né en Souabe vers l'an 1200, vint enseigner la philosophie et les sciences à Paris, dans le quartier Latin, où le souvenir de son séjour s'est conservé dans le nom de la place *Maubert*, dérivé de place *Maître-Albert*. Il entra ensuite dans l'ordre de Saint-Dominique, devint archevêque de Cologne et mourut en 1280. Esprit encyclopédique, il a composé de nombreux ouvrages sur la théologie, la philosophie, les sciences naturelles et les propriétés des corps. Ces ouvrages forment une collection de 21 volumes in-folio Ils ont été publiés en 1651. Ses contemporains en avaient fait un magicien, et lui attribuaient de nombreux prodiges. Le moyen âge a mis sous son nom plusieurs livres apocryphes tels que le *Traité des secrets du grand Albert*, qui a conservé jusqu'au siècle dernier une grande réputation parmi les gens crédules. — L.

c'est à votre orgueil que, dans ce moment, il faut donner la discipline: écrivez votre nom sur votre ouvrage. Il a hésité. Frère Aubin, lui ai-je dit d'un ton encore plus sévère, vous ne voulez donc pas être le disciple de saint François, qui, en exécutant les ordres de son supérieur, passa au milieu de l'orage et n'eut pas les habits mouillés; vous ne voulez donc pas suivre ses traces et monter au ciel par la même voie? Il a gardé quelque temps le silence en restant dans l'attitude de quelqu'un qui réfléchit profondément; enfin, il a pris la plume et il a obéi; seulement un rayon de rougeur a traversé son front et s'est aussitôt dissipé.

J'ai lu cet écrit avec le plus grand plaisir. Aucun autre de ce genre n'existe dans notre bibliothèque (1). Je suis persuadé que je vous donne envie de le connaître: nos goûts ont toujours été les mêmes. Eh bien! cette fois, j'aurai du moins prévenu vos désirs, car je vous envoie, article par article, l'abrégé de notre frère Aubin.

---

(1) Tous les couvents du moyen âge avaient des bibliothèques. Quelques-unes de ces bibliothèques étaient placées dans des clochers, mais le plus ordinairement, elles occupaient un bâtiment adossé aux murs des églises. A côté de la bibliothèque se trouvaient une ou plusieurs salles, que l'on appelait *scriptorium*, l'endroit où l'on écrit, et dans lesquelles étaient installés les copistes des manuscrits et les enlumineurs. Ils étaient séparés les uns des autres par des cloisons en planches, afin d'éviter les distractions qui auraient pu nuire à leur travail. — L.



1. Grand Chandelier en fer forgé (Cluny, n° 3196). — 2. Fer de hallebarde, tiré des albâtres sculptés. — 3. Casque (Cluny.)
Dans le fond, deux modèles étoffes brodées d'or (*Arts somptuaires*).

ARMURIERS.

Autrefois, on faisait des armures aussi solides que les nôtres ; on ne les faisait pas aussi commodes. Le jeu des lames et des charnières en est aujourd'hui vraiment admirable : un homme est dans une armure de fer battu comme dans sa peau. — L'art de l'armurier emploie tous les métaux il comprend l'art du forgeron, du coutelier, du fourbisseur, du laynetier, de l'orfévre ; il comprend celui du doreur, même celui du graveur, même celui du peintre. — La dorure sur métaux au moyen du mercure est surtout très-curieuse (1).— Les armes de Paris, de Bourges, sont bonnes ; celles de Toulouse, de Poitiers, sont excellentes. — Quant aux armes étrangères, celles du Milanais sont les meilleures ; celles de l'Allemagne ne les valent pas. — Depuis un demi-siècle, le prix des armes n'a pas sensiblement augmenté. — Armurier vient sûrement d'arme ; arme vient sûrement d'*arma*. Nous ne pouvons pas remonter plus haut.

BARBIERS.

Tout au contraire des marchands de vin, les barbiers ont leur boutique pleine le samedi et vide le dimanche. Le métier est aujourd'hui fort bon, car la mode de se faire raser la barbe est devenue à peu

(1) L'art de l'armurier comprenait tous les métiers ci-dessus énumérés parce que les armures des nobles étaient ornées de damasquinures, de dorures, et que l'on représentait sur les écus, c'est-à-dire sur les boucliers les armoiries de ceux qui les portaient, avec les couleurs de leur blason. — L.

près générale ; elle pourrait passer, et le métier redevenir mauvais. — Barbier, barbe, *barba.*

BOISSELIERS.

Outre les boisseaux, les boisseliers font les pelles, les écuelles, les çuillers, les plats de bois. — Lorsqu'un pauvre leur demande l'aumône, ils lui donnent une écuelle. — Les boisseliers demeurent ordinairement sur les bords des forêts plantées de hêtres, de saules ou d'aulnes. — Boisselier vient de boisseau, boisseau de *boissellus*, mot de la basse latinité. Les boisseliers du siècle d'Auguste disaient *modius.*

BOUCHERS.

Pour exercer l'art du boucher, il ne s'agit que de saigner l'animal, de le souffler, de le dépouiller, de le dépecer ; à la rigueur, il suffit d'un seul instrument, d'un couteau, et de quelques semaines d'apprentissage. Mais les nombreux règlements dont cet art a été l'objet en rendent la pratique assez difficile : défense d'acheter des bestiaux hors des marchés, d'acheter des porcs nourris chez les barbiers (1) ou les huilliers, d'égorger des bestiaux nés depuis moins de quinze jours, d'égorger des bestiaux la veille des jours maigres, de vendre de la viande échauffée, de garder la viande plus de deux jours en hiver, et plus

(1) C'étaient les barbiers qui pratiquaient les saignées : on craignait qu'ils ne donnassent aux animaux le sang qu'ils tiraient aux malades, et c'est de là que vient la défense d'acheter des porcs nourris dans leurs maisons. L.

d'un jour et demi en été, de vendre de la viande à la lueur de la lampe ou de la chandelle. — Les règlements relatifs à la propreté des tueries et des étaux sont très-longs et très-sévères. Ceux qui concernent les animaux malades de la lèpre ou du charbon sont encore plus sévères, et ne sauraient trop l'être : la santé d'une ville entière est quelquefois entre les mains des bouchers. — Le salaire d'un boucher pour langueyer un cochon est de cinq deniers, et, pour le tuer ou le saler, de dix-huit. — Quand on veut parler d'un homme cruel et sanguinaire, on dit : C'est un boucher. Cependant l'étymologie offre un sens fort doux ; elle signifie l'ouvrier de la bouche.

BOULANGERS.

Je veux dire de quelle manière on reçoit à Paris les maîtres boulangers (1). Lorsqu'un jeune garçon a été successivement vanneur, blutteur, pétrisseur, gindre ou maître-valet, il peut, en payant au roi le tonlieu, être aspirant boulanger et en exercer le métier pour son propre compte. Quatre ans après il passe maître, et voici de quelle manière il est reçu. Au jour fixé, il part de sa maison, suivi de tous les boulangers de

(1) Dans les temps antérieurs au quatorzième siècle, la plupart des boulangers ne vendaient que de la farine et chacun pouvait faire son pain chez soi. On trouve encore des traces de cette liberté dans une ordonnance de 1303, en vertu de laquelle, moyennant un léger droit, les habitants de Paris pouvaient fabriquer eux-mêmes le pain qu'ils consommaient ; mais ce régime était trop en dehors des idées du temps pour se maintenir, et la boulangerie, restreinte à une corporation, fut soumise à une police minutieuse, et beaucoup plus sévère que celle des autres métiers. — L.

la ville, et se rend chez le maître des boulangers, auquel il présente un pot neuf rempli de noix, en lui disant : « Maistre, j'ay faict et accomply mes quatre années ; vesz-ci mon pot remply de noix. » Alors le maître des boulangers demande au clerc écrivain du métier si cela est vrai. Sur sa réponse affirmative, le maître des boulangers rend le pot à l'aspirant, qui le brise contre le mur, et le voilà maître. La loi a supposé avec raison que l'obtention des divers grades par lesquels il était passé devait lui tenir lieu de l'épreuve de son habileté et de son chef-d'œuvre. — Comptons nos divers genres de pain : le pain fait simplement avec de la farine, de l'eau, du sel et du levain : le pain ordinaire ; le meilleur se fait à Chailly ou à Gonesse ; — le pain cuit dans de l'eau chaude : le pain échaudé ; — le pain fait avec de la fleur de farine longtemps battue avec deux bâtons : le pain broyé ; — le pain fait avec la plus pure fleur de farine, légèrement cuit : le pain mollet ; — le pain de fleur de farine pétri avec du beurre, saupoudré de grains de froment : le pain de mouton ; — le pain de fleur de farine fait avec des œufs et du lait : le pain de Noël ; — enfin le pain de seigle pétri avec des épices, du miel ou du sucre : le pain d'épice. — Si vous voulez faire bluter devant vous votre farine, si vous voulez la faire pétrir à votre guise, vous n'avez qu'à appeler un des boulangers qui vont dans les maisons. Ce n'est pas l'art, c'est l'économie qui a avancé. — Il y a soixante ou quatre-vingts ans au plus qu'on appelait les boulangers tameliers, du mot tamis, *tamisium :* véritablement, la première opération du boulanger c'est de tamiser la farine.—Boulanger est composé de deux mots qui si-

gnifient faiseur ou porteur de boules : de tout temps on a fait les pains ronds.

BRASSEURS.

...eur vient de brasser, qui veut dire remuer les ...n est obligé, dans ce métier, de remuer beau...s les bras que dans tout autre. Dès qu'on a ...e cuvier d'eau, de marc d'orge ou de froment, ...ne décoction de houblon, il faut le tenir dans une agitation continuelle, jusqu'à ce que la bière ou cervoise soit prête. Une partie de la France boit de la bière, une autre du vin (1). Bien des gens préfèrent la bière, bien d'autres préfèrent le vin. A ce sujet, il me souvient d'une assez plaisante dispute entre deux cordeliers. L'un, qui était Flamand, était pour la bière; l'autre, qui était de Bordeaux, était pour le vin. Le Flamand accumulait des passages de l'antiquité sur l'excellence de la bière, connue des anciens sous le

(1) On buvait aussi du cidre dans la Picardie et la Normandie, et les régions à l'est de la France. A l'origine on désignait sous le nom de cidre toute espèce de boisson fabriquée avec des fruits autres que le raisin, y compris les baies des arbustes sauvages; mais déjà sous Charlemagne on voit paraître, sous le nom de *pomatium*, le véritable cidre de pommes, et sous celui de *piratium*, le cidre de poires ou poiré. Il paraîtrait même que l'empereur des Francs ne dédaignait pas ces boissons, car il veut que la fabrication en soit confiée à des ouvriers expérimentés, qu'il désigne sous le nom de *ciceratores*. Au douzième et au treizième siècles le cidre dans la Normandie n'était pas moins populaire que de nos jours, et à cette date il fut même célébré sur le mode épique dans le poëme latin consacré par Guillaume le Breton à la gloire de Philippe-Auguste. — L.

nom de *zithum* ou de *curmi*. Le Bordelais n'était pas aussi docte, mais il était Bordelais; d'un seul mot il termina la dispute. Frère, dit-il à son adversaire, et moi je vous soutiens qu'il y a autant de différence entre le vin et la bière qu'entre saint François et saint Dominique. Toute la communauté fut pour le Bordelais; le Flamand n'eut plus rien à dire.

BRODEURS.

Dans une grande ville où je demeurais, une dame fort jeune, qu'on disait même fort jolie, m'envoya prier d'aller chez elle. Je lui fis répondre qu'elle me trouverait tous les jours au confessionnal. Elle parla à mes supérieurs, qui voulurent que je ne refusasse pas plus longtemps. J'obéis. Je me rendis chez elle, et la saluai sans la regarder. Elle me montra des broderies de la plus grande beauté. Celles des siècles derniers n'offraient que deux ou trois couleurs; les siennes offraient mille couleurs, mille nuances; elles étaient mélangées de fils d'or, d'argent, et parsemées de perles; c'étaient d'ailleurs des pleins, des déliés, des contours, comme dans les arabesques peintes sur les marges des beaux livres. Ces broderies venaient de Lyon, où les ouvriers manient la soie et l'or avec une rare perfection. J'admirai. J'étais prêt à me retirer, lorsqu'elle me fit voir la broderie d'un grand *faudesteul* qu'elle avait commencée, et où elle voulait faire reposer son vieux père. J'examinai son ouvrage, qui manquait par le dessin : elle n'en avait pas pour ce genre de meuble. Je me hâtai de tracer sur son tambour quelques ornements dans le goût actuel, et je m'en-

fuis au plus vite. Je pensai qu'un bon cordelier ne devait pas à plusieurs reprises se hasarder à travailler avec une jeune femme. Le diable n'est que trop accoutumé à la chute des gens du monde ; mais celle d'un cordelier serait pour lui un si grand triomphe, qu'il la ferait broder sur le cendal, sur le tabis, sur les plus riches étoffes. — La broderie en fils d'or simples sur le drap écarlate, bien qu'elle ne soit ni la plus savante ni la plus riche, est, à mon avis, la plus noble. — Brodeurs, broderies, broder, border, par transpositions de lettres. La broderie se place ordinairement sur les bords.

CHANDELIERS.

Pendant le cours de l'année, les grands et les riches prient Dieu à la lueur d'un cierge souvent moins gros que le doigt ; il leur en faut un, à la Chandeleur, plus gros que le bras. Mais peu importe à l'art. — Les statuts des chandeliers-ciriers-huiliers exigent six ans d'apprentissage. — Les principales opérations de leur métier consistent : à clarifier le suif et la cire, à couper et à ajuster les mèches de deux fils de coton et d'un fil de chanvre, à les attacher par rangées à une baguette (1), à les plonger et à les replonger, jusqu'à ce qu'elles aient acquis la grosseur et le poids convenables, dans le vase qui contient le suif bouillant, si l'on veut faire de la chandelle de suif, ou, si l'on veut faire de la chandelle de cire, dans celui qui contient la cire bouillante (2). Avis à nos frères et au public : plu-

(1) Ce mode de fabrication a été en usage jusqu'à la fin du dix-septième siècle. — L.

(2) Les distinctions profondes qui séparaient au moyen âge

sieurs chandeliers, qui plongent leurs chandelles dans le mauvais suif, les plongent une dernière fois dans le bon : ils font des chandelles fourrées. — La meilleure chandelle de cire vient du Mans. — Prix de la livre de chandelle de suif, un sou. — Prix de la livre de chandelle de cire, trois sous. — Autrefois on ne pesait pas la chandelle, on la mesurait. — Chandelier vient de chandelle, chandelle de *candela*, *candela* de l'adjectif *canda*, blanche.

CHAPELIERS.

J'ai rencontré aujourd'hui, dernier dimanche de carnaval, maître Jacques, chapelier de ma connaissance. Il avait l'air fort triste. Qu'avez-vous? lui ai-je dit ; il semble que nous soyons déjà à la plus rigoureuse semaine du carême. Ah ! s'est-il écrié avec douleur, nous ne feutrons plus ni en castor, ni en lièvre, ni en laine, ni d'aucune manière. On ne veut plus aujourd'hui de ces beaux grands chapeaux à roues, ornés de rubans et de plumes qui paraient toutes les salles d'assemblée, toutes les réunions ; on ne veut que des chaperons. Maintenant tout le monde est coiffé de drap (1) ; et, pour ne pas abandonner mon état, je

les nobles et les roturiers se retrouvaient partout. Les nobles pouvaient seuls placer un perron à la porte de leurs maisons, une girouette sur leur toit, porter des habits de brocart, de soie ou de velours, manger dans de l'argenterie, user des bougies de cire. Les roturiers ne pouvaient s'éclairer qu'avec le suif ou l'huile. — L.

(1) Cette mode des chaperons de drap, faits en forme de long entonnoir, dura près de cent ans.

Le chaperon était un bonnet de drap dont la forme subit de

me suis fait tailleur. Les chapeliers, a-t-il ajouté, sont réduits aux deux moindres parties de leur fabrication : les gants de laine, les bonnets tissus ou cousus ; ils ne sont plus que gantiers ou bonnetiers, bien qu'ils continuent à s'appeler chapeliers. Il n'y a plus de chapeliers, puisqu'il n'y a plus de chapels.

L'étymologie donnée par maître Jacques est bonne : chapel, ou plutôt capel, comme on disait autrefois, vient de cap ; cap vient de *caput*.

CHARBONNIERS.

Le Morvan serait un assez beau pays s'il n'était un peu sauvage. Il y a quelques années que je m'y égarai à l'entrée de la nuit ; je ne savais plus comment retrouver mon chemin. Tout à coup des feux s'allumèrent devant moi ; je gagnai le plus proche à travers les ronces, les branches des arbres, au milieu des hurlements des loups. Quelques charbonnniers vinrent, qui me recueillirent, me conduisirent chez eux. Ce fut dans cette occasion que je m'instruisis des procédés de l'art. Je vis qu'ils étaient à peu près les

nombreuses variations. Il était orné d'une bande d'étoffe nommée *cornette*, qui pendait sur l'un des côtés, et qui se transforma au quinzième siècle en une queue très-longue, finissant en pointe et tombant sur les talons. Le chaperon servit de signe de ralliement, en 1357, aux Parisiens qui s'étaient révoltés sous la conduite d'Étienne Marcel. Il était, comme symbole des partisans de Marcel, en drap rouge et bleu, et portait une broche d'argent, à plaque émaillée avec cette devise : *A bonne fin*. Il servit encore d'emblème, dans les guerres civiles du règne de Charles VI, aux Armagnacs et aux Bourguignons. Ceux-ci portaient la cornette à droite et les Armagnacs la portaient à gauche. — L.

mêmes que du temps de Pline (1). On coupe des morceaux de bois de la même longueur, on en fait un bûcher pyramidal qu'on recouvre de gazon ou de mottes de terre ; on l'ouvre par le haut, on l'allume par le bas ; lorsque la combustion est parfaite, on étouffe le feu. — Le charbon de bois convient à certains arts ; le charbon de terre à certains autres. — L'usage du charbon de terre s'est introduit en Europe depuis bien peu de temps. Je crains que notre agriculture en souffre, et que, la consommation de bois venant à diminuer, les défriches diminuent aussi. — Charbonnier, charbon, *carbo.*

CHARCUTIERS

Sans doute il y a du plaisir, au printemps, lorsqu'en nous promenant devant une prairie, le vent nous porte l'odeur de mille diverses fleurs ; mais il n'y a pas moins de plaisir, en hiver, lorsque, la terre étant couverte de glaces et de frimas, on sent devant les boutiques des charcutiers la fumée des saucisses et des côtelettes grillées. — De nos jours, l'art des charcutiers s'est séparé de celui des oyers. Voici quelques-uns de leurs statuts : « Que nul ne cuise char de porc si elle n'est suffisante et à bonne moolle. — Que nul ne puisse faire saucisses que de char de porc. — Que nul ne puisse vendre boudins de sanc, car c'est périlleuse viande. » — Charcutier, chair cuite, *caro cocta* (2).

(1) C'est-à-dire au premier siècle de notre ère.

(2) Le porc entrait pour la plus grande part dans la consommation des viandes au moyen âge, et l'usage en remontait à des temps très-reculés. Les Gaulois élevaient de nombreux troupeaux de porcs à l'état presque sauvage; ils les salaient et

CHARPENTIERS DE LA GRANDE COGNÉE.

Où êtes-vous, anciens charpentiers des ponts de César? Et vous surtout, charpentiers du dernier siècle, qui nous avez laissé des toits si élégamment coupés, des flèches si hautes et si légères, ou êtes-vous (1)? N'est-ce pas que vous vous croyiez parvenus à la perfection? Ah! que ne pouvez-vous aujourd'hui voir une ville portative, dont toutes les maisons, composées de pièces de bois savamment combinées, se démontent et se remontent avec la plus grande facilité, une ville toute de charpente, destinée à être embarquée! Les préparatifs pour la descente en Angleterre viennent de porter au plus haut point de gloire l'art du charpentier. Ce sont encore les charpentiers de notre siècle qui, en quelques heures, jetèrent sur la Seine un pont de bois où, sans hésiter, passa immédiatement après tout le peuple de Paris. Nous connaissons mieux que nos devanciers la coupe, la force

les fumaient, et en expédiaient de grandes quantités en Italie. — L.

(1) On sait, par les grands travaux qui furent exécutés au moyen âge, combien l'art du charpentier y était avancé... Les grands combles des églises voûtées en pierre, les flèches en bois qui s'y élèvent au centre de la croix, celles qui supportent les tours, sont des types remarquables de ce que savaient faire les maîtres charpentiers du moyen âge, successeurs de ceux qui, aux précédentes époques, avaient construit des églises et même des monastères entiers avec les bois de nos forêts... Les grands travaux de charpente exigeaient, ainsi que ceux de maçonnerie, l'exécution de modèles ou *pourtraicts au petit pied*, afin que l'on pût se guider dans la construction. Albert Lenoir, *Architecture monastique*. Paris, 1852-1856. T. II, pages 274, 275. — L.

des bois, l'art du trait. Maintenant Vitruve ne fait pas toujours loi pour nous. — Depuis bien longtemps le principal instrument des charpentiers est la grande cognée à lame droite. C'est le nom de cette grande cognée qui sert à les distinguer des charpentiers de la petite cognée, ou menuisiers. — En été, les charpentiers gagnent chaque jour trente-deux deniers, en hiver vingt-six deniers. — Charpentier vient de charpente, charpente de *carpenta*, qui veut dire char. Les charpentiers, qui autrefois étaient en même temps menuisiers, étaient aussi charrons. — Division du travail, progrès de l'art.

CHARPENTIERS DE LA PETITE COGNÉE.

C'est ainsi qu'on nommait les ouvriers en menuiserie dans les temps barbares, où ils se servaient de la petite cognée, et c'est ainsi qu'on les nomme encore, bien qu'ils ne s'en servent plus. — Le frère Simplicien avait tort lorsqu'il me disait qu'il serait difficile, dans les siècles futurs, de mieux faire que Jean Bernard. Il aurait dû dire qu'il serait impossible. J'ai vu en effet à Paris le travail de cet ouvrier et de ses confrères. J'ai vu de petits escaliers portatifs de trois pieds de diamètre au plus, en forme de tour ronde, sculptée, percée à jour. J'ai vu des roues de lutrin, des directoires à quatre pieds, des cloisons et des boiseries de lit à dessins grillés, des bancs à dossiers, des chaises, surtout des chaises d'une légèreté, d'une élégance à ne plus rien laisser à désirer. Il n'est pas possible que jamais le ciseau fouille plus délicatement, plus gracieusement, les ornements qui représentent tantôt des têtes de re-

nards, de chiens, de lions, tantôt de grandes portes, tantôt de grands vitraux. J'ai vu les plafonds, les lambris en bois d'Irlande, qui décorent les beaux appartements. Eh bien, il n'est pas non plus possible que jamais le genre de la décoration puisse montrer plus de richesse, plus de goût. — Les huchers, les bahutiers, les coffretiers, les layetiers, se sont séparés aujourd'hui des charpentiers de la petite cognée.—Division du travail, progrès de l'art ; sous-division, plus grands progrès.

CHARRONS.

Je rencontrai cette année dans la campagne un villageois qui marchait devant sa voiture chargée ; il s'arrêta devant moi et me dit : Frère, apprenez-moi, je vous prie, quel est celui qui a inventé les chars (1). Je

(1) L'usage des chars et chariots date chez nous de très-loin. Les Gaulois connaissaient *l'essède*, char à deux chevaux qui servait à combattre; la *rheda*, chariot à quatre roues, auquel on pouvait atteler huit et dix chevaux ; la *benna*, voiture d'osier, qui servait au transport des bagages et des personnes. Sous les Mérovingiens, on ne se servait plus que de la *basterne*, lourd chariot attelé de bœufs. Du neuvième au douzième siècle, l'usage des chars et des voitures fut perdu à cause du mauvais état des routes. Les transports et les voyages se firent à dos de cheval ou de mulet. Les chevaux de bât se nommaient *ronsins* ou *sommiers*, d'où nous avons fait bêtes de somme; ils ne servaient qu'aux roturiers. Les chevaux de selle, qui ne servaient qu'aux nobles ou aux gens de leurs maisons, se nommaient *haquenées* ou *palefrois*. Les prêtres et les moines se servaient de mules, ainsi que les médecins. Les chars ou chariots reparaissent dans les dernières années du treizième siècle. Voir Eugène d'Auriac , *Histoire anecdotique de l'industrie française*, Paris, 1861, in-18, page 124 et suiv. — L.

n'en savais rien, je l'avoue ; jamais je n'avais fait de recherches à cet égard. Toutefois, comme il n'aurait pas été convenable à un cordelier de rester court en présence d'un rustre, je lui répondis que c'était un homme qui avait de mauvaises épaules et une bonne tête. Le villageois me parut satisfait. A mon tour, je lui demandai quel était dans ce pays le prix du charronnage? Il me dit qu'une bonne paire de roues coûtait trente sous, un essieu vingt deniers, une brouette huit sous, et le reste à proportion. — On a vu, à l'entrée de la reine Izabel à Paris, un assez grand nombre de chariots richement drapés, suspendus par des ressorts (1). Le ciel nous préserve de la propagation de ce luxe d'Asie ! — Charron vient de char ou de charrue ; il vient de celui des deux qui est le plus ancien.

CHASUBLIERS.

Aux offices de l'église, les beaux tableaux peints en soie de mille couleurs dans les grandes croix des chasubles vous retracent l'antique histoire du même évangile que chantent les prêtres qui les portent : le cœur en est réjoui. Qui n'a vu encore, aux grandes solennités, le chasublier étaler sur les ornements sacerdotaux les épis de blé, les branches, les feuilles, les fruits d'or, les oiseaux, les animaux d'or ? — Aux fêtes funèbres le chasublier n'emploie que deux couleurs, mais qui se heurtent, qui ont un jeu terrible : le blanc, le noir, le satin blanc, le satin noir, les fils d'argent, le velours noir. S'il permet à l'or de se montrer, c'est seulement à l'or pâle et seulement

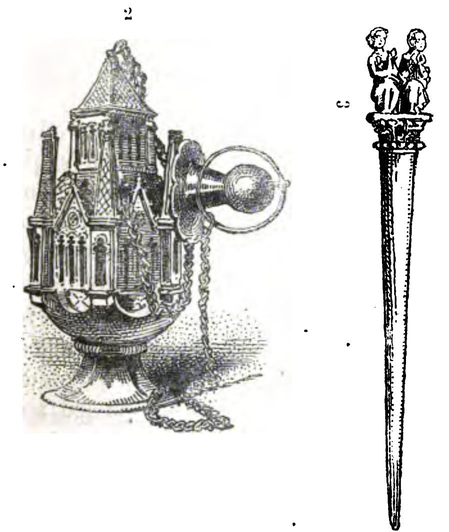
(1) Lors de son mariage avec Charles VI, en 1383.

1



2

3



1. **Fragment d'orfrai-chape (Cluny, n° 3279). — 2. Encensoir (Cluny, n° 2324). — 3. Style d'ivoire (Cluny, n° 408).**



pour représenter les squelettes (1), les ossements, les derniers débris que l'homme rend à la terre. — Il est inutile de dire que les ornements assortis, les chapelles, font aussi partie de l'art du chasublier, qu'il en est de même des parements des chaires à prêcher, où sont quelquefois brodés la porte de l'église et l'orme qui l'ombrage (2). — Chasublier, chasuble, *casabula, casula, casa.* Les anciennes chasubles étaient si hautes, si longues, si larges, qu'elles cachaient le prêtre comme s'il eût été dans une case, une petite maison de soie et d'or.

CHAUDRONNIERS.

Si l'ancienneté d'une famille dans l'exercice d'un art donnait la noblesse, celle de Blaise, chaudronnier de notre ville, devrait être noble. Il y a plus de trois cents ans qu'elle bat le cuivre; elle a deux fois changé de nom, car deux fois elle s'est perpétuée par les femmes. — La première fois, le commerce de la maison allait mal; les pratiques la quittaient une à une. Le père fit venir un garçon de Dinant, et au bout de

(1) Tels étaient les riches ornements funèbres donnés par le duc d'Armagnac aux jacobins de Rodez : je les ai vus, quelques années après la révolution, entre les mains de quelqu'un qui offrit de me les céder pour le poids de l'argent; ma bourse a toujours été fort légère; ces ornements étaient fort lourds : je ne sais ce qu'ils sont devenus.

(2) « Item, ung aultre tapis de parement pour la chaire à prescher, lequel est de tapisserie ; il y a un imaige de saint Gervais et une de saint Protais, et l'orme au milieu. » Inventaire de l'église Saint-Gervais de Paris, de l'année 1488, manuscrit sur parchemin.

quelques années, il lui donna sa fille. Tout le monde sait combien les chaudronniers de Dinant sont habiles. Celui-ci ne fit pas déshonneur à cette ville ; il rétablit en peu de temps la fortune de son beau-père. — La seconde fois, le commerce de la maison languissait encore, et les pratiques la quittaient de même. Heureusement un chaudronnier ambulant du pays d'Auvergne, si renommé pour les ouvrages en cuivre, vint un jour faire entendre son chalumeau ou sifflet d'avertissement(1) près de la boutique du chaudronnier de notre ville. Celui-ci, qui l'avait souvent vu passer et repasser et qui se sentait de l'inclination pour lui, fit semblant d'être furieux. Il alla droit à sa rencontre et lui reprocha de venir lui souffler ses pratiques tout près de son atelier. De paroles en paroles on commençait à s'échauffer, lorsque la jeune fille du chaudronnier de notre ville, instruite par son père, accourut vite à son secours ; elle fit tant par sa douceur et par sa bonne grâce que le chaudronnier ambulant demanda à entrer en explication : la paix se fit et l'alliance suivit de près. Le commerce de cette maison n'a cessé depuis de prospérer. — Je parlai un jour à Blaise, petit-fils du chaudronnier d'Auvergne, de ce beau grand bassin de cuivre, orné de figures faites au marteau, qui fut apporté des croisades. Vous croiriez, lui dis-je, que c'est un bas-relief : les habillements, les proportions des figures y sont d'une exactitude admirable. Blaise me repartit : Ce n'est pas un chaudronnier, c'est un orfèvre qui a travaillé sur cuivre.

(1) Les chaudronniers d'Auvergne ne sont pas moins renommés que ceux de Dinant. De toute ancienneté, ils courent le pays avec une espèce de chalumeau appelé sifflet, que Savary compare à la *fistula* des Romains.

Nous devons, ajouta-t-il, savoir bien faire des chaudières, des chaudrons, des poêlons, des poêles, des fontaines, des poissonnières, des bassins, des brocs, et en deçà de la Loire des seaux et des coupes 1): voilà tout. Voyez si les vases que je viens de finir ont leurs côtés bien arrondis, s'ils sont bien emboutis! Voyez, continua-t-il, s'ils vont en diminuant également partout vers leur orifice, s'ils sont bien retraints! Je lui donnai les éloges qu'il méritait, et, en examinant l'intérieur des vases où l'étain, partout également épais, était parfaitement fondu avec le suif qui le fixait au cuivre, je lui dis qu'il savait parfaitement étamer. — Le cuivre rosette ou cuivre rouge, tel qu'il sort de la mine, se vend six deniers la livre. Le cuivre jaune ou laiton, qui est le cuivre allié avec la calamine, est à peu près au même prix. — Chaudronnier, chaudron, chaudière, *caldiera;* c'est toute la filiation de ce mot.

CHAUFOURNIERS.

Notre manière de cuire la pierre à chaux et les cailloux dans les fours est bien simple; elle remonte à celle de Vitruve (2), qui remontait sans doute à celle de la plus haute antiquité. — La construction d'un four à chaux coûte environ trois livres. — Chaux

1) Dans l'Auvergne, les plus anciens inventaires mentionnent des seaux de cuivre et des coupes de cuivre à longues queues de fer pour y puiser l'eau. Les chaudronniers d'Auvergne ont colporté ces ustensiles dans tout le midi, peut-être depuis les Romains, peut-être avant; ils les y colportent encore, et ne cesseront sans doute de les y colporter.

(2) C'est-à-dire au premier siècle de notre ère.

fournier, fournier de chaux, *calcis furnarius*, *calx*, *furnus*.

COFFRETIERS.

A Bordeaux, la langue, l'accent des Gascons et des Anglais, se sont depuis long-temps mêlés et se mêlent tous les jours davantage (1). J'en eus surtout la preuve un jour qu'en passant j'entendis une dispute entre un coffretier gascon et un bahutier anglais. L'un disait à l'autre: Les bahuts, les malles, les bouges, les archés, ne sont que des modifications des coffres ; ils en viennent tous; tous en viennent depuis plus ou moins longtemps. Il avait raison. -- Le bahutier doit honneur au coffretier. Il avait raison. — Maintenant, pour faire les coffres d'un homme riche, il faut savoir ajuster les planches, les assembler, les clouer, les couvrir de cuivre en dehors, de toile en dedans, les peindre, les dorer avec des ornements, des inscriptions, des devises, les ferrer de plusieurs bandes, de plusieurs pentures et de plusieurs serrures (2). Il avait raison.— Vos bahuts ne sont que de

(1) Des traces de la longue domination des Anglais en Guienne sont encore empreintes, et au quatorzième siècle étaient bien plus sensiblement empreintes dans la langue de ce pays. J'ai deux terriers de 1440, de l'hôpital Saint-Jacques de Bordeaux, qui en latin y est appelé *hospitale Sancti Jacobi*, et en français, l'*hôpital Saint-James.*

(2) Les gens du moyen âge, nobles ou roturiers, lorsqu'ils entreprenaient un voyage, ou se transportaient de la ville à la compagne et de la campagne à la ville, avaient l'habitude de faire voyager avec eux leurs objets les plus précieux. La partie transportable de l'avoir-meuble se nommait *baghe*, d'où nous

grands coffres à couvercle convexe, à quatre ou six pieds (1), où la bonne compagnie ne s'assied guère, tandis qu'à la cour même elle s'assied volontiers sur des coffres de cuir blanc, noir, rouge (2). Il avait raison. — Les coffres sont une des grandes dépenses des marchands, des financiers. Il avait raison. — Les coffres font la partie la plus importante du bagage des riches seigneurs, qui, lorsqu'ils partent, lorsqu'ils arrivent, demandent toujours : Mes coffres suivent-ils? Mes coffres sont-ils arrivés? Apportez mes coffres! Il avait raison. — Une des grandes branches du travail des arts mécaniques, ce sont les coffres. Une grande branche du commerce, ce sont encore les coffres. Il avait raison, il avait encore raison. — *Coffrus,* coffre, coffretier, ou plutôt coffrier, si l'usage, qui a aussi raison, ou du moins qui a le droit d'avoir toujours raison, pouvait toujours être raisonnable!

avons fait bagage. La *baghe* se plaçait dans un coffre, *coffrum*, que l'on chargeait sur des chevaux ou des mules. Mais comme on ne voyageait pas toujours, on donnait au coffre, quand on restait chez soi, une destination nouvelle, en le plaçant dans les appartements, pour servir de siége. Le *bahut* n'était, comme le dit Monteil, qu'une variété du coffre, une caisse d'emballage, une malle de voyage. Les chevaux qui servaient à le porter se nommaient *chevaux bahutiers.* — L.

(1) Cette forme qu'on leur voit dans les miniatures du temps constitue essentiellement celle du bahut.

(2) Il n'y avait encore que peu de fauteuils et de chaises; et cet usage de s'asseoir sur des coffres dans les nombreuses réunions de la cour s'y était perpétué jusqu'au seizième siècle. Les coffres étaient couverts de cuir, et ces cuirs étaient coloriés.

CONFITURIERS.

Belle loi à faire! Défendre aux nonnains et aux nonnettes de donner, aux clercs de recevoir, sous aucun prétexte, aucune sucrerie ou confiture. — Autre et plus belle loi! Défendre encore aux nonnains et aux nonnettes de préparer aussi bien et mieux que les confituriers le sucre en table, le sucre blanc, le sucre rouge, le sucre rosat, le sucre orangeat, l'anis, l'écorce de citron, la pâte de roi, le *manu-christi*. — Les confituriers confisent de deux manières : au miel pour les bourgeois, au sucre pour les grands seigneurs. Quand on les paye bien, ils font merveille. — Ce sont ordinairement les épiciers qui vendent les confitures ; aussi, lorsqu'on les demande à la fin des repas, on dit : Servez les épices ! — Confiturier, confiture, *confecta*.

CORDONNIERS.

J'ai dit aujourd'hui au frère Simplicien que je venais de voir un atelier des plus diversifiés, des plus brillants. Vous venez, m'a-t-il aussitôt répondu, de chez un cordonnier. C'était la vérité. Je m'étais arrêté devant une riche boutique remplie de bottines rouges, vertes, noires, blanches, bleues, jaunes, où se trouvaient aussi plusieurs rangées de souliers feutrés, de souliers dorés, de souliers de toutes les couleurs, de toutes les formes. Le maître cordonnier m'a prié poliment d'entrer. Il m'a donné beaucoup de notions sur son art. Il est de Montpellier, c'est dire qu'il est fort habile ; il est en même temps fort ins-

truit des convenances, car, avant de me montrer les chaussures des femmes, il m'en a demandé la permission. Voici, m'a-t-il dit, des bottes fourrées de gris-rouge pour les jeunes personnes : couture fine, a-t-il ajouté, tige mignonne, il le faut. Voilà pour les dames des *bottes à relever de nuit*, des souliers noirs *escorchés :* talon délié, forme de semelle gracieuse, il le faut encore. J'en avais au moins assez, et je lui ai dit qu'un de ses confrères avait eu un fils qui était devenu pape, sous le nom d'Urbain IV (1), et que ce pontife semblait avoir été glorieux de descendre d'un cordonnier, puisqu'il avait voulu que la chaire de l'église de Saint-Urbain de Troyes, où il était né, fût, aux grandes fêtes, parée d'un tapis représentant la boutique de son père, avec tous ses instruments. Ce cordonnier a été si content de savoir qu'il pouvait être le père d'un pape, qu'il m'a fait présent d'une bonne paire de souliers de voyage. Comme je ne les ai pas acceptés tout de suite, il s'est mis à crier, à faire un bruit épouvantable. Pour bien de paix, j'ai emporté ses souliers ; ils sont excellents et valent bien quatre sous. Les plus communs se vendent deux sous ; les souliers pour femmes, dix-huit deniers. — Cordonnier ou cordouanier vient de Cordouan ; Cordouan vient de Cordoue, ville où est la plus grande fabrique de cuir qui existe au monde. Malheureusement cette ville n'est pas en France.

COUTELIERS.

L'étalage des couteliers offre l'histoire assez exacte

(1) Urbain IV, élu pape en 1261, mort en 1264.

des progrès de leur art. On y voit les divers genres de couteaux, depuis le couteau à manche de bois, à lame de fer, jusqu'au couteau à manche d'ivoire, de jaspe, d'émail, à lame d'acier fourrée. — La meilleure coutellerie est celle de Toulouse, si toutefois ce n'est celle de Périgueux. — La coutellerie a fait de grands progrès durant les croisades en Orient, où l'on a toujours excellé à forger et à tremper le fer. Les voyageurs parlent d'un prince de ces pays qui fait porter devant lui une hache à manche d'argent hérissée de couteaux. Un hérault marche devant et crie: Laissez passer celui qui tient entre ses mains la vie des monarques et des rois! Ce prince règne sur un petit peuple nommé les *Assassins* (1). Il a autrefois bien fait parler de lui. Coutelier, couteau, *culter*.

COUVREURS.

Prix de la journée du couvreur : en été, trente-deux deniers ; en hiver, vingt-six. — Nous avons de mauvaises couvertures, celles en bois, celles en chaume ; de bonnes, celles en briques ; de belles, celles en ar-

(1) Nom sous lequel on désignait, à l'époque des croisades, les sectateurs d'Hassan-Sabah, fanatique musulman né en Perse vers 1054, mort en 1124. Les Assassins, après la mort d'Hassan, se placèrent sous les ordres d'un *scheik* ou grand-maître, auquel ils obéissaient aveuglément. Tous ceux que ce *scheik* signalait à leurs coups étaient poignardés sans pitié. En 1090, ils s'établirent dans les montagnes de l'Anti-Liban, et c'est de là qu'est venu le nom de *Vieux de la montagne* donné au chef auquel ils obéissaient à cette époque. Ils furent exterminés vers 1270 par le sultan Bibars, et leur nom désigne encore aujourd'hui ceux qui attentent avec préméditation à la vie de leurs semblables. — L.

doises, en plomb. Nous en avons qui sont à la fois bonnes et belles : ce sont celles en pierres. Le temps n'a ni limes ni dents pour ce genre de couvertures. Voyez celles d'un grand nombre de clochers, de tourelles, de châteaux et de portes des villes. La couleur noirâtre dont elles sont enduites annonce que depuis longtemps elles n'ont plus besoin de la main de l'ouvrier. Aucun édifice de l'antiquité, couvert en ardoises ou en tuiles, ne s'est conservé jusqu'à nous.— Couvreurs, couvertures, *coopertura.*

CUISINIERS.

L'art de la cuisine, avec son innombrable cortége de sauces au jus, au poivre, à la cannelle, à l'ail, à la ciboule, à la cervelle, encore grossi par celui des purées, des brouets, des ragoûts, triompha surtout aux noces de notre jeune roi Charles VI, où il couvrit, la grande table de marbre noir du Palais de cent mets préparés de cent manières différentes. Les bons médecins ne proscrivent pas l'art de la cuisine ; plusieurs d'entre eux daignent même en écrire des traités. — Les bons théologiens ne le proscrivent pas non plus ; cependant les gens peu éclairés le regardent comme un obstacle au salut. Je me souviendrai toujours d'un frère convers qui, par un zèle indiscret, voulait non-seulement se mortifier, mais encore que tous les cordeliers du couvent se mortifiassent. En conséquence, il faisait le plus mal qu'il pouvait la cuisine de la communauté. Il fut tenu un chapitre : on le condamna à cinquante coups de discipline ; plusieurs frères opinaient pour cent. Cuisinier, cuire, *coquus, coquere.*

DISTILLATEURS.

Depuis trois ou quatre mille ans les hommes mettaient de l'eau en ébullition dans des vases ; par conséquent, depuis trois ou quatre mille ans ils avaient vu les vapeurs élevées par le feu s'attacher au couvercle. Ce n'est que dans ces derniers âges qu'ils ont imité l'opération de la nature, découvert la distillation (1). Aujourd'hui nous distillons *per ascensum* et *per descensum* (2), et de plus nous distillons les distillations. Aux derniers siècles on avait trouvé l'eau-de-vie (3) ; nous avons trouvé l'esprit de vin (4). — Distillateurs, distillations. Les Latins, les Grecs, ne connaissaient pas la chose; ils ne pouvaient connaître le mot.

DOREURS.

J'entre dans une église, je vois un autel de plan-

(1) Les Arabes sont les plus anciens auteurs qui aient parlé des opérations de l'art de distiller.

(2) Formule des anciens alchimistes.

(3) L'eau-de-vie n'était à l'origine qu'une sorte de panacée à laquelle on attribuait le don de rajeunir les vieillards et de prolonger l'existence. La vente et la fabrication en furent réglées pour la première fois par une ordonnance de 1514. Le commerce auquel elle donna lieu ayant pris une grande extension, elle fut soumise à l'impôt en 1659, et déjà à cette date, elle occasionnait de si graves désordres que dans plusieurs villes les magistrats municipaux en interdirent la vente, et défendirent même aux cabaretiers d'en boire. — L.

(4) Certains médecins ont cru voir dans la distillation et les rectifications de l'*Antidotaire*, de l'*Alchimie* d'Arnaud de Villeneuve, ainsi que dans son *Traité de la conservation de la jeunesse*, la découverte de l'esprit de vin.

ches, un retable de chêne, des colonnes de hêtre, des saints de peuplier; je reviens quelques jours après, je trouve cette église toute brillante d'or. Il a suffi d'une légère couche d'apprêt passée sur ses boiseries, d'un peu de mercure et d'un peu d'or, moindre qu'une petite amande. Le battage de l'or en feuilles est un miracle des arts; la dorure un autre miracle (1). *Dare aurum,* par contraction *deaurare,* dorer, d'où l'on a fait doreur.

ÉMAILLEURS.

Après avoir traversé un grand nombre de montagnes et de précipices, après avoir voyagé plusieurs jours dans de vastes forêts de châtaigniers, j'arrivai enfin à Limoges. Je vis travailler les célèbres émailleurs de cette ville. Je n'eus de regret ni à mon temps ni à mes fatigues. Les émaux de Limoges méritent leur célébrité; ils ajoutent infiniment aux prix des vases d'argent et d'or; ils donnent la supériorité à notre orfévrerie. — L'émail a été connu de la plus haute antiquité. On le trouve mentionné dans les livres hébreux. Il l'est aussi dans l'histoire de Pline. Cet ancien naturaliste en donne la composition : elle consiste en verre calciné, combiné avec des métaux. Mais l'art était encore loin de ce qu'il est aujourd'hui. Bien que les objets ne soient peints que d'un petit nombre de couleurs, ils font une illusion complète. Les émaux de Limoges, comme ceux de Montpellier, ont, sui-

(1) Depuis l'invention de la peinture à l'huile, la dorure a subi d'heureuses modifications. Celle du quatorzième siècle, dont il s'est conservé quelques restes, était à peu près celle de Vitruve ou de Pline.

vant moi, un grand défaut : l'exécution en est en général supérieure, et, par cela même, ils ne sont pas assez appréciés. Quelles exclamations à la cour de Clovis, et même à celle de Charlemagne, si l'on y eût apporté les joyaux émaillés de nos plus petites bourgeoises ! — Émailleurs, émail, *smalto* en italien, *maltha* en latin.

ÉPINGLIERS.

Comme les aiguilles, les épingles sont vendues par paquets ou goumes de six milliers.— L'épinglier coupe les fils de fer et de cuivre ; il les redresse, il les affûte, il les garnit d'une tête ; il fait ces belles épingles qui attachent les vêtements des dames. La villageoise prend les siennes sur les prunelliers, sur les grands buissons. — Épinglier vient d'épingle ; ce mot ne vient ni de l'hébreu ni du grec ; s'il ne vient de *spina*, épine, je ne sais d'où il vient.

FONDEURS.

Je connais un fondeur de cloches incomparable, un artiste français : c'est Jean Jouvence. Il a trouvé des proportions et des formes admirables. De ses moules sont sorties la cloche du Palais (1), la cloche de l'horlo-

(1) « Charles roys voulut en ce clocher
« Ceste noble cloche accrocher,
« En joy, pour sonner chascune heure,
« La datte est ez troys vers dessus;
« Par Jehan Jouvence fus moullée
« Qui de tel art eust renommée. »

Cette inscription était à l'horloge du Palais, qui fut fondue

ge de Montargis, et plusieurs autres fameuses cloches. — La beauté du son ne dépend pas entièrement des formes ; elle dépend encore du mélange du cuivre et de l'étain, du cuivre et de l'argent. Jouvence a été aussi très-savant et très-heureux dans ces mélanges. — Nous avons plusieurs genres de cloches : les cloches de clocher, ou simplement cloches ; les cloches d'assemblées municipales et populaires, de ban, ou ban-cloches ; les cloches d'alarme, d'effroi, ou beffroi ; les cloches du soir, pour annoncer l'heure où l'on couvre le feu ou couvre-feu (1). L'ancien bedeau de Saint-Gatien disait souvent : Babylone, Athènes, Carthage, Rome, qui n'avaient pas de cloches, devaient être de fort drôles de villes ! et il se mettait à rire à gorge déployée. Suivant la tradition, saint Paulin, évêque de Nole, les a le premier introduites dans le culte de l'Église, pour annoncer les offices, et, comme le disent les exorcistes, pour chasser les démons. — L'art de fondre les croix, les chandeliers, les ornements,

pendant la révolution; le temps en avait déjà effacé une partie, car la date, qu'on croit être de 1371, manquait.

(1) Le droit d'avoir une ou plusieurs cloches pour convoquer le peuple en assemblées communales, l'appeler aux armes aux approches de l'ennemi, annoncer les incendies et les supplices, était l'un des attributs les plus importants des communes du moyen âge. Ces cloches étaient placées dans un édifice particulier, nommé beffroi, qui servait aussi de prison aux individus condamnés par les justices municipales. Les communes ne pouvaient avoir cloches et beffroi qu'en vertu d'une autorisation des grands feudataires dans la seigneurie desquels elles étaient placées : cette autorisation n'était valable qu'autant qu'elle était ratifiée par les rois. Le plus souvent, elle émanait directement des rois eux-mêmes, et quand la commune était abolie pour cause de forfaiture, le roi confisquait les cloches ou les faisait briser. — L.

n'est pas demeuré au-dessous de celui de fondre les cloches. Nos fondeurs, ceux de Limoges à leur tête, excellent en tout. — Fondeur, fondre, *fundere*.

FOURNIERS.

Les ordonnances prononcent de grosses amendes contre les fourniers qui ne font pas assez cuire ou qui font trop cuire le pain. Donner au pain le degré de cuisson convenable, le dorer par l'action du feu, n'est pas très-aisé. Les bons fourniers ont dû toujours être rares. Une chose à voir à Paris, le lundi matin, au point du jour, c'est le grand nombre de fourniers placés sur le pas de leur porte, le corps penché dans la rue, l'oreille attentive pour entendre le premier coup de matines, après lequel il leur est permis de rallumer leur four. — Fournier, four, *furnus* (1).

FOURREURS.

Je me suis laissé faire une petite histoire, que tout le monde aujourd'hui croira vraie, que personne au-

(1) La féodalité, qui s'emparait de tout, avoit érigé en droit seigneurial le droit de faire cuire le pain ; de là est venu dans un grand nombre de seigneuries l'établissement des *fours banaux* où les habitants étaient tenus de porter leurs pains en pâte. Le seigneur prélevait le seizième du pain plus un droit nommé *fourniage*. Un certain nombre de villes et de bourgs s'affranchirent de la *banalité*, lors de l'établissement des communes, d'autres s'en rachetèrent; mais malgré de nombreuses protestations, la dixième partie environ des paroisses de la France était encore soumise à la *banalité* et au *fourniage* en 1789. — L.

trefois n'aurait crue vraisemblable. Un fourreur de Paris avait deux filles. Il assigna leur dot sur le prix d'un habillement fourré complet que lui devait un brillant et riche seigneur. Ces deux filles se sont très-bien mariées, et elles ont été très-bien dotées, quoique le seigneur doive encore le chaperon, car rarement les seigneurs payent tout. — Il y a un prédicateur célèbre, mon grand ami, qui, dans le cours de ses sermons, a échoué contre les fourrures. Je ne dis pas que notre siècle en a le goût, je dis qu'il en a la fureur; aussi l'art s'est-il élevé à un très haut degré, et s'élève-t-il encore. Celui-là seul qui a payé des habillements fourrés complets sait aussi bien que le fourreur qu'il faut pour le grand manteau trois cents martres, dos ou côtés, et six cents petits-gris fins; qu'il faut pour la grande robe de cérémonie deux mille sept cents ventres de menu vair (1); qu'il faut pour une robe à relever de nuit deux mille sept cents dos de menu vair; qu'il faut pour la cloche jusqu'à neuf cents, jusqu'à mille ventres; enfin, qu'il faut pour le surcot clos, le surcot ouvert, le chaperon, six cents ventres, cinq cents ventres, quatre-vingt-dix ventres (2). Mais

(1) Le vair, que l'on distinguait en menu vair et en gros vair, était un assemblage de petits morceaux de peaux d'hermine et d'une espèce particulière de belettes nommées *gris*. Le vair tirait son nom de la variété des peaux dont il était fourni, *pellis varia*. Dans le menu vair, les teintes foncées des peaux qui tranchaient sur le fond étaient très-nombreuses, très-rapprochées et par conséquent plus petites. Dans le gros vair, elles étaient beaucoup plus clair-semées. — L.

(2) Dans le compte de l'hôtel du roi, année 1404, le plus fort chapitre des dépenses est celui de l'orfévrerie; il se porte à quatre mille cinq cents livres. Vient ensuite celui des fourrures, qui est de quatre mille deux cents livres. — Suivant

comment un homme peut-il porter ou traîner tant de peaux de bêtes ? Ah ! l'orgueil, l'habitude, les devoirs de rang, de dignités, sont bien forts ! — Mettre, mettre avec art, mettre beaucoup, en grande quantité, en grand nombre, fourrer, fourrure, fourreurs, *fourare, fourura :* ici le latin est évidemment venu du français.

FROMAGERS.

Les meilleurs frômages sont ceux de France, et les meilleurs fromages de France sont ceux, non de Brie, comme le veut le proverbe, mais de Roquefort, comme le veut la vérité. Ces fromages étaient connus du temps des Romains. On me dit un jour que les habitants de Roquefort avaient un secret (1). Je répondis que leur secret était sans doute d'avoir de grandes et belles vaches, qui paissaient dans de gras et vastes pâturages. On me dit que Roquefort était un pauvre village, situé dans un canton sec et stérile de la province de Rouergue, et qu'au lieu de vaches il n'y avait que des brebis et des chèvres. Si cela est exactement vrai, il pourrait alors se faire que l'excellence de ces fromages fût due à quelque ancien secret que les fromagers de Roquefort possèdent traditionnellement pour leur donner ce marbré, ce piquant, cette finesse qui les fait rechercher depuis longtemps. Les

l'ancien dictionnaire de Furetière, la houppelande était le grand manteau.

(1) Au quatorzième siècle, les traités des arts mécaniques étaient considérés comme des secrets.

perfectionnements des arts sont des secrets patrimoniaux que les inventeurs transmettent à leurs descendants (1). Aujourd'hui, les fabriques ne fleurissent que par leur vigilance à garder leur secret ou leurs secrets; les secrets sont l'âme, la vie des arts. — fromagers, fromages, *fromagium, forma,* forme. On moule ordinairement les fromages dans des formes.

GANTIERS.

A proprement parler, les gantiers ne sont que des tailleurs de peaux; ils ne mégissent ni ne tannent; ils taillent, ils cousent, ils brodent. Le prix de certains genres de gants m'a paru assez curieux.

Tout le monde sait que la paire de gants blancs communs ne coûte guère que quatre deniers; que la paire de beaux gants de chien tanné, à sangle, à houpe et à fraise, coûte douze fois plus, quatre sous; que la paire de gants de chevrotin cendré, brodés, houppés, fraisés, coûte six sous. Mais tout le monde ne sait peut-être pas que la paire de gants de chamois, *senestres*, pour porter l'oiseau, coûte seize sous;

(1) Une famille de peintres vitriers de Paris se vantait encore, à la fin du dix-septième siècle, de posséder exclusivement les meilleurs procédés de la peinture sur verre. On sait que le secret de l'encre rouge, dite de *petite vertu*, était depuis le quatorzième siècle une propriété patrimoniale.

Les fabricants regardaient comme accroissement de la valeur de leur fabrique les découvertes des perfectionnements. Aussi étaient-ils toujours attentifs à les cacher, et les traités des arts mécaniques n'ont-ils guère porté, depuis le grand Albert jusqu'au dix-septième siècle, que le titre de *secrets*.

que celle de chamois pour porter l'épervier coûte vingt-quatre sous; et, enfin, que celle des grands moufles de chamois, brodés, fourrés de martre, pour porter le faucon, coûte neuf livres, autant que douze setiers de blé. — L'habillement des mains, appelé par les Flamands les souliers des mains, par les Hébreux les maisons des mains, a dû être un des derniers en usage, et probablement un des derniers perfectionnés. — De *vagina*, gaîne, gant, gantier.

HORLOGERS.

Depuis longtemps on connaît les horloges à roue et à timbre; mais c'est notre siècle qui les a construites dans de grandes proportions(1); c'est notre siècle qui les a placées au haut des tours, d'où le son des heures, se répandant majestueusement au loin, devient, pour ainsi dire, la voix du temps. — On a agrandi les petites horloges à un point qu'il sera, je crois, impossible de dépasser. — A cause de la statique et de la mécanique, qui sont des sciences cléricales que doivent connaître les horlogers, on devrait admettre ceux des églises dans le clergé, et leur accorder les priviléges de clerc. — Horloger, horloge, *horologium, horo-logos*, discours sur les heures. Il aurait mieux valu dire *horarium*, horaire, machine à heures.

(1) De même que l'artillerie, qui a fini par de petits pistolets, a dû commencer par de gros canons, l'horlogerie, qui a fini par de petites montres, a dû commencer par de grosses horloges au siècle où pour la première fois les horloges ont été d'un usage général.

MAÇONS.

Je n'entends parler ici ni des maçons-architectes ni des maçons-statuaires, mais seulement des maçons qui taillent les pierres et des maçons qui bâtissent. Je n'ai que des éloges à leur donner. — Les maçons qui taillent les pierres ont fait preuve de la justesse de leur coupe par la précision avec laquelle ils ont élevé leurs voûtes hardies, leurs grandes arcades, surtout leurs hautes tours bâties sur des trompes, qui portent, pour ainsi dire, en l'air (1), et qui n'en sont pas moins solides. Les édifices de Saint-Nicaise et de Saint-Ouen excitent d'abord l'admiration et ensuite l'enthousiasme. — Les maçons qui bâtissent en pierre ordinaire ont fait dans leur genre d'aussi belles preuves. La pierre qu'ils emploient est parfaitement mûre; leur ciment, qui est composé de chaux, de sable et de tuileaux, dans des proportions un peu différentes de celles de Vitruve, est excellent. Les dimensions de leurs murs sont les derniers efforts de la géométrie pratique. On cherche aujourd'hui la maison de Scipion, de Marius, de Pompée, de Cicéron, de César; on ne cherchera pas la maison des seigneurs d'Armagnac, des seigneurs de Lusignan, des seigneurs de Montargis, des seigneurs de Montlhéri. — Le pied carré de la pierre de taille vaut un sou; la toise de maçonnerie vaut huit sous. — En été, on a un maçon à trente deniers par jour, et en hiver à

(1) On voit encore à Paris, et dans un grand nombre d'autres villes, plusieurs de ces tours ou tourelles portant sur des trompes.

dix-huit. — Maçon, *macio, machio, machina*. Pour élever leurs édifices, les maçons se servent d'un grand nombre de machines.

MARÉCHAUX.

Un matin que je passais dans un village assez éloigné de la ville, je fus prié d'attester la vérité par un marchand qui, sur le pas de la boutique d'un maréchal-ferrant, disait: Je ne dois vous payer que suivant l'ordonnance; les fers de roussin et de palefroi en fer d'Espagne sont à dix deniers, et en fer de Bourgogne à neuf; les plus grands fers des chevaux de harnois sont à sept deniers, et les autres à six. Le marchand avait de son côté la loi et la raison; mais le maréchal avait du sien un grand marteau, un grand bras, et il était chez lui: force fut au marchand de payer. Que pouvais-je y faire? — A Bourges, les maréchaux-ferrants doivent donner tous les ans aux maréchaux de France huit fers et huit clous. — Le maréchal des écuries royales dérogerait à son rang s'il ferrait les chevaux des équipages; il ne ferre que les chevaux montés par le roi. — Maréchal vient de deux mots allemands, *mur*, cheval, *schalek*, serviteur. En ce cas, les chevaux sont comme les hommes, ils sont quelquefois assez mal servis.

MÉGISSIERS.

L'art de mégisser les peaux de mouton ou d'agneau consiste à les débourrer au moyen de la fermentation ou confit, à les assouplir par diverses pâtes de farine

et d'œufs, c'est-à-dire à les habiller, ensuite à les teindre. Or, comme l'ouvrier est alors souvent obligé de plonger les peaux dans diverses eaux ou dans divers liquides préparés, on a donné à son art le nom de mégisserie : *mergere*, plonger. — La peau de mouton, avant d'être travaillée, se vend deux sous. — Défense, de par le roi, aux mégissiers, d'acheter des peaux sans avoir auparavant vu la bête. L'ordonnance craint avec raison que la maladie se communique aux hommes par le contact d'un cuir originairement infecté.

MEUNIERS.

Longtemps on mangea cru le blé qu'on avait découvert dans les grandes friches du monde nouvellement créé. Longtemps ensuite on l'écrasa entre deux pierres. Enfin on le broya entre une meule fixe et une meule tournante : invention du moulin à bras. On fit tourner cette dernière meule par le courant des rivières : invention des moulins à eau. On la fit tourner par l'action de l'air : invention des moulins à vent. (1)

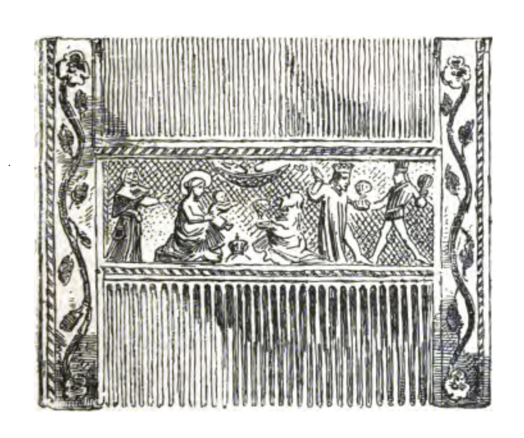
(1) Les moulins à eau datent du sixième siècle, les moulins à vent de la fin du douzième. Les moulins, comme les fours, furent accaparés par les seigneurs. Si quelque manant s'avisait de construire un moulin sur la terre du seigneur, celui-ci pouvait le faire abattre et saisir les grains et les farines qui s'y trouvaient. Si le manant allait faire moudre ses grains ailleurs que chez son seigneur, celui-ci pouvait confisquer le blé, la farine, et quelquefois même le cheval et la voiture du délinquant. La banalité des moulins subsistait encore dans la dixième partie du royaume en 1789; et telle était en certaines provinces la tyrannie des seigneurs baniers que dans la Bretagne, au

L'invention des moulins à eau touche à l'ère chrétienne ; celle des moulins à vent touche à nos âges. — L'ordonnance ne parle pas très-charitablement des meuniers. Elle dit que le blé sera pesé à son entrée au moulin, et que le meunier rendra poids pour poids. — Ordinairement elle accorde au meunier douze deniers pour un setier de blé, ou un boisseau ras. — Les moulins sont distingués en moulins blancs, moulins à froment, et en moulins bruns, moulins à seigle. — Outre les moulins à blé, nous avons les moulins à écorce, les moulins à huile, les moulins à foulon. C'est le même mécanisme. — Meunier, moulin : *molinus*, *molere*, moudre, broyer.

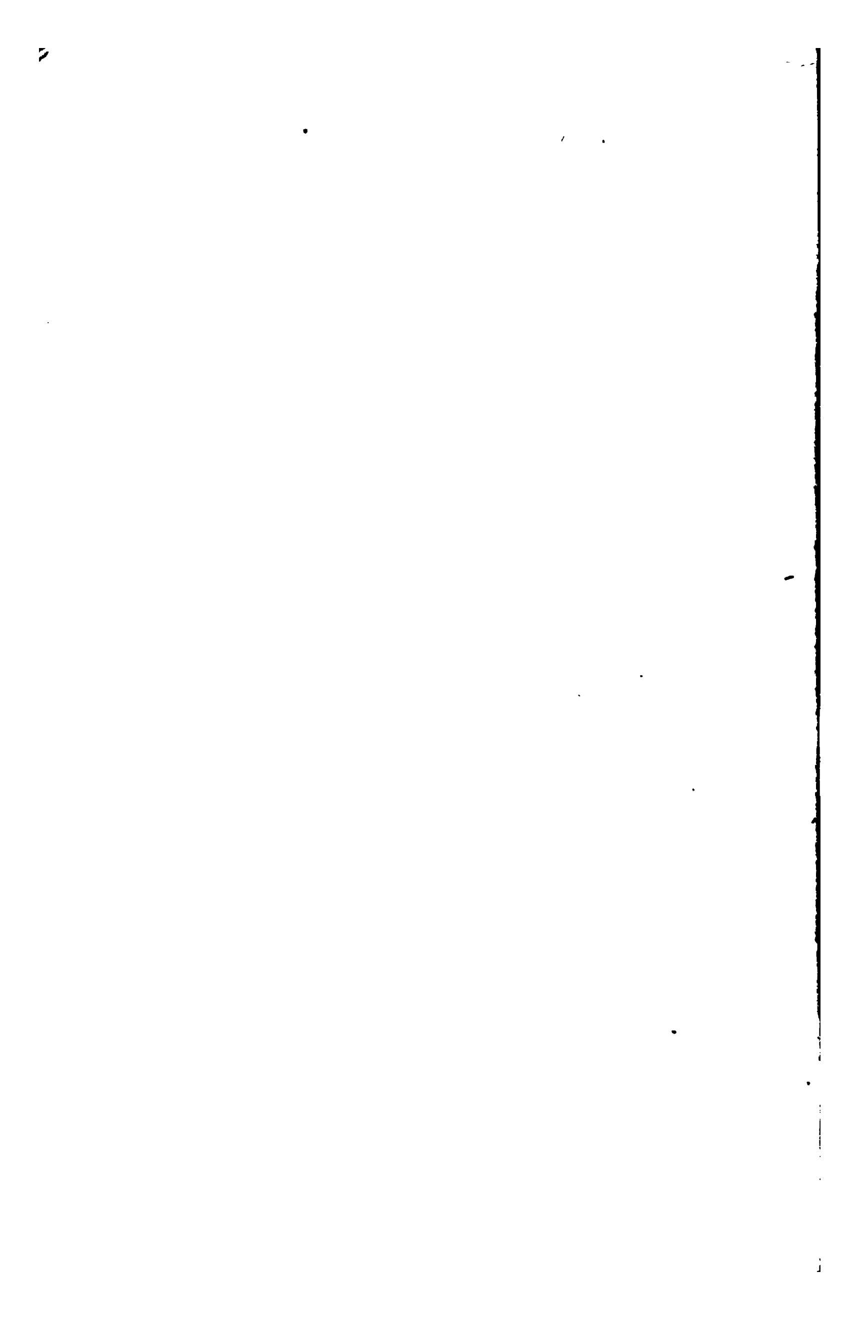
MINEURS

Le fer abonde dans la Normandie, la Bourgogne, le Dauphiné et le Languedoc. L'or, l'argent et le cuivre s'offrent en assez grande quantité dans les montagnes du Cantal et des Cévennes. Il en est de même du plomb dans le Beaujolais, où les seigneurs ont établi des officiers publics sous le nom de gardes des mines. Il me semble que la part donnée au roi et au seigneur sur le produit des mines est bien grande ; si elle l'était moins, la terre serait mieux fouillée, et il y aurait une plus grande quantité de métaux dans la circulation. — De tous les temps, l'or de l'Europe s'est écoulé aux Indes par une pente qui, de jour en jour, devient plus rapide ; de jour en jour, la consom-

dix-huitième siècle, les paysans, pour se soustraire aux charges que leur imposait la banalité, employaient des moulins à bras comme dans la Gaule romaine. — L.



Peigne en ivoire. — Adoration des Mages. — 1/3 de la grandeur.
Cluny. — N° 1817.



mation des épices devient plus grande. Qu'importe du reste, si l'alchimie nous tient les promesses qu'elle vient de nous faire sur l'universelle transmutation des métaux en or. Nous aurons assez d'or tant que nous aurons assez de fer. — Mineur, mine, *mina*.

MIROITIERS

Jamais cordelier n'a parlé de l'art de faire des miroirs ; je ne serai pas le premier. Ainsi, bien que je sache comment on fait aujourd'hui ces jolis miroirs garnis en ivoire, à peignes et à brosses, je me garderai bien de le dire. Je remarquerai seulement l'admirable propriété qu'a la surface de l'argent ou du fer poli, surtout du verre derrière lequel on a appliqué une feuille d'étain, de renvoyer aux yeux de celui qui la regarde l'image des objets qui lui sont présentés. — Miroitiers, miroirs. On dit que le nom de miroir vient de *mirari*, parce que les femmes s'y admirent. Je crois cette étymologie assez vraie, mais je ne m'en soucie guère.

ORFÈVRES

Inventoire général des joyaulx du roy Charles le quint : vingt couronnes d'or ; — dix chapels d'or ; ung frontier de la royne Jéhanne de Bourbon, garni d'or ; — une coeffe garnie de perles ; — unze paires de boutonnières ; — item quatre boutons chacun de six grosses perles et un saphir au milieu ; — la grande nef d'argent, qui fu du roy Jéhan, à deux chasteaux aux deux bouts et à tournelles tout en tour, pesant soixante-

dix marcs; quarante-trois cueillères et fourchettes d'or (1), guarnies de pierreries; —deux très grants flacons d'argent dorés, à imaiges enlevées des neuf preux, pesant quatre-vingt-dix-sept marcs; — item l'annel des vendredis; — deux chandeliers d'or appelez mestiers; — item un grant bible, bréviaires, messels. — Y a de plus des coupes, pots, pintes, aiguères et goubelets de cristal et des joyaux d'argent, chasteaux, seraines, chevaux. Certes, l'argenterie de ce prince devait être un bel étalage, ou, si vous voulez, une belle fenêtre d'orfévre. — J'ai vu l'argenterie du feu dauphin Humbert, qui était encore une autre belle fenêtre d'orfévre. L'inventaire latin de cette argenterie porte un beau gobelet de vermeil, à coupe de jaspe, orné de six peintures, avec cette devise écrite sur le couvercle: *Decus aulæ, pignus egenti* (2). Assurément, si le dauphin avait emprunté sur ce gobelet, on aurait pu, sans avoir rien à risquer, lui prêter une somme bien considérable. Dans le corps de ce même vase était écrite cette autre devise : *Hic scyphus argenti dat bis duo vina bibenti* (3). Il donnait aussi deux plaisirs, et le plus grand n'était pas celui de boire. — J'ai vu encore l'orfévrerie que la ville de Paris offrit à notre jeune roi et à notre jeune reine le jour de leurs

(1) A ma connaissance, il n'est guère que cet inventaire ou il soit fait mention des fourchettes. Les personnages des miniatures portent le morceau à la bouche avec le couteau.

(2) Ornement de cour, ressource pour ceux qui n'ont pas d'argent.—Ces mots *pignus egenti* expriment une vérité. Dans ces temps, les princes eux-mêmes mettaient souvent leurs effets en gage chez les usuriers; les comptes du dauphin Humbert II en font mention plusieurs fois.

(3) Cette coupe d'argent donne deux fois deux espèces de vins au buveur.

noces. — J'ai vu encore l'orfévrerie de la cour, l'orfévrerie de table, l'orfévrerie des livres, l'orfévrerie des habits; j'en ai les yeux encore éblouis. — Que je marque rapidement les progrès de cet art : Or épuré jusqu'à dix-neuf carats. — Argent doré avec autant de pureté que d'éclat. — Argent, or plaqué, avec autant de solidité que de goût. — Perles, diamants et pierreries, semés toujours par la main des Grâces. — Sculpture, ciselure, gravure. — Enfin, imitation parfaite, même des formes humaines. Il y a quelque temps que je faisais des visites fréquentes chez un orfévre. Des méchants crurent qu'elles avaient un but moins innocent que celui de connaître les arts; ils laissèrent percer leurs soupçons. Le frère gardien alla chez l'orfèvre, et s'assura qu'il n'avait ni épouse, ni fille, ni sœur, ni servante. La vérité est cependant que j'allais y voir une femme, mais c'était une femme d'argent, une châsse de sainte, et de quelle sainte encore? de sainte Procule, que mille bœufs ne purent traîner au lieu de prostitution. Le travail de l'orfévre était admirable ; je dis admirable parce que je ne puis dire plus. — *Auri faber*, or-fèvre, orfévre (1).

(1) Lorsqu'on parcourt les anciens inventaires des maisons nobles, on est frappé de la quantité d'argenterie et d'orfévrerie qui s'y rencontre, et l'on se demande comment de pareilles richesses pouvaient s'accumuler dans les familles nobles; mais ce fait s'explique de lui-même, quand on examine la situation économique du moyen âge. Le commerce était interdit à la noblesse par ses préjugés de caste. Les affaires de banque et de placement étaient faites exclusivement par les juifs et les Lombards. Les rentes sur l'État et les valeurs mobilières n'existaient pas; la noblesse ne savait comment placer son argent, elle l'employait en vaisselle de table, et c'était là pour elle une sorte de caisse d'épargne, improductive il est vrai, mais avec laquelle elle pouvait toujours battre monnaie, soit par des ventes, soit

OUBLIEURS.

Un homme de ce métier me contait un jour ses peines : Mon frère, c'est dans le carnaval, au cœur de l'hiver, que nous gagnons quelque chose. Le couvre-feu a sonné ; il est sept heures du soir ; il gèle à pierre fendre ; le vent et la neige blanchissent les maisons. Voilà le bon moment pour remplir notre cofin d'oublies, le charger sur les épaules et aller crier dans les rues : Oublies ! oublies ! Les enfants, les servantes, nous appellent par les croisées ; nous montons, souvent nous ignorons que nous entrons chez des juifs, et nous sommes condamnés à l'amende. Quelquefois il se trouve d'enragés jeunes gens qui nous forcent à jouer avec nos dés argent contre argent ; on nous met encore à l'amende. Le jour, si nous amenons avec nous un de nos amis pour nous aider à porter notre marchandise, si nous étalons au marché à moins de deux toises d'un autre oublieur, à l'amende, à l'amende. On dit d'ailleurs et l'on croit assez communément qu'il suffit de savoir faire chauffer un moule en fer et d'y répandre de la pâte pour être maître oublieur ; ah ! comme on se trompe ! Écoutez le premier article de nos statuts. « Que nul

par des emprunts sur gages. Cette vaisselle, qu'elle exposait sur des étagères nommées *dressoirs*, lui servait d'ailleurs à constater son rang, car on sait que les nobles seuls étaient autorisés à faire usage de vaisselle d'or ou d'argent, et que le nombre plus ou moins grand des pièces d'orfèvrerie qu'ils pouvaient posséder se réglait d'après leur titre et la place qu'ils occupaient dans la hiérarchie féodale. — L.

ne puisse tenir ouvrouer ni estre ouvrier, s'il ne faict en ung jour au moins cinq cens grandes oublées, trois cens de supplications et deux cens d'estrées. » Tout cela revient à plus de mille oublies ; or, pour les faire dans un jour, même en se levant de bonne heure, il faut être très-exercé, très-habile, très-leste. Je dis à ce bonhomme que tous les états étaient sujets aux peines, aux injustices ; que chacun en avait sa part. Il en convenait bien, mais il se plaignait que la part du sien était trop grande. — Oublieur vient d'oublie ; oublie vient d'oublier. Véritablement ces gâteaux sont si légers, qu'un moment après qu'on les a mangés, on ne s'en souvient plus, on les oublie.

OYERS.

Vous êtes près de vous mettre à table, le dîner suffit tout juste à la petite famille ; survient un ami, il en survient plusieurs : à l'instant on va chez l'oyer chercher un plus ample dîner. Cela n'est-il pas commode ? Au contraire, vous n'avez pas de ménage, vous ne voulez pas tenir maison : eh bien, vous allez manger chez l'oyer. Cela encore n'est-il pas commode ? — Il est défendu aux oyers de rôtir de vieilles oies, de cuire des viandes malsaines, de faire réchauffer les plats de légumes ou de potages portés en ville, de faire réchauffer deux fois la viande, de garder la viande plus de trois jours, le poisson plus de deux. En cas de contravention, ils sont condamnés à l'amende et leurs mets sont brûlés publiquement devant leur porte. Oyer vient d'oie ; autrefois les oyers se bornaient à faire rôtir des oies. On veut que le mot oie vienne d'*anser*. Puisqu'on le veut, je le veux bien.

PAPETIERS.

Aux livres de pierre ont succédé les livres d'écorce ; aux livres d'écorce, les livres de lames de bois enduites de cire, dont l'usage, dans plusieurs églises, s'est perpétué jusqu'à nous (1) ; aux livres de lames de bois enduites de cire, les livres de cuir (2), les livres de parchemin, les livres de papyrus, les livres de papier chiffon de soie, les livres de papier chiffon de coton ; enfin les livres de papier chiffon de chanvre (3). Couper les chiffons, les faire tremper, les réduire en pâte, diviser cette pâte en feuilles, au moyen d'un instrument fait en claire-voie de fils d'airain, coller ces feuilles avec de la gomme, c'est à quoi se réduit l'art du papetier, que l'esprit humain n'a trouvé qu'après cinq mille deux cents ans d'observations et d'essais. Depuis que nos papetiers ont donné aux sciences des ailes si légères, à quel haut point ne se sont-elles pas élevées (4) ? Papetiers, papier, *papyrus*.

PARCHEMINIERS.

L'homme, ayant rencontré la brebis errant comme

(1) A l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, on écrivait encore, au quatorzième siecle, les événements de l'année sur des tablettes enduites de cire. Dupré de Saint-Maur, dans son Essai sur les monnaies, cite souvent les tablettes de cire de l'abbaye de Preuilly.

(2) On sait que les livres de Zoroastre furent écrits sur douze cent soixante peaux de bœuf.

(3) C'est vers le treizième siècle que le papier chiffon de chanvre a commencé à être en usage.

(4) Voir au quinzième siècle les passage relatifs à l'imprimerie.

lui sur la terre, la caressa, la flatta, l'emmena, lui fit un toit, lui porta de l'herbe, la soigna ; mais bientôt après il lui demanda son lait, ensuite sa laine, ensuite sa chair ; il se servit ensuite de sa graisse pour s'éclairer ; enfin il écrivit sur sa peau. Les procédés pour préparer les peaux de brebis, de mouton, d'agneau et pour en faire du parchemin, ne sont pas très-difficiles. Il ne s'agit que de nettoyer ces peaux, de les débourrer, de les amincir en leur donnant plusieurs façons avec un couteau à deux manches, à deux mains, enfin de les lisser. La manière de préparer les peaux de veau ou le vélin est à peu près la même. — Nos ouvriers en parchemin sont très-habiles ; nos ratisseurs de parchemin ne le sont pas moins. Il y a tel parchemin qui a été ratissé trois, quatre fois, qui a successivement porté les vers de Virgile, les controverses des Ariens, les décrets contre les livres d'Aristote, enfin les livres d'Aristote (1). Le parchemin est comme un bon homme qui est toujours de l'avis du dernier qui parle. — A mesure que le nombre des papetiers augmente, celui des parcheminiers, et surtout celui des ratisseurs, diminue. — Parcheminier, parchemin, *Pargamenus*. On dit que c'est à Pergame, ville d'Asie, que l'art de faire le parchemin a été inventé.

PARFUMEURS.

Je croyais que tous les parfums, tous les cosmé-

(1) C'est sur les anciens parchemins des manuscrits de théologie ou de philosophie, mal ratissés, que les savants ont lu des fragments d'auteurs de l'antiquité, qui n'ont été retrouvés que là.

8

tiques, se trouvaient dans le traité *De ornatu mulierum* par Arnault de Villeneuve (1). J'en ai vu un bien plus grand nombre dans la boutique d'un riche parfumeur de la grande halle. Ce lieu m'a paru comme un atelier où le diable ne cessait de travailler pour les femmes ou plutôt contre les femmes, et malheureusement, jamais les arts n'ont fait autant de progrès, jamais le diable n'a été aussi habile. — Les odeurs frappent surtout l'odorat par la fumée. *Per fumum*, par fumée, parfum, parfumeur.

PATENÔTRIERS.

L'art du patenôtrier est un état saint : qui fait prier, prie. C'est aussi un état riche : les patenôtriers fabriquent des chapelets de verre, d'ambre, de corail, d'or, de pierreries. C'est même quelquefois un état qui donne de hautes relations. Il y a tel patenôtrier qui est connu de toutes les belles dames, de tout le beau monde de Paris. Il y en a tel autre qui l'est de toute la cour, qui a ses entrées chez le roi, chez les princes et chez les grands de l'État. — Pâtenôtrier, pâte-nôtre, *Pater noster*, la prière par excellence.

(1) Arnault de Villeneuve, alchimiste du treizième siècle, a fait connaître à ses contemporains les procédés de distillation dont il avait probablement trouvé la recette dans Dioscoride. On lui attribue la découverte de l'essence de térébenthine. Forcé de quitter la France pour avoir dit que les œuvres de charité et de médecine étaient plus agréables à Dieu que la messe, il se retira en Sicile, mais le pape Clément V, plus indulgent que les théologiens de Paris qui l'avaient exilé, l'appela près de lui, pour le soigner. Il mourut pendant le voyage, en 1214. — L.

PATISSIERS.

Nous avions à Reims un petit clerc de sacristie nommé Perrot; c'était bien le plus grand gourmand qui fût jamais entré dans nos cuisines. Fatigué d'entendre des plaintes sur son compte, le gardien le renvoya; mais bientôt après, touché des larmes de sa mère, il le plaça comme apprenti chez un pâtissier de sa connaissance. Perrot se jetait sur toutes les pâtisseries de la boutique, et le pâtissier, sur le point de le renvoyer, vint trouver le gardien, qui lui remit deux écus en l'exhortant à prendre patience et à tenter de nouveaux essais pour tâcher de corriger son apprenti. A la fin le pâtissier y réussit : d'abord il lui laissa manger de la pâtisserie tant qu'il voulut, ensuite il lui en fit manger à tous les repas, ou du moins plus souvent qu'il n'eût voulu. Nous n'avions plus entendu parler de Perrot depuis plusieurs années, lorsque, la veille de la fête de saint François, il vint nous offrir ses services. Je ne suis pas, dit-il, embarrassé pour vous régaler, car, grâce à plusieurs années d'apprentissage, je sais faire des pâtés de veau, des pâtés de jambon, des pâtés de volaille, des pâtés de poisson, des pâtés feuilletés, des pâtés aux herbes, des pâtés de Lorraine. Je sais faire des tourtes au fromage, des talmouses, des tourtes aux fruits, aux confitures, des palmezanes. Je sais faire toute sorte de gâteaux aux œufs, au lait, au beurre, toute sorte de pâtisseries. Nous le félicitâmes sur ses progrès, et nous le remerciâmes de ses offres, en lui disant que nous célébrions la fête de notre patron par nos chants, nos prières, et que les frères cuisiniers

suffisaient, et au delà, pour préparer le petit extraordinaire de ce jour. Quelques années après il revint encore, et entra comme nous finissions de dîner. Il était sur le point de passer maître. Dans notre état, nous dit-il, nous avons, j'en conviens, des règlements gênants. Nous sommes tenus de jurer devant les bouchers, bien qu'ils nous soient plutôt inférieurs que supérieurs, de n'employer que de la chair saine et bonne ; les dimanches et les fêtes nous ne pouvons faire travailler que nos ouvriers ordinaires, nous ne pouvons faire travailler les ouvriers étrangers ; nous ne pouvons vendre des pâtés qui aient plus d'un jour. Mais quel est l'état où il n'y ait aucune gêne ? Tout compté, je suis satisfait d'avoir pris le mien. Aujourd'hui j'ai présenté mon chef-d'œuvre aux maîtres du métier ; trouvez bon, ajouta-t-il en posant sur notre table un beau pâté qu'il tenait, que je vous le présente aussi : je ne saurais trouver de meilleurs juges que dans votre réfectoire. Nous ne savions si nous devions nous fâcher ou rire de la naïveté de notre ancien petit clerc de sacristie. Le gardien se mit à rire, et tout le monde en fit autant. — Pâtissier, pâtisserie, pâte, *pasta*.

PAVEURS.

L'invention de fondre du plomb ou du fer dans les joints des pavés des maisons n'est pas sans utilité : rien de plus solide ; ni sans agrément : les carrelages nouvellement frottés ressemblent à des grilles brillantes. On ne peut nier que les mélanges des couleurs et des formes des pavés de nos appartements fassent honneur aux paveurs actuels. Nos devanciers

ont-ils marché sur des rangées alternatives de carreaux blancs et de carreaux verts qui décorent nos chambres, sur des rangées alternatives de carreaux rouges et de carreaux noirs qui décorent nos salles à manger, sur des rangées alternatives de carreaux jaunes et de carreaux bleus qui décorent nos salles de compagnie? — Je ne sais pourquoi nous nous interdisons les planchers (1). Il y en a qui disent que les planchers sont pour les gens efféminés : c'est déraisonnable; d'autres disent que les plus beaux planchers ont un air pauvre : c'est moins déraisonnable. — Un mot sur les paveurs des rues et les paveurs des chemins, qui ont les uns et les autres tant aidé à la civilisation. Jamais ils n'ont été aussi nombreux, aussi employés, aussi habiles. — On paye la toise carrée de gros pavés neuf sous. — Paveur, pavé. Les Romains, qui étaient de grands paveurs, disaient *pavimentum*.

Peigniers.

Le pays le plus industrieux ou un des plus industrieux de la France, et peut-être même de l'Europe, c'est le Limousin. Entre autres objets, les bons peignes en viennent : peignes de bois, peignes de corne, peignes d'ivoire, peignes d'or. — Quand les hommes ne se servent plus de peignes, ils ont fini avec les

(1) Dans ce temps les planchers étaient soutenus ou par des voûtes ou par de fortes poutres qui permettaient de les carreler ou plutôt de les paver avec de grandes dalles de pierre. Les parquets d'assemblages de planches, qu'on nommait alors les planchers, *plancata*, étaient sinon inconnus, du moins fort rares.

passions. A mon avis, le conseil de notre jeune roi aurait aujourd'hui grand besoin de ces hommes. — Peignier, peigne, *pecten*.

PELLETIERS.

L'œuvre du pelletier n'est que la moitié de celle du tanneur ; elle ne consiste que dans la préparation alumineuse d'un seul côté de la peau, appelé chair (1). Il suffit de nettoyer et de lustrer le côté de la laine ou du poil. L'œuvre du fourreur est encore plus aisée ; il n'a qu'à tailler ou à coudre les pelleteries. Je suis fâché que ceux qui font parler le roi lui fassent confondre le métier de pelletier avec celui de fourreur. L'ordonnance de 1350 dit : « Les pelletiers auront pour forrer de vair ou d'agniau les surcots, cottes, chaperons et robbes à la commune et à l'ancienne guise, trois sols. Et qui voudra forrer sa robbe autrement, porter de longues manches et les faire lerminer, s'en tire au meilleur marché. » On voit qu'il doit être ici question du fourreur, et non du pelletier. — Pelletier, peau, *pellis*. La charge du pelletier est une des plus anciennes charges claustrales. Les titulaires ont-ils mis autrefois la main à l'œuvre ? Les uns disent oui, les autres disent non. Moi, je dis : Je n'en sais rien, et cependant j'en sais autant que les autres.

(1) L'alun était employé dans l'apprêt des peaux. On le voit dans les statuts des teinturiers en peaux et dans ceux des tanneurs, homologués par les diverses ordonnances des rois de France. Les tanneurs appelaient et appellent encore le côté de la peau qui touche à la chair de l'animal le côté de la chair.

PLATRIERS

A Paris le plâtre est d'une grande abondance et d'une qualité excellente. Pourvu qu'il soit bien brûlé et ensuite bien détrempé, il est très-facile à manier et il prend une forte consistanee. On en fait des murs, des voûtes et des pavés. — En hiver, le muid de plâtre se vend vingt-quatre sous; en été, dix-huit. — Édifices de pierre, édifices de la postérité. On peut le dire quelquefois aussi de ceux de brique, jamais de ceux de plâtre. Dans nos bibliothèques, nous avons des livres que nous croyons de pierre et qui se trouveront de plâtre. — Les savants disent que du mot grec *plases* s'est formé le mot latin *plastrum*. Il me paraît plus sûr que de *plastrum* on a fait plâtre, et de plâtre, plâtrier.

PLOMBIERS.

Les plombiers fondent ces longs canaux qui vont chercher à de grandes distances les eaux des fontaines pour les faire jaillir au milieu des marchés de nos places publiques, ou des bordures fleuries de nos jardins. Ils fondent encore ces lames épaisses des cercueils destinés à garder, durant un si grand nombre de siècles, les cendres de ceux dont les pas sur la terre ont fait quelque bruit, laissé quelques traces. Ces belles couvertures de plomb qui décorent nos temples et nos palais sortent aussi de l'atelier des plombiers. — Le prix de la livre de plomb est de trois deniers. — Plombier, plomb, *plumbum*.

POTIERS DE TERRE.

En Italie, dans la célèbre ville de Faïence, la poterie de terre, par la finesse de sa pâte, par les belles couleurs de son vernis (1), a surpassé l'antique poterie des Grecs et des Romains ; en France elle demeure toujours informe et grossière (2). Nous savons émailler les manches de couteau, les incruster de madre, et nous ne savons pas émailler la poterie, l'incruster de madre ; nous ne savons que l'acheter de l'étranger, et fort cher, et en fort grande quantité (3). Nous disons d'un homme qui a l'esprit fin et délié, que c'est un homme madré. Dans ce cas, on ne manque pas en France d'hommes madrés ; c'est d'ouvriers madrés qu'on manque.

POTIERS D'ÉTAIN.

La poterie de fer n'est guère susceptible de perfectionnement ; elle a toujours été et elle sera sans doute toujours ce qu'elle est. — Même observation sur la poterie de cuivre. — Quant à la poterie d'étain, les

(1) Les poteries précieuses mentionnées sous le nom de Mazaro, madre, dans les inventaires, les comptes de la cour, ainsi que dans ceux de l'histoire du Dauphiné et des princes dauphins, venaient bien sûrement de l'étranger. Bernard Palissy dit, dans son chapitre de la Terre et des Émaux, qu'il est le premier qui ait fait en France de la poterie émaillée, de la faïence.

(2) C'est vers le quatorzième siècle qu'on fixe l'invention de la faïence.

(3) Je n'ai vu dans les inventaires de ce temps aucun vase de poterie précieuse qui ne fût de fabrication étrangère.

bourgeois aisés parent les dressoirs de leurs salles à manger de vases d'étain qui, par leurs formes et leur éclat, imitent l'orfévrerie des dressoirs des princes ou des grands. — Le prix de la livre d'étain est de huit deniers. — Il y a plus de pots de fer que de pots d'étain ou de cuivre ; et cependant, tandis que nous disons potier d'étain, potier de cuivre, nous ne voulons pas dire potier de fer.—Potier, pot, *potus*, qui vient peut-être de *potus*, boisson. Le contenant aura pris le nom du contenu.

RAFFINEURS DE SUCRE.

C'est dans les terres aimées du ciel, dans les terres sans hiver, toujours réchauffées par un beau soleil, que le roseau à sucre consent à croître et à mûrir. L'heureuse Égypte, l'heureuse Grèce, l'heureuse Sicile, l'heureuse Italie, l'heureuse Espagne, font cette précieuse récolte. — Aux plus longs jours de l'année, lorsque nous fauchons les prés, on coupe ces délicieuses cannes nommées à juste titre cannes à miel. On les porte à l'atelier, on les hache en morceaux, on les écrase, on fait couler le suc dans la chaudière, sous laquelle est allumé un feu tempéré. Le bon sirop se précipite au fond ; l'écume, les impuretés, son attirées vers le haut. On reçoit le bon sirop dans des vases de bois ; on l'expose au soleil, qui le durcit et le cristallise. Il y a deux sortes de sucre : le meilleur, c'est le blanc, qui est pesant et dur ; le jaune est friable, léger, et d'une qualité trop chaude. Le sucre est un des meilleurs remèdes que la médecine ait découverts. C'est un grand dommage que la cherté empêche qu'il soit à l'usage de tout le monde. — Chose

singulière ! le sucre au lieu d'adoucir l'homme colère, le rend plus colère. — Sucre, en arabe *sucar*, d'où les Latins ont sans doute fait *zuccarum*. Le mot français me semble plutôt fils du grand-père que du père.

RELIEURS.

Allons voir un peu le relieur dans son atelier. La scie, les tenailles, le marteau, sont pendus à côté de lui. Il prend une planche et l'ajuste au volume qu'il a déjà cousu et rogné ; il en scie une pareille pour l'autre côté ; il les fixe au volume au moyen des ligatures et des nerfs qui sont attachés aux coutures des feuillets et qu'il attache aux planches. Il couvre ces planches d'un cuir fauve, ou rouge, ou plus ordinairement blanc. Il ferre chacune de ces planches avec cinq gros clous de fer ou de cuivre ; il en plante un à chaque coin et un au milieu ; il ramène les bords du cuir à l'envers de la couverture et il les y colle ; il recouvre cet envers d'une feuille de parchemin ; il met son volume en presse, et la reliure est terminée (1), si c'est pour un particulier ; mais si c'est pour la bibliothèque d'une communauté ou d'une maison ecclésiastique, on appelle un serrurier, qui l'attache aux plus massifs pupitres (2), par une chaîne dont l'extrémité

(1) Il existe encore un assez grand nombre de reliures du quatorzième siècle faites de cette manière.

(2) Avant la révolution, j'ai vu, à l'ancienne bibliothèque des cordeliers de Toulouse, tous les livres posés à plat sur les pupitres, où ils étaient attachés par une courte chaîne dont un bout tenait au pupitre et l'autre à la couverture.

passe dans un anneau de fer fixé au milieu de la couverture. Du reste, on voit qu'il ne s'agit ici que des reliures ordinaires, car les reliures des riches, pour qui le dehors du livre est tout, sont tendues de cuir de cerf, de chamois coloré, d'étoffe de soie, ou sont recouvertes de lames d'ivoire sculptées, de lames de cuivre ciselées, ou même de lames d'argent ou d'or relevées de rubis, de diamants, de pierres précieuses. Aujourd'hui l'art du relieur peut mieux que jamais se développer : nous avons des volumes qui ont jusqu'à trois, quatre pieds de long, sur deux, trois de large (1). Le siècle dernier n'avait pas été jusqu'à cette dimension, et il n'est pas à croire que les siècles futurs puissent raisonnablement la dépasser. Quelle que soit la perfection de cet art, j'ai un reproche à faire aux relieurs ; il est important : leurs couvertures devraient être en planches de chêne ou de noyer. Ils disent que ce serait trop lourd, comme si, pour leurs grands volumes, qui pèsent jusqu'à cinquante ou soixante livres, une ou deux livres de plus étaient à considérer. Qu'arrive-t-il avec leurs planches de bois blanc ? C'est qu'en moins d'un ou deux siècles il en sort je ne sais combien de générations et de tribus d'insectes qui traversent de part en part les plus épais volumes. — Les relieurs de l'université sont exempts du guet. Eh ! pourquoi le sont-ils ? Parce que les parcheminiers le sont. Eh ! pourquoi les parcheminiers le sont-ils ? Parce que les enlumineurs le sont. Eh ! pourquoi les enlumineurs le sont-ils ? Parce

(1) J'ai vu d'anciens livres d'église manuscrits, au moins aussi grands : il n'y avait que ces antiques lutrins de cuivre, fondus par la révolution, qui pussent les supporter.

que les écrivains le sont. Eh! pourquoi les écrivains le sont-ils? Parce que les libraires le sont. Eh! pourquoi les libraires le sont-ils? Je l'ignore. Mais je sais, ou plutôt je comprends pourquoi les médecins et les chirurgiens le sont. — Relieur vient de relier, *religare*. Les relieurs sont obligés de lier plusieurs fois les feuillets des livres.

SAVONNIERS.

Voulez-vous savoir la manière dont on fait le savon, la voici : Prenez deux parties de cendre de sarment, une partie de chaux; mettez-les dans un vase de bois à fond de clayonnage; versez de l'eau par dessus; recueillez la première eau qui s'en écoulera; faites-la chauffer et servez-vous-en pour pétrir une quantité proportionnée de suif de mouton; quand votre pâte sera refroidie, vous aurez fait du savon; si vous voulez qu'il soit odorant, mêlez-y quelques essences. — Les moines, qui sont obligés d'aller souvent en voyage, savonnent leurs chaussures pour les rendre plus souples. Les gens du monde savonnent leurs cheveux pour les rendre plus luisants. — Savonner, savon, *sapo*.

SELLIERS.

De tous les arts, celui du sellier est le plus étranger à notre ordre. Dans le monde on dit qu'on a pris le cheval des cordeliers quand on voyage à pied avec un bâton. Mais hors des cloîtres cet art est un des



1. Heurtoir. — 2. Serrure et verrou (XIIIe et XIVe siècle).

plus communs et des plus importants. — Aujourd'hui les caparaçons, les grandes housses brodées, avec leurs houppes de soie, d'argent et d'or, sont de la plus grande magnificence ; les selles garnies de velours, à dossiers de velours, avec traverses et grilles, comme celui des chaises, sont de la plus grande magnificence et de la plus grande commodité. Il y a des selles moins riches, en cuir blanc ou en futaine, garnies de clous d'étain ou de laiton. Quant aux selles communes, l'art n'a pu faire de grands progrès, si l'on en juge par le prix, qui depuis longtemps est de quatorze sous. — Les selliers doivent naturellement faire et ils font ces beaux fauteuils de velours ou de cuir rouge, garnis de fer-blanc, cloués de cuivre, qui, dans les châteaux et les grandes maisons, sont devenus le siége exclusif des seigneurs, des maîtres (1), et pour ainsi dire le trône domestique. — Un homme à cheval, jambe de çà, jambe de là, est assis sur un siége appelé en latin *sella*, d'où est venu d'abord selle, et sans doute bientôt après sellier.

SERRURIERS.

Nous sommes au siècle des châteaux-forts, des villes fortes, par conséquent à celui des forts clous, des forts verrous et des fortes grilles (2). Cette par-

(1) Dans presque tous les inventaires de meubles de ce temps, on trouve un, deux fauteuils au plus pour le maître, la maîtresse de la maison; les autres siéges sont des bancs, des formes, des sellettes.

(2) Un assez grand nombre de fenêtres grillées et de portes de fer de ce siècle subsistent encore. Les miniatures des manuscrits nous montrent les bâtiments hérissés ou chargés de

tie de l'art a beaucoup avancé ; il en est de même des serrures : à chaque siècle les voleurs deviennent plus ingénieux, les serruriers plus habiles. — Les statuts des serruriers de Paris défendent aux maîtres de faire des clefs sans avoir la serrure entre leurs mains. Ils leur défendent encore de vendre aucune serrure neuve qui ne soit garnie de toutes ses gardes. — Le quintal de fer ouvré coûte ordinairement neuf, dix francs. — Serrurier, serrure, serrer, *serrare*.

TABLETIERS.

S'il est un jeu à la mode, c'est celui des tables ; il n'est guère de maison où il n'y en ait au moins un jeu. Celui des échecs, bien qu'il date du siége de Troie, est de même fort à la mode. — Les tabletiers emploient souvent le bois d'Irlande et le bois de cyprès. — *Tabulæ*, tables, pièces de bois rondes et plates, avec lesquelles on joue au jeu de ce nom ; tablier, petit châssis de bois divisé en carrés blancs, noirs, sur lesquels on joue aux tables ou aux échecs. Tabletier, artisan qui fait les tabliers et les tables.

TAILLANDIERS.

Notre charrue est la même que celle de nos devanciers ; notre bêche, notre hache, sont les mêmes (1).

fer. Les comptes des châteaux de Gaillon, d'Arques, de Rouen, de Beaucaire attestent les grandes dépenses en serrurerie faites dans ces temps.

(1) Les instruments d'agriculture représentés dans les miniatures du manuscrit du *Bon Ménager*, composé par Pierre de

Lorsqu'il ne s'agit que de simplicité et de solidité, l'artisan atteint bien vite la perfection. — Taillandier, taillanderie, tailler, *taillare:* les instruments faits par les taillandiers doivent tailler la terre pour en tirer le vin et la farine.

TAILLEURS.

Si jamais je devenais gardien ou prieur de la France, c'est-à-dire roi, j'ordonnerais que les divers états fussent distingués par les habits, comme les augustins, les jacobins, les cordeliers, et que ces habits ne changeassent pas plus que ceux de ces ordres. En vérité, les occidentaux, nous sommes bien fous, avec nos perpétuelles variations d'habillement ; à cet égard les orientaux sont plus sages : ils sont encore habillés comme du temps d'Abraham.

Les changements de la mode ne devraient tendre qu'à perfectionner les commodités de l'habillement, et toutefois ils le rendent souvent plus incommode; mais bien fou qui demanderait de la sagesse à la folie, de la raison à la mode ! Je ne sais comment nous avons pu nous accoutumer à voir sans rire un homme coiffé d'un entonnoir de drap appelé chaperon, chaussé de deux souliers à la poulaine, c'est-à-dire à grands crocs comme pour tirer le foin, habillé tout de rouge d'un côté et tout de vert de l'autre, ou, qui pis est, bariolé de bandes de drap de diverses couleurs. Qui croirait que c'est dans ce costume que

Crescentos, conservé à la bibliothèque de l'Arsenal, sont assez semblables à ceux que décrivent Columelle et Palladius, j'ajouterai même aux notes.

les jeunes gens plaisent surtout aux dames? — Il faut cependant convenir qu'on fait aujourd'hui d'excellents habits d'hiver, appelés jacques, jacquettes. Comme ils sont composés de plusieurs étoffes, de plusieurs toiles doublées, cousues ensemble, et qu'on n'en voit que l'extérieur, les règlements ont prévu qu'on pourrait, si j'ose m'exprimer ainsi, les frelater. Ils ordonnent au tailleur de déclarer à celui qui veut les acheter en quelle matière ils sont faits : combien de toile neuve, combien de vieille, combien de livres de bourre de soie, de filasse ou de laine. Toute fausse déclaration est sévèrement punie. — Pour la façon d'un habit ou cotte avec surcotte, grandes manches pendantes, grandes manches de parade, le chaperon y compris, vous payerez cinq sous. Le roi ne vous force pas de payer la façon d'un habit mal coupé ; il force au contraire le tailleur à vous payer le prix de l'étoffe. — Tailleurs, tailler, *taillare*. Les tailleurs cousent encore plus qu'ils ne taillent ; aussi le peuple les nomme-t-il plus souvent couturiers.

TANNEURS.

Un grand chasseur, qui vivait dans les temps voisins du déluge, ayant pendant plusieurs jours poursuivi des bêtes fauves, eut les pieds blessés ; il s'avisa de les envelopper dans les peaux des bêtes qu'il avait tuées. Son fils, qui eut les pieds plus délicats, adoucit avec de la graisse la chaussure qu'avait inventée son père. Son petit-fils, qui eut les pieds encore plus délicats, fit une chaussure de peau comme son grand-père ; mais, ne la trouvant pas assez forte ni

assez douce, il la doubla de tendres écorces d'arbres. Quelle fut sa surprise quand il s'aperçut que le tissu de la peau de sa chaussure s'était dégorgé de la lymphe et de la graisse, et s'était gonflé des parties d'écorce brisées par le mouvement de la marche ! Il continua à se servir de ces chaussures qui s'amélioraient par l'usage. Ses petits-fils parvinrent à faire encore mieux : ils broyèrent des écorces, mirent les peaux débourrées, nettoyées, dans cette poudre, afin qu'elles en fussent mieux pénétrées, et l'art de tanner fut découvert. Cet art s'étant rapidement propagé, les divers procédés en furent successivement perfectionnés. Aujourd'hui on commence par le dernier, c'est-à-dire que d'abord on débourre les peaux au moyen d'un lait de chaux, dans lequel elles demeurent jusqu'à ce que le poil, ébranlé dans ses racines, en soit facilement arraché. Ensuite on les couche dans une cuve, où on les range entre des assises de tan ou poudre d'écorce de chêne. On les y laisse plus ou moins, suivant la diverse qualité des cuirs. — On les presse, on les étire, c'est-à-dire qu'au moyen d'un instrument de métal on les rend d'une épaisseur partout égale ; enfin on les lisse : voilà pour le cuir fort, le cuir de bœuf. — Le cuir mince, destiné aux empeignes de souliers ou aux tiges de bottines, est fabriqué différemment : on le fait tournoyer avec un bâton dans un bain d'eau chaude mêlée de poudre de tan ; on le coudre. — Le corroyage ou l'opération par laquelle le cuir est engraissé et adouci se fait au moyen du suif et de l'huile. — On donne au cuir diverses façons : avec la pommelle on l'adoucit, on l'unit ; avec des instruments de fer on lui donne le grain. —On teint aussi les cuirs ; on leur donne toutes

sortes de couleurs. L'art de tanner, ou du moins l'art de bien tanner nous est incontestablement venu de l'Espagne. Il est entré par Toulouse. Aujourd'hui nous tannons des peaux de buffle, de cerf, de chien, toutes les peaux. — Tanneur, tannerie, tan : ce mot est bien court; il est peut-être un débris d'un ancien mot plus long que nous ne connaissons plus.

TAPISSIERS.

Nous avons deux sortes de métiers à faire des tapisseries ; ceux à basse lice, dans lesquels les fils de laine ou de soie de la tapisserie sont tendus horizontalement devant l'ouvrier, qui a aussi devant lui le modèle qu'il doit imiter; et ceux à haute lice, dans lesquels les fils de laine ou de soie sont tendus verticalement devant l'ouvrier, et où le modèle qu'il doit imiter est placé derrière lui. Plusieurs personnes riches, faute d'avoir une idée juste de ces deux genres de fabrication, ne manquent jamais de dire que leurs salles sont tendues de tapisseries toutes de haute lice; cependant il n'y a pas plus de différence, pour la qualité et le prix, entre les tapisseries de haute lice et les tapisseries de basse lice, qu'entre les tapisseries fabriquées dans la ville haute et les tapisseries fabriquées dans la ville basse. Nous lisons dans les anciens historiens que leurs peintres et leurs statuaires faisaient respirer la toile et le marbre ; nos historiens pourraient bien dire à leur tour que nos tapissiers d'Arras font respirer la soie et la laine.—L'expression de draps imagiés, pour désigner les tapisseries, m'a toujours plu. — Tapissier, tapis, *tapecius*, expression latine que les Latins n'ont jamais connue.

Mal à propos on appelle tapissiers les artisans qui tapissent. Une fois je les ai entendu appeler tapisseurs par quelqu'un qui se reprit aussitôt, honteux qu'il était d'avoir parlé comme sans doute on parlera dans la suite. Les tapissiers, en attendant qu'on dise les tapisseurs, tendent, détendent aux longues traverses en bois attachées autour des salles et des chambres les tapisseries ou courtines, qu'ils assortissent avec les meubles et qu'ils font quelquefois contraster avec les saisons. Ainsi, en été vous vous trouvez au milieu des neiges ; en hiver, au milieu de la verdure, des fleurs. Quelquefois aussi ils font succéder avec rapidité une décoration de tapisserie à une autre ; vous avez dîné au milieu des danses des bergers, vous soupez au milieu des batailles, au milieu d'une forêt remplie de voleurs et de bêtes féroces. Quelquefois encore ils font ressortir l'une par l'autre les couleurs successives des tapisseries, vous font passer d'une chambre verte dans une jaune, dans une bleue, dans une rouge. Les tapissiers ont besoin d'un peu d'adresse et de beaucoup de goût. Je n'en ai connu aucun qui n'eût beaucoup de l'un et beaucoup de l'autre (1).

(1) Les anciennes tapisseries ne sont pas seulement intéressantes comme productions artistiques et industrielles, mais aussi comme documents historiques et comme signes visibles des idées du temps où elles ont été exécutées. Ainsi la tapisserie de Bayeux, faite sous les yeux de la reine Mathilde, femme de Guillaume le Conquérant, par des brodeuses anglaises, représente avec une exactitude scrupuleuse les principaux épisodes de la conquête. Les tapisseries de « l'histoire de Troyes la Grande » rappellent l'antique tradition qui rattachait nos premiers rois à Priam et à Pâris, lequel Pâris était venu, disait-on, épouser sur les bords de la Seine la belle Lutèce et fonder la ville de

TEINTURIERS.

Nous faisons le beau rouge avec la graine d'écarlate, le rouge ordinaire avec le brésil, le rouge commun avec la garance. Nous faisons le bleu avec le pastel, le jaune avec la gaude, le fauve avec la racine de noyer. Ces couleurs et les autres, dont il serait long d'indiquer les recettes compliquées, prennent très-bien sur les laines avant qu'elles soient tissées, et mieux encore avant qu'elles soient filées. — Les règlements défendent l'emploi de la couperose; ils indiquent de préférence celui de l'alun. — Assurément nous avons surpassé les teinturiers de Pline et de Vitruve par l'éclat des mélanges, l'entente des nuances ; mais c'est tout, car les hommes ne peuvent ajouter une seule couleur à celles de l'arc-en-ciel, une seule note à celles de l'octave. Il en est de même des vérités de notre métaphysique. — Teinturier, teinturerie, teinture, teindre, *tingere*.

TIREURS DE FIL D'OR.

J'ai dit que le battage de l'or et la dorure étaient des miracles des arts ; maintenant j'y ajoute le tirage de l'or et de l'argent. Il n'est rien d'aussi curieux que ces filières d'acier à travers lesquelles l'ouvrier tire des fils d'or ou d'argent aussi déliés que les cheveux.

Paris. Selon que les sujets religieux, chevaleresques, allégoriques ou mythologiques dominent, on peut juger des tendances de chaque époque, et les tapisseries ne sont en réalité que l'illustration de l'histoire. — L.

Mais pour les voir il faut sortir de France, il faut aller à Gênes. C'est douloureux à dire, plus douloureux à écrire. — Tireurs, tirer, *trahere.*

TIREURS DE FIL DE FER.

Si nous n'avons pas de tireurs de fil d'or ou d'argent, nous avons des tireurs de fil de fer, et nous en avons de fort habiles. Leurs fils, gros, fins, cuits, recuits, leurs fils à carde, sont excellents. — Nous devons, autant qu'il est possible, préférer l'ouvrier français ; aussi l'ordonnance ne veut-elle pas qu'on emploie du fil de fer d'Allemagne ; elle dit que le fil de ce pays est *maulvais, pliant, rompant et décevable.* Le roi doit en être cru sur sa parole.

TISSERANDS EN FIL.

Ces jours-ci j'étais un peu triste, un peu mélancolique, un peu malade ; le gardien me dit : Voulez-vous venir à l'abbaye des bernardines, avec le frère Simon ? Vous serez sous-diacre à la grand'messe ; vous chanterez l'épître, les graduels, les proses : cela vous distraira. J'acceptai. Au sortir de la sacristie, madame l'abbesse nous fit servir un grand déjeuner au parloir. Elle y vint quelque temps après. Je ne sais plus à quel sujet il fut question d'arts mécaniques ; tant il y a que le frère gardien dit que je m'en occupais quelquefois. Aussitôt l'abbesse donna ordre, avec beaucoup de vivacité, qu'on appelât Vincent. Un moment après, il entra un homme d'environ quarante ans. Frère Aubin, me dit l'abbesse, voilà maître Vin-

cent qui, étant devenu veuf, désire d'être frère convers de l'abbaye ; il se chargerait de conduire le tissage, ainsi que l'apprêt de nos toiles et de nos étoffes : veuillez l'interroger un peu et vous assurer qu'il est en état d'occuper cet emploi. Ce bonhomme, à qui je fis quelques questions sur les toiles, me répondit fort posément et sans se troubler.

Il dit d'abord que le tissage des toiles était le plus simple et le plus facile. — Il parla ensuite des boucrans, des boucassins, des futaines, du coutil, du linge ouvré. — Il parcourut tous les procédés du blanchiment à l'étendage, à la rosée. — Il décrivit avec beaucoup de netteté les opérations pour teindre, pour cirer les toiles. — Suivant lui, nos plus belles toiles sont celles de Rennes. Le feu roi Charles le Sage n'en trouva pas de plus belles pour offrir au soudan d'Égypte. — Le frère gardien ayant demandé quel était le prix de la toile, Vincent lui répondit que l'aune de bonne toile valait trois sous quatre deniers, et, ajouta-t-il, ce n'est pas trop, puisque la livre de fil coûte seize deniers.

TISSERANDS EN LAINE.

Je fus très-content des réponses et des connaissances de Vincent. Je l'encourageai. Maître Vincent, lui dis-je, parlons maintenant du travail des étoffes : c'est le plus important. Je viens d'apprendre que les laines de la ferme de l'abbaye arrivèrent hier ; nous allons examiner quelles opérations elles doivent subir depuis l'instant où les brebis en sont dépouillées jusqu'au moment où elles sont posées sur les épaules des respectables dames de ce couvent. Je vous sup-

pose déjà reçu frère convers de la maison. Voyons un peu, qu'allez-vous faire ? — Vincent me répondit : Je porterai d'abord les laines dans les chaudières pour les dégraisser, les laver ; ensuite je les étendrai au séchoir. Dès qu'elles seront sèches, je les battrai, je les trierai, j'en ferai deux parts : d'un côté je mettrai les laines longues, propres à la chaîne ; de l'autre les laines courtes, propres à la trame. Je graisserai ensuite les laines de la chaîne avec du saindoux ou du beurre, après quoi je les peignerai ; et puisque maintenant le roi trouve bon que nous cardions celles de la trame, je les carderai. Je ferai ensuite filer à la quenouille les premières, et seulement au rouet les dernières. — Maître Vincent, lui dis-je, combien de marches mettez-vous à votre métier ? — Mon frère, me répondit-il, deux pour les étoffes à pas simple, comme le drap ; trois, quatre, pour les étoffes croisées (1). — Combien de fils, de portées, à la chaîne de vos draps ? — Suivant le genre ou la qualité des draps, tantôt quatorze cents, tantôt dix-huit cents. — Votre chaîne est collée, vous la tendez sur l'ensouple (2) ; vous tissez, vous avez tissu toutes vos pièces de drap : quels sont les apprêts que vous leur donnerez ? — Je les foulerai au moulin pour les dégager et les feutrer ; je leur donnerai un trait de chardon pour tirer en dehors le poil de la laine; je les foulerai encore, et quelquefois je les soufrerai ; quelquefois aussi je

(1) Le tissage à deux, à trois marches, est mentionné dans les anciennes ordonnances, notamment dans celle qui est relative à la draperie de Châlons-sur-Marne, du mois de mai 1384.

(2) L'ensouple est un cylindre sur lequel on enroule la chaîne de l'étoffe. On trouve ce mot dans le règlement de la draperie de Rouen, confirmé par lettres patentes du 4 décembre 1378.

les tondrai avec de grandes forces ; je leur donnerai encore un léger trait de chardon, lorsqu'on me demandera des draps tout prêts ; je répéterai une, deux fois, ces opérations. Enfin, si je ne veux pas laisser mes draps en blanc, je les enverrai au teinturier, sinon je les presserai, je les calandrerai. — Combien de longueur donnerez-vous à votre pièce de drap ? — Quinze aunes. — Et de largeur ? — Sept, huit quarts. — Si le tisserand donnait des dimensions moindres à ces pièces, que lui arriverait-il ? — Il aurait le poing coupé ; et c'est bien fait, tant pis pour les voleurs : les honnêtes tisserands ont toujours voulu conserver leurs deux mains pour dire le chapelet. — Vincent ne me parut point d'ailleurs étranger à la manière de fabriquer les bures, les serges, les brunettes, les camelots, les étamines. — Avant que je m'en allasse, madame l'abbesse me demanda, par un signe, si j'étais content. Je lui répondis, par un autre signe, que je l'étais. Vincent a dû être reçu. — Voici les prix que m'a donnés ce bon tisserand ; il les connaît mieux que personne : la livre de laine, quatre sous ; l'aune de drap, quarante sous ; l'aune de blanchet, six sous. — La manière dont j'accueillis Vincent le rassura si bien, que pendant la conversation il se permit quelques traits de gaieté ; entre autres, il me dit en riant qu'à Paris, à la fête de la confrérie des drapiers, les frères de saint François n'avaient qu'une portion de pain, et que le roi avait une portion de viande. Je lui répondis que cela devait être ; que les cordeliers n'avaient jamais passé pour les plus gourmands.

TISSERANDS EN COTON.

Tandis que les Levantins font une si grande consommation de toiles de coton, nous n'en avons guère le goût, ou du moins, à cause de la cherté, nous en faisons bien peu d'usage. Aussi je ne mentionne cette fabrication que pour mémoire.

TISSERANDS EN SOIE.

Il n'en est pas de même des étoffes de soie : les chevaliers, les écuyers, les gentilshommes, les magistrats, sont tous vêtus de velours ou de satin ; les grandes dames n'épargnent rien pour avoir du taffetas, du damas, du cendal, du samit. Les tentures des maisons riches, les ornements d'église, ajoutent encore à la consommation. Nous n'avons en France aucune fabrique de soie (1) ; c'est aux cordeliers d'Italie à décrire cet art qui nous ruine. Nos oliviers, nos vignes, ne font pas à beaucoup près rentrer en France le numéraire que les mûriers en font sortir. Les marchands italiens, avec leurs paroles douces comme leurs soieries, avec leurs soieries douces comme leurs paroles, nous soutirent jusqu'au dernier écu : car ce n'est qu'avec des écus et avec beaucoup d'écus qu'on peut les payer. La livre de soie se vend trois livres ; il n'est pas étonnant que l'aune de velours se vende six. — Tisserands, tisser, *texere*.

(1) Les ordonnances du quatorzième siècle ne font aucune mention des soieries de fabrique française ; elles ne font mention que des soieries de fabrique italienne.

TOMBIERS.

Tous les jours les tombiers deviennent plus nombreux, et à peine peuvent-ils encore suffire, bien qu'ils aient des magasins de tombes de métal, de marbre, de pierre, de pierre incrustée de métal, de pierre incrustée d'émail, de pierre incrustée de marbre, prêtes à l'avance, où il ne manque guère que les noms et les armes. — Tous les jours le prix des tombes augmente ; vous n'avez pas une très-belle, même une belle tombe, pour cinq, même pour six livres. L'ordonnance n'a pu les remettre à l'ancien taux. Maintenant, qui a de quoi acheter une tombe l'achète, n'importe le prix. Eh ! mes amis, ne croyez donc pas que ces pesantes dalles empêchent que dans la suite des siècles les ailes des vents ou les ailes du temps dispersent vos cendres. — A son grand regret un bourgeois pauvre se contente du cimetière commun ; il lègue une petite somme pour se faire enterrer dans celui des clercs, et, s'il le peut, dans celui des chanoines (1). Outre ces deux cimetières de gens d'église, nous avons : les cimetières des adultes, les cimetières des enfants, les cimetières des hôpitaux, les cimetières des maladreries, les cimetières des lépreux, les cimetières des juifs. — Je m'étonne que les lois aient oublié d'établir les peines des cimetières ; elles auraient été d'un grand effet. Souvent c'est moins la crainte du supplice que la crainte de ne pas

(1) Le cimetière des chanoines, des clercs, était séparé de celui des laïques. La séparation des cimetières des adultes de celui des enfants a encore lieu dans plusieurs paroisses de village

y être enterré (1) qui arrête le scélérat. De même tel homme redouterait plus que toute autre punition celle de reposer dans le cimetière des juifs. — Chose singulière, tous les tombiers savent parfaitement écrire sur le cuivre, le marbre ou la pierre, et ne savent écrire ni sur le parchemin ni sur le papier. — Je trouve que les grandes tombes parlent comme les notaires : Ci-gît haut et puissant seigneur ; ci-gît honorable et discrète personne, messire... Dans le royaume des morts il faudrait lire : Ci-gît Pierre, ci-gît Paul ; ces mots suffisent. Les tombes sont les portes de l'autre monde, par où ne passent pas les qualifications de celui-ci. — Tombier, tombe, tomber. Nous marchons plus ou moins sur la terre ; mais à la fin, tous, sans exception, nous tombons. Dieu veuille que nous tombions entre ses mains et que nous n'en sortions plus !

TONNELIERS.

Leur nom, le nom de leur art, réveille la joie de l'âme et lui porte l'idée du vin et du plaisir. — Tout le monde a vu monter un tonneau ; tout le monde d'ailleurs en monterait un sans l'avoir vu. C'est un des arts les plus faciles, et toutefois ce n'est pas un des moins importants. A la bonne qualité des douves

(1) Les corps des hommes suppliciés n'avaient pas la sépulture ecclésiastique. Il en était de même du corps des suicidés qui étaient traînés sur la claie et jetés à la voirie, ou ensevelis sous des tas de cailloux dans des endroits solitaires. On leur donnait ce qu'on appelait la sépulture des ânes, *sepultura asinorum*. — L.

tient la conservation du vin, à laquelle tient en partie la conservation de la santé. Les coutumes, les ordonnances, les règlements, entrent dans le plus grand détail sur l'espèce des bois, sur celle des osiers, sur la mise en œuvre, sur les prix. — Tonnelier, tonneau, *tonnellus.*

TOURNEURS.

L'étymologie de tourneur est facile à trouver : tourneur, tourner, tour, nom de l'instrument ainsi appelé parce que le bois, l'ivoire, ou la matière qu'on veut tourner, fait continuellement des tours sous l'outil de l'ouvrier. De tous les arts, celui des tourneurs est le plus simple, le plus facile, et, je crois, le plus joli. Surtout j'aime à leur voir tourner avec autant de légèreté que de goût les pieds, les pommes, les poteaux et les traverses des bancs et des chaises : c'est leur plus grande occupation ; elle est aujourd'hui fort grande. Les tourneurs de Paris, surtout les tourneurs en bancs et en chaises, sont fort renommés ; aussi les commissaires-priseurs ne manquent pas de mettre dans les inventaires, à l'article de ces meubles, *ex operagio Parisiensi.* — On fait maintenant quelques chaises en paille ; c'est une innovation, ou, si l'on veut, une singularité.

TUILIERS.

Celui-là était doué de l'esprit d'observation qui, s'étant aperçu que l'argile, pétrie, séchée au soleil, à l'air, durcissait et prenait de la consistance, s'en

servit au défaut de pierre. Longtemps on n'employa que des tuiles crues, c'est-à-dire ainsi préparées; elles étaient encore en usage dans certains pays, au siècle de Vitruve; et, suivant cet auteur, ce sont les meilleures si on les garde pendant cinq ans. On fit ensuite sécher les tuiles par la chaleur du four; aujourd'hui nous ne connaissons que cette manière. Qui n'aime à voir ces couvertures de belle brique nouvellement posées sur les tours des châteaux? On dirait qu'on les a coiffées d'un bonnet rouge.— Ordinairement le millier de tuiles vaut cinquante sous. — Tuilier, tuile, *tegula*, *tegere*, couvrir. Les tuiles sont employées surtout aux couvertures (1).

VANNIERS.

Si je n'avais eu à dire qu'aujourd'hui les vanniers font de grands coffres en osier, qu'on recouvre ensuite de cuir; qu'ils font aussi de grands et de petits écrans, à travers lesquels on voit le feu sans en ressentir l'excessive chaleur, je n'aurais point parlé de l'art des vanniers, tellement simple, qu'à chaque nouveau pas il ne peut guère ni mieux ni plus mal faire. — *Vannus*, van, grand panier en forme de coquille plate, avec lequel on vanne; il a donné le nom à l'art.

VERRIERS.

Il est difficile de fixer l'époque de l'invention du

(1) L'emploi des tuiles remonte chez nous à l'époque des Romains. On connaît celles dites *à rebord* dont les débris se rencontrent dans toute la France, et qui ont été en usage depuis l'époque gallo-romaine jusqu'au dixième siècle. — L.

verre ; mais il est sûr qu'elle remonte très-haut. Les hommes ont dû s'apercevoir il y a longtemps que le feu liquéfait, vitrifiait certaines substances, telles que le caillou, le sable. — Depuis cette observation ou invention, que de progrès a faits cet art! Aujourd'hui on coule dans de fort grandes proportions le verre en table. On le colore, on le peint, et on lui incorpore, au moyen du feu, la couleur et la peinture (1). — On fait maintenant en verre de fougère (2) toute sorte de vases et d'ustensiles. On fait des candélabres, des bassins, des plats, des écuelles, des cuillers, des pots, des aiguières, des gobelets à coupe, dont les tablettes et les dressoirs sont ornés. Rien de plus brillant, mais aussi rien de plus fragile : ainsi des choses humaines. — Le cristal est encore une espèce de verre ; mais la nature prend la peine de nous le fabriquer : aussi combien n'est-il pas supérieur ! Aujourd'hui on taille le cristal avec beaucoup de goût ; on le dore avec la plus grande magnificence. Il est inutile de dire qu'on dore par conséquent aussi le verre. — *Vitrum*, verre, verrier.

(1) Pour obtenir des vitraux coloriés on peint le verre avec des couleurs fusibles, qui ne sont elles-mêmes que des matières vitreuses. Pour que ces couleurs deviennent adhérentes, on y mêle du borax et du silicate de plomb, on les broie avec de l'essence de térébentine, et on les applique au pinceau sur la vitre que l'on veut colorier. Cette vitre est ensuite soumise à la cuisson. On ignore à quelle époque remonte la peinture sur verre. Ce qui paraît certain, c'est qu'elle n'était point connue des anciens, et qu'on n'en trouve aucun vestige avant le dixième siècle. — L.

(2) Le verre de fougère est celui dans lequel il entre des cendres de fougère.

VITRIERS.

J'ai souvent envié aux riches le plaisir de voir tomber la neige, les frimas, à travers les fleurs, les moissons, les fêtes de l'été, peintes sur leurs vitres. — C'est un bel art que celui du vitrier : voyez comme avec ses rubans de plomb il unit les divers morceaux de verre ! Il rassemble, il fixe dans ces panneaux les diverses parties des belles scènes qu'a dessinées le peintre. Et voyez comme il lie à des barres de fer ses panneaux destinés à braver les saisons et les tempêtes ! — Les vitres peintes sont un objet d'apparat et de magnificence qui n'appartient guère qu'aux temples, aux palais, tout au plus aux maisons des grands seigneurs. Les vitres en verre blanc, à carreaux losangés, siéent bien aux bourgeois ; mais qu'ils n'y mettent ni médaillons, ni chiffres, ni bordures, car j'aimerais autant leur voir attacher des éperons d'or à leurs souliers cloutés (1).— Le pied carré de verre blanc se vend trois sous.— Vitrier, vitre, *vitra*.

Frère André, ici finit le travail de notre frère Aubin ; ici finit aussi le mien.

(1) Les nobles avaient seuls le droit de porter des éperons d'or ou des éperons dorés. On sait qu'en 1302, les Flamands ramassèrent sur le champ de bataille de Courtrai une quantité considérable d'éperons d'or, pris sur les chevaliers français tués dans cette journée funeste, et qu'ils les suspendirent dans la cathédrale de Courtrai. Les rois accordèrent quelquefois aux non-nobles, à titre de privilége, le droit de porter des éperons d'or. Ce privilége fut concédé, entre autres, aux bourgeois de Paris. — L.

Ce petit écrit du frère Aubin a été, dans cette maison, l'objet des jugements les plus opposés. Plusieurs de nos frères ont dit qu'il y manquait bien des choses, entre autres, qu'il n'y avait rien sur la vente des métiers, ou taxe qu'à leur réception les maîtres payent au roi; rien sur le haut-ban, ou taxe que dans certaines villes les maîtres payent annuellement au roi pour le rachat des tailles et des coutumes; rien sur les juridictions des grands officiers de la couronne, des rois des métiers, des doyens, des syndics des jurés, des gardes; rien sur les matières de fabrication légales, sur les matières de fabrication prohibées, sur les heures où il est permis, où il est défendu de travailler, sur cette admirable police qui force les arts à marcher par les voies de la perfection, rien sur ces artisans d'élite, ces artisans valets de chambre du roi pris dans les divers métiers, dont ils deviennent les hauts et constants protecteurs ; rien sur l'accroissement progressif de l'importance politique de certains métiers, notamment des bouchers, aujourd'hui de fait les chefs, les maîtres du bas peuple (1); rien enfin sur les confréries, les solennels repas, les réjouissances, les joies annulèles en l'hon-

(1) Les bouchers de Paris formaient au moyen âge une corporation puissante et une espèce de république qui ne reconnaissait d'autre autorité que celle des officiers élus par tous ses membres. En 1413, ils s'allièrent au duc de Bourgogne, Jean sans Peur, et formèrent sous le nom de *cabochiens* et sous les ordres de l'écorcheur Jean Caboche, un de leurs chefs, un gouvernement révolutionnaire qui jeta la terreur dans Paris et massacra une foule d'habitants. Le souvenir de leurs excès ne s'était pas effacé au seizième siècle, et pour en prévenir le retour, Henri III, en 1587, supprima leurs priviléges et les fit rentrer dans le droit commun.—L.

neur du saint (1). Ils auraient voulu que ce traité, commençant ou finissant par les annales chronologiques des inventions, des perfectionnements, avec les noms de leurs auteurs, eût été en même temps et l'histoire des arts et l'histoire des artisans. Plusieurs autres de nos confrères, et c'est le grand, le très-grand nombre, auraient voulu au contraire qu'il n'y eût eu que la simple description de l'art; tout le reste, suivant eux, étant d'une curiosité futile et même un peu bourgeoise.

Quant à moi, je n'ai point eu d'avis, et je n'en aurai que pour vous seul; mais j'oserai vous le donner tout entier : le voici. Par la raison que l'histoire des arts doit faire partie de l'histoire des artisans, l'histoire des artisans doit faire partie de l'histoire des arts. Il y a plus, je ne m'arrêterai pas là. Cette idée en a amené d'autres. Je ne pense pas seulement, avec certains de nos frères, qu'il devrait y avoir une histoire des artisans ; je pense encore qu'il devrait y avoir une histoire des laboureurs, une histoire des bergers, une histoire de chaque état. Je pense que

(1) Depuis que ces lignes ont été écrites, un grand nombre de publications ont été faites au sujet des corporations du moyen âge. Nous indiquerons, entre autres, dans la collection des *Documents inédits relatifs à l'histoire de France*, publiée sous les auspices du ministère de l'instruction publique, le *Livre des métiers,* d'Étienne Boileau, prévôt de Paris sous Louis IX, et les volumes qui concernent Amiens et Abbeville. Le *Recueil des ordonnances* contient également un grand nombre de pièces relatives aux métiers. Les lacunes que signale Monteil dans le *Livre du frère Aubin* sont à peu près comblées dans l'*Introduction,* et ce qui n'est point dit par Monteil au quatorzième siècle se retrouve dans les siècles suivants. — L.

l'histoire de tous les états devrait être l'histoire. En vérité, je ne sais pourquoi, dans un siècle tel que le nôtre, l'histoire n'a pas, comme l'assemblée des états généraux, admis, avec le clergé et la noblesse, la bourgeoisie. Comment se fait-il donc que l'histoire, toute écrite par des plumes ecclésiastiques, ne soit pas chrétienne, et que, pour m'exprimer ainsi que sur la chaire, elle ne fasse point également cas des petits et des grands ? Comment se fait-il qu'elle ne daigne parler que d'un ou deux états, qu'elle dédaigne les autres ? Vous m'objecterez, et je m'objecte bien, Hérodote, Thucydide, Tite-Live, Tacite ; je m'objecte bien encore, sans que vous me les objectiez, nos grands historiens français. Aussi j'humilie ma pensée, je la refrène quand je la vois en opposition avec tous les sages, tous les hommes sensés. Pourtant, frère André, je ne puis, sauf correction, m'empêcher de croire qu'on pourrait faire l'histoire des artisans, au moins dans l'histoire des arts.

Écrit à Tours, le 2e jour de janvier.

LES VITRAUX

Lorsqu'il s'agit de la maison de Dieu, le pauvre couvent de Tours ne regarde pas à la dépense. Pour faire le vitrage de l'église, nous avons épuisé avec plaisir nos dernières ressources. Il a fallu tout acheter : fer, plomb, métaux, verres, couleurs. Il a fallu construire des fours pour la cuisson des peintures (1), nourrir et entretenir pendant quatre grandes années un frère lai peintre ; il a fallu enfin, comme il a refusé tout salaire, lui passer un acte portant fondation d'une messe à perpétuité, qui sera dite tous les ans, après sa mort, dans la chapelle du Jugement dernier. Ces vitraux nous coûtent beaucoup ; en revanche, ils sont très-beaux. Voici le sujet de leurs représentations ;

(1) Nous n'avons pas, à ma connaissance, de traités de la peinture d'apprêt faits dans ce temps ; mais nous avons beaucoup de ces anciens vitraux d'église peints avec des couleurs métalliques ou autres, qui ne devaient être rendues adhérentes du verre que par la cuisson des fours.

vous pourrez en parler tout comme si vous les aviez vus.

Première fenêtre à droite du rond-point : un soleil étincelant, celui de la Palestine, éclaire l'antique terre des patriarches, terre fleurie, parfumée, où croissent les plantes et les arbres les plus odoriférants. La campagne est couverte par un seul troupeau ; des bergers à grands coups de houlette, le divisent en deux ; ces animaux semblent bêler, mugir, se quitter à regret. Les tentes et les bagages sont chargés sur des chameaux. Deux hommes vénérables, placés sur le devant, se donnent le baiser d'adieu : séparation d'Abraham et de Loth. — A la fenêtre suivante, on voit, d'un côté, le vieux Jacob, dont la barbe blanche descend, coule, pour ainsi dire, à longs flots sur sa poitrine ; et, de l'autre, ses fils, qui lui présentent la robe de Joseph, trempée dans le sang d'un chevreau. La transparence du verre fait merveille. — Plus loin la femme de Putiphar tient le manteau qu'a laissé entre ses mains le jeune Joseph, qui s'échappe presque nu. Le visage de la femme de Putiphar, celui de Joseph, sont tout en feu, du désir du crime, de la rougeur de la vertu. La transparence du verre fait encore merveille. Prise de Jéricho. Une grande et forte ville, enceinte de hautes murailles et de tours chargées de soldats, assiégée par des hommes qui n'ont à la main que des trompettes, dont ils sonnent, croule ; les pierres roulent dans des nuages de poussière. — Les Ninivites, couverts de sacs, étendus sur la cendre, implorent la clémence de Dieu. — Un lierre, piqué à sa racine par un ver, sèche subitement. Jonas le regarde avec douleur, et semble dépérir comme le lierre. — Miracle des pains. Ils sont ronds, beaux, dorés ; ils semblent

tout nouvellement tirés du four. — Ascension. Ici le verre a une pureté céleste. Jésus s'élève vers le ciel aussi naturellement qu'un corps descend vers la terre. La coupole azurée du firmament est fendue pour laisser entrevoir le paradis d'or et de rose.

Toutes ces peintures sont successivement placées sur les vitraux de l'orient et du midi. Le soleil y donne pendant notre grand'messe, et c'est alors une variété, une vivacité, une richesse de couleurs, dont vous ne pouvez vous faire une idée (1).

(1) Les vitraux, comme les sculptures des églises, n'étaient pas un simple objet d'art et d'ornementation ; c étoit, comme le dit un ancien écrivain ecclésiastique, un enseignement qui instruisait par les yeux les ignorants qui ne pouvaient s'instruire par les livres. La tradition biblique, la vie de Jésus, les travaux de l'homme sur la terre, les vices symbolisés par des monstres, les vertus symbolisées par des saints, et la justice de Dieu symbolisée par le jugement dernier, tels étaient les sujets qui rappelaient tout à la fois aux fidèles l'histoire de leurs croyances, de leurs devoirs et les mystères de la vie future. La description que donne ici Monteil est rigoureusement exacte.

Parmi les vitraux coloriés les plus remarquables qui sont connus aujourd'hui, nous citérons les portraits de Jeanne d'Arc, de Charles VII, de Jacques Cœur, peints en 1436 à l'hôtel Saint-Pol, à Paris, par Henri Mellin; les vitraux de la cathédrale et de l'hôtel de ville de Bourges, exécutés par le même artiste; les verrières de la cathédrale de Riom, données vers 1450 par Charles de Bourbon et Agnès de Bourgogne; les vitraux par lesquels, à la fin du quinzième siècle et dans le cours du seizième, on remplaça les anciens panneaux de l'église cathédrale de Paris; les vitraux de Notre-Dame de Brou (16e siècle), et particulièrement la belle verrière placée dans le collatéral gauche, qui représente l'Assomption et le Couronnement de la Vierge, et le Triomphe de Jésus-Christ; les ouvrages de Nicolas Pinaigrier et d'Angrand-le-Prince à Saint-Étienne-du-Mont de

Du côté de l'occident sont les scènes terribles. A la voix de Jésus, le Lazare se réveille ; la vie est rentrée dans son corps, déjà livré aux lois de la dissolution; des milliers d'insectes s'éloignent de sa peau livide. — Ensuite c'est le jugement dernier. L'ange tient au haut des cieux une trompette d'or qui fait éclater les pierres des tombeaux. De tous côtés les ossements percent la terre; on voit des bras, des jambes, des corps, des têtes, se chercher, se réunir. Le genre humain forme une immense ligne, attendant en silence la voix tonnante du souverain juge. — Enfin c'est l'enfer. Vers l'heure des complies, le soleil y parvient, et semble enflammer ces lieux redoutables. Les voûtes brûlent ; de larges cuves bouillonnent; le pavé, les grilles de fer rouge, les corps des démons, étincellent ; des montagnes de serpents, hérissées de têtes et de dards, retombent sur les damnés. Ce tableau est d'un grand effet, et très-propre à inspirer une heureuse terreur. On nous a assuré que déjà un pécheur bien connu pour tel dans toute la ville, s'est converti à cette fenêtre.

Écrit à Tours, le 19e jour d'avril.

Paris ; les vitraux peints par les frères Gontier à Troyes, dans la cathédrale, la collégiale, Saint-Martin-ès-Vignes, Moutier-la-Celle, Saint-Étienne-l'Arquebuse ; ceux de la cathédrale d'Auxerre, ceux du château de Gaillon, exécutés d'après les ordres du cardinal Georges d'Amboise ; ceux de la cathédrale de Metz; les compositions de Jean Cousin, à Troyes, à Paris et dans diverses villes de l'Ile-de-France ; les verrières du château d'Écouen ; celles de Saint-Patrice de Rouen ; celles de l'abbaye de Cerfroy ; celles de la cathédrale de Châlons en Champagne. (Patria.)

LA PROCESSION

Une autre personne part aujourd'hui pour Toulouse : vous aurez bientôt cette nouvelle lettre.

On n'est pas revenu à Tours de l'admiration qu'ont excitée nos vitraux, et je ne puis moi-même m'empêcher de vous en parler encore. Le jour où pour la première fois ils devaient éclairer notre église, le peuple s'y était rendu en foule. A un signal donné, les châssis de toile placés en dehors pour défendre les peintures fraîches contre les impressions de l'air tombent en un instant, et en un instant toutes les voûtes et tout le vaisseau se trouvent illuminés de lumières teintes des plus belles couleurs. Comme le public témoignait sa satisfaction d'une manière peut-être plus bruyante qu'il ne convenait à la sainteté du lieu, j'ordonnai au frère chantre d'entonner une hymne, après laquelle nous nous rangeâmes en une longue procession qui, se dirigeant vers la porte de l'église, congédia d'une manière polie toute l'honorable et nombreuse assemblée.

Frère André, quel est celui qui le premier, osant peindre des figures sur un corps aussi lisse, aussi fragile que le verre, parvint à y fixer les couleurs par le moyen du feu ? Celui-là donna aux modernes, dans l'art de la peinture, une vraie supériorité sur les anciens. Et depuis cette invention, combien les procédés se sont-ils perfectionnés ! Combien la nouvelle alchimie n'a-t-elle pas fourni de matières, de métaux, de chaux, de mixtions plus solides et plus brillantes ! Et, de plus, avec quel art nos peintres ont-ils su cacher dans les plis des draperies, dans les ombres épaisses, dans les forts traits, les divers plombs qui unissent les diverses pièces de verre ! Avec quel art ne les ont-ils pas ciselés pour obtenir le blanc au milieu des autres couleurs ! Ah ! quelles études ! quels travaux ! quelles peines ! quels efforts ! mais aussi quels effets ! Dans les arts d'imitation, l'œil de l'homme est-il destiné à voir un objet plus beau que ces tableaux transparents, grillés, encadrés dans de légers filets de pierre, qui, dans plusieurs de nos temples, semblent en former les merveilleuses parois ?

La peinture sur émail a naturellement suivi les progrès de la peinture sur verre. En ce genre nous sommes également supérieurs aux anciens, car des pièces de comparaison subsistent et le prouvent. Gloire aux émailleurs de Montpellier, de Limoges, dont les ouvrages sont recherchés et sont célèbres dans tout l'univers!

Nous sommes encore supérieurs aux anciens dans l'art que, suivant leur mensongère mythologie, Arachné enseigna aux hommes. Rien chez eux n'a été produit de comparable aux tapisseries de haute lice qui sortent des ateliers d'Arras ; vous diriez que les

grands personnages se meuvent, qu'ils revivent, qu'ils parlent. Oserai-je aller jusqu'au bout de ma pensée ? Il semble, en voyant ces belles tentures de nos grandes salles, que les hommes des siècles passés sont venus entourer ceux du siècle actuel. Nous nous accoutumons trop aux choses admirables, nous ne savons plus les admirer.

Je faisais un jour ces réflexions devant la communauté, lorsqu'un de nos frères, le frère Porphire, m'empêchant brusquement de poursuivre, se prit à me dire : Comment se fait-il, frère gardien, que, vainqueurs des anciens dans trois genres de peinture, nous n'ayons pas, dans deux autres genres, qui sont et les plus faciles et les plus communs, une victoire aussi incontestable ? Je veux parler de la peinture sur bois, et surtout de la peinture à fresque : car je ne puis croire que nos grandes compositions du Déluge ou du Massacre des Innocents l'emportent sur les grandes compositions des portiques d'Athènes ou des palais des premiers Césars ; du moins est-il assuré que nous n'éprouvons pas le même enthousiasme que les anciens. — Eh ! frère, vous n'avez pas été en Italie, lui dit un jeune provençal qui est le peintre du couvent ; en Toscane surtout, les productions des écoles du Cimabué, du Giotto, de Buffamalco, de Lorenzetti, attirent des concours presque tumultueux. Là un puissant roi, suivi de tout le peuple d'une grande ville, traverse les champs pour aller voir les tableaux auxquels travaillait un peintre dans un petit village. Et si en France, parce que le climat est moins ardent l'admiration publique est moins vive, il ne s'ensuit pas que les progrès de la peinture y soient moindres. En effet, qu'étaient les peintres des siècles passés en

comparaison de Pierre Soliers, de Girard d'Orléans, en comparaison des peintres de l'hôtel de Saint-Pol? Des barbares, des barbares, vous dis-je. Qui voudrait bien faire laverait tous les murs de nos églises, qu'ils ont si ridiculement barbouillés. Ils ne connaissent pas la nature. Nous qui la connaissons, nous l'imitons, nous l'embellissons. Voyez les tableaux de nos grands maîtres ; voyez l'expression, le mouvement des figures, la richesse de leurs draperies mêlées d'argent et d'or. Remarquez la beauté des conceptions, la variété des plans qui, au moyen des divers compartiments, vous montrent, dans un seul tableau, plusieurs tableaux. Frère Porphire ! ayez donc des yeux, ou plutôt ouvrez-les.

Écrit à Tours, le 24e jour de mai.

XIVe SIÈCLE



Albâtre sculpté. — Résurrection du Christ. — Types du XIVe siècle. (Cluny, n° 138).

LE TRAVAIL DES MAINS

Vous pensez que tous les frères de l'ordre indistinctement devraient exercer un art mécanique ; je le pense comme vous. J'avoue que je n'ai pas été toujours de cette opinion. J'aimais trop les sciences. Mille fois j'ai médité sur les moyens de simplifier les signes de l'écriture, d'abréger les mots (1), d'abréger les lettres, enfin de perfectionner la seule manière possible de donner à tout le monde des livres et des bi-

(1) L'abréviation de l'écriture remonte à l'époque romaine. On l'attribue à Ennius; elle fut perfectionnée par Tiron, secrétaire de Cicéron ; de là le nom de notes tironiennes données à une espèce d'écriture sténographique dont l'usage s'était conservé dans les bas siècles du moyen âge. Il n'est pas besoin d'ajouter que les manuscrits jusqu'à une époque relativement moderne sont remplis d'abréviations.—L.

L'inventaire des livres de la bibliothèque de Charles V, *estant en son chastel du Louvre, en trois chambres, l'une sur l'autre*, fait en 1378, porte le nombre des volumes qui s'y

bliothèques. Je ne voyais la splendeur de la religion et de l'État que dans le nombre des hommes savants. L'immense bibliothèque du Louvre, où il y a, dit-on, neuf cents volumes, me paraissait encore trop petite. Mais l'âge nous change ; et il me semble qu'en même temps qu'il courbe notre corps il redresse notre esprit. Si les bénédictins, les bernardins, surpassent en quelque point les cordeliers, c'est par le travail des mains, qui s'est encore maintenu dans plusieurs monastères, où, durant l'intervalle des offices, j'ai vu les moines conduire la charrue, essarter, planter, moissonner. Le scapulaire, que portent aujourd'hui par honneur les religieux, n'était autrefois que l'habit de leur atelier. C'est à mon regret, autant qu'au vôtre, qu'on n'a point voulu arrêter, au dernier chapitre, qu'à l'avenir les frères mineurs, en conformité de leur règle, s'entretiendraient de leur travail.

Dans ce moment, nous faisons bâtir un nouveau cloître autour du grand préau ; nous aidons tous chacun selon nos forces. Rien de plus monastique et en même temps de plus agréable que ces arcades grillées par des barreaux, où se jouent ensemble la lumière du soleil et les ombres qu'elle projette ; rien de plus artistement sculpté que les ornements des chapitaux, où l'on voit des tours, des forteresses, des griffons, des singes, des fleurs, des fruits, des personnages, dans les postures les plus bizarres et les plus propres

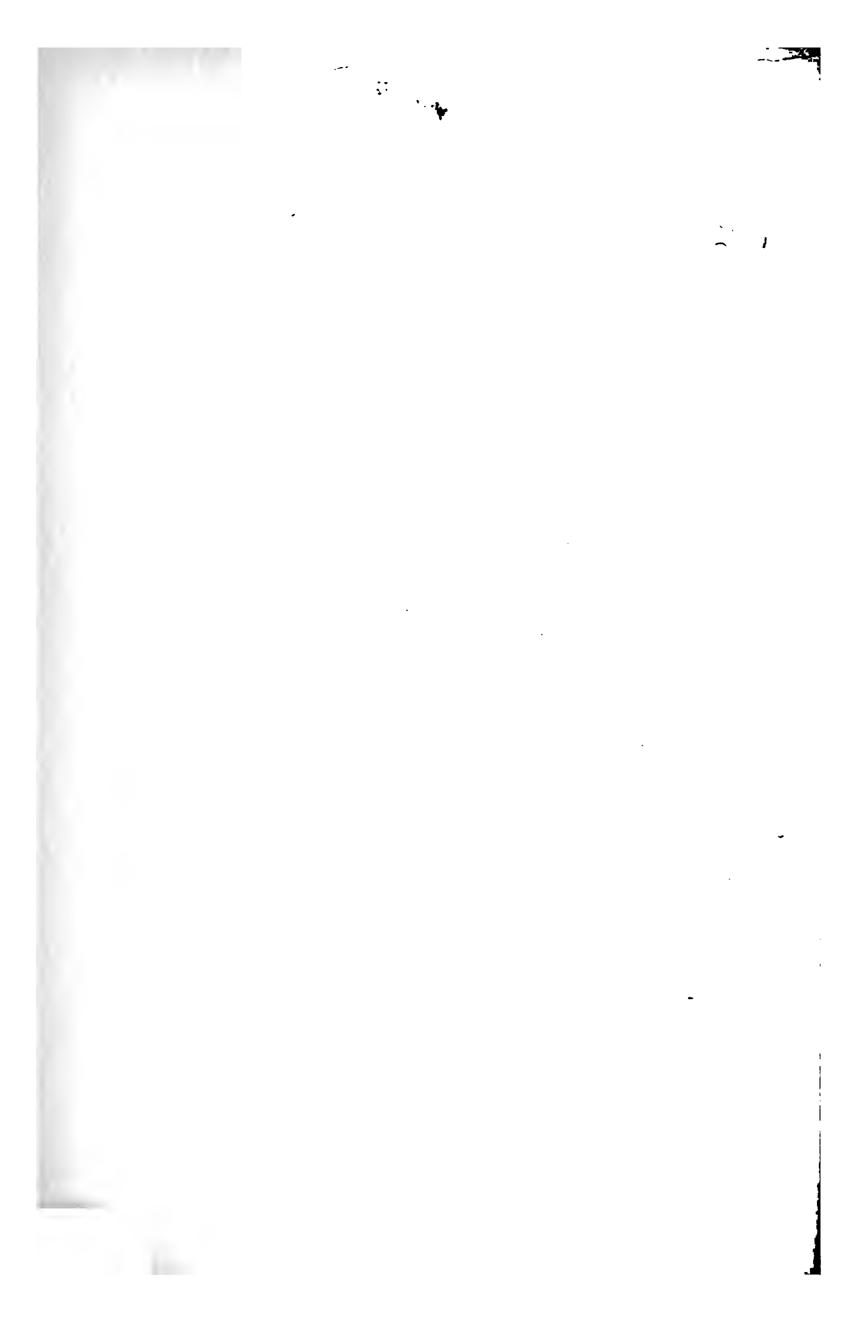
trouvaient alors à neuf cent neuf. Voyez, dans le tome II des Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le Mémoire de Boivin sur la bibliothèque du Louvre.— Les livres de Charles V sont en grande partie conservés aujourd'hui dans la bibliothèque de la rue de Richelieu.

à divertir un moment pendant la récréation ou à satisfaire le goût des connaisseurs et des étrangers.

Souvent, en voyant ces nouveaux portiques, je me dis : Combien de religieux y circuleront encore, après nous, avant que les siècles aient pu les entamer ! combien de mille ans resteront à la même place les assises que nous venons de poser ! Il me semble que ces piliers porteront tous les âges futurs, tant les diverses parties en sont bien liées, tant elles contribuent par leurs proportions à la solidité générale de l'ensemble(1). La seule chose qu'on puisse craindre, ou plutôt supposer, ce serait, dans la suite des temps, une invasion des Sarrasins ou des Turcs. Eh bien ! la France, toute conquise, ne laisserait pas toucher à ses cloîtres ; le sacrilége qui oserait y porter la main serait écrasé sur les premières pierres qu'il aurait détachées.

Écrit à Tours, le 18e jour d'avril.

(1) Monteil exprime ici une idée très-répandue au moyen âge, à savoir que ceux qui osaient détruire les églises et les cloîtres recevaient, dans l'année même, le châtiment de leur profanation. Les moines croyaient à l'éternité des monastères, comme les romains à l'éternité du Capitole. — L.



LES VARIATIONS SÉCULAIRES

Mardi prochain, quand la cloche de matines sonnera à l'église de Saint-Martin de Tours, j'aurai juste quatre-vingt-seize ans. Je suis né à peu près avec le siècle, et je meurs à peu près avec lui.

Mes affections ont toujours été douces ; j'ai donc pu vivre longtemps. Jusqu'ici j'ai porté sans m'en apercevoir le poids de l'âge ; mais maintenant je sens à chaque heure mourir en moi quelques parties de mes forces. Autrefois j'allais, je venais, j'agissais : maintenant je suis réduit à réfléchir, à penser. Il me semble, à la vérité, que la vieillesse de ma tête est un peu moins avancée que celle de mes pieds et de mes mains.

Aujourd'hui tout le monde est allé se promener aux champs ; il n'est resté au couvent que les malades, les infirmes et les vieillards. Je me trouve seul dans ma cellule, assis sur le coffre de mes habits, vis-à-vis une petite fenêtre devant laquelle passent des nuages qui se poussent les uns les autres, qui à tout instant

se renouvellent et se présentent sans cesse avec des formes et des couleurs différentes. Pour moi, qui ne vis plus que dans le passé, ce sont les générations des hommes, ou plutôt les générations de leurs opinions, qui véritablement sont bien aussi légères que les nuages et pour le moins aussi changeantes.

Eh! mon frère, dans tout ce qu'on a vu, dans tout ce qu'on voit, cela n'a-t-il pas été, cela n'est-il pas vrai? Tout n'a-t-il pas été, tout n'est-il pas aussi changement? Nos anciennes institutions, qu'étaient-elles? des changements; nos nouvelles institutions, que sont-elles? des changements.

Considérons d'abord la royauté, qui, placée au point le plus éminent, attire naturellement notre pensée: que de changements, que de variations! C'est dans les camps, c'est des cris et des acclamations des soldats que les premiers rois reçoivent leur auguste caractère; ensuite c'est dans l'église, c'est des mains des prêtres (1). Dès que nos rois avaient les cheveux coupés, ils ne pouvaient plus régner: aujourd'hui ils portent les cheveux courts, et sont bien mieux obéis que nos rois chevelus. Le trône s'est rétréci en même temps qu'il s'est élevé; il n'y a plus eu de place que pour un. Aujourd'hui, sur le trône de Clovis ou de Clotaire ne sont plus en même temps assis deux, trois et quatre rois; aujourd'hui le royaume de Clovis ou de Clotaire n'est plus divisé en deux, trois et quatre lots; il n'est plus partagé comme le champ d'un homme qui a laissé plusieurs enfants. On ne voit plus

(1) Par la cérémonie du sacre et l'onction de la sainte ampoule qui, d'après les idées de l'ancienne monarchie, conférait aux rois l'esprit de sagesse, de force et de justice.—L.

actuellement nos rois entrer en campagne contre les seigneur de Corbeil, de Montlhéry ou du Puiset. Actuellement les rois de France ne font la guerre qu'aux rois d'Angleterre, aux rois d'Espagne, aux empereurs d'Allemagne. Devenus si puissants, nos rois ne peuvent plus être pauvres; ils n'ont plus à craindre comme Charles le Gros d'être obligés de recevoir l'aumône d'un homme d'Église, ils ont pour vivre le grand domaine de Hugues Capet, les grands domaines de ses successeurs, le grand domaine de la France : car au jour actuel, ils en sont vraiment les hauts seigneurs, bientôt il faudra dire les seuls seigneurs.

Et dans les autres parties des constitutions de l'État, y a-t-il eu moins de variations? Nos anciens champs de Mars, nos anciens parlements, où l'on voyait à peine le roi, où l'on ne voyait pas le tiers état, qui les reconnaîtrait dans nos états généraux, où l'on voit si bien le roi, où le tiers état se fait si bien voir (1) ?

Que de variations encore dans les ordres du clergé et de la noblesse! Les évêques de Louis le Débonnaire ne sont plus ; le clergé maintenant a ses communes : les communes des carmes, des augustins, des jacobins, des cordeliers. Les nobles de Charles le Simple ne sont plus : ils avaient démoli le trône et en avaient emporté les pierres, sur lesquelles ils s'étaient assis. Le roi a depuis reconstruit son trône ; seul il y est assis aujourd'hui.

(1) Le tiers état parut pour la première fois aux états généraux du mois d'avril 1302; jusque-là les assemblées convoquées par les rois, sous le nom de cour ou parlement, *curia domini regis parliamentum*, étaient exclusivement composées des vassaux et des dignitaires ecclésiastiques.—L.

L'ancienne royauté, les anciens champs de Mars, l'ancien clergé, l'ancienne noblesse, et j'ajoute l'ancienne législation, ont eu le même sort.

Aux lois ripuaires, aux lois saliques, aux lois capitulaires ont succédé les coutumes, les établissements, les ordonnances : que de variations dans les lois (1) ! Jugements de la croix, épreuves par le feu ou l'eau, combats judiciaires : que de variations dans la jurisprudence !

Et dans l'art de la guerre, et dans celui de la marine, que de variations encore ! Sous les rois de la première race, armées toutes composées de gens de pied ; dans ces derniers siècles, armées toutes composées de gens à cheval. Grand nombre de petits vaisseaux dans les temps où la marine n'osait quitter les côtes ; aujourd'hui que la marine parcourt toutes les mers, petit nombre de grands vaisseaux.

Même les progrès de nos connaissances ne sont que des variations ; et que de variations dans nos sciences, dans nos arts ! Dans la philosophie, il n'y a pas longtemps qu'on proscrivait, qu'on flétrissait, qu'on brûlait publiquement les livres d'Aristote. Partout aujourd'hui, on ne parle, on ne veut entendre parler que d'Aristote ; on ne cite, on ne veut citer qu'Aristote ; on ne reconnaît, on ne veut reconnaître qu'Aristote, que l'autorité d'Aristote. — Dans la physique, dans la médecine, les préjugés, fuyant devant nos lumières, ont rétrogradé vers les ombres des anciens temps. — Dans les lettres, autrefois on ne voulait que de grandes légendes, que des *mers d'his-*

(1) Voir le volume relatif à l'ancienne magistrature.

toires (1); aujourd'hui on ne veut que des fabliaux, que des romans.

Dans les beaux-arts, autrefois la musique ne connaissait que des unissons ; aujourd'hui elle ne fait entendre que des accords. Autrefois on ne peignait que sur bois ; aujourd'hui on ne peint que sur verre. Autrefois les architectes ne voulaient que des ordres grecs, que des colonnes ; ils ne veulent aujourd'hui que des ogives, que des piliers.

Dans les arts mécaniques, autrefois on ne façonnait la matière que de cent façons ; aujourd'hui on la façonne de mille.

Et dans le commerce, que de variations encore! Autrefois le commerce allait à peine d'un bout d'une province à l'autre ; aujourd'hui il va d'un bout de la France à l'autre, d'un bout de l'Europe à l'autre, d'un bout du monde à l'autre.

Et dans l'agriculture ? Nos agriculteurs savaient autrefois labourer, fumer, semer, recueillir, c'était tout ; aujourd'hui ils savent mille secrets, ils savent tous les secrets de la nature.

Que de variations surtout dans les usages de la vie ! Nos ancêtres étaient si simples, si grossiers ! nous sommes si polis, si raffinés !

Tout ce que l'homme fait, il le défait et le refait sans cesse ; l'homme est sans cesse changeant : c'est que l'homme considéré dans ses œuvres tend sans cesse à la perfection, comme le fruit qui est sur l'arbre tend cesse à la maturité.

Mais considéré dans sa nature, l'homme est toujours le même.

(1) *Oceanus historialis ; mare historiarum.*

Ses organes restent les mêmes. Dans la campagne, un animal pousse un cri; le plus habile musicien ne l'entend ni mieux ni plus vite que le rustre le plus ignorant, qui représente les premiers hommes : c'est que les organes de l'homme, qui sont l'ouvrage de Dieu, sont parfaits, ne changent pas.

Ses instincts restent les mêmes.

Ses affections, qui sont des instincts, restent les mêmes. Un père, un fils des premiers âges, s'aimaient autant que s'aiment un père, un fils de nos âges : c'est que l'instinct de la conscience de l'homme, qui est l'ouvrage de Dieu, est parfait, ne change pas.

La conscience, qui est aussi un instinct, reste la même. Une belle action, une action juste, n'est pas plus belle, n'est pas plus juste pour nous que pour nos ancêtres; la vertu, le vice, ont toujours été les mêmes : c'est que l'instinct de la conscience de l'homme, qui est l'ouvrage de Dieu, est parfait, ne change pas.

Sa raison reste la même. La raison de nos ancêtres a opéré comme la nôtre; la nôtre, bien qu'elle opère sur un plus grand nombre d'idées, opère comme celle de nos ancêtres : c'est que la raison de l'homme, qui est l'ouvrage de Dieu, est parfaite, ne change pas.

Frère André, depuis qu'elle est créée, cette raison est religieuse : oui, il y a une religion naturelle à l'homme, qui, à cet égard, a formé, qui forme, qui formera la pensée universelle.

Ne vous hâtez pas de me faire une objection que j'ai prévue et à laquelle je vais répondre.

Je sais que, lorsque la vie commença à s'affaiblir dans les deux corps politiques les plus forts de l'antiquité, la république d'Athènes et la république de Rome, les

opinions d'Épicure et de Lucrèce eurent dans le monde quelque vogue; mais la raison ne tarda pas à reprendre son empire.

Le besoin de respirer l'air frais m'amena un jour de ce printemps dans une prairie étincelante de milliers de gouttes de rosée; sur chacune brillait la même image, la grande image du soleil. La fermentation de la terre éleva des nuages qui voilèrent le ciel; ces milliers de gouttes ne brillèrent plus. L'air redevint pur, ces milliers de gouttes redevinrent brillantes. Alors je me rappelai notre raison, qui, dans tous les hommes, a le même type; je me rappelai les principales époques de son histoire.

En ce moment, frère, le divin livre de l'Évangile, qui renferme le divin livre de la religion naturelle à l'homme, qui a la même source, qui a le même auteur, est ouvert devant moi au chapitre le plus important, à celui auquel ont cru les hommes de tous les siècles, de toutes les parties de la terre, au chapitre de la justice divine, dont le bras me montre au delà des portes de la vie un autre monde. Si je réfléchis, je ne crains plus les ombres du passage qui nous y mène; je ne puis sortir des mains de Dieu; je ne puis tomber qu'entre les mains du meilleur des pères.

Écrit à Tours, le 12e jour de décembre.

QUINZIÈME SIÈCLE.

LES BANNIÈRES DES MÉTIERS



Les Bannières des Métiers au xve siècle, d'après Herbé et les *Arts somptuaires*. — Dans le fond, le *Pilori*, la *Cour des comptes* et la *Tour Saint-Jacques*.

QUINZIÈME SIÈCLE

LES BANNIÈRES DES MÉTIERS

ARGUMENT

Pour nous initier à la vie industrielle du quinzième siècle, Monteil met en scène un riche orfévre, maître Hardouin, c'est-à-dire un homme occupant dans la hiérarchie des corporations un rang élevé, et se trouvant, par l'exercice d'une profession qui exigeait des connaissances étendues, en mesure de bien juger les choses de son temps. Maître Hardouin passe successivement en revue toutes les bannières des métiers, depuis la *bannière de saint Éloi*, sous laquelle se groupent tous les ouvriers qui travaillent les métaux, jusqu'à la *bannière de saint Jean porte Latine*, qui réunissait ces infatigables propagateurs de la pensée humaine qu'on appelle les imprimeurs.

Malgré les désastres du règne de Charles VI, et des premières années du règne de Charles VII, malgré les famines et les disettes de 1418, 1420, 1437, 1481, 1483, qui réduisent les pauvres gens à manger, comme le dit un contemporain, les « herbettes des champs sans pain, sans sel et sans cuire », malgré

la Praguerie, les guerres de Louis XI contre les ducs de Bourgogne, malgré les ravages des armées étrangères et des armées françaises elles-mêmes qui portent le meurtre et l'incendie dans le royaume qu'elles sont chargées de défendre, la fortune publique de la France ne cesse pas de grandir, parce qu'il arrive toujours, après les plus cruelles épreuves, une ère de réparation et de prospérité, un grand roi après un prince imbécile.

Jeanne d'Arc, ce miracle vivant de notre histoire, efface la honte de Charles VI, et des premières années de Charles VII. Louis XI, en s'appuyant sur les gens de petit état, favorise le mouvement ascensionnel des classes laborieuses; il protége l'agriculture et l'industrie, et affranchit le royaume d'une foule de tributs qu'il avait payés jusqu'alors aux étrangers pour se procurer les marchandises qu'il ne fabriquait pas lui-même. « Prêtant l'oreille à toutes gens, et s'enquiérant de toutes choses », il établit dans les villes et dans les bourgs de nouveaux marchés, conclut des traités de commerce avec les nations voisines, favorise la plantation des mûriers, appelle en France les plus habiles ouvriers de la Grèce et de l'Italie, développe la marine marchande, crée de nouvelles routes ou répare les anciennes, facilite les relations commerciales par l'établissement des premiers relais de poste qui transportent, avec son autorisation, les missives des particuliers, et imprime enfin la plus vive impulsion à toutes les branches de l'activité humaine. Des associations de capitalistes se forment pour la première fois dans le but d'exécuter de grands travaux publics, d'améliorer le cours des rivières, de faciliter la navigation intérieure. C'est ainsi que l'Eure est rendue navigable en 1472, et que la Seine l'est également depuis Troyes jusqu'à Paris.

La découverte de l'Amérique, l'imprimerie (1), l'application de la boussole à la navigation, les voyages des grands navigateurs, Diaz, Colomb, Covilham, la dispersion des savants, des ouvriers et des artistes grecs après la prise de Constantinople par les Turcs, les expéditions de Charles VIII en Italie, font entrer l'Europe et la France dans une ère nouvelle. L'essor du travail national est retardé, et le sera longtemps encore, par les entraves du système corporatif et de la réglementation arbi-

(1) On trouvera plus loin une note sur les origines de l'imprimerie.

traire. Mais de nouvelles forces sont mises à la disposition de l'activité humaine; les procédés technologiqnes se perfectionnent, et le grand mérite de l'orfévre maître Hardouin, c'est de nous faire connaître, dans les pages qui suivent, d'une part, combien était dure encore la condition des travailleurs du quinzième siècle, et de l'autre, combien étaient nombreux et importants les progrès qui s'accomplissaient chaque jour dans l'industrie française. — L.

MAITRE HARDOUIN.

L'orfévre Hardouin, quoique riche, quoique dignitaire dans son corps, est fort aimé. Ce soir il s'est assez longtemps promené sous les fenêtres de l'hôtel de ville, au milieu d'un grand nombre de fabricants et d'artisans, qui tous lui ont successivement parlé. Il a serré successivement la main à chacun en signe de l'attention qu'il avait donnée à ce que chacun venait de lui dire ; enfin il est entré. Il avait un habit de travail, mais d'un drap frais ; un tablier, mais d'un beau chamois violet; un bonnet, mais de velours rouge brodé en argent. Il portait à sa ceinture un brillant marteau d'acier à deux têtes; ses mains étaient douces et blanches comme celles d'un conseiller. Il a salué, a pris la parole et a dit : Messires, les diverses histoires des divers artisans que je vais vous raconter ne sont que les diverses parties de la même histoire, de l'histoire de l'artisan, suivant les divers métiers qu'il exerce, diversement malheureux,

mais toujours le plus malheureux. On fera dans quelques jours la procession générale ; j'en ai reçu la semonce. Voyez d'avance passer les artisans, marchant métier par métier, chacun sous la bannière de sa confrérie (1). Je vous déclare de leur part que, si vous croyez être les plus malheureux, leurs rangs vous sont ouverts. Ensuite s'adressant nominativement au cultivateur, il a ajouté : Remi, depuis que je vous connais, et il y a bien des années, car j'ai été nourri dans votre village, je me souviens de vous avoir entendu dire, comme aujourd'hui, que les cultivateurs étaient les plus malheureux; cependant je ne me souviens pas de vous avoir jamais vu persuader personne. Mais Remi, puisque vous êtes si malheureux, venez donc avec nous, soyez des nôtres.

---

(1) La bannière de chaque confrérie portait l'image du saint qu'elle avait choisi pour patron. C'était sous cette bannière que les gens des métiers se groupaient, chacun suivant sa profession, lorsqu'ils étaient appelés à faire le service militaire. Il en était de même dans les fêtes de la corporation, dans les fêtes nationales et les solennités religieuses. Lorsque des processions générales avaient lieu, toutes les corporations de la même ville les suivaient rangées sous leurs bannières. Cet usage s'est conservé jusqu'à la révolution. — Les gens des métiers adoptaient en général pour patrons les saints qui passaient pour avoir exercé la profession qu'ils suivaient eux-mêmes : c'est ainsi que tous les ouvriers qui travaillaient le fer, l'or, l'argent et se servaient du marteau s'étaient placés sous le vocable de saint Éloi, l'orfévre du roi Dagobert. Mais il est souvent fort difficile de déterminer les motifs de leur choix, et de dire par exemple, pourquoi les tailleurs s'étaient mis sous la protection du pape saint Luce, et les potiers de terre sous la protection de saint Fiacre. — L.

LA BANNIÈRE DE SAINT ÉLOI.

Voulez-vous être riche, très-riche ? Oui ! oui ! on ne peut se tromper sur votre réponse. Eh bien ! passez sous la bannière de saint Éloi ; faites-vous recevoir à sa confrérie. Vous voilà reçu. Maintenant il faut extraire, fondre les métaux, être mineur. Allons, suivez-moi, sortons de la ville, courons par monts et par vaux ; cherchons des mines de fer, de cuivre, de plomb, d'étain, d'argent, d'or. Pour les découvrir nous aurons à connaître les aspects du sol. Marchons, Remi ! marchons encore ! N'allons pas plus loin ! Il y a sûrement ici, au-dessous de nous, une excellente mine. Sans autre délai ouvrons la terre.

Heureusement le hasard amène en ces lieux un homme de loi. Mes amis, nous dit-il, doucement ! doucement ! arrêtez-vous ! écoutez-moi un peu. Je vous conseille avant tout de savoir si le maître général gouverneur des mines de France a fait faire son cri depuis au moins quarante jours et si le propriétaire a renoncé à sa mine ; ensuite si le seigneur ne veut pas non plus la faire exploiter à son profit. Mais je suppose qu'il ne le veuille pas, alors il aura le vingtième du minerai et le roi en aura le dixième. Quant au propriétaire, il n'aura rien : sa terre est stérile. Vous pouvez commencer l'exploitation sans qu'il vous autorise ; sachez, toutefois, que, si sa terre était en culture, vous auriez indispensablement besoin d'obtenir son autorisation ou celle du juge des lieux.

Mais, Remi, toutes les difficultés sont levées ; nous pouvons dès le moment mettre la main à l'œuvre. Courage donc ! creusons ! creusons ! L'excavation

n'est pas assez large, le puisard assez profond; la galerie, à mesure que nous avançons, doit avancer, et en même temps être étançonnée, maçonnée. Taillons, retaillons la pierre. Voyez, Remi! voyez, le métal se montre, brille : ne perdons pas un moment; vite! le fil à plomb pour mesurer l'obliquité des couches! Il y en a dans toutes les directions; les filons rayonnent dans tous les sens. Que la terre est riche! Réjouissez-vous donc! Quoi! vous êtes là tout triste!

C'est que l'eau des sources vous gagne? Ah! vous criez, vous avez peur? Mais voilà que l'hydraulique accourt à votre secours; elle vient avec ses pompes, avec son admirable roue à pots, qui en un moment va dessécher la mine. Mais quoi! vous êtes encore plus triste! C'est que vous ne pouvez respirer dans ces caves? l'air fixe vous suffoque? La mécanique accourt aussi à votre secours; elle va renouveler l'air avec ses soufflets, ses ventilateurs, ses éventails de plume, avee ses linceuls agités. Ah! maintenant je vous entends crier encore : Comment sortir le minerai qui a été extrait? Il y a un passage, fort large, à la vérité, mais qui n'a qu'un pied de hauteur, entre deux énormes lames d'un roc dur, inattaquable. Eh bien! voilà des sacs de peau de cochon, remplissez-les. Bientôt vous allez voir venir de grands chiens, élevés pour le service de ces travaux. Ils seront tout bâtés; vous les attellerez à des cordes, et ils traîneront ainsi le minerai au delà de ce passage. Je m'en aperçois, l'impatience est à la fin la plus forte : vous courez respirer hors de la mine; vous ressuscitez. Sans doute la vie coûte beaucoup à gagner sur la terre, mais elle coûte encore plus à gagner au-des-

sous. Remi, le mineur la gagne au-dessous et au-dessus.

Allons ! sortez avec lui. Il a tiré le minerai hors de la mine; il n'a plus qu'à l'épurer, à le laver au courant des eaux descendant de la montagne, dont les chutes mettent en jeu le pilon qui doit l'écraser, le soufflet du feu qui doit le fondre. Avez-vous remarqué déjà que chaque espèce de métal a une forme de fourneau différente ? Bientôt vous verrez les opérations par lesquelles on sépare les divers métaux qui se trouvent mélangés dans la même mine. Mais vous me dites, vous me répétez : En voilà assez ! en voilà trop ! Vous vous enfuyez sans vouloir regarder ces grandes forges où l'on coule en fonte les poêles, les pots, les marmites, même vos fers de charrue. Rien ne peut vous arrêter : c'est peut-être encore que dans ce moment vous vous souvenez d'avoir rencontré des mineurs de la Normandie qui changeaient de pays et d'état. J'en ai rencontré moi aussi, et plus d'une fois.

Il n'y a pas très-longtemps que je venais de Langres ; une famille de bonnes gens y allaient, qui me demandèrent si la ville était loin. Mes amis, leur dis-je, à votre accent je vois que vous êtes Normands. Ils en convinrent ; ils me dirent qu'ils étaient ferrons des mines de fer d'entre Orne et Aure ; qu'ils avaient fait des barres de fer d'un trop petit poids ; qu'ils avaient été mis à l'amende ; qu'ils en avaient fait d'un trop grand poids, qu'ils avaient été mis à l'amende ; qu'ils avaient été ruinés ; qu'ils avaient vendu tous leurs biens, excepté le minerai et le charbon, qu'il est défendu de vendre. Mais, leur dis-je, quelle est donc la justice qu'il y a dans votre pays ? Il y a, me

répondirent-ils, un juge ferron comme nous, élu par nous, qui nous juge d'après nos statuts. Sa cour, qu'il tient à Glos-la-Ferrière, ne ressemble d'ailleurs en rien à celle des bailliages. Le juge siége sur une haute enclume, jambe deça jambe delà; ses jugements sont écrits dans le registre comme ils sortent de sa bouche, et, quand il nous juge et qu'il nous condamne, il nous parle quelquefois comme un artisan irrité qui est dans une taverne : imaginez les belles sentences. Dans les cours des bailliages, les huissiers crient : Paix là ! paix là, messires ! A son audience, les huissiers, qui sont aussi des ouvriers en fer, tiennent toujours à la main un marteau de trente livres, et, au moindre bruit, vous le portent au visage, toujours prêts à vous casser les dents (1).

Remi, si, comme moi, vous avez rencontré des ferrons de Normandie, peut-être n'avez-vous pas, comme moi, rencontré des ramasseurs d'or ; peut-être même n'avez-vous pas été, comme moi, dans le midi de la France, où la libérale nature fait aux pauvres qui ne peuvent tailler les profondes entrailles de la terre des aumônes d'or le long des fleuves et des rivières. L'automne dernier, je voyageais sur les bords du Rhône ; j'étais à pied. Je vois sur la grève nombre de gens de tout sexe et de tout âge occupés à ramasser de l'or de pallole. Je m'approche, et, soupesant le panier d'une jeune fille tout rempli de sable noir veiné d'or : Ma jolie enfant, lui dis-je, allons, ramassez de belles coiffes, de beaux rubans, de beaux souliers. Oh ! messire, me répondit-elle, nous ne ramassons que pour le compte des ramasseurs patentés

(1) Lettres du roi, août 1442, relatives aux ferrons.

par lettres du roi (1); nous ne sommes que les ramasseurs des ramasseurs; nous faisons de tous les mauvais métiers le pire.

Si ramasser l'or pour le compte d'un autre est le pire des métiers, ce n'est pas du moins le plus difficile ; c'est celui d'extraire l'or de la mine, surtout de l'en séparer, de le fondre, de l'affiner.

Demandez à nos maîtres des fourneaux du Roussillon, du Languedoc, du Dauphiné, du Forez, du Lyonnais ! Aussi les Français, que ces travaux rebutent, n'étant plus aujourd'hui soutenus par la magnificence de Jacques Cœur (2), qui avait tant de mines

(1) Lettres du roi, 12 octobre 1481, relatives aux ramasseurs d'or.

(2) Jacques Cœur, argentier, c'est-à-dire trésorier et ministre des finances de Charles VII, né vers 1400, mort en 1456. Ce grand homme, c'est un nom qui lui est dû, est le créateur du commerce international en France. Jusqu'à lui ce commerce avait été abandonné aux étrangers. Il voyagea dans le Levant, arma des navires et fonda en Afrique, en Asie, en Espagne, en Italie, en Angleterre, des comptoirs qui étaient desservis par 300 facteurs. L'importance de ses relations, l'exploitation des mines de plomb, de cuivre et d'argent du Bourbonnais et du Lyonnais, ses opérations de banque lui procurèrent une immense fortune; il excita la jalousie des courtisans, qui voulaient faire confisquer ses biens pour s'en faire donner une partie par le roi. La protection d'Agnès Sorel, la maîtresse de Charles VII, le sauva momentanément, et c'est là peut-être le seul service que les maîtresses des rois aient rendu au pays; mais à la mort d'Agnès, ses ennemis l'accusèrent de l'avoir empoisonnée, et de s'être rendu coupable de faux-monnayage et de concussion. Il fut condamné à mort, et sans l'intervention du pape Nicolas V, la sentence aurait reçu son exécution. La peine capitale fut remplacée par le bannissement; il quitta la France en 1453, et mourut trois ans plus tard dans l'île de Chypre, où il s'était retiré. — L.

et qui en retirait tant d'or, d'argent et d'autres métaux, sont-ils obligés de livrer presque toutes les mines aux étrangers, excepté celles de laiton, et par une raison excellente, parce qu'il n'y en a pas, bien que dans des lettres-patentes on en ait fait concéder par le roi. C'est ici ou jamais le cas de dire : Ah ! si le roi le savait !

Soyez de bonne foi, Remi : l'art d'extraire, de fondre les métaux, ainsi que je l'avais prévu, ne vous convient plus. Est-ce donc celui de les travailler ? Voyons.

Commençons par le fer. Les ateliers de la serrurerie sont fort accessibles ; ce ne sont pas, il s'en faut bien, ces grands enfers où l'on fond le métal des mines. Vous aurez d'ailleurs à choisir entre les fers du Languedoc, du Lyonnais, du Berry, de la Normandie. Toutefois, je vous en préviens, jamais, dans aucun temps, on n'a si bien travaillé la petite serrurerie, les clanches, les loquets, les palatres, les serrures volantes, les serrures à bosse. Dans les grandes maisons, il n'y a pas plus de la moitié des serrures en bois ; toutes les serrures des chambres de maître sont en fer. Jamais aussi, dans aucun temps, on n'a si bien travaillé la grosse serrurerie. Qui a vu les grilles du Plessis, les ferrures d'Amboise (1), qui a vu les grandes croix des clochers, de six cents, de huit cents livres pesants, pourrait vous le dire. Jamais, dans aucun temps, on n'a autant forgé, ferré ; nous sommes vraiment, et sans fiction

(1) Les portes en fer du château d'Amboise existent encore ; et, quant à l'ancienne serrurerie, elle s'était conservée jusqu'aux réparations intérieures que le duc de Penthièvre y fit peu de temps avant la révolution.

poétique, au siècle de fer. Nous avons des maisons toutes garnies de fer, des maisons de fer; nous avons des hommes habillés de fer, des *hommes de fer*. Cependant vous balancez un peu. Peut-être savez-vous un conte que je sais aussi. Un serrurier, après avoir doublé de fer en dedans et en dehors la porte d'un château, se présenta pour en demander le payement.

Il appela, il se nomma; la porte demeura toujours fermée. Il s'en retournait tristement, lorsqu'il rencontra un homme qui lui dit : Pourquoi la faisiez-vous si forte? Le conte ne finit pas là; je le reprendrai pour vous ou pour d'autres. Aujourd'hui, en France, il n'y a pas moins de six cent mille portes, ou de fer, ou à grilles, ou à bandes de fer (1). Quel beau développement pour la serrurerie ! Sans doute ! direz-vous, si l'on payait, ou, comme dit le conte, si l'on pouvait se faire payer.

Vous conviendrait-il plutôt d'être maréchal? Oui, me répondrez-vous, si je pouvais ferrer les chevaux toujours assis sur un fauteuil, comme l'on représente saint Éloi; mais autrement, il n'y a que des coups de pied à gagner. Vous pouvez-même, Remi, ajouter : et des amendes, ce qui, pour bien des gens, est souvent pis. Allez ferrer un pied qu'un autre aura paré, ajusté, vous payerez quinze sous, si je ne suis un menteur. Savez-vous, ne savez-vous pas la médecine

(1) Il y avait en France 40,000 communes et au moins 60,000 châteaux ou maisons fortes, 10,000 villes, bourgs ou villages entourés d'une enceinte, 100,000 églises, chapelles, monastères, couvents, hôpitaux, prisons ou autres établissements publics, qui tous avaient une ou plusieurs portes de fer ou fortement ferrées.

la chirurgie des chevaux? Vous ne la savez pas, vous ne pouvez être maréchal.

Le métier de coutelier serait-il plus de votre goût? On fait actuellement des couteaux pour couper le pain, pour chapeler le pain ; des couteaux pour trancher la viande, pour ouvrir des huîtres ; des couteaux gras, des couteaux maigres, des couteaux pour les divers jours de la semaine, pour les diverses parties du repas ; des couteaux à manches d'acier, des couteaux *pragois*, avec leur gibecière pour les serrer. On fait toutes sortes de rasoirs, et on en fait de si beaux, qu'on les enchâsse dans des étuis d'or garnis d'un peigne et d'un miroir de toilette. Votre air me dit non! Non soit.

Sûrement ce ne serait pas gagne-petit que vous voudriez être ? Quel métier que celui de ces pauvres gens, chargés de leur meule, courant de village en village pour aiguiser les petites forces ou ciseaux de jeunes filles, qui croient bien vous payer en vous donnant une maille au chien, une maille au chat (1), et souvent moins, une simple inclination de tête, une simple œillade. Oh ! j'en suis sûr, les villageois, vous ne recevriez pas volontiers pareille monnaie.

Ce serait peut-être émouleur de grandes forces que vous voudriez être ? Mais si vous enviez ce métier, d'autres l'ont envié aussi, qui guère mieux que vous n'étaient en état de le faire. Ils ont excité des plaintes générales dans la draperie et mis le roi de fort mauvaise humeur. Aussitôt amendes de pleuvoir non par deniers, par sous, mais par écus, par livres.

(1) Petites monnaies étrangères qui circulaient illégalement en France.

Le refrain des nouveaux règlements royaux est que les émouleurs de grandes forces ont, par leur ignorance, rendu impossible la tonture unie des draps et ruiné les fabriques. Depuis ce temps, ils sont obligés à un apprentissage de deux ans, à fournir un cautionnement de dix marcs d'argent, à prêter serment devant la cour du bailliage, enfin à venir tous les ans des provinces les plus éloignées pour élire leurs jurés et tenir leur chapitre général sur les progrès ou la décadence de l'art.

Si je ne me trompe, vous balancez. Aimeriez-vous mieux donc être alênier, faire des alênes d'acier ou de fer? — Être éperonnier, faire des éperons pour les bourgeois de Paris, qui ont des éperons dorés, qui ne vont jamais à cheval? — Être lormier, faire des mors et des brides? Bon métier, pourvu que vous ne vous disiez pas lormier de Bretagne. — Être tireur de fil de fer? Bon métier encore, mais autrefois bien meilleur, lorsque le fil de fer étranger était prohibé. — Être aimetier ? Du métier de tireur de fil de fer à ce métier il n'y a qu'un pas, car les lois permettent de tirer le fil de fer à celui qui fait des hameçons. — Être épinglier? — Être fabricant de fil de cardes ? Mais ce métier se transmet héréditairement. Vous pourriez cependant être reçu maître, si votre père était aimetier, car les fabricants de fil de cardes ont fait part aux aimetiers du privilége de se transmettre leur métier héréditairement ; et les aimetiers, en revanche, leur ont fait part de leur privilége exclusif de forger le fil de fer.

Autrefois l'état de haubergier était aussi honoré qu'important. Les ordonnances leur disaient que sur la solidité des mailles de fil de haubert, ou plates, ou

à clou, reposaient la défense et la sûreté de la France. Toutes les troupes étaient couvertes de hauberts (1); aujourd'hui on n'en porte guère. Vous auriez raison, vous ne voudriez pas être haubergier.

Si j'étais de vous, je préférerais être brigandinier; gardez seulement que, lorsque vos cuirasses ou brigandines ne sont à l'épreuve que d'un demi-coup, elles portent la marque de cette épreuve, et non celle de l'épreuve d'un coup.

Vivent plutôt les armes offensives! n'est-ce pas? Voulez-vous être faiseur d'arcs? Vous me direz que l'antique flèche, qui depuis le commencement du monde a tué tant d'hommes, ne fait pas aujourd'hui tant de mal, cela est vrai; toutefois on peut encore vivre de ce métier, si l'on ne peut plus en vivre splendidement. Et si vous en avez envie, souvenez-vous que les statuts vous prescrivent de ne faire les arcs qu'avec du bois d'if (2); souvenez-vous cependant

(1) Haubert, de l'allemand *hals-berg*, défense du cou. C'était une espèce de blouse, ou *cotte de mailles* formée de petits anneaux de fer entrelacés qui se prêtaient aux mouvements du corps. Le haubert fut remplacé vers le milieu du quatorzième siècle par la cuirasse.

(2) L'arc se composait de deux parties seulement, la corde et le bois, qui était quelquefois remplacé par le fer. L'arbalète était un arc établi sur une monture de bois analogue à nos canons de fusil. L'arc lançait des flèches longues d'un mètre environ, on le bandait avec la main; l'arbalète lançait des flèches courtes et massives nommées *carreaux*, on la bandait soit en appuyant l'extrémité de la monture, la crosse, comme on dirait aujourd'hui, sur la terre, et en ramenant la corde avec le pied jusqu'au cran de détente, soit à l'aide d'une petite mécanique. La corde, en se détendant, faisait partir le carreau posé dans une rainure taillée dans le bois de la monture. La portée de l'arc était d'environ 200 mètres; l'arbalète portait plus loin et sa

aussi qu'il vous est loisible de les faire de plusieurs pièces, seulement il faut bien les coller; il faut de plus garnir de corne vos arcs; il faut que vos flèches soient de bon bois sec, qu'elles soient bien ajustées, bien lisses; il faut qu'elles soient bien empennées et qu'elles aient trois pieds de long, ou il faut payer vingt sous d'amende.

Ne désireriez-vous pas plutôt être arbalétrier? *Être vous le pouvez*, pour parler comme les statuts; il vous sera même permis de faire des arbalètes de bois, aussi bien que des arbalètes d'acier. Toutefois, de quelque matière qu'elles soient, elles doivent être à quatre, à deux poulies au moins, et elles doivent d'ailleurs être fortes et bonnes: car, si l'acheteur, en tirant les trois coups d'essai, les rompt, vous y êtes pour vos fournitures, votre travail et surtout pour votre honte. Tâchez de trouver cela juste, car il n'en sera ni plus ni moins.

La cavalerie n'a eu, n'a et n'aura, n'a pu, ne peut et ne pourra avoir pour arme que la lance. Les profits sur les flammes et les riches garnitures sont d'ailleurs quelquefois assez bons. Cependant je ne veux pas que vous fassiez des lances, que vous soyez lanciers,

force d'impulsion était plus grande, mais elle tirait beaucoup moins vite. Elle fut proscrite en 1139, par le second concile de Latran, comme trop meurtrière, ce qui n'empêcha point de s'en servir jusqu'aux premières années du dix-septième siècle. On a dit que l'usage de l'arbalète ne remontait pas au delà des dernières années du onzième siècle, mais cette assertion est démentie par une miniature conservée dans le *Commentaire d'Haymon* sur *Ezéchiel*. (Bib. nationale, nº 303. F. Lat. de Saint-Germain.) Cette miniature, exécutée par Heldric, abbé de Cluny, mort en 1010, représente des soldats armés de véritables arbalètes.

car à l'air guerrier qui vous anime quand vous mettez votre bonnet sur l'oreille, je vois que vous aimeriez à faire encore mieux ; je vois que vous aimeriez surtout à forger cette arme qui fait la parure, la puissance des nobles et des rois, qui, malgré le nouvel usage des engins à feu, ouvre encore plus souvent que toute autre la porte de la mort : soyez fourbisseur, je le veux bien ; fabriquez des miséricordes, des épées étroites et courtes, des épées de bataille, des épées longues et plates, garnies d'une traverse en fer pour toute garde (1); mais vous avez sans doute fait entrer dans vos calculs que les ordonnances exigent qu'attenant votre atelier de forge, vous ayez une grande salle d'armes où vous et vos valets de métier, toujours bien habillés, devez recevoir les belles gens, qui souvent, après avoir dégaîné cent épées, sortiront sans en acheter une.

Aucun de ces métiers ne sera le vôtre, en ce moment je m'en aperçois ; je ne m'y attendais pas. Mais me direz-vous, ne pourrai-je donc travailler le cuivre? Vous voulez maintenant travailler le cuivre ? Je n'empêche : allons, travaillons le cuivre. Toutefois, avant de commencer, examinons et examinons bien.

D'abord il faut que vous et moi sachions que, de même que, depuis la prise de Constantinople et la dispersion des habitants, tous les Grecs d'Allemagne ou d'Italie qui viennent en France se disent Grecs de Grèce, de même, depuis la prise de Dinant et la dispersion des habitants, tous les chaudronniers de

(1) Il existe encore un grand nombre de ces épées. On lit dans l'Histoire de Bayard qu'à ses derniers moments il baisait son épée à l'endroit où elle formait une espèce de croix avec la garde.

Normandie et d'Auvergne qui parcourent les provinces se disent Dinandiers de Dinan, et vous, bon Champenois, vous serez obligé de mentir comme un Normand ou comme un Gascon, si vous voulez avoir de l'ouvrage. Eh ! croyez-vous d'ailleurs que les chaudronniers d'aujourd'hui soient seulement des chaudronniers à chaudrons, à chaudières, à marmites, enfin des chaudronniers de l'ancien temps ! On travaille actuellement partout le cuivre comme à Dinant (1), ou mieux peut-être, comme à Lyon. Un chaudronnier habile, avec la pointe d'un marteau fait sortir au fond de ses plats, de ses bassins, des paysages, des personnages, des scènes ; il fabrique des tableaux en relief qu'on trouve souvent dignes d'être argentés, même d'être dorés. Il est orfévre en cuivre : et pour les rois économes il fabrique quelquefois des couronnes en cette matière. Cependant je ne voudrais pas de cet état, les gains fussent-ils dix fois plus considérables ; voici mes raisons : Je passais un bel après-midi devant une boutique, où je vis un homme qui, respectueusement et sans bouger ni crier, se laissait frapper à grands coups de bâton par une femme : je croyais être à Paris, je m'approche. Cet homme était un jeune homme et cette femme était sa mère ; elle pouvait avoir trente-quatre ou trente-six ans ; son fils, seize ou dix-huit. Messire, me dit-elle, en continuant à frapper et en redoublant, ce malheureux-là, que j'aime plus que ma vie, veut être chaudronnier comme son beau-frère, qui mille fois le jour enver-

(1) Déjà, au commencement du quinzième siècle, la ville de Dinant, près Liége, avait donné son nom aux ustensiles de cuivre.

rait le métier à tous les diables; encore hier il lui disait : Chrétien, renonce à vouloir prendre mon métier. Quand tu auras fini ton apprentissage, tu ne pourras établir d'atelier que dans les grandes villes ; tu ne pourras vendre en détail que les jours de foire ; tu ne pourras réparer les vieux ustensiles que jusqu'à un certain point, car, s'ils paraissaient neufs, tu payerais l'amende ; tu donneras sur chaque fonte une demi-livre de cuivre au luminaire de Saint-Éloi ; tu ne feras de nouvelles fontes qu'autant que la précédente sera de cent livres pesant ; tu ne travailleras la nuit qu'à fondre, car, si l'on t'entend alors marteler, gare le garde général ! Chrétien, mon ami, tu tremblerais devant le garde général ; tu n'as pas idée de sa contenance et de son air terrible lorsqu'il siége au haut du banc : il a le bonnet sur la tête, tu as le tien à la main ; il t'interroge, et tu te troubles ; tu ne trouves pas la force de lui répondre. Quand son beau-frère fut sorti, continua cette femme, j'ajoutai : Mon fils, songe donc, toi qui es si paresseux, que la mode des coqs de cuivre (1) gagne de tous côtés, et compte d'avance que tu serais obligé d'aller sur une étroite toiture à cent, deux cents pieds de haut, en placer un, dont le bec et la queue doivent marquer le vent qui souffle avant que tu sois descendu de l'échelle. Songe encore, toi qui es si honteux, qu'alors la curiosité rassemblera au-dessous de tes chausses vingt ou trente mille hommes, accourus la bouche béante, comme lorsqu'aux jours de fêtes on jette du haut des

(1) Les coqs que l'on plaçait au sommet des clochers. Dans la symbolique chrétienne, le coq est l'emblème de la vigilance, et du prédicateur qui annonce la parole de Dieu. — L.

tours les oublies au peuple. Mais, ajouta-t-elle, ce qui l'enflamme, il me l'a avoué, car il m'avoue tout, c'est que, depuis qu'il a appris que le pot de chambre du roi était de cuivre, il a conçu l'espoir de le faire. Insensé ! qui ne voit point qu'il n'est pas plus d'étoffe pour cela que je ne le suis moi pour être comtesse de Champagne. A peine eut-elle fini de parler, qu'elle se mit à recommencer de plus belle sa correction. Je l'arrêtai. Jeune homme, dis-je au fils, vous devez obéir aux bons conseils de votre mère. Ma bonne femme, dis-je à la mère, je vous ai bien écoutée : vos raisons sont assez bonnes pour se passer de bâton.

Remi, j'ai dissuadé d'être balanciers bien des gens qui en avaient l'envie : si vous l'aviez, je tâcherais de vous dissuader aussi. Dans ce métier, un ouvrier malhabile ruine ou damne mille marchands. Jugez de son importance et de sa difficulté par les précautions que la loi a prises. L'apprenti, avant de mettre la main à l'œuvre, comparaît devant la justice, et lui prête serment. Durant cinq ans entiers il est tenu de demeurer au pain et au pot de son maître. Devenu maître, les balances doivent toutes être signées de son nom ; il n'y a que lui à qui il soit permis de les réparer. Enfin, la loi veut que tous les ans les balanciers se reposent pendant douze jours après la Pentecôte. Oh! quel long travail, quelle longue application un si long repos atteste !

En ce moment je crois vous entendre me dire : A peine au dernier siècle il y avait cinq ou six horloges en France (1); aujourd'hui il y en a une à chaque couvent, à chaque château ; à Troyes, à Reims surtout,

(1) L'emploi des horloges sonnantes, dans les couvents, est

c'est, au-dessus de votre tête, une continuelle pluie d'heures. Bien plus, il y a plusieurs riches bourgeois qui en ont de petites dans leurs salles, et il est même probable qu'il en sera bientôt en France comme en Italie, où l'on en porte à la ceinture de très-petites qui marquent exactement les vingt-quatre heures sur la montre. Laissez-moi être horloger; je vendrai les grandes horloges vingt, trente livres, et les petites à proportion. Je serai peut-être chargé de celle de la ville ; on m'appellera le gouverneur de l'horloge, ou même quelquefois plus simplement le gouverneur. A cela je vous répondrai : Si vous n'avez fait un long, un très-long apprentissage, il faudra le faire ; si vous ne savez les mathématiques, les hautes sciences, il faudra les apprendre, et ensuite vous ne serez qu'au niveau de nos médiocres horlogers ; vous serez encore bien loin de pouvoir faire une de ces horloges nocturnes à qui vous dites le soir de vous réveiller, et qui le lendemain vous réveillent à l'heure, plus loin de pouvoir marquer avec des sphères métalliques les révolutions planétaires, les imperturbables mouvements de la grande horloge du monde. Remi, les horloges des grandes villes, qui sont l'honneur de notre âge, la gloire de l'intelligence humaine, eh bien! c'est l'ouvrage des horlogers (1).

mentionné pour la première fois en 1120, dans les statuts de l'ordre de Citeaux. Les moines s'étaient empressés de les adopter, parce qu'elles les dispensaient de veiller auprès des sabliers et des clepsydres, ou d'observer le cours des astres, pour savoir les heures des offices de nuit. — L.

(1). Les horloges publiques étaient véritablement, selon le mot de notre ancienne langue, des *mécaniques célestes et terrestres*. Ce fut surtout dans les villes municipales du nord de

La fonte de ces grandes cloches de trente, quarante mille livres, dont la forte vibration, en même temps que le mouvement, fend quelquefois les plus épaisses murailles, et quelquefois vous force à déplacer ou à faire taire la cloche pour conserver le clocher, est encore une autre merveille de notre âge.

Une autre, c'est la fonte de ces grands ouvrages en bronze, de ces grandes croix avec des arcs-boutants et des scènes de la Passion, qui forment comme de hautes pyramides de métal. Dans un moment alors le fondeur peut s'enrichir, peut se ruiner; bien plus, dans un moment il peut perdre trente, quarante ans de renommée et de gloire : aussi quelquefois alors son âme, exaltée par la crainte et l'espérance, brise, éclate les organes de la vie, et va apparaître dans un monde où, si elles sont connues, nos grandes agitations, même celles des fondeurs, sont bien risibles et bien petites. Ainsi vous ne voulez pas être fondeur, travailler le bronze, je m'en crois sûr.

Vous ne voulez pas travailler le plomb, être plombier, je m'en crois sûr encore, dût-on vous donner l'entreprise de la couverture de tant d'édifices, de tant

la France et dans la Flandre, que les horloges méritèrent ce nom. On les orna de statues souvent plus grandes que nature. Ces statues, armées de marteaux, levaient le bras pour frapper l'heure sur le timbre, et, avant ou après la sonnerie, de bruyants carillons faisaient entendre des airs variés. Les horloges de ce genre se nommaient des *jacquemars*, probablement du nom d'un habile ouvrier, Jacques Aymar, qui excellait dans leur fabrication. Outre les arabesques, les statues, les peintures et les dorures, les horloges offraient encore, au nombre de leurs ornements, des devises et des sentences qui avaient trait à la fuite rapide du temps, à l'incertitude de l'avenir, aux surprises inattendues de la mort. — L.

de riches maisons qui décorent aujourd'hui nos villes ou même de ces immenses canaux qui, ainsi que les artères, se ramifient sous terre pour donner l'eau sur nos places publiques et la faire briller au haut des fontaines en champignons, en gerbes, en mille jets diversifiés par le mécanisme du siphon, le même sans doute par lequel la savante nature donne le mouvement au sang et le fait circuler dans les veines. — Vous ne voulez pas travailler l'étain, être potier, ni par conséquent être pintier, ni même planeur. Vous pourriez encore cependant planer la vaisselle d'étain de la cour.

Je vois que vous voulez être orfévre, je le vois. Vous pensez que vous serez peut-être anobli, car les premières lettres d'anoblissement furent, dit-on, accordées à Raoul l'orfévre (1). Non, vous pensez plutôt qu'à force de manier l'or et l'argent il vous en restera, comme aux financiers, un peu dans les mains; mais, Remi, les orfévres tiennent trop à leur gloire pour ne pas être pauvres. Le prix de leur long et difficile travail, qu'ils sont obligés de vendre aux ignorants, surpasse ou du moins devrait surpasser celui de la matière. N'avez-vous pas vu aux cérémonies ces habits orfévrés (2) qui jettent un si grand éclat, ces boutons brillants, ces élégantes broderies, ces

(1) Raoul l'orfévre remplissait auprès de Philippe le Hardi les fonctions de trésorier. Les lettres qui l'anoblissent sont de 1270. — L.

(2) Dans leurs relations des grandes cérémonies ou des entrées des rois, les historiens du quinzième siècle ne parlent que d'habits orfévrés; voyez entre autres la *Chronique* de Jean de Troyes, année 1461, et le *Recueil des rois de France* par Dutillet : Couronnement de Louis XI.

chefs-d'œuvre de goût et de patience? Et toutefois ces enrichissements ne sont pas, il s'en faut bien, les derniers efforts de l'art : ce sont plutôt ces hauts chandeliers à flambeau, ces flacons, ces plats, ces assiettes armoiriées d'émail, ces aiguières, ces coupes, ces vases dont les creux de la gravure, remplis, suivant les ingénieux procédés des Italiens, de poussière de plomb et d'argent, représentent en teintes moitié mates, moitié brillantes, des chasses, des hameaux, de riants paysages, d'heureux agriculteurs; ces images d'or et d'argent portées au chapeau, ces tableaux d'argent aux personnages à tête d'or qui parent les appartements; ces beaux, ces magnifiques, ces fameux treillis d'argent qui entourent les tombeaux des saints : toutes ces grandes pièces d'orfévrerie, dont, avant l'exécution, les modèles en bois ont été exposés aux yeux du public, tous ces chefs-d'œuvre sculptés, ciselés, fondus ou martelés, sortis de la main de notre Papillon, qu'envie inutilement à la ville de Troyes l'orfévrerie de Paris, la première du monde.

Ah! ne soyez pas orfévre. Moi, après avoir essayé d'un grand nombre d'autres métiers qui tous m'auraient plu d'avantage, j'ai été jeté et fixé dans celui-là par un inévitable coup du sort. Croyez-m'en, Remi, de tous les malheureux états d'artisan, c'est le plus malheureux. Soyez plutôt lapidaire, et, puisque vous aimez tant les richesses, maniez plutôt les rubis et les diamants. Vous serez d'ailleurs continuellement entouré de jolies femmes, Eh! qu'avez-vous à craindre de leurs caprices? N'avez-vous pas toujours, ne pouvez-vous pas faire parler toujours les ordonnances? Une douce voix vous dit : Maître Remi, les améthystes, les grenats de mon collier sont montés

sur argent ; je les voudrais montés sur argent doré, sur or. Vous répondez : La loi ne le veut pas. — Une voix encore plus douce vous dit : Maître Remi, j'aime la transparence et le brillant des améthystes ; je n'en aime pas la couleur violette : teignez-moi ces pierres en rouge. Vous répondez : La loi le défend. — Maître Remi, je vous apporte des perles d'Orient, que vous mettrez sur le devant de mes boucles d'oreilles, et des perles d'Écosse, que vous mettrez par derrière. Madame (ou Mademoiselle), la loi ne permet pas qu'on trompe personne, même les galants. — Maître Remi, comme elle serait belle une aigrette d'émeraudes, de balais, de rubis, variée par les améthystes ! Votre réponse est facile, elle est tout écrite : « Les améthystes « ne peuvent estre ainsi mises, si ce n'est en manière « d'envoirrement servant de cristal. » — Mon bon maître Remi, je vous prie, coûte que coûte, de me garnir en verres, posés l'un sur l'autre, ou en doubles verrines, mes bracelets d'or. Votre réponse est aussi facile; elle est aussi tout écrite : « C'est pour le roi ! « c'est pour le roi ! » Mais je vous entends me dire que vous perdrez vos pratiques; je ne vous dis pas le contraire.

Remi! connaissez-vous des artisans qui, dans le même atelier, travaillent un jour les métaux les plus précieux et un autre jour les métaux les plus communs, qui à chaque coup terminent chaque pièce de leur ouvrage, qui exercent l'art le plus simple et le plus facile, qui cependant se regardent au-dessus des artisans, qui en renient le nom, qui sont les plus heureux, qui se disent les plus malheureux? Si vous ne les connaissez pas, je les connais moi : ce sont les monnayeurs, qu'on divise en ouvriers, c'est-à-dire

en monnayeurs qui ne font pas grand'chose, et en officiers surveillants, c'est-à-dire en monnayeurs qui ne font rien. Les ouvriers sont exactement et richement salariés en bel or ou en bel argent : car dans l'heureux pays des monnaies, dans les hôtels de fabrique, le cuivre n'a cours qu'à l'extérieur. Ils ont les poches pleines d'espèces neuves, et cependant, comme s'ils ne pouvaient payer, ils sont exempts de tous les impôts établis et à établir ; ils sont exempts de corvées, de chevauchées, d'ost, de guerre, de logement de gens de guerre. Ce n'est pas tout, et voilà pourquoi je ne vous ai pas dit : Soyez monnayeur. Ils se succèdent par droit héréditaire et par droit d'aînesse. Leurs places sont comme des fiefs, mais non des fiefs masculins ; car la fille unique, ou la fille aînée, lorsqu'il y en a plusieurs dans la famille, transmet son privilége à son époux et à ses descendants. Vous me demanderez peut-être comment cette race privilégiée, qui, ainsi que toutes les races privilégiées, doit devenir fainéante, se corrompre, par conséquent diminuer, peut suffire à toutes les fabrications monétaires, dont le nombre et l'activité tous les jours augmentent. Je vous répondrai qu'à chaque nouveau règne, le roi a droit d'instituer un nouvel ouvrier dans chacun des quarante hôtels des monnaies (1). Je vous dirai de plus que, lorsque les bras manquent, les monnayeurs du serment d'empire sont

(1) A l'époque de la première féodalité le droit de monnayage, comme tous les autres droits régaliens, avait été usurpé par les seigneurs. En 1262, saint Louis déclara qu'à l'avenir ce droit appartiendrait à la couronne; mais les grands feudataires n'acceptèrent point sans résistance cette nouvelle législation. Sous Louis XIV, quelques seigneurs exerçaient encore en France le droit de monnayage, comme au treizième siècle.—L.

admis dans les hôtels comme les monnayeurs du serment de France; mais les uns prétendent à une grande suprématie sur les autres.

J'avais pris chez moi une petite parente pour me servir en même temps de fille de boutique et de fille de compagnie de ma fille. Un recuiteur, c'est ainsi que dans les monnaies on nomme l'apprenti, s'enflamma d'une belle passion pour ma jeune parente. Tous les jours il venait lui dire : Madeleine! ma chère Madeleine! je suis du serment de France! je ne suis pas du serment d'empire! Entendez-vous ! je suis du serment de France! Madeleine, toute vaniteuse d'avoir fait une aussi illustre conquête, ne put long-temps s'en taire avec moi. Maître Hardouin, me dit-elle, mon recuiteur n'est pas du serment d'empire; il est du serment de France, et il n'en veut pas moins être mon époux. Mais apprenez-moi, ajouta-t-elle, quelle est donc cette si grande différence entre les ouvriers des deux serments? La voici, lui répondis-je. C'est que, parmi les monnayeurs, les uns jurent aux hôtels des monnaies d'Allemagne, et les autres aux hôtels des monnaies de France, de ne pas être des voleurs. Ils jurent aussi de garder le secret de la fabrication, et je crois qu'en général ils le gardent; mais pour le vôtre, prenez-y garde. Madeleine sentit sa vanité décroître de plus de trois quarts. Toutefois, dès que le recuiteur fut monnayeur, c'est-à-dire ouvrier avec gages, elle l'épousa. Aux fêtes des noces on ne manqua pas, suivant l'usage, de beaucoup promettre. Le jeune époux devait être fondeur, fiertonneur, tailleur, balancier, essayeur, prévôt ou chef des ouvriers. Le cœur de Madeleine s'enfla de vanité et d'espérance plus que jamais. Toutefois, comme les monnayeurs

sont tournaires, c'est-à-dire obligés de travailler successivement dans les divers hôtels, un jour d'hiver, qu'il gelait et neigeait, le mari de Madeleine reçut ordre de partir sur l'heure pour aller dans les lointaines montagnes du Gevaudan, à Marvejols, où l'on avait établi un nouvel hôtel des monnaies. Il fallut obéir. Le jeune ménage vint me dire adieu, et je n'en ai pas eu de nouvelles.

Je vous ai parlé de ma jeune parente, je vais maintenant vous parler de ma fille. Elle n'est pas moins spirituelle que belle; mais, par un goût invincible qu'elle a contracté dans son enfance, elle n'aime que les hommes blonds. Le jeune maître particulier des monnaies, qui était un beau brun, venait plus souvent chez moi que ses fonctions ne l'y appelaient. Ce que je craignais arriva. Bien que j'eusse recommandé à ma fille de ne pas être si belle, et qu'elle y eût fait, me dit-elle, tout ce qu'elle pouvait, le maître particulier en devint épris et me la demanda en mariage. Vous voyez mon embarras. Maître, lui dis-je avec franchise, je suis forcé de vous avouer que ma fille ne peut aimer que des hommes blonds, et vous savez que dans ce cas il est à craindre que les enfants soient blonds, quoique le père soit brun. Vous penserez, je crois, qu'il ne serait pas prudent de se hasarder. Oh! me répondit-il d'un air leste, je me charge de donner à la belle un peu de goût pour les bruns, laissez-moi faire. Je lui laissai le champ libre. D'abord il mit en jeu ses parures, ses habits, ses aiguillettes d'argent, son couteau de chasse à poignée d'or. Ensuite il se présenta avec une grande flûte de cinq pieds, sur laquelle il chanta ses tourments. Rien n'y faisait. Il en vint aux tendres compliments, aux grandes déclara-

tions, et certes, toutes les fois que je l'écoutais, je trouvais qu'il n'était pas maladroit. Mais le goût invincible de ma fille me tranquillisait. Enfin le maître particulier s'y prit comme le recuiteur. — Henriette, lui dit-il, je voudrais que les maîtres particuliers fussent plus puissants, plus riches, pour mettre à vos pieds l'éclat et la fortune d'un plus haut état ; mais le nôtre tel qu'il est n'est pas à dédaigner. C'est nous qui dans l'hôtel des monnaies commandons ; c'est nous qui employons ou n'employons pas les ouvriers ; c'est nous qui facilitons les ventes, les achats, les marchés, qui faisons l'abondance, ou, s'il nous plaît, la disette de la nouvelle monnaie. Et il continua à vouloir l'éblouir par le beau côté de son état. Mais ma fille en connaissait l'autre côté : car, ainsi que toutes les jeunes filles, elle écoutait tout, et elle avait entendu le recuiteur, devenu monnayeur, se plaindre dans son ménage du maître particulier et ne pas l'épargner. — Maître, lui répondit ma fille, vous dites vrai, mais vous ne dites pas tout. car le maître particulier n'est réellement, aux termes de l'ordonnance, que le fermier des monnaies. Le roi veut-il qu'il soit forgé à Troyes cent, deux cents marcs d'or et dix ou quinze fois autant de marcs d'argent, il ordonne qu'on publie à son de trompe qu'à tel lieu, tel jour, telle heure, on adjugera au rabais, à la chandelle, la ferme des monnaies ou l'entreprise de leur fabrication. Tout homme, en faisant, comme on dit, la meilleure condition, en fournissant quatre mille livres de cautionnement, peut aussi bien que vous être adjudicataire, fermier, prendre aussi bien que vous le titre de maître particulier. Ensuite, ajouta-t-elle, vous pouvez bien sans doute frapper plus de monnaie que ne porte

votre bail; mais vous ne pouvez en frapper en moindre quantité. C'est à vous à trouver de l'or et de l'argent au prix fixé par le roi. Le bon temps des fermiers des monnaies est passé. On ne verra plus, comme il y a soixante, quatre-vingts ans, plus ou moins, un fermier général des monnaies de France les refondre à un titre nominal si différent de l'ancien (1), qu'il pouvait donner au roi, pour un bail de dix mois, une somme plus forte que celle des revenus d'une année entière, sans compter qu'il n'y perdait guère lui-même. Autrefois le profit du roi ou le seigneuriage élevait le prix du métal monnayé beaucoup trop au-dessus du métal en lingot. Aujourd'hui il a été volontairement et presque totalement remplacé

(1) Les brusques changements de la valeur nominale des monnaies ont été très-fréquents au moyen âge. Depuis Louis VII jusqu'à la Révolution, cette valeur a changé cent quarante-sept fois pour les pièces d'or et deux cent cinquante fois pour les pièces d'argent. Il suffisait d'une simple ordonnance royale pour que l'écu qui valait trois livres n'en valût plus que deux. Quand on avait ainsi décrié les monnaies, on forçait le public à les porter aux hôtels, où les agents du fisc les rachetaient au prix fixé par les ordonnances. Après une refonte on les remettait en circulation, en élevant dans une proportion plus ou moins forte la valeur nominale. La différence entre le prix de rachat et le prix d'émission faisait le bénéfice du roi. Sous le roi Jean, le taux du marc d'argent, qui servait de base au système monétaire, a varié entre quatre livres et dix-huit; sous Louis XIV et sous Louis XV, entre vingt-sept livres et cent vingt. Un certain nombre de nos rois ont eu recours aux changements de monnaies pour combler le déficit de leurs budgets, sans augmenter les impôts; mais ces changements n'avaient d'autre résultat que de jeter une perturbation profonde dans les fortunes, et de ruiner à la fois les familles et le crédit de l'État.—L.

par les tailles, les subsides fixes ; il n'est que de dix sous par marc, que d'un vingt-quatrième de la valeur des espèces ; il n'est de presque rien, et votre ancienne importance est réduite à bien peu. Vous étiez les hauts financiers de l'État ; vous en êtes redevenus les monnayeurs.

Le maître particulier, après un si docte congé, disparut. Ma fille aurait pu ajouter, car elle avait dû l'entendre dire aussi au recuiteur que les alliages des fontes tendent tous les jours à se simplifier ; qu'à l'avenir il n'y aura plus que des monnaies ou toutes d'argent, ou toutes de cuivre, ce qui réduira encore plus l'importance des maîtres particuliers. Elle ne le lui dit pas ; mais elle lui en dit assez pour m'attirer sa haine, car il croyait que c'était moi qui l'avais ainsi instruite. Il voulut se venger. Dès le lendemain il me força à lui porter toutes les matières d'or et d'argent que j'avais reçues comme orfévre-changeur. Je sus aussi qu'il me faisait épier pour savoir si je n'achetais pas, comme orfévre, l'or ou l'argent au-dessus du taux fixé par le roi.

Il ne se borna pas là, il ameuta contre moi le garde et le contre-garde de la monnaie. Ces gardes-juges, qui sont à quelques égards et qui se croient à tous égards nos supérieurs, reçoivent notre serment, et ont le droit de vérifier si notre argent et notre or sont au titre légal. Le garde ne venait que rarement : il vint toutes les semaines, bientôt tous les jours, bientôt plusieurs fois par jour, et il n'oubliait jamais de me dire : Ce n'est pas tout que de travailler au charbon de saule, il faut que votre or soit à dix-neuf karats, et votre argent à onze deniers douze grains de fin. Un jour, de meilleure heure qu'à l'ordinaire, il

entre, va droit à une boîte d'argent que je venais de finir, fait l'essai de l'argent, le trouve au-dessous du titre, l'enveloppe, y appose son signet, m'y fait apposer le mien, et commence contre moi une procédure qui épouvante ma fille et mes amis.

Les gardes et les contre-gardes, qui sont aussi les officiers royaux chargés de la surveillance de la fabrication des monnaies, ont au-dessus d'eux les maîtres généraux provinciaux, et ceux-ci les maîtres généraux, au nombre de six, qui forment la chambre des monnaies.

Un de ces derniers vint faire sa tournée à Troyes. J'en suis informé ; je ne perds pas de temps, je m'habille le plus proprement que je puis, comme un jour de confrérie. Je cours chez lui, je lui raconte les persécutions que j'ai éprouvées et que je j'éprouve. — Orfévre, me répondit-il, je vous ferai justice : je représente ici la souveraine chambre des monnaies, qui peut tout. Vous savez que c'est elle qui régit, par la bouche du roi, tout le numéraire de la France : car ce qui nous plaît plaît au roi, ce qui nous déplaît lui déplaît, et son bon plaisir est toujours le nôtre. Si nous voyons, continua-t-il, l'or sortir de la France, devenir rare, aussitôt, sous le nom du roi, nous haussons le prix du marc et nous le retenons dans l'intérieur ; si nous voyons au contraire qu'il devient trop abondant, aussitôt encore, sous le nom du roi, nous baissons le prix du marc, et bientôt il change de proportion nominale avec l'argent et les autres métaux. Ainsi, quand le roi veut que l'argent vaille tantôt dix, tantôt onze, tantôt douze fois moins que l'or, c'est nous qui le voulons. Eh ! pensez-vous qu'il faille peu savoir pour gouverner ce mouvement mo-

nétaire d'après le papier-journal du cours des villes de l'Europe ? Vous comprenez maintenant pourquoi le roi nous appointe de deux cents livres, nous généraux, et pourquoi à son avénement il ne change et ne peut guère changer les officiers des monnaies. Le chancelier, quand il nous écrit, nous traite de frères, de très-chers frères. C'est la souveraine chambre qui, pour prévenir les vols de ceux qui lavent à l'eau-forte les espèces d'or, a voulu que maintenant celles qui ne pèseraient pas le poids légal pussent être refusées ; et la France entière s'est couverte de trébuchets, et les vols ont cessé. Autrefois, de pauvres seigneurs recélaient dans leurs forts châteaux des faux-monnayeurs qui, avec un gros d'argent, vous faisaient trois francs ; aujourd'hui il n'est plus de murailles qui puissent être fortes contre la souveraine chambre. Aujourd'hui la souveraine chambre vous fait prendre un homme dans toute l'étendue de la France, et pour le faire conduire devant elle, tous les sergents, toutes les prisons sont à ses ordres, à son service. Il y a plus : quand le roi accorde des lettres de rémission à un criminel de délit monétaire, nous pouvons, comme le parlement, passer outre, le faire fouetter, le faire pendre, le faire bouillir sur le feu. Orfévre, je vous le répète, je vous rendrai justice. Il me tint parole.

La salle où je comparus était remplie et environnée d'orfévres, de valets, d'apprentis ; elle était remplie et environnée aussi de monnayeurs de tous grades. Je m'avançai d'un pas ferme vers le maître général des monnaies, qui tenait entre ses mains ma boîte d'argent. Mon général, lui, dis-je, le roi, éclairé par les lumières de la souveraine chambre des monnaies, in-

terprétant la bénignité des saints, a permis d'employer l'or et l'argent d'un bas titre aux reliquaires ; cette boîte en est un : lisez le *Non venundetur*, la prière que fait le donateur aux âges futurs de ne pas vendre son don (1). Les monnayeurs crièrent de toutes les parties de la salle que cette inscription se mettait aussi sur les vases d'or et d'argent donnés, n'importe quel fût leur usage. Mon général, continuai-je, veuillez examiner la principale figure, c'est celle d'un apôtre. C'est celle d'un philosophe grec ! crièrent encore de toutes les parties de la salle les monnayeurs. Alors le maître général, ayant vu à un côté du principal personnage, vêtu d'une robe flottante, la grosse tête d'un bœuf à cornes dorées, me dit : Orfévre, reprenez votre boîte, je vous la rends : dans ce procès, l'oiseau de saint Luc est la pièce décisive. Je sortis au milieu des orfévres, qui, me félicitant, me pressant, m'embrassant, me portèrent, pour ainsi dire, chez moi dans leurs bras.

LA BANNIÈRE DE SAINT BLAISE.

Oh ! je suis bien fâché, a continué l'orfévre Hardouin après une petite pause, que ce gros messager qui parlait ici avec tant d'assurance nous ait échappé. Ne voulait-il pas essayer de pleurer et de nous faire pleurer sur son malheureux sort ! Mais ceux de nous

(1) Avant la Révolution, il y avait dans les anciens châteaux, dans les anciennes riches maisons, d'anciennes pièces d'argenterie où le *non venundetur*, — qu'elle ne soit pas vendue, — était la prudente substitution d'un père à ses petits-fils.

qui étions le plus près de la fenêtre, nous l'avons entendu détacher son cheval, monter dessus, et s'en aller en chantant, avec la voix d'un homme qui n'avait pas soif. Je lui avais aussi demandé si quelques-uns des nombreux métiers de la bannière de saint Éloi lui plaisaient, ou s'il avait envie de passer sous la bannière de saint Blaise ; si, par exemple, il voulait être meulier, quitter son état, où, en se promenant tous les jours à cheval dans les campagnes, en faisant soir et matin bonne chère dans les meilleures hôtelleries, il gagnait tous les jours de l'or à jointées. Et vous, Remi, et vous, messires, je vous le demanderai aussi, avez-vous cette envie ? Alors ne consultez pas votre servante, si elle est, comme la mienne, fille d'un maître de ce métier. Malheureux état des meuliers! me disait-elle il n'y a pas longtemps ; mon père mourut en le maudissant, et toute sa vie il n'avait cessé de le maudire. Il se plaignait surtout de ce qu'on croyait heureux les meuliers, parce qu'ils gagnaient vingt sous pour arrondir une meule, vingt sous pour l'arréer, vingt sous pour la percer ; mais, ajoutait-il, lorsqu'il nous arrive un accident à la dernière de ces trois façons, nous les perdons toutes. Ce ne serait rien, et nous pourrions encore y vivre si maintenant on ne cerclait en fer les meules ; aussi n'en faisons-nous plus ou presque plus. Quand mon père fut mort, continua ma servante, tous les meuliers vinrent nous visiter, mêler leur affliction à la nôtre, nous faire toutes sortes d'offres de service et d'assistance. Ils revinrent quelque temps après en dansant, et amenèrent mon frère pour le recevoir maître. On avait préparé une salle de festin, et, audessus, un grenier où, pendant que dans la salle les

maîtres faisaient bonne chère, se divertissaient, le dernier maître reçu, le manche du balai à la ceinture. en guise d'épée, avait conduit mon frère, qui ne cessait de crier comme si on le battait à être tué. J'étais accourue; on m'avait empêchée d'entrer. Enfin mon frère sortit : il tenait par le bras le maître qui l'avait reçu, et tous les deux riaient à gorge déployée. Après la fête, mon frère me dit que les coups de bâton, qui peut-être, dans les anciens temps barbares, étaient franchement donnés et reçus, n'étaient actuellement que simulés; qu'ils précédaient et suivaient, ou du moins étaient censés précéder et suivre les promesses faites par les nouveaux maîtres, de s'aimer entre confrères du métier, de ne pas découvrir le secret de la meulière, de ne pas nommer à l'acheteur les divers maîtres auxquels appartiennent les diverses meules à vendre, de ne pas frapper devant lui les meules, pour prouver, par leur son, qu'elles sont bonnes, de peur qu'il répète cette expérience sur les autres meules et laisse les mauvaises. Oh! pour cela, dis-je à mon frère, ce n'est pas honnête. Sans doute, me répondit-il; mais, vois-tu, c'est dans les statuts.

Voilà pour les meuliers; et ne croyez pas que les autres confrères de saint Blaise soient plus heureux. Ma servante, celle-là même dont je viens de vous parler, est une jeune veuve d'un carrier, ou, pour parler comme elle, d'un *perrier*, qui, la seconde semaine après les noces, travaillant au fond de sa *perrière*, qu'il avait affermée fort cher à la ville, resta et reste encore enseveli sous un éboulement de plus de cent pieds. Aussi, voyez à l'orifice des carrières ces appareils de mécanique avec lesquels on retire les

pierres des profondeurs aux anciens carriers inaccessibles.

Mais je vais, messires, vous faire une autre proposition. Y a-t-il quelqu'un dans l'assemblée qui veuille extraire, cuire les plâtres? Qu'il y regarde bien avant de dire non. Aujourd'hui les carrières en sont d'une exploitation facile; elles sont plus commodes; elles sont pavées, couvertes : le mauvais temps du siècle dernier est passé, car au siècle actuel tous les états sont moins malheureux.

Personne ne dit mot? Toutefois, messires, il me semble que si l'on ne veut ni extraire ni cuire le plâtre, peut-être y a-t-il quelqu'un qui voudrait le travailler : il aura actuellement bien moins de difficultés, de discussions. La mesure, la forme des marches des escaliers en plâtre ont été légalement fixées; il en est de même de l'épaisseur des planchers, de même de l'épaisseur des murs et des manteaux des cheminées (1). Ajoutez que maintenant un plâtrier est bien

(1) Dans les bas siècles du moyen âge, on ne connaissait pas les cheminées adossées aux murs avec les conduits en manteau. Le foyer, placé au milieu de l'appartement, était surmonté d'un tuyau qui traversait les étages supérieurs et portait la fumée au-dessus du toit. Ce n'est qu'au douzième siècle qu'on voit paraître de véritables cheminées. Les plus anciennes avaient leur tuyau établi en encorbellement à l'extérieur des murs. Dans les petits appartements, où elles étaient étroites et basses, on leur donnait le nom de *chauffe-panses*. Dans les châteaux, elles étaient construites à hauteur d'homme; une famille entière pouvait s'y chauffer à l'aise, et on établissait quelquefois des bancs de pierre sous leur manteau, le long des jambages. Elles conservèrent leur ampleur jusqu'à la fin du règne de Louis XIV, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où la vie de famille commença à s'affaiblir, et depuis lors elles allèrent toujours en se rapetissant. — L.

au-dessus de ce qu'autrefois il était, qu'on moule, qu'on façonne au jour présent très-artistement le plâtre. Voyez seulement les hauts et larges tuyaux des cheminées, décorés de riches ornements d'architecture (1) : ne sont-ils pas, pour les toitures de nos maisons, d'élégants panaches, au-dessus desquels ondoie la fumée à des hauteurs que l'œil admire? Vous compterez encore pour quelque chose qu'il n'y a pas d'état où l'on soit plus poli ; la plus petite parole incivile se paye, parmi les ouvriers, dix deniers, que reçoit l'offensé : aussi dit-on que, lorsque les ouvriers en plâtre travaillent chez les gens riches, ils donnent plutôt qu'ils ne reçoivent leçon de politesse.

Messires, en est-il de vous comme de moi? Jamais je ne passe devant un édifice en construction sans reconnaître le quinzième siècle à ses grands appareils mécaniques, à ses tours, à ses chèvres, à ses grues, à ses échafaudages, qui tournent en spirale autour des dômes et des pavillons (2). Je le reconnais encore bien mieux à ses nouvelles coupes de pierres, à son nouveau goût. Quelqu'un veut-il être maçon? Il maniera aujourd'hui quelquefois le marbre, le basalte et le porphyre (3). Non, personne ne veut l'être. Ah! je m'en doute, on sait le reste du conte du serrurier. Il avait un frère maçon, qui bâtit aussi un château ; il se

(1) Telles sont les cheminées qu'on voit dans les miniatures des manuscrits du quinzième siècle représentant des bâtiments.

(2) A la miniature du folio 50 v°, du manuscrit de la Bible historiaux, conservé à la Bibliothèque du roi, représentant la tour de Babel en construction, on voit un échafaudage en spirale dressé en dehors de la tour.

(3) Plusieurs édifices du quinzième siècle où ces différents genres de pierre ont été employés subsistent encore.

présenta aussi au pied des murailles pour demander son payement ; il appela aussi et se nomma, et ce fut de même inutilement. Lorsqu'il s'en retournait, l'homme que son frère avait rencontré s'approcha de lui et lui dit : Pourquoi l'avez-vous fait si fort ? Ce qui me donnerait à croire que c'est un conte du temps passé, c'est qu'aujourd'hui cet homme aurait dit : Pourquoi l'avez-vous fait si beau ? Aujourd'hui on fait tout en même temps et fort et beau ; malheureusement on ne paye pas aujourd'hui les maçons mieux qu'autrefois ; et, à cet égard, cet ancien conte est bon, et sera longtemps bon.

J'ai cependant connu un confrère de saint Blaise qui n'était pas malheureux. C'était un très-pauvre et très-vieux couvreur, vêtu d'une très-vieille livrée, mi-partie d'orange et de bleu. Il se tenait habituellement sur la porte de son voisin le notaire, pour avoir occasion de servir de témoin et d'entendre lire sa qualité d'ancien maître couvreur juré, officier de l'hôtel de ville de Dijon ; et jamais alors il ne manquait de dire, en se regardant : Et j'en porte l'habit (1).

LA BANNIÈRE DE SAINT FIACRE.

Écoutez encore, messire. Il me semble que l'état des potiers de terre, quoiqu'un peu obscur, n'est pas à dédaigner. Maintenant ces ouvriers manient si ha-

(1) Cet habit à Dijon était mi-partie orange et bleu. Dans les villes du moyen âge, les officiers des municipalités étaient habillés aux frais de la commune, qui leur donnait chaque année certain nombre d'aunes de drap.

bilement leurs vernis que les tarifs des droits d'entrée les appellent peintres. D'ailleurs, quelles formes si belles, si élégantes, que celles de leurs vases, de leurs plats, de leurs tasses, de leurs bouteilles de terre ! Quelle belle poterie que cette poterie azurée qui nous vient de Beauvais ! Dans ses fabriques, quelle entente parfaite de la qualité des argiles, du plombage, des cuites et des recuites ! Là, on n'a pas à craindre les retoupages à la chaux, au suif, au fromage, aux œufs, dont ailleurs on se sert pour cacher les gerçures de la poterie, ni même les retoupages à la terre. Je me ferais volontiers, à Beauvais, confrère de saint Fiacre. Et vous, messires, votre air me répond tout aussi clairement que votre bouche, vous craignez les droits de tonlieu (1). Vous craignez d'avoir des valets qui, sans autre attirail qu'une roue fixée sur un pieu, travaillent secrètement pour leur compte ; vous craignez encore plus les prud'hommes, qui ne vous épargneraient pas les amendes s'ils vous surprenaient à tourner vos pots ou à les éventer avant cinq heures du matin. Mais, si vous ne le savez pas, je vous dirai qu'aujourd'hui vous pouvez les enfourner et les défourner à toute heure ; et, convenez-en, c'est quelque chose, surtout quand on a passé plusieurs siècles à ne pouvoir enfourner, et plusieurs autres à ne pouvoir défourner qu'au moment où il plaisait à la loi.

Si je vous parlais d'être tuiliers, il n'est aucun de

(1) On désignait sous le nom général de tonlieu les droits qui se percevaient, au profit du roi ou du seigneur, sur les marchandises étalées dans les marchés, et sur celles qui entraient dans les villes ou qui passaient sur les routes et les rivières aux endroits où étaient établis des péages. — L.

vous qui ne me répondît que ce serait trop bas descendre. Et moi, à mon tour, je vous répondrais que, bien que nous ne voyions pas encore de comtes qui soient tuiliers, nous en voyons du moins qui possèdent et n'ont pas honte de posséder des tuileries dont le rapport est de deux, de trois milliers de tuiles. Je vous répondrais de plus qu'aujourd'hui on commence à faire des tuiles portant gravées des inscriptions, des fleurs, des armoiries (1); même qu'on les vernit, qu'on les peint, et que, si cette mode se propage, vous verrez bientôt les salles décarrelées, recarrelées. Mais alors les tuiliers seront heureux, me direz-vous. Oui, je le répète, si la mode se propage ; oui, si, tandis que tout le monde fuit aujourd'hui l'état de tuilier, tout le monde alors ne veut pas le prendre.

LA BANNIÈRE DE SAINT JOSEPH.

Messire le clerc, qui jouez la comédie par pénitence, vous qui êtes volontairement si malheureux, voulez-vous être encore plus malheureux ? faites-vous char-

(1) Bien que l'église Saint-Nicolas de Troyes ait été brûlée en 1524, je crois cependant que les carreaux de brique qui en pavent l'entrée, près l'escalier du calvaire, sont de la fin du quinzième siècle ; ils sont gravés de lettres romaines, de fleurs, de losanges, de croix de Jérusalem, de pièces de blason; ils ressemblent aux pavés peints dans les miniatures des manuscrits du quinzième siècle. Ces carreaux de l'église de Saint-Nicolas sont vernis; il me semble en avoir vu aussi au château de Chenonceaux en Touraine, bâti par le général des finances Boyer, vers le commencement du quinzième siècle.

pentier. Dans cet état, point de faute qui, de manière ou d'autre, n'emporte sa peine, et toujours une peine grave. Manquez-vous d'adresse, il y va de votre sang; manquez-vous de courage, il y va de votre vie. Aujourd'hui les périls se sont encore accrus depuis la révolution faite dans la coupe de nos toits, bien plus élevés, bien plus rapides que ceux d'autrefois. La preuve, vous ne l'ignorez pas, est tout près du lieu où je parle; car sans doute, comme les autres, vous vous plaisez à regarder souvent les flèches de nos églises, surtout la flèche de Saint-Loup (1), qui s'élance si hardiment dans le ciel. Remarquez encore qu'en même temps que les périls se sont accrus, en même temps se sont accrues les difficultés. Et cela doit être dans une ville comme Troyes, dont les maisons sont bâties par les charpentiers, et non par les maçons (2): ici l'art, se perfectionnant de jour en jour, en est venu à ce point que l'ouvrier, posant la scie et la hache, prend le ciseau et sculpte sur les solives des fenêtres, surtout sur les solives des portes, ou la représentation du maître de la maison avec l'habit, les insignes de son état, ou celle du saint qu'il affectionne le plus, ou celle de personnages antiques, ou quelquefois même celle de grotesques personnages, qui vous arrêtent, qui vous font rire, qui vous rappellent pour vous faire rire encore. Heureuse ville ! heureux habitants ! mais malheureux charpentiers !

Malheureux, plus malheureux menuisiers ! car, par

(1) *Topographie de Troyes* par Courtalon, liv. IV. Cathédrale et abbaye de Saint-Loup.

(2) Au quinzième siècle, Troyes était, comme aujourd'hui, bâti de bois et de plâtre.

leur travail, les menuisiers sont, s'il est possible, supérieurs aux charpentiers. Ils ont multiplié autour de nous les agréments de la vie ; ils ont, pour ainsi dire, tapissé nos appartements de lambris, ornés d'une variété de filets, de fleurs, de blasons, de devises, de toute sorte de sculpture ; ils ont rendu tous nos meubles plus beaux, plus commodes; ils ont, avec raison, agrandi nos armoires, où maintenant on pourrait loger ; avec autant de raison, ils ont raccourci de moitié nos anciens longs bancs, ainsi que leurs marche pieds et leurs estrades, en ont enjolivé de petites pyramides les dossiers, et en ont orné de façons d'écailles et de coquilles les perches. Ce n'est pas tout : ils ont encore recoupé ces demi-bancs en chaises de trois places, et enfin ces chaises de trois places en chaises de deux, d'une place ; et l'on peut, dès ce moment, prévoir que si ces chaises, garnies d'étoffe ou de maroquin, continuent à être à la mode, elles finiront sûrement par mettre les bancs dehors. Mais peut-être, quoique vous fussiez tenu de faire un long apprentissage, d'acquérir la légèreté de la main, la justesse, l'habileté de l'œil et tant d'autres qualités que l'art exige toutes à un si haut degré, avez-vous peur de ne pas souffrir assez; attendez, voici de quoi vous satisfaire. Entre gardes des différents métiers, lorsqu'il nous arrive de nous rencontrer, nous nous faisons volontiers politesse. Le dernier jour de l'Avent, le premier garde juré des menuisiers m'arrêta dans la rue. Il fait bien froid, lui dis-je. Eh bien ! me répondit-il, ne me quittez pas, et peut-être, sans aller bien loin, vous ferai-je bientôt chauffer : avançons ! Le garde aperçoit des pièces de menuiserie tout fraîchement peintes : il en soupèse plusieurs, il les trouve

de bois neuf ; il en soupèse d'autres, il les soupçonne de bois vieux ; il en ratisse un bout : C'est du bois vieux, dit-il d'un ton magistral, qu'on le brûle ! Aussitôt la canaille, les jeunes garçons, d'obéir joyeusement à ses ordres ; aussitôt feu et grand feu. A quelques pas de là, feu et plus grand feu encore. Le garde était entré chez un de ces nouveaux menuisiers-lambrisseurs, dont le nombre s'est tellement accru qu'il forme aujourd'hui une des grandes divisions de l'état de menuisier ; il y découvrit de l'aubier dans les joints de plusieurs panneaux. Toutefois il se contenta de les faire dépecer quand l'aubier n'était pas dans une partie susceptible d'effort ; mais pour les meubles de noyer, où il y avait de larges nœuds, il fut inexorable. Un banc de taverne venait d'être terminé, qui n'avait ni l'épaisseur ni les membrures voulues par les statuts : le garde met le menuisier à l'amende. Pendard, lui dit-il, penses-tu que ce soit un banc pour entendre le catéchisme ? Nous continuâmes à marcher. Il trouva plusieurs de ces cages fixes, treillissées aux fenêtres, qui deviennent de plus en plus communes ; il y remarqua des défectuosités, il s'irrita. Mais le maître menuisier le prit sur un ton encore plus haut. Je travaille, lui dit-il, pour un pauvre bourgeois qui le veut ainsi ; nous avons le droit de faire de mauvais ouvrage de commande : si vous ne le savez, sachez-le ! Le garde continua sa visite ; il entra chez un menuisier où il me montra des assemblages faits à la colle. Nos devanciers, me dit-il, assemblaient avec des goujons de fer ; les règlements le veulent encore, mais bientôt ils permettront qu'on s'en passe, et je fais semblant de ne pas voir les licences que l'art prend tous les jours dans ses déve-

loppements et dans ses progrès. Quelques jours après je rencontrai ce même garde à la veillée chez un ami commun. Nous sortîmes ensemble. Vous m'avez vu, me dit-il, faire la police le jour; venez! vous me la verrez faire la nuit. Nous parcourûmes les rues. Il s'arrête devant une porte de boutique; il écoute : bientôt il frappe à coups redoublés. On vient, on ouvre. Est-ce pour l'évêque? est-ce pour le roi? demanda-t-il brusquement; où est l'ordre? Le maître menuisier lui répondit : Nous pouvons travailler aussi pour les princes, voilà l'ordre; j'ai d'ailleurs eu soin comme vous voyez, de fermer les portes et les fenêtres. Le garde se retira. Au bout de la rue, nous entendîmes un menuisier qui, portes et fenêtres ouvertes, sciait et clouait des planches à grand bruit; je le fis remarquer au garde, qui me répondit : Oh! ce sont des bières, des menuisiers de cérémonies funèbres; on peut y travailler le jour, la nuit, quand on veut, car pour les ouvrages des morts la loi ne s'en inquiète guère. Assurément aucun des beaux clercs qui jouent la comédie ne voudrait du malheur dés charpentiers ou des menuisiers; je suis de leur avis : il vaut mieux faire le saint sur le théâtre.

LA BANNIÈRE DE SAINT MARC.

— Ce qui répond mieux que tout aux chagrins censeurs des mœurs actuelles, a continué l'orfévre Hardouin, ce sont les portes vitrées, *les huis enchassillés*, qui remplacent, dans les beaux appartements,

les portes épaisses derrière lesquelles toute sorte d'actions demeuraient cachées (1). Personne, je pense, ne blâme ou n'ose blâmer les nouvelles portes ; mais les nouvelles vitres blanches à légères verges de fer excitent les regrets des admirateurs du temps passé ; ils redemandent les anciennes vitres jaunes, vertes, bleues, rouges. Toutefois le bon bourgeois qui aime son patron en voit mieux l'image au milieu du verre blanc ; le bon gentilhomme qui aime ses armoiries en voit bien mieux, au milieu du verre blanc, les nobles couleurs. La nature ne fait pas des prairies de fleurs ; elle sème des fleurs dans les prairies. Nous avons élégamment semé dans le verre blanc, le verre de couleur. Les anciennes vitres interceptaient la pureté et l'éclat du jour : de là cet universel changement voulu par un siècle qui avant tout et en tout veut la lumière. Les vitres sont devenues aujourd'hui plus communes, mais les vitriers sont devenus plus nombreux ; car il est passé, depuis près de cent ans, le temps où, dans son château de Montpensier, la duchesse de Berri ne savait s'il était minuit, s'il était midi, parce que *les chassitz de ses fenestraiges étaient*

(1) L'emploi des vitres dans les fenêtres et les portes remonte, selon toute probabilité, au quatrième siècle de notre ère. Saint Jérôme parle en effet de fenêtres closes au moyen de lames de verre. On appelait *chambres verrées* les chambres qui avaient des vitres, et *verrières* les fenêtres qui en étaient garnies. Au quinzième siècle, les fenêtres se composaient de quatre panneaux qui s'ouvraient à l'intérieur, et s'appliquaient en se fermant sur des traverses disposées en forme de croix ; c'est de là que nous vient le mot croisée. Voir sur les vitres : Aimé Champollion-Figeac, *Documents paléographiques*. Paris, 1868, in-8°, p. 62.—L.

des ensires de toille sirée par défoult de verrerie. Cependant l'apprentissage des vitriers, d'ailleurs fort long, est toujours terminé par un an d'exercice chez un des jurés; cependant les frais de leur réception sont de huit livres, payées en parties au tronc de la confrérie, en partie à la bannière militaire. Cependant il faut que pour neuf deniers, pour un sou au plus par carreau ou losange, ils vous donnent du plomb de bonne qualité, avec soudure des deux côtés; il faut surtout qu'ils ne vous donnent aucune losange faite de deux triangles ajustés, encore moins de plusieurs morceaux de verre plombés. Qui maintenant veut être vitrier?

Lanternes! lanternes! mes bonnes lanternes! criait, il n'y a pas longtemps, à l'entrée de la nuit, un homme qui en tenait une allumée. Je lui achetai une grande lanterne de rue pour pendre devant ma maison. Il me garantit qu'elle était de bois neuf, et composée de toutes les pièces requises par les ordonnances. Quels sont les ouvriers, lui demandai-je, qui font les grandes belles lanternes de salle? — C'est nous. — Et ces beaux lustres suspendus, composés de deux traverses de bois assemblées en croix, aux quatre bouts desquelles on met une chandelle? — C'est nous. — Et ces porte-flambeaux de bois qui soutiennent et qui allongent les flambeaux de cire que, pendant les grands repas du soir, les valets tiennent autour de la table (1)? — C'est nous. Sa voix grossissait à mesure que sa vanité intérieure se dilatait. Mais, lui dis-je, dans votre état, vous êtes donc bien

(1) L'usage de se faire éclairer par des valets portant des torches à la main, est mentionné par Grégoire de Tours, au sixième siècle. — L.

heureux? — Nous bien heureux ! me dit-il en remettant aussitôt et avec humeur sa charge sur les épaules : Lanternes ! lanternes (1)! Et il s'en alla en continuant à crier dans la rue : Lanternes ! lanternes! entendant faire pour moi allusion au proverbe si connu qui s'exprime par ces deux mots quand on nie, ou quand on traite de conte ce qu'on vous dit.

Lanternes ! lanternes! criait un autre jour, en plein midi, un homme qui ne portait que des soufflets. — Lanternes ! lanternes ! criait aussi, par un beau soleil, un homme qui ne portait que des boisseaux, des tamis, des sacs. Je demandai à chacun d'eux pourquoi il criait Lanternes! tandis qu'il n'en vendait pas. Le soufflетier me répondit qu'il pouvait faire aussi et qu'il faisait aussi des lanternes, et que, lorsque le jour il criait Lanternes! comme l'objet le plus honorable de son métier, le peuple savait qu'alors il ne vendait que des soufflets. Le boisselier, qui pouvait aussi faire et qui faisait aussi des lanternes, me donna la même réponse!

L'expérience me rend tous les jours plus avare de félicitations envers les artisans, tous ou moins ou

(1) Les lanternes étaient connues de l'antiquité, mais on a tout lieu de croire que la fabrication s'en était perdue dans les bas siècles du moyen âge, car un historien du neuvième siècle signale comme une invention très-remarquable qu'on ait trouvé de son temps le moyen d'empêcher le vent de souffler les lumières, en les plaçant dans une petite boîte garnie de corne. Les lanternes, suivant le rang des personnes, se fabriquaient avec des métaux précieux, du fer ou du cuivre; il y en avait aussi en bois et en ivoire. L'usage en était très-répandu; chacun avait sa lanterne pour sortir le soir, attendu que les premiers essais d'éclairage public ont été faits sous Louis XIV. — L.

plus malheureux. La mi-carême dernière, je passais près de la boutique d'un maître vannier ; il criait et faisait crier sur la porte : Rouets ! rouets ! Achetez des rouets ! achetez des quenouilles, des fuseaux, des écuelles, des hanaps, des billes, des billards, des flûtes, des sifflets ! Saint Marc, votre bon patron, vous mette en paradis ! lui dis-je ; certes, votre métier n'est pas le pire, car, outre les ouvrages de vannerie, vous vendez là mille autres ouvrages en bois. — Vous vendez ! vous vendez ! me répondit-il avec une fureur qu'il s'efforçait inutilement de modérer, je ne vends pas, car personne n'achète. Allez-moi donc arrêter aux barrières de la ville tous les objets de notre commerce qu'on apporte de dehors, ces grandes charretées de quenouilles, ces grandes charretées de tasses, ces grandes charretées de flûtes, que l'enfer vomit aujourd'hui sur la terre !

Les nattes sont devenues d'un usage si général, qu'en hiver elles couvrent tous les planchers. Maintenant on fait même des châlits en nattes pour les prisonniers (1), dont, à cet égard du moins, le sort s'est

(1) L'emploi des nattes pour couvrir les parquets était un progrès notable, car jusqu'au quinzième siècle on ne s'était servi que de paille, même dans les plus nobles maisons. La chambre où le duc Guillaume de Normandie reçut le jour était jonchée de paille : la sage-femme qui le reçut dans ses bras le déposa sur cette paille et, si l'on en croit le chroniqueur Albéric de Trois-Fontaines, l'enfant, en agitant les doigts, en saisit quelques brins ; la sage-femme voulut les lui reprendre, mais il les serra bien fort, comme s'il eût refusé de les lâcher : *Parfoy*, dit-elle alors, *cet enfant commence jeune à concquerre.* Le mot de la sage-femme est apocryphe, mais l'anecdote nous initie à un usage de nos aïeux, et c'est par ce motif que nous la rapportons ici. — L.

bien amélioré. Chacun sait combien peu sont payés les ouvriers qui font les nattes, et combien cependant ils sont nombreux ; ainsi on peut à volonté dire : Nattier, petit métier, grand métier ; on peut encore dire : Pauvre métier.

Vous connaissez tous ici, messires, cette grosse réjouie de tonnelière qui demeure au coin de la rue. Elle s'est mariée à quinze ou seize ans ; c'était alors une jeune, une petite rose. Je la trouvai, le lendemain de ses noces, la tête penchée et tout en pleurs. Quoi ! ma belle enfant, lui dis-je par manière de plaisanterie, vons pleurez ; mais c'est encore trop tôt. — Ah ! maître Hardouin, me répondit-elle, mon mari a bien fait son chef-d'œuvre, son cuvier : il a, sans reproche, bien donné son grand pain, son bon lot de vin aux confrères ; il est bien passé maître. Mais, comme tout le monde sait, mon mari est très-amoureux de moi, et, s'il est distrait à proportion, il se ruinera : car, pour chaque douve gâtée, amende ; pour chaque douve rouge *non réélée*, amende ; pour chaque mauvais cercle, amende ; pour chaque mauvaise chevillure, amende ; et, s'il cesse d'être distrait, de se ruiner, ce sera encore pis : il cessera d'être amoureux.

LA BANNIÈRE DE SAINT COME.

— Sire Robin, oui, j'en conviens, les financiers, bien que vous soyez les plus riches, vous êtes les plus malheureux : car enfin vous le dites, et qui le sait mieux que vous ? Ainsi vous ne risquerez rien à changer d'état. Eh bien ? de nos différentes bannières

saignées, que dix mille barbiers sont obligés d'acheter, et que peut-être mille au plus entendent. Comptez encore au nombre des malheurs de cet état que les barbiers passent pour se mêler de mauvais métiers, par cela seul que le règlement le leur défend ; et que par cela seul qu'il ordonne aux barbières d'être sévères, elles passent pour ne l'être pas.

LA BANNIÈRE DE SAINT AMAND.

Il y a une ville où je voudrais, mais seulement un jour de l'année, être brasseur de bière : c'est à Rouen. Le jour de la confrérie de ce métier, les maîtres vont dîner au réfectoire de l'abbaye de Saint-Amand, au milieu de plusieurs rangées de jolies vierges normandes.

LA BANNIÈRE DE SAINT HONORÉ.

Bien des gens qui crient, crient surtout qu'on ne peut être malheureux au milieu de la belle farine, au milieu du beau pain. Ils s'imaginent que la confrérie de saint Honoré est particulièrement bénie ; il ne se souviennent pas que le boulanger est obligé, comme la justice, d'avoir continuellement la balance à la main, et que, lorsqu'il la tient mal, ils lui en prend autrement qu'à la justice. Ils ne se souviennent pas non plus que son pain doit avoir et le poids légal et la blancheur légale ; que l'inspecteur est toujours

suivi d'essaims de pauvres prêts à dévorer les fournées adjugées à la charité publique, et que le boulanger en faute peut être pris non-seulement dans sa boutique, mais encore dehors, jusque sous le couteau, sous la dent de ses pratiques, car tous ses pains doivent porter sa marque. Vous me direz que les boulangers ont des priviléges, qu'ils peuvent, dans certaines villes, forcer quelquefois les marchands blatiers à leur vendre du blé ; je vous dirai que, dans d'autres, ils ne peuvent acheter que longtemps après que le marché est ouvert, qu'après midi sonné. Vous me direz que, dans certaines villes, ils font crier le prix du pain à la halle ; je vous dirai que, dans d'autres, ils ne peuvent en vendre que hors de la ville. Vous me direz qu'à la campagne les boulangers peuvent tenir autant de porcs qu'ils veulent; je vous dirai qu'à la campagne les boulangers ne peuvent aller vendre du pain en carriole dans les villes. Parlerai-je du tonlieu imposé aux boulangers, de l'obole qu'ils payent ici sur chaque pain ? Non, j'aime mieux parler du danger des émeutes. Ah ! messire Pierre Lapierre, qui êtes si malheureux, s'il faut vous en croire, vous ne me citerez qu'un seul échevin qui ait été pendu par le peuple, et encore ça été bien loin d'ici, à Douai, tandis que moi je vous citerai cent boulangers, et le double de meuniers.

Et, pour en venir maintenant à ces pauvres meuniers, ce n'est pas le seul malheur de leur état. Leur art n'a pas fait de progrès sensibles ; au lieu que, depuis que le droit de cuire son pain est devenu de plus en plus général, l'art de la boulangerie s'est rapidement et merveilleusement perfectionné. Qu'on le sache, qu'on se le rappelle, qu'on ne l'oublie pas;

c'est à Boutiflard qu'ici nous devons la liberté des fours (1).

LA BANNIÈRE DU SAINT-SACREMENT.

Bien des gens aussi envient aux bouchers leurs gras crochets, leurs gras étaux. Je l'ai toujours remarqué, ils regardent particulièrement avec plaisir leur bannière. Ils ne connaissent pas ce malheureux état. Je vais faire une petite histoire vraie, depuis le premier jusqu'au dernier mot. Mon ancien voisin Paul-aux-Poules, beau garçon de vingt-trois à vingt-quatre ans, disputa le cœur d'une jeune personne à mon ami Germain, et mon ami Germain, dans cette occasion, eut le mauvais rôle. Furieux contre son rival, Germain voulait tantôt l'attendre et l'assommer, tantôt l'embarquer et le livrer aux Turcs. Enfin il se décida à le faire boucher. Paul-aux-Poules, n'ayant pas d'état, indécis sur celui qui lui convenait, tomba dans les piéges de Germain, qui le fit vouloir être boucher. Il en apprit le métier, et fut reçu maître. Alors Germain, ne pouvant plus contenir sa joie, vient me dire : Me voilà content : il est boucher. Et vous ne savez pas ! la ville va, dit-on, faire revivre un ancien usage, d'après lequel il sera dans quelques jours obligé, avec ses camarades, de mettre un chapeau de verdure, de traîner, attelés deux à deux, jusqu'à la léproserie, un chariot où sera assis, au milieu de vingt-cinq porcs gras, l'aumônier en surplis portant la croix;

(1) Voir ce qui a été dit plus haut au sujet de la banalité.

en même temps les trompettes sonneront, ce qui n'empêchera pas d'entendre les cris des enfants et du petit peuple : « Vilains ! Serfs ! Bœufs trayants ! » Je veux crier aussi, je veux crier, ajouta Germain. Et ensuite de se frotter les mains en signe de joie. — Oh ! lui dis-je, cet usage est aboli par acte authentique au moins depuis le milieu de ce siècle, et l'on vous a fait là un conte de vieux ou même de vieille. — Peut-être, me répondit-il ; mais toujours sera-t-il obligé de donner les langues de bœufs aux lépreux ; il n'en vendra pas, il n'en mangera pas une seule. Et Germain de se frotter encore les mains. Avant tout il sera obligé de louer un *banc à chair*. Et Germain de se frotter les mains. Qu'il vende, qu'il ne vende pas, il devra tenir son étal toujours garni (1). Et de se

(1) Les bestiaux ont toujours été rares dans le moyen âge, ce qui tenait aux vices de la législation, à un état de guerre presque continuel et au mauvais état de l'agriculture ; mais quand la viande manquait, on ne s'inquiétait point de chercher les raisons économiques qui la faisaient disparaître : on s'en prenait aux bouchers de sa cherté et de sa rareté, de même que l'on s'en prenait aux boulangers de la cherté du pain, et on leur enjoignait sous les peines les plus sévères de pourvoir aux besoins de la consommation. Cet ordre, souvent répété au moyen âge, leur fut encore donné le 8 août 1645, sous peine de la vie. En 1653 parut un nouvel édit qui leur enjoignait de quitter Paris dans les vingt-quatre heures, et cette fois encore sous la même peine, si dans ce délai ils n'avaient point garni leurs étaux.

Pour que les approvisionnements en viande eussent été assurés, il eût fallu dans l'agriculture une réforme radicale ; il eût fallu garantir aux populations des campagnes le bien-être et la sécurité, les défendre contre les ravages des soldats français qui mettaient tout au pillage, même en temps de paix ; développer les ressources pécuniaires ; ne pas interdire,

frotter les mains. Oh ! cela n'est rien ! tout cela n'est rien ! et voici surtout ce qui me réjouit : il ne pourra tuer de bête que les jurés ne l'aient vue manger de bon appétit. Et de se frotter les mains. On veut construire ici, comme dans d'autres villes, un abattoir : il ne pourra plus tuer chez lui. Et de se frotter les mains. Les bouchers forains pourront, comme lui, sinon venir tuer le bétail, du moins en vendre la viande dans l'enceinte de la ville. Et de se frotter les mains. Il n'est pas riche : il voudra partager la viande d'un gros bœuf avec un autre boucher ; les règlements et les jurés l'en empêcheront. Et de se frotter les mains. Qu'il ne s'avise pas de parer les viandes avec des graisses qui n'en auraient pas fait partie ! Et de se frotter les mains. Il ne sera pas content, il ira ailleurs ; il trouvera plusieurs villes où l'on perçoit le droit d'épaule. Et de se frotter les mains. Il en trouvera plusieurs autres où l'on n'a pas renoncé à l'ancien usage de ne vendre la viande qu'aux portes de l'enceinte. Et de se frotter les mains. J'espère que dans la ville où il s'établira les bouchers n'auront pas le privilége exclusif de vendre le poisson de mer, et que, tandis qu'on viendra vendre à leur nez, à son nez, du cerf, du sanglier, des lièvres, des lapins, ils ne pourront et il ne pourra que les visiter. Et de se

comme on le faisait, les cultures fourragères dans l'intérêt exclusif de la production du blé ; changer les conditions des baux, alléger les tailles et les aides, supprimer les droits seigneuriaux, activer la production agricole en lui donnant pour auxiliaire la liberté du commerce. Mais rien de tout cela n'avait lieu : le gouvernement se contentait de décréter l'abondance, sans prendre aucune des mesures qui pouvaient la faire naître.— L.

frotter les mains. Il lui sera bien permis, au jour actuel, de faire manger aux bons chrétiens les bêtes homicides ; mais il sera forcé de jeter à la rivière les bêtes malades, les bêtes condamnées par les gens de l'art, les moutons atteints de la clavelée, les bœufs qui auront le charbon. Toutefois, vous me direz que dans les villes où il y a beaucoup d'esprit, comme à Caen, on fait manger les porcs ladres aux prisonniers, parce qu'il n'est pas sûr que cette viande donne la lèpre, et que, si elle la donne, il n'y a pas grand mal que ce soit aux voleurs. Je n'ignore pas non plus que dans une autre ville où, s'il n'y a pas plus, il y a au moins autant d'esprit, à Bordeaux, le boucher est bien plus à son aise : car les lois de la police, après avoir posé en principe que les estomacs du vulgaire sont plus forts ou moins précieux, ordonnent que la bonne viande soit vendue aux grandes halles, et que la mauvaise viande, la viande échauffée, gâtée, avariée, soit vendue aux marchés du petit peuple. Mais au diable s'il va dans la Basse-Normandie, dans la Basse-Gascogne ; nous savons comme les bons, francs et loyaux Champenois s'y enrichissent.

LA BANNIÈRE DE SAINT NICOLAS.

Comptez encore une autre victime de l'amour dans notre malheureux état d'artisan. Une chandelière-cirière venait d'être reçue maîtresse. Elle avait vingt-un, vingt-deux ans. Un apprenti de vingt-quatre ans, une apprentie de seize, se présentent en même temps à elle. La jeune maîtresse balança longtemps,

sollicitée tantôt par le jeune homme, tantôt par la jeune fille; enfin le jeune homme, qui avait l'avantage de parler aussi par les yeux, fut préféré à la jeune fille, et même peu de temps après il obtint la main de la chandelière. Dans ce jour, me dit-il, car c'est lui qui m'a raconté son histoire, mes liens avec mon métier furent, comme avec ma femme, indissolubles. Si le métier était bon, je dirais : A la bonne heure! mais vous allez en juger. Il n'est pas aujourd'hui permis de mêler la vieille cire avec la nouvelle; quand ma femme se le permettait et qu'elle était surprise, elle avait son excuse toute prête : C'est mon sot de mari, mon sot d'apprenti qui ne veut rien apprendre. Maîtresse, lui disaient les jurés et les jurées, vous avez mélangé du suif de mouton avec du suif de vache ; vous n'en avez pas obtenu l'autorisation des cours de justice. C'est mon sot de mari, mon sot d'apprenti. Même excuse encore si elle mettait plus d'étoupe que de coton aux mèches. Même excuse si d'une livre de cire elle faisait plus de cent soixante menues bougies. Même excuse si sur les torches elle ne marquait pas le poids par livres et par onces. Un jour elle avait fait des chandelles avec du suif noir ; les jurés et les jurées en sont informés et courent aussitôt chez elle. Cette fois ce fut à moi à mentir ; il me fallut dire que c'était pour un bourgeois. Comme vous savez, les bourgeois peuvent faire faire de la chandelle avec du suif aussi noir qu'ils le veulent. Être obligé de mentir est, dans mon état, ce qui toujours m'a coûté le plus ; il n'en coûtait peut-être pas autant à ma femme. Quoi qu'il en soit, je sentais que l'un et l'autre nous méritions d'en être punis et je désirais que nous en fissions

notre pénitence dans ce monde plutôt que dans l'autre ; nous la fîmes sans trop attendre.

Il se présenta chez nous un homme court, gros, lourd, d'une stature apoplectique ; il avait peur de mourir : il nous commanda un vœu de sa stature en cire du même poids que lui, qui pesait cent quatre-vingt-quinze livres. Nous mettons aussitôt la main à l'œuvre ; le vœu est porté à l'église, où, à côté des anciens vœux du quatorzième siècle, il attire l'admiration en même temps qu'il atteste le progrès de l'art. Mais voilà tout ce que nous en avons tiré : le voué n'a pas d'argent pour nous payer, et depuis longtemps il se porte bien à nos dépens, car jamais l'œuvre de l'église n'a voulu nous rendre son vœu. Cela a dégoûté ma femme du métier : elle n'a plus voulu être maîtresse. Elle a voulu que je fusse maître, je le suis : je suis bien plus malheureux.

LA BANNIÈRE DE SAINT JEAN-BAPTISTE.

Un gros, j'entends un riche pelletier, me disait, il n'y a pas très-longtemps, que, de tous les artisans qui suivaient les bannières des saints, ceux qui suivaient celle de saint Jean-Baptiste étaient les plus malheureux, et que les plus malheureux de ceux qui suivaient cette bannière c'étaient les pelletiers. Avait-il raison, avait-il tort ? Écoutez-le et jugez-le. Aujourd'hui, me disait-il, au lieu de ces nobles fourrures de la Norvége ou de la Russie, tout le monde se contente des bourgeoises fourrures des animaux qui bêlent dans nos bergeries. Autrefois ours, martres,

petit-gris ; maintenant mouton, agneau, chevreau (1). Gardez-vous cependant de croire que l'art soit déchu, même qu'il n'ait pas fait de grands progrès. Les pelletiers actuels ont d'abord l'avantage de voir si la peau de la bête vivante peut ou ne peut pas être portée sans danger. Au jour présent, ils ne demandent plus qu'un peu de soufre pour donner à la laine de leurs pelleteries une couleur azurée et une élasticité qui plaisent tant à l'œil et à la main. Ils teindraient parfaitement leurs pelleteries ; mais il leur est défendu de les teindre. Ils préparent fort bien leurs peaux à la graisse et peut-être les prépareraient-ils aussi bien et mieux à l'huile, si cela leur était permis. Combien de peaux d'agneau, me dit le pelletier en terminant, croyez-vous que nous sommes tenus d'apprêter lorsque nous faisons notre chef-d'œuvre? Vous répondrez vingt, trente, quarante ; vous n'oserez répondre cinquante. Nous sommes tenus d'en apprêter cent, et les jurés sont là : ils les comptent ; ils ne feraient pas grâce d'une.

Pauvres pelletiers ! direz-vous, et certes ce n'est pas sans raison ; mais dites aussi : Pauvres fourreurs ! La loi, quelquefois si dure envers les artisans, l'est continuellement envers eux ; elle ne leur parle que par prohibitions et par menaces. Je comprends qu'elle n'aime pas les bizarres oppositions des fourrures à

(1) Au temps de Charlemagne, on employait pour les fourrures les peaux de martre, de loutre, de chat, de loir et d'hermine. Au treizième siècle, on trouve, en sus de ces fourrures, l'agneau, le renard, le lièvre, le chien, le lapin, l'écureuil et la martre zibeline. L'usage des vêtements fourrés était à peu près général à cette date. En 1292, on comptait à Paris 214 pelletiers ou fourreurs, et 19 drapiers seulement.—L.

longue laine, à courte laine, de peau de mouton, de peau d'agneau, les fourrures de laine, de poil, de peau d'agneau, de peau de chevreau. Je comprends qu'elle ne veuille pas qu'on les aime, je comprends qu'elle les interdise; mais quand elle ne veut pas qu'un homme petit ait un petit manteau fourré, un homme grand un grand manteau; quand elle veut que les manteaux fourrés soient faits au commun patron du manteau de la ville, je comprends qu'elle a sans doute aussi ses raisons, mais je voudrais bien les savoir.

Vous avez dit : Pauvres pelletiers ! Pauvres fourreurs ! Bientôt vous direz : Pauvres gantiers (1) ! Un de ces derniers soirs je sortis sans lanterne ni lumière. En passant devant une boutique où pendait pour enseigne une de ces grandes mains rouges qui vous cueilleraient un potiron aussi aisément que la nôtre cueillerait une orange, j'entendis à travers les ais mal joints de la porte quelqu'un qui se plaignait. On a voulu, disait-il, que les peaux fussent corroyées à l'alun, qu'on ne fît pas de gants neufs avec des gants vieux, je l'approuve ; j'approuve aussi qu'on ait voulu nous faire travailler la nuit ; mais l'on a fixé le commencement de notre travail à cinq heures du matin et la cessation à dix heures du soir : c'est

(1) L'usage des gants était très-répandu au moyen âge. Aux treizième et quatorzième siècles, ils recouvraient le poignet, même chez les femmes. Les gants des bourgeois étaient en basane, en peau de cerf, ou en fourrures ; ceux des évêques étaient faits au crochet, en soie avec fils d'or; ceux des simples prêtres étaient en cuir noir. Contrairement à ce qui se fait aujourd'hui, il était défendu de paraître ganté devant les grands personnages.—L.

trop tôt et trop tard. Nos seigneurs les statuts disent qu'on ne peut perdre de temps en *jolivetés*, et moi je leur réponds que nous ne sommes pas venus dans ce monde pour ne faire que des gants. Cette voix n'était pas celle du premier valet, encore moins celle du maître; elle annonçait dix-huit, vingt ans au plus.

Suivant moi, être obligé le dimanche d'étaler si haut les marchandises, qu'un homme ne puisse les atteindre avec la main, n'est pas un grand malheur pour les mégissiers; toutefois ils s'en plaignent. Permis à eux; mais lorsque je les entends se plaindre aussi de ces méchants mahométans de Maroc qui veulent garder leur secret, je leur réponds tout doucement : Hé! vous voulez bien garder le vôtre! Ne vous êtes-vous pas fait défendre par le roi d'enseigner la mégisserie aux tanneurs?

Mais, je le dis ici de la part des tanneurs, peu leur importe; ce qui leur importe c'est que la France n'ignore pas leurs efforts, leurs perfectionnements; et elle les ignore, et c'est là, sans doute, leur grand malheur. Aussi ai-je toujours pensé qu'une des plus belles institutions religieuses et civiles serait la conservation dans les grandes églises des meubles, des habillements, qui ont été à l'usage des saints : les âges futurs respecteraient cette suite de reliques chronologiques, où l'on verrait les progrès successifs de tous les arts, où l'on verrait surtout le mauvais cuir des siècles derniers, le bon cuir du siècle actuel. Cependant on pourrait absolument trouver, même en France, même à Troyes, des gens qui tiendraient moins à la gloire et plus à ce que le vulgaire appelle le solide : eh bien! je prouverai à ces gens qu'ils ne voudraient pas être tanneurs. En effet, dans cet état,

messires, êtes-vous apprenti, vous êtes obligé de payer dix sous au roi pour qu'il vous permette de travailler au cheval de fust ou chevalet, et vous ne pouvez dans toute l'année mettre pour votre compte que trois ou quatre cuirs au tan. Êtes-vous maître, vos cuirs, avant de passer dans le commerce, doivent être inspectés, examinés et signés au seing, à la marque des jurés, ou à celle de la ville; et s'ils ne sont bien assouplis, bien engraissés, vous les corroierez encore et vous payerez l'amende. Enfin, lorsque vous vous marierez, vous pourrez bien ne pas faire danser vos confrères; mais, en quelque nombre qu'ils soient, vous ne pourrez ne pas les faire boire.

LA BANNIÈRE DE SAINT CRÉPIN.

Si cette conservation des reliques des vêtements était instituée, on reconnaîtrait les riches saints du dernier siècle à leurs souliers, terminés par de longs crochets, de longues griffes; car les saints riches sont obligés de s'astreindre aux modes, et l'on verrait encore si les souliers d'alors étaient aussi mal taillés, aussi mal cousus qu'ils étaient ridicules. La France au quatorzième siècle était presque toute en sabots; au quinzième elle est presque toute en souliers. Il n'y avait pas alors, il y a maintenant du cuir. Maintenant les souliers sont faits par grandes quantités, par grandes voitures, qui sont amenées dans les marchés; on en a même établi des redevances d'un plus ou moins grand nombre de paires, et il faut qu'à ce sujet je vous raconte qu'on les acquitte

quelquefois d'une manière assez extraordinaire. J'étais il y a quelques années à Montejean-sur-Loire. Je dînais au château. Tout à coup les deux battants de la porte de la salle s'ouvrent, et il entre le valet du prieur, qui pose devant le seigneur une pile de souliers qu'il avait sous le bras. Le seigneur les examine, les compte, lui donne quittance et lui dit : Tu me remets des souliers bien forts, bien cousus, bien cloutés ; tu me les remets à l'heure du dîner, à la bonne heure ; tu es en chaperon, à la bonne heure encore ; mais tu n'es pas et tu devrais être chaussé de souliers à double semelle, ainsi qu'il est écrit sur mes titres : soit pour cette année. Souviens-toi cependant que l'année prochaine j'y regarderai de plus près.—Puisque l'on fait tant de souliers, est-ce à dire que le métier soit bon? Non certes, car il est mauvais, il est le pire : tout le monde l'a envié, a voulu le prendre. Pendant certaines années de mortalité l'on a enterré à Paris jusqu'à dix-huit cents cordonniers (1), et j'ai vu le temps où il s'en établit à Troyes

(1) Il faudrait un volume pour décrire en détail les variétés de chaussures qui ont été de mode en France depuis l'origine de la monarchie. Nous trouvons, sous les deux premières races, la caliga romaine, qui s'attache avec des bandelettes montant jusqu'aux genoux ; le *soccus*, d'où on a fait socques, qui ne s'attachait pas ; le *carpisculus*, d'où on a fait escarpins ; le *calceus*, en cuir noir ; le *campagus*, qui fut porté par les rois mérovingiens et les évêques, après l'avoir été par les Césars. Sous les premiers Capétiens, nous trouvons les souliers à bec et à oreilles, qui ne faisaient pas un pli, dit un chroniqueur contemporain, et que des serviteurs exercés rendaient luisants. (Richer, *Hist. de son temps,* édit. Guadet. Paris, 1843, in-8o, t. II, p. 35, 36.) On les appelait *sotulares rostrati* parce qu'ils avaient un bec, *rostrum*, dont la pointe effilée se ren-

en si grand nombre qu'on y en compta jusqu'à cinq cents. Rien n'a pu arrèter l'élan qu'a pris leur art, surtout depuis qu'il lui a été accordé l'insigne privilége de travailler à la chandelle. Allez visiter notre marché aux souliers, vous serez étonné. Toutefois, je conseillerai à ceux qui voudraient être apprentis de considérer combien cet art est devenu compliqué, à cause des grandes fenêtres des souliers, des grands retroussis des bottes. De plus, les outils sont aujourd'hui si nombreux qu'ils remplissent, à côté de l'ouvrier, de larges corbeilles. Et pour passer maître ce n'est pas un, deux, trois, c'est quatre chefs-d'œuvre que vous devez faire. Dans plusieurs villes, lorsque, avant neuf heures du matin en été et dix en hiver, quelqu'un voudra vous acheter une paire de souliers, ne croyez pas que vous puissiez les lui vendre : il faut que vous et lui attendiez que l'heure soit sonnée. D'ailleurs, exposez devant votre boutique des souliers qui soient ridés, vendez des souliers ou des bottines non graissés à un homme qui ne serait pas malade, laissez acheter des souliers de veau par un homme qui ne serait pas constitué en dignité, ne faites pas des souliers de mouton pour les enfants au-dessous de cinq ans, amende! amende! Il ne vous servira de rien que les doublures, les contre-forts soient en basane; car il ne suffit pas d'observer la loi en un point, il faut l'observer en tout. Les cordonniers se plaignent avec raison que les chaussures sont à trop bon marché : pour quatre sous une paire de souliers, pour six sous une paire de bottines, pour

versait en arrière; les bottes à crêperon, ainsi nommées parce qu'elles faisaient du bruit en marchant, *crepita quia crepitat*.—L.

dix sous une paire de housettes, pour vingt sous une paire de houseaux. Ils se plaignent encore avec plus de raison que, lorsque les maîtres selliers n'ont pas d'ouvrage, ils peuvent travailler comme maîtres cordonniers.

A leur tour, les savetiers se plaignent que les cordonniers les empêchent d'employer le cuir de porc, et de raccommoder le soulier de manière qu'il redevienne neuf de plus des deux tiers. Ils se plaignent aussi que les cordonniers puissent, pendant certains jours, vendre comme eux de vieilles œuvres réparées. Quand, les samedis au soir et les autres grandes veillées, les savetiers de Paris ou de Tours se vantent d'avoir carrelé les bottes catalanes de Louis XI, les savetiers de Troyes se vantent d'avoir raccommodé les vieilles chausses de Charles le Chauve. Je conviens qu'alors les uns et les autres ne sont pas si malheureux. Toutefois, messires, pas un de vous, pas même le commissionnaire, fils de portier, petit-fils de capitaine-concierge, toujours allant, toujours venant, toujours content, toujours gai, toujours les mains, les poches ouvertes, ne voudrait d'aucun de ces métiers.

Et certainement vous ne voudriez pas non plus, et il ne voudrait certainement pas davantage, de celui des patiniers, autres malheureux confrères de saint Crépin, malheureux surtout par les lois réglementaires, qui depuis longtemps ont attaché le signe distinctif des divers rangs à la forme, aux ornements de quelques chaussures. Vers la fin de l'été ou vers le commencement de l'automne, malgré le chagrin que me donnait la perte récente d'un proche parent, il me fallut rire, quand un maître patinier vint apporter à

mon avocat, que j'étais allé voir, une paire de patins et une paire de galoches. Aussitôt que l'avocat eut vu les galoches, il commença à se fâcher. Le patinier lui dit : J'aurais bien voulu, mais je n'ai osé les faire telles que vous me les avez demandées. L'avocat se lève avec fureur, et, faisant pirouetter le pauvre patinier sens devant derrière, il le pousse vers la porte en lui disant : Eh! qui donc plus qu'un avocat a le droit de porter les galoches à semelle sciée, à cuir noir, à boucles de fer?

LA BANNIÈRE DE L'ANNONCIATION.

J'entre dans un atelier de tisserand en linge. Les fils de chanvre, de lin, filés par les doigts des jeunes fileuses à un degré de finesse inconnu à leurs aïeules, sont au nombre de dix-huit cents, parallèlement tendus sur l'ensouple et passés dans la lame de quatre quarts ou d'une aune de long. Le malheureux tisserand monte sur son siége de labeur et de peine, et voilà tout aussitôt venir le public, qui, endoctriné par les ordonnances, sait que les nouvelles fabriques françaises sont au moins égales aux fabriques étrangères, et lui demande les tabliers de table, les nappes, les essuie-mains ou touailles de l'œuvre de Damas ou de Venise, au même prix que celui de l'œuvre de Troyes et de Châlons. Diable! quel difficile et en même temps si mauvais métier! Qu'en dites-vous? Oh! si c'était là tout; mais écoutez encore. Un ouvrier a commencé une pièce de linge, il a mille excellentes raisons pour ne pas la finir ; n'importe, il faut qu'il la

finisse. Un ouvrier s'en est allé on ne sait où, peut-être en Espagne, peut-être plus loin; il a laissé le fil ourdi, personne ne peut le tisser sans l'autorisation des jurés. Écoutez, surtout maintenant, vous qui êtes fringants et gaillards. Un maître a-t-il des amourettes, une maîtresse a-t-elle des galants, leur ouvroir est scandaleusement abattu en présence de tout le peuple. Un maître nouvellement arrivé dans une ville avec sa femme ne peut-il justifier de la célébration de son mariage, il est obligé de passer outre. Il en sera de même partout où il ira; partout les jurés le repousseront. Mais ses mœurs sont bonnes, il s'est marié à la vue de tout le monde : il a l'estime, il a la confiance, il a la vogue du moment. Vous pensez qu'il va augmenter le nombre de ses métiers; non, il ne lui est pas permis d'en avoir davantage, car il en a cinq.

LA BANNIÈRE DE SAINTE ARREGONDE.

En ce moment on chuchote autour de moi, et j'entends dire : Mais du moins le métier de tisserand en toile est bon! les toiles françaises sont aujourd'hui fort recherchées; on en fait même des envois en Italie (1).

(1) Antérieurement au quinzième siècle, on ne portait guère que des chemises de laine, quand par hasard on en portait. Lorsque l'usage des chemises de toile se fut répandu, le goût du beau linge gagna tous les gens à l'aise. On ouvrit, pour montrer la chemise, les manches et le haut des habits, et c'est de là qu'est venu le nom d'habits *fenestrés*, donné au quinzième siècle à certains habits de luxe. Cette mode eut un bon côté:

Eh ! qui vous nie, messires, que l'art ait avancé? Assurément le tisserand en toile ou le toilier, comme on dit en Normandie, et comme sans doute, si cette province était plus centrale, on dirait par toute la France, en sait bien plus que ceux qui l'ont enseigné, et pour cela en est-il moins malheureux? L'apprenti donne à la confrérie une livre de cire au commencement, une autre à la fin de son apprentissage. Et, pour l'attirer, on lui dit : Allons ! va ! courage, donne ! car si tu meurs durant ton apprentissage, ta bière, comme celle d'un fils de maître, sera illuminée de quatre beaux cierges et de deux grandes torches flamboyantes jusqu'aux voûtes. Le jeune garçon se sent tout glorieux, parce qu'il ne sait pas encore qu'aux funérailles des maîtres et même des maîtresses, on allume tout le grand luminaire de la confrérie, et quelle différence ! Toutefois, je vous dirai que l'apprenti, quand il est fils de maître, ne paye pour sa maîtrise que cinq sous et deux livres de cire; mais, s'il n'est pas fils de maître, il paxe soixante sous et quatre livres de cire ; que, s'il n'est pas natif de la ville, il paye quatre-vingts sous et quatre livres de cire. On ne cesse de parler des fêtes, des réjouissances, des bombances que font les artisans lorsqu'ils passent maîtres. Cependant, à la réception d'un maître tisserand en linge, le dîner de tous les confrères, de tous, ne doit coûter que dix sous. Est-ce trop ? Vous noterez aussi qu'il est défendu à tous les maîtres d'avoir des concubines, ni dans le château, ni

elle développa l'industrie indigène, qui fabriqua du linge aussi beau que celui de la Frise, qui avait eu jusque-là le privilège d'approvisionner nos marchés. — L.

dans la ville, ni même dans les faubourgs, et pour qu'ils obéissent mieux aux statuts, on leur fait promettre, à ceux qui n'ont pas de femme, d'en prendre une. Avouez-le, plusieurs de ceux qui m'entendez, assurément cette condition vous paraîtrait un peu dure.

LA BANNIÈRE DE NOTRE-DAME.

Depuis longtemps, maître, ou, à cause de l'honneur de l'échevinage, messire Lapierre, vous me regardez, vous avez peur que je vous regarde. Vous savez que vous êtes heureux, la conscience vous accuse. Cependant j'en conviendrai, cette économie héréditaire dans les maisons des bourgeois rentés et indépendants fait que vous désirez quelquefois d'être sous la bannière de ceux qui fabriquent ces beaux draps qu'on vous vend quarante-huit sous l'aune, tandis que les gros draps ordinaires vous ne les achetez que onze sous. Eh bien ! il ne tient qu'à vous. Voyez une foule de malheureux qui vous tendent la main ; vous convient-il de prendre leur place ?

Ce sont d'abord les cardeurs, les cardeuses, les peigneurs, les peigneuses : ils sont là depuis le premier coup de vêpres, tous rangés en file sur les pavés du marché ; ils attendent, la plupart en vain, que les fabricants viennent employer leurs longs arçons, leurs beaux peignes d'acier, leurs brillantes cardes, au désir de la loi, purgées de toute laine étrangère.

Les fileurs, les fileuses : dans la belle saison, ils étaient excédés de travail ; dans celle-ci, les travaux

languissent; leurs quenouilles, leurs rouets, leurs bras reposent.

Les retordeurs des fils de laine vous tendent aussi les bras. En voilà plusieurs que les ordonnances empêchent d'aller de grand matin à l'atelier, et en font sortir le soir quand ils voudraient travailler encore. En voilà d'autres qui, pour avoir mal tordu, payent une amende de vingt sous, quoiqu'à les entendre, ils aient bien et très-bien tordu.

Les tisserands surtout vous tendent les bras. Un grand nombre sont apprentis : ils soupent, ils se couchent à la lueur du clair de la lune, et ils donnent cinq sous pour éclairer la chapelle ; ils n'ont que de méchantes chausses, et on les oblige d'en acheter de fort belles au maître valet de l'atelier. Un plus grand nombre sont valets : ils ont fini leur apprentissage, ils vont chercher fortune, c'est-à-dire du travail, de ville en ville. En arrivant, ils payent la bienvenue, et, vous le savez, pour être bienvenu, il faut bienfaire boire tous ses camarades, non comme si le marchand vendait, mais comme si le marchand donnait le vin. Ils sont enfin quittes de tout, ils peuvent aller tenir place : ils doivent y être une heure avant le jour, soit en été, soit en hiver, soit avec le beau, soit avec le mauvais temps, la pluie, le vent, le froid, la neige ; ils doivent aller se ranger par ordre avec d'autres centaines de valets autour de la lanterne de la confrérie, à la lueur de laquelle on vient les louer. Ils se mettent au travail : le règlement ne leur donne que trois heures pour le déjeuner, le dîner, le goûter, les bains (1), le sommeil du jour. Leurs gains modiques,

(1) L'usage des bains était général au moyen âge, même

si chanceux, ne leur permettent pas quelquefois de lever un ouvroir; et cependant l'instinct de la nature, au moins aussi irrésistible pour les valets que pour les maîtres, les force à se marier. Alors, à la vérité, leurs enfants sont traités après eux comme fils de maîtres; mais alors surtout le malheur les poursuit jusqu'aux dernières limites de la vie. O vous qui, pour de misérables intérêts pécuniaires, ne craignez pas de faire sonner aux oreilles des malades leur avant-dernière heure, écoutez et prenez exemple. Dans la rue où je demeure, un jeune valet de ce métier, grand, beau, frais, de toute manière dispos, se fit aimer de la nièce de son maître et l'épousa. Longues années après, quand ses enfants furent en âge d'être reçus valets, sa santé vint lentement et bientôt si rapidement à décliner, que tout le monde désespéra de sa vie. Lui seul ignorait son état; mais son vieux maître, avare, froid, glacé comme la mort, dont il était le squelette, la ressemblance vivante, se chargea d'éteindre les rayons de l'espérance que Dieu de son divin souffle allume dans le lit du malade. Il s'approche de son valet: « Joseph! Joseph! les médecins ont déclaré que Dieu t'appelait visiblement à lui; dans ce cas nos statuts sont formels: tu n'as qu'à déclarer devant les gardes jurés que, te croyant près de ta fin, « requiers que, moyennant les quatre livres payées

dans les classes ouvrières. Les bains publics, qu'on désignait sous le nom d'*étuves*, étaient très-nombreux; c'était, au point de vue de la santé publique, un grand avantage, mais il n'en était pas de même pour la santé morale, car les étuves n'étaient souvent que des lieux de débauche, comme le prouvent les règlements municipaux promulgués à leur sujet dans un grand nombre de villes.—L.

« pour toi, et dix sous, avec une paire de gants, pour « chacun de tes fils, ils soient reçus valets. » Ah! c'était alors à voir que ses fils, qui n'avaient point été prévenus, qui aussitôt se jettent à genoux devant leur père, le prient, au nom de Dieu, de la Vierge, de tous les saints, de ne pas faire cette déclaration, de vivre et vivre longtemps ! Mais les gardes jurés, suivis des maîtres qu'on avait avertis, entrent. Aussitôt les enfants se lèvent, se jettent au cou de leur père, et, par leurs embrassements, tâchent de lui fermer la bouche. Le bon père, les écartant, fait entendre sa voix. La déclaration est faite et reçue; ses fils sont valets à l'instant même. Cependant le couteau de la peur, devenant de moment en moment plus tranchant, plus large, ne tarda pas à tuer ce pauvre valet dans les bras de ses pieux enfants. Croyez, messire Lapierre, que je pourrais vous parler encore d'autres malheurs des valets de ce métier ; mais c'en est assez, et sans doute vous les trouvez bien malheureux. Toutefois, ils le sont moins que lorsqu'ils sont devenus maîtres; leur malheur redouble même dès l'instant qu'ils commencent leur chef-d'œuvre. Vous pensez peut-être qu'ils ont seulement à prouver qu'ils excellent à tisser, à se servir de leur métier; ils doivent d'abord prouver qu'ils sont en état d'en construire tout le mécanisme, en état d'en faire toutes les pièces; ensuite ils vont empreindre leur marque sur le tableau de parchemin des maîtres (1); et cette marque, ils sont obligés de

(1) J'ai une peau de mouton assez grossièrement mégissée qui porte, rangées et par ordre, les empreintes des différentes marques des maîtres tondeurs de draps de Paris, depuis l'année 1691 jusqu'à l'année 1771. Ces marques sont ordinaire-

la tisser à chaque pièce de drap. Considérez maintenant le petit nombre de leurs métiers: chaque maître ne peut en avoir que trois, deux larges et un étroit. Il travaille au métier large : quel immense espace ses mains n'ont pas à faire parcourir à la navette, qui traverse une chaîne de deux mille quatre cents fils, six cents de plus qu'au siècle dernier ! Écoutez encore. Comment feriez-vous, messire Lapierre, si dans les écheveaux de fil, qui, d'après les règlements, doivent être composés d'aussi bons et d'aussi beaux fils en dedans qu'en dehors, il y en avait de qualité inégale?

En loyal échevin champenois, vous me répondrez que vous n'emploierez pas ces écheveaux. Oui, mais ce serait pour vous ruiner ; et cependant vous prendriez le parti le plus prudent : car, si vous les employez, votre drap, devenant de qualité inégale, est coupé en large et quelquefois même en long ; alors c'est comme si dans certaines parties il était brûlé ; le garde vous le brûlerait d'ailleurs tout entier. Il en est de même des draps épaulés, corsés vers les côtés, faibles vers le centre. C'est surtout aux lisières que le tisserand doit prendre garde : il peut faire à sa volonté des draps gris, de couleur mélangée, de diverses laines, des gâchés, pourvu qu'il avertisse par les lisières qui leur sont propres ; il peut même, en n'y mettant pas de lisières, fabriquer des draps aussi grossiers, aussi mauvais qu'il voudra, pour lui, pour ses parents, pour ses amis. Mais je ferai sans doute mieux de me taire et de laisser parler les sta-

ment les lettres initiales du nom du maître tondeur; elles paraissent faites, en grande partie, avec un emporte-pièce. Nul doute que cet usage remonte aux siècles antérieurs.

tuts : « Que nul ne soit si hardi, vous disent-ils, de faire travailler à l'un de ces métiers un ouvrier qui n'est ni son apprenti, ni son fils, ni son frère, ni le fils de son frère. Que nul ne soit si hardi, avant d'avoir fini une pièce, d'en commencer une autre. Que nul ne soit si hardi de tisser après l'heure des vêpres une pièce, si ce n'est pour la finir le soir même. » Les statuts défendent encore aux maîtres de travailler en cette qualité si depuis leur réception ils ont travaillé comme valets : alors ils doivent de nouveau être examinés, de nouveau faire leur chef-d'œuvre, de nouveau être reçus. Ah ! messire Lapierre, dans cet état il vous faudrait en passer par là, s'il vous avait plu d'être, comme on dit, d'évêque aumônier. Viennent ensuite les droits de mesurage à la clouière ou mesure fixe, garnie de clous espacés par pieds et par pouces; viennent d'autres droits lorsque vous achetez les fils, lorsque vous vendez l'étoffe ; viennent les diverses espèces de contributions, et notamment celles pour l'absolution des confrères excommuniés. Que si d'ailleurs vous voulez vous enrichir, ajoutez que la loi vous défend de vous entendre avec les autres maîtres, afin de tenir les draps à un prix élevé ; elle vous ordonne de vendre chacun à votre volonté, qui plus qui moins. Enfin, messire Lapierre, ne vous faites pas tisserand si vous n'êtes chaste : car il vous est défendu de gracieuser les femmes de vos confrères, et même leurs filles, lorsque mariage ne doit s'ensuivre. Ne vous faites pas tisserand si vous n'êtes honnête homme : car, à la première fois que vous avez volé, vous ne pouvez exercer d'un an le métier, et vous le perdez à la seconde. Ne vous faites pas tisserand si vous n'avez de bonnes jambes : car, aux noces

de chacun de vos confrères, ils sont bien obligés de vous donner douze deniers, mais vous êtes obligé de les suivre jusqu'à une lieue, ce qui, avec le retour, fait deux, excepté que je me trompe. Si vous n'avez bon estomac, ne vous faites pas tisserand : car les statuts vous disent que, le lendemain de la Fête-Dieu, les dépenses de bouche sont grandes, et, je le répète, vous, bourgeois économe, vous payerez tout comme, que vous ayez ce jour-là appétit ou non, que vous mangiez ou que vous ne mangiez pas.

Les foulons, comme les âmes du purgatoire, dans le grand tableau de la paroisse, vous tendent aussi les bras. Ils vont aussi tenir place une heure avant le jour. Ils vous appellent, vous et tous ceux qui envient leur sort ; ils vous cèderont volontiers leur part de mauvais temps, et encore plus volontiers leur part de travail. On n'envie pas les pauvres foulons quand, durant plusieurs heures, on les a vus fouler, tantôt des pieds, tantôt des mains, tournant, retournant les draps, les foulant, les refoulant, les imbibant, les dégorgeant, maintenant avec de la terre, maintenant avec de l'eau pure. Au premier coup des vêpres, la porte de leur foulonnerie s'ouvre : c'est un pain que, suivant l'usage, leur envoie le maître, et c'est tout. Je ne parlerai pas des foulons des moulins à maillets de bois : ils ne foulent que des draps grossiers ; ils ne sont pas exposés à payer une amende à chaque défectuosité, à chaque barre ; mais aussi n'est-ce pas eux qui portent le beau nom de foulons pareurs de draps, et leurs valets n'ont pas le droit de porter des vestes de quatre sous.

Les tondeurs : voyez-les qui vous appellent aussi, qui vous prient de venir prendre leur place ; ils sont

à tondre les draps à mou, humides, les draps à table sèche, secs. A la vérité, ils chantent : c'est qu'ils font semblant d'être contents, et bien sûrement ils enragent, et vous enrageriez bien sûrement comme eux si vous tondiez ou retondiez les draps, et qu'on ne vous permît de les tendre, de les étirer, de les carrer qu'avec la machine à poulies, qu'on vous interdît l'essellette ou appareil à madriers, dont la tension, plus douce et plus graduée, occasionne bien moins de cassures d'étoffes. Je ne sais si vous n'enrageriez pas aussi qu'on vous défendît de vous servir de cardes au lieu de chardons ; mais pour cette fois vous auriez tort. Vous enrageriez sans doute aussi qu'on vous défendît d'étendre vos draps le long des remparts de la ville ; vous auriez tort encore.

Les friseurs maintenant vous appellent, et beaucoup plus haut. Ils ne vous auraient peut-être pas appelé au temps passé : peut-être auraient-ils été dignes d'envie dans la nouveauté de leur art ; mais aujourd'hui ils vous cèderaient volontiers leur place, et vous ne la prendriez pas.

Les presseurs vous la céderaient de même. Messire, vous diraient-ils, nos prédécesseurs du siècle dernier pouvaient presser les draps avec des plaques de métal chauffées : alors, c'était sitôt fait ! Maintenant, nous ne pouvons faire chauffer même les planchettes ; à peine il nous est permis de les employer. Bientôt les forts papiers seront seuls en usage.

Ah ! messire Lapierre, ah ! messire, quel bon temps que celui de l'ignorance ! Ici, à une de ces veillées de l'hôtel de ville, je trouvai quelqu'un qui se fâchait encore bien plus que les tondeurs, les friseurs, les presseurs : c'était un de ces hommes qui ne travaillent

pas, et que cependant on appelle travailleurs ou du moins fabricants, bien qu'ils ne fabriquent pas, bien qu'ils ne fassent que payer, diriger les ouvriers qui fabriquent. Il me contait ses peines, et le chapitre était long ; il le termina en me disant : Les statuts de notre métier sont et sans doute doivent être les plus sévères. Vous savez que les visiteurs viennent visiter les laines avant qu'on les carde ; les laines cardées avant qu'on les file ; les laines filées avant qu'on les tisse ; les étoffes tissées, avant qu'on les foule ; les étoffes foulées, avant qu'on les tire aux chardons, avant qu'on les tonde ; les étoffes tirées aux chardons, tondues, avant qu'on les presse. Vous savez après quels longs examens ils mettent le sceau de cire aux draps qui doivent être foulés ; après quels plus longs examens ils remplacent, à la fin du foulonnage, le sceau de cire par le sceau de plomb, qui, jusqu'à la dernière aune de la pièce de drap, doit en attester la bonne qualité à l'acheteur ; vous savez que, sous sa responsabilité, le presseur doit couper la lisière vis-à-vis les endroits qui lui paraissent défectueux ; vous savez qu'alors seulement on porte les draps à la maison municipale de la visitation. Eh bien ! à toutes ces visites, à toutes ces inspections, à toutes, les visiteurs, les inspecteurs, et notamment, lorsque j'étais à Dijon, monseigneur le vicomte maire de la ville, qui alors était leur chef, ne m'ont jamais fait aucun reproche, ne m'ont jamais donné que des éloges. Mes draps valent peut-être mieux que les draps espagnols ; toutefois, pour les vendre, même moins qu'ils me coûtent, je suis obligé de les appeler draps d'Espagne, et non draps de France, car un homme tant soit peu notable ne voudrait pas

en porter. Les tanneurs se plaignent d'être frustrés de leur gloire : notre gloire est incontestablement bien plus grande ; nous sommes incontestablement plus malheureux. Je le demande à tout le monde, je vous le demande, pouvons-nous être plus malheureux ?

LA BANNIÈRE DE NOTRE-DAME LA RICHE.

Oui, lui répondis-je : car, au lieu d'être fabricant d'étoffes de laine, vous pourriez être fabricant d'étoffes de soie ; au lieu d'être sous la bannière de Notre-Dame, vous pourriez être sous la bannière de Notre-Dame la Riche. Rappelez-vous, je vous prie, ce jeune fabricant établi dans la grande rue. Il faisait des étoffes d'or de cinquante écus l'aune (1). Tout à coup il se vit ruiné par l'ordonnance de 1485 (2), qui

(1) La fabrication des étoffes d'or et d'argent fut naturalisée en France par Louis XI. Ce prince, dans ses dernières années, fit venir d'Orient et d'Italie des ouvriers qui nous initièrent aux procédés de cette fabrication. Ces ouvriers furent désignés sous le nom de *tissutiers d'or*. Les étoffes dites *brocart d'or* étaient portées par les grands personnages et les dignitaires ecclésiastiques, dans les solennités politiques et religieuses. Ils avaient seuls le droit d'en user. — L.

(2) Cette ordonnance fut rendue à la demande des états généraux de Tours, qui s'étaient plaints des progrès du luxe. Charles VIII, oubliant les efforts qu'avait faits Louis XI pour propager en France la fabrication de ce qu'on appellerait aujourd'hui les *articles de haute nouveauté*, défendit à ceux de ses sujets qui n'étaient pas nobles, de porter des habits de drap d'or, d'argent ou de soie, à peine de les perdre et de payer une amende. Les draps d'or et d'argent furent réservés à la haute

interdit les draps d'or et d'argent, et qui même ne permit de porter des habits de soie qu'aux chevaliers

noblesse; les habits de soie aux chevaliers possédant 2,000 liv. de rente, soit environ 42,000 fr. de notre monnaie; les habits de drap de Damas, de satin ras et de satin figuré aux écuyers. L'ordonnance de 1485 causa, comme l'indique Monteil, la ruine d'une foule de fabricants; mais Charles VIII n'est pas le seul de nos rois qui ait arrêté le progrès industriel par des lois somptuaires. Louis XIV lui-même, après avoir favorisé certaines fabrications de luxe, leur porta, au déclin de son règne, un coup fatal en promulguant des ordonnances qui rappelaient celles de 1485, et qui avaient pour but de limiter à un petit nombre de consommateurs l'usage des objets sortis des manufactures qu'il avait fondées. Une pareille contradiction paraît aujourd'hui bien étrange, mais quand on se place pour la juger au point de vue de l'ancienne monarchie, elle s'explique pour ainsi dire d'elle-même, et l'on en trouve les causes

1° Dans l'idée chrétienne qui proscrit toutes les manifestations extérieures de la vanité et de la coquetterie;

2° Dans l'erreur économique qui attribue au luxe la ruine des États;

3° Dans l'organisation des classes nobles, qui se distinguaient non-seulement par leurs priviléges, leurs titres et leurs armoiries, mais encore par l'emploi exclusif de certains meubles et de certains vêtements; et comme les nobles étaient aux yeux des rois le plus ferme appui du trône, il était naturel que les rois cherchassent à les satisfaire, en les maintenant pour toutes choses en dehors du droit commun;

4° Dans le déficit permanent du budget, qui ne permettait pas au gouvernement de se procurer, en quantité suffisante, les métaux précieux nécessaires au monnayage. Les rois restreignaient, dans l'industrie, l'emploi de ces métaux, afin de se les procurer à meilleur compte pour les hôtels des monnaies, en même temps qu'ils forçaient, sous prétexte d'arrêter les progrès du luxe, ceux qui étaient détenteurs de bijoux ou d'objets d'orfévrerie, à les porter aux hôtels, où les agents du fisc les rachetaient à vil prix d'après un tarif qu'ils fixaient eux-mêmes. — L.

et aux écuyers les plus riches. Il faisait des velours(1) cramoisis, figurés : ce furent ceux que l'ordonnance défendit. Il ne faisait pas de satin, ni de damas figuré : ce furent les étoffes qu'elle permit. Aujourd'hui cette ordonnance, il est vrai, est un peu oubliée ; et cet homme industrieux, qui avait eu tant à se repentir de ne s'être livré qu'à un seul genre de fabrication, s'est mis à faire des velours, des damas, des satins, des taffetas, des samyts, des crêpes de soie de toute espèce. Toutefois il n'a jamais pu se relever des désastres de cette terrible année. Maintenant il travaille avec l'argent et pour le compte des autres. Et vous qui vous plaignez qu'en France on ne veut que des draps d'Espagne, considérez que depuis plus longtemps encore on ne veut que des soieries d'Italie, quoique depuis le commencement du siècle nous fabriquions dans le royaume des étoffes de soie ; même quoique Louis XI et ses successeurs y aient appelé des ouvriers, des peintres, des directeurs étrangers. Les grands et les riches prisent encore moins nos soieries que nos draps ; ils s'imaginent, je crois, que nous avons encore moins d'esprit pour les soies que pour les laines.

LA BANNIÈRE DE SAINT MAURICE.

Avant-hier j'avais chez moi assez nombreuse compagnie. On parla de divers métiers, d'abord de ceux

(1) Le velours, *pannum villosum*, villuse ou veluel, était connu au douzième siècle. La règle des templiers leur permettait de s'en habiller en tout temps.—L.

qui ne plaisent pas. Je dis que, si j'étais à prendre un métier, ce ne serait pas celui des teinturiers que je prendrais. Eh ! pourquoi cela ? me répondit-on. Leur art, depuis que l'on distingue le grand du petit teint, s'élève, ne cesse de s'élever avec la perfection ; de plus, le parlement a pris, il y a longtemps, les teinturiers sous sa protection spéciale ; il a, sur ses vénérables siéges, plusieurs fois grondé les tondeurs de tondre trop bas ou trop haut, de faire brûler le drap par la couleur, ou d'empêcher que la couleur pénètre. N'importe, dis-je ; une autre bannière que celle de saint Maurice serait la mienne. On voulut savoir pourquoi. Ce n'est pas, répondis-je, parce que je serais actuellement forcé à teindre en laine la trame et en fil la chaîne ; ce n'est pas non plus parce qu'on ne peut actuellement teindre en noir de chaudière que la chaîne des étoffes de vil prix, et que la chaîne des belles étoffes doit être teinte en guesde et reteinte en garance ; mais c'est parce qu'un règlement renouvelé depuis peu permet aux tisserands d'avoir chez eux des valets teinturiers, qu'il leur donne l'avantage de pouvoir teindre avec toute sorte de matières, excepté avec la guesde ; c'est surtout parce que ce règlement est d'un autre siècle, en outre d'une femme, en outre vieille, en outre veuve, car c'était la reine Blanche.

LA BANNIÈRE DE SAINTE LUCE.

On parla ensuite des métiers qui plaisent. Quelqu'un qui venait de payer le compte de son riche habillement dit qu'il était fâché de ne pas être tailleur, que c'était

un excellent métier. Ah ! vous n'êtes pas de Meaux, lui dit une autre personne de la compagnie : les maîtres ne peuvent empêcher ceux qui ne le sont pas de faire des habits pour les enfants, ce qui est peu de chose; mais encore même d'en faire pour les seigneurs, ce qui n'est pas peu de chose. Ah ! vous n'êtes pas de Tours, lui dit un autre : vous payeriez un marc d'argent pour votre maîtrise. Ah ! vous n'êtes pas de la Rochelle, lui dit un autre : vous seriez tenu de donner cinquante livres pour votre cautionnement, de payer toutes les pièces d'habillement mestaillées. Ah ! vous n'êtes pas de Poitiers, lui dit un autre : vous verriez s'il est facile de ne pas mestailler, quand vous êtes forcé de tirer d'une aune de drap portant cinq parts de lé deux paires de longues chausses d'homme, avec talon et avant-pied, ou bien quatre paires de chausses de femme ; et vous devez savoir qu'avec les femmes, lorsqu'il s'agit non-seulement de robes, mais même de chausses mestaillées, il n'y a pas à rire. Ah ! dit un autre, maintenant à Chinon c'est pis : les chausses d'homme à braies, à loquet, à sangles, à courroies, à double couture, qui sont si compliquées, si difficiles à faire, quand elles sont faites en étoffes neuves et en étoffes vieilles sont arses ; alors feu aux chausses ! Vous pouvez dire aussi, ajouta un autre, feu aux pourpoints (1) ! feu aux jacques ! feu aux houppelandes ! car à Paris il en est de même, si les pourpoints, les jacques, les houppelandes, les habits de trois,

(1) Le pourpoint est mentionné dès le treizième siècle. C'était une espèce de justaucorps qui serrait le buste et se laçait par devant. Les jacques et les jacquettes, qui rappellent par la forme les tuniques de nos chasseurs à pied, étaient

quatre doubles, rembourrés de laine ou de coton, qui paraissent aujourd'hui venir remplacer les fourrures, ne sont pas faits de bonnes toiles, de bonnes étoffes, sans mélange de neuves et de vieilles, excepté pour les bordures, où l'on peut employer aux habits bourgeois les vieux habits de soie des gentilshommes, parce que, dit paternellement ou maternellement l'ordonnance, ils ne sont en général ni trop râpés, ni trop usés. Et comme d'autres continuaient à s'apitoyer sur le sort des tailleurs, l'homme au riche habillement leur dit : Messires, je ne vois pas que les tailleurs, qui mettent vingt aunes de velours à une robe, soient tant à plaindre. Messire, lui-dis-je, en fait de fournitures, les malheureux tailleurs sont depuis longtemps aguerris.

LA BANNIÈRE DE SAINT SEVER.

La voyez-vous maintenant passer, la bannière de saint Sever? Écoutez les prières qu'adressent les nombreux confrères à leur puissant et glorieux saint.

Les aumussiers qui font ces antiques couvre-chefs descendant par derrière jusqu'aux talons, ces aumusses d'abord à l'usage des femmes, ensuite à l'usage

froncés du corsage et de la jupe. La houppelande affectait les formes les plus variées : les unes s'arrêtaient à la hauteur des cuisses, les autres tombaient jusqu'aux genoux, quelques-unes jusqu'aux pieds. On ajoutait à la houppelande, à la hauteur du collet, une collerette en velours ou en linge, nommée *collière*. — L.

des femmes et des clercs, enfin à l'usage des femmes, des clercs, des laïques et de tout le monde, lui demandent que leurs statuts s'adoucissent : qu'on puisse employer non-seulement les laines tondues dans la bonne saison, mais dans toutes saisons ; qu'elles puissent être filées non-seulement au rouet, mais de toutes les manières ; qu'elles puissent être foulées avec la terre à foulon, non-seulement du pays ; mais de tous les pays ; qu'elles puissent être foulées non-seulement avec les mains, mais encore avec les pieds. Ils lui demandent qu'il leur soit permis de faire non-seulement des aumusses, des bonnets, des coiffettes, des mitaines, des chaussettes, mais encore toute sorte d'ouvrages ; qu'il leur soit permis de travailler non-seulement avec les chardons, avec les petits ciseaux, les petites forces, mais encore avec les cardes, les grands ciseaux, les grandes forces ; que, lorsqu'ils sont reçus maîtres et qu'ils ne peuvent, pour tous ces différents objets de fabrication, faire leur chef-d'œuvre, ils soient reçus maîtres pour la totalité, et non maîtres par fraction de métier, sauf leur promesse d'apprendre ce qui leur reste à savoir, et, en attendant, de ne faire que ce qu'ils font bien.

Les lâcheurs, les lâcheresses de l'aumusserie, lui demandent qu'on ne défasse pas leur ouvrage lorsqu'il leur arrive d'en avoir mal assemblé, mal cousu les diverses pièces à la quille; qu'on ne les force pas à le recommencer; qu'on ne leur impose point d'amende.

Les chapeliers, contents qu'on leur laisse employer le noir de chaudière et les autres couleurs qui sont interdites aux aumussiers, contents surtout de la nouvelle mode des chapeaux de castor, des chapeaux de

quatre d
paraisse
ne sont
sans mé
les bord
geois le
parce qu
l'ordonn
trop usés.
sur le so
ment leu
leurs, qu
soient ta
fourniture
temps ag

La vo
saint Se
nombreu
saint.
Les a
descend
ses d'al

froncés
formes le
cuisses, l
jusqu'aux
collet, un
lière. —

jolie confrérie de brodeurs, de brodeuses, qui brodent les collets d'habits, les manches, les robes, les ceintures, les meubles, les tabourets, les chaises, les bancs, les lits, les tableaux, attire bien du monde sous la bannière du saint. Mais quelle peine! quelle continuité de peine! Voyez le trait fait au pinceau, le trait fait à l'aiguille: quelle rapidité! quelle lenteur!

Au jour actuel, les hommes et les chevaux sont couverts d'argent et d'or ouvrés en broderie. Tel grand seigneur porte souvent sur sa manche le travail d'une brodeuse pendant six mois, pendant un an; il y porte quelquefois la vie des plus jeunes ou des plus délicates (1).

J'aurais mieux aimé entendre dire à un vieux laboureur qu'à un vieux brodeur irrité d'être obligé, faute de pouvoir trouver des aides, à broder jour et nuit pendant les deux ou trois premiers mois qui précédèrent la joyeuse entrée du roi, qu'alors seulement le monde serait bien réglé quand il n'y aurait plus des milliers ou des millions de fainéants dans les châteaux ou dans les maisons des riches, quand tout homme

(1) On ne se bornait pas à broder sur les habits des arabesques et des figures; on y traçait aussi à l'aiguille des vers et des rébus. Il existe dans les comptes de la maison d'Orléans une note des dépenses faites au quinzième siècle pour les perles, au nombre de 960, qui avaient servi à décorer une houppelande. On avait brodé sur les manches les vers et la musique d'une chanson qui commençait par ces mots : *Madame, je suis tout joyeux*. Chaque note était formée de perles. Voir Quicherat, *Séance d'inauguration de l'école des chartes*, 1847, in-8°, p. 30. — L.

pourrait répondre : Je prie Dieu, je combats, je travaille.

LA BANNIÈRE DE SAINT FRANCOIS.

La broderie est une peinture à l'aiguille. La tapisserie est une peinture à la navette, ou plutôt aux navettes ou broches ; elle a encore plus avancé, elle est plus près de la peinture au pinceau, qu'elle imite jusque dans ses filets d'or et d'argent. Quels plus beaux, quels plus grands tableaux de laine que ceux qui couvrent les murailles de l'église de Saint-Remi de Reims, de l'église cathédrale, de plusieurs autres églises (1) ? Ce sont des représentations où viennent s'offrir nos pontifes, nos rois, nos héros ; ce sont d'immenses feuillets de l'histoire de France. Chaque scène, chaque groupe, a au-dessous une inscription explicative. Mais dans ces tapisseries si artistement tissées, si vivement colorées, qu'ai-je besoin de lire lorsque tous les personnages parlent ? Maintenant qu'on soit de bonne foi, et qu'on me réponde : Quand on regarde ce beau travail, songe-t-on à la peine de

(1) Suivant Baugier, Mémoires historiques de la Champagne, article *Rheims*, les tapisseries représentant la vie de saint Remi furent données à l'abbaye de ce nom par Lenoncourt, archevêque de Reims, prédécesseur d'un autre Lenoncourt, qui, en 1531, en donna à cette même abbaye ou d'autres, ou la suite de celles du quinzième siècle. J'ai vu de semblables tapisseries de cet âge, entre autres à la cathédrale de Rhodez ; elles sont aussi, comme celles de Reims, à scènes détachées, avec un écriteau au-dessous de chaque scene.

l'ouvrier ? On n'y songe pas. Et à son habileté, à sa science ? Pas davantage.

La tapisserie a même avancé pour les restaurations. Il fallait qu'autrefois dans les rentraitures on employ t grossièrement le noir sur le blanc, le rouge sur le bleu, puisque les règlements du milieu de ce siècle ordonnent qu'elles soient faites des mêmes couleurs, des mêmes nuances, puisqu'ils ordonnent qu'elles soient «bien filées et nouées aux visages, aux mains, « aux armoiries, escussons et autres choses dange- « reuses. » Le tapissier est obligé de faire pater, garnir de toile les chambres ou tapisseries de serge à tous les endroits fixés par les règlements. Aujourd'hui on paye beaucoup plus cher les tapisseries garnies de rubans calendrés ; c'est que les règlements les interdisent. On ne se plaint pas des tapissiers ; au contraire, on les plaint.

LA BANNIÈRE DE SAINT PAUL.

J'avais ouï dire depuis assez long temps que l'état de cordier était surtout jalousé. Cette semaine j'en ai eu une nouvelle preuve ici à l'hôtel de ville, où un courtier disait au maître cordier de la mairie : Perrot, votre grand-père n'était pas pauvre, votre père était riche, vous êtes encore plus riche : je veux changer de métier, faire le vôtre. Vous travaillez pour les hauts châteaux, où sont les puits les plus profonds, et l'on vous paye la corde deux sous la toise. — Oui ; mais sachez qu'elles doivent être de bon chanvre qui n'ait été mouillé, ressséché, ressuyé. — Vous gagnez

beaucoup avec les cultivateurs à faire les traits de charrue. — Pas tant : ils doivent avoir au moins douze fils. — Beaucoup avec les charretiers, les voituriers. — Pas tant : les chevêtres doivent être de huit fils, et les licous de chanvre doivent être mélangés de poil. Le débat s'étant prolongé, Perrot, impatienté, le termina en disant : Les cordiers, quand nous filons une corde nous ne savons si ce ne sera pas celle d'un pendu : cela ne donne guère envie de prendre trop, de trop gagner. Les cordiers, nous sommes les plus pauvres et les plus honnêtes : notre état convient à peu de monde ; que les courtiers surtout ne s'y trompent pas.

LA BANNIÈRE DE SAINT JEAN PORTE-LATINE.

Il n'est ici personne, messires, qui dans ses archives de famille n'ait du papier du dernier siècle (1).

(1) Voici résumée, en quelques lignes, l'histoire des différentes matières sur lesquelles on a écrit depuis l'antiquité jusqu'au quinzième siècle. Nous trouvons dans l'antiquité : le papyrus, substance ligneuse, tirée de l'arbuste nommé *cyperus papyrus*, et sur laquelle on écrivait avec une espèce d'encre ; les tablettes enduites de cire sur lesquelles on traçait les caractères en creux à l'aide d'un stylet nommé *graphium* ; le parchemin, qui paraît vers le second siècle avant Jésus-Christ, au moment où le papyrus commençait à devenir très-rare, et qui fut inventé, dit-on, par Eumène II, roi de Pergame, ce qui lui a fait donner par les anciens le nom de *charta pergamena*, d'où nous avons fait *parchemin*.

A dater du cinquième siècle de notre ère, l'emploi du papyrus devient de moins en moins fréquent, et cesse complétement

Voyez combien il était grossier, épais, cotonneux, cassant! Voyez combien le nôtre a la pâte liée, égale, fine, blanche! Le papier écu de France, tète de mouton, serpent couronné, sera éternellement un monument de l'art, et toutefois il ne coûte que huit sous la main, c'est-à-dire beaucoup moins qu'autrefois le vilain papier. De notre temps, il faut d'ailleurs en convenir, l'abondance des chiffons est bien plus grande. Maintenant tout le monde, nuit et jour, porte sa chemise, au lieu qu'au pauvre siècle passé les riches n'en portaient pas la nuit, et grand nombre des autres n'en portaient pas même le jour. Maintenant le clergé et la noblesse ne fournissent que des chiffons de toile blanche, et le tiers état, qui ne fournissait guère que des chiffons de toile grise ou rousse, fournit aujourd'hui des chiffons de toile blanche et en quantité toujours croissante. L'amélioration de la société offre certains signes imperceptibles, mais infaillibles. S'il est vrai que nos papeteries de Troyes soient les plus anciennes (1), il est incontestable qu'elles ont été les

au onzième. L'usage des tablettes de cire se conserve jusque vers les premières années du quinzième siècle. L'usage du parchemin se maintient au moyen âge pour les chartes, les diplômes, les manuscrits en volumes; et dans les temps modernes, jusqu'à la Révolution, pour les ordonnances des rois et les actes privés d'une certaine importance.

Le papier de chiffons, connu des Orientaux dès le onzième siècle, est introduit en Europe à l'époque des Croisades; mais l'emploi ne s'en propage pas avant le treizième siècle, et lors même qu'il se popularise, on ne l'emploie ni pour les actes importants ni pour les livres de quelque valeur. Ce n'est guère qu'à la fin du dix-septième siècle qu'il devient tout à fait usuel. —L.

(1) « Sur la requeste baillée par le doyen de l'église de Troyes...

meilleures ; elles le sont encore. Des douze papetiers de l'université, quatre sont Champenois, et tous les quatre de Troyes. Le nom de l'un d'eux est devenu célèbre : qui aime les belles éditions et qui ne connaît le nom du papetier Le Bé?

On envie sans doute les papetiers ; mais on envie bien plus les imprimeurs. Aujourd'hui leur art est l'art nouveau, l'art brillant ; tout le monde lui en veut, et cependant tout le monde en veut. Je citerai surtout les courtiers. Les imprimeurs n'ont pas besoin de notre ministère : donc, suivant eux, les imprimeurs sont les plus heureux. Je sais d'ailleurs de bonne part qu'ils disent souvent que c'est l'état le plus heureux, et qu'ils le changeraient volontiers contre le leur. Mais, leur demanderai-je, comment donc feriez-vous pour pouvoir l'exercer? Ah! mes voisins les courtiers, quoique vous soyez fort adroits, fort habiles, vous n'êtes pas grands grecs, ou plutôt vous n'êtes pas très-chargés de grec, ni même de latin. Personne ici n'ignore que vous n'avez pas été à la grande école. Peut-être me répondront-ils qu'ils auraient des valets bons latinistes, bons grécistes, qui mettraient bien les points sur les i. A la bonne heure ;

le comte de Champaigne souloit prendre soixante livres tournois de rente sur les fours de Troyes et sur le moulin à papier appelé le moulin le Roy, appartenant au dict doyen... » Mardi 6 septembre 1441, Collection intitulée *Minutes-Journal*, conservée aux archives de la Cour des comptes. Il est très-probable que les papeteries de Troyes sont les plus anciennes. Le moulin le Roi continuait à fabriquer au quinzième siècle, puisqu'un jugement du bailli de Troyes de l'année 1485 enjoint aux papetiers de ce moulin de fournir un passage aux chevaux et aux voitures des habitants du voisinage.

mais, leur dirai-je encore, vous avez de nos jours, et vous venez il n'y a qu'un moment de vous en vanter, vous avez porté le courtage aux dernières limites, et sûrement vous entendriez porter de même l'imprimerie à la perfection. Eh! qu'entendriez-vous donc y perfectionner? Entendriez-vous perfectionner le matériel de l'art? Voyons en quoi cela serait possible. On a imprimé d'abord une page comme une estampe, avec une planche gravée; ensuite on a rendu probablement les mots mobiles; ensuite, et probablement bientôt après, on a rendu mobiles les lettres. Ces deux immenses pas sont faits, vous ne pouvez plus les faire. On a essayé successivement toute sorte de matières pour les lettres ou les caractères; on les a gravés, on les a fondus. On s'est arrêté là, et je pense que vous vous y arrêterez aussi. L'encre de l'imprimerie a été inventée en même temps que l'art; elle n'a pu être inventée que grasse, onctueuse, épaisse : il vous serait impossible de l'inventer d'une autre manière. Entendriez-vous perfectionner la presse? Voilà qui était bon du temps du rouleau à la main, mais aujourd'hui nous avons la presse frappante; on n'a pu et vous ne pourrez trouver mieux. Aujourd'hui on ne colle plus deux feuilles l'une contre l'autre; on imprime les deux côtés du papier. Le papier n'a que deux côtés, comment voulez-vous perfectionner le tirage? Pour assembler les feuilles, on a imaginé depuis peu les signatures : vous ne pouvez plus les imaginer. Vous n'êtes pas à temps non plus à imprimer les premiers en caractères les lettres initiales. Aujourd'hui on ne les fait plus à la main, on ne fait pas même ainsi les frontispices : on les imprime comme le reste du livre. Peut-être voudriez-vous

rejeter le vieux et monotone caractère romain, et adopter les nouveaux caractères allemands, bien plus près de la véritable image de l'écriture ? Eh bien ! on vous a encore prévenus. Je vous le dis, je le dis à la postérité, il n'y a guère plus de soixante ans que l'imprimerie est en usage ; n'importe, jamais on ne passera Trapperel, Vérard, Simon Vostre (1); je suis tenté d'ajouter : et nos bons imprimeurs de Troyes.

(1) C'étaient les imprimeurs les plus célèbres de la fin du quinzième siècle. Wimpfeling, natif de Strasbourg et contemporain de Gutenberg, s'exprime ainsi sur les origines de l'imprimerie : « En l'année 1440, sous le règne de Frédéric III, un bienfait « presque divin fut accordé à l'univers par Jean Gutenberg, « inventeur d'un nouveau mode d'écrire. Il fut le premier qui « découvrit l'art d'imprimer, dans la ville de Strasbourg. Étant « ensuite allé à Mayence, il y apporta le dernier complément. »

Au reste, soit qu'on donne la priorité à Mayence, soit qu'on l'accorde à Strasbourg, c'est toujours au même homme, à Gutenberg, que l'invention de l'art typographique est attribuée.

L'imprimeur Ulrich Zell, l'historien Palmieri, l'abbée Trithème, tous trois contemporains, l'attestent formellement.

Le récit de Trithème, notamment, contient sur l'origine de l'imprimerie des détails intéressants que ce chroniqueur avait appris de la bouche même de Pierre Schœffer.

« A cette époque, dit-il, ce fut à Mayence, ville d'Allemagne, « près du Rhin, et non pas en Italie, comme quelques-uns « l'ont faussement prétendu, que fut imaginé et inventé par « Gutenberg, cet art mémorable et jusqu'alors inconnu d'imprimer les livres au moyen de caractères en relief. Gutenberg, après avoir risqué pour le succès de son invention « presque tous ses moyens d'existence, se trouvant dans le « plus grand embarras, manquant tantôt d'une chose, tantôt « d'une autre, et sur le point d'abandonner par désespoir son « entreprise, put cependant, à l'aide des conseils et de la « bourse de Jean Fust, comme lui citoyen de Mayence, achever son œuvre. Ils imprimèrent d'abord un *vocabulaire* appelé « *Catholicon*, en caractères écrits régulièrement sur des

Bien sûrement, mes voisins les courtiers, vous ne voudriez pas être relieurs, vous ne leur portez bien sûrement pas envie. Cependant vous ne manieriez plus autant qu'autrefois le bois : car les couvertures sont devenues bien plus légères, quoiqu'elles soient

« tables de bois et avec des formes composées. Mais ils « ne purent se servir de ces formes pour imprimer d'autres « livres, puisque les caractères ne pouvaient se détacher des « planches, mais étaient sculptés à même, comme je l'ai « dit. D'autres inventions plus ingénieuses succédèrent à ce « procédé, et ils trouvèrent le moyen de fondre des formes de « toutes les lettres de l'alphabet latin. A ces formes ils don- « nèrent le nom de matrices, dans lesquelles ils fondaient des « caractères d'airain ou d'étain, qui avaient la dureté néces- « saire pour supporter toute pression, lesquels caractères » étaient auparavant gravés par eux à la main. En effet, ainsi « que je l'ai entendu dire, il y a environ trente ans, à Pierre « Schœffer de Gernsheim, citoyen de Mayence, qui était gen- « dre du premier inventeur, ce procédé d'impression offrait de « grandes difficultés à son début. Car, avant d'avoir achevé le « troisième cahier de quatre feuilles d'une Bible latine qu'il « s'agissait d'imprimer, ils avaient dépensé plus de quatre mille « florins. Mais Pierre Schœffer, alors ouvrier et ensuite gen- « dre, comme nons l'avons dit, du premier inventeur Jean Fust, « unissant l'habileté à la prudence, inventa une manière plus « facile de fondre les caractères, et compléta l'art, en le por- « tant au point où il est aujourd'hui. Tous trois gardèrent quel- « que temps secrète cette manière d'imprimer, jusqu'à ce « qu'elle fut divulguée par leurs ouvriers, sans l'aide desquels « ils ne pouvaient pratiquer cet art, d'abord à Strasbourg, et « peu à peu dans les autres pays du monde.

« Ce que je viens de dire sur cette ingénieuse merveille « d'imprimer est suffisant. Ses premiers inventeurs furent des « citoyens de Mayence. Or, ces trois premiers inventeurs, Jean « Gutenberg, Jean Fust et Pierre Opilio (Schœffer), gendre de « ce dernier, habitaient à Mayence la maison connue sous le « nom de *Zum-Jungen* qui prit ensuite le nom d'*Imprimerie*, « nom qu'elle conserve encore. »

toujours solidement attachées par des nerfs de parchemin ou de cuir (1), et si vous travailliez pour les gens riches, vous manieriez le damas, le velours. Nos bibliothèques, qui, chez quelques particuliers, s'élèvent, depuis l'invention de l'imprimerie, jusqu'à cent volumes, récréent, par leurs diverses couleurs, les yeux, avant de récréer l'esprit; elles récréent aussi les yeux par les compartiments de maroquin, par les peintures délicates dont sont ornés les plats de la couverture, surtout par les gaufrures imprimées artistement à petits fers sur la couverture et sur les tranches, toutes chargées d'arabesques, de feuillages, de fruits, d'ornements de l'intérieur du livre qui semblent en sortir, ou plutôt déborder. Belles, très-belles reliures! Métier pénible, très-pénible!

---

(1) Tout ce que dit ici Monteil est d'une parfaite exactitude. Parmi les volumes du moyen âge, il en est un grand nombre qui sont, par leur reliure seule, de véritables bijoux. Plus on remonte vers les origines de la monarchie, plus les matières employées pour les couvertures des livres sont rares et précieuses. Charlemagne fit placer sur quelques-uns des manuscrits qu'il faisait exécuter dans les abbayes, des lames d'or et d'argent enrichies de pierres précieuses, et des reliques enchâssées sous du cristal de roche. On peut voir encore aujourd'hui, sous les vitrines de la bibliothèque de la rue de Richelieu, quelques magnifiques échantillons de la reliure carlovingienne. L'or, l'argent, le cuivre doré, furent encore en usage dans les siècles suivants, ainsi que les émaux et l'ivoire sculpté. Mais à dater de la fin du quatorzième siècle jusqu'aux premières années du seizième, on employa généralement les ais en bois, recouverts de velours, de satin, d'étoffes brochées d'or et d'argent, et de cuirs gauffrés. C'était surtout dans les livres d'heures à l'usage des femmes que les relieurs déployaient leur talent.

Messires, oh! combien vous nous plaindriez davantage si je vous disais que la plupart des malheurs de chaque métier sont communs à tous, que la plupart des malheurs de chaque classe de notre état sont les malheurs de toutes!

Malheur des apprentis! Ils doivent être nés de loyal mariage. *Le bastard d'Arminhac*, tenant son bâton de maréchal de France; *le bastard de Bourgoigne*, assis sous les hauts dais, avec ses frères ou ses cousins les princes du sang; *le bastard d'Orléans* lui-même, proclamé le sauveur de la France, si les statuts n'étaient changés, ne seraient pas reçus.

Malheur des apprentis! Ils donnent cinq, huit, dix ans à leur maître.

Malheur des maîtres! Ils ne peuvent avoir qu'un seul apprenti!

Malheur des valets! Il est grand nombre de métiers où les valets, ceux même qui ont épousé la fille de leur maître, ne peuvent leur succéder, où la maîtrise est rigoureusement héréditaire par succession masculine.

Malheur des valets! Un valet, s'il ne peut donner la preuve de la plainte qu'il porte contre son maître, est obligé de continuer à demeurer avec lui, de lui payer l'amende, et de lui faire bonne mine.

Malheur des maîtres et des valets! Le tribunal est composé de gardes-maîtres et de gardes-valets.

Malheur des maîtres, des valets et des apprentis! Le plus grand revenu de certaines villes, c'est le produit des amendes sur les métiers. Un sergent, la plume au bonnet, l'épée au côté, parcourt la rue; il entre à droite et à gauche dans plusieurs boutiques ou ateliers. Il est tout chargé de longs rubans de parchemin, sur chacun desquels est écrit en tête : « Ce sont les amendes des serruriers... — Ce sont les amendes des maçons... — Ce sont les amendes des boulangers... — Ce sont les amendes des tanneurs... Ce sont les amendes des drapiers, taxées et taillées par nous, bailli, au receveur, pour les faire cueillir moitié au profit du roy nostre sire, moitié au profit des jurés. » Là se trouvent tarifées toutes, jusqu'aux plus petites, les fautes de fabrique : « Paul, cinq sols; Jacques, deux sols; Pierre, deux deniers, un denier, une maille, une obole. » Du reste, que notre malheur ne nous empêche pas de le dire, les arts, ainsi continuellement surveillés, repris, punis, amendés, ne peuvent que faire les plus grands progrès; et si je représentais la perfection, ou du moins la perfectibilité, ce serait sous la figure d'un sergent de bailliage, élevant dans sa main ces longs rubans de parchemin, dont il épouvanterait la fainéantise, la maladresse ou la mauvaise foi de tous les métiers.

Malheur des apprentis et des valets! Quelquefois ils sont obligés de faire leur chef-d'œuvre, c'est-à-dire d'ouvrer parfaitement, pendant plusieurs mois, chez les chefs du métier.

Malheur des apprentis, des valets et des maîtres! Je rappellerai ces grandes quantités de vin dont on

abreuve les confrères du métier quand on reçoit un apprenti, un valet, surtout quand on reçoit un maître. Cette quantité devient plus grande quand celui qui est reçu n'est pas fils de maître, plus grande quand il n'est pas natif de la ville. On envie alors notre sort; on se garde bien de penser qu'un grand nombre d'artisans sont sobres; que, lorsqu'ils sont reçus maîtres, ils se gênent pour bien boire afin de bien faire boire, et que, lorsqu'à leur tour ils reçoivent des maîtres, ils ne se gênent pas moins pour répondre coup par coup aux nombreuses salutations qu'on leur fait. Toutefois, j'en conviens, ordinairement tout le vin est bu.

Malheur des maîtres! Le malheureux artisan a bu l'oubli de son dommage, et c'est pour cela que les *vins* ont été institués. Le lendemain, à droite de la boutique de l'ancien maître, s'établit le maître nouvellement reçu, rempli de jeunesse, de force, d'ardeur, de désir, qui, sans gêne, sans déguisement, proclame son habileté, son bon ouvrage, son bon marché.

Malheur des maîtres! Le surlendemain, à gauche, vient s'établir un autre maître, nouvellement arrivé d'une ville jurée, d'une ville de loi, d'une ville où il y a des ordonnances de ce métier.

Malheur des maîtres! Une partie des pratiques de l'ancien maître se sont changées aux deux nouvelles boutiques; une autre partie se change encore, et va à une nouvelle boutique qui s'ouvre en face, où se

montre un bon gros homme : hier au soir il était serrurier, chaudronnier; il s'est fait ce matin orfévre, et, sans apprentissage, sans chef-d'œuvre, il devient maître; il a été nommé par lettres du roi, qui, à son avénement, a droit de mettre un nouveau maître dans chaque métier. Heureux encore l'ancien maître s'il ne demeure pas dans certaines villes où l'évêque a ce même droit (1) !

Malheur des maîtres ! Qu'arrive-t-il, messires, lorsqu'il y a trop d'ouvriers et pas assez de travail ? Vous le savez, une partie tombent dans la misère : nos statuts nous imposent alors le devoir de secourir nos confrères ; la misère amène la maladie : nous devons accroître nos secours envers eux ; la maladie, la mort : nous devons les faire enterrer. Ils laissent des veuves, des orphelins, des orphelines : c'est à nous à les nourrir ; les orphelins grandissent : c'est à nous à les élever, à les enseigner ; les orphelines grandissent : c'est à nous à les doter, à les marier.

Malheurs des maîtres ! Est-ce donc là tous les maux auxquels notre état est assujetti ? Non certes : n'oubliez pas les marques, les signes publics, outre nos marques, nos signes particuliers, car aujourd'hui le tonnelier lui-même est obligé de signer ses tonneaux.

(1) Dans le premier volume des Mémoriaux de la Chambre des comptes, est un accord entre le roi et l'évêque de Paris, où l'on voit que l'évêque pouvait nommer quinze artisans de divers métiers, *gaudentes libertate quam ministeriales episcoporum Parisiensium hactenus habuerunt.*

Malheur des maîtres ! Et oubliez le plus petit article de vos statuts, vous aurez à faire avec les inspecteurs, les maïeurs de la haute et même avec les maïeurs de la basse perche.

Malheur des apprentis, des valets et des maîtres ! Travaillez les jours de repos, vous aurez affaire avec les gardes des fêtes.

Malheur des apprentis, des valets et des maîtres ! Travaillez trop matin, travaillez trop tard, travaillez aux heures des repas, travaillez aux heures où l'on ne doit pas travailler, vous aurez affaire avec les gardes des heures.

Malheur des maîtres, des valets, et surtout des apprentis ! Soyez amoureux, galant, trouvez beau le beau sexe, vous êtes soupçonné, et alors il ne faut pas de grandes preuves ; et alors vous être chassé, vous perdez la maîtrise ; et alors, si vous êtes malade, vous n'avez droit à aucun secours ; et si vous mourez, je doute même que la confrérie vous enterre.

Malheur des veuves des maîtres ! Si elles se remarient à un homme qui n'est pas du métier, elles perdent aussitôt la maîtrise.

Malheur des apprentis, des valets et des maîtres ! Qu'il ne leur arrive pas de recevoir les excommuniés dans leur atelier, encore moins de travailler avec eux ! qu'ils se gardent de boire à la même table ! il serait même prudent de ne pas boire dans la même taverne.

Malheur des apprentis, des valets et des maîtres ! Vous avez joué aux dés ou autres jeux honnêtes, le soir de Noël, le soir de la Tiphaine : pour certains métiers, en voilà jusqu'à l'année prochaine.

Malheur des maîtres et des valets ! Vous changez de séjour pour échapper à tant de gênes : fort bien; mais, outre qu'elles vous attendent autre part, prenez garde qu'il est assez grand nombre de métiers que vous ne pouvez légalement exercer que dans les principales villes.

Malheur des maîtres ! Irez-vous travailler dans les villages pour venir vendre les objet de votre fabrication dans les villes ? Je vous préviens que vous ne pourrez les exposer en vente que lorsque les gardes du métier les auront visités, en auront approuvé la matière et le travail. Sachez d'ailleurs qu'en certains lieux vous ne pouvez les vendre qu'aux jours de foire, qu'à la halle.

Malheur des maîtres ! Si vous dites : Je réparerai de vieilles œuvres, je les rajusterai, sachez encore que vous ne le pouvez : partout les lois veulent qu'il ne sorte de votre main que du neuf.

Malheur éternel des apprentis, des valets et des maîtres ! Toujours il y aura et de bons et de mauvais statuts : toujours il faudra également obéir et aux uns et aux autres.

Malheur éternel des apprentis, des valets et des maîtres ! On a donné une grande liberté aux arts depuis le siècle dernier : ne pourrait-on leur en donner une plus grande ? Moi, je réponds qu'on a été jusqu'aux dernières limites du possible ; le malheur des artisans ne peut plus diminuer.

Malheur éternel des apprentis, des valets et des maîtres ! Bien des gens nous envient nos priviléges; nous n'en avons pas moins perdu une partie. Autrefois on ne pouvait pas saisir nos outils ; aujourd'hui

on peut saisir nos outils, nos personnes. Dans certains métiers, il est vrai, nous sommes exempts de guet. Dans d'autres, il est vrai encore, nous ne payons pas d'impôt sur les matières de fabrication ; dans d'autres même, nous sommes francs de tous impôts, comme les nobles ; mais en France tous les états, sans exception, n'ont-ils pas leurs priviléges ? En est-il un seul qui n'en ait pas ? Le nôtre n'en a-t-il pas le moins ?

Malheur ! malheur éternel des artisans, même des artisans à la suite de la cour ! car, direz-vous, et sans doute dira avec vous tout le monde, les artisans à la suite de la cour sont du moins heureux. Dans les comptes de la maison du roi, de la reine et des princes, on lit de longs chapitres terminés par cet inintelligible et sonore latin : « Summa expensarum brodure, cal- « ciature, cutellerie, aurifaberie, mille, duo millia « librarum turonensium. » Mais d'abord je vous apprends que toutes les sommes portées en belles lettres sur beau parchemin comme payées ne le sont pas toujours ; et je vous apprends de plus que ce sont les courtisans, qui ordinairement ne payent guère bien, qui font principalement travailler les artisans à la suite de la cour. Il y a bien aussi, j'en conviens, des huissiers à la suite de la cour ; mais là, au lieu d'être aux ordres des créanciers, ils sont et seront toujours aux ordres des débiteurs.

Malheur ! malheur éternel des artisans, même des artisans qui ne sont pas à la suite de la cour, mais qui travaillent dans les provinces pour la cour, pour les établissements royaux ou sous l'autorité royale ! Leur sort n'est guère meilleur ; ils ne reçoivent leur salaire qu'après la visite du clerc des ouvriers, du

maître ouvrier, du maître des œuvres de la sénéchaussée ou du bailliage. Lorsqu'il y a pénurie d'argent, les formalités deviennent innombrables, interminables. Il en a été, il en est, et vous n'en doutez pas, il en sera toujours de même.

Je vous conjure, messires, soyez justes envers nous comme envers les autres. Ne portons-nous pas notre malheur écrit, pour ainsi dire, sur notre front ? Examinez, aux montres de guerre que fait la ville, quels sont ceux que vous trouvez les plus mal nourris, les plus mal vêtus, les plus tristes. Ce sont, vous ne pouvez en disconvenir, les artisans, les pauvres, les malheureux artisans. Si vous me dites que presque toute la milice marche sous les bannières de nos métiers, j'en conviendrai volontiers : mais la gloire n'est pas le bonheur. Vous me dites encore que c'est par corporations des métiers que les habitants de plusieurs villes élisent les magistrats ; que, lorsque la tranquillité est menacée, la mairie convoque les chefs des métiers ; j'en conviendrai de même, mais je vous répéterai que la gloire n'est pas le bonheur.

Dans cette ville, on n'appelle qu'une seule rue *la rue des malheureux*. On devrait appeler aussi toutes les rues où demeurent les artisans la rue des malheureux, la rue des plus malheureux.

XVe SIÈCLE



1. Intérieur de cabaret (xve siècle). — 2. Faïences et poteries, d'après les *Arts somptuaires*.



PIÈCES JUSTIFICATIVES

Les documents contemporains sont le premier et le plus important des éléments de l'histoire. Il est essentiel d'en faire connaître, par une reproduction textuelle, l'esprit et la lettre. Dans les pages qui précèdent, les mots : *ordonnances relatives aux métiers, statuts des métiers* se sont présentés à tout instant. Nous croyons donc intéresser le lecteur en plaçant sous ses yeux deux documents qui lui donneront une idée exacte de la législation industrielle : le premier est une série d'ordonnances municipales relatives aux industries de l'une de nos plus anciennes communes du nord, la commune d'Abbeville ; l'autre est un statut de corporation emprunté aux archives de la même ville. Les ordonnances sont du quatorzième siècle, le statut du seizième.

I

STATUTS DES VAYRIERS-FOUREURS.

Savoir faisons que, sur la requeste à nous faite par les maistres et compaignons du mestier de vayrier et foureur de ceste ville d'Abbeville, ad ce que pour eschever aux frauldes et décepcions que l'en povoit

commettre de jour en jour en icellui mestier, il nous pleust, pour le bien et entreténement d'icellui et de la chose publicque, faire et octroyer eddis, ordonnances et estatuts sur le fait du dit mestier, telz qu'il nous plairoit, et eu sur ce conseil et advis à meure délibéracion, nous avons ordonné et estatué, ordonnons et estatuons sur le dit mestier de vayriers et foureurs les pointz et articles cy après déclariez.

1. Et premièrement, que nul ne porra lever le dit mestier de vayrier et foureur en icelle ville comme maistre ou marchant, s'il n'est filz de maistre ou qu'il ait servy l'espace de deux ans continuellement du dit mestier, avec et en la maison de ung maistre d'icellui mestier, à son pain et à son pot, ou qu'il ait passé maistre du dit mestier en ville de loy, dont premièrement il sera tenu faire apparoir aux maieurs de banière d'icellui mestier par certificacion autenticque ou aultrement deubment.

2. Item, que nul maistre du dit mestier ne porra avoir que deux apprentys avec ses enffants, lesquelz apprentys seront tenus servir leur maistre deux ans continuellement, anchoix qu'ils soient receux à passer maistres d'icellui mestier.

3. Item, que nulz maistre d'icellui mestier ne porra mestre en œuvre aucuns apprentys qui ait demouré avec aultre maistre, jusques ad ce qu'il ait servi son dit maistre l'espace de deux ans contisnuellement.

4. Item, que les apprentis du dit mestier ne porront estre en la maison de leur maistre plus longue espace que de quinze jours, qu'ilz ne paient premièrement ou facent paier par leurs dits maistres la somme de dix solz au pourffit de la confrairie du dit mestier.

5. Item, que nul ne sera receu à passer maistre du dit mestier, qu'il n'ait fait ses apprentissages, ainsy que dessus est dit, passé son chief d'œuvre en la présence des anchiens et nouveaulx maieurs de banière, ausquelz cellui qui voudra estre receu à maistre sera tenu de donner vingt solz ce jour pour leur visitacion, et ce fait les maieurs de banière pour l'année lui assigneront jour de paier son pas qui est et sera de donner soixante solz à tous les maistres du dit mestier, avec la somme de vingt solz qu'il sera tenu de paier pour entretenir la dite confrairie.

6. Item, quant les filz de maistre vouldront passer pour lever le dit mestier, ilz seront tenus de paier seize solz aux maistres et huit solz à ladite confrairie.

7. Item, que nulz de ceste ville ou de dehors ne pourront eulx ne leurs femmes fourrer ne lever le dit mestier de fourage, soit en cambre ou ailleurs, que premièrement ilz ne aient passé maistre par devant les dits maieurs de banière, pour sçavoir s'ilz sont maistres souffissans pour le dit fourage faire et qu'ilz n'ayent payé les drois de la dite maistrise telz que dessus, sur et à peine de vingt solz d'amende.

8. Item, que nulz wantiers, soit homme ou femme ou aultre de quelque estat qu'il soit, ne porront acheter ens la dite ville et banlieue quelques peaulx que ce soit pour les revendre, soient de aigneaulx, de sauvechine crues touchant au dit mestier de vayrier, sur peine et amende de vingt solz, à applicquier à ladite ville.

9. Item, que nul marchant de dehors ne porra deslier pour vendre en la dite ville et banlieue d'Abbeville péleterie faite, sans ad ce appeler les eswars du dit mestier et en la présence de eulx ou de deux d'iceulx

lesquelz visiteront les dites marchandises le jour que les dits marchans leur auront fait sçavoir, et se les dits marchans font le contraire, ilz escherront en amende de trente solz, à applicquier les deux pars à ladite ville et le tierch aus dits eswars.

10. Item, que nul marchant ou vairier de la dite ville et banlieue ne porront deslier fardel, balle ou pacquet où il y ait péleterie, cuir et ouvré pour exposer en vente, sans appeler les wardes du dit mestier pour les visiter, sur et à peine de LX solz d'amende, à applicquier comme dessus.

11. Item, que nul ne porra vendre peaulx fourrées et choses consernans le dit mestier, que elles ne soient bien corroiées, loielles et marchandes et que premier elles ne aient esté eswardées par les wardes du dit mestier qui y seront ordonnés, sur pareille amende, à applicquier comme dessus.

Fait le XXIe jour d'aoust l'an mil iiij^c^ quatre vingtz et nœuf. Ces estatus ont esté fais et concludz par sire Jehan Journe, maieur, plusieurs eschevins et autres conseilliers de la dite ville.

Archives d'Abbeville, *Registre des statuts, etc.* p. 340.

DES POTIERS DE COIVRE.

1. Item, que, se on treuve un pot de coivre qui ne soit souffisans, que il soit esquatis et depechiés, et paiera XII deniers d'amende cil qui le pot sera.

2. Item, que, si uns viez pos est refais et le goutte n'est boine, le goutte sera brisié hors et paiera XII deniers cieulx qui le pot sera, et depuis le refaice s'il vœult.

DES POTIERS D'ESTAING.

1. Item, que toute fine œuvre d'estain sera merquié deux foiz, par quoy cil qui l'acateront le puissent apperchevoir.

2. Item, se une cane est trouvée et elle n'est de la loy souffisamment faicte, elle sera esquatie, et paiera cilz qui le dicte cane fist deux solz.

3. Item, se un pot de lot est trouvés qu'il ne soit de boin aloy, il sera esquatis et en paiera douze deniers, et de un demi lot VI deniers, et des menuez piechies de cascune IV deniers, et seront toutez esquatiez.

4. Item, se grans plas, platiaux est trouvés qu'il ne soit de boin aloy, il sera esquatis et en paiera douze deniers d'amende.

5. Item, que tous pos de lot poisent III libres du mains, et les menus pos à l'avenant, sur le dicte amende, et doit avoir d'aloy à le fine œuvre 4 librez au cent, et à celle qui n'est mie fine doit avoir au cent le quarte partie d'aloy, et que chascun pot, soit de lot, de demi lot et de pinte, aient chascun de lisière un pauch oultre le droite mesure estans en nostre esquevinage, et qu'ilz y mettent ung cleu d'estain, en signe de ce, sur l'amende de vingt solz et perdre le poterie.

DES POTIERS DE TERRE ET DU MESTIER DE LE TIEULLERIE.

1. Item, que li potier de terre faicent pos tenans un lot, et que li pot aient deux doiz de lisière par de-

seure le lot, et que chascuns potiers faice se merque el pot, et que taverniers ne prengnent ne acatent pos, se il ne sont merquié de le merque az potiers et le viengnent les potiers renouveler chascun an devers nous.

2. Item, que nulz potiers de terre ne tieulliers délivre pos ne tieulle devant ce que les wardes qui ad ce seront mis de par nous les aront veux.

3. Item, que nulz potiers ou tieulliers soient si hardis qu'ils faicent paielles, pos et canettes, ne tieulles qu'il n'y ait ès dis pos, paielles et canettes et tieulles le tierch de forte tere du mains, et qu'il enquerchent leurs dictez tieulles ù premier solier par desseure. Et leur a esté enjoint à tenir, sur le mestier perdre an et jour et sur le amende de le ville.

4. Item, que, pour ce que nous avons les maulles de fer qui est droit patron, lesquelz sont en nostre esquevinage, tant de tieulles, de vaniaux, comme de fetiseures, chascuns ait ses maulles telz et sans amenrier, sur l'amende de LX solz parisis et perdre le mestier an et jour.

5. Item, que toutes manières de tieulles soient faictes, tenues en leur grandeur et sequiés par boine ordenance, bien et souffissamment cuites et non mie arses, et que en chascune tieulle ù blanc de dessoux et de desseure, le plonc soit trouvé fondu de le fournée et que elle ne puist estre ostée ne levée, se n'est par nos wardes que nous y avons commis et commettons chascun an, sur l'amende de LX solz parisis.

6. Item, que la dicte culture des dis vaniaux et des dites fetissures soient cuittez et plommées, commo pardessus est dit, bien et souffissamment, sur le dicte amende.

7. Item, que nulz ne soit si hardis qu'il amainice tieulle en Abbeville pour vendre là ù il ait argille, mais soit toute pure de terre, et qui le fera ou amerra vendre en la dicte ville, elle sera fourfaicte et l'amendera par le jugement des maire et eschevins. Car tieulle, là ù il a argille, est fausse et malvaise et brise et ne dure nient.

8. Item, que nul couvreur de tieulle soit si hardis qu'il vende tieulle ne estoffe, car nous et les gens de le ville en sommes et avons esté deceu en plusieurs manières : c'est assavoir que les dis couvreurs acatent maleuvre là ù ils waignent à moitié et en mettent plus en œuvre qu'il ne convient et ostent le tieulle viese dont on se passast bien pour y mettre leur nœuvre.

9. Item, que nulz potiers ne puist refaire pos de terre de nulle refaiture qui ne puist souffrir fu et yaue.

10. Item, que nulz potiers puist ouvrer par nuit mais par jour.

DES CORIERS.

1. Item, que nulz coriers faice coroiez estofféss de plonc, d'estain, sur l'amende de le ville e seur les corroyes ardoir, ne que nulz marchans ne les apporte en le ville pour vendre, sur icellez ardoir et sur l'amende de le ville.

2. Item, que nulz coriers n'acate cuir tané pour faire coroies, s'il n'est merquiés du fer de le ville là ù il a esté tanés, et qu'i soit monstrés aux wardes de le ville et du cuir ardoir.

DES CORDOUANIERS.

Primez, que nulz ne mette à saullers de cordouan fors que cordouan, sur l'amende de le ville et sur les solers ardoir.

2. Item, que nulz ne œuvre de cordouan de le hoye, sur l'amende de le ville et sur les derrées et cauchiers perdre.

3. Item, que nulz soit si hardis qu'il conroye cordouan par nuit, sur l'amende de le ville, ne autre cuir au feu de cheminée, sur la dite amende.

4. Item, que nulz vende basenne aveuc cordouan ne à un meismes estal, mais les sôparece et vende à 1 estal à par luy.

5. Item, que quiconques fera cauchiers de basenne, il y meche semelles rouges et les vende à par aus ou aveques viese œuvre, sur l'amende de le ville.

6. Item, que tous cordouaniers ou seures conroiecent bien et souffissamment les rives que il metteront as solers ou az housiaux, sur les donrées ardoir et amende de LX solz parisis.

7. Item, que nulz suerres tanece cuir ou faice taner, et que nulz taneur faice solers à se maison ou ailleurs en le dicte ville et banlieue.

8. Item, que tous solers estranges se porront vendre en cette ville, mais que ilz soient boin et loiel.

9. Item, que nulz tannerres, conrreres ne cordouaniers ou suerres ne puist taner ou décopper cuir conré ou à conreier, que il ne soit merquiés du fer de le ville et que le fer demeure jusques au derrain de le pièce de cuir.

10. Item, que tous ceulx qui conroient et conroieront ne conroie à luy mesme, pour pluseurs fraudes qui y poent estre, et aussi deffendons que nulz d'iceulx ne se entremette de le dicte marcandise.

11. Item, deffendons que nulz conreurs de le dicte ville ne conroie cuirs aux taneurs de le dicte ville, se n'est pour leur usage, à peine de LX sols parisis d'amende et perdre le mestier an et jour.

12. Item, que yceulz meismes ne conroient leurs cuirs d'aulz meisme, ne ne vendent cose dont créature se gouverne en boire ne en mengier, ne aussi sieu ne sain, car mult de fraudes et malices y ont esté trouvés, pour ce que leurs cuirs sont et estaient trouvés du meilleur manouvres et espécialement du meilleur sain, et li estrange cuir estoient conré du pieur, qui est en ce déception du peuple, et meismement seroit abhominable cose pour corps de créature pour le flers et crasses à veir.

13. Item, les autres meilleurs par le boin conroy qu'il leur baillent, il apperent mieuldres, et ainsi le dit eswart soit usé et accoustumé à faire en plusieurs aultres bonnez villes.

14. Item, ordenons sur le dicte amende et deffendons que à conrer cuirs de cordouan on ne mette point de sieu, pour ce que li ouvrage n'est mie boin ne pourfitables. Car le sieu fait descéchier le cuir, adurchir et aorbir.

15. Item, se aulcun cuir de queval est tanés en la dicte ville, il soit commandé que sur l'amende il soit à par lui vendus et qu'il y ait différence et descognoissance d'aultre cuir de vacque ne à l'estal là ù on vent les cuirs de vaques tanés, car l'œuvrage qui en est fais n'est ne si boin ne si loiel que de cuir de vacque, et

n'est mie dignes de estre mis en ouvrage ou dit mestier qu'il n'y ait différence et descognoissance, et semblablement, se on en fait solers, que ilz soient par aulcuns signes cogneux et vendus à par aux et autel descognoissance que on fait de basenne à cordouan, et se il est trouvé du contraire, il y ara amende de LX solz.

DES BARBIERS.

Primes, est commandé que aulcun barbier, de quelque condition que il soit, ne doit ne porra faire office de barbier en le dicte ville et banlieue, se il n'est essaiés et esprouvés par les wardes du mestier qu'il soyt ydones et souffisans de le faire, et sur l'amende de LX solz.

2. Item, que aulcun barbier ne faice office du dit mestier, ou cas qu'il sera reputé et nottorement dyffamé de tenir et avoir hostel de bordelerie et maquerelerie, ou quel cas il soit privé du dit mestier à tousjours sans le ravoir.

3. Item, que ilz ne soient si hardis de faire office de barbier, sur le dicte paine, à mesel ne à mesele, en quelque manière que ce soit.

4. Item, ne doivent bachiner aulcuns barbiers en alant par les rues, sur le dicte amende.

5. Item, que le sang lequelz ilz aront en escuielles de chaux qu'ilz aront sainié le matinée soit mis hors de leurs maisons et enfouis en tere dedens l'eure de miedi, sur l'amende.

II

C'EST L'ORDENANCE DE LE CORDERIE.

Primes, nous avons ordené que blans pions que on dist estouppes ne soient mis aveuc blanque canvre, pour les périlz esqiver pour ce que il servent en plusieurs lieux au mestier de le mer.

2. Item, que noir fîle pelé ne soit recouvers de blanque œuvre.

3. Item, que viese œuvre ne soit mellée aveuc nœuve et que toutez desréez embouquiés du dit mestier soient déffendues et ne aient aulcun éffect, ét espécialment que fil encauchié ne soit ouvrée, pour les périlz qui s'en poent ensiévir. Car on le poeut mettre en plusieurs engiens et principalement c'est faulz ouvrage.

4. Item, canvre embouquié, canvre moullié et tous fieux moulliés ne soient ouvrez, et que nulz n'en œuvre par pleuve mettre bas de tille dedens blanque tille. Et que on ne vende devant prime au lundi et au jeudi, pour les marchans estrangers et pour le pourfit commun.

5. Item, que quiconques fera le contraire des poins dessus dis il sera condempnés en amende de LX solz parisis et perdera le mestier an et jour.

6. Item, se les dictez desrées de corderie sont trouvées malvaises, ellez seront arses u marquié à le merque de le ville d'Abbeville, ainsi que acoustumé a esté d'anchienneté.

7. Item, que toutez desrées venans de dehors soient veues et rewardéés par les wardes de le ville celles qui au dit mestier appartiennent.

ORDENANCE SUR LES ORFÉVRES ET ORFAVERIE D'ARGENT.

Ordené est que toute orfaverie par desseure dix estrellins sera faicte de fin argent à l'eswart de Paris, est assavoir le marc à 5 estrellins d'aloy, et ne porra aulcune orfaverie de dix estrelins et pardesseure estre vendue ne délivrée par les orfévres, se elle n'est passée par l'eswart et merquié de le merque de le ville avec le merque de l'orfévre, sur LX solz d'amende. Et se aulcune orfaverie est trouvée en le main des orfévres qui ne soit souffisans pour porter le merque, elle sera toute escachie, et qui en sera atains par troiz fois il sera en amende de LX solz parisis et perdera le mestier an et jour.

DES COURRATIERS.

Primes, que nul de courrater s'entremette, s'il n'est courratier serementés et ne marcande de le marcandise dont il est courratier.

Item, nous commandons aux courratiers de le rue aux Pareurs que nulz ne délivre draps devant ce que les wardes les aront veuz et aunés après le vente, et soient tantost des wardes aunés, par quoy li marchant n'aient dommage.

C'EST L'ORDENANCE SUR LE MESTIER DE LE TANNERIE.

Primes, tant comme aux wardes du mestier quatre personnes soient nommées et présentées par les

wardes de l'anée passée au maieur et as eschevins, c'est assavoir deux personnes du mestier de le tanerie et deux personnes de le suerie. Et se le maire et eschevins voient et aperchoivent que ilz ne soient ydones pour l'office faire ou aulcuns d'iceulx, les dis maire et eschevins y poent mettre aultres.

2. Item, que, quand li maires est crées de nouvel à le Saint Bartholomieu, les wardes de l'anée passée rapportent au maieur le fer dont on merque les cuirs, liquelx le warde jusques à tant que nouviaux wardes soient crées et serementés en le manière que dit est.

3. Item, que tout cuir soient merquié en la dite ville du fer, est assavoir quand il sera bien et souffisaument tanés à l'eswart de le dicte ville et non aultrement. Et est deffendu que nulz taneurs ne suers soit si hardis, sur l'amende et sur perdre le mestier an et jour, que sans le dicte merque il vendent ne acatent aulcuns cuirs ou portent hors vendre.

4. Item, pour que ce que on fait du cuir trois pieches, est assavoir dos, uns pans et une creste, quand li cuirs sera bien tanés, cascune des dictes pieches sera merqué du fer devant dit, est assavoir le dos en le queue à le fleur du cuir, les pans au mamelier à le fleur, et le creste ès narines à le fleur et non aultrement.

5. Item, s'il advenait que li cuirs demouraissent entiers, il souffiroit à avoir le dicte merque du dit fer en l'un des dis lieux, et par sanlable manière, que, se les pans et le creste tiennent ensanle, merquiés sera en l'un des deux lieuz dessus dis.

6. Item, se les dis cuirs ou aulcunes d'icelles pieches n'estoient trouvez bien et souffisaument tané par le dit eswart, elles seraient merquiés du dit fer ès lieux

dessus dis par devers le char. Et paiera le taneur pour cascune pièce vi deniers à le ville, et nientmains converra que il le ramende et que il rapporte le dit cuir pardevant les wardes, et soit merquiés en fleur de le dicte merque quand souffisaument sera tanés. Et se le taneur estoit trouvés faisant le contraire ou estre vendus sans avoir le dicte merque, il l'amendera de xx solz et perdera le mestier an et jour.

7. Item, les dictes wardes ne poent ferer ou merquier du dit fer, se les trois des dictes wardez n'i sont du mains. Et ne poent condempner le cuir, se les quatre ou les trois du mains n'i sont ensemble.

8. Item, que nul taneur ne faice soler, ne nulz sueres ne conroieche cuirs.

9. Item, que tous cuirs tanés, merquiés de merque de boine ville là où il a eswart, porront venir en le ville et estre vendus, *après ce qu'ilz auront est eswardés par les wardes de la ville d'Abbeville.*

10. Item, que les dictes wardes yront merquier par les maisons des taneurs deux fois le sepmaine, et yront à l'eure de prime et ne sera nulz si hardis que il soit présent à sen cuir merquier. Et puisque le cuir sera mis devant les wardes pour estre merquiés, il ne porra estre ostés par quelque voie jusques à tant que il sera veux et merquiés à droit et en fleur comme boins, ou à rebours par devers le char, comme dit est.

11. Item, que nulcun taneur ne soit si hardis de taner cuir et basenner ensemble, et se tiengne à l'un des deux mestiers ou de taner ou basenner.

12. Item, que nulcuns conreeurs ne soient si hardi de vendre [illegible], sieu ne [illegible] ne aussi [illegible], vi-

naigre, moustarde ne aultre mercherie, sur l'amende et sur le mestier perdre an et jour.

13. Item, il est ordonné et statué que tous les bouliotz estans en le rue de le Tennerye seront abatuz incontinent, sur peine de LX solz, et, se les taneur sont délayans, ilz seront abatus par justice. Et ne porront avoir nulles caudières ne grandez paielles pour chauffer eaues, ne mettre alun, fiente de coulon, cendres chaudes ne aultres semblables, sur peyne de perdre le mestier an et jour, le dit alun et amende arbitraire.

14. Item, les dits taneurs seront tenus d'estapler leurs cuirs tanez au lieu et marchié accoustumé deux jours le sepmaine, èsquelz jours ilz ne porront vendre en leurs maisons, sur peyne de LX solz d'amende.

15. Item, est ordonné aux wardes que ilz ne voisent que deux fois le sepmaine, sans le congié du maieur, au lieu ordonné hors leurs maisons, merquier leurs cuyrs, et que les taneurs ne soient point présens à les merquier, et à ce faire aura ung eschevin présent qui aura une clef du coffre où se metent les marques du dit mestier, lequel eschevin sera présent à merquier, se bon lui semble. Et se merqueront hors de leurs maisons exhibés sur tables.

DES BOULENGUIERS.

Primes, du pain, que on le faiche souffisant ainsi que aultrefois on l'a commandé, et qui sera atains qui fait le fera il l'amendera en le volenté des eschevins. Et que nulz ne botisse pain à tavernier ne à aultrui. Et li vendeurs [illegible] il encourra en x solz de parisis d'amende, se n'est au dimence, du pain qui est demourés de le sepmaine.

2. Item, que nul ne nulle, soit de dehors ne de dedens, porche pain vendre par le ville aux osteux, mais que ilz vendent as estaux ou à corbeille, et que nulz ne bottisse pain.

3. Item, que nulz fourniers ne mangniers ne doinst ne ferine ne paste, ne que varlès ne que mesquine ne maistre ne maistresse ne leur en doinst, sur l'amende de le ville de v solz, et cil ou celle qui l'encusera ara le tierch.

4. Item, que nulz mangniers qui maine ferine ne monte sus ne mèche sen cul sur le sac, sur le dicte amende.

5. Item, que tous boulenguiers que ilz cuisent leurs bingues aveuc le fournée de l'autre pain tout ensamble, et d'ore en avant soit ainsi fait, et commandons aux fourniers que ilz fournient les diz bingues avec aultre pain, sur l'amende de le ville et non aultrement.

6. Item, que nulz boulenguiers ait que un estal aveuc se maison.

7. Item, que nulz boulenguiers porche ne fache porter leur pain la ù on vende vin, chervoise ou goudale, et que nulz ne vende son pain.

8. Item, que on faiche tous pains blans de maille et que nulz ne mette raisne sur sen four, fors que pour le journée.

9. Item, que nulz ne nulle soit si hardis qui vende pain à estal, à essoppe, à maison de tavernier ne à cambier, et que li boulenguiers qui vauldra vendre pain vende à se maison à estal ou as estaux anchiens pour ce ordenés.

10. Item, que nulz boulenguiers ne faiche drapperie en se maison.

11. Item, que quiconque vendora pain de caumons,

qui n'ara wit liv. et demie de pois, il paiera LX solz d'amende sans rien pardonner, et si sera le pain fourfais, et chilz qui renquiérira son pain oultre le feur où il l'a premièrement mis, il paiera LX solz d'amende sans riens pardonner.

12. Item, que nulz boulenguiers ès lieux où il a forges de quevaux ou aultre ne vende pain à se maison.

13. Item, seur l'ensaigne et mestier de boulenguerie et seur le mestier de cambrerie, pour ce qu'il se doivent faire bon et souffissant pour le pourfit du peuple, selonc le pris et valeur du grain, en est rapporté par le conseil d'Amiens l'ordenance qui s'ensieut

(Sans date, écriture de la fin du quatorzième ou des premières années du quinzième siècle.)

Archives d'Abbeville, *Registre des statuts des corporations d'arts et métiers*, p. 23 à 28.

DES BOUCHIERZ.

1. Item, que nulz bouchierz ne aultres soit si hardis que il tue beste ne conroye char quelle que elle soit, se elle n'est boine et loiele et sans mehaing ou villenie, et que les wardes qui i sont de par le ville les aient anchois veu, et que toutes les bestes soient tuées en le boucherie, et le boucherie soit ouverte très le messe au jour et le char porté dedens pour vendre.

2. Item, que nulz trempeche ses trippes, et que on y mette du sel assès et que elles soient bien cuites, seur perdre le mestier et sur l'amende telle qu'i plaira au maieur et eschevins.

3. Item, que nulz bouchierz ne aultres ne vende

char de truye en la boucherie, s'elle n'est castrée de lait, mais se chil le veult vendre, vende le hors de le boucherie, et qui le contraire fera il sera à LX solz et perdera le mestier an et jour.

4. Item, que nulz ne vende ossi point de char sour-semée, ne aiant fy, mort mal ne aultre vilaine maladie.

Archives d'Abbeville, *Registre*... etc.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.

Le travail et les classes laborieuses dans l'ancienne France.

L'INDUSTRIE FRANÇAISE

QUATORZIÈME SIÈCLE

QUINZIÈME SIÈCLE

Les Bannières des métiers.

Métaux travaillés. — I. Le fer.

Métaux travaillés. II. — Le cuivre.

La Bannière de saint Blaise.

La Bannière de saint Fiacre.

La Bannière de saint Joseph.

La bannière de saint Marc.

La Bannière de saint Côme

La Bannière de saint Amand.

La Bannière de saint Honoré.

La Bannière du Saint-Sacrement.

La Bannière de saint Nicolas.

La Bannière de saint Jean-Baptiste.

La Bannière de saint Crépin.

La Bannière de l'Annonciation.

La Bannière de sainte Arregonde.

La Bannière de Notre-Dame.

La Bannière de Notre-Dame la Riche.

La Bannière de saint Maurice.

La Bannière de sainte Luce.

La Bannière de saint Sever.

La Bannière de saint Clair.

La Bannière de saint François.

La Bannière de saint Paul.

La Bannière de saint Jean Porte-Latine.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Ordonnances relatives aux métiers.

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.

Clichy. — Imprimerie Paul Dupont et Cie, rue du Bac-d'Asnières, 12.

A ALEXIS MONTEIL

HISTOIRE

DE

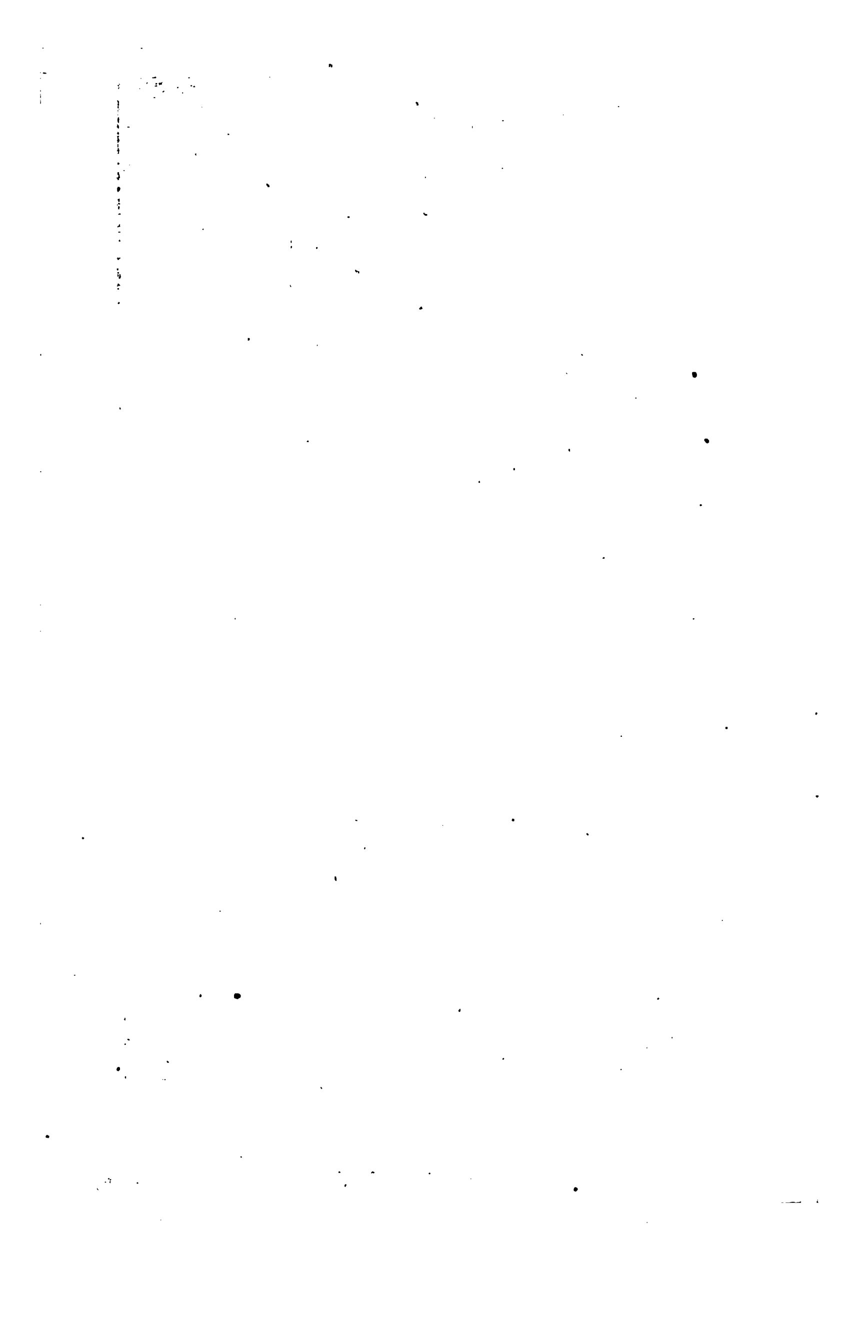
L'INDUSTRIE FRANÇAISE

ET DES

GENS DE MÉTIERS

TOME II

Clichy. — Imp. Paul Dupont, 12, rue du Bac-d'Asnières.





Orfèvre, d'après Aman. — Entourage typographique d'un livre de prières. 1550.

A. ALEXIS MONTEIL

HISTOIRE
DE
L'INDUSTRIE FRANÇAISE
ET DES
GENS DE MÉTIERS

INTRODUCTION, SUPPLÉMENT ET NOTES

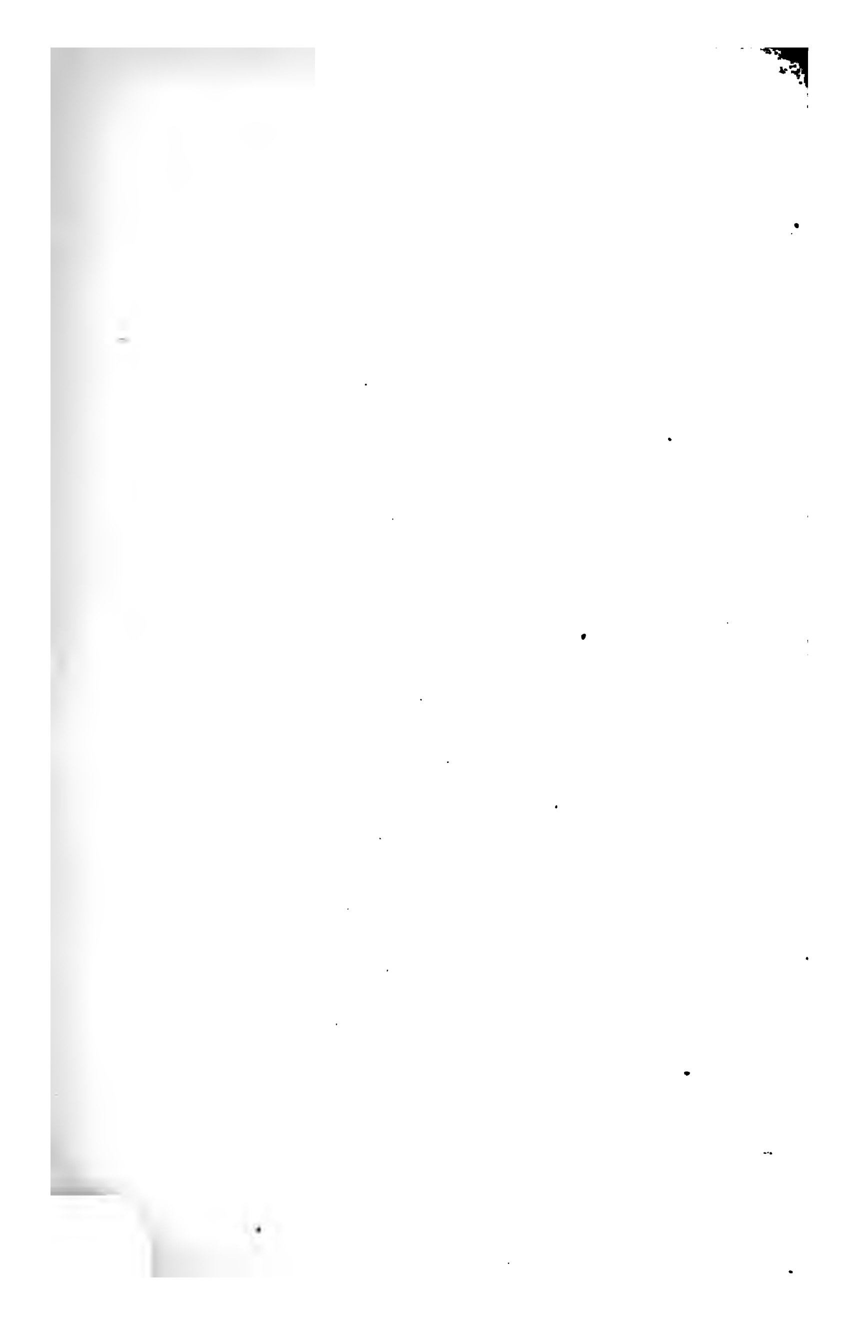
PAR
CHARLES LOUANDRE

ILLUSTRATIONS ET FAC-SIMILE PAR GERLIER

TOME SECOND

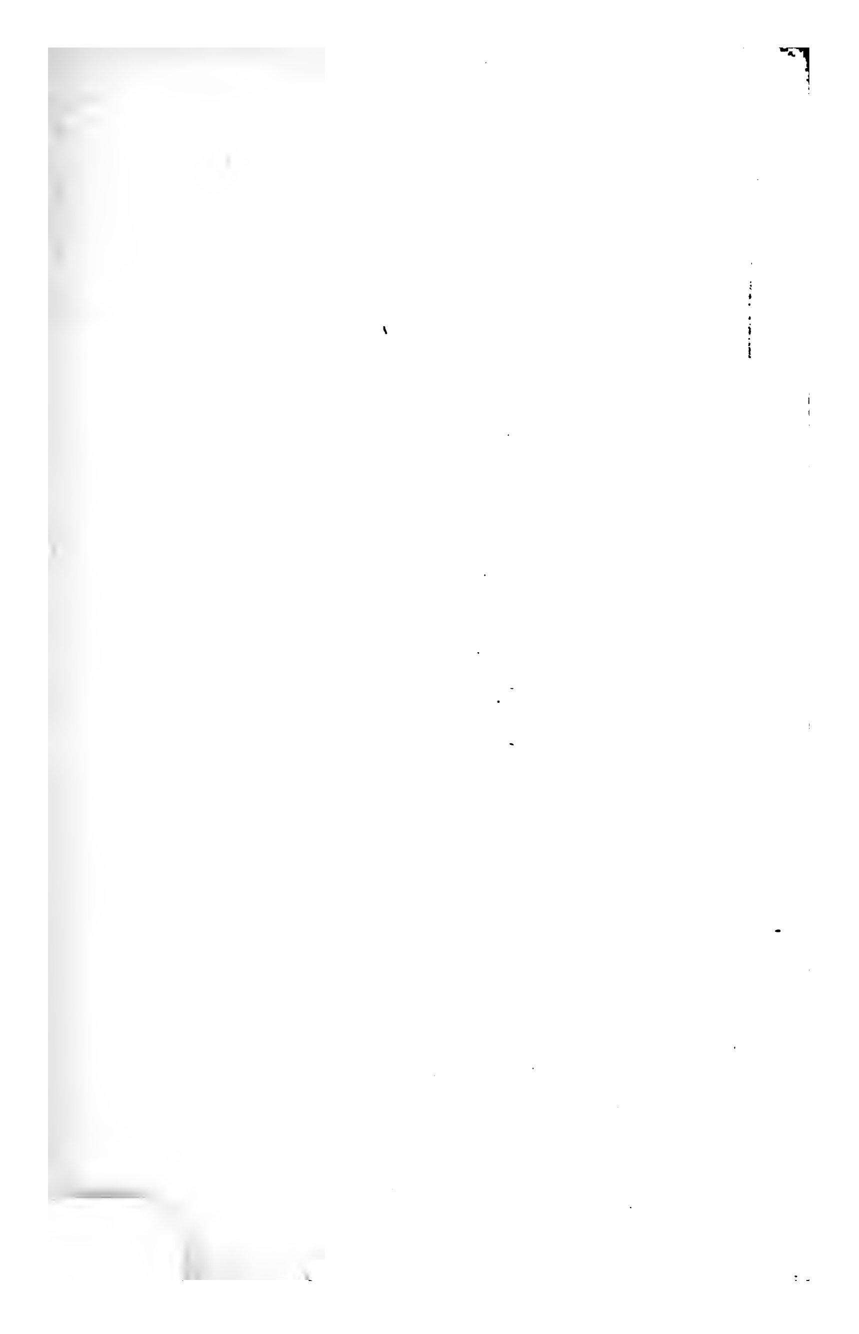


PARIS
BIBLIOTHÈQUE NOUVELLE
LIBRAIRIE PAUL DUPONT | LIBRAIRIE E. LACHAUD
41, rue Jean-Jacques-Rousseau, 41 | 4, place du Théâtre-Français, 4
1872



SEIZIÈME SIÈCLE

LA VISITE AUX ATELIERS



SEIZIÈME SIÈCLE

LA VISITE AUX ATELIERS

ARGUMENT

Dans son étude sur le seizième siècle, Monteil nous donne le journal de voyage d'un Espagnol qui parcourt la France, avec la curiosité d'un homme intelligent qui veut s'instruire, et ce n'est pas sans raison qu'il emprunte ici la plume de cet étranger, car à cette époque la rivalité de la France et de l'Espagne portait les deux peuples à s'occuper tout particulierement l'un de l'autre et à se comparer entre eux.

En désignant sous le nom de *Renaissance* l'époque à laquelle nous sommes parvenus, les historiens ont exprimé une idée très-juste, car c'est bien l'antiquité qui renaît avec tous ses souvenirs profanes, et le culte de la beauté matérielle. Le moyen âge demandait avant tout aux beaux-arts un enseignement moral et religieux. La Renaissance leur demande à son tour un éblouissement pour les yeux, un plaisir pour l'intelligence. Elle embrasse dans une immense révolution la société tout entière, et marque de son cachet l'industrie elle-même.

Les *entailleurs d'images*, les *verriers*, les *enlumineurs*, les *potiers*, les *maçons*, les *charpentiers de la grande cognée*, ne sont plus, comme au moyen âge, d'obscurs artisans, des *gens mécaniques* qui meurent inconnus dans la ville qui les a vus naître; ce sont de grands artistes que les rois et les plus hauts personnages appellent auprès d'eux, et dont le nom est répandu dans le royaume entier : ils se nomment Philibert Delorme, Pierre Lescot, Jean Goujon, Germain Pilon, Jean Limousin, Jean Courteys, Martial Raymond, Guy le Flameng, Jean Pinchon, Duguernier, Godefroy.

Les objets les plus vulgaires, les plats, les assiettes, les serrures se transforment en chefs-d'œuvre artistiques. Le génie païen de la Grèce et de Rome met partout son empreinte. Les figures de la Bible et de l'Apocalypse font place aux figures mythologiques. Silène reparaît sur les aiguières et les hanaps, traîné, comme sur les coupes grecques, dans un char attelé de panthères et de lynx. Les ménades et les sylvains, les faunes aux pieds de bouc, font cortége à Bacchus, sur les tapisseries de Lorraine, et les cavaliers romains se battent, sur les émaux de Jean Courteys.

Les sciences, sécularisées comme les arts, se vulgarisent comme eux. Les alchimistes ne s'enferment plus, comme au moyen âge, dans la recherche de la pierre philosophale et de l'or potable. Ils appliquent à l'industrie leurs connaissances sur les combinaisons et les transmutations des corps, parce que l'industrie leur donne cet or qu'ils demandent en vain aux formules de la *Table d'Émeraude* et aux conjonctions des astres. Les procédés de fabrication, qui jusqu'alors avaient été tenus secrets, sont divulgués par l'imprimerie, et les guerres de religion, la misère et la famine n'arrêtent pas plus le progrès industriel que ne l'avaient fait dans le siècle précédent les guerres des Anglais et des ducs de Bourgogne, car le génie de la France survit à toutes les catastrophes, et marche toujours, comme la fourmi Termès de la légende antique.

Les guerres d'Italie et les fréquents rapports qui s'étaient établis entre la France et la Péninsule contribuèrent, dans une large mesure, aux progrès qui se sont accomplis chez nous au seizième siècle Charles VII avait à peine franchi les Alpes qu'il songeait déjà à utiliser les ouvriers et les artistes italiens. « J'ai trouvé en ce pays, écrivait-il à son frere Pierre de

Bourbon, des meilleurs peintres, pour faire aussi beaux planchers qu'il est possible... pourquoi je m'en fourniray et les mèneray avec moi pour en faire à Amboise». En attendant que le moment fût venu de faire les planchers d'Amboise, il fit emballer pour la France, les tapisseries, les statues, les meubles précieux qui lui tombèrent sous la main, et il en orna les résidences royales. François Ier se montra plus scrupuleux; au lieu de s'emparer des objets d'arts, il attira les artistes dans son royaume et les paya largement. Les Français ne voulurent pas rester au-dessous des étrangers, et sans produire d'aussi grands maîtres que l'école italienne, notre école nationale put du moins se montrer en quelques points capable de rivaliser avec elle.

Quoique la législation des arts et métiers fût encore la même qu'au moyen âge, les rois y dérogèrent souvent, et favorisèrent, par des concessions libérales, l'initiative des inventeurs et des industriels qui perfectionnaient les procédés de fabrication. Ils les autorisèrent à faire autrement que ne le voulaient les statuts des métiers, et l'on trouve au seizième siècle de nombreux priviléges qui autorisent l'emploi des machines nouvelles. Les corporations ne manquaient jamais de protester; elles intentaient des procès à ceux qui voulaient s'écarter de leurs anciens usages; mais les rois, de leur côté, se montraient presque toujours favorables aux innovations, et sous ce rapport, comme sous bien d'autres encore, ils étaient de plusieurs siècles en avance sur leur temps. L'histoire a tant de motifs légitimes pour se montrer sévère à leur égard, qu'elle doit au moins leur rendre justice quand elle en trouve l'occasion.—L.

LE BERCEAU DU GENRE HUMAIN

Les premiers hommes, vêtus et nourris par l'heureux climat des régions où ils étaient nés, durent d'abord se construire des retraites contre les bètes féroces, qu'ils entendaient rugir autour d'eux.

Bientôt ils durent porter quelques meubles dans leurs habitations.

Devenus de plus en plus nombreux, ils durent passer dans les régions septentrionales, ils durent se vêtir.

Dans ces régions, le froid dut aussi les forcer à se chauffer ; les longues nuits, à s'éclairer ; le défaut de fruits, à s'approprier de nouveaux aliments, à les préparer.

Après les repas, les festins, ils durent, avec les restes, se faire des osselets, des dés, d'autres instruments de jeu.

Dans leurs joviales assemblées, ils durent chanter, se faire des instruments de musique.

Dans leurs disputes, leurs querelles, ils durent s'armer, se faire des armes, ou du moins perfectionner celles qu'ils s'étaient faites pour la chasse.

La diversité des régions qu'ils habitaient dut nécessiter les échanges ou le commerce, qui dut nécessiter les transports et les voitures,

Qui dut nécessiter aussi la monnaie.

Enfin, ils durent éprouver les besoins de l'esprit, les besoins de se communiquer les pensées, les besoins de la parole, les besoins de se la transmettre, les besoins de l'écriture, des livres.

Ainsi, je commencerai par les maisons, par leur construction.

LA MAÇONNERIE.

Un Espagnol a d'abord quelque peine à s'accoutumer à l'air épais de Paris. Dans le commencement du sé-

jour que j'y ai fait, j'allais souvent à la campagne. Un jour, en me promenant sur les hauteurs de Fresnes, je me trouvai au milieu d'un atelier de maçons, dont le chef me surprit par son intelligence, son activité, et par la précision de ses ordres. Cette pierre est mûre, disait-il à un maçon ; celle-là ne l'est pas. Celle-ci, disait-il à un autre, a les dimensions fixées par les ordonnances; celle-là ne les a pas. Mon ami, disait-il encore à un autre, le roi a voulu que les briques eussent telle longueur, telle largeur, telle épaisseur ; il faut obéir au roi.

Au risque d'être accueilli comme un importun, je me hasardai à aborder cet homme ; je voulus savoir et je lui demandai de quoi était composé le ciment que ses ouvriers mettaient entre les pierres. De fer, de charbon, de résine, d'huile et de graisse, me répondit-il avec beaucoup de politesse. Je lui fis une seconde question, sur la composition des pierres fondues, à laquelle il répondit avec la même politesse. Nous liâmes conversation, et je reconnus que celui que je prenais pour le chef d'atelier était le propriétaire.

Voilà ce que c'est que d'être le maître, lui dis-je ; il n'y a dans votre maison pierre qui ne soit posée à votre fantaisie.— Sans doute ; mais vous ne savez pas combien il m'en coûte. Maintenant on paye :

La journée d'un maçon, 10 sous ; celle d'un maçon limousin, 7 sous ; celle d'un manœuvre, 5 sous ; — le millier de briques, 12 livres ; — la toise de pierres de taille posées, 85 livres.

Toutefois, je prends patience quand je me rappelle que le siècle actuel a dédoublé les murailles du siècle dernier, qui avait dédoublé celles du siècle précédent,

et qu'il m'en aurait coûté le double au quinzième siècle, et le triple au quatorzième.

Ce bon propriétaire paraissait ne pas se lasser encore de moi. Nous tournions autour de ses constructions. En France, me dit-il, la mode des bâtiments offre des changements tout aussi frappants que celle des habits. Plus de lugubres tours ! des pavillons larges et gracieux ; plus de vilains escaliers à vis ! des escaliers doux, à repos, à montées droites. On ne voûte plus maintenant que les caves et les premiers étages; maintenant, les portes intérieures, raisonnablement exhaussées, ne brisent plus la tête de ceux qui, par distraction, ne la baissent pas. Dans tous les appartements, beaucoup de longues et larges ouvertures, beaucoup de lumière, beaucoup d'air (1).

(1) Monteil constate ici, avec son érudition ordinaire, les modifications profondes que subit dans la France du seizième siècle l'architecture civile, et les améliorations qui furent réalisées à la même époque dans l'art de bâtir. Ces modifications sont uniquement attribuées aux expéditions en Italie et à la renaissance des lettres classiques. Mais ces deux causes ne sont point les seules. Malgré les guerres de religion et les guerres étrangères, la fortune publique s'était développée dans des proportions considérables. Les croyances religieuses armaient encore les bras, mais elles n'échauffaient plus les cœurs, et le problème du bonheur céleste n'était plus la seule préoccupation des esprits, comme dans le moyen âge. On avait besoin de bien-être, de confortable, comme on dirait aujourd'hui; on le cherchait partout, et la haute noblesse, les riches bourgeois, dépensaient leur fortune pour se procurer des installations élégantes et commodes. Les nobles, qui jusqu'alors avaient exclusivement résidé dans les campagnes, comprenant que depuis l'invention de la poudre à canon les châteaux forts, bâtis en vue d'un autre système de guerre, avaient perdu leur importance, se firent construire dans les villes de beaux hôtels

LA CHARPENTE.

Comment trouvez-vous mes charpentes? me demanda ensuite ce propriétaire. — Très-belles, très-hardies. — Eh bien! les pièces n'ont pas plus de deux pieds de long; et cependant, par leur disposition, leur agencement, elles sont aussi solides que les forts chevrons, les fortes poutres; c'est un prodige d'invention et de perfection dû à notre Delorme (1).

qu'ils venaient habiter l'hiver; les bourgeois agrandirent et embellirent leurs maisons. L'art de bâtir, qui était resté jusqu'alors à l'état de secret, comme les autres arts, fut vulgarisé par l'imprimerie : le *Livre d'architecture,* les plus *Excellents bâtiments de France* d'Androuet du Cerceau, le *Traité de l'art de bâtir,* les *Nouvelles inventions pour bien bâtir et à petits frais*, de Philibert Delorme, formèrent d'habiles constructeurs; les ouvriers du bâtiment, bien payés, comme le dit Monteil, cherchèrent à se perfectionner. Les rois, de leur côté, en élevant les palais de Madrid, dans le bois de Boulogne, des Tuileries, de la Muette, de Villers-Cotterets, de Chantilly, de Folembrai, de Nantouillet, de Chambord, de Meudon, d'Anet, en réparant Fontainebleau et Saint-Germain, propagèrent parmi leurs sujets le goût des constructions somptueuses et placèrent sous leurs yeux d'admirables modèles, que nous imitons encore aujourd'hui, mais que nous sommes loin d'égaler.—L.

(1) Né à Lyon vers 1518, mort en 1577. On lui doit le portail de Saint-Nizier, à Lyon, les châteaux de Meudon, de Saint-Maur et d'Anet, aujourd'hui détruit, mais dont on conserve la façade à l'École des Beaux-Arts, à Paris; les Tuileries qui se composaient, dans son plan, du grand pavillon du milieu et des galeries contiguës jusqu'aux deux pavillons carrés qui les terminent; le tombeau de François Ier, qui se voit dans l'église de Saint-Denis, et le tombeau des Valois, qui se trouvait dans la

LA COUVERTURE.

Voyez, continua-t-il, avec quel goût on place maintenant les sculptures, et avec quelles précautions nouvelles on les préserve contre l'intempérie des saisons par un enduit transparent. Quel agréable effet que celui des larmiers sculptés, que celui des faîtiers en plomb, avec leurs ornements dorés qui terminent si heureusement les sommités des toits ! Actuellement, une belle maison neuve semble, par l'harmonie de ses divers matériaux, par l'ajustement de ses diverses parties, avoir été tirée d'un grand moule. Je félicitai ce propriétaire du plaisir toujours croissant que son bâtiment lui donnait, et je le saluai.

LA MENUISERIE.

Était-ce lundi ou mardi dernier qu'une personne me dit chez moi : Allez donc voir le nouvel hôtel du banquier en cour de Rome (1) ; tout Paris y va. J'y allai; véritablement, j'y trouvai beaucoup de monde. On admirait principalement la menuiserie, et, certes, ce n'était pas sans raison. Moi qui avais vu les plus belles

grande cour de l'abbaye de Saint-Denis et qui fut détruit en 1719 Delorme est l'un de nos plus grands artistes. — L.

(1) Les banquiers en cour de Rome étaient chargés de transmettre au pape l'argent recueilli en France pour les indulgences, les dispenses, et ce qu'on appelle aujourd'hui le denier de saint Pierre.—L.

menuiseries de France, les stalles des jacobins de Troyes, si artistement travaillées, les siéges du chœur de la cathédrale de Clermont, sortis de la main de Gilbert Chappart, qui ne leur cèdent guère ; ceux de la cathédrale d'Auch, où un seul accoudoir porte toute une grande armée rangée en bataille ; moi qui avais vu les magnifiques lambris des appartements de Henri II, ceux du Louvre, si ingénieusement faits qu'ils se démontent, se remontent, se plient, se déplient pour ainsi dire comme une tenture de tapisserie, je ne pouvais me lasser de voir, de revoir, d'examiner, de considérer, ces beaux parquets à compartiments de bois de chêne, jaspés d'autres bois de plusieurs couleurs ; ces belles boiseries à arabesques, à filets si déliés, si purs ; ces beaux plafonds à rinceaux, à caissons, à culs-de-lampe, sculptés, peints, dorés (1). Cependant, à mon avis, tout était surpassé par les alcôves à rameaux, à feuillages, à grillages, à chiffres, non à chiffres de banquiers, mais à chiffres d'amoureux, placés au milieu des emblèmes les plus tendres, que tout le monde, en circulant, admirait ; c'était un grand chœur de louanges en l'honneur de la menuiserie actuelle.

(1) A toutes les époques du moyen âge, les plafonds, dans les palais et les châteaux, ont été décorés avec beaucoup de soin. Dans les maisons royales les poutres portaient des fleurs de lys d'étain doré. Les solives étaient peintes de diverses nuances ou chargées de sculptures coloriées. Les fonds étaient d'azur, pour figurer la *voûte du ciel;* on y peignait de petites étoiles, et l'on pensait ainsi donner une représentation exacte de l'infini qui s'étend sur nos têtes, car on croyait, avec la meilleure foi du monde, que le firmament était une espèce de plafond en cristal bleu, où les étoiles étaient fixées comme des clous d'or dans une tapisserie. — L.

LA MÉTALLURGIE.

Ce matin, je suis retourné à l'hôtel du banquier, et c'était un bien plus grand chœur en l'honneur de la serrurerie; il est vrai que le jour était superbe et très-propre à la faire briller. Bientôt les admirateurs se sont mis à disputer sur la qualité et le pays de ces fers dont l'éclat éblouissait les yeux; bientôt un homme aux poings calleux et noirs, à la moustache brûlée, après avoir longtemps parlé contre tous les autres et en même temps que tous les autres, est parvenu à se faire écouter et à parler seul. Ah! s'est-il écrié d'un ton ironique, je n'y entends rien, moi! je ne suis pas forgeron; je n'ai pas vu extraire, fondre, forger le fer; je n'ai pas été aux mines de Bourgogne! Quelqu'un y a-t-il été? Qu'il dise, je l'en prie, qu'on ne porte pas dans le four la matière minérale; qu'il dise aussi qu'on ne la couvre pas de castine ou terre ferrugineuse, qu'on ne la recouvre pas de charbon, qu'ensuite on n'allume pas le feu, et que l'activité n'en est pas entretenue par un gros soufflet toujours en mouvement; qu'il dise que, lorsque la matière est en fusion parfaite, on ne l'écume pas, on ne la purifie pas; qu'il dise qu'on ne la laisse pas un peu cailler, et qu'enfin, avant qu'elle soit refroidie, on ne la coupe pas en gueuses ou longues pièces de quinze, dix-huit cents livres, façonnées en lingots, en barres, par le lourd marteau du moulin. Peut-être, a-t-il continué sur le même ton, n'ai-je pas vu non plus les ateliers, les forges de Bourgogne et autres, où de grands forgerons, couverts d'un grand masque, tenant de

grandes pelles, de grandes pincettes, de grands marteaux, de grandes cisailles, ressemblent, au milieu de la réverbération de ces grandes fournaises, à de grands démons travaillant dans un grand enfer. Cet homme, voyant qu'on l'écoutait avec attention, a poursuivi ainsi : Mes amis, je puis vous assurer que la différence des fers ne provient pas seulement de la différence des mines, mais qu'elle provient encore de la différence des fontes. Par exemple, voulez-vous avoir du fer dur, fondez-le avec du marbre, ou fondez-le à un feu de bois dur; voulez-vous avoir du fer doux, fondez-le avec du sablon, ou fondez-le à un feu de bois doux. La diversité des fers, a-t-il ajouté, provient aussi des trempes, telles que la trempe à l'huile, la trempe au vinaigre, au vin blanc, à l'eau de tartre, à l'eau de vert-de-gris, à l'eau de sel commun, à l'eau de raifort, à l'eau de rosée.

Cet homme continuait depuis longtemps à parler lorsqu'un autre homme, placé à côté de moi, s'en est allé en disant entre ses dents : Oh ! pour cela, il n'y entend rien ; je me suis dit aussi entre les miennes que celui qui s'en allait était plus habile. Je l'ai suivi, et, sous prétexte d'avoir affaire dans la même direction, je l'ai joint. N'est-ce pas, lui ai-je demandé, que ce forgeron connaît mieux le fer que l'acier? Vraiment oui, m'a-t-il répondu, car, s'il sait fort bien que le meilleur fer est celui de Bourgogne, au-dessous duquel est celui de Nivernais, de Périgord, de Normandie, il ne sait pas que le meilleur acier est celui d'Espagne, de Piémont, d'Allemagne, de France, même des aciéries du Nivernais et du Limousin ; car, s'il sait aussi que le quintal de minerai rend quarante, quarante-cinq livres de fer, il ne sait pas non plus com-

bien gagne, combien perd le fer en devenant acier par la stratification avec du charbon et de la chaux, combien gagne, combien perd l'acier à l'épuration ou à la trempe. Monsieur, ajouta cet homme, je vois avec peine qu'en France on ne veut pas apprendre la métallurgie. Ah! que ne suis-je capitaine général des mines! Je trouverais dans notre Normandie, notre Rouërgue, une partie du cuivre que nous achetons si cher; je trouverais dans notre Normandie, notre Languedoc, une partie du plomb, de l'étain, que nous n'achetons pas moins cher; je trouverais dans nos différentes montagnes de l'argent, de l'or. Et vous n'ignorez pas que l'extraction, la fusion de ces métaux, sont à peu près les mêmes que celles du cuivre, de l'étain, qui sont à peu près les mêmes que celles du fer, et vous n'ignorez pas non plus que les dernières opérations épuratoires, par lesquelles l'argent n'est aujourd'hui que de l'argent, l'or que de l'or, sont connues de tout le monde (1).

Mais, me direz-vous, prenez-garde. La livre de fer ne valant que six deniers, — la livre de plomb qu'un sou, — la livre de cuivre que trois sous, — la livre d'étain que quatre sous, — la livre d'argent que

(1) Monteil, dans ce passage, donne l'opinion des gens du seizième siècle sur la richesse minérale de la France; il ne donne pas la vérité géologique. Le souvenir des anciennes mines d'or de la Gaule s'était perpétué à travers les âges, et le même instinct qui faisait chercher de prétendus trésors enfouis sous la terre ou sous les ruines des vieux châteaux, faisait chercher des mines de métaux précieux. Voici quelles sont, en réalité, nos richesses minérales :

Le fer et les combustibles, charbon de terre, anthracite, tourbe, sont les plus abondants de nos minéraux. Ils donnent un produit d'environ 300 millions et occupent 350,000 ouvriers. Le fer

trente-sept francs dix sous, — la livre d'or que quatre cent quarante-quatre francs, — il serait possible que le produit des mines fût inférieur aux frais de l'exploitation.

Ah! vous répondrai-je, n'est-ce donc rien que d'agrandir nos ateliers souterrains, que d'agrandir le domaine de nos arts? Aussi honneur, gloire à messire de Lafayette, qui aujourd'hui fouille si profondément la riche mine de sa seigneurie de Pongibaut et lui fait tous les ans payer une grosse rente de bel et bon argent qui accroît sensiblement le numéraire de l'Auvergne!

LA SERRURERIE.

Cependant, Monsieur, il faut convenir que, si l'ouvrier français n'est pas le premier pour extraire les métaux, il est le premier pour les mettre en œuvre.

se rencontre un peu partout. On compte 150 mines de fer et 1,800 minières de minerai. Le plomb est exploité dans onze mines, qui donnent un produit de 160,000 quintaux métriques. Le cuivre n'est exploité que dans le département du Rhône; il donne environ 100,000 kilog. Le manganèse est exploité dans Saône-et-Loire; il donne un produit de 400,000 fr. Les mines de plomb contenant des filons argentifères rapportent environ 500,000 fr. Quant à l'or, il ne se trouve plus qu'en paillettes, dans quelques cours d'eau tels que l'Ariége, le Gard, le Rhône; son produit ne dépasse pas 400,000 fr. Les mines d'alun et de sel gemme sont au nombre de 390. Les mines de pétrole, de bitume et d'asphalte sont au nombre de 82. Elles rapportent 2 millions. Les carrières de marbre, de grès, de trachytes, de basalte, de lave, de moëllons, sont au nombre de 21,000.—L.

Avez-vous assez examiné la magnifique serrurerie de l'hôtel d'où nous sortons (1) ?

Il va sans dire que la grande porte d'entrée, la porte de sûreté du plus riche financier, doit être forte, et elle l'est. Vous avez vu qu'elle est assujettie par un grand fléau de fer, qu'elle est défendue et ornée par de gros clous à tête de diamant qui retiennent des rosettes, des plaques ouvragées. Vous avez entendu tout le monde admirer particulièrement les heurtoirs, comme offrant la perfection de la sculpture et de la ciselure.

Les grilles des jardins, à mailles égales, interrompues par des chiffres et des écussons, annonçant également la richesse du maître et l'habileté de l'ouvrier, ont aussi été remarquées.

Toutefois on n'a pas assez remarqué dans les appartements les portes fermantes, tombantes, les portes s'ouvrant des deux côtés.

On n'a pas non plus assez remarqué des serrures à plusieurs tours, des serrures à loquet, à clanche ; d'autres serrures avec des montres représentant des édifices, des colonnades, avec des montres à l'antique, à grillages d'acier sur drap de couleur.

Moi, je me suis bien gardé de ne pas donner mon attention à toutes ces parties de l'art, de ne pas la donner surtout à celle des targettes brasées en cuivre, à l'étain, à l'argent, à celle des targettes émaillées en toutes sortes de couleurs, à celle des ornements en fer fondu, de l'invention du célèbre Biscornette, surtout à celle des feuillages, des ramages, où l'art

(1) On peut voir au Musée de Cluny, sous le n° 1602, un magnifique échantillon de la serrurerie du seizième siècle. Cet échantillon provient du château d'Anet. — L.

s'est joué du fer, l'a aminci, l'a contourné, l'a enroulé, où il l'a diversement coloré, seulement par les diverses trempes.

La serrurerie des meubles, a-t-il continué, ne vous a-t-elle pas semblé encore plus belle? Il n'est pas possible que vous ayez vu sans un vif plaisir celle des grands coffres-forts, des coffrets en fer, des coffrets de bois, dont les serrures à huit, dix, douze pênes, ont des clefs si artistement, mais si difficilement travaillées, que l'ouvrier met à un pêneton, à un seul anneau, des mois, des années entières. Je suis sûr qu'il en est de même de ces cadenas en glands, en poires, en raisins, en toutes sortes de formes ; qu'il en est de même de ces placages chargés de quatrains français, grecs, de maximes, en écriture brillante, étincelante. Je suivais depuis assez longtemps cet homme ; j'étais comme enchaîné à ses côtés par le plaisir ou le besoin de l'entendre.

LA TAILLANDERIE.

Il a continué : Je viens de dire que l'ouvrier français est le plus habile à mettre en œuvre les métaux, témoin encore les ouvrages des soixante mille ouvriers tant serruriers que taillandiers de Saint-Étienne ou du Forez, qu'on exporte jusqu'en Afrique, jusqu'au fond de l'Ethiopie. Cependant la France paye encore huit cent mille francs de faux à l'Allemagne (1). Je fais donc une exception.

(1) Il n'y a pas à s'étonner que la fabrication des faux ait été arriérée en France, puisque de nombreux règlements en avaient

LA VRILLERIE.

J'en fais une autre. Bien que la machine à tailler les limes soit gravée ou décrite dans tous les livres, la France continue à acheter les siennes chez ses voisins (1).

LA DINANDERIE.

Je n'en fais plus. Le cuivre, le laiton, est en France partout façonné en vases de formes nouvelles, partout teint de diverses couleurs, partout étendu en placages, en filets, sur les meubles, où il brille, où il rayonne.

LA PLOMBERIE.

Maintenant, au moyen des nouveaux excellents tire-plomb, les plombs de nos vitres sont également aplatis, également amincis, également ouverts des deux côtés.

interdit l'usage. Ces règlements ordonnaient de scier le blé à la faucille, méthode très-lente et qui exige beaucoup de frais, mais qui laisse aux chaumes une certaine hauteur, tandis que la faux coupe la paille au ras du sol. On voulait laisser les chaumes pour les pauvres, à titre d'aumône, et c'est encore le motif qu'invoque le Parlement de Paris dans un arrêt du 15 janvier 1780, qui prononce de fortes amendes contre des fermiers qui avaient fait faucher leurs blés, et qui les condamne à payer aux pauvres de leur paroisse la valeur des chaumes.—L.

(1) Même du temps du serrurier Jousse, qui écrivait en 1627,

Dans nos maisons, le plomb est la matière d'une infinité de meubles dorés sans or, dorés avec du safran de fer, de l'orpiment, du vitriol.

Dans nos villes, le plomb couvre tous les jours un plus grand nombre d'édifices ; il veine en canaux le sol au-dessous de nos pieds ; il s'élève au milieu des fontaines publiques en gerbes d'argent, d'or, surmontées par des gerbes d'eau.

LA POTERIE D'ÉTAIN.

Monsieur, m'a dit cet homme, que je ne cessais de suivre, d'écouter, d'applaudir, de remercier, vous aimez les arts : je voudrais ne pas être obligé de vous quitter dans un moment. Toutefois j'ai encore le temps de vous parler aussi des ouvrages en étain, et peut-être de l'orfévrerie.

J'entre chez un bourgeois, je crois entrer chez un seigneur en voyant sa vaisselle d'étain, qui a l'éclat et les élégantes formes de la vaisselle d'argent

L'ORFÉVRERIE.

J'entre chez un seigneur, je crois entrer chez Lucullus, chez Périclès ; toute son argenterie semble avoir été servie sur leurs tables. Aujourd'hui on en-

on ne fabriquait guère de limes en France ; on en fabriquait sans doute encore moins à la fin du seizième siècle. A la fin du dix-septième, comme on le voit dans le Dictionnaire de commerce de Savary, au mot *Lime*, on en achetait encore beaucoup en Allemagne.

tend Courtois, on entend les orfévres du pont Saint-Michel, c'est-à-dire les meilleurs orfévres du monde ; on entend dans toute la France tous les orfévres continuellement crier dans leurs ateliers : Le romain ! l'étrusque ! le grec ! l'antique ! l'antique !

LA DORURE.

A mon grand regret, cet homme si instruit me quitta. Je fus tout étonné, et je le suis encore, qu'il n'employât pas un moment qui lui restait à m'apprendre ce que depuis j'ai appris, à me parler de la dorure sur métaux. En quelques mots, il pouvait me faire sommairement connaître les ingénieux procédés pour battre l'or au moyen du vélin, et pour le réduire en feuilles tellement minces, que celles d'un petit livret de cinq sous suffisent à dorer une statue de grandeur naturelle ; tellement minces, que la dorure des galons n'est que la deux-centième partie de l'argent qu'il recouvre. Je fus surpris surtout qu'il ne me parlât pas des ingénieux procédés pour dorer avec l'or moulu ou l'or amalgamé avec le mercure.

L'HORLOGERIE.

Un de ces jours j'allai chez un horloger de la rue de la Harpe ; je marchandai, je fis mes offres. Oh ! me dit-il, de même que vous payez moins le vin de Montmartre que le bon vin de Suresnes, vous payerez

moins l'horlogerie de Paris que l'horlogerie de Blois (1). — Maître, que vos montres d'horloge en or, en argent, en cuivre, en cristal, soient ou de Paris ou de Blois, on ne peut que les admirer. Elles ne sont guère plus grosses que le poing, et elles marquent les heures, même les minutes, avec l'exactitude du cours du soleil ; je me suis plu à voir qu'à plusieurs l'ouvrier a eu le courage de mettre une montre solaire au revers de sa montre à rouages, afin que l'une fût la preuve de la bonté de l'autre. — Monsieur, ces toutes petites montres d'horloge, qu'à force de dépense et d'art on pourrait faire bien plus petites, sont filles de ces horloges sonnantes suspendues à nos cheminées, qui ne sont guère plus grosses que la tête, et petites-filles de ces grosses horloges qui remplissent les sommets de nos clochers et de nos donjons. Toutefois, la gloire de l'art appartient encore toujours aux grosses horloges ; maintenant elles sonnent, comme celle du célèbre Balan, qui a laissé à Château-Thierry un admirable monument de son art, les demi-heures, les quarts d'heure. Elles les sonnent même en musique. Elles vous effrayent, comme celle de Nicolas Copernic à Strasbourg, comme celles de Lippe à Bâle, à Lyon, par les personnages de bronze que vous voyez quitter leur place pour aller frapper les heures, et venir la reprendre après les avoir frappées. Elles vous

(1) Les premières montres nous sont venues d'Allemagne : elles avaient la forme d'un œuf et on les appela d'abord *œufs de Nuremberg*, parce que dès la fin du quinzième siècle cette ville en fabriquait un grand nombre. Les artistes français de la Renaissance leur donnèrent les formes les plus diverses, telles que celles du gland, de la croix, de la coquille de noix. Les cadrans furent décorés de miniatures sur émail et quelquefois de petites figures qui se mouvaient comme les aiguilles. — L.

réjouissent, au contraire, comme celle du château d'Anet, où un grand cerf en bronze, que poursuit au son des cors une meute de chiens aboyants, frappe, en fuyant, les heures avec le pied.

LA POTERIE DE TERRE.

Me voilà de nouveau en Picardie pour quelques moments ; je veux dire qu'en voulant parler de la poterie mes souvenirs me reportent à mon voyage dans cette province. Je passai à Dourdan, ville toute remplie de potiers de terre, dont les armoiries sont trois pots, de même qu'à Bourges, ville toute remplie de drapiers, elles sont un mouton à longue laine. Je passai ensuite à Beauvais, où ne pouvant m'arrêter que très-peu de temps, j'aimai mieux ce jour-là voir les pots et les écuelles de cette ville que ses hauts et magnifiques édifices. Cependant, je savais que l'art du potier de terre, si ancien, si naturel à l'homme, qu'on l'a retrouvé chez les sauvages de l'Amérique, n'a pas fait et n'a pu faire de grands progrès ; comme d'ailleurs j'avais vu dans la Normandie les belles gresseries sans couverte, je ne manifestai pas à Beauvais une grande admiration pour la poterie, pour les flacons vernissés en bleu. Oh ! me dit un des chefs d'atelier, ne méprisez pas notre vaisselle de terre : elle n'est pas encore si commune, que dans beaucoup de ménages on n'en ressoude les cassures avec du blanc d'œuf, de la chaux, et que bien de petits bourgeois ne s'en passent, et ne mangent sur des assiettes de fer ou de bois.

LA FAÏENCERIE.

Monsieur ! me dit un autre chef, c'est que peut-être vous aviez visité les faïenceries de Paris, peut-être même celles de Nevers; c'est que peut-être vous avez même visité celles de Xaintes. Oui, lui répondis-je, cela est vrai. Aussitôt l'atelier se remplit d'ouvriers des autres ateliers, qui s'appelaient de proche en proche : tous voulaient voir un homme qui avait vu les faïenceries de Xaintes ; tous voulaient savoir comment était le fameux Bernard Palissy (1), ce premier

(1) Bernard Palissy, né près d'Agen vers 1510, mort en 1589. La nature fut son seul maître; il s'instruisit seul, et comme il le dit lui-même : « Je n'eus pas d'autre livre que le ciel et la terre, lequel est connu de tous, et est donné à tous de lire ce beau livre. » En fondant la science sur l'observation, il lui fit faire de grands progrès, et son *Art de la terre* marque le point de départ de plusieurs découvertes modernes. Dans ses *Traités de la marne, des eaux et des fontaines*, il donne la théorie de la stratification des roches et des puits artésiens. En proie à toutes les souffrances de la misère, il ne cessa jamais d'étudier, d'écrire et de se livrer aux travaux de la céramique. Il a laissé, comme artiste, des faïences magnifiques qu'il désignait sous le nom de *rustiques figulines* (et non figurines, comme on l'a plusieurs fois imprimé,) des statues en ronde-bosse, d'une admirable exécution, des vases, des aiguières, des plats qui s'élèvent aujourd'hui dans les ventes à des prix extraordinaires. Palissy, presque inconnu de ses contemporains, occupe aujourd'hui l'un des premiers rangs dans l'histoire des sciences et des arts, comme ingénieur, naturaliste, agronome, chimiste, physicien, dessinateur et modeleur. Ses œuvres complètes ont été publiées en 1777, et son éloge a été écrit par Cuvier. —L.

fabricant de faïence française, comment il procédait, comment il opérait. Je les satisfis d'abord sur sa personne, sa fortune, sur son titre d'inventeur des rustiques figulines du roi et du connétable de Montmorency, que le roi et le connétable lui avaient permis de prendre. Je leur dis ensuite qu'ainsi que tous les habiles potiers il choisissait de bonne argile, qu'il la battait avec une verge de fer, qu'il la pétrissait, la corroyait jusque dans les plus petites parties, qu'il l'épurait, qu'il la tournait avec dextérité sur la roue, qu'il la façonnait avec goût tantôt en assiettes, en plats, en vases remplis de fruits, de serpents, d'animaux en bossage.

L'ÉMAILLERIE.

Mais, ajoutai-je, une des grandes difficultés est la couverture ou l'émail, que Bernard compose ainsi que les émailleurs sur cuivre, c'est-à-dire qu'il prend du sable, des cendres gravelées, du salicor, de la pierre du Périgord, de l'antimoine, de la litharge, du soufre, du cuivre, du plomb, de l'étain, du fer, de l'acier ; une autre grande difficulté, surtout pour les pièces plates unies, est la peinture à ramages verts, bleus, ou bien à personnages comme la faïence peinte par Raphaël ; une autre plus grande et la plus grande est, quand l'arrangement des pièces dans les fours est terminé, la conduite du feu ; mais aussi quel plaisir pour les faïenciers, lorsqu'ils défournent leurs pièces, de tenir de la faïence !



GROUPE RENAISSANCE.

Mercure, laque en émail du château de Marly (Cluny n° 1008). — Casque (1445). — Corne à boire (2276). — Grès de 1580 (2188). — Siége en bois sculpté forme d'X (2823). — Lit à baldaquin François Ier (541.) — Détail d'armoire (soubassement) (576). — Coffre de mariage (680). — Hallebarde (2236). — Vase (Cluny n° 2237).

LA PORCELAINERIE.

Ils voulurent savoir ensuite si maintenant l'on ne pourrait avoir, aussi bien que de la faïence, de la porcelaine française. Non, leur dis-je, car, soit que la porcelaine consiste en terre ou en sable, soit plutôt, ainsi que je le crois, qu'elle consiste en nacre de coquilles pilées, la nature a refusé à la France et à l'Europe ces matières.

Les questions recommencèrent ; aucune, je pense, ne demeura ou sans bonne ou sans mauvaise réponse.

LA VERRERIE.

J'aime bien l'anecdote de ce cavalier comme moi Espagnol, comme moi se trouvant à Paris, cherchant comme moi à s'instruire, qui, à son retour de Saint-Germain-en-Laye, qu'il était allé visiter, ne laissa pas débrider son cheval, et remonta dessus dès qu'il apprit qu'il y avait une manufacture de glaces, et ne revint qu'après avoir examiné une à une les savantes opérations d'un art, alors tout nouvellement français. Cette anecdote peut avoir tout au plus cinquante ans.

Aujourd'hui ces opérations sont de plus en plus connues ; la description en est dans plusieurs livres ; voici les principales :

L'ouvrier souffle d'abord au bout de son tube de fer, qu'il a plongé dans le verre en pâte, un grand globe

de verre, qu'il fend avec des cisailles ; ensuite il aplatit ce verre ; ensuite il le carre, il le fait chauffer, il l'étend sous une masse de fer, et l'aplatit encore ; il le laisse refroidir ; ensuite au moyen de l'émeril et du sable il le polit sur les deux faces, il le couche ; il applique dessus une légère plaque d'étain, sur laquelle il répand de l'argent vif, qu'il distribue également sur toute la surface ; il met par-dessus une feuille de papier, par-dessus la feuille de papier une pièce d'étoffe de même dimension ; il comprime fortement le mercure sous un grand poids : la glace est terminée (1).

Avec l'art de faire le verre des glaces s'est perfectionné l'art de faire le verre blanc, qui, au moyen du sel de barille, substitué au sel des plantes, et notamment à celui des fougères, n'est plus si jaunâtre que dans le Nivernais, le Lyonnais, si verdâtre que dans l'Armagnac. Grâce à nos deux ou trois mille gentilshommes verriers (2), la plupart élèves des verriers italiens,

(1) On a dit souvent que les anciens ne connaissaient que les miroirs de métal, mais il est hors de doute qu'ils connaissaient aussi les miroirs de verre, ce qui est attesté par Pline en termes formels. Jusqu'au treizième siècle, on ne se servit en France que de miroirs de métal. A cette époque on commença à se servir de miroirs de verre, qu'on doublait avec une plaque de plomb ou d'étain ; enfin le miroir de verre étamé à l'aide d'un alliage de mercure et d'étain se montra au quinzième siècle. Jusqu'à la Renaissance les miroirs restèrent fort petits. Les uns enfermés dans des boîtes se portaient dans les poches ; les autres avaient des manches et on les tenait à la main. Les grands miroirs d'appartement, nommés glaces, ne paraissent qu'au seizième siècle, et c'est de ceux-là que parle ici Monteil. — L.

(2) On sait qu'au moyen âge le commerce et la pratique d'un métier entraînaient la dérogeance, c'est-à-dire l'exclusion des rangs de la noblesse. Ce fut là une des causes qui contribuè-

les Français ne boivent plus dans des tasses de poterie, mais dans des tasses de verre teint en toutes sortes de couleurs, en bleu, en jaune, en vert, en rouge, façonné en toutes sortes de formes, en nef, en cloche, en cheval, en oiseau, en église.

LA VERROTERIE.

Je remarquerai comme progrès de l'art en France que les Italiens, il n'y a pas un siècle, riaient des Français, qui ne distinguaient pas des vraies pierreries les pierreries en verre qu'ils leur vendaient. Aujourd'hui les Français en font d'aussi belles que celles des Italiens, et les Italiens ne rient plus.

LA HUCHERIE.

On n'a pas idée du bruit des encans de France, des encans de Paris, des encans de l'après-midi. Il s'en faisait un la semaine dernière, dans une maison du beau quartier du Louvre, au moment où je passais. Je crus qu'on se querellait ou qu'on se battait, qu'il fallait aller porter du secours; plusieurs personnes entraient, je les suivis : je me trouvai au milieu de la

rent à paralyser l'essor de l'industrie. Les rois pour remédier à ce grave inconvénient, déclarèrent que certaines professions industrielles ne dérogeaient pas. Ils allèrent même plus loin, ils attachèrent la noblesse à quelques-unes de ces professions. Celle de directeur d'une verrerie fut du nombre, et c'est de là que sont venus les *gentilshommes verriers*. — L.

vente des meubles d'un haut magistrat décédé depuis peu. On enlevait les tonneaux et les autres futailles qu'on venait de vendre, on vendait la hucherie ou meubles en menuiserie; on criait: Le garde-manger! à tant! Le buffet! à tant! Un maître d'hôtel fut le dernier enchérisseur d'une jolie armoire à confitures, il le fut encore d'un superbe dressoir taillé à feuillage. Cependant on rangeait autour de nous des bahuts, des coffres couverts de cuirs de diverses couleurs, rehaussés de placages de divers métaux, des bancs à dossier, des bancs à coucher ou des bancs-lits, des chaises dépouillées de leurs housses afin de laisser voir leur garniture en maroquin, en drap, en velours, en tapisserie, en broderie; des chaises pliantes, des chaises à roulettes, à ressorts, pour les malades ou les infirmes; des fauteuils dorés, argentés; des tabourets, des placets, des sellettes de plusieurs façons. Tous ces meubles étaient vendus et enlevés en quelques instants.

LA TABLETTERIE.

Tant qu'on vendit des pupitres à quatre, cinq étages, des tablettes de livres, des tables à écrire, les enchères ne furent guère échauffées; mais bientôt elles s'échauffèrent quand on cria des tables à pieds tournés, à tiroirs odorants, à dessus en cuir noir, chargé de ramages de fleurs, d'inscriptions en or.

L'ÉBÉNISTERIE.

Elles ne s'échauffèrent pas moins quand on en fu

aux armoires, aux secrétaires en placage, en bois d'ébène, en bois de rose, en bois étrangers contrefaits par la coction des bois indigènes dans de l'huile combinée avec du vitriol et du soufre, en bois indigènes teints dans des bains de couleurs combinées avec de l'alun. J'étais de plus en plus assourdi ; je me retirai.

LA BUISSERIE.

Dans ces encans j'ai cependant appris beaucoup de choses ; toutefois j'en ai appris beaucoup plus en fréquentant les marchands de Paris, en achetant, surtout en payant bien.

On vend en France toute sortes d'ouvrages de buis; mais on ne les y fabrique pas tous. Il s'en fabrique une partie dans les pays étrangers, et souvent avec du buis de France.

L'IVOIRERIE.

On ne fabrique pas non plus en France tous les ouvrages d'ivoire qu'on y vend, bien que les tourneurs y travaillent l'ivoire avec tant de délicatesse qu'ils renferment tout un jeu de quilles dans une petite boule pas plus grosse qu'un grain de raisin.

LA BIMBELOTERIE.

J'ai appris aussi que ces bilboquets, ces sauteraux,

ces poupées, ces bergamotes, ces oiselets en carton, ces jolis joujoux qui paraissaient tous de main française, n'étaient pas tous faits en France.

LA QUINCAILLERIE.

Bien que dans ce pays on jette mieux en sable le métal, qu'on ramollisse, qu'on redresse, qu'on teigne la corne, l'écaille, mieux que partout ailleurs, tous les petits ouvrages en fonte, en corne, en écaille, qui y sont vendus, n'y sont pas faits.

LA TAPISSERIE.

En ce moment il me revient tout à la fois je ne sais combien de choses sur la beauté du château de Fontainebleau (1), mais je ne veux parler que de son ameublement.

(1) La première construction du château de Fontainebleau date du roi Robert, c'est-à-dire des premières années du onzième siècle. Les rois de France l'habitèrent fréquemment jusqu'au quinzième siècle, et dans les derniers temps de la monarchie, ils venaient y passer l'automne. François Ier le fit en grande partie rebâtir pour plaire à sa maîtresse, la duchesse d'Étampes, à laquelle il confia la surveillance des travaux, en plaçant sous ses ordres les architectes, les peintres et les sculpteurs les plus célèbres de l'Italie. Des agrandissements et des embellissements successifs y furent faits par Henri II, Charles IX, Henri IV, Louis XIII, Napoléon Ier et Louis-Philippe. — L.

La première fois que je visitai ce château, je faisais en sortant éclater mon admiration pour toutes les richesses et les magnificences qu'il renferme ; quelqu'un qui était présent me dit que, puisque je ne parlais pas des tapisseries, je ne les avais pas vues. Je les ai vues, lui dis-je. Il me répondit que je ne les avais pas assez vues. Véritablement il me rappela successivement et avec beaucoup d'ordre que j'avais d'abord marché sur des tapis mélangés de chanvre, de lin, de coton et de laine ; que j'avais ensuite marché sur des tapis de velours façon de Turquie, façon de Perse. Il me rappela aussi que les vrais tapis de Turquie, les vrais tapis de Perse, couvraient les tables. Il me rappela que les belles salles étaient successivement tendues des tapisseries des différentes saisons ; que plusieurs appartements étaient tendus de verdures d'Auvergne, de Felletin ; que d'autres l'étaient de tapisseries blanches, vertes, à devises et à chiffres ; que d'autres l'étaient de tapisseries de Lorraine ; que les plus riches l'étaient de tapisseries faites à Paris, dans les ateliers de Dubourg, sur les dessins de Larembert.

Il ne me rappela pas, il m'apprit que dans les premiers temps de l'art les tapisseries étaient infiniment plus précieuses qu'aujourd'hui, et qu'à la cour, de même qu'il y avait les gardes du trésor, il y avait les gardes des tapisseries.

LA CHAPELLERIE.

Me voilà, je crois, maintenant aux chapeaux ; j'en sais beaucoup, mais monsieur André en sait beau-

coup plus, et je ne puis mieux en parler qu'en répétant ce qu'il m'a dit.

Monsieur André est un des plus aimables voisins qu'on puisse voir. Un jour mon perroquet, qui avait bien déjeuné, s'envola chez lui. Je vis que mon perroquet lui plaisait; je le lui laissai et le lui donnai. Peu de temps après il vint me voir. Il étudie les arts autant que je les étudie. Nous nous entretînmes; nous en discourûmes fort longtemps, et je finis par lui montrer cette partie de mon journal qui leur est relative. Vous voyez, lui dis-je, qu'en ce moment je m'occupe des vêtements. Messire, me dit-il, d'un air franc et ouvert, je puis vous fournir quelques documents. Imaginez si j'écoutai.

Lorsqu'au sortir de la messe ou des vêpres on se trouve aux galeries de l'église, on peut facilement savoir quelle est la mode actuelle des couleurs et des coiffures. Vous voyez des chapeaux blancs, noirs, gris, verts, des chapeaux couverts de taffetas, des chapeaux couverts de velours, des chapeaux pointus en pain de sucre sur la tête des gens de guerre, des chapeaux à aile retroussée, à panaches, sur la tête des gens du monde.

Les chapeliers feutrent fort bien la laine, le lapin, le lièvre, le castor, et leur donnent un beau noir. Le prix ordinaire de leurs chapeaux ne passe guère trente sous. Leurs fabriques suffisent aujourd'hui à la France.

Les plumassiers français teignent aussi fort bien les plumes; ils emploient le sureau, le safran et le vinaigre.

LA FRISURE.

Monsieur André continua ainsi : L'art de la frisure compte à peine quelques années (1), et nous en avons atteint la perfection. Le perruquier français est, depuis Henri III, le premier en Europe. Regardez ce jeune élégant qui sort de ses mains : il balance sur son front l'édifice de sa chevelure poudrée de poudres odorantes, ses moustaches sont cirées en croc ; une petite barbe cirée aussi en pointe termine gracieusement le bas de son visage ; il va dans la société des dames : il est sûr de son fait.

LA TOILERIE.

Belles et belles toiles de Normandie ; belles et belles toiles de Bretagne ; belles et belles toiles de Châtellerault. La toilerie de France n'a pas de rivale, même dans les Pays-Bas.

On dit que la Picardie, contre les lois et contre les intérêts du commerce, vend à l'étranger ses lins au lieu de les ouvrer : c'est une honte.

Les Hollandais sont venus établir en France des fabriques de grosses toiles de coffre qui passent pour

(1) La mode de la frisure ne paraît que dans les dernières années du seizième siècle, en même temps que celle de la poudre. En 1593, on vit des religieuses poudrées et frisées se promener dans Paris, et cette nouveauté obtint un grand succès. — L.

des toiles françaises, qui les déshonorent : autre honte.

LA LINGERIE.

Au jour actuel la couturière taille la toile, fait les points, compose l'empois, empèse, par principes. Il y a au jour actuel des traités de tous les arts ; celui de la lingerie (1), avec figures des diverses pièces dont est formée une chemise, mérite d'être mentionné.

LA DRAPERIE.

Dire, comme bien des personnes, que nos laines de Berri sont plus douces que celles d'Espagne, c'est dire trop ; dire qu'elles sont aussi douces, c'est assez dire. Il me paraît que le tissage est de toutes les parties de la fabrication celle où nous avons fait le plus de progrès. Voilà les parements de mon juste au-corps : ils sont tissus de manière qu'ils se trouvent blancs à l'endroit, rouges à l'envers. Les tisserands français ont été les maîtres bénévoles des tisserands anglais, et ils sont encore hors de concurrence. Rien ne surpasse la finesse de nos revêches, de nos estamets, de nos serges, l'éclat de nos frises, de nos camelots ondés.

(1) Le *Livre de la lingerie*, par Dominique de Séra. Paris, Marnef, 1583.

LA SOIERIE.

Quant à nos soieries, où sont, je vous le demande, les plus habiles veloutiers, les plus habiles passementiers du monde? Pour moi, je crois qu'aujourd'hui ils sont à Tours, à Lyon. Monsieur André, après m'avoir très-bien décrit l'art d'élever les vers à soie, l'art de séparer des cocons la soie, de la mouliner, de la dévider aux tournettes, qui mettent en mouvement cinquante dévidoirs à la fois, a ajouté : Messire, venez maintenant dans nos fabriques : l'ouvrier vous étalera des crêpes de soie d'or et d'argent, fins, déliés, légers, admirables ; des satins rayés d'or ; des velours à bouquets, à ramages d'or ou d'argent, faits avec une richesse, un goût tels, qu'on n'a pas le courage de marchander. Toutefois croiriez-vous que nos Français, bien qu'ils veuillent tous, jusqu'aux villageois, être vêtus d'étoffes de soie ou de bourre de soie, ne les prisent si elles ne viennent de Venise, de Florence, de Lucques ou de Gênes ? En sorte que, tandis qu'à Londres les marchands anglais contrefont l'accent des marchands français, les marchands français contrefont à Paris l'accent des marchands italiens. Une si déplorable manie décourage les manufactures que Louis XI éleva à Tours, celles que sous le règne de François Ier a élevées aussi dans la même ville e seigneur de Semblançai, et celles qu'à Lyon vient d'élever l'industrieux Turquet; mais il y a remède, sinon à tout, du moins à cela, et en ce moment le roi, pour retenir en France les deux ou trois millions que

chaque année les Italiens viennent nous enlever, a d'abord fait planter la France de mûriers jusque sous ses fenêtres, et il a ensuite proscrit l'entrée des soies et des soieries italiennes (1).

Monsieur André, je vous prie de me donner le prix des soieries. — Le voici :

L'aune de velours à trois poils, 11 livres ; l'aune de taffetas à six fils, 2 livres 15 sous ; l'aune de Damas, 6 livres ; l'aune de satin, 6 livres

LA TEINTURERIE.

Tout se tient, poursuivit M. André ; mais, si quelque chose surtout se tient, c'est la draperie et la teinturerie. Dès que la draperie a eu repris ses travaux elle a demandé à la teinturerie de nouveaux essais,

(1) Édict de janvier 1599 sur la prohibition des estoffes étrangères d'or, d'argent, etc. — Ordonnance du 21 novembre 1577 sur la police générale, art. Des draps de soye.

L'industrie de la soie fut très-favorisée par les rois de France au seizième siècle. Ils voulaient par là procurer des travaux utiles aux pauvres, dont le nombre était considérable, et qui vivaient d'aumônes et de rapines comme *du revenu d'une prébende ;* — c'est le mot d'un contemporain — et retenir l'argent dans le royaume. Le conseil du commerce établi par Henri IV envoya des plants de mûriers, avec des experts instructeurs, sur tous les points du royaume, et le jardin des Tuileries en eut une pépinière importante. Mais comme toujours dans l'ancien régime, les préjugés économiques et nobiliaires venaient détruire en partie le bien qui s'était fait, et de nombreuses ordonnances somptuaires, en limitant la consommation, portèrent un coup fatal aux fabriques indigènes.—L.

de nouveaux efforts ; nos teinturiers sont devenus également habiles dans la variété des ingrédients, dans la variété des combinaisons, dans la variété des procédés. Avec la limaille ils font le noir ; avec la garance et la gaude, le beau noir ; avec la graine d'écarlate ou avec la cochenille, le rouge ; avec une première teinte de gaude, une seconde de cochenille, le violet. Ils ont teint une étoffe en rouge : ils la lessivent, ils la rendent d'un beau violet ; ils l'ont teinte en noir, ils ne veulent pas changer la couleur, ils veulent au contraire la fixer : ils baignent l'étoffe dans une eau de vitriol, et dans un baquet d'urine humaine s'ils veulent lui donner un grand éclat. Eh ! qu'ai-je besoin d'en dire davantage ? Les teinturiers de Lyon, de Tours, sont connus dans l'Europe ; les teinturiers de Paris, parmi lesquels se distinguent les Gobelins (1), le sont jusque dans la Chine. Vous aurez d'ailleurs à remarquer ici que l'indigo a été depuis longtemps et qu'il est aujourd'hui plus sévèrement que jamais interdit : le roi et le parlement disent qu'il appauvrit, qu'il brûle l'étoffe ; mais je crois que ce sont les cultivateurs des grands champs de pastel qui le leur ont dit.

(1) Les deux frères Gilles et Jean Gobelins, habiles teinturiers de Reims, vinrent s'établir à Paris sous le règne de François Ier ; ils y fondèrent sur les bords de la Bièvre un établissement important, où ils teignaient en écarlate de Venise et en cochenille. En 1667, Louis XIV fit bâtir, à la même place, la manufacture de tapis qui existe encore aujourd'hui, et à laquelle il donna leur nom.—L.

LA FAÇON DES HABITS DES HOMMES.

Maintenant le tailleur français s'empare de ces belles étoffes si bien tissées, si bien teintes ; il a dans ses mains les ciseaux dont il se sert si légèrement. Avec quelle élégance il oppose la draperie large et bouffante des manches à la draperie du corps, tendue, serrée, écourtée au-dessus des hanches ! Même principe ; même goût pour la forme des chausses à la gigotte (1) : le haut, enflé par de légères lames de fer, est large, bouffant jusqu'aux genoux ; le bas est collant et à pli de jambe.

Si vous voulez savoir aussi, ajouta monsieur André, le prix des façons, c'est, pour les habits des maîtres, soixante sous, et pour celui des valets, vingt sous.

Je vous dirai encore qu'il y a de jeunes seigneurs assez fous pour mettre cinquante livres de perles à la broderie d'un habit qui leur revient souvent à trente, à quarante mille francs (2).

Monsieur André était de si bonne humeur qu'il ajouta en riant : Puisque l'occasion s'en présente, vous saurez que parfois nos tailleurs ne sont pas plus

(1) Cette mode a reparu de notre temps pour les manches dites à la gigot; elle a été en très-grande faveur sous Louis-Philippe.

(2) Bassompierre nous apprend dans ses *Mémoires* qu'ayant gagné au duc d'Épernon des sommes considérables, il fit faire un habit de drap noir, orné de palmes et chargé d'une si grande quantité de perles qu'il y en avait plus de cinquante livres pesant. C'est à cet habit que Monteil fait allusion dans le passage ci-dessus. Un homme de cour ne pouvait pas avoir moins de vingt-cinq ou trente costumes, et il en changeait plusieurs fois par jour.—L.

honnêtes que les vôtres; vous saurez que, pour vos chausses, au lieu de deux aunes de drap, ils vous en font acheter trois, sous prétexte des doublures ou de la martingale, nouvelle invention des gens de cour qui permet, sans déranger les aiguillettes, les rubans de la ceinture, de satisfaire les besoins naturels; et que, lorsque vous réclamez les retailles, ils vous font mille serments qu'ils vous ont tout rendu, excepté ce qu'ils ont jeté dans la rue : or, la rue en terme de tailleur, est une grande armoire où ils serrent les pièces et les coupons qu'ils dérobent. Les parlements ont voulu sévir contre ces tours de métier, mais ils n'ont pu en venir à bout. Je me crois sûr que les tailleurs jettent dans la rue autant de morceaux de drap de la robe des juges que de l'habit de leurs autres pratiques (1).

(1) Le seizième siècle, que Voltaire compare avec raison à une robe d'or et de soie tachée de sang, fut par excellence le siècle des modes extravagantes. Sous le règne de Henri III, le luxe, la mignardise, on pourrait même dire la dépravation des habits, furent poussés à leurs dernières limites. Les honteux penchants de Henri III contribuèrent notablement à avilir les modes. Ce prince s'habillait souvent en femme; il avait les cheveux teints et frisés, les oreilles chargées de pendants, le cou orné de colliers, la lèvre inférieure garnie de deux petites moustaches. Les mignons s'habillaient comme leur maître: de leur côté les femmes de la cour s'habillaient en hommes, comme on le voit par le récit d'un dîner donné au Plessis-les-Tours. Quelquefois même elles ne s'habillaient qu'à demi, comme on le voit encore dans un dîner donné par Catherine de Médicis à Chenonceaux, « où les plus belles et les plus honnestes dames allant à moitié nues, dit Pierre de l'Estoile, et ayant leurs cheveux épars comme épousées, furent employées à faire le service. » Ces habitudes de luxe effronté et de mollesse n'avaient pas adouci la barbarie des mœurs; les hommes qui s'habillaient de soie et se couvraient de bijoux ne quittaient jamais la dague

LA FAÇON DES HABITS DES FEMMES.

Pour l'habillement des femmes, ce sont aussi des toiles, des étoffes, mais plus douces, plus légères, plus fines, d'une couleur plus délicate, d'un dessin plus gracieux.

Considéré dans son ensemble, ce bel habillement a la forme d'un horloge de sable ou de deux cloches opposées à leur sommet. Le corps de jupe très-serré à la ceinture va en s'élargissant jusqu'au bas ; le corps de robe, très-serré aussi à la ceinture, tendu sur le corset de baleine, va de même en s'élargissant jusqu'aux épaules, où par le développement de la fraise il prend encore une plus grande ampleur. On ne cesse de crier contre les parures actuelles ; je ne sais en vérité pourquoi, car depuis l'invention des cerceaux de baleine, des buscs et des vertugadins (1) les femmes n'ont jamais été mieux gardées, n'ont jamais été habillées d'une manière aussi respectable : il le faut, car elles n'ont jamais été aussi jolies.

et l'épée, et se préparaient, par le duel, aux massacres des guerres civiles : car il est à remarquer que les modes les plus bizarres et les plus inconvenantes se montrent inévitablement aux plus mauvais jours de notre histoire, et que la dépravation des mœurs marche de pair avec la cruauté. — L.

(1) La mode des vertugadins ou vertugades a reparu de nos jours avec les crinolines. Seulement au seizième siècle, l'ampleur circulaire des jupes et des robes dépassait encore de beaucoup les formes les plus exagérées de notre époque. Les paniers du dix-huitième siècle sont comme le trait d'union entre la crinoline et le vertugadin. — L.

C'est peut-être encore à observer qu'on est infiniment moins rigoureux sur l'habillement légal des femmes ; qu'au jour présent, quand elles sont trop bien habillées, trop bien coiffées, on ne les fait plus conduire en prison par quarantaines, cinquantaines, soixantaines à la fois.

LES CEINTURES.

A mon grand plaisir et à mon grand profit, monsieur André ne s'arrêtait pas : Nous en sommes, me dit-il, aux ceintures.

Il en coûterait beaucoup pour avoir des ceintures d'argent : il en coûte beaucoup moins pour avoir des ceintures en étain qui ressemblent à des ceintures d'argent ; et pour qu'elles y ressemblent davantage, on les a faites à grillages appliqués sur satin, sur velours.

LE CUIR.

Finissons par la chaussure.

L'art du tanneur, qui fournit les matières à celui du cordonnier, n'a cessé changer de et d'améliorer les instruments, les procédés.

L'écharnage des peaux se fait maintenant sur le chevalet avec la pierre ponce.

Dans la mégisserie et la maroquinerie, cet art ne s'est pas moins perfectionné. Actuellement le dégraissage se fait par le moyen de la presse ; et l'alun, mé-

thodiquement employé, est devenu un excellent ingrédient pour fixer sur toute sorte de peaux toute sorte de couleurs.

Voulez-vous ajouter à mes observations que nos fermiers font souvent chez eux tanner, mégisser, maroquiner les peaux de leurs bœufs, de leurs vaches, de leurs moutons ?

LES SOULIERS.

Et même que nos bourgeois économes font venir dans leur maison les cordonniers et y font faire leurs souliers ?

Je crois incontestable que depuis plusieurs siècles l'art du cordonnier est, en France, arrêté, sinon dans son élan, du moins dans ses développements.

Nous manquons de peaux crues, bien qu'on en importe de la Barbarie, du cap Vert, et même du Pérou.

Nous manquons encore plus de tanneurs, par conséquent de cuirs.

Nous manquons encore plus de cordonniers, par conséquent de souliers ; aussi les Flamands nous en apportent de grandes batelées, tous plus ou moins vieux, dont le pauvre peuple s'accommode fort bien.

Nos souliers cependant ne sont pas très-chers. On vend ceux de veau, de maroquin, à raison de seize deniers le point, 13 sous 4 deniers ; ceux de vache, à raison de 2 sous le point, 1 livre ; la paire de grandes bottes, 7 livres ; la paire de bottines, 3 livres.

Pour mettre des bas de chausses de soie, il a fallu des souliers de soie. On connaît dans tout le monde

nos souliers de velours rouge déchiquetés en barbe d'écrevisse, lacés et serrés comme les jarretières par des nœuds de ruban. On connaît aussi nos souliers à semelles de liége, nos patins, nos souliers à cric, ainsi appelés du bruit qu'ils font. On ne connaît pas moins les souliers de nos femmes, leurs élégantes mules à talons déliés, leurs hauts patins à talons encore plus déliés. Monsieur André s'est levé : Messire! n'oubliez pas que le Grand-Turc a fait demander solennellement au roi de France douze cordonniers de Paris. Et il m'a salué et s'en est allé en riant.

LES COMBUSTIBLES.

Dès que l'antique hache fut sortie de dessous le marteau des premiers métallurgistes ou des premiers forgerons, elle ne reposa plus. L'histoire a conservé le souvenir de vastes régions déboisées, enlevées à l'agriculture et à la végétation (1).

La France, plus vivace et mieux administrée, n'a pas encore manqué de bois ; mais le renchérissement successif qu'il éprouve en fait prévoir la prochaine rareté.

Heureusement elle possède dans ses provinces du Nord, dirai-je, comme certains naturalistes, des terres où le sel blanc s'est évaporé, où seulement reste le sel noir, qui a communiqué sa nature pesante, grasse et oléagineuse, aux végétaux tombés en dissolution ; ou bien, comme d'autres, dirai-je des terres mélan-

(1) L'Attique déboisée par l'exploitation des mines.

gées de végétaux qui se sont combinés avec le soufre et le salpêtre ; ou bien, comme d'autres, des terres où le soleil, échauffant l'eau des marais, la réduit en limon onctueux et bitumineux (1) ? Je ne sais ; mais toujours est-il sûr que dans la Picardie et l'Artois il y a de grandes tourbières, et que l'emploi de la tourbe, reconnue de nos jours propre à remplacer les autres combustibles, mieux que les lois les plus sévères protégera les forêts qui restent à la France.

Les Français achètent de l'Angleterre et de l'Écosse le charbon de terre, dont ils ont des mines très-abondantes dans l'Orléanais, la Bourgogne, le Forez, le Rouërgue, dont l'extraction, bien mieux que celle de la tourbe, protégerait les forêts. Si je dis que c'est par habitude, je ne dis pas toute la vérité ; mais je la dis toute si je dis que c'est par habitude et par impéritie.

J'ajoute que la nouvelle invention des fours à voûte surbaissée, qui diminue la consommation des combustibles, protégera aussi les forêts.

L'ÉCLAIRAGE.

Dans le Nord, les Français brûlent à la lampe de

(1) Monteil résume ici les opinions du seizième siècle relatives à la tourbe, mais nous n'avons pas besoin de dire que ces opinions sont complétement erronées. La tourbe est tout simplement un détritus végétal. On distingue la tourbe du diluvium, qui ne se reforme pas, et la tourbe moderne, qui se reconstitue après un nombre d'années plus ou moins grand, dans les terrains déjà exploités ; c'est la moins bonne.—L.

l'huile de navette ; dans le Midi, ils brûlent de l'huile de noix.

Je vanterai volontiers leur chandelle. Autrefois on ne la faisait qu'avec du suif pur ; aujourd'hui on la fait avec trois couches de cire, grossies d'une couche de suif. On la fait aussi avec du marc d'huile de noix. Autrefois, une partie de la mèche était de chanvre ; aujourd'hui elle est toute de coton.

La chandelle de cire a été encore plus perfectionnée. A peine le mois de mars est commencé, que le fermier visite ses ruches. Il en cueille la cire, et, après l'avoir séparée du miel, il la met dans une chaudière avec un peu d'eau ; il la fait bouillir lentement, pour que l'eau s'évapore ; ensuite il la passe à travers un linge, et il la verse dans de grandes écuelles de bois, où elle se refroidit en forme de beaux pains jaunes.

C'est dans cet état qu'elle est vendue au cirier, qui, après l'avoir plusieurs fois encore clarifiée, la blanchit de cette manière :

Lorsque la cire est fondue dans la chaudière, le cirier y plonge des palettes de bois plongées auparavant dans l'eau, afin que la cire n'y adhère pas et qu'elle s'en détache par feuilles minces. Ces feuilles minces sont ensuite exposées au grand air, à la rosée, sur des toiles, où elles achèvent de se purifier et de blanchir.

On fabrique des chandelles de cire blanches, bleues, rouges, vertes, jaunes, jaspées, des chandelles de toutes les couleurs, de toutes les nuances.

Piolé, riolé, comme la chandelle des rois, dit le proverbe. Cette chandelle, diaprée des couleurs les plus gaies, rappelle la première des joyeuses soirées de l'année. Dans la boutique du cirier, elle est pen-

due près de la chandelle des agonisants, de même que, dans l'almanach, le jour du mardi gras se trouve près du jour des cendres.

On vend la livre de chandelle de suif 3 sous, et la livre de chandelle de cire 18 sous.

LA CUISINE.

Je veux qu'un homme que je rencontrai descendant la côte de Clayes me raconte ici encore son histoire.

Il menait son cheval par la bride, je menais le mien de même ; nous fûmes obligés de nous ranger l'un à côté de l'autre pour laisser passer une file de charrettes. Quand elles furent passées, nous ne nous séparâmes pas, nous continuâmes à marcher ensemble, et bientôt nous remontâmes ensemble à cheval ; mais au lieu de parler de la pluie et du beau temps, nous parlâmes de la guerre en général, et ensuite de la guerre civile qu'avait excitée la réforme de Calvin. On ne saurait jamais croire, me dit cet homme, combien le diable s'agitait pour attirer les catholiques hors de l'Église ; il les prenait par toute sorte de moyens, par tous les sens. J'ai eu quelquefois la gloire de lui tenir tête. Si vous pensez que je me vante, vous allez voir ce qui en est.

Je suis enfant de Paris, né dans la petite bourgeoisie. On me fit étudier par force, et mon dégoût augmenta avec l'âge. Quand j'eus terminé ma rhétorique, la philosophie m'ennuya tellement que je résolus de quitter le collége à la première occasion et de

me faire cuisinier. J'avoue toutefois que, pendant quelque temps, la vanité m'arrêta ; mais je me dis qu'un bon cuisinier valait bien un mauvais médecin, un mauvais avocat, un pauvre prêtre. Enfin, un beau matin, je déjeunai de mon Aristote, et le lendemain je me mis en apprentissage. C'est dans mon nouveau métier que mes progrès furent rapides !

Je me fis d'abord un système bien ordonné ; et, de même que les philosophes classent les divers termes du discours en catégories, je classai de même les divers ustensiles de cuisine :

En ustensiles de fer, tel que les éventoirs à tube, les éolipyles ou machines à vapeur pour enflammer le feu ; tels que les horloges ou machines à rouages pour tourner la broche ou les broches ; tels que les poêles, les marmites à trois, quatre pieds, les porte-plats ;

En ustensiles de cuivre, tels que les poêlons, les chapelles ou fontaines, les poissonnières, les chaponnières, les tourtières ;

En ustensiles d'étain, tels que les aiguières, les bassins, les soupières, la vaisselle.

A l'exemple des philosophes, je me fis aussi des axiomes :

Blé d'un an, farine d'un mois, pain d'un jour.

Quarante animaux terrestres bons à manger, quatre cents aquatiques.

Tous les mois où il y a une R les huîtres sont bonnes.

En février les bonnes poules.

Bon mouton que celui qui a été mordu par le loup.

Quand il passait un étranger, je ne cessais de l'interroger ; mais ce n'était pas sur les anciens

monuments, sur les mœurs ou les usages de son pays. Monsieur, votre poisson est-il bon? Et votre volaille? Vos légumes? Vos fruits? Et quand j'apprenais quelque chose, je l'écrivais aussitôt, et mes tablettes faisaient naturellement suite à mes axiomes.

Le bœuf du Limousin est bon, celui de la Champagne est meilleur.

Le mouton du Berry est bon, celui du Rouërgue est meilleur.

Le chevreau de l'Auvergne est bon, celui du Poitou est meilleur.

La volaille du Mans est bonne, celle de Caussade est meilleure.

Les oisons de Beaune, du Lyonnais, sont bons, ceux de la Gascogne sont meilleurs.

Les tripes de Paris sont bonnes, les andouilles de Troyes sont excellentes, les meilleures.

Les jambons de Lyon sont excellents, ceux de Bayonne sont meilleurs.

Les langues fumées de l'Auvergne sont bonnes, celles de Langres sont meilleures.

Les huîtres du Havre sont bonnes, celles de la Saintonge, du Médoc, sont excellentes.

Les carpes de la Saône sont bonnes.

Les éperlans de Quillebœuf sont bons.

Les sardines de La Rochelle, celles d'Antibes, sont bonnes, excellentes.

Le thon de Marseille est bon, excellent.

Le beurre de Normandie sentant la violette est bon, celui de la Bretagne orangé est exquis.

Le fromage de la Brie, du Dauphiné, du Languedoc, est bon; le fromage vert de la Provence est

bon ; le fromage bleu de Roquefort est très-bon, le meilleur.

La moutarde de Saint-Maixent est excellente ; celle de Dijon est la meilleure.

Le cotignac d'Orléans est bon.

Les biscuits de Rheims sont bons.

Les dragées de Verdun sont excellentes ; les dragées au musc, les muscadins de Lyon sont excellents.

Bientôt je me persuadai que le cuisinier devait se faire aider par la nature, et que c'était aux aliments dont on nourrissait les animaux à en assaisonner le plus savoureusement la chair. J'eus des cages privées de lumière, où j'engraissai la volaille avec de la farine d'ivraie, de froment, d'orge. Il n'y avait rien de meilleur que mes chapons engraissés dans des caisses où ils ne pouvaient se tourner, se remuer ; que mes pigeons, auxquels on n'avait donné que de la mie de pain trempée dans le vin ; que mes paons, auxquels on n'avait donné que du marc de cidre ; que mes agneaux, qui n'avaient pas mangé d'herbe, qui avaient en même temps teté deux mères. Il n'y avait rien de plus délicat, de plus odorant, que la chair de mes jeunes pourceaux, nourris avec des panais, et qu'avant de les faire rôtir on avait remplis de fines herbes.

Quelle attention ne mettais-je pas d'ailleurs à interroger continuellement mon goût en même temps que celui des gens instruits, des gens riches, à corriger le mien par le leur, et le leur par le mien !

Enfin je me fis connaître. L'archidiacre d'un grand chapitre m'envoya chercher, et m'offrit beaucoup ; mais l'abbé d'un grand monastère vint lui-même me parler, et m'offrit davantage. Maître Luc, me dit-il,

j'ai goûté de vos hors-d'œuvre : j'en suis enthousiaste et il me semble que chez nous vos talents auraient un plus vaste théâtre ; ce n'est pas tout, ils deviendraient plus utiles, ils seraient en quelque manière sanctifiés. Vous saurez, continua-t-il, que depuis quelque temps les calvinistes nous enlèvent des novices et même des profès. Venez nous aider à les retenir par tous les plaisirs permis, particulièrement par ceux de la bonne chère. Dans ces temps difficiles, on ne peut mieux chasser d'un couvent de bernardins le diable que par la poêle ou la broche. L'abbé obtint la préférence. Je le suivis.

A mon arrivée, les anciens de l'abbaye m'entourèrent. Mon ami, me dirent-ils en me flattant de la main, défendez-nous contre Luther, Calvin, Zuingle, Bèze, Mélanchton, Ecolampade. Mes révérends, leur répondis-je, avec mes bisques, je me moque de Luther ; avec ma glace musquée, sucrée, avec ma neige parfumée à la rose, je me moque de Calvin ; avec...... avec.... je me moque de celui-ci... je me moque de celui-là... et de tous les autres.

Je leur tins parole.

Le bon abbé, les anciens et moi, nous nous félicitions du calme et de l'hilarité répandus sur tous les visages, lorsqu'aux approches de la fête de l'ordre les dangers redoublèrent. Nous vîmes rôder, autour de l'enclos, des marchands de Genève, qu'on soupçonnait être des libraires de cette ville vendant secrètement leurs livres, ou des ministres déguisés. Ce ne fut pas tout : des essaims de jeunes Cauchoises allant en pèlerinage venaient longuement prier à notre église ; or, ceux qui ont été au pays de ces jeunes filles, qui savent qu'il n'y a rien de plus parfait que

leur taille, de plus blanc que leur peau, de plus noir que leurs beaux yeux, se doutent du ravage que leur dévotieuse présence pouvait faire dans les rangs de nos jeunes moines ; l'abbé, le prieur, le sous-prieur, en furent épouvantés. — Maître Luc, me dirent-ils, tout le noviciat devient, en classe, de plus en plus raisonneur ; à la récréation, de plus en plus indisciplinable ; et au dortoir, nous entendons la nuit de plus en plus soupirer. Notre recours est en vous. Aux armes ! maître Luc, aux armes ! — Mes révérends, leur dis-je, de nouveau je réponds de vos novices. Et je leur tins de nouveau parole. Les cloches, au jour de la fête de notre saint patron, sonnèrent en même temps la fête de l'art, et en même temps ma victoire. On n'était qu'au milieu du repas, lorsque mes gens et moi portâmes en pompe un ânon, gras, tendre, sur un grand plat fait exprès à sa mesure pendant qu'il pâturait et qu'il bondissait encore dans le pré de l'abbaye. Il était piqué de lard de sanglier, il était rôti à point, il exhalait le fumet le plus appétissant. Jamais, non, jamais je n'ai entendu applaudir ainsi un plat ; jamais, non, jamais je n'entendrai de si grandes acclamations. Mais quoi ! je n'ai pas fini. Au dessert, je servis des sucreries figurant les viandes dont on venait de manger, et non de belles Cauchoises, et non des personnages indécents, comme c'est malheureusement aujourd'hui la mode. Pensez d'ailleurs qu'il ne manquait ni pain d'épice à la cannelle, à la muscade, au girofle, ni gaufres, ni massepains, ni pâte d'abricots, ni conserves de roses, ni conserves de Provins. Pensez qu'il ne manquait non plus ni vins fins, ni vins muscats, ni vins artificiels, ni vins de groseilles, de framboises, de coings, de prunes, de fenouil, ni hippocras au vin

d'Espagne ou de Malvoisie, ni clairette au vin blanc, au miel écumé, au girofle, au safran, au musc. Pensez qu'il ne manquait rien de tout ce qui peut flatter la vue, l'odorat et le goût; aussi notre jeunesse, revenant sincèrement à ses devoirs et à ses vœux, finit, avant de se lever, par entonner l'hymne de saint Bernard, et jura de lui être éternellement fidèle.

Le lendemain, les moines s'assemblèrent au son de la cloche *ad capitulum capitulantes*, et, en vertu des priviléges de leurs anciennes chartes, me nommèrent solennellement cuisinier héréditaire de l'abbaye.

Tout à coup, le cuisinier héréditaire cessa de parler : il apercevait à sa droite le chemin de l'abbaye. Il me dit, avant de me quitter, combien il était charmé de ma rencontre ; mais, emporté par son cheval, qui sentait la grange et le foin des moines, il ne put achever son compliment (1).

(1) Il est impossible de dresser avec plus d'érudition que Monteil ne l'a fait dans les pages ci-dessus la carte des repas du seizième siècle, et de peindre en même temps sous des couleurs plus fidèles le tableau d'une abbaye à la même époque. Depuis la fin du treizième siècle le relâchement n'avait cessé de faire des progrès dans le clergé régulier, et malgré de nombreuses tentatives de réformes, le mal avait toujours été en augmentant. Les canons des conciles, les statuts synodaux, les protestations des hommes les plus éminents de l'Église, les sermons des prédicateurs populaires, tels que Reuchlin, Olivier Maillard, Menot, Thomas Connecte, le traité de Clémangis *De corrupto ecclesiæ statu* sont là pour attester que le dépôt de la tradition sainte s'était singulièrement altéré entre les mains des hommes. Tout ce que dit ici Monteil du luxe culinaire des moines et de leur amour de la table est parfaitement exact. Voir Rabelais, *Pantagruel*, liv. IV, chap. XI. « Pourquoi les moines sont voluntiers en cuisine. » — « Que signifie, demanda frère Jean, et que veut dire que tousjours vous trouvez moi-

LES INSTRUMENTS DES JEUX.

Reviendrai-je encore au travail de mon valet Dominique? Et pourquoi pas?

Dominique, dans sa description des arts et métiers, divise les instruments des jeux en instruments de jeux sur terre et en instruments de jeux sur table.

Commençant par les premiers,

Il parle du jeu du palet,

Il parle du jeu de boules,

Il parle du jeu de mail, palemail ou jeu de boules poussées par des maillets emmanchés de pals, de bâtons, dans une enceinte ou de planches, ou de maçonnerie, ou de terrasses gazonnées (1);

Il parle du jeu des quilles ou jeu de boules poussant, renversant des pals, des bâtons dressés;

Il parle du jeu de paume, jeu de boules faites en laine, en crin, poussées et repoussées avec des raquettes, soit en plein air, soit dans des bâtiments clos, dont la prodigieuse multiplicité avait, il n'y a pas très longtemps, effrayé le parlement.

Continuant par les instruments des jeux sur table,

nes en cuisines?... Est-ce, répondit Rhizotome, quelque vertu latente et propriété spécifique absconse dedans les marmites et contre-hastiers qui les moines y attire, comme l'aimant à soy le fer attire? »—L.

(1) *Maison des jeux*, Paris, Étienne, 1668, Palemail. On voit encore à Fontainebleau, au bout de l'allée de Maintenon, les restes du mail de Henri IV. Le plan de Paris, par Tavernier, offre un jeu de mail entouré de planches,

Il parle du jeu de galet, jeu du palet, poussé et repoussé avec la main sur une table entourée d'une large rainure, où celui qui laisse tomber le galet, le palet, perd ;

Il parle du jeu de billard, espèce de jeu de palemail sur une table tendue d'un tapis, où les boules, au lieu d'être poussées dans la même direction par un maillet, sont poussées l'une contre l'autre par le bout de bâtons appelés billards ;

Il parle du jeu des dés, originairement le jeu des osselets ;

Il parle du jeu des échecs (1) ;

Il parle du jeu des dames, matériellement le jeu des échecs, moins les grosses pièces. Il dit qu'on pourrait mettre ce jeu dans une division de jeux sur siége. Effectivement, il y a un grand nombre de formes, de tabourets, d'escabelles, qui ont le dessus empreint d'un damier ;

Il parle du jeu de cartes et de tarots, originairement, lui a-t-on dit, un jeu d'images, auquel a été ajouté depuis un jeu de dés dont les points, depuis un jusqu'à dix, ont été empreints sur les cartons ou cartes.

(1) Le jeu d'échecs et le jeu de dés sont très-anciens : on en attribue l'invention à Palamède, l'un des chefs de l'armée des Grecs au siége de Troie, 1183 avant Jésus-Christ. Les jeux étaient en très-grande faveur au moyen âge. Dans les salles de quelques châteaux forts, les carrelages des parquets représentaient des échiquiers en mosaïque sur lesquels les joueurs pouvaient faire leur partie comme sur un échiquier portatif. De nombreuses ordonnances royales et municipales furent promulguées au moyen âge contre les jeux de dés ; mais ces ordonnances n'en arrêtèrent jamais les abus, et leur impuissance est attestée par leur multiplicité même. — L.

Ensuite il dit que la plus grande partie des instruments des jeux se fabriquent au tour, parce que la forme du rond, du cercle, de la roue, de la boule, est celle qui se prête le plus au hasard.

Ensuite il dit que le jeu de cartes envahira ou dominera tous les autres, parce qu'il est le jeu le plus joli ; parce qu'il est le plus varié ; parce qu'il est le plus amusant ; parce qu'il est le jeu de tous les temps, de toutes les saisons, de toutes les heures ; parce qu'il est le jeu des hommes, des femmes, des vieillards, des enfants ; le jeu de tous les sexes et de tous les âges (1).

(1) Les cartes tiennent une trop grande place dans les distractions de la vie moderne pour que nous ne donnions pas ici quelques détails sur leur histoire, et nous ne pouvons mieux faire que d'emprunter le résumé de cette histoire à l'excellent *Dictionnaire* de MM. Bachelet et Dezobry :

« On attribue l'invention des cartes à jouer aux Orientaux. C'est ce qu'on nommait, au treizième siècle, le jeu du roi et de la reine. Les cartes, appelées alors tarots, avaient de l'analogie avec les échecs; il y avait un fou, une tour, des chevaliers, etc. Elles figurèrent ensuite la danse macabre : peintes et dorées, elles représentaient le pape, l'empereur, l'ermite, le fou, le pendu, l'écuyer, la lune, le soleil, la Parque, la Justice, la Tempérance, la Force, la Mort, la maison de Dieu, etc. Celles dont s'amusait Charles VI dans sa folie ressemblaient aux *naibi* des Italiens, images peintes à la main, destinées à l'amusement et à l'instruction des enfants et où étaient figurées les vertus, les mœurs, les sciences, les planètes, etc.; on en comptait cinquante, divisées en cinq séries ou couleurs. C'est au règne de Charles VII que se rapporte l'invention des cartes modernes. Il y eut quatre couleurs : le trèfle figurant la garde d'une épée; le carreau, le fer carré d'une flèche; le pique, la lance d'une pertuisane, et le cœur, la pointe d'un trait d'arbalète. Les quatre rois, David, Alexandre, César et Charles, représentèrent les quatre monarchies juive, grecque, romaine et

LES INSTRUMENTS DE MUSIQUE.

Au moins la moitié de ce chapitre est de Dominique ; mais, cette moitié, je l'ai raccourcie de beaucoup ; et, sans doute, si Dominique eût à son tour retravaillé la mienne, il l'eût de beaucoup allongée.

Dans les maisons où il y a salle à manger, salle de compagnie, salle de jeu, il y a ordinairement salle de musique. Les bancs des musiciens sont rangés ; je vois étalés sur leurs pupitres les jolis cahiers d'Attaignant (1) et de Ballart, qui aujourd'hui impriment les

française ; quatre dames, Judith, Pallas, Rachel, Argine, remplacèrent les quatre vertus des anciens tarots ; les valets, Hector, Ogier, Lancelot et Lahire, furent l'image des quatre âges de noblesse ou de religion ; une compagnie de soldats, numérotés de 2 à 10, fut rangée sous chaque couleur : l'as, symbole de l'argent pour la paye des troupes, servit d'enseigne et marcha le premier. Les autres peuples ont adopté ces cartes avec de légères modifications. Au lieu de pique, trèfle, carreau et cœur, les Allemands ont gland (agriculture), grelot (folie), cœur (amour) et trèfle (science) ; les Italiens et les Espagnols ont calice (prêtre), épée (noble), denier (marchand) et bâton (cultivateur.) Après la Révolution de 1789, on fit des cartes nouvelles : les valets furent remplacés par quatre personnages représentant l'égalité de rang, l'égalité de couleur, l'égalité de droits et l'égalité de devoirs : les dames cédèrent la place à la liberté des cultes, des professions, du mariage et de la presse ; les rois furent détrônés par les génies de la guerre, du commerce, de la paix et des arts, ou par quatre philosophes, Voltaire, Rousseau, La Fontaine et Molière. »

(1) Atteignant était un libraire de Paris dont la veuve a publié un recueil de musique religieuse intitulé : *Missarum musicalium libri III*, 1556. — Ballard, autre libraire, a publié les

signes des sons, les signes de la musique, aussi bien que les signes des pensées, les signes de la parole.

Au-dessus des cahiers sont pendus ou posés des instruments de toute espèce.

Il ne m'est guère possible, et il m'importe assez peu de savoir quel est le plus ancien. J'aperçois dans le fond l'orgue avec ses divers jeux qui reçoivent l'air des porte-vents, qui le reçoivent des soufflets. Je sais qu'aujourd'hui le porte-vent est garni d'une claquette ou tremblant, et que les jeux ont chacun leurs basses ou pédales, dont la touche se trouve sous le pied.

Tout près est le clavecin, imité de l'orgue.

Pour moi, et sans doute pour bien d'autrés, ce sont les rois des instruments. L'un est à lui seul un concert d'instruments à vent; l'autre, un concert d'instruments à corde.

L'orgue fait en même temps entendre la trompette à potence, à tortil, le dessus de trompette ou clairon, la basse de trompette ou saquebute. Il fait en même temps entendre le haut-bois, le dessus de haut-bois ou petit haut-bois, les basses de haut-bois ou grands hauts-bois, de deux, trois pieds de long, la flûte à bec, le dessus de flûte ou flûtet, la basse de flûte, ou flûte allemande, ou flûte traversière, ou grande flûte à neuf trous.

Le clavecin, l'orgue à cordes, fait entendre la mélodieuse viole, le dessus de viole ou violon, la première basse de viole ou viole bâtarde, la seconde basse de viole ou contra, la basse de viole, ou simplement la basse. Il fait entendre aussi le luth, le téorbe, la guiterne, et les autres instruments à percussion.

Airs et Ballets du seizième siècle. Paris, 1600. Ces deux recueils sont aujourd'hui fort rares et fort recherchés.

Je suis fâché que, dans plusieurs concerts, on bannisse la trompette marine, cette ancienne basse retentissante composée de trois tables en triangle assemblées, emmanchée d'une longue touche, montée d'une seule corde portant sur un chevalet dont un pied, qui n'est pas fixe, imite, par le tremblement que lui fait faire la vibration de la corde sous l'archet, le son d'une trompette.

C'est un miracle, dit-on, que la justesse de nos instruments actuels. Ah ! non, ce n'est pas un miracle, quand on considère qu'outre les bonnes méthodes instrumentales, telles que le *Traité de musique pratique*, par Issandon, rien n'est plus commun aujourd'hui que les tablatures de flûte, de guitare, de luth, de sistre, d'épinette.

D'abord instruments bons, puis instruments beaux.

Autrefois, les fabricants d'instruments pouvaient bien employer l'étain, le cuivre, pour faire les instruments à vent ; mais, s'ils employaient l'argent ou l'or, ils étaient querellés par les orfèvres. Ils pouvaient bien aussi employer le sapin et le bois ordinaire, le buis, même l'ébène, pour les instruments à cordes ; mais, s'ils filetaient les ouïes ou les roses avec des bois coloriés, de la nacre, de l'ivoire, ils étaient querellés par les tabletiers. Maintenant, le roi les a réunis en corps de jurande, et il leur a permis d'employer toute sorte de matières (1). On peut maintenant avoir de bons et beaux instruments.

(1) Lettres du roi, juillet 1599, pour la création en corps de jurande des maîtres faiseurs d'instruments de musique de la ville de Paris.

LES ARMES.

Les hommes ont commencé par se battre avec des ossements, des mâchoires de grands animaux, qu'on n'enterrait pas encore. Ces ossements étaient de courtes massues, auxquelles ont succédé les longues et noueuses massues de bois épineux, auxquelles, dans toutes les parties du monde, ont, en différents temps, mais chronologiquement, succédé d'autres armes, ou meilleures ou plus meurtrières : car, dans les mêmes besoins, l'esprit humain est un, et opère toujours de même.

Au Pérou, nous sommes encore à l'arc.

En Europe, en France, on a passé l'arc, l'arbalète;

On en est au canon, à la couleuvrine.

On en est venu aux petits canons portatifs, à l'arquebuse, au mousquet.

Je vais dire de quelle manière on les fabrique à Saint-Étienne, où l'on a le charbon, le fer, les chutes d'eau; où sont les plus grands ateliers de la France, et sans doute du monde.

Le fer est laminé ; le fer laminé est courbé en tube ; le fer courbé en tube est soudé, fourbi, poli, foré, ajusté. C'est un canon d'arquebuse ou de mousquet, qu'on enrichit quelquefois de gravures d'or moulu ; alors il est monté sur le bois ou fût ; il est ensuite garni de son serpentin ; il est prêt à recevoir la mèche, la poudre, le plomb, à lancer la mort.

La manière de forger les casques, les corps de cuirasse, est la même que celle de forger les arquebuses;

celle de les fourbir, de les polir, la même ; celle de les graver, de les dorer, la même.

Dans les nouvelles fabriques, on bat les lames d'épée au martinet.

Il ne tiendra pas à moi qu'on sache dans mon lointain pays combien la nation française est guerrière. Un de mes amis, valet de chambre d'un homme de robe, a voulu, avant que je sortisse de sa maison, me montrer le cabinet d'armes : il y a des épées, des hallebardes, des pistolets, des escopettes, des poitrinaux, des arquebuses, des mousquets ; il y a six petits canons, six fauconneaux, montés sur leurs affûts (1).

(1) On a beaucoup discuté sur la question de savoir à qui était due l'invention de la poudre à canon. Cette question n'est point encore résolue, mais ce qui est hors de doute c'est que la poudre, à une époque très-reculée, était connue des Chinois, qui du reste ne s'en servaient point pour la guerre, et qu'on en trouve à très-peu de chose près la recette dans un ouvrage écrit au treizième siècle par le Grec Marius, sous ce titre : *Liber ignium ad comburendos hostes.* Quoi qu'il en soit, l'existence des canons est constatée en Italie dès 1325; et l'on voit figurer ces redoutables engins en 1336 au siége de Ronda, en 1339 au siége de Cambrai, en 1346 à la bataille de Crécy, dans les rangs des Anglais. Les plus anciens canons, d'un très-petit calibre, étaient formés de pièces de fer, reliées entre elles par des cercles. Un cordelier de Fribourg, Berthold Schwartz, remplaça, vers 1360, le fer par un alliage métallique, qui résistait mieux à l'action du tir. Il fit part de sa découverte aux Vénitiens, et ceux-ci, en 1370, armèrent quelques galères de canons fabriqués d'après son procédé. Ce fut là l'origine de l'artillerie de marine. A dater de cette époque de nombreux perfectionnements furent successivement introduits dans l'artillerie. L'un des perfectionnements les plus importants est dû à Jean Bureau de La Rivière, qui vivait sous Charles VII et sous Louis XI; il fit le premier l'emploi de l'artillerie légère, se portant rapi-

LES VOITURES.

Les Français avec qui je vis me disent : Un homme attentif comme vous ; un homme qui écoute comme vous... Je mérite peut-être quelquefois cette petite louange.

Il n'y a pas très-longtemps que, dans une maison où je me trouvai, un avocat, qui était peut-être un médecin, ou même un financier, ou même un commerçant, mais qui à sa mise ne me paraissait point porter sa science en carrosse, parla cependant assez pertinemment des carrosses. On va voir si cette fois aussi je fus attentif et si j'écoutai bien.

Pour moi, dit-il, j'en sais plus qu'on n'en sait sur les litières et sur les carrosses ; j'en sais sans doute trop,

dement d'un point à un autre sur un champ de bataille, et régla théoriquement l'usage de l'artillerie de siége. La première arme à feu portative fut l'arquebuse; en 1527, on vit paraître le mousquet, mais on ne s'en servit d'abord que dans l'attaque et la défense des places. En 1567, il remplaça complétement l'arquebuse. On y mettait le feu comme aux arquebuses, d'abord avec une mèche tenue à la main, ensuite avec une mèche fixe, passée dans un appareil adhérent au bois, dit *serpentin*, qui s'abaissait sur l'amorce, au moyen d'une détente, et se relevait lorsqu'on rechargeait l'arme. On le tirait en l'appuyant sur une fourchette que l'on fixait en terre. Dans les dernières années du seizième siècle, on remplaça la mèche par un *rouet*. Dans ce nouveau système, le mousquet avait un chien portant une pierre taillée, comme dans nos anciens fusils à silex : on abaissait le chien au moyen d'une détente, et la pierre, en frappant sur un rouet cannelé, mettait le feu à la charge. Quelques régiments français restèrent armés du mousquet à mèche jusqu'en 1692.—L.

car, dans le monde, toutes les fois que j'en entends parler, je suis obligé de redresser beaucoup de gens.

Je sais que nos litières à brancard sont anciennes en Occident, et plus anciennes en Orient.

Je sais encore mieux que je ne sais pas et qu'on ne sait pas quand, pour la première fois, elles ont été décorées de soieries, de franges, de glaces, de glaces couvertes de devises, de vers écrits en lettres d'or ; mais je fais des recherches, soit dans les inventaires mobiliers, soit dans les comptes des grandes maisons, et je le saurai.

Je sais que les chars où les hommes se font porter sont de même anciens, fort anciens ; je sais que les Romains en avaient ; je sais qu'au treizième siècle, les Françaises en avaient, comme aujourd'hui les Francaises et les Français en ont (1).

Je sais encore mieux que je ne sais pas et qu'on ne sait pas quand, pour la première fois, ces chars ont cessé d'être charrettes couvertes, roulant sur des essieux ; quand, pour la première fois, ils ont été suspendus sur des ressorts ; quand leur couverture en demi-cercle a été changée en couverture élevée, plate, à quatre eaux, en impériale ; quand ils ont été en dedans rembourrés, matelassés de laine ; quand ils ont été en dehors couverts de cuir, de drap, de velours ; quand ils ont été garnis de mantelets se haussant, s'abattant, de custodes, de rideaux ; quand ils ont été sculptés, peints, cloutés de millions de pe-

(1) Lettres de L'Hôpital : lettre 1re écrite en 1543. Il y est parlé du grand nombre de voitures couvertes de cuir dans lesquelles on allait à la campagne.

tits clous dorés (1) ; enfin, quand ils ont été dignes de leur nouveau nom italien, de char rouge, *carro rosso*. Du reste, je fais aussi des recherches, soit dans les inventaires mobiliers, soit dans les comptes des grandes maisons, et je le saurai.

En attendant, je sais que c'est durant nos troubles civils qu'ils ont été armés, aux quatre coins, d'épieux, de pistolets avec balles, moules de balles, poudre et fourniment; que c'est encore vers ce temps qu'ils ont été quelquefois construits en lits de poste ; qu'ils ont été en temps de deuil drapés de noir.

En attendant, je sais aussi que l'usage de ces voitures devient tous les jours plus général.

Je sais qu'il en est de même en Allemagne ; de même en Italie, où les carrosses sont les plus riches ; de même en Angleterre, où ils sont les plus élégants.

Je sais que nos successeurs, ne pouvant mieux faire, feront autrement; et que, si nous avions fait comme ils feront, ils auraient bien sûrement fait comme nous faisons.

(1) « ... A sçavoir pour XLII aulnes de velours... pour servir à doubler les trois impériales... ensemble pour faire le grand mathelas doublé de velours... pour rembourrer de laine ladite carroche... pour seize aulnes de damas rouge pour faire les rideaux... pour une douzaine de vaches grasses pour couvrir les trois impériales... pour doubler le carroche de velours cramoisy... cinq milliers de cloux à rosette pour ladite carroche... pour douze crochets dorez pour servir aux mantelets... soixante-six anneaulx pour servir aux custodes... à maistre Lazare, peinctre, pour avoir peinct ladite carroche de fin or, argent et couleur vermeille et y avoir mis les chiffres et armes de monseigneur... » Roole de la despence extraordinaire faicte en la petite escurye de monseigneur frère du roy, durant l'année 1574.

Enfin, je sais qu'on nomme celui qui mène un coche le cocher, et celui qui mène un carrosse un carrossier.

LE MONNAYAGE.

Voici maintenant une historiette au moins aussi vraie qu'une histoire.

Il y eut sous le règne du feu roi, à l'hôtel des monnaies de Paris, une assez plaisante dispute. Un mécanicien, nommé Abel, avait trouvé le moyen de frapper au balancier les pièces de monnaie. Les frappeurs se dirent à l'oreille que leur état serait perdu, que tout le monde pourrait aussi bien qu'eux frapper au balancier ; ils dirent à tout le monde que la monnaie frappée au balancier était déformée ; cependant elle était mieux formée. Ils dirent que l'empreinte n'en était pas nette. Ils dirent qu'on avait toujours frappé au marteau ; une partie du monde fut alors pour eux. Ils dirent que les innovations avaient bouleversé la religion, l'État ; ils eurent alors tout le monde. Depuis on a abandonné le balancier, on a repris le marteau, et sans doute pour ne plus le quitter.

Autant de lettres de l'alphabet, autant d'hôtels de monnaies ; chacun a la sienne.

A écrire aussi que, depuis François Ier, la valeur métallique des pièces de monnaie égale à peu près la valeur métallique des pièces de métal du même poids.

L'écu vaut 3 livres 5 sous, le demi-écu 1 livre 12 sous 6 deniers, le quart d'écu 16 sous 3 deniers.

Les arithméticiens prétendent que cette division

monétaire n'est pas bonne ; les monnayeurs répondent : Chacun son métier !

LE PAPIER.

Sous le titre de blason du cabinet, la poésie en a décrit le mobilier. Que d'objets !

Je parlerai seulement du papier, qu'on ne fait en aucun lieu de France, pas même à Troyes, pas même à Avignon, pas même à La Rochelle, pas même à Thiers, pas même aux moulins anglais établis en France, aussi bien qu'à Clermont, où la rame ne coûte cependant guère plus de trois livres.

L'ENCRE.

Doit-on parler de l'encre avant de parler du papier? Je crois que les avis sont partagés. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'après avoir parlé de l'un il faut parler de l'autre. Je dirai donc que l'encre la plus commune est composée d'eau de pluie ou de vin, de noix de galle, de vitriol et de gomme ; qu'il y a de l'encre de toutes les couleurs et notamment de l'encre rouge, composée de brésil et de lie de tartre ; qu'il y a de l'encre d'argent liquide, qui fait bien sur le vélin noir; qu'il y a de l'encre d'or liquide, composée de feuilles d'or, de miel, de gomme dissoute, qui, sur le vélin propre, ne plaît pas moins à l'œil ; qu'il y a de l'encre phosphorique, dont l'écriture est lue la nuit ; enfin, qu'il y a de l'encre ammoniaque, dont l'écriture n'est visible qu'après l'avoir approchée du feu.

L'IMPRIMERIE.

Il faut obéir aux lois du pays où l'on habite.

Que je suis fâché qu'elles me défendent de mettre l'imprimerie, même la fonte des caractères, parmi les arts mécaniques !

J'aurais mentionné Tory de Bourges, qui a trouvé les proportions entre la tête de l'homme et les lettres romaines, Vergier et ses successeurs, dessinateurs de lettres grecques, l'habile fondeur Le Bé, issu de cette ancienne famille d'habiles papetiers de Troyes ; et avant eux Garamon, qui leur a taillé les meilleurs poinçons.

Ici, je ne puis donc rien dire de ce règlement sévère par lequel les fondeurs sont astreints à travailler depuis cinq heures du matin jusqu'à huit heures du soir.

Ici non plus, je ne puis rien dire des perfections mécaniques de la presse, si bien disposée pour que le frappement soit égal sur toutes les parties du papier, du perfectionnement de l'encre préparée à l'urine humaine.

Ici, je ne puis sans doute parler même de l'ordonnance qui veut que le tirage soit fait dans les vingt-quatre heures après la composition de la forme (1).

(1) Deux siècles avant notre ère, les Chinois connaissaient l'art de reproduire l'écriture au moyen de planches de bois sur lesquelles étaient gravés des caractères. Soit qu'il ait été importé de la Chine, soit qu'il ait été découvert en Europe par la seule initiative de quelque inventeur aujourd'hui inconnu, ce

XVIe SIÈCLE



Presse typographique en bois.



LA RELIURE.

Mais les lois ne me défendent pas de parler ici des relieurs.

Je les ai épiés; je les ai vus assembler les feuillets non comme autrefois avec des gros fils de chanvre,

procédé, auquel on a donné le nom de *xilographie*, fut appliqué en Europe vers les premières années du quinzième siècle, et quelques-uns de ses produits figurent encore dans nos bibliothèques et nos musées (les plus anciens sont de 1418); mais il ne réalisait pas un grand progrès sur l'écriture à la main, attendu qu'il fallait beaucoup de temps pour graver les planches de bois, et qu'on ne pouvait reproduire avec ces planches que la même page, encore ne la reproduisait-on qu'avec lenteur et de grandes difficultés, par l'estampage à la main. Il était réservé à l'Allemand Gutenberg de découvrir l'imprimerie, telle que nous la connaissons, c'est-à-dire de faire des livres avec des lettres mobiles, qui servent indistinctement pour tous les livres, et à l'aide desquelles on peut en faire un nombre indéterminé. Après avoir trouvé les caractères mobiles, Gutenberg trouva la presse à vis qui remplaça l'estampage à la main, ce qui permit de tirer les empreintes beaucoup plus rapidement et d'une manière beaucoup plus nette. C'est à Mayence que Gutenberg fit ses premiers essais; c'est de cette ville que sortit en 1453 le premier livre imprimé ou du moins le premier qui nous soit connu. Pierre Schœffer compléta la découverte de Gutenberg par l'invention des poinçons, des matrices, des moules et des entonnoirs qui servent à graver et à fondre les caractères. On employa d'abord les caractères gothiques, qui furent remplacés, dès 1470, par les caractères romains, dont l'invention est due à un imprimeur français, Nicolas Jenson, né en 1420. Sous le rapport de la beauté des caractères, de l'élégance des volumes, de la correction des textes, nous n'avons point dépassé les belles éditions des célèbres imprimeurs de la fin du quinzième siècle et du seizième.—L

mais avec des nerfs de parchemin, de cuir ; je les ai vus aplatir le dos, le rendre quelquefois tout uni. Je les ai vu dorer, argenter sur tranche ; j'ai suivi leurs ingénieuses opérations. Ils serrent d'abord le livre entre les deux montants d'une presse ; ils grattent les trois côtés de la tranche et ils les oignent d'une mixtion de blanc d'œufs, de bol d'Arménie et de sucre-candi, qu'ils laissent sécher ; ensuite ils passent légèrement sur ces trois côtés un pinceau trempé dans l'eau, et ils appliquent la feuille d'or ou d'argent ; ils la polissent avec une dent de chien, et c'est fini.

Je puis dire aussi comment, contre l'action de l'air ou la poussière, ils défendent les couleurs des tranches par des rebords descendant des plats où, au milieu de filets, de fleurs, d'enroulements, est souvent écrit le nom de celui auquel appartient le livre.

LA LÉGISLATION DES MÉTIERS.

Il ne faut pas croire que les statuts des corps de métiers soient modernes : ils font partie des lois romaines ; mais à mesure qu'ils ont été vers l'âge de la féodalité, ils se sont chargés de ses chaînes. Maintenant, à mesure qu'ils s'en éloignent, ils s'en déchargent. Cependant, ils sont encore sous le poids de la plus lourde, sous le poids des jurandes et des maîtrises (1).

Peu de temps après mon arrivée en France, je me

(1) Voir dans l'*Introduction,* en tête du premier volume, ce qui a été dit sur les maîtrises, les métiers libres et les essais tentés à diverses époques pour établir la liberté de l'industrie.

trouvai dans une belle salle d'une riche maison de Lyon, où je demandai si, aussi bien qu'en Turquie, l'industrie en France ne pourrait être libre.

Non, répondit une personne, les ouvrages faits dans les enclos des commanderies, dans l'enceinte de certains hôpitaux, des châteaux privilégiés, des salvetat, où il n'y a pas de maîtrise, ou, ce qui revient au même, de garantie, sont tous mauvais : j'ai remarqué, moi, que le chapeau, l'habit, les chausses, les souliers, faits dans la ville jurée ou des maîtrises, me durent deux fois plus que ceux faits dans le faubourg non juré, qui touche au rempart.

Si ! dit une autre personne, car j'ai remarqué, moi, tout le contraire. J'ajouterai du reste que je suis d'une province dont les états ont demandé l'entière liberté des arts, je suis Breton.

Ces jours-ci, je lisais diverses lois qui permettent aux maîtres artisans d'exercer à la fois deux métiers; qui permettent aux maîtres artisans des villes où il y a parlement d'exercer leur métier dans toute la France; qui permettent aux artisans d'une ville où il y a présidial de l'exercer dans toute l'étendue de la juridiction. Voilà un commencement de liberté ; la voici tout entière : moyennant finance, l'ordonnance de 1581 déclare maîtres tous les compagnons artisans, lorsque suivant la grandeur des villes où ils voudront s'établir, ils payeront depuis un écu jusqu'à trente.

Et toutefois, le public a moins tenu à l'exécution de cette loi que les jurandes ont tenu à son inexécution ; aussi est-elle tombée en désuétude.

LES ARTISANS.

Dans certaines bourgades, les artisans sont encore serfs. Dans certaines provinces, s'ils altèrent les matières qu'ils travaillent, ils sont encore punis de mort. Dans certaines corporations, leur teneur d'écritures, leur clerc, est encore leur magistrat.

Qu'on ne croie cependant pas qu'au temps présent ils ne soient beaucoup plus considérés qu'au temps passé.

En effet, il y a aujourd'hui beaucoup plus d'or, beaucoup plus d'orfévres, beaucoup plus de soie, beaucoup plus de fabricants de velours, beaucoup plus de chefs de fabriques, c'est-à-dire beaucoup plus d'artisans s'approchant de l'état d'avocat et de magistrat.

Aujourd'hui le roi ne dédaigne pas de conférer lui même avec les artisans sur le perfectionnement de leurs ouvrages.

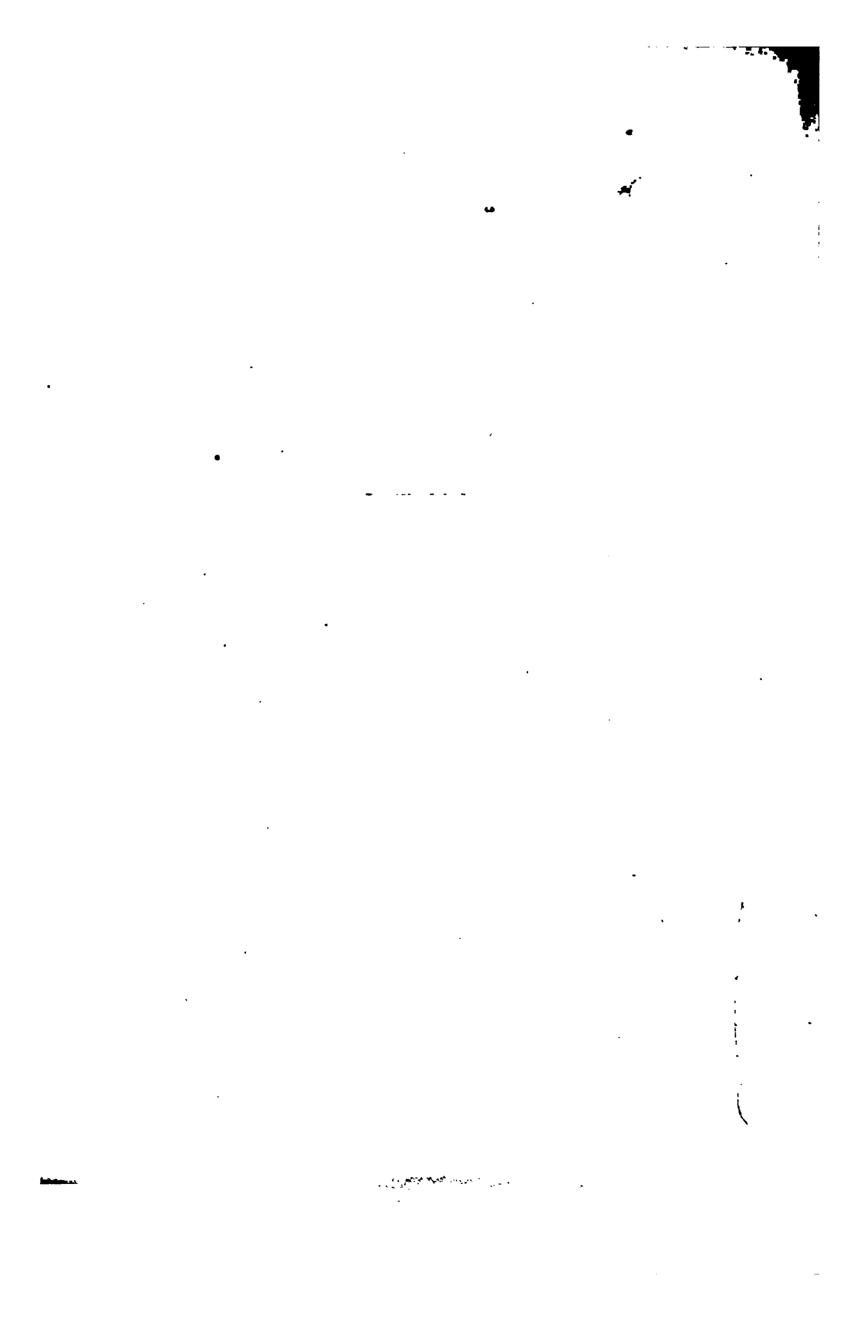
Il ne dédaigne pas d'ériger en titre d'office le métier de certains d'entre eux.

J'ajoute qu'aujourd'hui les artisans se défendent eux-mêmes avec leurs lois, ou, si vous voulez, qu'ils se défendent eux-mêmes contre leurs lois ; elles sont aujourd'hui toutes en français.

Hé ! qui ne sait d'ailleurs que durant les dissensions religieuses ils ont été jetés dans les conseils des ligueurs, pêle-mêle avec les gens de robe, les nobles, les ecclésiastiques ? On dit que le souvenir s'en est conservé sur leurs registres ; je ne sais, mais je le vois conservé sur leurs figures.

DIX-SEPTIÈME SIÈCLE

LES
PÉRÉGRINATIONS INDUSTRIELLES
DU CHEVALIER DE MALTE



DIX-SEPTIÈME SIÈCLE

LES PÉRÉGRINATIONS INDUSTRIELLES
DU CHEVALIER DE MALTE

ARGUMENT

Dans la littérature, les arts et l'industrie, le dix-septième siècle marque l'apogée de la civilisation française sous l'ancienne monarchie. Il n'a plus le caractère initiateur et révolutionnaire de la Renaissance; il est calme, solennel et classique; il imprime à toutes ses œuvres un caractère de force et de majestueuse grandeur.

Les arts technologiques restent à peu près au même point que sous Henri IV; des améliorations partielles sont réalisées, mais aucune grande application nouvelle ne se substitue aux anciens procédés. Deux hommes de génie, Français tous deux, Salomon de Caus, né en Normandie vers 1580, et Denis Papin, né à Blois, en 1647, constatent tous deux la force d'expansion de l'eau vaporisée. Dans le traité intituié : *Les Raisons des*

forces mouvantes, publié en 1615 et réimprimé en 1624, Salomon de Caus établit, avec la rigueur d'un esprit mathématique, la théorie des machines à vapeur et il en indique la construction. Denis Papin publie, en 1690, un Mémoire sur l'*emploi de la vapeur d'eau comme moteur universel*. Il résume quelques années plus tard ses idées sur ce puissant moteur dans la *Nouvelle manière d'élever l'eau par la force du feu*, et pour démontrer la réalité de sa découverte, il fait construire un bateau à roues et le fait marcher au moyen d'une machine à vapeur. Malheureusement pour la France, ces illustres inventeurs devaient passer loin d'elle une partie de leur vie et mourir sur la terre étrangère. Salomon de Caus ne fut pas enfermé comme fou, par ordre de Richelieu, ainsi qu'on l'a dit souvent, — le cardinal a commis assez de crimes pour que l'on n'ait pas besoin de lui attribuer encore celui-là, – mais trouvant difficilement à vivre dans son pays, il alla porter ses talents en Angleterre et en Allemagne et fut successivement attaché au prince de Galles et à l'électeur palatin. Denis Papin, en sa qualité de protestant, fut forcé de quitter la France, à la suite de la révocation de l'édit de Nantes ; il professa les mathématiques à l'université de Marsbourg, et ce fut sur une rivière allemande, sur la Fulde, qu'eurent lieu les premiers essais de la machine à vapeur, découverte par un Français.

Quelle gloire pour le grand roi, quelle fortune pour la France, si de Caus avait trouvé dans sa patrie les encouragements qui sont dus à tous les hommes voués aux nobles spéculations de la science, si Papin y avait trouvé les garanties et la sécurité qui sont dues à tous les bons citoyens ! La première machine à vapeur aurait fonctionné aux Gobelins, le premier bateau à vapeur aurait navigué sur la Seine, et les étrangers, toujours prêts à profiter de nos fautes, ne viendraient pas aujourd'hui nous contester la priorité de l'une des plus importantes découvertes du génie de l'homme.

Ainsi que nous l'avons indiqué plus haut, les améliorations réalisées au dix-septième siècle furent avant tout des améliorations partielles, portant tantôt sur une industrie, tantôt sur une autre. Elles sont presque toutes dues à Colbert, et leur but est surtout de naturaliser chez nous les fabrications pour lesquelles nous étions restés tributaires de l'étranger. Ce grand ministre ne faisait en ce point que continuer les traditions de Louis XI

et de Henri IV. « Il s'occupa, dit l'un de ses historiens les mieux renseignés, M. Pierre Clément, de naturaliser chez nous les manufactures de glaces, de bas de soie, de verres de cristal, de points de Venise et autres objets pour l'achat desquels des sommes considérables sortaient tous les ans du royaume. Ces diverses fabrications, en se fixant en France, y reçurent ce cachet d'élégance qui est le caractère distinctif de nos produits. Au seizième siècle, l'un des plus anciens économistes nous reprochait de donner notre or aux étrangers pour des *babioles,* et cent ans plus tard il s'était produit dans les échanges internationaux de si grands changements que Bolingbroke, à son tour, reprochait aux Anglais et aux autres peuples de l'Europe de porter, par millions, leur argent aux Français pour leur acheter une foule de futilités élégantes sorties des ateliers de Paris et de Lyon. Dès 1669, quarante-quatre mille deux cents métiers fabriquaient les étoffes de laine, et Lyon occupait à lui seul, pour la fabrication des soieries, dix-huit mille ouvriers. »

La naturalisation des industries étrangères ne fut pas le seul service que l'illustre Colbert rendit à son pays. Le 7 octobre 1666, il fit signer au roi l'édit de création du canal du Languedoc, qui devait bientôt mettre en communication l'Océan et la Méditerranée, et dont le projet avait été conçu par un homme complétement étranger à la science de l'ingénieur, Pierre-Paul Riquet, né à Béziers en 1604. De même que la reine Élisabeth d'Angleterre, il voulait fonder la grandeur politique et militaire de la France sur sa grandeur commerciale, et pour la réalisation de cette grande pensée, il organisa, avec un merveilleux ensemble, un vaste système d'améliorations qui avait pour objet de favoriser le développement de toutes les forces vives du royaume, de donner pour auxiliaires à l'industrie les sciences et les beaux-arts, de rendre les transactions internationales plus actives, les communications intérieures plus faciles, de relever aux yeux des populations les professions industrielles, et d'augmenter par la prospérité des colonies la richesse de la métropole. Pour obtenir ces grands résultats, il institua le conseil du commerce, présidé par le roi, les conseils de prud'hommes, véritables justices de paix des métiers qui évitaient des procès ruineux. Il revisa les tarifs des douanes frontières ; il supprima en même temps dans douze provinces les douanes intérieures, et s'il ne les supprima pas dans tout le royaume, ce fut

uniquement pour satisfaire aux vœux des habitants d'une grande partie de la France, qui ne comprenaient pas encore les avantages de la libre circulation d'une province à l'autre. Il fonde les académies de peinture et de sculpture, l'académie des sciences, l'école industrielle des Gobelins, qu'il place sous la direction du peintre Lebrun, l'école des langues orientales; il accorde des primes aux constructeurs de la marine marchande, ainsi qu'aux armateurs. Il fait aux fabricants des avances importantes; il crée cinq grandes compagnies pour le commerce de l'Amérique, de l'Indo-Chine, du Levant et de l'Afrique; enfin par les colonies du Canada, de l'Acadie, de Terre-Neuve, de Saint-Pierre de Miquelon, de la Louisiane, de Saint-Domingue, de la Martinique, de la Guadeloupe, de Tabago, de la Barbade, de Cayenne, de Fort-Louis, de Bourbon, de Pondichéry, de Madagascar, il fonde un royaume français d'outre-mer, dont les provinces sont en quelque sorte dispersées dans le monde entier.

Jamais la France n'avait été plus riche, plus forte, plus respectée, mais pour les peuples comme pour les individus, l'extrême prospérité touche souvent à l'extrême misère. Colbert fut disgracié par Louis XIV, et ce prince lui-même fut bientôt abandonné par la fortune. La révocation de l'édit de Nantes, en 1685, marqua pour lui l'heure fatale des revers. Les protestants, qui formaient la partie la plus riche, la plus éclairée, la plus laborieuse de la nation, quittèrent la France au nombre de huit cent mille. Ils portèrent à l'étranger leur activité, leur or, leurs procédés de fabrication, et furent les instruments les plus redoutables de la coalition européenne qui aboutit au traité d'Utrecht, triste prélude des traités de 1815 et de 1871. L'industrie française ressentit profondément le contre-coup des désastres politiques et militaires des dernières années de Louis XIV; la production fut grandement ralentie; mais elle avait fait de si notables progrès, que, malgré nos désastres, notre industrie était encore, au début du dix-huitième siècle, la première de l'Europe. Monteil, pour nous raconter son histoire, donne la parole à un chevalier de Malte, en villégiature chez un riche bourgeois, M. Monfranc, qui avait acheté, comme tous les riches bourgeois de son temps, une charge à la cour, où il s'était lié d'amitié avec le chevalier. Le chevalier, qui a beaucoup vu, donne très-exactement la statistique industrielle des

villes de France. On sait, grâce à lui, quels étaient les principaux centres de production sous le règne de Louis XIV. — L.

LE CHEVALIER DE MALTE

M. Monfranc fit, du temps qu'il était à la cour, la connaissance d'un chevalier de Malte. Ce chevalier a des goûts fort peu chevaleresques. Il a parcouru une à une toutes nos villes manufacturières. Ces jours-ci il est venu en passant visiter M. Monfranc. Il aime beaucoup à dire ce qu'il a vu, et toute la famille s'est plu à le lui faire dire.

❧

A une des premières soirées que nous étions tous réunis au salon de compagnie, la petite Monfranc, déjà si jolie, si vive, demanda au chevalier s'il avait vu faire les DENTELLES DE FLANDRES ? Oui, mademoiselle, lui répondit-il ; et en regardant les doigts des Flamandes remuer alternativement, sur leur tambour de taffetas noir, trois ou quatre douzaines de petits fuseaux avec les fils desquels elles tracent sur un fond de réseau des ramages, des fleurs, des branches, des fruits, si rapidement que l'œil en est charmé, je croyais que c'était une merveille particulière à cette industrieuse province ; mais depuis, au Havre, à Paris, à

Aurillac, au Puy, enfin partout où l'on fait aussi de la dentelle, la mobilité des doigts des femmes ne m'a pas moins étonné.

J'ai vu faire aussi à Louvres, à Villiers-le-Bel, des dentelles de soie ; c'est la même manière. Tous les petits fuseaux, d'un pouce de long, garnis de soie au lieu de l'être de fil, pendent du centre du bourrelet ou tambour, et servent de même à passer les fils les uns sur les autres, suivant les diverses façons de la dentelle.

J'ai vu encore faire à Paris les dentelles d'or, d'argent ; c'est toujours la même manière.

Les dentelles de fil, et vous ne me le demandez point, parce que vous le savez mieux que moi, sont les plus chères. On me fit voir à Valenciennes des manchettes de trente, quarante mille livres. On me dit que le lit du roi, tout en point, était le plus grand et le plus bel ouvrage en ce genre qui ait jamais été fait (1).

(1) Les dentelles étaient en très-grande vogue au dix-septième siècle. Les hommes en portaient aussi bien que les femmes et l'on en mettait partout, même aux souliers et aux bottes : mais sous Louis XIII, la fabrication française ne suffisant pas à la consommation, et les plus riches dentelles étant tirées de l'étranger, ce qui faisait sortir beaucoup d'argent, le gouvernement rendit en 1629, 1635, 1633 et 1639, des ordonnances qui avaient pour objet d'en restreindre l'usage. Ces ordonnances furent révoquées en 1661, et Louis XIV, secondé par Colbert, mit tout ses soins à développer la production nationale. Ce grand ministre établit dans son château de Lonzai, près d'Alençon, une fabrique de ces belles dentelles connues sous le nom de *point d'Alençon* ou *point de France*. Le comte de Marsan obtint pour sa nourrice le droit de fonder à Paris des ateliers de dentelles, où des demoiselles nobles vinrent travailler à côté des bourgeoises, pour s'instruire à fabriquer elles-mêmes les futilités élégantes qui leur coûtaient si cher. Par malheur,

❧

M. Monfranc eut son tour. Je suis sûr, dit-il au chevalier, que vous avez parcouru la Picardie ; vous avez donc vu faire les SERRURES D'EU. Oui, lui répondit-il, j'ai visité ce petit päys, autrefois pauvre, couvert de bois, de genêts et de chaumières, aujourd'hui bien cultivé, riche, couvert de maisons habitées par de bonnes gens, agriculteurs en été et serruriers en hiver, fabricant durant cette saison toutes sortes de serrures à simple tour, à double tour, qui ont un grand débit en France et hors de la France. Moi, qui avais vu les grilles de Versailles, leurs sculptures et leurs dorures, les portes de Notre-Dame de Paris et leurs ornements en fer dus à Biscornette, et le fameux cabinet d'acier ciselé (1), les chefs-d'œuvre de notre temps, je trouvai les serrures d'Eu très-bonnes, très-belles (2).

❧

Les dames reprirent leurs questions: Monsieur le chevalier, nous n'osons guère parler des QUENOUILLES

Louis XIV, ruiné par la guerre et des prodigalités sans mesure, s'imagina, comme la plupart de ses prédécesseurs, que la misère de l'État tenait au luxe des particuliers, et rendit contre les dentelles et autres ornements de toilette des ordonnances somptuaires qui portèrent un coup fatal à la fabrication. — L.

(1) On donnait le nom de *cabinet* à des boîtes qui servaient aux mêmes usages que nos nécessaires et même que nos coffres. Il y en avait de très-grandes dimensions. — L.

(2) La serrurerie d'Eu est encore aujourd'hui très-florissante dans la partie de la Picardie située entre la Bresle et la Somme. — L.

DE PÉRONNE à un homme de guerre. — Bon ! j'ai voulu aussi les voir faire. Le tourneur chez qui j'entrai avait, dans ce moment, devant lui le traité de son art par le père Plumier (1). Les jésuites sont en tout fort habiles, lui dis-je ; vous êtes là entre les mains d'un habile maître. Je vois dans votre atelier le tour, le petit tour de fer, le tour en l'air, et bien d'autres instruments qui ont subi d'heureux changements. — Les bons instruments font en partie les bons ouvriers. — Tournez-vous les métaux ? — Nous tournons toute sorte de matières ; le maître chez qui j'ai fait mon apprentissage, à Lyon, tournait d'assez grandes colonnes de pierre tendre. — Dans les boutiques des tourneurs des autres villes, je vois des dévidoirs, des tournettes, des chandeliers, des guéridons, des bois de chaise, des pieds de table, des quenouilles de lit, des montants d'armoire : car aujourd'hui la mode est de tourner une partie de la menuiserie ; ici je ne vois que des quenouilles à filer. — Et nous avons bien de la peine à pouvoir faire toutes celles que de tant de côtés on nous demande. — Il viendra sûrement s'établir ici d'autres tourneurs ? — C'est impossible, car il est écrit sur toutes les portes de la ville qu'il n'en faut pas d'autres. — Qu'est-ce à dire ? Je ne vous comprends pas. — Oh ! je vais me faire comprendre. Vous saurez donc que, lorsqu'il vient ici un jeune tourneur dans l'intention de s'y établir, j'en suis aussitôt informé. Je vais à son hôtellerie, je l'invite, je le régale, je lui donne un écu pour sa passade ; ensuite, comme délégué des autres tourneurs, je l'emmène tout doucement à la porte de la ville ; je lui

(1) L'*Art du Tourneur*, par le P. Plumier, minime, Lyon, 1701.

montre un gros bâton de buis, court, noueux, caché sous mon habit, et je vous assure que tout aussitôt il lit très-distinctement sur la porte ce que je viens d'avoir l'honneur de vous dire.

❧

Les dames reprirent leurs questions, qui eurent pour objet les TOILES DE PICARDIE. Le chevalier répondit : Oui, j'ai vu faire aussi les belles toiles de Saint-Quentin, d'Abbeville, de Noyon, de Vervins.

Le long des rouissoirs, c'est-à-dire des fosses ou des cours d'eau d'où le bois du chanvre et du lin se dissout, et par ce moyen se détache plus facilement de la filasse, je rencontrai plusieurs fois un homme à cheval ; je le rencontrai aussi dans les ateliers ; je le rencontrai enfin à l'auberge. Nous fîmes connaissance. Il ne se cacha pas de moi quand il vit qui j'étais. Il me dit qu'il était marchand voyageur, et il me donna avec confiance ses tablettes à lire. Tous les divers genres de toiles y étaient décrits par ce qu'elles avaient de commun et par ce qu'elles avaient de différent. L'apprêt, les dimensions et l'aunage des toiles d'emballage, des toiles à voile, des toiles grises, des toiles d'ortie, des toiles rousses, des toiles bleues, des toiles à drap, des toiles à chemise, des batistes, des linons, y étaient marqués avec la plus scrupuleuse exactitude.

Dans ce même article se trouvaient aussi les procédés en usage à Paris et à Rouen pour faire, avec de la cire et de la térébenthine, des toiles cirées.

Nous parlâmes et nous nous entretînmes longtemps, et avec plaisir, du linge ouvré, damassé, de la Flan-

dre, de la Picardie, de la Normandie, de la Guienne et de quelques autres provinces, où le tisserand, en multipliant les marches de son métier, vous trace sur une nappe les batailles de César et d'Alexandre (1).

Outre que ce voyageur était l'homme le plus instruit, il était en même temps l'homme le plus poli. Il avait l'air de me suivre, et c'était cependant moi qui le suivais.

❧

On dit cidre de Normandie ; je ne sais pas pourquoi on ne dit pas aussi pain de Normandie : il est si bon ! LE PAIN DE GOURNAY est le meilleur de la province. Mon nouveau compagnon, que je continuais à suivre dans sa route, m'emmena dans cette ville, où il entra chez un boulanger pour connaître sa manipulation. Il lui demanda si, comme les fameux boulangers de Paris, tels que le boulanger de Monsieur, le boulanger du parlement, il faisait usage de la levure de bière ? Oui, lui répondit-il, j'en fais usage pour rendre mon pain meilleur, et je la décrie pour qu'elle ne m'empêche pas de vendre. Mon compagnon nota et me fit noter ce tour de boulanger. Il voulait que dans l'étude de l'art on fît entrer aussi celle de l'artisan. Il s'intéressait singulièrement à son indépendance, à sa dignité, toujours croissantes avec la perfection de la

(1) Le linge ouvré et damassé était connu au quinzième siècle, comme on le voit par les serviettes à *ramages* que la ville de Reims offrit à Charles VII. Cette belle industrie fut perfectionnée par un simple tisserand de Caen, nommé André Graindorge.—L.

main-d'œuvre. Aussi, peu de temps après, écrivit-il et me fit-il écrire l'histoire que je vais vous raconter.

❧

Il y avait ou plutôt il y a aux TANNERIES DE CAEN un tanneur nommé Bazile ; son étendage tenait un grand espace, et l'odeur incommodait parfois le voisinage. On appelait Bazile, on lui parlait durement ; Bazile ne sentait rien. Un conseiller au présidial s'y prit mieux. Il alla chez le tanneur son voisin. Mon cher Bazile, vous saurez que l'intendant me demande un mémoire sur les arts de notre ville, parmi lesquels celui du tanneur occupe un rang distingué : faites-moi, je vous prie, ma leçon ; apprenez-moi si de nos jours le tannage des cuirs a fait de grands progrès. Monsieur le conseiller, il y a longtemps qu'on débourre les peaux avec la chaux ; mais aujourd'hui on essaye de les débourrer avec des fermentations de farine d'orge, ce qui laisse plus de force au tissu (1).

Les procédés du hongroyage sont aussi des perfectionnements de notre siècle ; nous les devons à no-

(1) Parmi les industries qui se rattachent à la tannerie, il faut mentionner celle des cuirs vernissés, gauffrés et dorés, qu'on désignait sous le nom *d'or basané*. Cette industrie était fort ancienne ; elle travailla d'abord pour les équipements militaires et les harnais. Au seizième siècle elle fut appliquée à la décoration des appartements. La mode des cuirs dorés était encore assez répandue sous Louis XIV ; mais à cette date, ces cuirs n'étaient plus qu'une simple basane à fond clair, avec fleurons dorés, tandis qu'aux époques antérieures on y représentait des personnages, imprimés en relief et rehaussés d'or. — L.

tre bon roi Henri IV. Il envoya en Hongrie un tanneur intelligent nommé Rose, qui rapporta de ce pays le secret de fabriquer ce genre de cuirs. Vous allez voir en quoi il consiste. Les peaux sont lavées, nettoyées, mais sans être fatiguées ; on ne les débourre pas ; on se contente d'en raser le poil avec un couteau bien affilé, après quoi on les passe dans une eau chargée de sel et d'alun ; on les teint en noir ; on les engraisse au suif ; on les étire : et voilà ces peaux changées en beaux cuirs de Hongrie. — Les tanneries de Caen sont-elles les premières ? — Non, ce sont celles de Troyes, qu'on a transplantées au faubourg Saint-Marceau de Paris, dans ce gras territoire de l'industrie. Le conseiller s'entretint longtemps avec le tanneur, toujours de la manière la plus polie, la plus amicale. Enfin Bazile, entièrement gagné, dit : Oui, monsieur le conseiller, je crois qu'on a raison ; je commence à sentir, depuis que vous parlez, l'odeur de mon étendage. Vous êtes un de mes plus proches voisins ; il sera déplacé avant la fin du jour.



Mon compagnon, continua le chevalier de Malte, m'emmena ensuite voir les fabriques des DRAPS DE LOUVIERS. Cette industrieuse province de Normandie, me dit-il, ce grand magasin des draperies françaises, n'a cependant pas les petites étoffes, les tiretaines, les pinchenats, les bures, les serges, les flanelles, les simpiternes.

En examinant l'état naturel de l'art, nous demeurâmes d'accord tous deux que les drapiers des siècles

précédents n'étaient inférieurs à ceux du nôtre que par leur moindre habileté dans l'exécution des procédés.

Les Normands d'Elbeuf, surtout ceux de Louviers, leur auraient donné de bonnes leçons, dis-je, et les Picards d'Abbeville de meilleures. Monsieur, me dit alors mon compagnon, avez-vous vu la manufacture de DRAPS D'ABBEVILLE? Oui, lui répondis-je : ce sont les mêmes procédés qu'à Louviers, mais plus perfectionnés et surtout plus soignés. Vous avez donc vu, reprit-il, dans ces vastes salles les magnifiques enfilades de métiers battants, et vous avez remarqué, j'en suis sûr, qu'aussitôt que la chaîne ourdie et collée est enroulée sur l'ensouple, tout aussitôt les deux tisserands qui servent chaque métier se mettent à l'ouvrage, et de leur navette et des coups de leur châsse battent une espèce de cadence ou mesure dont la précision rappelle celle de la musique et peut-être la surpasse.

Monsieur, lui dis-je à mon tour, seriez-vous de mon avis? Je regarde la manufacture d'Abbeville comme la première du monde. Je le suis, me répondit-il, car celle de Sedan, que beaucoup de gens lui comparent, ne lui est nullement comparable. On y compte, j'entends à celle d'Abbeville, jusqu'à trois, quatre, cinq mille ouvriers ; on ne s'arrête pas là et on a raison, car c'est un petit peuple ; l'immense bâtiment peut à peine en contenir la moitié. Êtes-vous fâché, comme bien des gens, que les quatre suisses qui gardent les

quatre portes soient vêtus de la livrée du roi ? Êtes-vous fâché que les ouvriers étrangers soient réputés Français, et que tous indistinctement jouissent des franchises, des exemptions d'impôt et de plusieurs priviléges des nobles? Je lui répondis qu'on ne saurait faire trop d'honneur aux arts. Vous n'êtes donc pas fâché, dit-il encore, qu'on ait anobli les chefs des manufactures de Sedan et d'Abbeville, les Cadeau et les Van Robais (1)? Je le suis si peu, lui répondis-je, que, si j'étais grand-maître de Malte, leurs illustres noms vaudraient à leurs enfants huit quartiers de noblesse, et plus, s'il en fallait.

Mon compagnon adopta ma classification de la grande draperie française : draps de Languedoc, de

(1) Van Robais était un manufacturier de Middelbourg que Louis XIV fit venir à Abbeville en 1665, avec cinquante ouvriers pour y établir la fabrique de draps fins qui a joui d'une si grande réputation. Louis XIV lui donna 12,000 fr. pour le transport de ses meubles, métiers et ustensiles, lui avança des sommes considérables, défendit d'imiter ses draps et d'en établir aucune fabrique dans la ville et à dix lieues de distance, à peine de 1,500 fr. d'amende au profit des hôpitaux d'Abbeville, de la confiscation des marchandises et des métiers. Les priviléges accordés à Van Robais et à ses successeurs portèrent aux anciennes industries de la ville un coup fatal. Il en fut de même des autres villes où s'établirent des manufactures privilégiées, et l'on a lieu de s'étonner que ce fait n'ait été signalé par aucun des historiens de Louis XIV. (Voir F. C. Louandre, *Histoire d'Abbeville et du Ponthieu*, 1845. In-8°, t. II, p. 374.) On peut juger des perfectionnements introduits dans la fabrication des draps en comparant, à 175 ans de distance, la production de la manufacture d'Abbeville. Les Van Robais, avec 6,000 ouvriers environ, fabriquaient par année 15,000 aunes de drap. En 1845, leurs successeurs, avec 650 ouvriers, en fabriquaient 60,000 aunes. Les plus beaux draps, en 1670, se vendaient 75 fr. l'aune; en 1845, ils se vendaient 20 fr. pour la

Berry et de quelques autres provinces, façon d'Elbeuf, draps d'Elbeuf, façon de Louviers; draps de Louviers, façon de Sedan et d'Abbeville : draps de Sedan ou d'Abbeville, autrefois façon d'Espagne ou de Hollande, aujourd'hui façon de Sedan ou d'Abbeville.

Il voulut que nous allassions voir les TEINTURERIES DE ROUEN. J'en fus enchanté. De petits canaux amènent l'eau devant les portes, en sorte que la manipulation se fait en dehors des maisons, et que l'aspect des rues en est agréablement animé. Mon compagnon entra chez un teinturier de sa connaissance, nommé Le Genet, que ses voisins, parce qu'il porte des habits ordinairement de couleur verte, nomment Le Genet vert. A cause de moi, il lui fit de nombreuses questions, qui furent suivies de longues et savantes réponses qu'en ce moment je crois devoir abréger.

Il faut la cochenille pour faire, répondit Le Genet, de cette belle écarlate des gendarmes de la garde ;— du pastel, mélangé d'indigo, pour faire ce beau bleu de roi des justaucorps à brevet (1). — Un bain au pastel, un autre à la garance et un autre à la noix de

même longueur. La manufacture d'Abbeville, magnifiquement bâtie par Mansard, est occupée aujourd'hui par une fabrique de tapis.—L.

(1) Les habits à brevet étaient des habits de même couleur et de même forme que ceux du roi, et que l'on ne pouvait porter qu'en vertu d'une autorisation spéciale consignée dans un brevet. Ils étaient portés par les personnes qui accompagnaient le roi dans ses voyages. En 1662, l'habit à brevet était une casaque de moire bleue, avec broderies d'or et d'argent.—L.

galle vous donneront ce beau noir qui va si bien aux jeunes magistrats et qui fait si bien ressortir le teint des dames, lorsqu'ils se trouvent à côté d'elles ; — et la gaude, ce beau jaune, devenu une couleur parante des livrées des grands seigneurs ; — et le mélange de la couleur bleue avec la couleur jaune, ce beau vert dont les chasseurs font leurs habits de grande tenue.

Messieurs, continua Le Genet, les ingrédients pour la composition des principales couleurs, des couleurs primitives, et de toutes les nuances en dérivant, sont rappelés dans le règlement que nous donna monsieur Colbert, en 1669. On y trouve les pesées et des matières colorantes et des mordants qui les fixent à la laine : du tartre, du vitriol, de l'alun, de la couperose, de l'arsenic, du sel ammoniac, de l'agaric, du sublimé, de l'esprit de vin, de la cendre gravelée, de la soude, de la potasse, de l'eau-forte, du vert-de-gris. Eh bien! quoique cette instruction, en forme de règlement, soit le meilleur traité de teinturerie qui ait encore été publié, vous auriez beau le suivre, l'exécuter de point en point, que vous ne pourriez cependant teindre : c'est qu'à l'art de la théorie il faut joindre l'art de la pratique, cet art qui fait dire à la renommée : écarlate des Gobelins, julienne, noir de Lyon, bleu de Rouen, vert de Tours, jaune de Nîmes. Mon compagnon, sur le pas de la porte, demanda au teinturier : Quelles sont les matières les plus faciles à teindre ? — La laine, ensuite la soie. — Et les plus difficiles? — Le coton, le fil, ensuite le lin ; nous avons beau faire, le lin se moque de nous (1).

(1) La demoiselle Gervais avait trouvé le secret de teindre

Mon compagnon et moi nous nous remîmes en voyage. Il faut absolument, lui dis-je, ne fût-ce qu'à cause des dames, que nous allions à Laigle. Allons! me répondit-il gaiement en piquant son cheval. Mesdames, mesdames, attention! dit agréablement le chevalier, il s'agit des ÉPINGLES DE LAIGLE.

On prend des fils de laiton, on les coupe par faisceaux avec de grandes cisailles à la longueur des épingles qu'on veut faire. On les affûte successivement sur la meule et sur le polissoir. On les garnit de leur tête, faite aussi avec du fil de laiton, tourné en spirale, comme la cannetille des cordes de violon ou de guitare; ensuite, pour les blanchir, on les jette dans un grand cuvier suspendu, et on les brasse avec de l'étain, du plomb et du vif-argent, suivant les procédés anciens, ou, suivant les nouveaux en usage dans les riches familles de Paris, avec des feuilles d'étain fin mélangées de feuilles d'argent. Mesdames,

les cotons, les fils et les lins d'une manière indélébile. Le gouvernement était entré en négociation avec elle pour lui acheter son secret. J'ai, dans mes cartons, les deux mémoires, manuscrits et probablement autographes, relatifs à ce projet, qu'elle présenta à Fagon, médecin de Louis XIV, et ensuite membre du conseil de régence; elle y insiste beaucoup sur les mauvaises teintures des cotons des Indes et de Turquie, pour l'amélioration desquels l'État avait promis beaucoup à celui qui pourrait y réussir. Elle assure que sa teinture a résisté pendant les expériences faites par les commissaires aux débouillis de savon et de sel de soude. J'ignore si le secret fut acheté et si on accorda à la demoiselle Gervais les pensions et les priviléges qu'elle demandait.

ajouta le chevalier, vous avez plusieurs fois vu qu'il suffit d'un seul tonnelier pour faire de ces grandes cuves qui ne peuvent entrer par aucune porte; eh bien! croiriez-vous qu'il ne faut pas moins de vingt-cinq ouvriers pour faire la plus petite de vos épingles, que vos doigts si délicats ont quelquefois de la peine à saisir?



Nous nous remîmes en route. Mon compagnon me proposa d'aller dans l'Anjou; je lui proposai de passer par Rennes : longue discussion. J'ai encore détaché ce feuillet, terminé par ces mots : Nous nous quittâmes. Mesdames, vous serez sans doute bien aise que j'aie voulu aller voir faire le BEURRE DE LA PRÉVALAIE, célèbre ferme qui prête son nom au beurre d'un grand nombre d'autres fermes et même de villages des environs.

Vous savez, et peut-être mieux que moi, qu'en France nous avons deux manières de faire le beurre : ou, suivant celle du Midi, en battant la crème avec la main, dans de grandes terrines de grès; ou, suivant celle du Nord, en battant la crème avec une spatule de bois, dans un petit baril, appelé baratte. A la Prévalaie on le fait de cette manière; seulement, au lieu d'employer du sel blanc pour le saler, on emploie du sel gris. Je vis remplir, avec cet excellent beurre, des milliers de petits pots d'un quart ou d'une demi-livre dont la plus grande partie est transportée jusqu'à Paris.



Un Anglais, d'autres disent un Allemand, avait

écrit sur ses tablettes qu'il y avait au Mans deux bonnes fabriques, l'une de poulardes, l'autre de bougie. Bien que la volaille du Mans mérite toute sa réputation, j'avoue, dit le chevalier en répondant à la petite Monfranc, que je n'ai pas demandé comment on l'engraissait ; je ne puis rien dire de cette fabrique. Mais, continua-t-il en répondant ensuite à madame Monfranc, j'ai curieusement examiné les fabriques de la BOUGIE DU MANS.

Il n'y a guère plus de quarante ou cinquante années que la manière de faire la bougie filée, ou bougie de lanterne, a été portée de Venise en France par un habile cirier de Paris, nommée Blesmare. Je l'ai vu faire au Mans. Les procédés en sont fort simples. On enroule sur un cylindre de bois des mèches de fil qu'on fait plonger et tourner dans une cuve de cire bouillante, jusqu'à ce que la bougie soit venue à la grosseur qu'on désire.

Je voulus voir faire aussi la bougie de table. J'entrai chez un riche cirier, et, suivant ma coutume, je demandai quels étaient les derniers perfectionnements de l'art. Ce bon fabricant me répondit qu'excepté quelques parties du blanchiment, on n'avait pas plus changé, depuis plusieurs siècles, à la fabrication de cette ancienne bougie, que les abeilles n'avaient changé à celle de la cire.

❧

Je ne me souviens pas si l'on fit des questions au chevalier sur les ARDOISES D'ANGERS, je crois qu'on ne lui en fit pas.

J'ai vu aussi, continua-t-il, les ardoisières de l'Anjou, dont on porte les ardoises dans toutes les parties de l'Europe. Les plus belles se trouvent à peu de distance de la ville capitale. Elles y sont si nombreuses et les orifices si rapprochés, que la terre semble percée comme une écumoire. Tous les ans on en tire douze millions de milliers de feuilles.

Il y a deux classes d'ouvriers travaillant à ces ardoisières. La première est celle des *ouvriers d'en bas* ainsi appelés parce qu'ils travaillent dans les excavations. J'y descendis. Ils sont plus exposés à périr par l'eau qui jaillit de tous les côtés que s'ils étaient sur mer. Je les y ai vus s'en défendre avec beaucoup de courage et d'intelligence. Je laissai une pièce d'argent au fond d'un de ces trous ; j'y aurais dû en laisser une d'or. — La deuxième classe est celle des *ouvriers d'en haut.* Sous une espèce d'abri mobile ou de châssis, qui tourne à volonté, qui les défend des différents vents, de la pluie et du soleil, ils travaillent, à l'extérieur des carrières, à exfolier, à tailler l'ardoise. L'un d'eux, à qui je m'adressai, m'apprit qu'il était presque impossible de disjoindre les lames des blocs d'ardoise tirés depuis longtemps des ardoisières, au lieu qu'avec son ciseau et son maillet il exfoliait très-facilement ceux qu'on venait d'en tirer. Monsieur, ajouta-t-il, vous le voyez, il ne s'agit que de les prendre à point. — Mon ami, lui répondis-je en lui donnant aussi une pièce d'argent, pour toutes les affaires de la vie il en est de même.

❧

Mes belles dames ! à l'Anjou touche l'Orléanais :

Attention ! attention encore ! il s'agit du bon et beau SUCRE D'ORLÉANS. — Dites-nous, je vous prie, où vient le sucre ? — En Amérique, aux Indes-Orientales ; mais en Amérique surtout, son pays natal (1) ou adoptif. — Avec quoi le fait-on ? — Avec du jus de canne à sucre, grand roseau gros comme le bras, long de cinq ou six pieds, qu'on exprime entre deux lames de fer, dans une chaudière posée sur le feu. Ce suc passe successivement dans quatre chaudières, sous lesquelles brûlent les roseaux exprimés et desséchés. A chacune il est écumé, et, au moyen de lessives de chaux, il est clarifié, épuré, cristallisé.

A la célèbre raffinerie d'Orléans, les ouvriers, ou plutôt les serviteurs, car c'est ainsi qu'il faut les appeler, si on ne veut les offenser, me dirent qu'on ne se contente plus de ce sucre ordinaire ; il faut maintenant aux riches du sucre royal, du sucre qu'on clarifie de nouveau en le faisant dissoudre dans une eau légèrement teinte de chaux, légèrement imprégnée d'alun, et en la passant trois fois encore à travers une chausse de drap beaucoup plus serrée. Ce sucre acquiert alors la transparence du cristal et la blancheur de la neige ; il est digne d'être enveloppé dans du papier bleu, afin de porter l'habit de sucre royal. — Et quelle est la manière de faire les autres sucres ?

La cassonade ou sucre brut n'est que le suc de la

(1) Il est sûr que les cannes à sucre croissent naturellement aux Indes orientales, puisque Pline et les anciens naturalistes en font mention. Mais croissent-elles naturellement aux Indes occidentales? C'est douteux. On voit seulement dans les *Mémoires de la Ligue*, Voyage de Drake aux Indes occidentales, année 1585, qu'au seizième siècle il y avait des cannes à sucre à Saint-Domingue.

canne au sortir de la chaudière, versé dans un grand vaisseau appelé le refroidisseur. — Le sucre terré se fait en couvrant de terre les formes où est le sucre, et en le purifiant au moyen de l'eau versée par-dessus. — Le sucre tapé se fait avec du sucre râpé qu'on tape dans les formes. — Le sucre candi blanc est du sucre cristallisé.— Le sucre candi rouge est du sucre candi mêlé avec du sucre de pomme. — Enfin, le sucre candi mêlé de safran.

Mesdames, ajouta le chevalier, je ne sais trop si c'est aux hommes que la nature a donné l'arbuste de la vigne ; mais pour le délicieux roseau qui renferme le sucre, bien sûrement c'est aux femmes.

Elle vous a donné aussi les coings, poursuivit galamment le chevalier, et, à cause de vous, elle s'est plu à les parfumer. J'en ai vu faire les CONFITURES DE TOURS dans les environs de cette ville, où les industrieux vignerons les confisent au sucre, et les réduisent en gelée, dont ils remplissent ces boîtes minces et plates si bien nommées *friponnes*.



M. Monfranc dit au chevalier, en lui parlant de son passage dans le Berri et de l'HORLOGERIE DE CHATELLERAULT : Est-il vrai que, de notre temps, l'horlogerie ait fait les plus grands progrès ? — Il n'y a pas de doute, lui répondit le chevalier.

Le pendule des horlogers a été inventé récemment par Huyghens.

Autrefois, le ressort à spirale de l'abbé Hautefeuille n'était pas connu (1).

La chaîne n'était pas encore en métal, mais bien toujours en boyau, toujours sujette à toutes les variations de tension et de distension.

Les horlogers n'avaient pas encore parfaitement régularisé la denture, n'avaient pas encore, par un meilleur mécanisme, diminué les frottements.

Il n'y avait pas, autrefois, de petites horloges de maison ou de pendules, il n'y avait pas de montres à répétition.

Il n'y avait pas non plus de montres à trois, quatre mouvements, de montres sonnantes, de réveille-matin, de ces ingénieuses montres appelées montres d'ivrogne, qu'on peut, à volonté, monter à droite ou à gauche, enfin, de montres qui vont huit, quinze jours.

Du reste, nos meilleurs horlogers, les horlogers protestants, sont passés en Angleterre (2). Les An-

(1) Robert Hook s'attribua l'invention du ressort spiral des montres ; Huyghens, de son côté, prétendit aussi en être l'inventeur : voyez son ouvrage intitulé, *Pars quinta constructionem aliam e circulari pendulorum motu deductam continens.* Vint en même temps l'abbé Hautefeuille, mécanicien célèbre, qui actionna devant le parlement Huyghens comme lui ayant dérobé la gloire de l'invention de ce ressort. Il est bien difficile de savoir qui des trois est l'inventeur. J'aime à croire que c'est notre abbé Hautefeuille.

(2) A la suite de la révocation de l'édit de Nantes. Cet édit, qui assurait aux protestants le libre exercice de leur culte avait été promulgué en 1598 ; il fut rapporté le 22 octobre 1685. Les protestants quittèrent la France ; leurs coreligionnaires s'empressèrent de leur offrir un asile, et nos compatriotes fugitifs leur portèrent, avec leur or, nos plus belles fabrications; C'est à des fugitifs français que la Prusse doit ses meilleures

glais ont de grandes obligations aux théologiens de Versailles ; ils ne sont pas les seuls.



Monsieur, dit encore M. Monfranc au chevalier, y a-t-il ou n'y a-t-il pas dans le commerce de vraies peaux de chamois ; et, de même qu'à Paris on fait beaucoup de vin sans raisins, ne fait-on pas aussi, à Niort, sans chamois, du CHAMOIS DE NIORT? Monsieur, lui répondit le chevalier, qu'on fasse du chamois avec des peaux de chamois, ou, comme cela se fait le plus souvent, avec des peaux de mouton, de chèvre, les procédés de l'apprêt sont toujours les mêmes, et les voici :

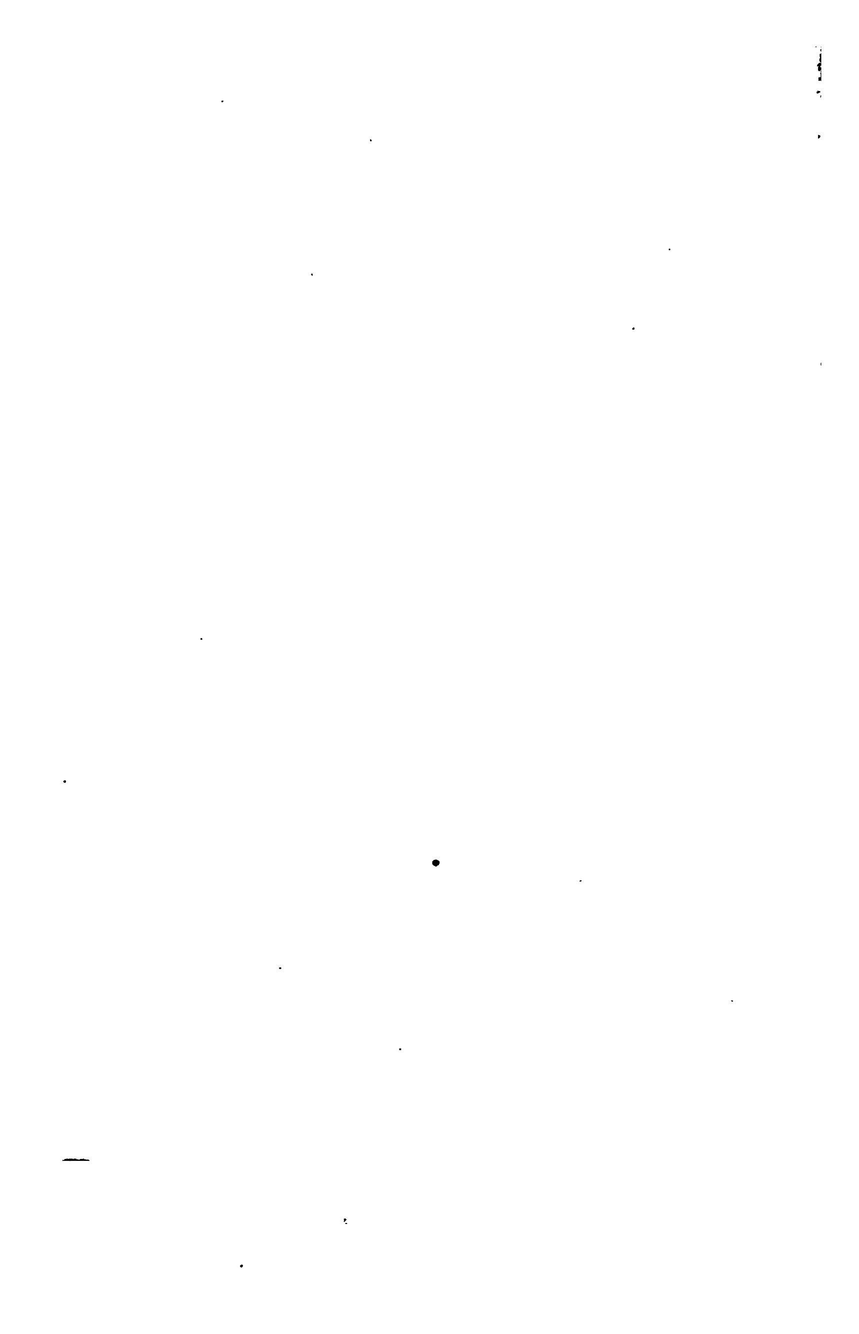
Prenez plusieurs douzaines de ces peaux ; prenez de la chaux, débourrez-les, lavez-les, nettoyez-les, passez-les au couteau du côté du poil ou de la laine et du côté de la chair, trempez-les dans un bain de son ; lorsqu'elles ont fermenté, retirez-les, tordez-les,

fabriques de chapellerie, de ganterie, de velours, de tapis, les manufactures de Halle et de Magdebourg ; ce sont eux qui ont établi à Harlem les étoffes de soie à fleurs ; ce sont eux qui ont été fonder au Cap, sous le pavillon hollandais, les fameux vignobles dont les produits font en Angleterre une si rude concurrence aux vins français ; ce sont eux qui ont naturalisé en Angleterre la fabrication des toiles à voiles, dont la France avait eu jusque-là le monopole ; qui portèrent à Cantorbéry l'industrie des soies et celle du taffetas, dit d'Angleterre, et qui affranchirent nos voisins du tribut des 50 millions qu'ils nous payaient, avant la révocation, pour acheter nos denrées. (Voir l'article que nous avons publié dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1er juillet 1853; et le livre de M. Weiss : les *Protestants français en Europe*.) — L.





I. Marchand tailleur du XVIIe siècle. 1627.
II. Forgeron du XVIIe siècle.



mettez-les en pile sur une table ; arrosez-les et frottez-les d'huile, une à une, avec la main ; assemblez-les par boules ou pelotes de quatre peaux chacune, foulonnez-les, étuvez-les ; répétez l'opération de l'huilage et du foulonage, suivant que vous voudrez des peaux moins douces, plus douces ; et suivant que vous voudrez des peaux moins fortes, plus fortes, passez-les après le dégraissage, repassez-les des deux côtés plus ou moins longtemps sous le fer du ramailleur. Dégraissez-les par une nouvelle lessive et par un nouveau tordage, donnez-leur enfin le jaune d'ocre, et vous aurez des peaux chamoisées, ou, si vous voulez, par abréviation, du chamois tel qu'on le fait à Niort, où on le fait bien.



Monsieur, dit l'académicien, vous avez apparemment vu les FORGES DU BERRI, vous avez parcouru aussi cette province ? Oui, lui répondit le chevalier, et je ne sais trop si ces belles forges ne l'emportent pas sur celles de la Flandre, de la Normandie, de la Bretagne, de la Bourgogne, du Nivernais, du Béarn, de la Navarre, et même de la Lorraine, qui passent pour les plus belles du monde entier ; je fus dans la plus vive admiration. C'est dans ce moment qu'il faut parler aux ouvriers. Comme ailleurs et peut-être mieux qu'ailleurs, leur dis-je, vous tirez un nouveau fer de vos anciennes mines. Vos procédés sont en tout supérieurs à ceux que mentionnent les vieux règlements. Vous purgez mieux le fer, vous le battez mieux ; et d'ailleurs votre fer, du moins une partie

de votre fer, à la seconde fonte devient de pur et de bon acier.

En m'en allant, je tournai plusieurs fois la tête pour voir encore ces nombreux fourneaux de brique rouge, au-dessus desquels de grands panaches de flamme et de fumée s'élèvent plus haut que les arbres des forêts, et donnent à la province un aspect caractéristique.

Et je n'en doute pas, dit encore l'académicien, vous vîtes ensuite les TAPISSERIES D'AUBUSSON. Ah! lui répondit le chevalier, pouvais-je ne pas aller voir ces belles hautes et ces belles basses lisses qui vous retracent si vivement sur la laine les scènes à moitié effacées dans votre pensée, ces tapisseries qui, à cause de leurs couleurs et de leurs peintures, sont recherchées en France et en Europe (1).

Lorsque j'allai visiter ces manufactures, je trouvai tous les tapissiers et toutes les tapissières qui chan-

(1) La fabrication des tapisseries reçut au dix-septième siècle de grands perfectionnements; le progrès fut surtout très-sensible pour la perspective et la composition du dessin. Les tapisseries, à cette époque, devinrent, comme la gravure, une sorte d'annexe de la peinture, et reproduisirent les tableaux des maîtres de l'époque. C'est ainsi qu'en 1717, le gouvernement français fit présent au czar Pierre de tapisseries exécutées d'après les plus belles toiles de Jean Jouvenet, et représentant la *Pêche miraculeuse*, la *Madeleine aux pieds de Jésus*, la *Résurrection du Lazare*, et *Jésus-Christ chassant les marchands du temple*. Chacune de ces tapisseries était tirée, pour ainsi dire, à plusieurs exemplaires.—L.

taient, et qui ne se dérangèrent guère que lorsque je leur parlai des tapissiers des Gobelins, les premiers tapissiers du monde. Ils peignent, leur dis-je, avec leurs navettes de soie. Les tentures des Gobelins sont des miracles de l'art. Colbert a fondé ce magnifique établissement.

Ce ministre, ajoutai-je, a fondé aussi une troisième fois la manufacture des tapis de Perse de la Savonnerie ; elle l'avait été la première fois en 1604 par notre bon roi Henri, et la seconde en 1627, par Louis XIII. Cet établissement d'un autre genre, n'est pas moins admirable.

Il a fondé, ajoutai-je encore, la manufacture de tapisserie de Beauvais. Il a restauré, soutenu, protégé la vôtre et celle de Felletin. Colbert est le père des arts.

Beauvais, me dirent-ils d'un ton superbe, nous surpasse peut-être, mais nous l'approchons de si près qu'il a peur de nous, et cette peur ne nuit pas à ses progrès.

Et, ajoutèrent-ils, Felletin, qui a peur des tapisseries d'Auvergne, s'imagine que nous avons peur de lui. Mes amis, j'ai vu ces manufactures, dont vous ne faites pas grand cas. Toutefois, elles m'ont surpris par leur manière expéditive; car, tandis qu'il vous faut, à vous, un assez grand espace de temps pour faire vos châteaux, vos donjons, vos chevaux, vos hommes, vos armes, elles ont en quelques instants terminé une forêt remplie d'oiseaux, un paysage peuplé de toute sorte de bêtes. Ces verdures ne sont pas tant à dédaigner ; je conviens cependant encore que vos tapisseries, bien que mélangées de laine et de soie, d'or et d'argent, sont à un prix qui en rend

le commerce plus général que celui des tapisseries de Beauvais ; mais dans ce moment, vous avez à craindre les caprices de la mode : elle met en vogue les siamoises ou tapisseries à bande de soie et de coton, les tapisseries de tonture de laine, les bergames, mélange de laine et de bourre de soie, les tapisseries rases de calmande, les tentures de coutil à personnages, les basins peints, façon de haute lisse, les cuirs dorés et les rouleaux de papier peint. Je n'entends pas, ajoutai-je en prenant congé de ces bonnes gens, suspendre votre gaieté ; mais si vous ne redoublez d'efforts, la mode triomphera ; et si alors vous chantez, vous chanterez à votre enterrement.

Pourquoi les fabriques d'Aubusson ne périraient-elles pas ? continua le chevalier : les ÉMAUX DE LIMOGES, achetés au poids de l'or, pendant tant de siècles, dans tout l'univers, sont maintenant à peine connus (1).



L'académicien, grand consommateur de papier, avait préparé ses questions sur les PAPETERIES D'AN-

(1) Voir le livre de M. Jules Labarte : *Recherches sur la peinture en émail*. Paris, 1856, in-4o. C'est un traité complet sur la matière. On y trouvera l'histoire exacte de l'émaillerie limousine. Cette belle industrie fut introduite à Limoges au douzième siècle. Elle a produit de véritables chefs-d'œuvre aux treizième et quatorzième siècles; mais elle perdit de son importance lorsque les progrès des arts du dessin assurèrent la prééminence de la peinture à l'huile et de la sculpture sur les mosaïques en émail incrusté.—L.

GOULÊME. Il les fit avec ordre. Le chevalier y répondit de même.

Nous conservons, dit-il, les livres du siècle passé, imprimés par les plus riches et les plus célèbres imprimeurs. Nous conservons aussi les lettres des princes et d'autres grands personnages de ces temps. Les meilleurs papiers étaient alors mauvais; tous les nôtres sont, aujourd'hui, bons : c'est que nos devanciers faisaient ce que nous ne faisons pas, et qu'ils ne faisaient pas ce que nous faisons.

Nous portons le plus grand soin aux divers triages des chiffons et à leur lavage. — Nous taillons et nous retaillons les chiffons. — Nous les laissons macérer dans les cuves le temps convenable. — Nous laissons, sous les maillets des moulins, la pâte de chiffons jusqu'à sa parfaite trituration. — Nous donnons à l'eau de la cuve, qui tient en dissolution cette pâte, le degré de chaleur le plus convenable. — Nous employons, pour puiser dans la cuve cette pâte, un moule carré ou forme, dont la claire-voie, de fil de laiton, est plus propre à lâcher ou à retenir la pâte nécessaire à chaque feuille. — Nous manions plus dextrement cette forme, et les feuilles que nous en retirons sont d'une épaisseur plus égale. — Nous azurons mieux ces feuilles. — Nous nous servons de carrés de feutres plus unis pour les séparer entre elles, une à une, au sortir du moule. — Nous les pressons mieux, nous les séchons mieux. — Nous les collons dans une colle de rognures de cuir, de parchemin, mélangée d'alun et couperose. — Nous les lissons avec une pierre légèrement graissée de suif.

C'est à Angoulême, ajouta le chevalier, que j'ai vu faire ces opérations avec toute la perfection possible.

A la papeterie où j'entrai, le *salleran* ou chef de la salle me fit voir aussi comment on dorait le papier sur tranche, et comment on le parfumait.

Autrefois papier de Troyes! papier de Troyes! ensuite papier de Clermont! aujourd'hui papier d'Angoulême! papier d'Ambert! papier de Thiers! papier de Limoges! papier d'Essonne!

❧

A souper, au dessert, M. Monfranc dit au chevalier : Personne mieux que vous ne pourra nous apprendre si cette eau-de-vie est vraiment de l'EAU-DE-VIE DE COGNAC, et si c'est de la bonne. Le chevalier ne manqua pas de la trouver vraie et excellente eau-de-vie de Cognac, et il en prit occasion de parler de la manière dont on la faisait. Lorsque j'entrai dans les ateliers de tapisseries d'Aubusson, dit-il, je trouvai ainsi que je vous l'ai raconté, les ouvriers d'une gaieté surprenante. Je m'attendais à trouver ceux des fabriques d'eau-de-vie de Cognac encore plus gais; mais ce fut tout le contraire : ils étaient tristes et silencieux comme leurs alambics.

Je m'aperçus que l'eau-de-vie, devenue boisson habituelle, altérait l'humeur et le caractère. Les distillateurs ont mille fois plus de disputes que les tisserands de tapisseries, et leurs disputes sont mille fois plus vives : le genre des aliments, surtout le genre des boissons, est une des causes du genre du caractère.

A Cognac, les distillateurs croient faire de meilleure eau-de-vie que celle de Nantes, qui passe pour la meilleure : ils ont raison.

Dans les celliers de Cognac, je vis distiller aussi

l'esprit de vin qu'on devrait plutôt appeler esprit d'eau-de-vie, car ce n'est que de l'eau-de-vie distillée. Autrefois on faisait une double distillation : d'abord celle du vin, pour le réduire en eau-de-vie, ensuite celle de l'eau-de-vie, pour la réduire en esprit de vin. Aujourd'hui on n'en fait qu'une. On n'a fait d'autre changement à l'appareil que celui d'allonger le cou du matras ; ce qui empêche la partie aqueuse ou flegme de l'eau-de-vie de monter en vapeur ou de se mêler à l'esprit de vin.



Il s'éleva une dispute entre les deux petites Monfranc. La petite aînée soutenait à sa petite sœur, avec la morgue de deux années de plus, que les BOUCHONS DE LIÉGE venaient, non de la ville de Liége, mais du pays des Landes. Le chevalier vida la dispute en faveur de la petite aînée. Je poursuivais, dit-il, ma route dans les forêts de ce pays, je ne pensais nullement à voir faire des bouchons de liége, lorsque le conducteur de ma voiture me montra, à droite et à gauche, des pâtres qui, avec leur couteau, faisaient de ces bouchons si adroitement, si promptement, qu'il m'était impossible de cesser de les regarder. Je mis un écu dans ma main, et, le laissant voir entre mes doigts que j'écartais, je leur criai d'approcher ; ils vinrent en foule. Je les priai de me dire comment ils faisaient ces bouchons. Vous voyez, me dirent-ils, cet arbre dépouillé de son écorce; nous l'avons cernée par le haut et par le bas, avec un fer tranchant ; nous l'avons fendue dans toute sa longueur, nous l'avons enlevée ; nous l'avons plon-

gée dans une mare où, au moyen de grandes pierres, nous l'avons aplatie en table ; nous l'avons retirée, séchée, appropriée. Vous avez, je crois, examiné comment nous en faisons des bouchons avec le couteau, et comment, parce qu'ils sont plus minces par un bout, et plus gros par l'autre, il faut absolument les faire avec le couteau ; nous ne pouvons ni vous en dire ni vous en apprendre davantage. Il était temps d'ouvrir ma main et je l'ouvris.

Madame, dit le chevalier en s'adressant à madame Monfranc, et cette fois sans qu'aucune de ses questions eût précédé, il est à Bayonne et aux villages voisins un mois de l'année où, si l'on peut parler ainsi, on ne cesse d'entendre le couteau du boucher qui égorge les porcs. Le grand nombre de JAMBONS DE BAYONNE qu'on sale alors est à peine croyable. Notre commerce en est enrichi.

Voici la manière de les saler; elle est simple. Dès que les jambons ont été coupés, on les frotte un à un avec des poignées de sel; au bout de quelques jours, on ajoute au sel un peu de salpêtre. Lorsqu'ils ont pris la quantité de sel suffisante, on les suspend dans la cheminée, et on les parfume en faisant brûler au-dessous des arbustes aromatiques.

J'ai vu qu'à Bayonne on trouvait meilleurs les jambons de Mayence. J'ai ensuite vu qu'à Mayence on trouvait meilleurs les jambons de Bayonne.



Lorsque je passai à Pau, continua le chevalier, je

voulus visiter l'hôtel des MONNAIES A LA VACHE, si recherchées dans toute la France, parce que, dit-on, elles portent bonheur. Je vis que c'était en tout comme aux autres hôtels de monnaies; que le poids du métal était le même, c'est-à-dire que là comme ailleurs pour une livre d'or, d'argent en lingot, on vous donnait une livre d'or, d'argent monnayé, moins le seigneuriage ou léger droit que le roi prend sur les monnaies en qualité de seigneur, de souverain, et moins le remède ou le léger alliage que l'ordonnance passe à l'ouvrier, qui ne peut avec une justesse rigoureusement précise, tailler, arrondir les pièces.

Je vis que la fabrication en était aussi la même. L'ouvrier est devant ses fourneaux et ses creusets. Il prend les matières des monnaies d'or, d'argent, de cuivre, il les met en fonte, il les coule en lames, il en fait l'essai. — Il les fait recuire et les passe au laminoir pour leur donner à peu près l'épaisseur convenable. — Il coupe ces lames en petits carrés. — Il fait recuire ces carrés. Il les étend sur l'enclume. — Il en coupe les angles avec des cisailles, les arrondit et les ajuste au poids légal. — Il jaunit les pièces d'or et blanchit les pièces d'argent. Il y grave le *Domine salvum fac regem*, au moyen de la nouvelle et ingénieuse machine de Castaing. — Il les frappe ensuite au moulin ou balancier; la pièce s'y trouve prise entre un coin fixe, sur lequel est gravée en relief une des faces de la monnaie, et un autre coin suspendu, qui tombe avec force, et sur lequel est gravée aussi en relief l'autre face de la monnaie. — Chaque pièce frappée est chassée par une autre pièce à frapper.

Mêmes opérations pour les pièces de cuivre ou de billon.

Il y a soixante ans qu'on frappait encore au marteau les pièces, au lieu de les frapper au moulin, qu'inventa, au milieu du dernier siècle, un artiste nommé Abel.

Les pièces de monnaie frappées, essuyées, nettoyées, enregistrées, sont enfin mises en circulation. Elles charment l'œil jusqu'à ce qu'elles deviennent frustes, lisses. Ainsi, ajouta tristement le chevalier, des vieilles générations frappées au coin du vieux temps.



M. Monfranc, pour ne pas laisser le chevalier sur ses réflexions, s'empressa de le transporter dans le beau pays de Cocaigne. Monsieur le chevalier, vous avez été dans le haut Languedoc, dites-nous quelque chose du PASTEL DE LAURAGUAIS.

Le chevalier lui répondit : Le pastel ou guesde est jeté en graine dans les terres au mois de février. On en fait quatre, cinq, jusqu'à six récoltes. La première est la meilleure, la dernière la plus mauvaise. Dès que les feuilles de cette plante sont mûres, on les cueille et on les porte sous la meule, qui les réduit en une pâte dont on forme des boules qu'on sèche à l'ombre ; ensuite, lorsque pendant quatre mois on a corroyé ou pétri le pastel dix fois par mois, il passe dans le commerce.

Avant l'usage de l'indigo, le Lauraguais était le pays de Cocaigne ; depuis, le pays de Cocaigne est redevenu le Lauraguais (1).

(1) L'indigo fut introduit en Europe dans la seconde moitié

❧

Il y avait quelque temps que le chevalier regardait la petite Monfranc, qui, de son côté, le regardait aussi. Mademoiselle, lui dit-il, vous voulez me demander quelque chose? Ah! je m'en doute : oui, mademoiselle, j'ai vu faire les SOULIERS DE TOULOUSE. Pendant mon séjour dans cette ville, j'avais pour voisin, rue Croix-Baragnon, un jeune cordonnier, qui, assis tout le jour sur sa scabelle à trois pieds, ne cessait de chanter ou de siffler ses merles. J'entrai chez lui de préférence. Il me fit voir des bottes fortes, molles, blanches, noires, des bottes de chasseur, des bottes de pêcheur, des bottes de ville ou bottines.

Il me montra des souliers de toute sorte, des souliers pointus, des souliers carrés, des souliers lacés, des souliers à patin, des souliers à nœuds, à rosettes, à ailes de papillon, à ailes de moulin à vent; des souliers à boucles, des souliers de maroquin, des souliers de cuir bronzé.

Il voulut que je visse encore les souliers pour femme. Dans l'armoire où ils étaient rangés il y en avait à talon de bois, à talon haut, à talon bas, avec des quartiers, sans quartiers; il y en avait en soie, en velours, en brocart d'or, en brocart d'argent; il y en avait de bro-

du seizième siècle; mais il fut d'abord très-sévèrement proscrit, sous prétexte que l'emploi d'une nouvelle substance tinctoriale menaçait les producteurs de pastel. En Angleterre, la reine Élisabeth en défendit l'usage, à peine d'amendes considérables. Henri IV décréta la peine de mort contre ceux qui l'emploieraient. En Allemagne, on l'appela *liniment du diable*, et l'interdit ne fut levé qu'à la fin du dix-huitième siècle.—L.

dés, il y en avait de galonnés. Les cordonniers de plusieurs villes de France, lui dis-je, envoient leurs souliers à la halle de Paris; en est-il ici de même? Il me répondit avec le ton d'un cordonnier de la Garonne: Toulouse ne travaille que pour Toulouse.

A l'autre rive de la rivière, qu'aujourd'hui on passe sur un pont bâti en partie avec les deniers de l'archevêque Colbert (1), continua le chevalier, est le vieux faubourg de Saint-Cyprien, où, dans une vieille maison, était un vieux homme qui raccommodait de vieux souliers. Je me souviens de cette singulière réunion de hasards; mais je ne me souviens pas à quelle occasion j'eus affaire avec ce bonhomme, tant y a que j'appris de lui qu'il était de Paris; qu'il avait l'honneur d'être de l'âge de Louis XIV; que dans sa jeunesse, il avait été savetier suivant la cour; qu'il l'avait suivie jusqu'à Toulouse, où il avait trouvé le vin à si bon marché et les filles si jolies, qu'il n'avait pas voulu passer outre; que, bien qu'il y eût près de cinquante ans qu'il y demeurait, il n'était censé qu'être en tournée, et faisait toujours partie de la communauté des maîtres savetiers de Paris, dont les chefs sont des gouverneurs et des prud'hommes qui ont une police fort sévère et qui n'admettent à la maîtrise les aspirants qu'après un chef-d'œuvre plus difficile que celui des cordonniers. Cependant, lui dis-je, vous ne pouvez pas travailler en neuf. — Nous le pouvons, me répondit-il, pour nous et pour notre femme. — Est-il vrai que, si vous faisiez un soulier neuf pour quelque pratique, vous ne pourriez plus être savetiers, et que vous seriez obligés d'être cordonniers? — Cela n'est

(1) Neveu du ministre, né en 1667, mort en 1738.

vrai, me répondit-il, que pour les chapeliers raccommodeurs : s'ils sont surpris à faire un chapeau neuf, tout aussitôt ils perdent leur état et rentrent dans la classe ordinaire des chapeliers fabricants. Que voulez-vous ? les chapeliers ont leurs statuts et nous avons les nôtres.

❧

Le chevalier tout à coup se mit à rire, et, à la suite d'un autre propos, dit avec bonté à la petite Monfranc puînée : Ne croyez pas non plus que la CIRE D'ESPAGNE se fait en Espagne. On ne l'y fait pas ; on ne l'y connaît même pas, car on ne se sert pour cacheter les lettres que de petits pains. C'est ce que j'ai appris à Perpignan où il y a une fabrique de cette cire. Peut-être, comme jusqu'à Louis XIII le Roussillon a appartenu à l'Espagne, et qu'il était censé en faire partie, appelait-on cire d'Espagne la cire fabriquée à Perpignan. Quoi qu'il en soit, la raison voudrait maintenant qu'on dît cire de France ; mais l'usage ne le veut pas.

Désirez-vous savoir la manière de la fabriquer ? Je vais vous la dire :

On fait fondre dans une chaudière de la gomme-laque avec du vermillon, si l'on veut faire de la cire d'Espagne rouge ; avec du noir de fumée, si l'on veut faire de la cire d'Espagne noire ; avec de l'orpin, si l'on veut faire de la cire d'Espagne jaune ; et on y mêle un peu de civette, si l'on veut la parfumer ; après quoi on la retire, on la coule, on la façonne en petits bâtons, ronds, plats ou tordus.

La mauvaise cire d'Espagne se fait avec de la résine. Messieurs, et surtout mesdames, ajouta d'un air ma-

lin le chevalier, ce n'est qu'à la gomme-laque qu'on peut sûrement confier son secret.

❧

L'académicien prit la parole, moins, je crois, pour le plaisir de parler des LIQUEURS DE MONTPELLIER que pour donner quelque repos au chevalier.

Du temps de Noé, dit-il, les hommes ne voulurent pas se contenter du raisin ; il leur fallut du vin. Du temps des Romains, ils ne voulurent pas se contenter du vin ; il leur fallut du vin cuit. Ils n'ont pas voulu se contenter du vin cuit, il leur a fallu de l'eau-de-vie ; ils n'ont pas voulu se contenter de l'eau-de-vie, il leur a fallu de l'eau-de-vie sucrée, parfumée, coloriée, de l'eau-de-vie enflammée par l'esprit de vin, enfin des liqueurs.

Les meilleures liqueurs venaient de l'Italie ; maintenant elles viennent de la France, du midi de la France, de Montpellier.

❧

A Nîmes, qui en est tout près, reprit le chevalier, je me rappelai l'ancienne colère des copistes et des écrivains contre les premiers imprimeurs, quand on me dit que les marchands de bas faits au métier avaient été sur le point d'être assommés par les bergers du Cantal ou mis en pièces par les tricoteuses de Vitré, qui ne vendaient plus ou du moins qui ne vendaient plus autant de bas tricotés à l'aiguille. Le chevalier répondait en même temps à madame Monfranc et à ses demoiselles, qui lui avaient fait des questions sur les

BAS DE NÎMES. Les Français, continua-t-il, prétendent avoir inventé cette célèbre machine ou métier à fabriquer les bas. Je voudrais bien que cela fût; mais il paraît, d'après le *Denier royal*, petit livre publié en 1620, que ce sont les Anglais. L'histoire devrait le savoir. Quoi qu'il en soit, cette machine fut portée en France vers 1666, et comme une espèce de secret acheté fort cher à l'Angleterre. On la renferma mystérieusement au château de Madrid, dans le bois de Boulogne. En 1672, le privilége accordé à Hu ayant expiré, l'usage de cette fabrication devint général et s'étendit bientôt de Paris aux autres villes. En 1684, il s'étendit encore davantage : car il fut permis non-seulement de fabriquer, au métier à bas, de la soie, mais encore toute sorte de matières. Depuis, les bas d'étoffe sont tombés, et tous les jours les bas à l'aiguille tombent. A Nîmes, les bas de soie sont bons et à bon marché, deux choses qui, autre part, se trouvent rarement ensemble.



Qui maintenant veut savoir, continua le chevalier, comment on fait les CLOUS DE GRAISSESAC ? J'ai si grande envie de le dire ! Le voici : Le cloutier prend une mince barre de fer, la fait rougir, la coupe à la longueur du clou, en forme la pointe, l'introduit dans la cloutière ou plaque d'acier, percée de trous de diverses grandeurs pour les diverses espèces de clous, rive la tête ; et en quelques coups de marteau voilà le clou terminé. C'est de cette manière qu'on fait partout les clous, et que je les ai vu faire à Graissesac, où tout le monde vit de la vente des clous, où tout le

monde fait des clous. — Même le maire ? dit M. Monfranc. — Ma foi, répondit le chevalier, je ne sais s'il y a un maire ; mais s'il y en a un il fait des clous.

❖

Ne nous parlerez-vous pas un peu des SAVONS DE MARSEILLE ? dirent les dames. Volontiers, répondit le chevalier.

Jusqu'au milieu du siècle actuel, on ne les a faits qu'avec des graisses, des huiles, de l'amidon, de la chaux. L'art n'en était guère que là, quand enfin on y a ajouté l'eau-forte, la couperose, l'ocre rouge, l'indigo, qui ont donné une nouvelle force et une nouvelle couleur aux savons.

A Marseille, vous verriez, dans de vastes ateliers, ces matières bouillir sur des fourneaux où, lorsque par la coction elles ont été réduites à la consistance d'une pâte, on les coupe en pains carrés, en pains longs, agréablement marbrés ou veinés de toutes sortes de couleurs et de nuances.

Je fus obligé d'aller deux fois à Marseille pour voir faire le savon. J'ignorais qu'on n'en faisait pas en été.

❖

Le chevalier se plut ensuite à parler à la petite Monfranc des PARFUMERIES DE GRASSE. Mademoiselle, bien des personnes de votre sexe me demandent où l'on fait la pommade pour le teint ? je réponds : A Grasse ! où l'on fait les éventails parfumés, les toilettes de senteur, le lait virginal ? je réponds : A Grasse !

à Grasse ! Bien des hommes me demandent aussi où l'on fait le tabac à la rose, les savonnettes à l'orange, les huiles à parfumer, les perruques odorantes ? je réponds encore : A Grasse ! à Grasse ! On fait aussi à Grasse toute sorte de poudres à poudrer, de pâtes à laver les mains, toute sorte d'éponges, toute sorte de racines à nettoyer les dents, toute sorte de cires, toute sorte de sachets, de coussinets parfumés, toute sorte de cassolettes, de pastilles à brûler, toute sorte d'essences, toute sorte de parfums. Il est une ville où l'on ne travaille que pour l'odorat, c'est Grasse.



Depuis quelque temps, les dames seules interrogeaient, et c'était à elles seules que s'adressait le chevalier. Mesdames, leur dit-il, vous allez maintenant savoir comment se fait l'HUILE D'AIX.

Quand, au mois de décembre et de janvier, nous sommes auprès d'un bon feu, enfermés entre nos doubles portes et nos doubles fenêtres, les Provençaux sortent pour aller faire leur principale récolte. Alors, les olives sont rouges, elles sont mûres. On les gaule ; on les recueille sur de grands draps ; on les porte au moulin ; on les écrase avec une meule ; on les jette dans de grandes cuves d'eau ; bientôt l'huile se détache, surnage ; elle est versée dans des barils, et envoyée dans toutes les parties du monde.



Monsieur, lui dirent encore les dames, en continuant leurs questions, vous avez été en Dauphiné,

vous avez vu faire et vous nous direz comment se font les GANTS DE GRENOBLE.

On prend, leur répondit-il, des peaux de chevreau ou d'agneau, on les débourre dans de la chaux, on les adoucit dans des bains de son, dans une pâte de farine, d'œufs, d'alun, de sel, et ensuite on les teint. Quand ces peaux sont prêtes, on les taille en gants, on les coud, on les brode, on les lustre, on les parfume avec de la gomme odorante ou avec des fleurs.

Mesdames, ajouta le chevalier, si cela pouvait avoir quelque intérêt pour vous, je vous dirais encore que le tannage de ces peaux s'appelle mégisserie, que les peaux des gants pour homme au lieu d'être mégissées sont huilées. Je vous dirais que les peaux de chèvre, les maroquins, sont tannés au sumac, et que les peaux de mouton, les parchemins, ainsi que les peaux de veau, les vélins, sont tannés et blanchis à la craie. Vous avez vu comment on tannait les cuirs des souliers. Ce sont là toutes les principales branches de l'art du tannage.



En nous parlant des FONDERIES DU PUY, le chevalier nous contait une petite histoire Lorsque je voyageais dans le Vélai, nous dit-il, je fis connaissance au Puy avec un fondeur nommé Larigot, à qui je demandai s'il descendait du fameux Larigot, fondeur de la fameuse cloche de Rouen qui porte son nom, et qui est si grande qu'on est obligé de faire boire ceux qui en tirent la corde, d'où est venu le proverbe de boire *à tire Larigot*. Oui, me répondit-il, j'en descends, comme Louis XIV de saint Louis. Je suis Normand; mon père

et mes aïeux sont Normands : rien n'est plus vrai; et rien n'est encore plus vrai que mon père ai la à fondre Emmanuel, et que moi j'ai soufflé le fourneau où a été fondu le bronze de la statue de la place des Victoires. Nous ne sommes pas de nouveaux venus dans la fonderie. Mais, continua Larigot, puisque vous voulez apprendre les principaux procédés de notre art, apprenez d'abord ceux de la fonte des statues, je vais vous les décrire. Et il me les décrivit fort systématiquement et fort clairement.

Le maître chez qui je travaillais à Paris, continua-t-il, était un des nombreux et habiles fondeurs qui fondirent la statue de Louis XIV. L'art de fondre les cloches, me dit-il, n'est que celui de fondre les statues, ou bien que celui de fondre l'artillerie. Les moules se font tous au moyen de la cire. La différence est dans le noyau du moule, qui forme la cavité de la cloche ou du canon, dont la proportion est déterminée par la gravité du son ou la grosseur du boulet, tandis que la proportion du noyau du moule de la statue est arbitraire. La différence est aussi dans le métal : celui des statues est moitié cuivre rouge, moitié cuivre jaune ; celui des cloches est composé de quatre parties de cuivre et d'une cinquième d'étain, et celui de l'artillerie l'est de neuf parties de cuivre et d'une dixième d'étain.

J'avais demeuré plusieurs années à Paris, il me semblait que je possédais assez bien notre art ; je voulus l'apprendre encore mieux chez les plus habiles fondeurs du monde : j'allai en Lorraine, où, à cause de mon nom de Larigot, je fus parfaitement accueilli.

Je demeurai quelque temps dans ce pays, d'où, par le conseil d'un de mes camarades, je vins au Puy com-

pléter mon instruction. En arrivant, j'entrai dans une boutique qui devint bientôt ma boutique ; j'y vis une jeune personne qui bientôt aussi devint ma femme.

Les amis de mon beau-père me firent connaître. Je fondis pour les monastères des pupîtres, des aigles ; mais j'étais ou mal payé ou payé fort tard.

Je fondis des cloches ; mais j'étais encore plus mal payé, et souvent j'usai de mon droit de les reprendre, de faire affront à leurs saints ou plutôt aux paroisses qui en portaient le nom.

Je me suis enfin réduit à la fonderie pacifique de mon beau-père. Je jette en sable, comme lui, des chandeliers, des croix, des cuillères, des clochettes. Vous ne sauriez croire combien les clochettes ont de débit dans le midi de la France : on en met aux bœufs, aux vaches, aux moutons, aux chèvres, aux chevaux de bât ; on en met aux mulets, par colliers et par rangées de plusieurs douzaines. Les chemins du midi de la France sont bien autrement retentissants que ceux du nord. C'est ce que je ne savais pas et ce que devraient savoir tous les fondeurs. Je n'ai jamais été aussi pauvre, aussi triste, que lorsque j'ai fondu des cloches ; je n'ai jamais été aussi riche, aussi content, aussi gai, que depuis que je fonds des clochettes. Monsieur, dans notre état et peut-être dans tous, il n'y a que malheur ou bonheur, cloches ou clochettes (1).

(1) Avant la Révolution, la France, pour ce qui était des sonnettes à bestiaux, était divisée en France non sonnante et en France sonnante. La France sonnante était au delà de la Loire. On ne peut se faire une idée de la quantité de sonnettes que portaient entre autres les mulets. Je les ai vus, et il me semble encore les entendre. Les vieux maîtres fondeurs qui,

Maître Larigot, lui dis-je, la FONTE DES CARACTÈRES D'IMPRIMERIE appartient-elle à votre art ? Oui, me répondit-il, et je veux qu'afin que, dans la suite, il soit vrai que notre famille en a exercé toutes les parties, un de mes petits Larigot l'apprenne ; elle n'est certes pas très-difficile. Avec un poinçon d'acier, sur lequel est gravée une lettre en relief, on frappe sur un morceau de cuivre une lettre en creux : c'est la matrice. On y fond une composition de plomb, mélangé d'un tiers de fer ou d'un quart de cuivre : ce sont les caractères. On les classe, on les frotte, nettoie : c'est tout.

M. Monfranc aime beaucoup les FROMAGES DE ROQUEFORT. On sait qu'ils viennent du Rouergue ; et, bien que les Rouergais en allant à Paris passent par Nevers, il n'avait pas trouvé l'occasion d'apprendre comment se font ces fromages. Heureusement le chevalier, qui les aime beaucoup aussi, avait été sur les lieux.

Le caillé qu'on emploie, dit-il à M. Monfranc, est fait de lait de brebis et d'un peu de lait de chèvre; il est brisé jusqu'aux plus petites parties. Lorsqu'il est retiré des formes, il est ceint d'une bande de toile, et c'est alors un fromage qui est porté au séchoir, aux caves, où on lui donne le sel en l'en frottant sur les deux plats de sa surface. Ensuite on racle, à plu-

par leur âge, pouvaient avoir été les fils ou les apprentis des maîtres du dix-septième siècle, me rapportaient qu'ils leur avaient entendu dire que de leur temps il y avait bien plus de sonnettes.

sieurs reprises, le duvet ou légère mousse rouge qui se forme sur la croûte ; après quoi, on le laisse mûrir sur des tablettes, au milieu des courants d'air qui soufflent par les interstices des rochers où les caves sont creusées. Ce fromage délicat, fin, crémeux, marbré, piquant, vous tient toujours sur l'appétit, vous le donne ou vous le rend.

Faute de grandes routes (1), dit le chevalier en

(1) Tel était l'état des routes ou leur insuffisance, que sur un grand nombre de points les transports étaient matériellement impossibles. Le magnifique système de viabilité générale inauguré dans la Gaule par les Romains avait été complétement abandonné dans le moyen âge; cet abandon était la conséquence inévitable du morcellement féodal et de la faiblesse de la royauté; car pour rattacher entre elles, par un vaste réseau de routes, les diverses populations du pays, il eût fallu, d'une part, que l'autorité des rois eût été également établie et respectée partout, et de l'autre, que la solidarité des intérêts eût rapproché ces populations les unes des autres. Mais cette solidarité n'existant pas, les seigneurs dans leurs fiefs, les communes dans leurs banlieues, ne s'occupaient que des tronçons de chemins qui pouvaient leur être particulièrement utiles. Ce n'est que sous le règne de Louis XIV que l'on trouve, au sujet des routes, des mesures vraiment profitables au point de vue des intérêts généraux du pays; mais même à cette époque la grande viabilité laisse encore beaucoup à désirer, et, pour ne citer qu'un exemple, entre mille autres du même genre, nous rappellerons que, sur les quatre grandes routes qui aboutissaient à Dijon, centre administratif d'une province très-importante, une seule, celle de Paris, était à peu près praticable. Quant aux chemins vicinaux, ils étaient soumis à l'entière discrétion des seigneurs, qui souvent y interceptaient arbitrairement la circulation, comme le témoignent encore, en 1789, certains cahiers des états généraux.

s'adressant à M. Monfranc, le Rouergue manque de commerce. On ne parle guère des CHANDELLES DE RHODEZ. C'est pourtant dans cette ville que j'ai vu une des plus belles chandelleries de France. Peut-être, me dira-t-on, l'auriez-vous trouvée moins belle si

Du reste, les populations étaient souvent les premières à se montrer hostiles au perfectionnement de la viabilité. La force des préjugés populaires était encore si grande au milieu du dix-huitième siècle, qu'à cette époque des habitants de la généralité d'Auch adressèrent à leur intendant, M. d'Étigny, les protestations les plus vives au sujet des routes qu'il voulait établir dans cette généralité : « Monseigneur, est-il dit dans cette singulière supplique, les bourgeois et manants de la généralité d'Auch ont entendu parler du projet que vous auriez conçu d'ouvrir dans toutes les directions des voies de communication. Ils viennent, les yeux remplis de larmes, vous supplier de vouloir bien examiner la position où vous allez les réduire... C'est notre ruine certaine que vous méditez; nous allons être inondés de toutes sortes de denrées... Nous n'exportons guère, mais du moins notre marché nous est réservé et assuré... Pouvons-nous lutter pour la culture du blé avec les plaines de la Garonne? pour celle du vin, avec le Bordelais? pour l'élève du bétail, avec les Pyrénées? pour la production de la laine, avec les landes de la Gascogne, où le sol n'a point de valeur? Vous voyez bien que si vous ouvrez des communications avec ces diverses contrées, nous aurons à subir un déluge de vin, de blé, de viande et de laine. Monseigneur, ne prétendons pas être plus sages que nos pères; loin de créer pour les denrées de nouvelles voies de circulation, ils obstruaient fort judicieusement celles qui existaient... Nous osons donc espérer que vous laisserez la généralité d'Auch dans l'heureux isolement où elle se trouve. » — Tout le système économique du moyen âge est admirablement résumé dans ces lignes, et l'on n'a rien à ajouter pour en faire comprendre les conséquences. Ce curieux passage montre en outre jusqu'à quel point la théorie de l'isolement avait pénétré les esprits, et comment, quand le pouvoir prenait de bonnes mesures, le progrès venait se briser contre les résistances locales.—L.

vous eussiez vu celles de Paris. Je les ai vues, répondrai-je, même celles du faubourg Saint-Antoine, même celles de la rue Neuve-Saint-Médéric, où la livre de chandelles se vend sept sous, jusqu'à huit sous. La chandellerie de Rhodez est située dans un des faubourgs. On y fait des chandelles à la nouvelle manière mise en usage par Brés. On coule le suif dans un moule d'étain, au milieu duquel on a tendu la mèche.

Cette fabrique appartient au père d'une nombreuse famille, qui, avec ses enfants, suffit à tous les travaux. J'eus occasion de m'entretenir avec son frère, bon prêtre habitué de la cathédrale, qui dirige cette belle fabrique. Il me fit voir les procédés ingénieux avec lesquels il clarifiait les suifs à travers des toiles de crin très-serrées. Les règlements, me dit-il, permettent d'employer, dans la fonte des graisses, celle de bœuf pour la moitié; mais il n'entre dans notre chandelle que des suifs de mouton ou de chèvre. Venez voir encore, je vous prie, nos blanchisseries. Le jour, lorsqu'il fait soleil ou qu'il pleut, je couvre les chandelles d'épaisses bannes de toile; je ne les découvre qu'à la rosée de la nuit et du matin. Avant de sortir de ses ateliers, je lui demandai à voir de ses chandelles des rois. Il m'en montra de dorées, de peintes, de coloriées de diverses couleurs, avec des ornements en relief. Il ne fait guère de chandelles de carrier, elles sont trop minces ; ni de chandelles de cordonnier, elles sont trop grosses. Et quant à celles des pauvres gens, moitié suif, moitié résine, il n'en a jamais fait.

Monsieur, me dit-il en me reconduisant, vous serez peut-être un peu surpris de voir un ecclésiastique se

mêler aux travaux d'un atelier ; mais il me paraît qu'aux heures où les autres clercs ne font rien, il n'y a pas mal à faire de la chandelle.

La haute Auvergne, qui tient au haut Rouergue, continua le chevalier, sans que personne lui eût fait de nouvelle question, manque aussi de routes et de commerce. Elle est de même un peu retardée pour les arts. J'en excepte celui du chaudronnier. Qui ne connaît les CHAUDRONS D'AURILLAC ! La ville, située dans un large vallon, est peuplée d'un si grand nombre d'ouvriers en cuivre, que lorsqu'on y arrive on l'entend avant de la voir.

Je visitai, continua-t-il, plusieurs de ces bons chaudronniers. Je remarquai, que ce qui, dans ces pays, entretient la splendeur de l'art, c'est que les habitants mettent leur luxe dans le nombre et la grandeur des ustensiles de cuivre. Il n'y a pas de si pauvre, de si petite maison, où les tablettes n'en soient chargées. Dans les autres pays, bien des personnes endurent le froid pour avoir de la soie et des galons ; dans ces pays, beaucoup de bonnes gens font maigre chère pour étaler dans leurs cuisines grand nombre de marmites.



Les dames firent une question au chevalier sur les SUCRERIES DE CLERMONT. Il leur répondit en s'adressant d'abord à l'académicien. Monsieur, lui dit-il, si

vous n'avez pas connu le grand prieur de France (1) vous en avez sans doute entendu parler. Un jour que j'étais à lui faire la cour, il vint un jeune ecclésiastique, vermeil et frais comme l'aurore. Petit abbé, lui dit le grand prieur, que tu es heureux d'être aumônier d'un beau monastère, de confesser les jeunes religieuses ! c'est pour toi qu'on prépare les pâtes de pomme, les pâtes de coing, les pâtes d'abricot, les conserves aux fleurs, les dragées ambrées, les massepains à l'orange, les massepains soufflés, les meringues, les biscuits glacés, les amandes à la praline, les pistaches colorées, les oranges, les poncires confits; c'est pour toi qu'on a inventé les sultanes, les mousselines craquantes. Le grand-prieur ne finissait pas, car il aimait un peu toutes ces friandises. Mais, lui dit le jeune ecclésiastique, nous sommes deux aumôniers, et, d'après le règlement, c'est le vieil aumônier qui confesse les jeunes religieuses, et c'est moi qui confesse les vieilles. Ah ! maudit règlement ! s'écria le grand-prieur en appuyant ses deux mains sur les deux épaules de l'aumônier. Mon ami, retourne-t'en au plus vite ; va-t'en dire de ma part à ton évêque que, s'il ne révoque son règlement, c'en est fait de ce bel art de la confiserie ! J'ajoute, continua le chevalier, en se tournant vers les dames, qu'on trouve à Clermont les divers objets pour lesquels avait peur le grand prieur ; ils y sont faits en toute perfection.

Suivant l'auteur des *Délices de la France*, les con-

(1) Sous l'ancienne monarchie, on donnait le nom de grands prieurs de France aux princes de la famille royale qui tenaient du roi quelques grandes abbayes en bénéfice.—L.

fiseurs de Clermont sont les premiers, ceux de Paris, ceux de Verdun, réclament : c'est un procès à juger au dessert.

A chaque siècle les cartes s'amincissent, dit M. Monfranc au chevalier, qu'il semblait précéder dans sa tournée. Oui, lui répondit-il, et cela est si vrai qu'aux fabriques des CARTES DE THIERS, je l'ai entendu dire aussi à un fabricant chez qui j'étais entré. Toutefois, ajouta ce fabricant, je défie le siècle prochain de les amincir encore : car elles ne sont plus composées que d'une feuille de papier gris collée entre deux feuilles de papier blanc. Je voudrais bien voir, lui dis-je, comment avec ces papiers on fait des cartes. Monsieur, me répondit-il, on les ajuste, on les lisse, on les rogne. Il les ajusta, les lissa et les rogna devant moi. Ensuite, me dit-il, on leur donne les couleurs. Il les leur donna devant moi, au moyen de feuilles de cuivre qui laissaient passer le pinceau par des ouvertures découpées en cœurs, en trèfles, en piques, en carreaux (1). Les figures des rois, des dames et des valets, étaient en noir, et collées à la carte, où elles remplaçaient d'un côté le papier blanc. Il leur appliqua successivement chaque différente couleur, par le même procédé des planches grillées. Voilà un sizain prêt, me dit-il ; on ne le vend que quelques sous, et il y a telle carte qui fera gagner dix mille pistoles. Et qui par conséquent les fera perdre, lui dis-je. Monsieur, ajoutai-je, ce serait une

(1) Voir plus haut ce qui a été dit au sujet des cartes.

chose bien morale si, au lieu des inscriptions que vous mettez sur les cartes, vous y mettiez celles-ci : Cette carte enleva à une mère la dot de sa fille ! Cette carte enleva à un père tout le bien de ses enfants ! Cette carte fut la cause qu'un honnête homme se passa l'épée au travers le corps ! Cette carte occasionna le désespoir d'un jeune homme qui se précipita dans la rivière ! Monsieur, me répondit le cartier avec la logique d'un homme qui veut absolument vendre ses cartes, je ne vois pas que je sois obligé d'opérer mon malheur pour empêcher celui des autres ; si je ne fabriquais plus de cartes, je n'aurais plus qu'à aller me noyer ou me pendre : j'aime autant que les autres y aillent.



M. Monfranc, par politesse, répétait cette expression du chevalier, qu'on entendait la ville d'Aurillac avant de la voir. Oui, cela est vrai, Monsieur, lui dit le chevalier, et on pourrait l'appliquer à la province de Forez, d'où nous viennent les QUINCAILLERIES DE SAINT-ÉTIENNE, avec cette différence qu'on l'entend de plus loin, car elle fait plus de bruit.

Toutes les montagnes sont remplies de chutes d'eau qui mettent en mouvement de lourds marteaux de cinq ou six cents livres. Vous voyez, de tout côté, des usines, des forges, des ateliers, où l'on ne cesse de battre, de limer, de travailler le fer.

C'est de là que nous viennent les haches, les bêches, les hoyaux, les cisailles, les croissants ; ce n'est pas tout : les marteaux, les enclumes, les tenailles, les vrilles, les poinçons, les alènes ; ce n'est pas tout:

les serrures, les cadenas, les verrous, les fiches, les gonds, les pentures ; ce n'est pas tout : les boucles, les boutons, les anneaux, les chandeliers, les briquets, les cuillères, les fourchettes, les éperons, les brides, les étriers, les fusils, les pistolets, les dagues, les épées, enfin tous les objets de quincaillerie.

Qui dit ouvrage du Forez ne dit pas toujours bon ouvrage, mais dit toujours ouvrage à bon marché, à si bon marché, que souvent je n'avais pu comprendre comment on pouvait le donner à ce prix, jusqu'à ce que j'aie vu la merveilleuse rapidité avec laquelle on le finit presque aussitôt qu'on le commence.



D'après les questions qui venaient de lui être faites, le chevalier allait parler des BROCARTS DE LYON (1). Madame Monfranc était fort attentive, mais ses demoiselles l'étaient davantage ; elles avaient le cou tendu et s'étaient rapprochées du chevalier, qui leur dit : Mesdames, lorsque j'allai pour la première fois à Tours, je vous parle de bien des années, c'est-à-dire du temps où les fabriques de soie y étaient le plus florissantes, où il y avait quarante mille ouvriers, où elles faisaient entrer tous les ans dix millions dans la province, je ne pouvais assez admirer, assez témoigner mon admiration. Honneur à Jacques de Boulas ! m'écriai-je, honneur au père des plus belles fabri-

(1) On donnait le nom de brocarts aux étoffes dans lesquelles on mêlait des fils d'or, d'argent et d'argent doré. Au dix-septième siècle, Lyon employait chaque semaine deux cent mille livres pour l'achat de métaux précieux destinés à cette fabrication, soit dix millions quatre cent mille livres par année.—L.

ques! Un étranger, qui m'entendit, me tira à part et me dit : Gardez votre étonnement, vos magnifiques expressions, vos superlatifs, pour les fabriques de Lyon. Je continuai à m'extasier, à parler de même. Je croyais qu'il n'y avait, qu'il ne pouvait exister des fabriques de velours, de damas, supérieures à celles de Tours.

Que ce bon étranger avait raison, que je fus détrompé, lorsque je vis celles de Lyon, où l'on ne comptait pas moins de dix-huit mille métiers (1), lorsque je vis ces immenses magasins que viennent remplir de soie la France, l'Espagne, l'Italie, la Grèce et même la Chine; lorsque je vis ouvrer, filer, dévider tant de machines qui, chacune, remplacent tant de mains, tant de fuseaux ; lorsque je vis filer l'argent à travers cent quarante filières d'acier, dont la première a l'ouverture si large que le doigt y passerait et dont la dernière ne laisserait point passer un cheveu ; lorsque je vis ensuite ces fils d'argent, dorés ou non dorés, a latis si ingénieusement, aller vêtir les fils de soie ; lorsque je vis ces fils de soie ainsi vêtus et plaqués, passer dans les mains du tisserand en galons ou du tisserand en étoffes ! C'est surtout dans les mains du tisserand en étoffes qu'ils brillent et qu'ils éclatent. Tantôt l'habile ouvrier tisse, sur un fond d'or, des fleurs, des ramages d'argent; tantôt sur un fond d'argent, il tisse des fleurs, des ramages d'or. Mais ne croyez pas qu'il prodigue ces métaux

(1) Dans les dernières années du règne de Louis XIV, ce nombre n'était plus que de quatre mille, par suite des désastres qu'avaient entraînés pour notre industrie la révocation de l'édit de Nantes et la concurrence que les exilés protestants faisaient aux fabriques indigènes.—L.

sans goût : il ne leur permet de paraître que là où l'œil les cherche et les applaudit, là où les nuances de la soie en sont rehaussées. Les nouveaux progrès du dessin, de la peinture et de la broderie, ont rendu les étoffes d'or, d'argent, les brocarts de Lyon, supérieurs à toutes les étoffes de ce genre qu'on fabrique dans les manufactures de Marseille (1), des autres villes de la France et de l'Europe ; les brocarts de Lyon, qu'on paye jusqu'à vingt louis d'or l'aune, sont devenus, dans toutes les cours, dans toutes les riches villes du monde, une parure générale, une parure sans laquelle on ne peut être paré.

Bientôt ce fut à M. Monfranc à être attentif. Le chevalier était passé dans la Franche Comté. Il parla des FUSILS DE BESANÇON, et d'abord de la manière dont le canon était fabriqué. On prend, dit-il, une longue barre de fer plate que l'on fait rougir et que l'on courbe parallèlement sur une tringle d'acier que

(1) Je conserve dans mes cartons une partie de l'original du travail du régent avec le conseil de régence, apostillé de sa main. Sur la feuille du 26 novembre 1715, on lit : « Les sieurs Moulchi, Rousseau et Salomon... Ils furent chargés, par un arrêt du conseil, en 1707, de la régie de la manufacture royale des étoffes de soye, or, argent, établie, vingt-cinq ans auparavant, à Marseille, sous la conduite du sieur Fabre, auquel la communauté donnait huit mille francs chaque année pour l'utilité de cet establissement à l'Estat et au commerce, en ce que les étoffes qui s'y fabriquent, se débittant dans les Eschelles du Levant, elles y tiennent lieu de piastres, qu'il faudroit y envoyer..., ils sont obligés d'abandonner la manufacture, qui occupe quatre ou cinq cents personnes, et elle tombera... »

l'on soude longitudinalement à coups de marteau. Le canon est ensuite fermé à son extrémité la plus épaisse, ensuite foré du trou de la lumière, ensuite essayé. On le garnit ensuite du fût, ensuite de la batterie.

La fabrication et la trempe des diverses pièces de la batterie sont fort compliquées dans leurs nombreux détails.

Je vis aussi fabriquer des orgues, c'est-à-dire des fusils sextuples, décuples. Je m'étonne que les chasseurs ne songent pas à avoir des fusils doubles (1).

Cela est vrai, poursuivit le chevalier en répondant à M. Monfranc. Bien sûrement je ne suis pas sorti de la Franche-Comté sans avoir visité la manufacture de FER-BLANC DE CHENESAY, et, pour preuve, je vais vous en faire connaître successivement les procédés :

L'ouvrier plonge les feuilles de fer battu dans de l'eau forte ; et, lorsque la surface en est parfaitement nettoyée, il les plonge dans de l'étain fondu, et il les laisse refroidir peu à peu dans des étuves. Je me trouvai tout content de connaître un art de plus et un bel art. Ah ! me dis-je, que le ferblantier de notre ville vienne à son ordinaire me vendre ses ouvrages

(1) Le fusil décuple ou l'orgue, dont l'assassin Fieschi a fait un si sanglant usage au boulevard du Temple, était déjà connu à la fin du dix-septième siècle. Mais je ne vois point qu'avant le milieu du siècle suivant on connût le fusil à deux coups.

fort cher en me disant, comme on disait autrefois, qu'on ne fait pas de fer-blanc en France (1)!

Dans un de ces entr'actes de la conversation, ou, si l'on veut, dans une de ces petites pauses qui ont lieu lorsqu'on a fini de parler sur un sujet et qu'on va parler sur un autre, le chevalier dit à madame Monfranc et à ses demoiselles : Je ne sais trop, mesdames, si vous avez oublié de me demander ou si j'ai oublié de vous dire comment se fait la MOUTARDE DE DIJON. Dans tous les cas, le voici : Quand on arrive dans les environs de cette ville, on voit beaucoup de terres toutes couvertes de sénevé : c'est la graine de la moutarde. On la sème au printemps ; on la cueille en été ; quand elle est cueillie, on la vanne, on la purge ; et, quand on veut en faire usage, il ne s'agit plus que de la moudre et de la faire détremper avec du moût ou du vinaigre.

En France, le commerce de la moutarde est considérable. On dit qu'à Paris il n'y a pas moins de six cents moutardiers, tous roulant leur brouette. Ils doivent, d'après leurs statuts, être proprement habillés, et ils le sont. Je ne sais si d'après leurs statuts ils doivent aussi avoir dans leur salle d'assemblée

(1) Il fallait que les deux fabriques de fer-blanc établies par Colbert eussent péri vers le commencement du dix-huitième siècle, puisque le préambule des lettres patentes du 14 septembre 1720, relatives à la nouvelle fabrique de fer-blanc dans la haute Alsace, à Moisevaux, porte : « Et comme nous sommes informés qu'il ne se fabrique point de fer-blanc dans notre royaume, et qu'on le tire tout des pays étrangers... »

les portraits de leurs doyens, mais, ainsi que d'autres communautés d'artisans (1), ils les ont.

Et vous, Monsieur, continua le chevalier en s'adressant de nouveau à Monsieur Monfranc, je suis bien sûr que vous avez oublié de me demander si j'avais été visiter les chapelleries de Caudebec et de Rouen; je vous aurais répondu que j'y avais été. Écoutez-moi, je vous prie.

Je revenais de Dijon ; je passais par Mâcon. Les CHAPEAUX DE MACON ne sont pas très-renommés ; cependant j'entrai dans une chapellerie d'assez belle apparence. Le maître chapelier, grand parleur, et peut-être un peu désœuvré, ne demandait pas mieux que de montrer ce qu'il savait. Monsieur, me dit-il d'abord, vous voyez mes teintureries : eh bien ! il y a trente ans, elles m'auraient été presque inutiles.

(1) Je possède l'état des meubles meublants, effets et argenterie de confrairie, appartenant à la communauté des maîtres passementiers-boutonniers de la ville de Paris. La date en est du 4 août 1755. On y lit : « ... Cinquante chaises et un fauteuil... vingt morceaux, tant grands que petits, de grosse tapisserie, à fond bleu fleurdelisés, faisant le tour de ladite chambre de bureau... un petit établi de bois de chêne sur ses quatre piliers, et un tiroir de pareil bois, servant ledit établi à faire des chefs-d'œuvre... sept tableaux peints sur toile, représentant les doyens de ladite communauté dans leur cadre carré, de bois doré et sculpté... un autre tableau, peint sur toile, représentant saint Louis, patron de ladite confrairie de ladite communauté, dans son cadre de bois doré et sculpté : un autre tableau, peint sur toile, représentant Louis XV, avec ses attributs royaux, dans son cadre à filets de bois dorés... »

Les gens du commun ne portaient que des chapeaux de paille ou des chapeaux blancs. Il fallait avoir de la fortune pour porter un chapeau noir ; et encore dans le fond des provinces on appelle *chapeau noir* un homme qui a un certain rang et qui jouit d'une certaine fortune (1). Monsieur, me dit-il encore, vous voulez savoir comment à Mâcon nous faisons les chapeaux : c'est comme partout.

On prend d'abord de la laine fine cardée avec les mélanges qu'on veut y joindre, et on l'étend sur une claie. — Au moyen d'un instrument appelé arçon, de la forme d'un grand archet, on la fait voler ou sauter brin à brin ; on la distribue également en quatre parties ou capades, qui ont une forme triangulaire. — On foule, on feutre, une à une, ces capades ; on leur donne la consistance. — Ensuite on les feutre toutes ensemble, sur une plaque de fer, au-dessous de laquelle est du charbon allumé, et de ces quatre capades ou de ces quatre pièces triangulaires on n'en fait plus qu'une seule pièce, qui a la forme d'un capuche. — Le chapeau étant alors bâti, on le foule de nouveau, en le trempant de temps en temps dans de l'eau bouillante mêlée de lie de vin. — Au sortir de la fou-

(1) Dans les villes du Midi, avant la Révolution, chapeau noir s'employait comme synonyme d'homme riche ou aisé. On disait : Il y avait là tous les honnêtes gens, tous les chapeaux noirs. On peut voir dans les tableaux et les gravures du dix-septième siècle la forme successive des chapeaux ; on la voit très-distinctement, surtout aux tapisseries des Gobelins. On y voit le pot à beurre dont parle Scarron dans son *Roman comique*, le chapeau à une aile retroussée, le chapeau à deux ailes retroussées, et enfin le chapeau à trois ailes retroussées et à trois cornes.

lerie, le chapeau, qui n'est toujours encore qu'un capuche de feutre, est mis sur une forme de bois, où il reçoit la forme de chapeau. — On le fait sécher à l'étuve. — On lui donne, non, comme autrefois, un premier noir seulement, mais souvent un second, mais souvent même un troisième. — On l'apprête : j'entends qu'avec une brosse ou avec la main on fait pénétrer dans le feutre la colle, qui lui donne du corps et l'affermit. — On le redresse; on l'arrondit dans certaines parties; on l'aplatit dans d'autres. — On lui donne le lustre, c'est-à-dire qu'on le lisse avec une brosse trempée dans de l'eau claire; on lui met une coiffe de couleur.

Le chapeau est terminé, il s'agit maintenant de le ganser à trois cornes : vous entendez bien que je veux parler de cette nouvelle manière incommode, ridicule, qui d'abord a tant fait rire, qui maintenant ne fait plus rire. — Maître, on ne raisonne pas avec la mode; passons, je vous en prie, à la fabrication des chapeaux fins, des chapeaux de loutre, des chapeaux de lièvre, des vigognes, demi-vigognes, des castors, demi-castors, des chapeaux de sept sortes. Mon chapelier était un peu embarrassé; il m'avoua que dans le pays on ne connaissait que son genre de fabrique. J'ai été, lui dis-je alors en me rengorgeant peut-être un peu, dans les chapelleries de la Normandie; ce ne sont pas, comme vous savez, les moindres.

Pour fabriquer le castor pur, du reste j'aurais dû simplement dire le castor, car aujourd'hui les castors mélangés sont défendus, voici comment on s'y prend : D'abord on fait avec le poil du castor ce que vous faites avec la laine; mais avec quel soin sont exécu-

tées toutes les opérations dont vous m'avez parlé ! quelle multiplicité de feutrages, de bains ! Quant à la teinture, elle se fait avec le bois d'Inde, la noix de galle, la couperose et le vert-de-gris.

A Caudebec, continuai-je, on feutre la laine d'agneau ou l'agnelin avec le poil de chameau et le duvet d'autruche : c'est une invention des fabricants de cette ville.

A Rouen, j'ai vu feutrer avec l'agnelin, le lièvre et la vigogne.

Ce qui surtout y est à examiner, c'est l'apprêt : là un ouvrier ne se sert que de la main pour coller les chapeaux ; et quant à sa colle, qui est toujours excellente, c'est son secret.

Autrefois vous ne pouviez faire des chapeaux au-dessus de cinquante francs ; depuis Colbert vous le pouvez.

Je quittai ce brave homme.

Entre les grands plaisirs de ma vie, je compte celui d'avoir enseigné un maître chapelier à faire des chapeaux.



Nous voyons quelquefois chez M. Monfranc une jeune personne de quinze à seize ans. Elle est jolie comme un ange ; mais elle ne se contente pas d'être jolie, elle veut être aimable. Pendant le séjour du chevalier à Nevers, elle vint à la maison, et à son tour elle fit une petite question. Elle voulut savoir comment on faisait les COUTEAUX DE MOULINS.

Mademoiselle, répondit le chevalier, le coutelier prend une petite barre d'acier ; il la chauffe, il la bat

au marteau, de manière à l'amincir d'un côté; il la coupe à la longueur convenable. Il la perce à l'extrémité opposée à sa pointe, pour qu'elle puisse recevoir le clou qui doit l'attacher au manche; il la met encore au feu; la barre devient ardente, plus ardente, rouge, cerise, rouge rose, enfin excessivement ardente, et elle passe à la couleur blanche. Si alors on la plongeait dans l'eau, c'est-à-dire si on lui donnait la trempe, l'effet serait d'en trop resserrer les pores; la lame serait trop vive, trop cassante : on prend le moment où elle est couleur de rose, ou mieux encore de cerise. — Les lames plus fines, ou lames en étoffe, sont composées d'une lame mince d'acier, enfermée entre deux lames minces de fer, qu'on recouvre de terre glaise, qu'on fait chauffer à un feu de charbon, qu'on unit, qu'on incorpore ensemble à force de les forger et de les battre. — Les opérations du chauffage et de la trempe se répètent plusieurs fois. — Enfin le coutelier redresse les lames avec un marteau, les aiguise sur la meule : elles sont prêtes.

C'est le même principe de procédés pour les lames des armes.

Quant aux manches des couteaux, il y en a de toute sorte, et chaque manche montre assez clairement comment et de quoi il est fait.

Mademoiselle, dit le chevalier, en répondant à une seconde question, les étrangers n'ont pas besoin d'aller chez les couteliers de Moulins : les couteliers viennent assez d'eux-mêmes leur offrir des couteaux dans les auberges. Quand j'eus fait à l'un d'eux une assez grande emplette, je lui dis : Monsieur le maître, donnez-moi votre avis sur le rang des diverses coutelleries de France. La coutellerie de Moulins, me

répondit-il, est égale à celle de Thiers, de Cosne, de Châtellerault et de Langres, pour les couteaux, pour les rasoirs, et peut-être l'emporte-t-elle pour les ciseaux. Dans quelle partie lui demandai-je, la coutellerie a-t-elle fait le plus de progrès? Je m'attendais qu'il me répondrait que c'était dans celle des ciseaux; point du tout, il me répondit : Dans celle des instruments de chirurgie. Je croyais qu'il entendait parler des instruments de chirurgie de Moulins ; point du tout, il entendait parler de ceux de Paris, et il me le dit. Coutellerie de Moulins ! J'ajouterai, moi. Franchise de Moulins !



Monsieur, dit encore cette jeune personne au chevalier, je ne vous demanderai pas si vous avez été visiter notre faïencerie; mais je vous demanderai si notre FAIENCE DE NEVERS mérite sa réputation.

Mademoiselle, lui répondit encore le chevalier, j'ai été très-content de la manière dont les faïenciers préparent la terre marneuse de la Croix-Neuve qu'ils emploient, très-content de la manière dont ils la pétrissent, l'épurent, très-content de la grandeur et de la forme des vases. J'ai assisté à la première cuisson ; j'ai aussi vu faire l'émail blanc avec de l'étain, du plomb, du sable et du salin ; j'ai été de même très-content de ces opérations. Je ne l'ai pas été moins des peintures bleues, jaunes, des armoiries, des chiffres, des dessins qui sont peints sur cet émail et qui y sont fixés par la seconde cuisson. On ne travaille pas mieux à Rouen, dont la belle faïence violette tachetée est si connue. Vos faïenciers actuels sont de

plus en plus dignes de leur ancien maître, Barthélemy Boursier.

Un soir, M. Monfranc dit au chevalier que les perruquiers voient leurs pratiques de si près qu'ils les reconnaissent au bout de vingt ans. Ordinairement cela est vrai, lui répondit le chevalier, mais cela ne l'est pas toujours.

Je logeais à Paris, rue des Amandiers, chez Le Gland, maître perruquier-baigneur. Longues années après je le revis à Nemours, sur la porte de sa boutique, ayant son ancienne enseigne : PERRUQUES DE PARIS. Il ne me reconnut pas. Je lui en fis des reproches ; je lui dis que moi je l'avais reconnu tout de suite. Ce n'est pas étonnant, me répliqua-t-il, un magot comme moi reste toujours un homme très-distingué. En effet, il était chargé d'une énorme bosse par derrière ; de plus, il avait la jambe droite plus courte d'un bon pouce que la gauche ; mais s'il boitait du pied, il ne boitait pas de la langue, surtout quand il s'agissait de son art. Il me disait que son père avait vu, sous le règne de Louis XIII, des perruques, et qu'alors elles étaient seulement composées d'une calotte de taffetas à laquelle on attachait les cheveux un à un : le perruquier n'avait pas trouvé encore le moyen de les assembler par tresses ; il ne savait pas les rendre blonds en les exposant au serein, ni en adoucir la couleur ardente en les trempant dans le bismuth, ni leur donner du ressort en les faisant cuire dans de la pâte. Il ne savait ni les dégraisser, ni les brillanter ; et eût-il l'idée de cette élégante coiffure qui aujour-

d'hui couronne en dôme, ou plus exactement en pain de sucre fendu, le front de tous les honnêtes gens, il n'eût pu l'exécuter.

Monsieur Le Gland, ajoutai-je en riant, vous me disiez autrefois qu'on ne faisait des perruques qu'à Paris; qu'il valait mieux les y payer jusqu'à trente pistoles à M. Binet, perruquier des perruques du roi, ou à M. Pascal, perruquier des perruques de bon air, que de donner trente sous de celles qu'on fait en province. Cela est vrai, me répondit-il, mais Fontainebleau est un faubourg de Paris, et Nemours un faubourg de Fontainebleau : qui dit perruque de Nemours dit perruque de Paris. Je fis semblant de me payer de cette monnaie de barbier.

Monsieur Le Gland, lui dis-je encore, autrefois vous me répétiez souvent que Paris fournissait des perruques à toute l'Europe ; que vous étiez obligé de faire venir des cheveux de la Suède, du Danemarck, de la Russie, de la Pologne, de l'Allemagne, de la Flandre. En faites-vous toujours venir? Non, me répondit-il, je me suis aperçu qu'il n'y avait que les cheveux français qui allassent bien aux visages français. Et comment faites-vous, lui dis-je, pour vous en procurer? Oh ! me répondit-il, rien n'est plus aisé. Je vais dans les grands villages du Gatinais ou de la Brie ; j'annonce que je suis marchand coupeur de cheveux ; je fais sonner quelques écus dans le fond de ma poche : aussitôt toutes les pauvres jeunes filles sont à tondre.

❦

La petite péronnelle aux beaux seize ans fit encore une question : ce fut sur la RELIURE DE PARIS. Monsieur

le chevalier, quoique jeune demoiselle, j'ai voulu voir imprimer, mais je n'ai pas vu relier. Il nous arrive de Paris de jolies petites Imitations, maroquin rouge; de jolis petits Eucologes, maroquin bleu; de jolis petits Cantiques, veau brun. Monsieur, apprenez-moi, je vous prie, comment on relie. — Mademoiselle, puisque vous avez vu imprimer, vous avez vu retirer de la presse les feuilles imprimées. Ces feuilles sont étendues, séchées; ensuite, au moyen de la signature ou lettre suivie de chiffres ordinaux, mise au bas de la première page de chaque feuillet elles sont pliées; elles sont ensuite rassemblées au moyen de la réclame ou mot mis au bas de la dernière page de chaque feuille, qui est le même que celui qui commence la feuille suivante. Elles sont battues avec un large marteau; elles sont cousues une à une aux ficelles tendues à un petit cadre de bois appelé cousoir. Le livre est formé; il est détaché du cousoir par des coups de ciseaux donnés aux ficelles; il est rogné à plat sur les tranches, c'est-à-dire sur le haut et sur le bas des pages, en creux sur la gouttière, c'est-à-dire à l'opposite du dos, et passé en couleur sur ces trois côtés. Il ne manque plus qu'à le couvrir. Pour cela, on y ajuste les couvertures de carton qu'on y attache par ses nerfs, ou plutôt par ses ficelles, qui ont deux, trois pouces de longueur, qui sont passées dans les trous des cartons ou plat du livre, dont ensuite on forme le dos en le serrant entre deux ais et en l'arrondissant, en faisant saillir les nerfs par espaces égaux. Enfin le livre est recouvert de basane, de veau ou de maroquin.

Mais, continua le chevalier, voulez-vous votre livre

doré? Oui, sans doute. Le relieur le prend, le met entre deux petites planches et le serre fortement ; il en ratisse légèrement les tranches et la gouttière, qu'il enduit d'abord d'une couche de sanguine et de bol d'Arménie, ensuite d'une couche de blanc d'œuf sur laquelle il applique une feuille d'or qu'il fixe, qu'il laisse sécher, qu'il lisse et qu'il brunit. S'il dore la couverture, il emploie la colle, le blanc d'œuf, et applique sur la feuille d'or des fers chauds qui impriment les ornements. — Monsieur le chevalier, où sont les meilleurs relieurs ? — A Paris : leurs belles et propres reliures brunes, noirâtres, se sont propagées dans toute l'Europe, qui suit aussi la mode de Paris pour l'habillement des livres.



Monsieur, dit madame Monfranc au chevalier, il y bien du plaisir à voir faire la PORCELAINE DE SAINT-CLOUD avec cette pâte de poudre de coquille brisée et de gomme dont on parle tant. Madame, lui répondit le chevalier, à Saint-Cloud et sans doute partout on fait la porcelaine avec une terre sablonneuse, qu'on pétrit, qu'on épure, qu'on travaille, qu'on cuit comme la poterie de terre. — Quoi! il n'y a pas d'autre sorcellerie? — Pas d'autre.



Allons nous promener, dit un jour le chevalier, je vous parlerai de l'ORFÉVRERIE DE RHEIMS, et je vous ferai, à la promenade, l'histoire de M. Lacoste, riche orfévre de cette ville. La famille Monfranc sortit

d'après cette invitation. Quand nous fûmes à mi-côte, à un point de vue qui domine sur la Loire, le chevalier reprit ainsi :

M. Lacoste alla dans sa jeunesse à Paris pour y terminer son apprentissage ; et, comme il maniait avec une égale habileté le crayon, le marteau et le ciseau, il fut admis chez Balin et chez Delaunay, qu'il n'appelait pas des orfévres, mais bien des sculpteurs en argent et en or. Il avait travaillé avec eux à ces beaux meubles d'orfévrerie qui ornaient les maisons royales : à ces grandes balustrades d'argent, à ces grandes tables d'argent, à ces grands bancs d'argent, que l'ambassadeur de Siam avait de la peine à soulever ; à ces grands chandeliers d'argent hauts de huit ou neuf pieds, à ces grands bassins d'argent de dix ou douze pieds de tour ; à ces grands cadres de miroir en or massif, pesant jusqu'à quinze ou vingt livres. Mais quand il vit, dans des temps de détresse, fondre à la monnaie ces chefs-d'œuvre qui avaient été dessinés par Le Brun, qui avaient coûté dix millions et qui n'en rendirent pas trois, il quitta Paris (1). Ce

(1) En 1689 et 1690, Louis XIV, à bout de ressources, envoya à la Monnaie un nombre considérable de pièces d'orfévrerie. Ce n'étaient point seulement, comme dans les siècles antérieurs, des vases, des hanaps, des aiguières, des flambeaux, qui formaient le mobilier de la couronne, c'étaient, comme le dit Monteil, des meubles complets en argent massif, tels que guéridons, tables, fauteuils, tabourets, pots à fleurs, caisses d'orangers, balustrades de lit; deux de ces balustrades pesaient ensemble sept mille cent quatre-vingt cinq marcs neuf onces.

Outre les meubles, il existait encore à Versailles une quantité considérable de statuettes et de bas-reliefs en vermeil et en argent ciselé. Malgré la beauté du travail, tous ces objets furent fondus, ainsi que les toilettes de toutes les dames de la cour, y compris celle de la dauphine.

que je regrettai le plus, me disait-il un jour, ce ne furent pas les profits de mon état, ce fut de ne pouvoir plus espérer de devenir garde-juré. Tous les orfévres de Paris (1), nous vivons dans l'espoir de le devenir, d'être revêtus de la robe à manches de velours, enfin d'avoir l'honneur de porter un des glorieux bâtons du dais aux solennelles entrées des rois. Toute

Louis XIV ne respecta même pas la statue équestre de son père.—Voir l'Inventaire conservé à l'hôtel des archives de Paris, sous le numéro K. 362, et Dangeau, édit. Didot, p. 333-334.—L.

(1) Les orfévres, l'un des corps de métier les plus riches et les plus influents de la capitale, étaient très-nombreux dans la section du pont Neuf et de l'île Notre-Dame. En 1700, on en comptait trente-six sur le quai qui porte leur nom, treize dans la rue du Harlay, douze sur la place Dauphine, six sur le quai de l'Horloge, trois rue de Lamoignon, un cour du Palais.

Un recensement général du mobilier de la bourgeoisie parisienne, fait en 1700, nous montre quelle était à cette date la richesse des bourgeois de Paris. Ce recensement constate qu'on trouvait chez les simples particuliers, outre la vaisselle plate, des soufflets, des grils, des sonnettes, des écritoires en argent, de petits ménages en argent à l'usage des jeunes filles, des tentures en tapisserie à fleurs d'or et d'argent, des garnitures de cheminée à crépines d'or, des guéridons et des fauteuils d'ébène massif à pieds en argent massif ou doré, des chaises de velours à galons d'or, des bureaux en bois de violette et en bois d'olivier, des bibliothèques ornées d'incrustations d'ivoire ou d'écaille. Nous n'avons pas besoin de rappeler que la menuiserie de luxe, l'ébénisterie et la marqueterie avaient atteint, au dix-septième siècle, un degré de perfection qu'elles n'ont jamais dépassé. Ce que Benvenuto avait fait au moment de la Renaissance pour la ciselure et l'orfévrerie, ce qu'avait fait Palissy pour la faïence modelée et peinte, Boule le fit sous Louis XIV pour l'ébénisterie; il créa dans cette branche la marqueterie de métaux sur écaille. Ses meubles se répandirent par toute l'Europe, et ils sont restés classiques comme les œuvres des écrivains du dix-septième siècle.—L.

notre vie nous voyons ce glorieux bâton, et en mourant nous le voyons encore.

On s'aperçut que le chevalier aimait avec un plaisir particulier à parler des arts de son pays ; le bon académicien n'eut garde d'oublier dans ses questions la SELLERIE DE NANCY. Le chevalier lui répondit en s'adressant toujours à lui :

Je vous ai dit, Monsieur, que je demeure à Nancy. Lorsque, l'année passée, j'y arrivai après une longue absence, quel plaisir de retrouver mon appartement, ma chambre, mon feu, mon bonnet, ma robe de chambre, mon fauteuil, mon lit ! Au moment où je descendis de voiture, plusieurs voisins vinrent me faire leurs félicitations. Anselme, sellier, fut un des plus empressés. Anselme, dès qu'une voiture s'arrête à la poste aux chevaux, va aussitôt en faire le tour, et sa sollicitude pour les voyageurs ne tarde pas à découvrir quelque réparation urgente, dont il se charge volontiers. Je remarquai que par habitude Anselme faisait le tour de ma chaise de poste. Mon ami, lui criai-je, c'est inutile, tu vois bien que j'arrive.



La sellerie de Nancy est, comme vous dites, fort connue (1), et ce n'est pas sans raison : les selliers y

(1) Les selliers de cette ville ont toujours passé pour fort habiles ; ils ont été en concurrence avec les selliers des régiments. Nancy, par sa position, a toujours été une ville de garnison de cavalerie.

sont fort habiles. Anselme, qui ne le cède en adresse ni en intelligence à aucun d'eux, est, je ne sais comment, un des plus pauvres. Bien qu'il ait fait mettre hardiment en grosses lettres sur son enseigne : ANSELME, SELLIER-CARROSSIER, il n'a, je crois, jamais fait à Nancy, de carrosse, de phaéton ou de cabriolet; mais ce titre le flatte, et comme il a été dragon et qu'il est mauvais railleur, personne à cet égard ne le querelle.

Quelques jours après mon arrivée, je passai devant sa boutique et le surpris cousant un bât d'âne. Je me mis avec une intention marquée à regarder l'enseigne. Monsieur, me dit Anselme un peu décontenancé dans cette ville il faut faire un peu de tout pour vivre Mon ami, lui répondis-je en riant, va, sois tranquille ! je te garderai le secret. Et pour le réjouir un peu, je vantai l'utilité et l'excellence de son art. Alors Anselme, tout glorieux, étala ses diverses connaissances, rappela son voyage à Versailles, où il n'avait voulu voir ni le château, ni les jardins, ni les eaux, mais seulement les remises des voitures, la sellerie : Monsieur, me dit-il, j'examinai longtemps et avec attention les superbes voitures de velours, de glaces, d'or et de nacre ; j'examinai plus longtemps et avec plus d'attention les grandes salles toutes lambrissées, toutes entourées de rangées des plus belles selles à la française, à l'anglaise, de selles brodées, de housses les plus riches, de brides d'or, d'argent et de vermeil. Anselme ne finissait pas ; il ne pouvait finir. Mon ami, lui dis-je en lui frappant sur l'épaule, c'est beau, très-beau, mais que tout cela ne t'empêche point de te remettre à ton bât.

J'ai, continua le chevalier, un frère marié à Pont-à-Mousson ; je vais tous les ans passer chez lui quel-

ques mois de l'année ; c'est pour moi un temps d'étude et de retraite, où j'aime à être seul ; il n'y a que deux personnes qui aient chez moi les entrées libres : c'est mon frère et La Tulipe (1).

La Tulipe est un ancien anspessade (2) de mon régiment ; il s'est marié en Flandre, et en est revenu dans la Lorraine avec une petite pension militaire, une femme, une assez nombreuse famille et le talent de faire de fort bonne BIÈRE DE PONT-A-MOUSSON.

Une après-midi de l'été dernier, il vint me porter six bouteilles de celle qu'il venait de faire. Mon capitaine, ce sont, dit-il, les premières tirées de la futaille ; elle moussera ou La Tulipe est un poltron. La Tulipe, lui dis-je, tu t'enrichis à faire de la bière (3), je veux aussi m'enrichir et avoir comme toi une petite brasserie : dis-moi un peu comment s'y prendre. Mon capitaine, me répondit-il, vous aurez ou du froment ou du seigle ; vous y joindrez un peu d'avoine ; vous y mêlerez un quart d'orge hâtive, germée et ensuite sé-

(1) Dans les armées de Louis XIV, et jusqu'à la Révolution, les soldats prenaient tous un sobriquet, et n'étaient pas même portés sous leur vrai nom sur les contrôles.—L.

(2) Anspessade, ou lancepessade, soldats qui sous l'ancienne monarchie aidaient les caporaux, et les remplaçaient en cas d'absence ou de maladie ; ils avaient la haute paye.—L.

(3) La bière était fort répandue au moyen âge sous le nom de *cervoise*. Le nombre considérable d'ordonnances et de statuts de métiers relatifs à la brasserie qui se rencontrent sous les rois de la troisième race prouve qu'il s'en faisait une très-grande consommation. En 1369, le nombre des brasseurs de Paris était de vingt et un. — L.

chée. Vous ferez moudre ces grains, vous en jetterez la farine dans une futaille, vous y verserez de l'eau chaude, ensuite de l'eau froide. Si vous voulez la rendre vineuse, vous y mettrez quelques bottes de fleurs de houblon. Vous y jetterez aussi quelques poignées de sucre et d'aromates si vous voulez l'adoucir et la parfumer. Lorsque cette mixtion aura fermenté quatre ou cinq jours, vous la ferez cuire dans des chaudières de cuivre où vous la ferez brasser avec des râteaux de bois; voilà tout. Il ne vous restera plus qu'à l'entonner, et pendant quelques jours à lui laisser jeter l'écume par le bondon. Mais, tu ne m'enseignes pas, lui dis-je, à faire de petite, de forte bière, de la bière blanche, de la bière rouge, de la bière de mars. Ces différentes sortes de bière, me répondit-il, dépendent du plus ou moins de temps du brassage ou de la cuisson; et quant à la bière de mars, on l'appelle ainsi, parce que le mois de mars est le plus propice à la fabrication; toutefois, vous vous doutez bien que pendant les onze autres mois nous brassons de la bière, mais c'est toujours de la bière de mars. Allons, lui dis-je, me voilà aussi savant que toi; nous serons ici deux qui feront de la bière. Oh! mon capitaine, me répondit-il, vous ne saurez pas le plus fin et le meilleur du métier. Quoi! lui dis-je, est-ce que tu jetterais dans la bière un chien écorché pour la rendre d'une qualité supérieure? Mon capitaine, me répondit-il, pour faire de la bière supérieure, il n'y a d'autre chien écorché que l'habitude de la fabrication, c'est-à-dire l'expérience. En ce cas, lui répliquai-je en lui touchant dans la main, voilà qui est fait, je deviens ton associé. Silvestre! criai-je au sommelier de mon frère, je viens de conclure un excellent marché

avec La Tulipe; le pot-de-vin est vingt bouteilles de mon champagne rouge.

J'ai aussi une sœur mariée dans un château des Vosges, dit encore le chevalier. Un jour que j'avais été la voir, je la priai de me procurer l'occasion de parler à un de ses vitriers. Cassez, de grâce, un carreau. Oh! me répondit-elle, nous en avons bien assez de cassés. Rampin, vitrier du château, fut appelé dans la même journée. Tout en répondant à mes questions sur le VERRE DES VOSGES, il tailla les carreaux avec son diamant, les ajusta, les fixa au châssis par quelques légères pointes de fer, en colla les quatre côtés avec quatre bandes de papier, opéra avec propreté, fit et finit son ouvrage en quelques minutes. Maître Rampin, combien vous est-il dû? lui demanda ma sœur. Madame, vos carreaux sont de six pouces; c'est la moitié du pied carré : c'est huit sous chacun. Le pied carré de verre commun vaut sept sous et demi, et celui de verre blanc quinze sous; ajoutez le posage : cette mode de grands carreaux coûte fort cher. Les vieux maîtres disent que dans leur jeunesse les plus grands carreaux n'étaient que de deux pouces, et qu'ils avaient vu faire les premiers châssis de bois pour des verres de cette dimension. Les gens riches veulent tous de grands carreaux. Ils ont raison, répondis-je, il faut convenir qu'autrefois on était bien sot d'ombrager les vitres d'un bel appartement par une vilaine grille de plomb losangée. Monsieur, me répondit Rampin, nous savions alors que faire des petits morceaux de verre, tandis qu'au

jourd'hui, pour les mettre à profit, il ne nous reste guère que nos lanternes des rues, toutes en petits carreaux assemblés avec du plomb comme les lanternes de Paris.

Rampin me parla ensuite tant que je voulus :

Du verre de bouteille ou de la manière de faire les bouteilles. — Le verrier fait fondre, par la chaleur de son four, la frite, la matière du verre, y plonge sa felle ou tuyau de fer, l'aspire comme un enfant aspire l'eau de savon avec un chalumeau, retire sa felle, souffle dedans, et en fait sortir un grand globe de verre qu'il porte suspendu au bout de sa felle sur une pierre conique, l'y appuie, l'y enfonce, et, par ce moyen, forme le creux du cul de la bouteille. Il rétrécit à l'extrémité opposée le globe et forme le cou de la bouteille, dont il orne le gouleau d'un anneau de même matière. La bouteille est terminée ;

Du verre de vitre en plat, que le verrier fait en soufflant le verre de sa felle sur une dalle de marbre ;

Du verre en table. — Le verrier roule sur une plaque de fer le verre sorti de sa felle, avec lequel il forme un cylindre qu'il fend longitudinalement, qu'il porte au four où ce cylindre s'ouvre à la chaleur du feu comme une mince feuille de papier.

Rampin avait été à la manufacture de cristaux d'Orléans. Il nous parla de ses beaux cristaux, les uns blancs, les autres colorés, qu'on travaille en bossage, en relief, et pour la fabrication exclusive desquels Bernard Perrot, écuyer, a obtenu un brevet ou privilége de quinze ou vingt ans.

Il avait été aussi à La Fère ; il avait vu faire les glaces d'après le nouveau procédé, qui consiste à verser la frite en fusion sur une table de métal bordée

de deux règles de fer de la même épaisseur que celle qu'on veut donner à la glace, et de promener, avant que la frite soit refroidie, sur ces règles un lourd rouleau de fer qui applanit la frite ou verre de la glace, et la force à se distribuer également dans toutes les parties. Ce procédé est dû à Thevard.

Enfin, après avoir demeuré une semaine chez M. Monfranc, le chevalier partit un jour de grand matin, laissant pour les différentes personnes de la maison, suivant leur sexe, leur âge, leurs goûts, sous l'étiquette d'échantillons de plusieurs manufactures, des soieries, des dentelles, des bijoux. Ce généreux chevalier, qui parcourt la France pour apprendre les arts, n'a pas besoin d'apprendre celui de donner : personne ne le connaît mieux que lui.

DIX-HUITIÈME SIÈCLE

LA

DÉCADE DES ARTS MÉCANIQUES

DIX-HUITIÈME SIÈCLE

LA
DÉCADE DES ARTS MÉCANIQUES

ARGUMENT

L'histoire de l'industrie au dix-huitième siècle, telle que Monteil nous la donne ici, est placée dans un cadre nouveau L'auteur suppose que le fils du notaire Bernard, réquisitionné pour les armées de la République, a été fait prisonnier et conduit en Russie. Le jeune soldat utilise les loisirs forcés que lui fait la captivité en étudiant les industries du pays; il signale aux habitants les nombreuses lacunes de ces industries naissantes, et leur indique ce qui se fait en France.

Durant la période qui s'étend de la mort de Louis XIV à 1792, c'est-à-dire jusqu'au moment où les maîtrises et les jurandes sont abolies, les choses en ce qui touche la législation industrielle se passent exactement comme au dix-septième

siècle. Lorsque le Trésor a besoin d'argent, il met en vente des lettres de maîtrise; il crée sur les ports, les halles et les marchés des offices parfaitement inutiles, tels que ceux de contrôleurs aux empilements de bois, d'essayeurs de beurre salé, de rouleurs de tonneaux, et par les droits qu'il attache à ces offices, et qui sont le profit des titulaires, il grève de surtaxes onéreuses la production et la consommation. Lorsqu'un nouveau procédé est mis en circulation, les corps de métiers s'ameutent contre lui, et quelquefois même il est proscrit par le gouvernement; lorsqu'une nouvelle manufacture s'établit, elle est soumise à des règlements toujours minutieux et souvent absurdes, quoique rédigés en conseil du roi, et sous la présidence de Sa Majesté.

Malgré les obstacles qui arrêtaient leur essor, l'industrie et les arts industriels sous les deux derniers rois de la dynastie capétienne produisent des œuvres remarquables. Les architectes Soufflot, Gabriel et Louis construisent le Panthéon, l'École militaire et les deux colonnades de la place de la Concorde. L'intérieur des appartements se décore de glaces, de plafonds ornés de rosaces ou de dessins. Les sculpteurs en bâtiments, Pinault, Romié, Robillon, ornent les façades de statuettes et de bas-reliefs. Les tapisseries des Gobelins reproduisent les tableaux ou les dessins des maîtres du temps, Colin de Vermont, Detroy, Coypel, Carle Vanloo, Boucher. Les orfèvres Ballin, Germain et Benier soutiennent la vieille réputation de l'école parisienne. Les soieries de Tours et de Lyon, les toiles peintes, que la marquise de Pompadour mit à la mode, figurent chez tous les peuples de l'Europe dans les toilettes élégantes (1).

(1) Voici les chiffres auxquels s'élevaient approximativement, vers le milieu du dix-huitième siècle, le produit de quelques-unes de nos fabrications es plus importantes :

Sucre raffiné	30 000 000 livres
Savons de Marseille	18 000 000
Toiles ordinaires	200 000 000
Draps	100 000 000
Bonneterie de fil et de coton	14 000 000
— de laine	25 000 000
Chapellerie	20 000 000
Soieries	120 000 000

Ces divers articles pouvaient rivaliser comme qualité avec les meilleurs produits des manufactures étrangères; et pour les objets de luxe nous avions alors, comme toujours, une incontestable supériorité sur toutes les fabriques de l'Europe.

Depuis Vauban, qui développa, en 1707, dans la dîme royale, un nouveau système d'impôts destiné à alléger les charges qui pesaient sur la production et la consommation, jusqu'à Turgot, qui proclama la liberté des métiers, toutes les théories économiques de notre temps sont formulées par les publicistes du dix-huitième siècle, et les états généraux s'en inspirent directement. Pour la première fois, depuis l'invention de l'imprimerie, la grande Encyclopédie de d'Alembert et de Diderot résume, dans un travail d'ensemble, les procédés technologiques et les met à la portée de tous, et, comme le dit justement M. de Lavergne (1), « il importe surtout de rendre justice aux temps écoulés de 1774 à 1789; il s'en faut de beaucoup que ces quinze années aient été stériles, soit pour l'application des idées qui devaient triompher en 1789, soit pour l'accroissement de la richesse publique. »

Lavoisier inventait la chimie, Buffon publiait les Époques de la Nature, Haüy fondait la minéralogie, Lagrange écrivait la Mécanique analytique, Jussieu perfectionnait la botanique, Francklin étonnait la France par ses belles expériences sur l'électricité; Chappe, empruntant au physicien Amanton ses idées sur la transmission instantanée des signes graphiques à longues distances, étudiait la construction des télégraphes; Papin, au début même du siècle, avait fait fonctionner la vapeur, et si notre fortune industrielle est si grande aujourd'hui, c'est que nos ancêtres du dix-huitième siècle nous en ont transmis les premiers capitaux scientifiques. — L.

(1) *Économie rurale de la France*, 1861, pag. 2-3.

M. L'AVOCAT BERNARD

Un soir M. l'avocat Bernard, à qui son jeune fils donnait des raisons d'audience, prit dans un mouvement de colère la montre qu'il venait de lui acheter, et la brisa contre un pavé. Le lendemain, le fils la rajusta sans instrument.

Ce jeune artisan-né fut enlevé par la réquisition militaire aux cahiers et aux livres de droit qu'il détestait, et, jeté dans un des bataillons de l'armée d'Italie, il donna une nouvelle forme aux bâts de mulet, les rendit plus légers, plus solides. Il leur donna aussi un nouveau nom, celui de bâts révolutionnaires. En récompense, on le fit passer dans l'administration. Malheureusement notre armée, un jour, eut du pire ; les bagages, quoique portés sur les nouveaux bâts révolutionnaires, ne purent aller assez vite : ils furent pris, et M. Bernard, emballé dedans, se trouva transporté, sans coup férir, tout au milieu de la Russie.

Au commencement, il ne fut pas trop bien traité; mais bientôt l'empereur Paul (1) s'étant pris d'amitié pour

(1) Paul Ier, empereur de Russie, né en 1754, mort en 1801. Il fit un voyage en France, en 1776, et fut proclamé czar en 1796. Après être entré dans la seconde coalition contre la France, il fit alliance avec le premier consul, et se montra l'un de ses plus grands admirateurs.—L.

Bonaparte, les Russes, surtout les grands seigneurs russes, propriétaires de presque toutes les nouvelles fabriques, se prirent aussi d'amitié pour M. Bernard; et il courait, à ce qu'il assure, tout aussi librement dans la Russie que dans le Gevaudan. Il est venu ici aujourd'hui. Vous allez maintenant l'entendre lui-même conter ses aventures; j'omets les préambules.

Cette Russie, nous a-t-il dit, a une face bien bizarre. Dans les villes et les environs des villes, les arts ont civilisé les hommes et la terre; plus loin, le pays n'est qu'à demi civilisé; plus loin encore, il est entièrement sauvage. N'avez-vous pas vu, dans les ateliers des peintres, de grands tableaux dont certaines parties sont terminées? les objets y ont toutes leurs formes, toutes leurs couleurs; dans d'autres parties, ils sont indiqués par de légers traits; dans d'autres on ne voit encore que la toile : ainsi de la Russie,

Les arts, a ajouté M. Bernard, assujettis comme les fluides aux lois de l'équilibre, se mettent partout en expansion. Les arts de la Russie, encore en trop petit nombre, ne peuvent remplir les vides de ses immenses régions; aussi les arts étrangers, qui l'entourent, y entrent-ils bon gré mal gré les prohibitions. J'y ai reconnu souvent les arts des Français, les arts des Anglais, surtout les arts des Allemands (1).

(1) Cette appréciation de la civilisation russe est fort exacte. Malgré les efforts de Nicolas Ier et d'Alexandre II, la Russie, en 1857, malgré son immense étendue, qui est de 5,186 kilomètres du nord au sud, et de 15,375 kilomètres de l'ouest à l'est, et ses 66 millions d'habitants, ne donne, pour le produit total de son industrie, que 2,600,000,000, tandis que la France, avec une population de 38 millions, donne 4,500,000,000 pour le produit des arts et métiers considérés comme industries individuelles, et 4,000,000,000 pour les usines et les manufactures

LES OUVRIERS EN TERRE.

Un jour d'été, je me promenais d'assez grand matin, le long du Dniester, le Borystène des anciens, qui ressemble beaucoup, dans cette partie de son cours, à notre Lot. Quand je fus à un détour que fait ce fleuve pour aller du levant au couchant, je me crus dans le vallon de Saint-Laurent *en bonne terre*, car l'une des rives était bordée aussi de belles prairies comme celles de Saint-Laurent, et l'autre rive offrait une agréable colline, au-dessus de laquelle était bâti aussi, comme sur la colline de Saint-Laurent, un château. Il y avait encore, comme à Saint-Laurent, un petit hameau à droite de la colline et un autre petit hameau à gauche.

A l'extrémité de ce dernier hameau, je trouvai plusieurs maçons qui bâtissaient une pauvre maison d'herbe et de boue, à peu près comme les castors bâtissent leurs demeures. Je les abordai ; ils m'avouèrent qu'il y avait dans le pays assez de pierre pour bâtir, mais que l'usage était de gâcher. Il vaudrait mieux piser, leur répondis-je ; et je leur enseignai ce que c'était que piser. Le propriétaire survint ; je le persuadai. Malheureusement sa maison était à peu près terminée, et nous ne pûmes faire l'expérience de ma méthode que sur la porcherie.

Ce jour-là nous préparâmes les instruments ; le

considérées comme industries collectives. Il va sans dire que production agricole n'est point comprise dans ces chiffres.—L.

lendemain nous élevâmes en pierre et en mortier un mur d'enceinte de deux pieds de haut. Nous portâmes par-dessus de la terre grasse que nous tassâmes avec une grosse masse carrée, entre deux planches assujetties au mur par des claies ou traverses. Quand à force de tasser, cette terre fut devenue comme une longue pierre de la dimension du mur, nous changeâmes le moule ou les deux planches. Nous portâmes, nous tassâmes successivement de nouvelle terre sur tout le pourtour du mur d'enceinte. Sur cette première assise nous en mîmes, nous en tassâmes une autre de la même manière ; sur cette autre, une autre et une autre, jusqu'à la hauteur convenable. Ensuite nous posâmes la charpente, la couverture.

C'était assez, il me semble ; j'aurais pu prendre congé de ces bonnes gens, continuer mon chemin ; mais leur admiration était si sincère, si grande, que je voulus l'augmenter.

Quand les murs du pisé furent secs, j'en fis piquer la surface avec la pointe d'un marteau ; je les fis revêtir, au balai, d'un enduit de chaux et de sable, que je fis lisser, et j'y peignis à fresque, avec de la suie et du jus d'herbe, une riche colonnade.

Aussitôt le hameau de la droite de la colline et le hameau de la gauche accoururent, le seigneur à la tête. Longtemps ils demeurèrent tout frappés d'admiration, fixes, arrêtés sur leurs pieds, les bras ouverts, la tête levée vers le ciel. Enfin le seigneur se tourne vers moi, me prend amicalement la main, et me fait cent questions auxquelles je répondis : Monsieur, le noble art du pisé nous vient des Romains ; il s'était conservé dans le Lyonnais ; il a été aujourd'hui mis en vogue par Cointereaux l'architecte. Si vous voulez

bâtir un château, il faut s'y prendre comme pour une porcherie. Quant à la solidité, Cointereaux l'architecte garantit ses constructions pour cinq cents ans; et si, comme par le passé, les ours et les loups veulent, aux mauvais hivers, percer vos murailles, soyez sûr que, contre le pisé de Cointereaux l'architecte, ils perdront leur temps et leurs griffes.

Monsieur, ajoutai-je, vous pouriez encore, si vous vouliez, faire couvrir votre château d'une seule pièce : il n'y a qu'à poser une charpente revêtue de planches, un mortier de chaux, de tuileau et de mâchefer, dont l'épaisseur diminue de plus en plus vers le faîte, à abattre la charpente lorsque le mortier est sec, à peindre en couleur ce mortier, ou plutôt cette couverture, d'ailleurs susceptible de toute sorte de formes, de toute sorte de sculptures.

Monsieur, ajoutai-je encore, dans le cas où cette couverture ne vous conviendrait pas, en voici une autre. Vous avez, m'a-t-on dit, parmi vos paysans, un potier de terre. S'il sait faire des pots, il saura faire des tuiles, il saura les vernir. Commandez-lui d'en faire de deux ou trois pieds en carré, qui s'agencent par des crochets, des tenons ou des feuillures. Commandez-lui de les vernir. Vous en couvrirez votre château, et vous pourrez même alors décorer de vos armoiries la toiture aussi bien que la façade.

Il me fit de nouvelles questions ; je répondis encore à toutes.

Nous n'avons pas en France, nous devrions avoir de ces toitures, qui, par leurs couleurs vives et éclatantes, donneraient à nos bâtiments un aspect si nouveau.

Nous avons un grand nombre de poteries ; une

des meilleures et des plus belles est celle de Schneider de Sarreguemines ; elle soutient bien le passage du chaud au froid, fait feu au briquet, et, par sa pâte mélangée de terre de diverses couleurs, imite le porphyre et le granit.

Je ne vous dirai pas quelle est, pour la bonne poterie, la proportion de l'argile et du sablon ; elle ne peut être déterminée que par les essais faits sur les lieux.

Le meilleur des vernis métalliques n'est que le moins mauvais. Les potiers de notre province de Bretagne y ont renoncé. Ils se contentent de jeter dans le four, quand il est très-chaud, quelques poignées de sel marin, qui se volatilise, et va former à la superficie de toutes les pièces de poterie, rangées tout autour, un vernis fort solide et fort sain.

Ce bon gentilhomme russe ne pouvait me quitter. Enfin il me prit sous le bras et m'emmena chez lui.

Le château de plusieurs seigneurs de ce pays n'est guère plus grand que les maisons de nos jardiniers de Vincennes, et la chère qu'on y fait n'est pas à beaucoup près aussi bonne ; mais il ne faut pas être plus difficile que le ciel, qui se contente de l'intention. Le noble russe me donna ce qu'il avait de meilleur, et me servit sur sa plus belle vaisselle.

C'était une faïence française, épaisse, lourde, armoriée. Mon hôte me demanda si sa faïence était à la dernière mode. Les Gevaudanais ne mentent jamais. Je lui répondis qu'elle était du temps de la régence. La faïence à la mode, lui dis-je, est de deux sortes : l'une, blanche comme votre lait, peinte de fleurs fraîches comme celles de vos prairies ; l'autre, mince comme du carton, ornée de légères sculptures, de

légers filets de couleur, vient d'être imitée des Anglais, qui, depuis longues années, l'avaient imitée des Hollandais. L'une est composée d'argile fine, lavée, purifiée, et couverte d'un émail blanc fait avec du plomb, de l'étain, du verre calcinés. L'autre est composée aussi d'argile fine, blanche, sassée, lavée et mélangée avec un cinquième de poudre de caillou calcinée, broyée au moulin, vernie en jaune, et plus ordinairement couverte, comme la poterie de Bretagne, par la simple volatilisation du sel marin. C'est sur cette plate faïence qu'on est parvenu à transporter des estampes, des vers imprimés, de la musique, et à les y fixer par la colle, le vernis et la cuisson ; en sorte que, lorsque vous avez mangé ce qui est sur votre assiette, vous y voyez ou les Tuileries, ou Saint-James, ou le palais d'hiver de Saint-Pétersbourg ; et, lorsque vous avez bien bu, vous chantez, si vous voulez, une ariette l'assiette à la main.

J'avais déjà salué trois fois mon hôte. Je m'en allais ; j'étais sur la porte. Il revint en courant ; il tenait sa pipe. Puisque rien ne peut vous retenir plus longtemps, me dit-il, vous m'enseignerez du moins comment vous faites les pipes. Très-volontiers, lui répondis-je. On prend de l'argile la plus fine ; on la bat sur une table avec une barre de fer ; on la pétrit; on en fait de petits rouleaux de la mesure des pipes. On les perce dans toute leur longueur avec une broche de fer huilée : c'est le tuyau ; on en élargit un des bouts : c'est le fourneau où l'on met le tabac et le feu. On les laisse sécher ; on leur donne une légère cuisson dans le four. On les en retire ; on peut s'en servir. Français, me dit mon hôte, je vous donne ma pipe ; j'en aurai une autre et mille autres quand je voudrai : je sais les faire.

LES OUVRIERS EN PLATRE.

Quand j'eus pris congé de ce bon seigneur russe et que je me fus remis en marche, je me souvins que je ne lui avais rien dit de l'art de faire des plafonds, qu'il désirait connaître. Je lui écrivis la lettre suivante: « Monsieur, lorsque vous aurez fait votre beau château en pisé, il conviendra d'en orner le dedans de plafonds, non en planches, comme les anciens plafonds de France, dans lesquels vous auriez entendu, pendant les silences de la conversation, des troupeaux de rats suspendus au-dessus de votre tête, mais en plâtre à la nouvelle mode. Il ne s'agira que d'attacher aux solives des lattes, à deux doigts de distance l'une de l'autre, d'en remplir les interstices avec du mortier gras mêlé de foin, de les revêtir d'une couche de plâtre bien lissée, que vous ferez ensuite peindre à la colle ou au lait. Point de vieilles grandes corniches, de vieilles grandes sculptures, mais seulement de légères moulures, de légères baguettes, de légers ornements, et quand vous voudrez des modèles de ce qui se fait de mieux en France, vous étudierez les deux plafonds de Boucher, dont je vous envoie les dessins. J'ai l'honneur d'être... etc. »

LES OUVRIERS EN PIERRE.

Il y a en Russie, a continué M. Bernard, trois

sortes de chemins : en terre battue, comme partout ; des chemins en pierre, comme dans tous les pays civilisés, des chemins en bois, comme en Pologne.

Je voyageais un jour sur un de ces chemins en bois. J'avais faim ; j'étais exténué de fatigue. Tout à coup j'entends des chevaux derrière moi. Je me retourne; je vois une caravane de vingt ou trente Tartares, parmi lesquels je ne pouvais trouver une seule figure chrétienne à qui demander le secours de quelques aliments. A la fin j'en distinguai une dans les derniers rangs qui me déplut moins : c'était un juif, mais c'était le maître. Je lui parlai russe, mauvais russe sans doute, il ne me comprit pas. Je lui parlai latin, il me comprit moins encore. J'essayai le français, il me comprit et me répondit parfaitement. Il me donna quelques fruits secs, un peu de sucre, un peu d'eau-de-vie ; mes jambes me revinrent, et je pus le suivre.

Que diriez-vous que je porte sur mes trente chevaux ? me demanda-t-il. Peut-être bien, lui répondis-je, de riches marchandises de l'Orient. Je porte, me dit-il, de la pierre. Je crus qu'il se moquait de moi. Soulevez, me dit-il, les couvertures. Je les soulevai : c'était véritablement de la pierre de diverses qualités, analogue à notre pierre calcaire d'Arcueil, de Château-Landon, de Tonnerre, de Loches, à nos grès de Fontainebleau, à nos granits de Cherbourg, à nos basaltes d'Auvergne ; elle était toute taillée. J'ai, me dit-il, dans mes ateliers, une petite troupe de vos Français. — Ce ne sont pas des émigrés ? — Oui. — Ils doivent parler de Genouillac, de Montagnac. — C'est cela ! cela même ! s'écria-t-il en inclinant la tête vivement et à plusieurs reprises. Vous êtes sans

doute de leur province? — A peu près; mais, continuai-je, il doit y avoir un chasse-avant pour la surveillance? — Il y en a un. — Des gâcheurs pour faire le mortier? — Il y en a. — Des oiseaux pour le porter, des louveurs pour percer les pierres, des bardeurs pour les porter, des hallebardiers pour les poser? — Il y en a, il y en a, me répondit-il à chacune de mes questions. Toutefois, il faut convenir, ajouta-t-il, que la division du travail, indispensable aux progrès des arts, a bien de la peine à s'établir dans la Russie. — Avez-vous un bon appareilleur? C'est l'âme de l'atelier. — Vous pouvez, si vous voulez, le voir. Il est dans ce moment parmi les gens de l'équipage. Aussitôt je courus, j'examinai un à un tous ces Tartares en turban et en fourrures : je ne voyais aucun Limousin. Je m'avisai de demander en patois du Gevaudan s'il n'y avait point parmi eux l'appareilleur. A ces mots, un de ces Tartares se met à rire aux éclats. Je reconnais mon Limousin. Nous nous embrassons. Il me montre ses épures, ses modèles de pierre à tailler. Vous n'en avez pas, lui dis-je, pour les nouvelles fenêtres gothiques de Paris? Oh! me répondit-il, cette vieille mode, ressuscitée depuis quelques années par le mauvais goût, ne peut vivre. Il avait raison; quand je rentrai en France, elle ne vivait plus.

Pave-t-on ici, lui dis-je, les étangs, les pièces d'eau? — Non. On se contente d'en battre l'encaissement, et ensuite de l'enduire de terre glaise. — Une bonne couche de gravier et de chaux, ou tel autre bon mélange, conviendrait mieux. — Les mélanges, notamment le béton, ne sont ici guère en usage. — Par conséquent, la pierre fondue ne l'est guère non

sortes de chemins…
tout ; des…
pays…
log…

J… plus ? — Non plus. C'est qu'il n'est pas très-facile de broyer en grand la pierre, le caillou calciné, le mâche-fer, le sable, les débris ; de les tamiser, de les pétrir, de les jeter dans les moules graissés de lard, d'observer exactement les rigoureuses proportions d'une manipulation aussi minutieuse ; c'est qu'il est ensuite très-difficile de faire le ciment pour joindre ensemble les diverses pièces de pierre fondue. Toutefois, continua-t-il, on connaît ici le blocage ; véritablement rien de plus aisé que de passer du sable à la claie, de le mélanger avec de la chaux, de jeter dans ce ciment de petites pierres, des cailloux brisés, des morceaux de mâchefer. Le blocage, dont on construit assez souvent les murs des cabinets ou des pavillons des jardins, fait surtout bien dans les soubassements.

Parlons d'autre chose, lui dis-je ; combien gagnez-vous ? Au jour présent, en France, l'appareilleur a six francs par jour ; le tailleur de pierre, cinq francs ; le maçon, quatre. Ici, me répondit-il, nous ne gagnons pas tant, à beaucoup près, mais les vivres sont à si bon marché qu'au bout de la semaine il nous reste plus d'argent qu'en France.

Et, continua-t-il, voulez-vous savoir quels sont ceux qui nous font ici le plus travailler, qui nous payent le mieux ? Je vais vous le dire. Vous vous souvenez sans doute d'avoir lu, dans les petites affiches de Paris : Principauté de... en Gallicie, ville de... en Pologne, avec tous ses revenus, honneurs, titres et droits de souveraineté, à vendre. Eh bien ! ce sont de petits souverains russes ou polonais-russes qui vendent tout leur royaume et tous leurs sujets, pour faire bâtir de beaux châteaux en pierre, dans des pays où il n'y a que du bois. Leur argent tombe dans la po-

che de notre maître, dans la nôtre. On trouve d'ailleurs ici tout ce qu'il faut à un Limousin : du porc, des raves et du travail.

LES OUVRIERS EN MARBRE.

A la vérité, continua l'appareilleur, nous sommes au milieu des juifs. Ils nous viennent de la Pologne, où il y en a plus d'un million. Notre maître l'est, et il n'en est pas moins un excellent homme. Je suis sur le point d'entreprendre la fourniture du marbre des châteaux. Il veut m'aider de sa bourse et de son crédit. Je ne puis que réussir. Les marbres ne me coûteront que le transport. J'en ai vu plus ou moins loin, de toutes les qualités. Je m'y connais, car je suis marbrier. Un Limousin marbrier ! lui dis-je. Oui ! oui ! me répondit-il, je suis marbrier. En travaillant la pierre, j'ai appris à travailler le marbre, de même qu'un habile orfévre, qui était mon voisin, a appris à travailler l'or en travaillant le cuivre. Aujourd'hui, en France, l'industrie est libre. On ne vous demande plus à quel titre vous savez, tout le monde a la permission de savoir. Dans plusieurs grandes villes, et notamment à Paris, je faisais, en marbre, des cheminées, des dessus de commodes, des dessus de secrétaires, des chiffonnières, des déjeuners, des fontaines, des tables, des vases, des urnes, des monuments funèbres. Ah ! combien d'anciens monuments féodaux ou nobiliaires, renversés par la révolution, n'ai-je pas retaillés, pour en faire les jolis, les petits élégants mausolées qui couvrent si légèrement les morts d'au-

jourd'hui ! J'avais gagné beaucoup d'argent, mon associé me l'enleva. La réquisition militaire m'enleva moi-même. J'ai été fait prisonnier, et, comme un grand nombre de mes camarades, je me suis trouvé fort heureux d'avoir été maçon.

Je voulus alors lui enseigner à faire des reliefs, en dessinant sur le plat du marbre des ornements, en les couvrant d'un vernis, en faisant manger ou creuser le reste du plat par un acide. Je connaissais cette invention, me répondit-il, elle a plus de soixante ans, elle ne donne qu'une sculpture plate et peu agréable. Teignez-vous, peignez-vous vos marbres ? lui demandai-je. Non, me répondit-il, pas plus que mon cheval, car je sais ce qu'il en arriverait à la première pluie.

LES OUVRIERS EN SABLE.

Nous nous séparâmes, ce bon Limousin et moi, mais non sans nous être, comme on dit, donné plusieurs poignées de main. A la dernière, il y mit deux roubles, que la détresse me força de ne pas laisser tomber. Je voulus le remercier, il me quitta brusquement, en me criant que je ne tarderais pas à être joint par une autre caravane qui portait du sable.

Une heure après, j'en aperçus la tête. Ah ! dis-je à un des conducteurs, la pierre, comme de raison, va suivre. Cet homme, en me répondant, se fâcha. Il me dit fièrement qu'il portait du sable à faire du verre, qu'il était verrier, qu'il était de la Bohême. Je le félicitai d'être d'un pays où l'on fait de fort bon et de

fort beau verre, dont nous, Français, achetions autrefois beaucoup, dont nous n'achetons guère aujourd'hui, parce que le nôtre ne pouvait être ni plus uni ni plus net. Il contesta. Je lui répondis que, si cela lui faisait plaisir, je dirais plus de mal que lui de notre ancien verre, ou bleuâtre, ou verdâtre, tout rempli de pailles ou de souflures, mais que, maintenant, dans l'art d'épurer le sable et de blanchir la soude, le nitre, la chaux de plomb, nous n'avions rien à apprendre d'aucune autre nation, pas même des Anglais, car nous faisons le flint-glass comme nous faisons le verre de Bohême.

Nos glaces du faubourg Saint-Antoine, beaucoup plus nettes, beaucoup plus pures qu'autrefois, sont aussi beaucoup plus grandes : elles ont jusqu'à quatorze pieds de hauteur ; et si nous les cassons, nous avons pour les rajuster Pajot (1) qui les remet au feu, les soude, les unit et vous les rend plus belles que lorsqu'elles étaient neuves.

Je lui parlai ensuite de la manufacture du mont Cenis. Quand vous voyez, lui dis-je, dans les boutiques de Pétersbourg ou de Moscou des cristaux blancs, limpides, parfaits, façonnés au tour, taillés à facettes, gravés à la flamme soufflée, c'est-à-dire par la lampe de l'émailleur, ornés de fleurs colorées,.enrichis de filets, de cercles, de charnières d'or, bril-

(1) Dans le chapitre relatif au dix-septième siècle, Monteil nomme un assez grand nombre de fabricants et d'industriels en réputation de leur temps, et tout à fait inconnus aujourd'hui, et sur lesquels il serait très-difficile d'obtenir des renseignements biographiques. Nous ne donnons de notes que sur ceux qui ont laissé un nom et une trace toujours reconnaissable dans les progrès de notre industrie.—L.

ler, sous la forme de gobelets, de tasses, de vases, de boîtes, de bonbonnières, soyez sûr que c'est de la manufacture du mont Cenis ; soyez sûr qu'avec votre permission et celle de bien d'autres, cette manufacture n'est pas dans les Alpes, qu'elle est française, qu'elle est dans la Bourgogne, qu'elle appartient et doit sa création aux frères Chagot, nom connu de tous ceux qui achètent huit ou dix sous un magnifique verre de trois ou quatre francs il y a seulement quelques années.

Nous avons aussi, ajoutai-je, un genre de verrerie ou plutôt de poterie vitrifiée, devenu encore à meilleur marché : c'est la porcelaine. A Paris, pour quatre sous, vous achetez une tasse ; pour le même prix, une soucoupe ; et pour le double, un sucrier. Maintenant, depuis la suppression de l'absurde privilége exclusif de la manufacture de Sèvres, un petit bourgeois, s'il le veut, peut se faire servir en plats et en assiettes de porcelaine. Et cependant, parce que nous faisons à bon marché, nous ne faisons pas moins bien, car nos voisins, autrefois nos maîtres, ne sont pas même aujourd'hui nos rivaux. La porcelaine de Saxe, ainsi que celle de tous les autres pays, cède à la nôtre. Sans doute, pour la faire on peut trouver ailleurs, comme dans le Limousin, du kaolin, que Vilaris découvrit, il y a quarante ans, à Saint-Yriex, et, pour la couvrir, du pétunsée, qu'on a, par un second heureux hasard, découvert encore dans les environs. Aussi, est-ce moins par la matière que par les formes, les ornements, les peintures, surtout par l'éclat des couleurs que nous sommes supérieurs aux autres. Vers le milieu du siècle, Taunay trouva le moyen de fixer les plus beaux rouges sur la porcelaine. Depuis, nous

avons laissé dans la Chine la porcelaine de la Chine, et maintenant que Brongniart (1) a fixé le vert du chrôme, et que Dihl a donné à toutes ces diverses couleurs l'éclat des plus beaux émaux, on ne laisse plus en France la porcelaine de France.

LES OUVRIERS EN SALPÊTRE.

Je rencontrai encore sur ce grand chemin, qui est très-fréquenté, et un vrai chemin aux rencontres, une autre espèce de caravane. Nous entrâmes en conversation, le conducteur et moi. Il me dit qu'il portait du salpêtre et il me demanda d'où nous tirions le nôtre. Nous le faisons, lui répondis-je; en France nous sommes tous salpêtriers. Dès que la patrie fut déclarée en danger, tous, petits et grands, nous nous mîmes à fouiller les caves, les celliers, les églises, les cimetières abandonnés ; nous en transportâmes les terres dans des baquets ; nous les fîmes tremper dans de l'eau ; nous fîmes bouillir cette eau dans des chaudières ; nous la fîmes réduire et encore réduire ; nous la fîmes évaporer, cristalliser dans des vaisseaux en beau et brillant salpêtre. Enfin, nous fîmes tant et si

(1) Alexandre Brongniart, fils de l'architecte de ce nom, auquel on doit la Bourse de Paris, né en 1770, directeur de la manufacture de Sèvres en 1800, mort en 1847. Comme directeur de Sèvres, Brongniart a rendu de grands services ; il a fait revivre la peinture sur verre, fondé le musée céramique, et perfectionné les émaux, dont on ne s'occupait plus depuis longues années.—L.

bien que, pendant la guerre, nous fabriquions trente mille livres de poudre par jour au seul moulin de Grenelle, et qu'à la paix continentale nous en avions assez en magasin pour livrer cinquante batailles, à quatre millions de cartouches par bataille, ce qui, suivant les gens de l'art, est fort raisonnable.

LES OUVRIERS EN FER.

Mes chers amis, a continué M. Bernard en s'adressant à nous, qui a vu les fonderies et les forges de l'Allemagne et de la France a vu de grands enfers; qui a vu celles d'Angleterre a vu de plus grands enfers. Quand j'étais en Russie, on m'assura que celles de la province de Perm l'emportaient. Je me trouvais à l'occident de ce vaste empire, il fallait aller à l'orient : bon! quand il s'agit de voir une nouvelle usine, que sont quatre, cinq cents lieues? Je me mis en marche, j'arrivai. Je ne vis rien que ce que j'avais vu ailleurs. Mais ne pas témoigner son étonnement devant ces hauts fourneaux de vingt-cinq pieds d'élévation, bâtis sur les modèles de ceux du minéralogiste Rambourg, chauffés, non avec du charbon de bois qu'on proscrit aujourd'hui, chauffés au contraire avec du charbon de terre qu'on proscrivait autrefois, enflammés, non par des soufflets, mais par des pistons ou pompes à air; devant ces rivières de métal en fusion, ces lourds marteau, qui retentissent à plusieurs lieues, ces lourds cylindres, qui amincissent en larges rubans d'épaisses

barres de fer, ces immenses emporte-pièces, ces immenses cisailles qui les découpent ; ne pas admirer, ne pas faire éclater son admiration, était, et non sans quelque risque, insulter ces vastes et imposants ateliers, habitués à des tributs de louanges et d'exclamations de tous ceux que la curiosité y amène ! Je me hâtai de me retirer.

De même que dans nos pays d'étoffes, nous parlons volontiers laine, filature, tissage, de même dans ces pays de mine on parle volontiers métal, fonte, fabrication. J'étais entré dans l'auberge d'une grande fonderie; j'avais dîné, j'étais assoupi sur la digestion d'un méchant brouet, lorsque je fus presque réveillé en sursaut. Deux chefs d'atelier, assis à la table voisine, disputaient, en buvant leur bouteille d'eau miellée, avec autant de feu que s'ils avaient bu une bouteille de vin nouveau. L'un était Français et Normand, à en juger par son accent nasal ; l'autre était Anglais, mais de la Normandie ou de la Gascogne d'Angleterre, à en juger par la finesse de son esprit; cependant le Normand et moi lui en donnâmes à garder. La dispute était sur la supériorité industrielle des deux nations. J'encourageais des yeux et des gestes le Normand, qui, s'apercevant que j'étais Français, dit à son adversaire : Prenons, si vous voulez, pour juge ce bon Russe qui est derrière vous. A chaque moment, je faisais semblant de ne pas bien entendre le français, et je me faisais expliquer par le rusé Normand les expressions les plus usuelles ; après quoi, avec l'air chattemite du juge Rominagrobis de La Fontaine, je disais à chaque décision : Anglais bon, Français plus bon.

Il fut d'abord question des ponts de fer. Le Nor-

mand se hâta de dire qu'à la vérité il n'y en avait pas encore en France, mais qu'à Paris on était sur le point de construire celui du Louvre, que le fer en était pour ainsi dire au feu.

Ensuite, il fut question des armes : l'Anglais dit qu'à Birmingham il se fabriquait dix mille canons de fusil par mois. Le Normand répondit qu'à Paris, en l'an II, on en fabriquait jusqu'à vingt mille.

Ensuite de la serrurerie. Le Normand, sans donner à son adversaire le temps de parler, lui jeta pour ainsi dire au nez les serrures sonnantes de Facque, qui sonnent une clochette quand on veut les ouvrir avec de fausses clefs ; les serrures prévotales de Duval, qui prennent la main du voleur ; celles de Merlin, qui prennent la main du voleur et tirent un coup de pistolet pour avertir qu'il est pris ; et, ce qui valait mieux, toute la nouvelle serrurerie de Georget : ses serrures à glace, à diamants, ses serrures à fausses entrées, à entrées masquées, ses serrures secrètes, dont on peut laisser la clef dessus ; et, ce qui valait mieux encore, toute la serrurerie du pays d'Eu, en Picardie, qui occupe deux mille ouvriers et fournit à très-bon marché de très-bon ouvrage. Il lui nomma aussi Chopitel, serrurier, inventeur d'un laminoir qui façonne les tranches des pièces laminées, et qui donne le moyen de fabriquer des fenêtres de fer toutes prêtes à recevoir le verre. Il lui nomma encore Bernard et Canlère, qui avaient enfin trouvé un vernis contre la rouille.

On passa à la coutellerie ; on en parla assez longtemps, sans que la victoire demeurât incontestablement à nos couteaux de Langres, à nos ciseaux de Moulins. L'Anglais connaissait notre expression ,

faire la barbe. Et les rasoirs ? dit-il ; convenez que pour les rasoirs nos couteliers feraient la barbe aux vôtres. Ce n'est plus vrai, lui répondit le Normand, depuis que Treppoz a importé en France la fabrication orientale et que nous faisons à Paris des rasoirs de Damas.

Mais, repartit l'Anglais, avec quel acier ont-ils été fabriqués ? L'acier français, s'il existe, n'est guère connu. Aujourd'hui n'est pas autrefois, lui répondit le Normand ; aujourd'hui que le nombre de nos fonderies a si considérablement augmenté, il n'est guère possible que, sur les six cent mille quintaux de fer fabriqués en France, nous ne fassions beaucoup d'acier naturel ; il n'est pas possible qu'avec de bon fer toujours égal nous n'ayons de bon acier toujours égal ; il n'est pas non plus possible qu'avec nos connaissances chimiques nous ne sachions bien cémenter le fer, en faire de bon acier au moyen du charbon pulvérisé, de la suie, des cendres, du sel marin ; que nous ne sachions bien le fondre au moyen de l'argile et de la chaux. Je me crois sûr que votre meilleur acier n'est pas meilleur que celui de notre Clouet, fondu au creuset par stratification de marbre et de craie, et je ne sais même s'il est aussi bon ; je pourrais vous dire aussi que l'aciérie de Gosselin, fabricant à Souppes, donne des cylindres d'une forme parfaite, d'un acier parfait.

L'Anglais reprit avec un imperturbable sang-froid : J'ai eu, moi qui vous parle, la bonté de croire que vous ne savez pas plus faire les faux que les limes, les limes que les scies.

La faux, la faucille, dit le Normand, ne sont qu'une grand couteau à foin, qu'un grand couteau à blé ; la

fabrication en est, plus en grand, la même. Il n'y a de difficulté qu'à bien unir dans toutes les parties l'acier au fer, à donner une trempe égale à toute la longueur du tranchant. Vous me dites que jamais vous n'avez vu de faux françaises. Je le crois bien. La fabrique de Dilling, en Lorraine, la vaste fabrique de Toulouse, qu'avec tant d'habileté et de dépense élève aujourd'hui Garrigous, sont encore obligées de marquer de la marque allemande leurs faux pour tromper l'obstination de nos villageois, habitués depuis tant de siècles aux faux d'Allemagne, qui ne pourraient se servir des meilleures faux françaises, s'ils les savaient françaises.

Quant aux limes, la fabrication en est aussi aisée. Je prends une barre d'acier ; je la polis ou avec la lime ou avec la meule. Je lui imprime un mouvement sous un ciseau fixe qui l'incise, la taille ; lorsqu'elle est incisée, taillée des deux côtés, je la mets sur le feu ; elle rougit, et je la trempe dans une dissolution de corne, de suie, de sel marin ; j'ai fait une lime. Et si je me sers de l'ingénieuse machine de Durand, je taille à la fois huit barres d'acier ; je fais à la fois huit limes. Vous avez beau faire, et beau rire, je ne doute pas que les limes d'Amboise, du bonhomme Du Clusel, même que celles de nos paysans des environs de Versailles, vaillent les vôtres ! Que si elles portent la marque anglaise, c'est que nos artisans sont encore, à cet égard, aussi villageois que nos moissonneurs et nos faucheurs.

Quant aux scies, ajouta le Normand, nous les laminons, nous les trempons, nous les dentons aussi bien en France qu'en Angleterre. L'inventeur des scies sans fin, notre Albert, sera bientôt le grand Albert.

De qui tenez-vous, je vous prie, demanda l'Anglais, l'art de vernir la tôle?

Ici, lui répondit le Normand, les Russes font un grand nombre de leurs toits en feuilles de fer vernies ; je ne sais trop si l'idée n'a pas été portée de Russie en Angleterre; je conviens toutefois qu'elle a été portée d'Angleterre en France. Mais venez, osez mettre vos plus beaux ouvrages à côté du Parisien Demarne qui, avec sa tôle et ses couleurs, fait des vases de granit, de porphyre, de marbre, de porcelaine, décorés de toute sorte d'ornements, de peintures, et vous verrez si vous ne serez pas obligé de remporter vite les vôtres. Fort bien ! fort bien ! repartit l'Anglais ; mais, vous-même, osez lever cette triple barrière de douaniers qui borde votre France. Oui, lui répondit le Normand, nous oserons la lever quand nous voudrons : car nos coutelleries de Langres, de Châtellerault, de Moulins, de Saint-Étienne, de Thiers, suffiront pour nous défendre contre les produits des vôtres. Jamais vos flottes marchandes n'oseront approcher d'un pays où l'on entend crier : A deux liards les couteaux ! A un sou les fourchettes ! A deux liards ! A un sou !

LES OUVRIERS EN CUIVRE.

Passons au cuivre, dit l'Anglais, — Au cuivre soit, lui répondit le Normand. — A la petite horlogerie. — A la petite horlogerie. — Et ensuite à la grande. — Et ensuite à la grande. L'Anglais parla tant qu'il voulut. Le Normand eut son tour. Puisque vous con-

naissez si bien l'horlogerie et les célèbres horlogers, vous auriez dû nommer notre Thiout, qui, le premier, a fait sonner les montres à répétition en pressant un bouton de la boîte ;

Notre Julien Leroy (1), qui, le premier, a rendu visible le travail des montres sans les démonter, qui a changé la position des pièces et les a simplifiées, qui a imaginé les potences, qui a fixé l'huile autour des pivots, qui a combiné les divers métaux de manière à prévenir les effets de leur dilatation ou de leur resserrement, qui, enfin, le premier, a fait marquer aux montres le temps vrai ;

Notre Lépine, qui a imaginé des montres sans chaîne et des montres à répétition, ou, comme on dit plus brièvement, des répétitions à roulette ;

Notre Bréguet (2), dont les garde-temps sont d'une précision mathématique, dont le balancier à parachute, dont l'échappement double, méritent d'être mentionnés dans l'histoire de l'art.

Vous ne pouvez contester que l'horlogerie de Paris, pour les savants et les marins de tous les pays,

(1) Julien Leroy, né à Tours en 1686, horloger du roi en 1739, mort en 1759, savant distingué et très-éminent artiste. Son fils Pierre, né en 1717, mort en 1785, apporta de grands perfectionnements aux montres marines. La famille Leroy occupe encore aujourd'hui l'un des premiers rangs dans l'horlogerie française.—L.

(2) Bréguet, horloger-mécanicien, membre de l'Académie des sciences et du Bureau des longitudes, né en 1747, mort en 1823. On lui doit, en outre des perfectionnements très-importants qu'il a introduits dans l'horlogerie, l'invention d'instruments de marine, de physique et d'astronomie, qui ont notablement secondé le progrès des sciences.—L.

soit la première du monde. Je ne pense pas que celle de Versailles, que celles de Besançon, de Saint-Claude, de Ferney, puissent la valoir à beaucoup près, mais il en sort des montres du plus bas prix, même de douze francs ; ces fabriques sont d'ailleurs en concurrence avec celle de Genève pour fournir les trois cent mille montres neuves qu'il faut tous les ans à la France.

C'est dans la grande horlogerie surtout que Paris est supérieur à Londres. Julien Leroy est l'inventeur du mécanisme horizontal des horloges. Ce Leroy, fils d'un autre Leroy, fameux horloger comme l'autre, a laissé une descendance toute royale qui sans doute continuera à régner.

On sait que Lepaute (1), constructeur de l'horloge de l'Hôtel-de-Ville de Paris, la plus grande qu'on ait vue, qui va pendant qu'on la monte, a laissé aussi la succession de ses talents à ses fils, qui ont perfectionné les pendules astronomiques.

Il en est de même de Ferdinand Berthoud ; ses fils ont agrandi le nom de leur père, si célèbre par ses pendules marines.

Il en est de même de Robin. On va admirer dans l'atelier de ses fils leur montre à treize cadrans qui marquent la différente heure de différentes villes du monde.

Janvier, qui s'est fait connaître par sa pendule à équation, se fera encore bien plus connaître par ses nouveaux mécanismes des sphères célestes.

(1) Jules-Baptiste Lepaute, mort en 1802. Son frère, Jean-André, né en 1707, mort en 1789, construisit au palais du Luxembourg la première horloge horizontale que l'on ait vue à Paris. On lui doit un traité d'horlogerie.—L.

Si maintenant nous en venons à nos cartels de Paris, dont les mouvements se fabriquent à Dieppe, c'est là que les merveilles augmentent. Dans cette nouvelle branche de l'art, l'horlogerie de Paris a appris la sculpture, la dorure. Elle a représenté en stuc, en marbre, enrichis d'ornements d'or, les différentes scènes de la vie, avec leurs personnages toujours naturellement, toujours gracieusement posés. Elle a appris la dioptrique, la musique ; et elle a prouvé qu'elle les avait bien apprises ; ses pendules de nuit projettent sur le mur l'image lumineuse d'un cadran marquan l'heure. D'autres de ses pendules font entendre des concerts de piano et de flûte. J'ai toujours voulu du mal à Bofenchen de ne pas mettre son nom sur de si beaux ouvrages.

L'Anglais ne savait plus que garder le silence, et, par son attitude, il prenait visiblement condamnation ; il me semblait que le Normand, tout triomphant, me disait en me regardant : Je l'ai étourdi, je vais maintenant l'éblouir.

Effectivement il alluma, si je puis parler ainsi, nos trente-six mille nouvelles lampes :

La lampe à pompe, de Chénier. — La lampe à double courant d'air, d'Argant. — La lampe à tube de verre, de Quinquet et Lange. — La lampe à cuire les aliments, de Quinquet. — La lampe à air inflammable, de Furstemberg, de Gabriel ou de Lebon, ou de je ne sais qui, jusqu'à tant qu'on nous fasse connaître au juste l'inventeur. — La lampe dite docimastique, de Bertin, qui porte aussi le nom de fontaine de feu, et qui devrait plutôt porter celui de lampe éolipyle, comme plus propre à en faire connaître le jeu. — La lampe hydrostatique, des frères Girard,

qui tient toujours l'huile au niveau de la mèche. — La lampe à réveil, de Mounouri, qui, après avoir consumé une certaine mesure d'huile, brûle un fil auquel est attaché le ressort d'une sonnerie qui vous réveille. — La lampe de fer blanc, de tôle. — La lampe à colonne, à vase, à lyre, à cariatides. — La lampe à peintures, à dorures. — La lampe à moire métallique, d'Allard.

Aujourd'hui, dit le Normand à l'Anglais, les lampistes comme les horlogers de Paris envoient leurs inimitables ouvrages dans tout l'univers.

Voulez-vous, continua le Normand, parler des plus petits ouvrages de cuivre? Jecker fond et nous fondons les têtes d'épingle. — Voulez-vous parler des plus gros? Si vous avez abandonné l'ancien moulage de l'artillerie, si vous fôrez aujourd'hui les canons, aujourd'hui nous les forons aussi. — Vous avez de belles fabriques de cuivre pour le doublage des vaisseaux; nous en avons qui ne sont pas moins belles. — Vous vous passez des fils de laiton de l'étranger; nous nous en passons aussi depuis que Boucher de L'aigle, avec la blende, nous fait du laiton et du fil de laiton. — Vous filez, vous tissez le cuivre; nous le filons, nous le tissons. Vos gazes métalliques sont belles, soit; les nôtres ne le sont pas moins. Je ne puis cependant pas vous dire si notre Maderpascher de Dôle a implanté en France cette nouvelle branche de l'art. — Quant aux bronzes, personne jamais ne les a moulés, façonnés, sculptés, ciselés, limés, brillantés, comme nos Parisiens, comme notre Thomire; personne jamais ne les a peints, vernis, dorés, surdorés, comme nos Parisiens, comme notre Ravrio.

LES OUVRIERS EN PLOMB.

Messieurs les Anglais, ajouta le Normand, si vous laminez le cuivre, nous le laminons aussi, et nous laminons de même le plomb.

J'aurais trop d'avantage à vous parler de nos fondeurs, les Gando, les Didot ; de leurs beaux caractères d'imprimerie, faits de plomb, d'un quart de cuivre et d'un peu d'antimoine ; j'en aurais trop à vous parler de nos fondeurs de planches de caractères d'un seul jet, des inventeurs du stéréotypage français Herhan et Didot.

Comment faites-vous le minium ? demanda tout aussitôt l'Anglais. Comme vous, répondit tout aussitôt le Normand : nous calcinons le plomb ; nous en broyons la chaux ; nous la délayons avec de l'eau, nous la resséchons ; nous la tamisons ; nous la remettons au feu, et nous avons du minium au moins aussi rouge, aussi bon que le vôtre. Nous allons l'acheter à la fabrique de Pécard, pas plus loin que Tours.

Comment faites-vous les crayons de mine ? demanda l'Anglais d'un ton encore plus assuré. Je ne sais, répondis le Normand, si nous les faisons comme vous, car vous gardez votre secret ; mais notre Conté (1) ne garde plus le sien. Il pulvérise la mine

(1) Conté, peintre, chimiste et mécanicien, né à Saint-Cernin près Séez, mort à Paris en 1805, l'un des hommes les plus remarquables de son temps. On lui doit la fondation du Conservatoire des arts et métiers de Paris ; l'invention des

de plomb en la calcinant dans un creuset; il la mêle dans une partie d'argile, plus ou moins grande, suivant qu'il veut des crayons plus ou moins durs; il jette cette pâte sur une planche à face striée, cannelée, de manière qu'il n'y a plus qu'à en retirer les crayons et à les enchâsser dans le bois. Convenez-en, ajouta le Normand, il y a quelques années vous nous vendiez vos crayons, peut-être viendrez-vous bientôt nous acheter les nôtres.

LES OUVRIERS EN ÉTAIN.

Il est une chose que vous ne nous achèterez jamais, que nous vous achèterons toujours, c'est l'étain; vos montagnes de la province de Cornouailles savent le faire mieux que partout ailleurs. Elles le font encore comme aux vieux siècles; c'est qu'elles l'ont toujours parfaitement fait. Du reste, l'exportation de votre étain est bien réduite, car l'art du potier d'étain est maintenant bien circonscrit.

crayons à la mine de plomb. Ce fut surtout pendant l'expédition d'Égypte qu'il fit preuve des plus grands talents. Après la révolte du Caire, l'armée française perdit tous les instruments, les outils et les machines qu'elle avait apportés pour son service. Conté remplaca tout: il improvisa des moulins, des ateliers de monnayage, des fabriques de poudre, des aciéries, des fabriques d'étoffes, d'instruments de chirurgie et de précision, des fonderies de canons, le tout en un an. Monge disait de lui, « qu'il avait toutes les sciences dans la tête, et tous les arts dans les mains. » — L.

LES OUVRIERS EN ARGENT.

Sans doute, c'est bien à cause de la grande quantité de belle faïence et de belle porcelaine qu'on plane peu de vaisselle d'étain ; mais c'est aussi parce qu'on en plane beaucoup en argent. Tous les jours la vaisselle plate devient plus commune.

Aujourd'hui, d'ailleurs, qui peut laisser reposer quelques écus achète des couverts frappés au mouton, à lamporte-pièce, dont on ne paye guère que le poids et les droits du contrôle.

LES OUVRIERS EN OR.

Vous en voudriez sans doute pas disputer, qui voudrait disputer avec l'orfévre français de goût et de grâce ?

Combien de fois n'ai-je pas vu à Bordeaux, à Lyon, à Paris, l'étranger, qui précipitait ses pas, s'arrêter, marcher lentement dans ces rues étincelantes d'argent et d'or où ces riches métaux sont disposés en soleils de cuillers et de fourchettes, en pyramides de cafetières, de théières, de tasses, de biberons, d'écuelles, de soupières, d'huiliers, de flacons, de toute sorte de vases, gravés en mat, en clair-obscur, et brillantés par l'éclat que leur donnent les nouveaux acides sulfuriques nitreux et les nouvelles découvertes de la chimie.

Vous croyez que j'ai fini ; mais j'ai à parler en par-

ticulier d'Odiot, comme ayant porté au plus haut degré les divers travaux de l'art ; et d'Auguste, comme ayant ajouté à cette perfection par l'invention de ces matrices, avec lesquelles il emboutit, frappe en bossage les ornements les plus ordinaires ou qui se répètent le plus souvent.

LES OUVRIERS EN SELS ET EN CHAUX MÉTALLIQUES.

L'Anglais laissait aller, laissait dire le Normand ; semblable à un renard, il se tenait embusqué, pour s'élancer à son avantage. Mon camarade, lui dit-il, oui, vous avez raison, tous les pays ne connaissent que votre orfévrerie ; tous les pays ne veulent que vos marchandises. Vous n'achetez rien aux autres ; vous avez, au contraire, reçu de votre sol et de votre industrie le privilége de tout leur fournir.

Il y a plus, ajouta-t-il en riant, et en cherchant même à rendre bien ostensible son rire, vous allez porter en Prusse le bleu de Prusse, en Espagne le blanc d'Espagne, en Pologne, en Russie, les potasses de Pologne, les soudes de Russie ; et il continua à lui rappeler la longue nomenclature des objets de ce genre que nous tirions autrefois de l'étranger, à la grande diminution de notre numéraire.

Ah ! répondit le Normand, avec un air d'assurance qu'il avait imperturbablement conservé, vous êtes encore venu cette fois débarquer à Berghen, et comme le général Brune (1), je vous tiens entre mon armée et la mer ; écoutez bien.

(1) Brune, maréchal de France, né à Brives-la-Gaillarde

Notre Révolution, dans sa guerre contre l'Europe, appela à sa défense tous les arts, toutes les sciences. La chimie, la science par excellence, qui procède par décomposition et recomposition, fut alors forcée de descendre des chaires, non comme autrefois pour entrer dans les salons, mais bien dans les ateliers. Là, elle vit par des yeux tous exercés, tous ouverts par l'intérêt, et de ce jour datent ses progrès, sinon les plus étonnants, du moins les plus utiles.

De ce temps nous faisons du bleu de Prusse : ou comme Lassoue, avec des acides ferrugineux et du zinc ; — ou comme Clouet, avec du gaz ammoniacal et du charbon pur ; — ou comme La Folie, avec des dissolutions de couperose, de vitriol, de fer et de soude.

Nous faisons le blanc d'Espagne, pour les peintures, avec des craies, des marnes purifiées, en les dissolvant dans de l'eau.

Nous faisons les potasses de Pologne, les soudes de Russie, efinn les soudes, aussi pures, plus pures même que celle d'Alicante, seulement avec du sel de cuisine, et nous ne payons plus au commerce étranger ou dix, ou vingt, ou trente millions; j'aime mieux dire trente millions ; car on ne saurait trop faire éclater la gloire des inventeurs dans les arts mécaniques, tous inconnus dans nos livres que le public veut bien encore nommer histoires : car on ne saurait trop célébrer le nom de Leblanc et de ses pareils.

en 1763, assassiné par les royalistes à Avignon en 1815. Général en chef de l'armée de Hollande en 1799, il battit les Anglo-Russes à Berghen, à Alkemaar, à Castricum, et leur imposa une capitulation humiliante.—L.

Nous faisons de bon alun, de l'alun de Liége, de l'alun purgé de fer, de l'alun de Rome et du meilleur, par plusieurs méthodes, avec plusieurs sels. Nous faisons de l'alun de toutes pièces, comme le dit et comme le fait l'inventeur Chaptal.

Nous faisons de même la couperose d'Angleterre ; nous la faisons comme Bérard.

Nous faisons l'acide sulfurique si parfaitement, que, dans cette fabrication, tout le soufre est absorbé ; nous le faisons comme Clément Désormes.

Nous faisons du sel ammoniac d'Égypte, ou par la distillation des matières animales combinées avec l'acide de sel, comme Dizé (1), ou avec de l'acide de sel et l'alcali volatil, comme Chevremont.

Nous faisons tout pour ne pas acheter, de même que vous faites tout pour vendre.

Mais vous, qui brûlez ou qui brûliez en effigie le pape, pour vous avoir excommuniés de l'Église, vous devriez bien aussi, parce qu'ils vous excommunient de nos marchés, faire pendre en effigie nos fabricants, surtout nos chimistes, qui les dirigent, et Berthollet, Chaptal, Vauquelin, au haut de l'échelle (2). N'est-ce

(1) Dizé, pharmacien en chef des hôpitaux militaires en 1792, professeur à l'École de pharmacie, membre de l'Académie de médecine, né à Aires (Landes) en 1764, mort en 1852. On lui doit la découverte, en collaboration avec le chirurgien Leblanc, de la *soude artificielle*, par la décomposition du sel marin, découverte qui vaut à la France plus de 20 millions par an, — un procédé de dessication et de conservation des viandes, et une encre indélébile.

(2) Berthollet, célèbre chimiste, membre de l'Académie des sciences, professeur de chimie aux Écoles normale et polytechnique, né en 1748, mort en 1822. On lui doit, entre autres,

pas, dit le Normand en s'adressant à moi, que tous ces braves gens-là sont pendables? Je feignis de ne pas comprendre. Mais enfin, poursuivit-il, à qui donnez-vous la palme? Et il m'expliqua assez longtemps ce que c'était que donner la palme. Quand je vis qu'il était temps de comprendre, je compris, et je répétai le terrible jugement d'Anglais bon, de Français plus bon. Enfin, l'Anglais, furieux, placé sans le savoir

la découverte des propriétés décolorantes du chlore, et l'application de cette substance au blanchiment; la découverte de l'argent fulminant, de la poudre détonante, du chlorate de potasse; l'application du charbon à la purification des eaux. Il a contribué, avec Lavoisier, Guyton de Morveau et Fourcroy, à établir la nomenclature chimique, et publié de nombreux ouvrages, dont les principaux sont les *Éléments de l'art de la teinture*, 2 vol. in-8°, 1791 et 1804; et la *Statique chimique*, 2 vol. in-8°, 1803. Il donne dans ce livre des aperçus nouveaux sur les doubles décompositions, et c'est de là que sont sorties les formules connues aujourd'hui sous le nom de *lois de Berthollet*.

— Chaptal, comte de Chanteloup, chevalier de l'ordre de Saint-Michel sous l'ancienne monarchie, ministre de l'intérieur sous l'Empire, pair de France sous la Restauration, est l'un des hommes qui ont le plus contribué à populariser la chimie appliquée à l'industrie et aux arts. On lui doit la fabrication de l'alun artificiel, du salpêtre, d'un ciment destiné à remplacer les pouzzolanes d'Italie; le blanchiment à la vapeur, et d'importants perfectionnements dans la fabrication de l'acide sulfurique, des savons et du vernis des poteries. Il a publié de nombreux ouvrages, dont le plus célèbre est la *Chimie appliquée aux arts*, qui a paru en 1807, et a été traduit dans toutes les langues de l'Europe. Né à Nozaret (Lozère) en 1756, mort en 1832.

— Vauquelin, membre de l'Académie des sciences, professeur l'École des mines et au Muséum, né en 1763 dans le Calvados, mort en 1829. On lui doit plus de deux cent cinquante mémoires sur toutes les branches des sciences naturelles, et la découverte du chrome et de la glucine.—L.

entre un Normand et un Gascon, me dit, en se tournant vers moi : J'en appelle à tous vos compatriotes!

Je me levai en feignant l'impassibilité d'un juge, avec la différence que je saluai les plaideurs, savoir : l'Anglais très-respectueusement, et le Normand plus respectueusement encore ; après quoi je sortis et partis dans le moment : car il importait à l'honneur national qu'on ne pût pas découvrir, par un plus long séjour, que j'étais Français.

LES OUVRIERS EN TOURBE.

Je courais, je me sauvais ; il me semblait que je sauvais non-seulement la gloire de la France, mais encore celle de la Normandie et de la Gascogne ; j'allai tomber dans une tourbière. Elle était intacte. Mes amis, dis-je avec empressement aux premiers villageois que je rencontrai, vous avez dans votre voisinage d'excellente tourbe ; vous pouvez la rendre encore meilleure en la carbonisant, et rien n'est plus aisé. Il suffit de la mettre dans un four construit comme les fours à chaux, d'allumer quelques bûches de bois au-dessous de la grille, et quand elle sera dégagée par la combustion de toutes les matières qui produisent la fumée et l'odeur, il n'y aura plus qu'à l'étouffer, en fermant toutes les ouvertures du four. Oh ! me répondirent-ils, après m'avoir froidement écouté, qu'avons-nous besoin d'apprendre à brûler la terre, tandis que nous ne savons que faire de notre bois ?

LES OUVRIERS EN HOUILLE.

Je découvris aussi une houillère ; elle était également intacte. Je vis bien qu'ainsi que la tourbière elle resterait telle ; cependant je ne pus m'empêcher de dire à de pauvres laboureurs que, sans qu'ils s'en doutassent, ils travaillaient une terre féconde en charbon qu'ils pouvaient approprier à bien des usages, même à la cuisson du pain, en le purifiant, en le dessoufrant par une demi-combustion. Français ! me dirent-ils, grand merci de vos enseignements ; Dieu nous a placés dans un pays de bois et de forêts, de même qu'il vous a placé dans un pays d'eau-de-vie, de vin blanc et de vin rouge.

LES OUVRIERS EN BOIS.

Le faubourg Saint-Antoine est connu en Russie, en voici la preuve. J'étais, si je ne me trompe, ou si je ne mens, à Odessa, où je me gardai bien de ne pas me dire Français : car, par sa probité et ses vertus, le gouverneur, le duc de Richelieu, y a rendu ce nom chéri et honorable. Voilà qu'au son des instruments de la ville on proclame l'annonce d'une grande vente de meubles ; le peuple y court, j'y cours.

On commença par les meubles communs, on en vint ensuite aux meubles d'acajou ; le préposé aux encans ne cessait de crier : C'est de France, de Paris, du faubourg Saint-Antoine. Dès que les enchères se ralentissaient, aussitôt le nom du faubourg Saint-

Antoine les ranimait. Je vis vendre des secrétaires, des armoires, des commodes, des porte-vases, des porte-cuvettes à trépied, des tables de toilette à miroir carré, à miroir ovale, fixe, pliant. On se disputa longtemps un superbe lit en forme de tombeau antique, orné, ainsi que les autres meubles, de bronzes dorés ; le ciel était un beau cercle, acajou et or, qui suspendait les rideaux. Je vis vendre toute sorte d'autres meubles de ce même bois à la mode, fauteuils, canapés, tables, billards ; je ne sais en ce genre ce qu'on ne vendit pas. A Paris, pour quinze cents francs, deux mille francs, on a l'ameublement complet et assez beau ; en Russie, il se vendait vieux le double, le triple, et je vis comment les seigneurs se ruinaient encore en bois aussi bien qu'en pierre (1).

Les pays étrangers ont notre ébénisterie, notre menuiserie portative ; ils ne peuvent avoir notre menuiserie fixe, nos planchers à compartiments de bois de couleur, nos lambris ornés des arabesques de Barthélemy.

Mais ils peuvent avoir et ont nos légers wiski, nos élégantes voitures à ciel ouvrant et fermant, nos gondoles, que l'art du menuisier-carrossier et l'art du serrurier ont rendues si douces, qu'elles sont pour ainsi dire ondoyantes.

(1 Deux changements notables ont eu lieu dans la forme des meubles, au dix-huitième siècle : le premier, sous la Régence ; le second, sous Louis XVI. Les meubles de la Régence sont beaucoup moins massifs que ceux de Louis XIV. Ils sont très-élégants comme décoration ; mais leur forme, sous le rapport de l'ensemble, laisse beaucoup à désirer. Sous Louis XVI, ils sont plus corrects de forme, mais moins élégants comme décoration. A cette dernière date, la marqueterie en bois est très à la mode. — L.

Sans doute les charpentes des Russes ne valent pas les nôtres : Buffon ne leur a pas enseigné comme à nous les principes de la force des bois ; le charpentier Mugneron ne leur a pas appris à cintrer les bois des jantes, à leur donner une courbure fixe, à les tremper comme les métaux, à en raffermir les fibres. Mais quand nous disons que notre nouvelle charpente est nouvelle, il faut bien prendre garde de ne pas parler devant quelqu'un qui ait lu le traité d'architecture de Delorme. Pourquoi ne pas vouloir convenir que notre charpente actuelle est, dans ses essais les plus étonnants, la charpente du seizième siècle? Pourquoi avoir honte du seizième siècle?

En traversant les grandes forêts de la Chersonèse, j'étonnai bien plusieurs paysans russes ; ils étaient les uns à fabriquer du goudron, les autres à couper du bois, les autres à faire du charbon. Je leur dis qu'en France nous n'avions plus besoin du goudron du Nord ; qu'en fondant le nôtre à vases clos, suivant la méthode de Darrac, nous faisions maintenant du goudron aussi bon que le meilleur goudron connu dans le commerce. Je leur dis qu'on tirait un très-fort vinaigre de bois, en le brûlant, en le carbonisant dans une corne métallique ; que cette découverte était due à Lebon. Je leur dis qu'en France le bois était devenu si cher que nos physiciens, et, à leur suite, Curaudau, qu'ils ne connaissaient pas, mais qui était fort connu à Paris et ailleurs, avait imaginé des fourneaux économiques où, avec un morceau de bois pas plus gros que le poing, on cuisait cinq plats, où, avec une feuille de papier, on faisait chauffer un bouillon ; que Cuchet, fort connu aussi à Paris et ailleurs, mettant de même en prati-

que les découvertes des physiciens, faisait, avec du charbon réduit en poudre, des filtres, des fontaines dépuratoires, qui, dans le moment, changeaient l'eau la plus sale, la plus bourbeuse, en eau la plus belle, la plus limpide ; que le grand chimiste Berthollet conservait pendant les voyages de mer du plus long cours les liquides renfermés dans des futailles légèrement brûlées en dedans. Ces bons paysans de m'entourer, de manifester par leurs signes l'étonnement, la surprise, et peut-être même, si j'y avais regardé de plus près, l'incrédulité.

LES OUVRIERS EN ROSEAU.

Bon goût des Français, merveilleuse adresse des Russes ; voilà un proverbe à faire. Vous ne sauriez croire combien les Russes sont adroits : je leur tressai un de nos fauteuils d'été, un fauteuil tendu en roseau ; ils en tressèrent plusieurs autres et tous plus beaux que le mien.

LES OUVRIERS EN JONC.

Les Russes font nos coffrets, nos paniers, nos corbeilles en jonc ; ils les font mieux que nous.

Je leur enseignai à teindre le jonc, pour en faire des chaises comme les nôtres.

LES OUVRIERS EN PAILLE.

Je leur enseignai aussi, pour faire d'autres chaises comme les nôtres, à teindre la paille ; je leur ensei-

gnai à la tailler, à l'adoucir, à la tresser ; je leur enseignai à la blanchir par les acides, à en faire des chapeaux. Quelques jours après vous auriez vu mille élégantes têtes de jeunes Parisiennes se mirer dans les eaux du Volga.

LES OUVRIERS EN IVOIRE.

En Russie tout le monde est mal peigné, me disait un jeune fat; c'était, je crois, la seule observation qu'il avait faite en deux années sur les peuples de ce vaste pays. Elle est du reste vraie. Les Russes ne se servent en général que de peignes de corne ou de bois ; ils ne savent pas faire, ou ne font pas, ou ne font guère de peignes d'ivoire. J'ai d'ailleurs trouvé chez eux les instruments dont nos peigniers se servent, et notamment l'ingénieuse double scie avec laquelle on sépare les dents du peigne que le carrelet a marquées. L'art de travailler l'ivoire, qui, en France, s'il n'est mort, meurt dans plusieurs parties, n'est pas encore né chez eux.

LES OUVRIERS EN OS.

M. Bernard a continué : Vous savez aussi bien que moi, disais-je aux Russes, à combien d'usages dans les arts les os des animaux sont employés. Les Russes, comme s'ils l'avaient su, me aisaient tout en souriant un signe affirmatif, un si-

gne de politesse. — Vous savez que nous les tournons et que nous en faisons mille divers jolis petits ouvrages. — Nous les brûlons aussi pour en fabriquer du noir de fumée, de l'encre de la Chine. — Enfin, depuis les expériences de Cadet de Vaux (1), nous les cassons, nous les faisons bouillir, nous en faisons de la gélatine, qui, à défaut de viande, est fort bonne pour assaisonner la soupe et les légumes.

LES OUVRIERS EN CORNE.

Vous savez ou vous saurez, disais-je encore aux Russes, que nous amollissons, que nous fondons la corne, que nous la façonnons, que nous la limons, que nous la soudons, que nous la colorons. — Vous savez ou vous saurez qu'avec des dissolutions d'argent et d'acide nitrique, passées sur la surface aux endroits non enduits de vernis ou de cire, nous imitons la marbrure de l'écaille de tortue. — Je vous dirai encore qu'aujourd'hui notre Rochon, au moyen d'une châsse ou cadre, tendu de gaze métallique, plongé et replongé jusqu'à épaisseur convenable dans une cuve de colle de poisson, en tire des lames

(1) Cadet de Vaux, pharmacien en chef du Val-de-Grâce, inspecteur général de la salubrité, est l'un des hommes qui ont le plus contribué à populariser les notions de l'hygiène publique. On lui doit, entre autres, l'assainissement des hôpitaux et des prisons, et la suppression des cimetières à l'intérieur de Paris. Il s'est occupé, avec Parmentier, de la propagation des pommes de terre, de l'emploi des os dans l'agriculture et l'alimentation, de la fabrication des vins, et de la boulangerie. Né en 1743, mort en 1828.—L.

en feuilles de la plus grande dimension, qui ont la transparence des feuilles de corne, et qui, lorsqu'on les a vernies des deux côtés, en ont aussi la solidité.

LES OUVRIERS EN GRAISSES.

Je n'épargnais pas mes enseignements aux Russes ; je ne me lassais pas de les enseigner. Mes amis, nous remplaçons maintenant, dans la fabrication des savons, les huiles par les graisses. — Chaptal nous a appris, et je vous apprendrai si vous voulez, à les remplacer aussi par des rognures de peaux qui ne servent à aucun usage. — Dites ! mes bons hôtes, ne voudriez-vous pas, comme en France, purifier, par la chaux et l'alun, le suif de votre chandelle commune ? et, aussi bien que nous, avec de bon suif de mouton purifié par le nitre, le sel ammoniac, avec des mèches mélangées de coton et de lin légèrement imbibées de camphre, faire de la chandelle appelée économique ? Sachez aussi qu'aujourd'hui on parfume les suifs par une infusion d'herbes odoriférantes ; sachez encore qu'on blanchit les chandelles avec du sel marin oxygéné, ou que tantôt on les teint, ou que tantôt on les enduit d'un vernis de perle.

LES OUVRIERS EN PEAUX.

J'ai semé dans mes courses en Russie et notamment à Smolensk un assez grand nombre d'arts. Je

fus surpris dans cette ville et renfermé par l'hiver. Mon hôte, à qui j'avais enseigné à faire de nouvelle chandelle de Munich, c'est-à-dire de la chandelle fort grosse, à mèche de bois de sapin, recevait avec plaisir ses voisins qui venaient veiller. Il y avait beaucoup d'artisans, et, comme la ville est entourée de forêts ou de pâturages, il y avait surtout beaucoup d'ouvriers en peaux. Avant les contes de revenants, ordinairement de la même fabrique que ceux de France, nous parlions des arts du pays.

Les Russes se croient fort savants dans l'art de travailler les peaux (1) : ceux que je voyais aux veil-

(1) L'importante industrie de la tannerie n'a fait de notre temps, en France, que des progrès peu sensibles. On a essayé divers procédés nouveaux, qui n'ont donné que de médiocres résultats, et les anciennes méthodes sont encore généralement suivies. En voici l'indication :

La première opération du tannage consiste, quand la peau est encore fraîche, à la débarrasser du poil et à l'empêcher de se putréfier. On obtient ce résultat de trois manières : par *la chauffe*, pour les cuirs très-forts; ou bien par la chaux à l'état laiteux ; ou bien encore par la cendre des foyers.

La seconde opération consiste, lorsque le poil est enlevé, à plonger les peaux dans des cuves nommées *fossements* ou *bossements*, où elles plongent dans une eau qui contient du tannin en dissolution; elles gonflent au contact du tannin, et restent un mois dans les cuves.

La troisième opération consiste, quand les peaux sont sorties des cuves, à les placer dans des fosses de trois mètres de profondeur; sur chacune des peaux, rangées dans les fosses, on étend une couche de tan, c'est-à-dire d'écorce de chêne râpée, dont l'épaisseur varie suivant la force de la peau. Tous les trois mois, on renouvelle l'opération, et, après un an, le cuir, complétement modifié et imputrescible, passe aux mains du corroyeur, qui l'assouplit, enlève les rugosités, et lui donne le dernier degré de perfection.—L.

lées de mon hôte se glorifiaient. Ils me parlaient de leur tannage au sumac, à la noix de galle ; je convins avec plaisir que les cuirs de *Russie* étaient fort recherchés dans les marchés de l'Europe : ils se glorifièrent davantage.

Enfin, après avoir été forcé de les écouter encore longtemps, je pus leur dire qu'en France nous avions ajouté aux anciens moyens de débourrer et de gonfler les peaux la dissolution de la houille, la dissolution de la tourbe, la dissolution de l'acide sulfurique, l'étuve à la vapeur de ce même acide ; que nous avions ajouté aux anciens procédés du tannage celui de Séguin, le plus expéditif de tous, qui consiste à combiner le plus promptement possible les principes astringents du chêne avec la gélatine, la substance de la peau, en tenant dans une dissolution de tan les peaux placées verticalement et séparées l'une de l'autre.

Je pus aussi leur dire que Delvau faisait, que nous faisions des tiges de bottes sans couture ; qu'ils pouvaient en faire comme lui, comme nous, en dépouillant la jambe des animaux sans fendre la peau.

Ils ne m'écoutèrent guère quand je leur parlai de nos maroquins, de nos peaux chamoisées, imitant les diverses couleurs, les divers dessins coloriés des étoffes, les divers velours, et je ne sais même s'ils retinrent le nom du fabricant Dolfus.

Ils ne m'écoutèrent guère non plus quand je leur parlai de nos nouvelles reliures à dos brisé, de l'invention de Bradel ; de nos reliures gravées au fer sur le dos et sur les plats, teintes en jaune, en bleu, en rose, en vert, en toute sorte de couleurs, qui servent si bien, dans une nombreuse bibliothèque, à faire con-

naître au premier coup d'œil les divers ouvrages.

Mais ils me donnèrent une grande attention quand je leur dis qu'un de nos selliers, nommé Navarre, avait imaginé des arçons mobiles au moyen desquels il faisait des selles à tous chevaux.

Ils m'en donnèrent aussi une grande, une très-grande, quand je leur dis que nos cordonniers faisaient des souliers dont la couture ne pouvait pourrir, puisqu'ils étaient cousus avec du fil de fer assoupli, ou dont les diverses pièces tenaient avec les seuls clous.

Ils m'en donnàrent une bien plus grande encore et ils applaudirent quand je leur appris qu'aujourd'hui en France les femmes ne portaient plus les talons hauts, qu'elles n'y étaient plus sur un haut pied.

LES OUVRIERS EN CRIN.

Mes amis, leur dis-je un soir, vous avez du crin comme nous. Vous devriez bien, comme nous, le dégraisser, le teindre, le tisser, en faire comme nous, des meubles d'été, des fauteuils, des canapés à fleurs, à paysages. En France, Bardel a contribué à perfectionner cette nouvelle fabrication.

LES OUVRIERS EN CHEVEUX.

Jeunes filles, dis-je aux jeunes veilleuses, allons! venez, partons pour la France ! N'est-ce pas que celles qui êtes brunes voudriez peut-être avoir la chevelure

londe ? Eh bien ! le sieur Poitevin vous lui donnera
ette couleur, avec un peu de chélidoine et de safran;
t il donnera la couleur noire à la chevelure de celles
ui êtes blondes et qui voulez avoir des cheveux noirs ;
our cela il n'emploiera qu'un peu d'ébène et de mine
e plomb, mêlés à un peu de camphre, ou plus sim-
lement il se contentera de les peigner avec un pei-
ne de plomb. Si vous voulez, faites mieux ; livrez
os cheveux au sieur Lumont : il vous tondra, vous
aettra à la mode, vous coiffera d'une petite perruque
mèches flottantes, à tire-bouchons, avec ou sans
oup de vent. Ne craignez pas de passer pour vieilles;
n'y a chez nous que les jeunes femmes qui portent
erruque.

Et, dis-je aux hommes, vous qui avez passé cin-
uante, soixante ans, qui commencez à devenir chau-
es, qui êtes chauves, qui grisonnez, qui blanchissez,
enez aussi en France. Le sieur Rochefort a une col-
ection de têtes de bois de toutes les dimensions, où
ûrement le modèle de la vôtre se trouvera. Il vous
ient toujours toute prête une perruque faite au tour
le votre visage. Que si vous ne voulez qu'un toupet,
e sieur Berlandeux, rue du Pas-de-la-Mule, en fait
ressort et à jour, où seront très-artistement mêlés
es cheveux que vous avez avec ceux que vous n'avez
as.

LES OUVRIERS EN FOURRURES ET EN POILS.

On est fort habile en Russie dans l'art de préparer
es fourrures ; cela doit être : on en porte les trois
uarts de l'année. Quant à nous, il faut avouer que

nous n'y entendons plus rien : nous n'en portons plus.

Ah ! les mauvais chapeliers que ceux de ce pays-là! Quand je leur expliquai le procédé du secretage, qui n'est plus aujourd'hui un secret, car la dissolution de mercure dans l'eau-forte mélangée d'eau de puits, dont les fabricants, depuis quarante ou cinquante ans, arrosent le feutre des chapeaux de poil de lièvre, de lapin ou de castor, est connue de tout le monde, je m'aperçus qu'ils ne connaissaient que très-imparfaitement les autres opérations. Je leur fis, sans reproche, pendant plusieurs veillées, un bon cours de chapellerie, à la lueur de la chandelle à mèche de bois.

Les Russes filent, ainsi que nous, la bourre de vache.

Les Russes font aussi, comme nous, les brosses ; ils prennent des flocons de soies de porc, les plient en deux, en engagent la tête dans les rangées de trous d'une petite planche ou ronde ou carrée, suivant la forme qu'ils veulent donner à la brosse. Ils les y attachent par la ficelle passée dans le pli, les fixent par la colle-forte à la planche, qu'ils recouvrent d'un cuir.

Les Russes, comme nos jeunes gens du bel air, se lavent et se brossent les cheveux.

LES OUVRIERS EN LAINE.

Vous savez, continua M. Bernard, comme le printemps est long à venir de Montpellier à Mende ; il est encore plus long à venir de la Turquie dans la Russie.

Il vint enfin, et je pus continuer à parcourir les provinces et les ateliers.

Les laines russes ne sont pas mauvaises, et cependant les étoffes le sont, et, qui pis est, elles sont fort chères. C'est que les opérations de fabrique sont mal faites et ordinairement faites en petit, par conséquent d'une manière dispendieuse.

Je disais à ces bons artisans, qui, sous leur chapeau à pain de sucre, portaient une tête fort routinière :

Lavez vos laines sur le dos des brebis. — Dégraissez vos laines dans des lavoirs à cuves d'eau chaude, à cuves d'eau froide ; et à l'exemple de nos riches fabricants, faites venir d'Espagne des laveurs, surtout des tireurs de laine, des *triadors*. — Blanchissez vos laines avec de l'acide de sel marin oxygéné.—Cardez-les en grand avec la carde brisoire, la carde finissoire de Douglass ; et je leur en expliquai le mécanisme, ainsi que celui des autres nouveaux instruments, dont je leur conseillai l'usage. — Filez vos laines, non à la vieille manière, à la quenouille, au rouet, mais avec les nouvelles machines.

Collez les chaînes avec de la fécule de pommes de terre. — Élargissez vos métiers, vos ensouples ; tissez à la navette volante que l'Espagne a inventée, que l'Angleterre a perfectionnée.

Foulonnez vos étoffes, non, comme autrefois, avec la terre à foulon, mais avec une dissolution de potasse. — Lainez-les avec les chardons métalliques ou avec les nouvelles machines à lainer. — Tondez-les avec la machine de Leblanc-Paroissien, qui tond comme la main du tondeur. — Pressez-les au cylindre.

Appliquez, ainsi que Dobo et Richard, les machines du travail du coton à celui de la laine.

Imitez Delarue, Pélou, Lecamus, Grandin, qui ont succédé aux Pagnons, aux Rousseaux ; imitez, pour les draperies communes, Guibal ; et pour les draperies fines, superfines, parfaites, imitez Décretot, que tous les fabricants de la France imitent.

Ces braves gens-là voulaient d'ailleurs faire du casimir comme les Anglais. Comme les Anglais, vous ferez bien, leur dis-je ; comme les Français qui font comme Gensse-Duminy, vous ferez mieux. Le casimir, ajoutai-je, n'est qu'un drap fin, croisé, fait à trois marches, dont la fabrication a été portée d'Angleterre en France par Casimir.

Comment faire des schalls de Cachemire ? me demandèrent-ils un jour. Rien n'est plus facile, répondis-je, pour qui sait filer ses laines à une finesse du numéro 600, pour qui sait les tisser à marches plus ou moins nombreuses, suivant les dessins des diverses palmes, ou pour qui sait les imprimer avec des planches. Qui fait en France le mieux les schalls de Cachemire ? me demandèrent-ils. Ternaux, leur répondis-je ; quand il s'agit de la plus délicate, de la plus jolie draperie, Ternaux ! toujours Ternaux !

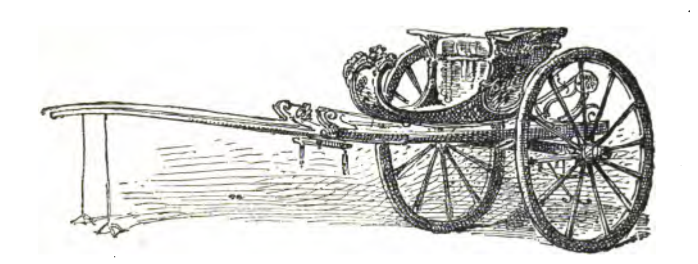
Mes amis, ajoutai-je, il nous prend quelquefois envie de faire nos draps comme les oiseaux font leur nid, de les feutrer, depuis que cette envie prit au chapelier Chartrain, il y a près de quatre-vingts ans. Ces draps, avec lesquels on peut faire des habits et des culottes sans couture, à la fabrication desquels on peut employer les laines les plus courtes, rejettent l'eau mieux que les draps tissés.

Braves Russes, leur dis-je encore, il me semble qu'il fait dans votre pays autant de froid qu'en France. Vous devriez bien avoir aujourd'hui, comme les Fran-

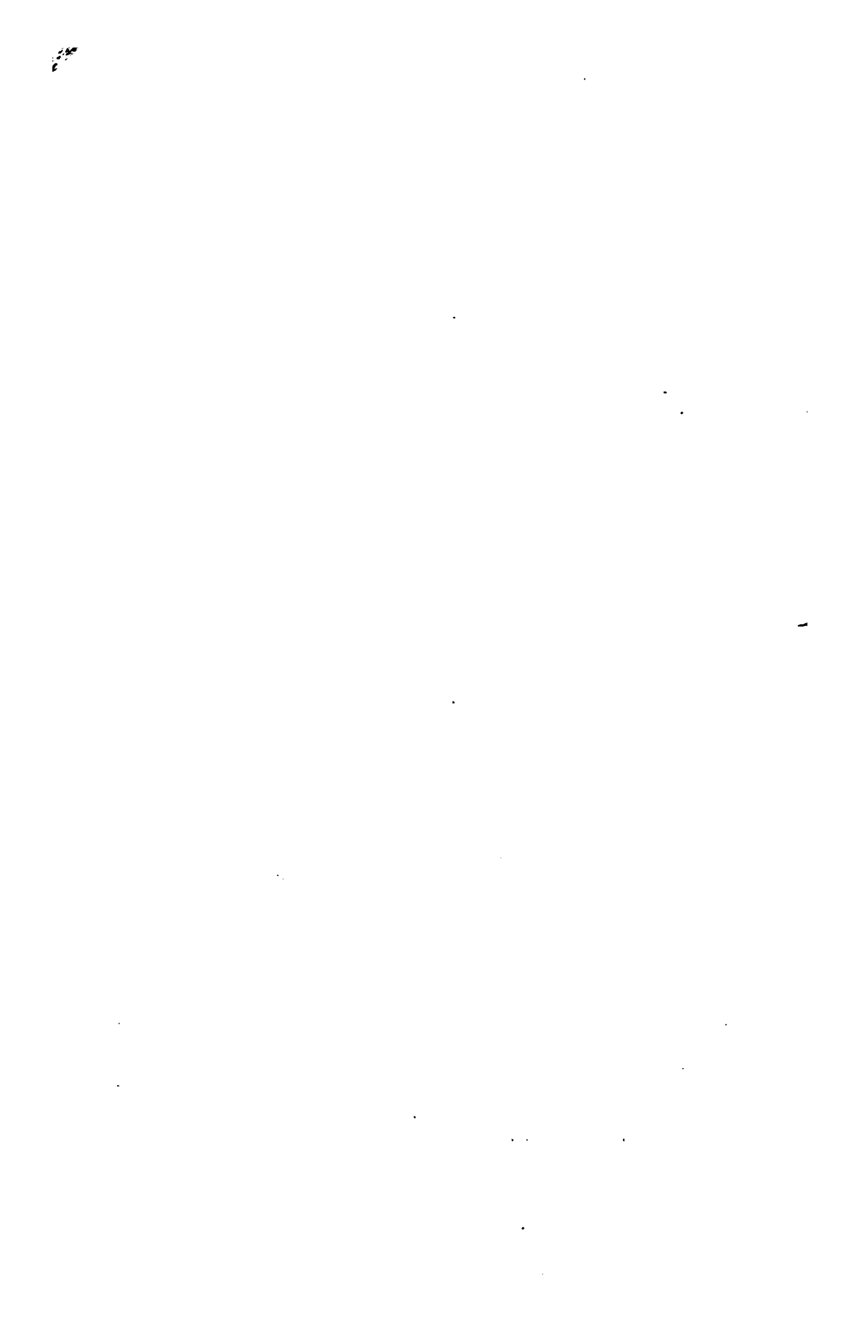
çais, chacun votre gilet de tricot; mais pour cela, vous devriez avoir votre bonnetier Mathis, qui ajoutât un nouveau mécanisme au métier à bas, au moyen duquel les becs des aiguilles se garnissent de laine cardée, et vous donnent de bons et chauds tricots fourrés ; vous devriez avoir aussi votre bonnetier Sarrazin, qui changeât le mécanisme de ce métier, et lui fît fabriquer des mailles fixes qui ne se défilent pas, bien que la maille précédente manque. Sans doute vous avez, comme partout, des chanoines ; mais vous devriez avoir aussi votre chanoine Moisson, pour simplifier le métier à bas, le débarrasser de six cents pièces et le rendre d'un meilleur service. En ma qualité d'artisan, je n'aime pas trop les beaux chanoines d'autrefois, s'ils ne sont chanoines d'Alais.

LES OUVRIERS EN SOIE.

Bien des gens, qui n'ont lu que de mauvaises géographies, continua M. Bernard, vous disent hardiment En Russie il n'y a pas de soie. Messieurs, il y en a, je vous l'assure. Nous avons des mûriers, les Russes en ont ; nous avons des vers à soie, ils en ont ; mais toutes leurs opérations sont antiques. Ils tirent la soie des cocons comme nous la tirions autrefois, en la faisant bouillir, tandis que nous la tirons aujourd'hui plus pure et plus blanche par le moyen de la vapeur de l'eau, nouvelle et mémorable invention de Gensoul. Nous la cardons, nous la moulinons, nous la filons, nous la tissons : ils la cardent, ils la moulinent, ils la filent, ils la tissent ; mais aujourd'hui



I. Cabriolet Louis XIV, 1759 (Cluny).
II. Tapissier du XVIIIe siècle, d'après Abraham.



nous sommes servis et par les mécaniques de Vaucanson (1), et par les nouvelles mécaniques de Bonnard, dont le fil est aussi fin que celui du ver à soie ; car c'est le même, c'est le fil élémentaire. Les gazes, les tulles de Bonnard, sont au plus haut point de finesse physiquement possible.

Les Russes ont un grand respect pour nos soieries. Comment faites-vous, me demandaient-ils, vos beaux velours à cinq, à six poils? Nous tirons, leur répondis-je, les poils des fils de chaîne en dehors ; nous y appliquons une réglette grillée, et nous les rasons. Outre ces beaux velours, ajoutai-je, nous en avons encore d'autres ; je pourrais vous parler de nos velours de filoselle ou basse soie, cardée avec les cocons, de l'invention et de la fabrication de Duperron; de nos velours de coton faits à la double navette volante, inventée par Sevenne, de nos velours de gueux, dont ici bien d'honnêtes gens se pareraient.

Les Russes ont encore un grand respect pour nos brocarts d'or et d'argent ; il me parut qu'ils ne connaissaient cependant pas les nouveaux brocarts sans envers de Camille Pernon.

Ils ne connaissaient pas non plus et je leur fis aussi connaître les nouveaux rubans veloutés de Dugas.

Est-il vrai, me demandait-on, que vous tissiez des tableaux de velours? — Rien n'est plus vrai ; Grégoire de Paris vous en fournira des grosses.

Est-il vrai que vous imprimiez des tableaux sur ve-

(1) Vaucanson, célèbre mécanicien, né à Grenoble en 1709, mort en 1782. Outre des automates, dont la célébrité est restée populaire, on lui doit un moulin à organsiner la soie, un métier à tisser les étoffes façonnées, et la chaîne qui porte son nom.—L.

lours? — Rien n'est plus vrai; Vauchelet vous en fournira des milliers de grosses.

Est-il vrai que Malié fasse le plus beau satin connu? — Rien n'est plus vrai.

Est-il vrai, comme un homme de votre nation nous l'a dit ces jours-ci, que vous fassiez de la soie avec des coques d'araignée? — Il est vrai que le président de la chambre des comptes de Montpellier, Bon, délassait ses yeux fatigués de chiffres à tirer des coques d'araignée cette fine soie, dont quatre-vingt-dix fils ne forment que la grosseur du fil de soie ordinaire. Du reste, ajoutai-je, vous saurez qu'il n'y a que les coques des araignées du Midi qui soient bonnes pour faire de cette espèce de soie, et que si vous voulez en faire, votre première opération devra être, avec la permission de l'Angleterre et de l'Europe, la conquête de Constantinople.

Est-il vrai, me demandait-on encore, que votre manufacture des Gobelins ait cessé de faire ses anciennes tapisseries, votre Savonnerie ses anciens tapis? Rien n'est plus vrai, leur répondis-je encore : car aujourd'hui les Gobelins, afin que les couleurs se conservent également dans toutes les parties de la teinture, n'emploient plus ou que la soie seule, ou que la laine seule ; car, d'après le nouveau mécanisme du directeur Guillaumot, la chaîne n'est plus enroulée sur l'ensouple ou le cylindre, derrière l'artiste, mais tendue devant lui comme la toile du tableau devant le peintre ; car les artistes ont cessé de ne tisser que des rois, des guerriers ou des pontifes ; car ils ont enfin peint sur leurs métiers des hommes de tous les états ; car aujourd'hui la Savonnerie emploie de meilleures matières, de meilleures mécaniques ; car

elle a renoncé à ses grands compartiments, à ses guirlandes géométriquement symétrisées ; car elle tisse maintenant des gazons, des prairies, des chaumes, des guérets, des bords de rivières, des rivages, des sables, des grèves, des coquillages, des planches, des parquets, des pavés ; car enfin elle représente, sur ses nouveaux tapis de pied, les divers objets qui s'offrent çà et là sous les pieds ; car aujourd'hui la Savonnerie s'est tirée de la vieille et séculaire routine. Vous voyez que rien n'est plus vrai, que les Gobelins, la Savonnerie, ont cessé de faire leurs anciennes tapisseries, leurs anciens tapis, mais ces deux plus beaux monuments de l'art du tissage ne peuvent périr en France tant qu'elle sera France..

Un jour ils me firent encore ces questions : Est-il vrai que notre noblesse de Pologne et de Russie porte beaucoup d'habits de soie de friperie française, que les juifs leur vendent comme neufs ? Il peut en être quelque chose, répondis-je : car un tailleur parisien, de ma connaissance, a reconnu ici des milliers d'habits qu'il avait vus aux Tuileries ; mais ajoutai-je, cela n'arrivera plus. — C'est donc que les juifs ne seront plus juifs? — Non, c'est que maintenant les Français ne portent plus que du drap et du nankin.

LES OUVRIERS EN COTON.

Et tout de suite je leur contai l'histoire d'un petit voyage que j'avais fait à Jouy-en-Josas. Je parlais dans un des plus riches ateliers de Moscou ; j'étais entouré des directeurs et des chefs ; toutes les navettes étaient suspendues. Les ouvriers, penchés sur

leurs métiers qu'ils avaient arrêtés, avançaient la tête afin de pouvoir mieux entendre.

Vous connaissez de nom, leur dis-je, la célèbre manufacture de toiles peintes de Jouy établie par Oberkampf (1); elle est située à quelques lieues de Paris. J'allai la visiter un beau jour de printemps. Les bâtiments ont trois cent soixante-six croisées, nombre des jours de l'année bissextile; et celui des gardiens chargé de conduire les étrangers vous en fait la remarque. Tous ces bâtiments sont propres, frais, simples; des portes carrées sans ornement, des fenêtres à cintre rond, tout unies : c'est le palais des arts mécaniques, ce n'est pas celui des beaux-arts. Voici dans quel ordre on me fit visiter la maison :

D'abord l'atelier de teinture : vous voyez des rangées de chaudières, disposées à droite et à gauche; les grandes chaudières sont chauffées par des conducteurs de vapeurs : ce sont de longs tuyaux de cuivre qui viennent d'un réservoir d'eau bouillante et qui les traversent et les chauffent; les petites sont assises sur des fourneaux où brûle du charbon de terre. Là comme ailleurs, les toiles reçoivent la tein-

(1) Oberkampf, né en Bavière en 1738, mort en France en 1815, a introduit en France la fabrication des toiles peintes dites *indiennes,* et y a établi la première filature de coton. La belle manufacture dont parle ici Monteil eut pour origine une toute petite maison du village de Jouy-en-Josas (Seine-et-Oise), dans la vallée de la Bièvre. Oberkampf s'établit dans cette maison avec un capital de six cents francs, sans ouvriers, et fit d'abord tout par lui-même. Quelques années plus tard, la manufacture était fondée, et le village, qui comptait à peine deux cents habitants, en compta bientôt plus de douze cents.—L.

ture par l'immersion qu'opèrent successivement des tournettes élevées au-dessus des chaudières.

Ensuite l'atelier d'impression : c'est là qu'on apporte les toiles qui ont été blanchies ou qui ont reçu un fond de couleur aux teintureries. On entre dans une vaste salle entourée de tables, où sont assis des hommes et des femmes. Chaque ouvrier tient à la main une planche de bois de cinq à six pouces en carré ; il en imbibe la gravure avec un tampon ou balle remplie de couleur, et ensuite, après l'avoir appliquée et ajustée sur la toile tendue devant lui, il la frappe d'une petite mailloche, et aussitôt il l'enlève. N'est-ce pas l'image de l'instruction sur la cervelle vierge, sur l'âme pure des enfants ? Mais il est encore, dans cette manufacture, un moyen d'imprimer bien autrement expéditif que la planche : c'est un cylindre gravé sur tous les points de sa surface, et qui en roulant imprime dans quelques minutes une pièce de toile.

L'atelier de peinture : les planches n'ont imprimé qu'une ou deux couleurs, et cependant il en faut mille autres pour parvenir à l'imitation de la nature ; il faut alors recourir au pinceau. Ce sont des femmes, appelées les *pinceauteuses*, qui le tiennent ; leur atelier est un des plus agréables à voir. Ce n'est pas un de ces ateliers de la rue Saint-Jacques de Paris, où trente petites filles de dix à douze ans barbouillent des images d'écran ou d'éventail ; ici ce sont de jeunes personnes, dans tout l'éclat de l'âge ; et, bon gré mal gré, votre attention se trouve partagée entre l'ouvrage et l'ouvrière.

L'atelier de lavage : quand on a fait une opération d'arithmétique, il faut faire la preuve ; quand on a

donné à la toile des couleurs destinées à supporter l'action de l'eau, il faut voir si elle la supporte. Cet atelier offre un long canal d'eau courante, bordé de roues en menuiserie légère. Les toiles sont enroulées sur ces roues qui, en tournant, plongent et replongent sans cesse leurs extrémités inférieures dans l'eau. Plus loin est un carré d'eau où une grande roue, faite en fortes planches d'environ quarante pieds de circonférence, renversée à plat sur son axe, et chargée de toiles qui viennent d'être trempées et retrempées, se meut lentement et présente successivement les divers monceaux de toile disposés d'espace en espace, dans l'intervalle de ses rais, à un battoir de huit ou dix pieds qui continuellement se lève et retombe.

Enfin l'atelier de pliage : les toiles ont supporté victorieusement l'épreuve de l'eau ; elles en sont sorties avec toutes leurs couleurs plus vives, plus nettes ; on les porte aux étendoirs, pratiqués dans de vastes combles où pourraient se mouvoir des bataillons d'infanterie. On les y fait sécher ; il ne manque plus que de les plier. On les descend à cet atelier où elles passent entre deux laminoirs de métal recouverts de drap, pour tomber parfaitement étirées, lissées et lustrées, dans les mains d'une femme qui les ajuste et les plie avec une promptitude et une adresse admirables. C'est la dernière opération : elles sont emmagasinées.

On compte environ douze cents ouvriers dans cette manufacture, qui habille cinq ou six cent mille femmes.

Voyez maintenant entrer dans une boutique cette jeune personne ; elle a deux ou trois écus de cinq

francs dans sa bourse, et elle demande hardiment quatre aunes de toiles de Jouy avec lesquelles elle se fait une robe dont la fraîcheur et l'éclat ternit les plus belles robes de soie des grandes dames. Les toiles peintes des autres manufactures ne sont pas plus chères.

D'où vient ce bas prix? Des progrès de l'art de la filature, du nouvel usage des machines anglaises, des mull-jenny, que nos fabricants ont d'ailleurs notablement perfectionnées. Il y a loin du rouet au mull-jenny, et même du mull-jenny anglais au mull-jenny français de Pouchet, de Calla et de Barneville, que le Lycée des arts a couronné. Ces ingénieuses machines donnent à chacun de nos ouvriers trente mains artificielles et rendent les marchandises trente fois moins chères.

Vous savez que pour classer les différents degrés de finesse des fils on prend une livre de chaque degré et qu'on en mesure le fil; nos machines donnent maintenant des fils des plus hauts numéros.

Plusieurs ouvriers de cet atelier russe me demandèrent si en France nous faisions des nankins. Comme à Nankin, répondis-je; c'est une fabrication de toile de coton, à pas simple, dont la nuance de jaune, autrefois si difficile, devient pour nous de plus en plus facile. — En faites-vous beaucoup? — Environ quinze cent mille pièces par an, depuis que nous n'en laissons plus entrer. — Qui fait le mieux en France les nankins? — Après Bucher de Strasbourg, c'est la belle demoiselle Sonthonax de Nantua.

En France, faites-vous de la mousseline? me demanda-t-on de toutes les parties de l'atelier. Imagi-

nez si j'eus plaisir à entendre cette question. Oui, nous en faisons, répondis-je avec un grand éclat de voix ; c'est un des nouveaux prodiges de nos arts ; et maintenant telle de nos élégantes qui croit porter de la mousseline de Pondichéry, de Karical ou de Madras, ne porte tout bonnement que de la mousseline de Tarare, fabrique de Montagrin et compagnie.

LES OUVRIERS EN LIN.

L'atelier se familiarisant de plus en plus avec moi, le tisseur, ou chef des opérations du tissage, m'interrompit pour me demander comment depuis peu nos délicates et blanche toiles de lin devenaient de plus en plus délicates, de plus en plus blanches.

C'est, lui répondis-je, parce qu'un de nos fabricants nommé Delafontaine a amené la filature du lin, comme on a amené la filature de la soie, au brin, au fil élémentaire. — C'est parce qu'un autre fabricant, nommé Philippe de Girard (1), en trouvant le moyen de

(1) Philippe de Girard, célèbre ingénieur, né dans le département de Vaucluse en 1775, mort en 1845. En 1806, il inventa les lampes hydrostatiques à niveau constant, les globes à verres dépolis, et les machines à vapeur à détente dans un seul cylindre. En 1810, il concourut pour le prix d'un million, fondé par Napoléon en faveur de la personne qui trouverait le moyen de filer le lin à la mécanique. Il fonda, en 1812, une manufacture de ce genre à Paris; mais les juges du concours lui refusèrent, pour les motifs les plus mesquins, la récompense promise. Les Anglais s'emparèrent de la découverte, et en tirèrent des millions de bénéfice. Philippe de Girard fut bientôt appelé par Alexandre Ier, et fonda, près de Varsovie, une fila-

décoller le gluten de la plante formée des brins élémentaires, a facilité la filature, à laquelle on a pu dès lors appliquer des mécaniques qui filent mieux que les fileuses. — C'est parce qu'avec l'acide de sel marin oxygéné nous blanchissons le lin aussi bien que le coton et le chanvre.

Eh ! comment faites-vous, continua-t-il, pour ouvrer si artistement vos toiles, de manière à y représenter de grandes scènes ? car nous ne connaissons point, par nos gazettes, votre prise de la Bastille, votre serment du jeu de paume, votre fédération du Champ-de-Mars, mais seulement par vos serviettes et par vos nappes. C'est que notre tissage, lui répondis-je, est devenu plus savant, plus hardi ; mais quelquefois, ajoutai-je, nous faisons encore mieux, ou du moins plus vite : car, au lieu de tisser longuement et péniblement ces diverses scènes et bien d'autres de ce genre, nous les imprimons sur la toile ; nous imprimons même des cartes de géographie sur les fichus, sur les mouchoirs ; aujourd'hui la plus pauvre femme peut porter la France, la Russie à son cou, et même la terre sur ses épaules.

Maintenant, dans le moment où je vous parle, a ajouté M. Bernard, il me revient une observation que je fis alors ; je la fais encore : cet atelier, ainsi que les autres ateliers russes, n'était pas aéré, il me semblait être dans des ateliers français. En vérité les propriétaires, les directeurs de fabriques de tous les pays ne voudront-ils jamais savoir, même pour

ture, autour de laquelle se forma une petite ville, qui fut nommée *Girardof*. Il revint en France en 1844, et la récompense promise par Napoléon allait lui être décernée, lorsque la mort vint le surprendre.—L.

leurs intérêts, que le renouvellement de l'air est nécessaire à l'entretien des forces des ouvriers, et que, suivant Priestley, chaque homme use trois pintes d'air par minute? L'abbé Richard a fait, il y a je crois trente ans, une histoire de l'air en dix volumes; et tout n'y est pas, puisqu'il n'y a pas dit que l'air vicié était le plus lent, mais le plus redoutable, mais le plus universel poison.

LES OUVRIERS EN CHANVRE.

Je m'égarais souvent en Russie ; il était bien difficile que ce fût autrement. Aux environs de Novogorod, je fus remis dans mon chemin par des femmes qui étaient sur le bord d'un ruisseau à rouir du chanvre; en récompense, je leur enseignai à le rouir en deux heures, en le mettant dans une cuve remplie d'eau chaude mêlée de savon : c'est, comme vous savez, la nouvelle méthode de Bralle. — La machine à teiller le chanvre, composée de cylindres dentés de l'invention de Molard, ne me paraît pas mauvaise, non plus que la machine à le sérancer inventée par Guyot. J'ai laissé dans ce pays le dessin de l'un et de l'autre, avec des notes explicatives. — J'ai laissé aussi celui du métier de Queval, où l'on fabrique de la toile de neuf, dix pieds de large, d'un tissu ou moins ou plus serré, parce que le mécanisme permet de frapper à volonté chaque fil de la trame, d'un, de deux ou de trois coups de chasse.

A Novogorod, je fis la connaissance d'un marchand russe qui avait un de ces cartons de petits échantillons d'un pouce de long de toutes nos diverses toiles.

Il donnait avec raison la préférence à celles du célèbre fabricant Cretonne. Fil rond, fil égal, fil de la plus grande blancheur, il lui trouvait toutes les qualités désirables. Je me gardai bien de ne pas être de son avis.

LES OUVRIERS EN TEINTURE.

Il avait aussi un autre carton d'échantillons de nos diverses étoffes de soie, de laine et de coton ; il en admirait les couleurs ; je me gardai bien de ne pas les admirer. Quel beau bleu ! me disait-il, qu'il est foncé, égal, pur ! C'est, lui répondis-je, le bleu-Raymond ou le bleu de Prusse, que, par le moyen de l'alcali volatil, Raymond est parvenu à fixer sur la soie. — Et ce beau rouge-écarlate, est-ce l'écarlate-Julienne ! — Julienne, célèbre teinturier du faubourg Saint-Marceau de Paris, a donné son nom à l'écarlate du dix-septième siècle ; mais l'écarlate du dix-huitième siècle est l'écarlate-Gonin, du nom de cet habile teinturier, qui vient de nous apprendre à tirer la cochenille de la garance, à sublimer, pour ainsi dire, la garance, comme on nous avait déjà appris à sublimer le pastel, à en tirer l'indigo. — Ce beau vert me paraît un vert tout nouveau. — Il l'est : c'est le vert-Widmer, ou le vert que Widmer a nouvellement appliqué à l'impression. — Les belles couleurs que les nouvelles couleurs françaises ! ne cessait de répéter ce marchand russe. Oh ! lui dis-je, vous êtes étonné ! si vous étiez en France, vous y verriez que nos teinturiers y sont maintenant chimistes ; que nos chimistes y sont souvent teinturiers. Lisez le Traité des tein-

tures de Berthollet, la Chimie appliquée aux arts de Chaptal, les Annales de la chimie, les Mémoires de l'Académie des sciences. Nos chimistes, continuai-je, ont changé l'art de teindre. Le chimiste suédois Scheel avait dit : Puisque l'action de l'air détruit les couleurs, l'acide de sel marin oxygéné, qui en contient la partie la plus active, doit décolorer les végétaux; véritablement il les avait décolorés avec cet acide, mais son raisonnement s'était arrêté là. Notre Berthollet le continua et dit : Puisque cet acide décolore, il doit blanchir, et véritablement, avec cet acide, Berthollet blanchit le coton, le chanvre, le lin. Chaptal continua encore ce raisonnement et dit : Puisque cet acide blanchit les substances végétales, il doit les blanchir dans quelque état qu'elles soient, et véritablement il blanchit avec cet acide la pâte du papier. Il le continua encore et dit : Cet acide doit probablement blanchir aussi un grand nombre d'autres substances, et véritablement il blanchit, avec cet acide, la cire, le suif. Il continua encore ce raisonnement et dit : Cet acide doit conserver son action dans l'état de vapeur, et véritablement il blanchit le linge avec la vapeur de cet acide. D'autres chimistes ont continué ce raisonnement, d'autres le continueront encore ; les arts, les progrès des arts, ne sont que des déductions, des raisonnements justes. — Mais, me dit le marchand russe, quel rapport a cette découverte avec la teinture ? Blanchir n'est pas teindre. — Certes si, lui répondis-je, c'est teindre en blanc; mais ce n'est pas là, ajoutai-je, le grand changement que, par le blanchiment à l'acide, les chimistes ont opéré dans l'art des teintures ; le voici : les étoffes, les toiles ainsi blanchies, sont par-

faitemeut purgées, parfaitement préparées à recevoir les matières colorantes ; de là ces belles nouvelles couleurs, qu'on a d'ailleurs mieux fixées par cette grande quantité de mordants et de réactifs tout récemment découverts. Cela est si vrai, que, vers le commencement de ce siècle, notre gouvernement promettait des récompenses, des pensions, à une demoiselle Gervais et à sa famille, pour la communication du secret de teindre en rouge le coton, et que, plus tard, pour le même objet, les états de Bretagne firent venir des teinturiers d'Andrinople. Vous le voyez, que de dépenses, que de peines, pour une seule des nombreuses couleurs qu'aujourd'hui nos chimistes donnent si facilement et mieux !

LES OUVRIERS EN PAPIER.

Les Russes croient que s'ils avaient nos chiffons ils feraient nos beaux papiers de tapisseries. Mais, leur disais-je, vous n'en êtes pas, à beaucoup près, au point où en était Réveillon, du faubourg Saint-Antoine, quand, au commencement de notre révolution, l'incendie et le pillage de sa manufacture suspendirent les progrès qu'il avait fait faire à l'art. On avait déjà alors les papiers rehaussés d'or et d'argent, les papiers damassés, les papiers veloutés. Nous y avons ajouté les papiers tontisses à ornements de laine hachée ; et depuis l'invention de la machine à papier de Robert, dont les feuilles sont d'une dimension indéterminée, nous y avons aussi ajouté les grandes tentures de papiers-décor, qui tapissent

tout un côté de chambre ou de salle ; qui, par la correspondance de leurs représentations bocagères ou monumentales, produisent d'admirables effets de perspective. Nous y avons surtout ajouté les nouveaux papiers de Prieur (1), si solidement, si vivement coloriés, qu'ils rajeunissent, renouvellent, égayent, et j'ajouterai, éclairent l'intérieur des plus noires, des plus vieilles maisons.

Les Russes croient aussi que s'ils avaient nos chiffons blancs et fins ils feraient d'aussi beau papier à écrire que le nôtre. Mais, leur disais-je, vous n'en êtes pas même où en étaient les pères, pas même où en étaient les grands-pères de nos célèbres et anciens fabricants, les Montgolfier, les Johannot, d'Annonay ; comment feriez-vous donc leurs nouveaux papiers satinés, leurs nouveaux papiers vélins ?

Que cette longue, large Russie, est sauvage ! et cependant que de métiers ! que d'arts ! Qu'il me tardait de tout voir, et quand j'eus tout vu, qu'il me tardait de tout dire !

(1) Prieur Duvernois, dit de la *Côte-d'Or*, membre de la convention, du comité de salut public, et du conseil des Cinq-Cents, eut une grande part à l'établissement du traité des poids et mesures, et à l'adoption du calcul décimal. On lui doit d'excellents mémoires sur les mathématiques, la physique et la chimie. Rentré dans la vie privée, en 1798, il établit, en Bourgogne, une manufacture de papiers peints. Né à Auxonne en 1763, mort en 1822.

LE GREFFE DES APPRENTISSAGES.

Nous étions seuls aujourd'hui, et comme si M. Bernard fût venu, notre Armand s'est tout à coup pris à l'interpeller : Monsieur Bernard, vous ne vous êtes pas vanté de tout ; nous savons qu'un certain jour les Russes, assemblés sur la place d'un de leurs villages de bois et de chaume, vous dirent : Notre pays est tout rempli de meubles faits dans le vôtre ; nous voudrions bien savoir qui les fait et connaître un peu vos artisans. La réponse que vous leur fîtes, monsieur Bernard, devait être simple et même assez courte ; mais il vous plut qu'elle fût d'abord imprudente, et qu'ensuite vous dissiez ce qu'on ne vous demandait pas, pour en venir enfin à ce qu'on vous demandait. Russes, braves Russes, leur dites-vous, Dieu vous préserve de la famine, des maux de dent ; mais que Dieu vous donne notre première révolution sans autre ! Avant notre révolution, quand nous faisions un maître artisan, nous y mettions autant de façons que pour un docteur en droit ou un docteur en théologie. Vous devez vous souvenir que, par hasard, par grand hasard, un papa, ou prêtre grec du rite latin, se trouva là ; les mots de docteur en théologie redoublèrent son attention, ce qui redoubla l'attention générale.

Hommes des villages, hommes des villes, leur dites-vous, si en France vous vouliez, avant le 14 juillet de notre célèbre année 1789, que vos fils fussent artisans, eh bien ! chacun d'eux devait, par acte inscrit au greffe des apprentissages, donner de

son argent quatre, six, douze, quatorze cents francs, et de son temps, trois, quatre, cinq, six ans, après lesquels il recevait, avec son salaire journalier, le beau titre de compagnon, en même temps qu'il restait plus ou moins de mois ou d'années, dernier, avant-dernier, second, premier garçon de la boutique, où le maître, qui portait l'antique titre de bourgeois, citoyen de la cité, s'asseyait sur une plus haute forme, sur un petit trône dominant les siéges inférieurs. Vous voudriez savoir si ces nombreux petits rois avaient des marques distinctives. Oui, certes, ils en avaient ; mais ce n'était pas, il s'en faut, celles de nos premiers rois francs : car leur tête était rasée, et lorsque vous entriez dans une boutique, vous vous adressiez toujours à la tête portant perruque, bien qu'elle fût souvent la plus jeune. De même que, dans la boutique, la perruque marquait la hiérarchie parmi les ouvriers, la forme de la perruque la marquait, au dehors, parmi les métiers différents. Parliez-vous à un maître dont la perruque n'était terminée que par un seul tour ou boucle simple de cheveux, vous parliez à un maître cordonnier ou à un maître tailleur ; parliez-vous à un autre maître qui en eût deux, vous parliez à un orfévre, à un horloger ; à un autre maître qui en eût trois, c'était à un maître fourreur, à un maître apothicaire. Le perruquier, le plus spirituel, le plus espiègle des artisans, qui d'ailleurs faisait les perruques les plus honorables, frémissait de voir son visage emprisonné dans une perruque à deux simples tours ; aussi, dès que la mode des bourses à cheveux vint, s'empressa-t-il d'adopter les perruques à bourse.

Quand Salomon vit sortir de la chapelle des cor-

donniers les confrères du grand saint Crépin, c'est-à-dire les maîtres, ensuite les confrères du petit saint Crépin, c'est-à-dire les garçons, il fit le proverbe : Vanité des vanités !

Dans plusieurs villes, les cordonniers, sous le nom de frères cordonniers, s'étaient pour ainsi dire cloîtrés ; notre langue aurait pu conserver le vieux mot monastérisés. Ils portaient un manteau noir, et, ce me semble, une espèce de rabat de toile blanche. L'Assemblée constituante, avant de détruire cette république laborieuse, industrieuse, sobre, eût dû y regarder à deux fois ; elle n'y regarda pas à une, elle ne vit point que par leur vie réglée, chrétienne, ces bons frères étaient l'exemple, le modèle des nombreux et souvent indisciplinés gens du métier.

J'ai parlé des trônes et des rois qu'on voyait dans ces rangées de boutiques qui bordent les rues ; mais parmi ces trônes, ces rois, il y avait un trône plus élevé sur lequel s'asseyait le roi des rois, le garde, le grand garde, le garde général. Les gardes, lorsqu'il n'y avait pas de prud'hommes, étaient les juges ordinaires, conservateurs, policiels, des artisans, juges jugeant toujours expéditivement et en connaissance de cause. Aujourd'hui ces procès sont portés devant les municipalités et les tribunaux de commerce, qui se coudoient pour savoir à qui jugera.

Il faut maintenant vous dire, bons Russes, qui désirez de bien connaître nos artisans, que, parmi cette longue série de corps de métiers, il y avait des arts qu'on pourrait nommer arts féminins, où, à l'imitation des arts virils, étaient aussi des gardes-jurées, des maîtresses-jurées, des adjointes, des locataires : car vous saurez encore que, dans certains métiers,

celui de perruquier entre autres, le métier, ainsi qu'une charge de magistrature, était transmissible; les héritiers vendaient les lettres anciennement concédées, ou quelquefois les louaient.

Le programme de la réception des aspirants dans les arts virils, dans les arts féminins, était souvent comique, et souvent l'exécution en était plus comique. Vous entriez dans une grande chambre, et, s'il s'agit d'une ville de premier ordre, vous entriez dans une grande salle bien vaste, et cependant bien pleine. On va recevoir un tailleur : le récipiendaire a répondu à toutes les questions sur les qualités des draps, des décatissages, les fraudes des tisserands, des drapiers, à toutes les questions sur tous les genres de coupe, de couture; le maître-garde ou le maître-syndic, le président, qui a pris un air d'importance, un air de bourgeois, de rentier, d'avocat, de noble, fait semblant d'entrer; il s'adresse au récipiendaire : — Monsieur le maître, j'ai besoin d'un habit noir, d'un habit galonné, d'un habit brodé. Le récipiendaire, qui a rendu un salut profond pour un salut fort leste, répondant à l'examinateur, lui dit, en employant les mots les plus polis de notre langue : — Monsieur, vous avez une difformité de taille, vous avez une épaule plus haute que l'autre, vous avez une bosse; monsieur, vous êtes cependant bien fait : car, si je sais mon métier, dans quelques heures vous aurez un habit qui vous fera trouver bien fait. Monsieur, vous êtes vieux, vous voulez être jeune, c'est juste : je vous ferai un habit qui va ramener votre taille au bel âge. Monsieur, vous êtes jeune, vous voulez paraître mûr, âgé, apaiser un oncle, un père, un beau-père : je vous ferai un habit mûr, pour ainsi dire âgé.

Ensuite je tire ma mesure de papier, de parchemin ou de vélin, et je prends respectueusement les dimensions des diverses parties de la personne, et, à chaque entaille, coche ou coup de ciseau, je fais une petite inclination ou petite révérence, sans regarder si on me la rend. Ensuite, la mesure prise, je plie le drap dans ma toilette ; je l'emporte et je m'en vais. Messieurs, continue le récipiendaire, j'épie surtout les nouvelles modes : car les nouvelles modes nourrissent nos femmes, nos enfants, donnent le mouvement à nos ciseaux et à nos aiguilles.

Mes amis les Russes, nous avons passé dans une autre salle ; celle-ci est peinte de grandes fleurs de lis jaunes sur un fond bleu, comme les murs d'un prétoire. Nous sommes dans la salle de réception des maîtres perruquiers. Au milieu est assis un gros homme : c'est un maître ; il a bien voulu prêter sa tête et sa chevelure, pour ne pas introduire un profane qui pût divulguer le secret de la séance. A quelques pas est le lieutenant ou sous-lieutenant du premier barbier du roi, le haut magistrat du métier ; il est en même temps valet de chambre, barbier ordinaire et extraordinaire de Monsieur ou de monseigneur le comte d'Artois ; aussi est-il en habit noir, chapeau à plumet, épée à brillante poignée d'acier. Il préside. Le fer à friser ! dit-il au récipiendaire, vêtu d'un bel habit sur lequel est tendu un peignoir blanc, propre, ayant manches et larges poches. Le fer est-il chaud ? — Oui, monsieur. — Faites, défaites les papillotes ! Voyons d'abord la grecque ! Où est le coussinet en fer à cheval pour soutenir la chevelure? —Le voilà.—Et pour y attacher les épingles noires, les épingles doubles? — Les voilà. —Faites vos boucles!

Faites-les à la montauciel, en aile de pigeon.—Les voilà. Je me souviens, messieurs les Russes, je me souviens que, lorsque j'étais étudiant en droit, là en était la frisure. Vint la révolution, qui dépoudra toutes les têtes ; mais au 9 thermidor la poudre reparut. La coiffure à l'enfant, les cadenettes, les oreilles de chien, assortirent successivement les habits carrés ; et maintenant, au moment où je vous parle, la poudre vient encore de disparaître. Je ne sais, ou plutôt je sais pourquoi, la nouvelle monarchie qui semble éclore n'en veut pas. La coiffure annelée, la coiffure à la Titus, il faut en convenir, est véritablement impériale.

J'ai été à même d'entrer dans les diverses réunions ou divers bureaux d'arts et métiers ; j'ai vu faire toutes sortes de maîtres. J'ai assisté à des réceptions très-savantes, comme celles des horlogers, qu'on interrogeait sur la pondération, l'élasticité des corps, sur les forces mouvantes. D'autres m'étonnaient par leur magnificence ; telles étaient celles des orfèvres, des brodeurs en paillettes, en perles fines. Toutes ces réceptions, quelque simples qu'elles fussent, offraient des scènes très-variées. Je me rappelle surtout avec grand plaisir celles des maçons, des charpentiers, des menuisiers, des cordonniers. Je me demande, sans pouvoir me répondre, comment, parmi nos désœuvrés de gens de lettres, il n'est venu à la tête de personne de faire un recueil de tableaux de réception des maîtres, précédés ou accompagnés de notices historiques, encore moins de faire l'histoire des corps de métiers. Ce n'est pas qu'à cet égard on n'ait quelquefois, par échappées, pris les devants ; mais les imitateurs ont aussitôt servilement suivi les

vestiges qu'ils ont trouvés et qu'ils ont déformés par leur grossière et lourde chaussure. Ah ! le plagiat est un vol, et le vol chez vous, sous quelque nom que ce soit, est puni du knout. Heureux Russes ! heureux Russes !

Que les historiens qui dans les âges futurs voudront faire l'histoire des arts sachent ceci : les artisans ont été moins honorés dans notre philosophique dix-huitième siècle que dans aucun autre : car, même dans l'Encyclopédie, on ne parle jamais d'eux qu'alors seulement qu'ils ont les outils à la main ; car le sans-culotte Diderot, qui était fils d'un coutelier de Langres, qui était auteur de tant d'articles sur les arts, ne s'est pas allié aux artisans, et a fini, comme Voltaire, par s'allier aux comtes et aux marquis.

Cependant faut-il leur dire aussi que de nos jours nous avons vu trois princes en même temps porter la couronne et ceindre le tablier : le grand Peters (1), qui a illustré le chantier de Saardam ; Joseph II, qui sans doute chez lui comme dans les auberges de France faisait lui-même la cuisine : allez à Paris le demander au maître du premier hôtel de la rue de Tournon, à droite, en entrant, du côté du Luxembourg, allez le demander aussi à l'aubergiste du port de Cette, de qui je le tiens ; et Louis XVI, qui reliait, qui forgeait ; qui reliait, à telles enseignes que j'ai

(1) Il s'agit ici du czar Pierre le Grand, élevé au trône de Russie en 1669. Pierre visita les nations policées de l'Europe pour s'initier à leurs sciences et à leur industrie. Il se rendit en Hollande, en 1697, et se fit inscrire sous le nom de Peters Michaïlof dans les chantiers de Saardam, où il travailla comme simple charpentier pour apprendre la construction des navires. Il visita la France en 1717 et mourut en 1725. — L.

trois volumes in-quarto, maroquin noir, reliés incontestablement de sa main ; qui forgeait aussi, à telles enseignes encore qu'étant allé à Fontaine-le-Port, près Melun, on m'offrit de me vendre un joli petit clos de vignes, avec une maisonnette renfermant la forge où, dans ses vieux jours, venait encore s'exercer l'ancien maître serrurier instructeur de Louis XVI. Il y avait lieu de s'étonner, et je m'étonnai d'abord que, dans les dernières années de la vie si infortunée de ce prince, on ne l'ait pas engagé à aller publiquement forger au faubourg Saint-Antoine ; on craignait peut-être que quelqu'un dît : Ah ! sans doute, il forge ; mais il forge nos fers !

Qu'on réfléchisse bien avant de me faire d'autres objections ; qu'on ne me dise pas que les écoles des métiers ont été nouvellement établies, car je répondrais qu'elles datent au moins du seizième siècle, que celles que nous venons d'établir sont ridiculement placées, qu'elles devraient l'être à Lille, à Paris, à Lyon et à Toulouse. D'ailleurs ces grandes écoles en ont-elles produit de petites plus à la portée de nos jeunes artisans ?

Oui, dirai-je encore à notre dix-huitième siècle ; oui, vous avez élevé dans l'ancienne abbaye de Saint-Martin, le temple des arts, le Conservatoire ; mais c'est un feuillet de l'histoire actuelle, qui n'est pas précédé des feuillets des âges précédents. Vos charrues, vos faux, sont-elles précédées de charrues, de faux du moyen âge ? Autant j'en dis pour tous les instruments, pour tous les outils d'art, pour toute l'historique succession de leurs produits : où sont les meubles, les habits de nos ancêtres ? Ah ! j'ajouterai surtout que la justice et la reconnaissance cher-

chent inutilement, sur des cartouches du plat des murailles, les noms des inventeurs des arts, des méthodes, des perfectionnements, les noms de tous les grands artisans (et c'est, je crois, pour la première fois que ces deux mots se joignent), les noms de ces grands artisans qui ont décoré, enrichi et illustré la France.

Oui, oui, dirai-je aussi aux avocats du dix-huitième siècle, vous avez institué l'exposition du produit des arts; mais est-elle annuelle, ou du moins bisannuelle? mais y a-t-il des croix attachées aux prix, ou quelque signe qui brille perpétuellement sur la poitrine des vainqueurs? car leurs marteaux et leurs limes ont vaincu des milliers de marteaux et des milliers de limes.

Sans doute aussi vos brevets d'invention, s'il ne fallait remplir d'argent la main du fisc, et s'il ne fallait en remplir d'autres, vos sociétés d'encouragement, si elles étaient plus nombreuses, pourraient être, mais ne sont pas, du moins encore, de bonnes institutions.

N'êtes-vous pas assez convaincus que notre philosophique dix-huitième siècle n'a pas honoré les artisans, écoutez ce notaire : Par-devant nous ont comparu M. Denis, marchand tailleur, et M. Simon, marchand cordonnier. Un graveur porte à un horloger son adresse gravée sur une carte. L'horloger est d'abord tout content, et sourit de voir son nom encadré dans des guirlandes de grandes et de petites fleurs; mais bientôt ses yeux s'irritent, s'allument; il lit : Gautier, horloger, rue... On trouve chez cet artisan... Artisan? aveugle! — Monsieur, j'ai lu comme cela. — J'avais écrit, et vous auriez dû lire artiste!

Mais vous, monsieur, êtes-vous artiste ou artisan? — Monsieur, tout le monde sait qu'un graveur est artiste.—Eh bien! monsieur, sachez que l'horloger est cent fois moins artisan et cent fois plus artiste. L'orfèvre, le fourreur, sont à cet égard encore plus chatouilleux; le luthier, le relieur, encore plus. Allez dire au pâtissier, au cuisinier, qu'ils sont des artisans, et vous verrez quels plats ils vous serviront. Depuis que le droguiste s'est fait apothicaire, médecin, il n'y a pas moyen de composer avec lui; il y en a encore moins à composer avec les femmes : dire à une lingère, à une brodeuse, qu'elles sont artisanes, c'est vouloir se faire arracher les yeux et la langue.

L'homme de lettres, aussi chatouilleux pour son ami que pour lui-même, masque aussi le nom d'artisan. Ce célèbre auteur, dit-il en parlant du père de son ami, est le fils d'un honnête maçon, d'un honnête charpentier : honnête est une injure à ces honorables et nobles noms d'artisan.

Nos pères étaient, je vous assure, bien plus révérencieux; aux quatorzième, quinzième siècles, et aux siècles suivants, c'était sous les drapeaux ou bannières des artisans que tous les habitants des villes étaient classés.

Ah! dirai-je aux artisans, n'ayez donc plus peur de votre nom d'artisan; n'ayez donc plus peur du nom de boutique; ne l'appelez plus magasin.

Du reste, on ne peut se dissimuler que maintenant, dans les classes inférieures de la nation française, il n'y ait une générale tendance vers la dignité; c'est du moins incontestable pour les villes : tant mieux, et plût à Dieu qu'il en fût de même pour les cam-

pagnes, et qu'ainsi que parmi les artisans des villes, on n'entendît parmi les paysans que les mots de monsieur, madame, mademoiselle.

Contestez encore, j'en dirai davantage. Obstinez-vous à soutenir que notre dix-huitième siècle a honoré les artisans, je rappellerai que les jésuites, qu'on n'accusera pas sans doute de méconnaître ni leur monde ni leur temps, ont eu dans leurs maisons, jusqu'à leur destruction, deux congrégations, la congrégation des messieurs, la congrégation des artisans. Je ne sais trop ce qu'il fallait pour être de celle des messieurs, mais je sais bien qu'il fallait ne pas être artisan.

Quand notre révolution vint, les artisans étaient aux prises avec la féodalité. Le seigneur de Bellombre, à qui un verrier était tous les ans obligé de faire hommage d'un beau verre de cristal, avait tiré la verrée de vin que de son côté il était tenu de lui donner ; mais il fut obligé de la boire, car le verrier, entendant les acclamations générales de la liberté, ne passa pas le pont-levis, et remit le verre dans son chariot.

Les artisans étaient aussi en même temps aux prises avec les officiers de la couronne. Les boulangers, qui devaient payer au grand-chambellan un droit assez considérable, étaient fort en peine le 13 juillet 1789 ; le 14, ils ne durent plus rien.

Quand notre révolution vint, elle s'imprégna de l'esprit du jour, de l'esprit de destruction entière, et déchira tous les statuts des artisans. Mais qu'avaient donc fait ces statuts ? Ah ! ils étaient du treizième siècle, et ils portaient que chaque corps de métier se rattachait ses membres par des liens

religieux ; que ceux qui étaient en bonne santé devaient contribuer à une mense destinée à secourir les confrères malades ou tombés dans la pauvreté. Ils portaient qu'il fallait donner quelque argent aussi pour faire chanter des offices à la chapelle ; quelque argent aussi pour entretenir, par quelques galettes, quelques verres de vin, la confraternité. Charles le Sage y avait mêlé les jeux guerriers de l'arc, de l'arbalète ; François 1er, ceux de l'arquebuse. Au feu ! au feu ! dit notre Assemblée constituante, qui sans doute sut beaucoup, mais qui, dans sa patriotique irritation, ne sut pas toujours mettre à profit les matériaux, réparer, rectifier, refondre ; et depuis, les artisans vivent isolés, dénués d'assistance.

Toutefois cette nationale auguste Assemblée nous a, en quelques six lignes, fait volontairement mille fois plus de bien qu'involontairement elle a pu nous faire de mal. O Russes ! ô mes amis ! ne craignez pas cette liberté illimitée qu'elle a donnée aux arts, qui fait que nous ne faisons jamais mal, que nous faisons bien, que nous ferons mieux, toujours mieux. Vous secouez la tête ! Ne craignez donc pas, et donnez-vous en même temps des lois sévères sur la contrefaçon des marques particulières à chaque fabrique ; ensuite rapportez-vous-en de la moralité, de l'habileté du fabricant, à l'intérêt privé : il voit bien ; il a d'aussi bons yeux en Russie qu'en France.

Eh ! ne croyez pas qu'à l'instant où le travail a été proclamé libre, d'une liberté illimitée, tout soit tombé dans la licence et le désordre ; les boutiques, les ateliers se sont ouverts, fermés comme à l'ordinaire, et comme à l'ordinaire les mêmes maîtres sont demeu-

rés maîtres, les mêmes garçons, garçons ; seulement il y a eu de part et d'autre plus de politesse, plus d'application ; seulement le lendemain il y a eu, au grand profit du public, nombre d'habiles et sages ouvriers qui, si l'on peut parler ainsi, se sont faits et reçus maîtres, qui ont été ouvrir des ateliers à leur compte ; le surlendemain un plus grand nombre.

. . . .

Un moment, un moment, bons Russes, mes amis, c'est bien des questions à la fois ; je répondrai à toutes.

. . . .

Il n'y a pas encore en France, mais il y aura sûrement des tribunaux de prud'hommes, composés et de maîtres et de garçons, qui régleront à l'amiable le prix de la journée des ouvriers.

. . . .

Non, il ne faut pas rejeter les machines, parce que l'homme n'est jamais plus grand que lorsqu'il met l'air et l'eau, les éléments, la nature à son service, parce que les instruments avec lesquels ces mains travaillent sont aussi des machines, que par la même raison il faudrait aussi rejeter ; et cette considération, que, les bras des hommes, des femmes, des enfants restant sans travail, la fièvre sera dans les veines du corps social, n'est bonne que pour qui a peur des mots.

. . . .

Bons Russes, un autre jour je répondrai à vos autres questions ; en attendant, je vous exhorte à vous faire une meilleure langue dans les arts ; vous le pou-

vez, puisqu'ils sont chez vous encore dans l'enfance. Mais surtout ayez une grande, belle, riche, industrieuse, renommée ville de Lyon ; et n'ayez pas trois ou quatre conventionnels qui la bombardent, qui démolissent les plus beaux ateliers de l'univers, qui mitraillent, avec les nombreux marchands, les plus nombreux artisans, qui mitraillent la fortune de la France.

LES PRIX COMPARÉS

M. Touzelain-Touzel est d'un âge où, quand on veut se marier, il faut se décider sans plus attendre. On lui compte au moins quarante-cinq bonnes années. M. Touzelain-Touzel est un bon bourgeois des comédies de Molière qui, ayant tardé cent ans à naître, est venu vivre parmi nous.

Il s'est épris d'une belle passion pour une jeune demoiselle, riche seulement de deux beaux yeux. Il alla, je vous parle de quelques semaines, consulter sur son projet de mariage un de ses amis, qui lui en fit assez longuement considérer les diverses dépenses. Ils furent d'accord sur certaines, et non sur toutes.

Son ami lui disait : Vous avez beau vous récrier, il faut vous mettre comme un homme qui s'appelle M. Touzelain-Touzel. Le gros drap de Carcassonne, à 20 francs l'aune, ferait crier tout le monde. Vous ne pouvez porter du drap inférieur à celui de 20 francs le mètre, j'entends un beau drap d'Elbeuf.

La façon de l'habit, gilet et culotte ou pantalon, 15 francs plutôt que 12.

Votre chapeau doit être aux trois quarts poil de lièvre d'hiver; prix : 15 francs au moins.

Vos souliers pointus et décolletés vous coûteront au moins 5 francs.

Il ne vous servira de rien de pouvoir marchander, vous payerez vos bottes 15 francs ;

Les bas de coton 50 sous ;

Les bas de soie 8, 9 francs; ils seront de Nîmes s'ils sont bons.

Il vous faut une robe de chambre ou de serge : ce sera 4 francs l'aune; ou de Calmouck : ce sera 5 francs.

❧

Mais quoi! les paroles, m'a-t-on dit, sont données. La demoiselle a appris son menuet du roi de Prusse (glissez, marchez), son menuet Congo, les rigodons, les pas de côté; et, m'a-t-on dit aussi, la faiseuse a été chez le marchand lever les robes des quatre saisons. — Les robes des quatre saisons? — Des quatre saisons. Oui, heureux de ne pas être dans une grande ville, où il faudrait des robes des quatre parties du jour, du négligé du matin, de la promenade de onze heures, de la troisième toilette de l'après-midi, de la grande toilette du soir.

Félicitez-vous; toutefois vous ne payez pas moin l'aune de taffetas 5 francs ;

L'aune de satin 9 francs ;

L'aune de damas broché 12 francs;

L'aune de velours 12 francs.

Mais, disait M. Touzelain-Touzel, comment don.. les toiles de coton peintes de si jolis bouquets, ct

qui cependant ne coûtent que 5 ou 6 francs l'aune, ne suffisent-elles pas ? Ah ! répondit son ami, c'est que la mode veut patriotiquement relever les fabriques de Lyon. Voilà pourquoi on ne veut ni satin ni pelure d'oignon, à 4 francs l'aune, ni petites étoffes chinées, tigrées, faïencées, qui ne coûteraient guère plus.

Il faut maintenant compter avec la rubanerie des tissutiers de Saint-Étienne. Les rubans de satin uni, si vous voulez aller jusqu'au n° 22, valent 10 sous l'aune ;

Le passefin, si vous voulez aller au n° 11, vaut 12 sous ;

Les rubans brochés, même numéro, 14 sous.

Votre femme sourira, sera tout aise de vous voir si savant.

Monsieur ! continuait son ami, vous avez entendu parler de madame Bertin ? — Non. — C'était la modiste de Marie-Antoinette. Mais, du moins, vous savez ce qu'est madame Raimbaud ? — Pas davantage. — Madame Raimbaud, rue Richelieu, dont la salle aux grandes glaces est la salle du tribunal souverain des modes, où l'on décide de la vraie place d'une agrafe, de l'effet d'un pli, où l'on pose une plume, un petit rameau de fleurs, une dentelle, avec une plus profonde réflexion qu'un amiral de France dispose les mâtures et les voiles de sa flotte, est aujourd'hui, sous votre bon plaisir et celui de bien d'autres, la souveraine reine de la mode. Elle dirige, dans tout le monde, dans toute l'Europe, dans

toute la France, comme dans tout Paris, les innombrables blanches mains qui fouillent dans la bourse de tous les maris, c'est-à-dire les mains de nos belles faiseuses de parures. Aidée de l'habile artiste Leroy, madame Raimbaud a, dans le temps, donné plusieurs éditions des perruques à tire-bouchons, qu'elle a maintenant remplacées par la capote et par le joli casque de velours épinglé. C'est dans la salle aux grandes glaces qu'ont été successivement adoucies les robes de couleur tranchante par la superposition des robes de gaze ou de clair linon, qu'ont été successivement ajustées les robes-doliman, les robes-camises, les robes-tuniques, les robes à la prêtresse, les robes de crêpe à longue queue traînante, les schalls palmés, les ridicules ou sacs brodés, les éventails à paillettes, à lames de cèdre odorant, les gants brodés, les souliers à cothurne, et les cent mille autres millions de pièces de l'actuelle armure féminine, qui peut-être n'occupent pas moins, qui peut-être occupent plus de mains que les nombreux fusils de nos armées. Ah ! vous ne savez pas ce qu'est madame Raimbaud ; vous le saurez ! vous le saurez ! — Mais, lui répondait M. Touzelain-Touzel, il y a encore dans notre ville d'honorables anciennes maisons dont la mise simple est toujours exemplaire. — Ne vous y fiez pas, votre femme sentira qu'elle porte vos deux noms et voudra toujours être élégamment parée.

❧

Comptez aussi que la famille viendra. Combien y en a-t-il de ces marmots ? Cinq, six ? Ce sera dix,

douze petits souliers, dix, douze petits bas de toute grandeur, cadet, fillette, enfant. Mais avant tout, que de petits habits, que de petites chemises!

L'aune de londrin coûte 12 francs;

L'aune de fort droguet, 6 francs;

L'aune de molleton, 8 francs.

L'aune de toile d'Auvergne ne coûte à la vérité que 3 francs. Vos enfants porteront aussi vos deux noms et on achètera pour eux une toile de Grenoble ou de Normandie de 5, 6 francs l'aune, qui, dans quelques années, ne sera plus que du chiffon de 1 sou, 2 sous la livre.

J'ai passé par où vous voulez passer, et, comme bien d'autres, je dédaignais de songer aux jarretières. Tous les gens de ma maison allaient en prendre sans compte ni mesure; au bout de l'an il me fut présenté par le marchand un mémoire de jarretières camelotées, fines, festonnées, à 14 francs la douzaine, tandis que celles de Sedan écarlate ne coûtaient que 6 francs. En ménage, il faut tout compter, même les jarretières.

❧

Vous n'êtes pas assez effrayé, je suis effrayé pour vous de votre nouvelle salle à manger.

Le gibier de Louis XIV était un tiers de prix moins cher que le gibier de la République, et je suis persuadé que le grand Condé ou le maréchal de Villars mangeaient à un tiers et peut-être à une moitié moins un belle hure de sanglier, qui aujourd'hui coûte 36 francs au général Bernadotte ou au général Soult.

Comptez que le grand roi faisait piquer ses lapereaux, ses pigeonneaux, avec du lard qui ne lui coûtait que 6, 8 sous la livre, qui aujourd'hui coûte au premier consul 15 et peut-être 16 sous.

Il en est de même du poisson frais, du poisson salé. La morue est aujourd'hui à 5, 6 sous la livre. A la fin du siècle dernier, la célèbre mère Agnès du Port-Royal la payait un tiers de moins.

Bien des àrticles, sachez-le, ont éprouvé des progressions encore plus fortes, notamment les denrées coloniales. Le sucre est, la livre, à 2 francs 50 centimcs.

Le café est à 3 francs 50 centimes.

Le cacao est à 2 francs.

Convenez que le riz se vend jusqu'à 7, 8 sous la livre, et je conviendrai que la pinte de vinaigre n'est qu'à 5, 6 sous, et la livre de sel qu'à 1 sou.



Par ses élèves et les élèves de ses élèves, madame Raimbaud gouverne toutes les toilettes du monde. Par ses élèves et les élèves de ses élèves, le grand Carême gouverne aussi toutes les casseroles, tous les fourneaux, tous les fours, tous les offices, tous les buffets du monde. Quel beau coup d'œil que celui d'une table ordonnée par un de ces Carêmes, que vous aurez appelé chez vous ! Elle offrira l'expérience, la science des siècles précédents, revue, corrigée par le bon jugement, le bon sens du nôtre, qui emploie en bien moindre quantité, mais qui cependant emploie.

Le poivre, prix 90 centimes la livre ;

Le gingembre, prix 1 franc la livre ;

Le girofle, prix 10 francs la livre ;

La noix muscade, prix 15 francs la livre.

Ce n'est pas trop que six livres de tabac par pour M. Touzelain-Touzel ; ce n'est pas trop que de mettre la livre à 2 francs.

Folie à un nouveau marié de vouloir brûler de la bougie à 50 sous, 3 francs la livre ; mais folie plus grande de vouloir, par une imprudente économie, brûler, comme dans un certain pays, de la chandelle de résine à 6 sous la livre, au lieu de la resplendissante belle chandelle de suif de mouton à quatorze sous. Un nouveau marié ne peut mieux faire que d'éclairer sa maison. Ah ! monsiour Touzelain-Touzel, n'y voyez pas ! et vous verrez !

❧

Allons, inventorions un peu les provisions de cette nouvelle maison mâle et femelle que pour vous l'hymen va ouvrir :

Il y a de bon savon de Marseille à 12 sous la livre ;

De la laine de suint à 1 franc 25 centimes la livre ;

De la laine lavée à 2 francs 10 centimes la livre ;

De la laine filée à 3 francs 15 centimes la livre ;

De la soie écrue à 30 francs la livre ;

De la soie filée à 36 francs la livre ;

Du coton en rames à 2 francs 50 centimes la livre ;

Du coton filé à 4 francs la livre ;

Du chanvre à 80 centimes la livre ;

Du lin à 1 franc la livre ;

Du crin de matelas à 2 francs la livre.



Je n'ose vous parler des meubles. La parure d'une maison coûte aujourd'hui plus que la maison.

Le monde vous forcera d'avoir des papiers damassés, lampassés, veloutés. Vous vous seriez contenté de papiers satinés ou de papiers tontisses.

Il vous demandera des glaces de six pieds, du prix de 800 francs, et des glaces d'une grandeur décroissante.

Il vous demandera la nombreuse et complète famille de siéges : un sopha, une ottomane, un canapé, une dormeuse, une chaise longue, une bergère, douze fauteuils, six tabourets. Le prix en est d'environ 2,000 francs, à prendre ou à laisser ; mais vous vous mariez et c'est à prendre. D'ailleurs on vous rend deux et peut-être quatre carreaux à glands.

Je ne parle pas des feux garnis en ornements d'or moulu, et du prix de 200 francs, 180 pour ne pas marchander ;

Ni des pendules à répétition ornées de statuettes d'albâtre, de bronze doré, 600 francs, 800 francs ;

Ni du grand tapis de pied velouté façon de Turquie, 1,500 francs, 2,000 francs.

Mais quoi ! vous demeurez stupéfait ? Et le grand piano de Pape, meuble obligé pour les doigts de tous les désœuvrés qui font semblant de connaître le clavier ; prix fait, 1,500 francs, si vous ne voulez pas de ceux de 2,000, dont cependant, il faut que vous le sachiez, les basses et les pédales sont bien plus retentissantes, bien plus sonores.

Et vous n'avez pas fini, et vous n'avez pas commencé avec les lustres, dont chacun vaut ou coûte 100, 200, 500 ou 1,000 francs;

Avec les rideaux de chaque croisée et leurs draperies, du prix de 50 à 60 francs pour chacune.

Et ce ne sont là que les meubles, une partie des meubles d'une salle, d'une seule pièce.

Et vous avez à meubler en acajou, en palissandre ou en bois de rose, tous les appartements.

Un lit d'acajou avec ses ciels, ses traversins, ses coussins, ses matelas, ses sommiers, ses couettes de plumes, n'est pas cher à 1,000 francs, même à 2,000 francs.

Ajoutez la commode à 200 francs; — la psyché à 80, ou si vous voulez 100 francs; — la toilette à 250 francs; — le chiffonnier à 200 francs; — le bureau à 200 francs; — le porte-bassin à 40 francs.

Pour le moment, je vous fais grâce de la sellerie et de la carrosserie; mais votre femme ne vous en fera pas grâce.

N'oublions pas le papier dans une maison où peut-être naîtra bientôt une jeune et nombreuse famille à élever. La rame de papier cloche vaut 22 francs; — celle de tellière, 13 francs; — celle de coquille fine, 20 francs; — celle de carré fin, 22 francs, — celle de grand-raisin, 30 francs.

J'ai entendu parler de femmes qui se sont passées de pain, jamais de femmes qui se soient passées d'épingles. Vous payerez donc le millier d'épingles blanches pour le fichu 25 sous, et celui d'épingles

noires pour la frisure à divers prix, attendu que les unes sont doubles, les autres simples.

Celle qui doit porter le nom de madame Touzelain-Touzel est, dites-vous, fort belle; si cela est, je la maintiens fort distraite. Que de faïence elle cassera ! La douzaine d'assiettes coûte 4 francs. — Que de porcelaine elle cassera ! Le cabaret assorti, consistant en vingt-quatre tasses, soucoupes, bols, sucrier, théière à filets d'or, coûte 30 francs. — Que de cristaux ! bien que la douzaine de gobelets coûte 10 francs et la carafe de cristal taillée, 4 francs.

Il y a, je le sais, moyen de se passer de tous ces vases fragiles : c'est d'avoir de la vaisselle plate à 50 francs le marc.

Il y a moyen aussi de se passer de tout cet argent qui demeure mort : c'est d'avoir le plaqué ou simil-argent, comme on a du similor.

La livre de cuivre rouge, plané, ouvré, coûte 2 francs. Voyez à combien j'aurais pu vous porter les batteries de cuisine, où le fer de fonte, le fer battu, ne peuvent que difficilement remplacer en tout le cuivre.

Vous pourriez ici me dire que les plaques de feu sculptées, armoriées, dont il vous plairait assez, à vous, de vous servir, ne vous coûteraient que 10 francs, la moitié de celles qui sont unies, parce qu'on craint encore toujours que la municipalité vienne troubler votre dîner pour voir s'il n'y a pas qu lque signe féodal derrière la marmite.

Un ancien maître d'hôtel demanda un jour quelle était dans un ménage la plus grande de toutes les dépenses. On mentionna à peu près toutes celles que je viens de faire passer sous vos yeux. Non, non ! reprit-il avec la voix forte d'un homme expérimenté, c'est celle du combustible. Dans les pays les mieux boisés la corde de bois neuf se vend 30 francs ;

Celle de bois flotté, 40 francs ;

Le fagot 3 sous ;

La bourrée, 2 sous ;

Le quintal de charbon de bois, 2 francs ;

Le quintal de charbon de terre, 1 franc.

Voyez, monsieur Touzelain-Touzel, à combien de dépenses est donc tenu un homme qui s'est marié. J'en ai omis une. J'ai dit combien coûtait la livre de chanvre, mais je n'ai pas dit qu'au cas où les mémoires des artisans ou des marchands vous donneraient envie de vous pendre, le prix de la bonne corde serait de 14 sous la toise.

---

noires

SUPPLÉMENT

L'INDUSTRIE FRANÇAISE

AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

noires

SUPPLÉMENT

L'INDUSTRIE FRANÇAISE

AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

noir

SUPPLÉMENT

L'INDUSTRIE FRANÇAISE

AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

Dans les pages qui précèdent, Monteil est arrivé au seuil même des temps où nous vivons. Il nous a fait connaître le passé; nous allons à notre tour, avant de nous séparer du lecteur, lui donner quelques renseignements sur le présent; il s'agit d'industrie, et nous ne pouvons mieux faire que de procéder comme les industriels, en inventoriant les récentes acquisitions qui ont augmenté notre fortune (1).

(1) On a fait, au sujet de quelques-uns des objets que l'homme met en œuvre pour la satisfaction de ses besoins, des calculs approximatifs, dans le but de déterminer la progression qu'avait suivie la puissance productive, depuis l'origine des temps historiques ou depuis la naissance de l'industrie spéciale de ces objets. On a pu constater ainsi deux choses :

1° Que le changement est très-grand : de 1 à 10, à 100, à 200, à 1,000 et plus;

noire

MOTEURS A VAPEUR.

Les premiers moteurs de ce genre ont été employés en France sous le nom de *pompes à feu* vers 1816. A cette époque on les achetait en Angleterre. Aujourd'hui on les construit chez nous, et ils n'ont rien à envier a nos voisins.

Exclusivement appliqués jusqu'en 1830 environ aux industries du tissage, ils servent maintenant à la mise en œuvre du fer et de l'acier sous toutes les formes, y compris les armes à feu et les cuirasses des vaisseaux, au sciage des bois, à la fabrication des parquets, au battage des grains, à la fabrication des sucres, de l'alcool, des vinaigres, à l'extraction des métaux, à l'épuisement des mines, des rivières, des marais, à l'élévation des eaux, à la minoterie, à l'imprimerie, etc.

Appliquée à la locomotion, la vapeur nous a donné

2° Que, dans les cent dernières années, même dans le dernier demi-siècle, la transformation est infiniment plus marquée que dans aucune autre période antérieure.

Pour la mouture du blé, depuis le temps d'Homère, le progrès de la puissance productive paraît être de 1 à 150 environ. Pour la filature du coton, depuis un siècle seulement, il est beaucoup plus fort. Si l'on avait dû faire à la main tout le filé de coton que fabrique l'Angleterre en une année, au moyen de ses métiers *self-acting* ou automoteurs, qui portent jusqu'à 1,000 broches, — c'est-à-dire qui font 1,000 fils à la fois, — il aurait fallu 91 millions d'hommes, soit la totalité de la population de la France, de l'Autriche et de la Prusse réunies.

Rapports du Jury International. Introduction par M. Michel Chevalier. Paris, 1868, p. 22-23.

nos quatre réseaux de chemins de fer, et de magnifiques flottes de guerre et de commerce ; et c'est à la France qu'appartient l'honneur d'avoir porté au degré de perfection où elles sont arrivées les deux machines qui impriment le mouvement aux trains des chemins de fer et aux navires à vapeur, c'est-à-dire la locomotive et l'hélice. La première locomotive fut construite en 1815 par l'anglais Stéphenson; cette machine fonctionnait avec régularité, mais elle atteignait à peine une vitesse de six kilomètres à l'heure. En 1829, M. Séguier imagina de faire traverser la chaudière où l'eau se vaporisait par quarante-trois, puis soixante-quinze et quelquefois même cent vingt-cinq tubes d'un petit diamètre, dans l'intérieur desquels circulait de l'air chaud, ce qui augmentait la surface de chauffe, et par conséquent la force de la vapeur qui était produite à tout instant en plus grande quantité. Grâce à ce perfectionnement, les trains ont acquis la vitesse prodigieuse que nous leur connaissons aujourd'hui, et ce perfectionnement appliqué aux machines fixes a plus que sextuplé leur force. Quant à l'hélice, elle a été inventée vers 1835 par M. Sauvage, qui a usé, comme la plupart des inventeurs, ses ressources et sa vie pour la faire adopter.

TÉLÉGRAPHIE ÉLECTRIQUE.

En 1822, l'illustre Ampère, dans le mémoire intitulé : *Exposé des nouvelles découvertes sur le magnétisme et l'électricité,* énonça la proposition que l'on pouvait se servir de l'action de la pile sur l'ai-

noire aimantée pour transmettre des indications à longue distance, et c'est de là qu'est sortie la télégraphie électrique. Cette merveilleuse application de la théorie scientifique est trop connue pour qu'il soit besoin d'en parler longuement; il suffit d'en indiquer le point de départ et d'en réclamer la priorité pour la France.

APPLICATIONS DIVERSES DE L'ÉLECTRO-MAGNÉTISME.

Pour ces applications, nous indiquerons dans ces dernières années les essais des métiers électriques, les sonneries électriques, l'éclairage électrique et la galvanoplastie. C'est à la galvanoplastie que sont dus la reproduction presque instantanée des médailles, des planches typographiques et des statuettes, les procédés de dorure et d'argenture si populaires aujourd'hui sous le nom de *procédés Ruolz et Elkington*, ainsi que la préservation du fer contre la rouille, le bronzage des fontaines monumentales de la place de la Concorde et de la place Louvois à Paris, et les devantures en tôle inoxydable des plus beaux magasins de la capitale.

PHOTOGRAPHIE.

L'invention de la photographie, qui consiste, on le sait, à fixer l'image des objets sur une plaque ou du papier, est due à un Français, M. Daguerre; de nom-

breux perfectionnements ont été faits par MM. [illegible] et Pierson, qui ont trouvé le moyen d'appliquer [illegible] photographie, grandeur naturelle, aux toiles préparées pour la peinture; par MM. Niepce de Saint-Victor et Pierson qui sont arrivés à reproduire les photographies sur l'acier et à faire ainsi de véritables gravures dites héliographiques ; par M. Poitevin, inventeur de l'hélioplastie ou photographie en relief; par M. Dagron, auquel on doit la photographie microscopique.

IMPRIMERIE.

Les perfectionnements de l'imprimerie au dix-neuvième siècle ont porté avant tout sur les procédés de nature à rendre le tirage plus rapide, et à multiplier les exemplaires du même livre sans nouvelle composition. Le tirage a été rendu plus rapide, on pourrait même dire cent fois plus rapide, par les presses mécaniques mues par la vapeur, de même que les exemplaires du même livre ont pu se reproduire indéfiniment au moyen du clichage, c'est-à-dire d'une empreinte fixe prise sur la composition. Les presses ordinaires tirent 6,000 feuilles à l'heure : les presses Marinoni, avec 7 ouvriers seulement, en tirent 24,000.

Le clichage, en multipliant les empreintes de la composition, permet de tirer simultanément sur plusieurs presses les feuilles du même journal ou du même livre. C'est ainsi que certains journaux populaires sont arrivés, avec 24 clichés et 24 machines, à tirer 144,000 exemplaires à l'heure.

Le clichage s'est perfectionné comme le tirage, et se réduit aujourd'hui à prendre une empreinte avec du blanc d'Espagne et du papier étendus sur la com-

noire... cette empreinte sèche très-vite, et l'on peut ...r un métal très-fusible qui ne détériore pas le ...ale et se durcit immédiatement. On peut aussi, d'après le procédé de M. Martin, prendre les empreintes au moyen de la gélatine, ce qui permet d'amplifier les types lorsqu'on place le moule dans l'eau chaude où il se gonfle, et de les diminuer lorsqu'on le place dans l'eau froide où il se resserre (1).

Sous le rapport de la beauté des caractères, de la pureté des éditions, l'imprimerie française du dix-neuvième siècle n'a rien à envier au passé et rien à redouter de la concurrence étrangère. La réputation des imprimeries Didot, Paul Dupont, Claye, Simon Raçon, est aussi populaire que l'étaient dans le passé les imprimeries des Étienne et des Simon de Colines.

La découverte de la lithographie appartient aussi au dix-neuvième siècle. On trouvera plus loin quelques renseignements sur les origines de l'impression sur pierres, ses perfectionnements et ses produits.

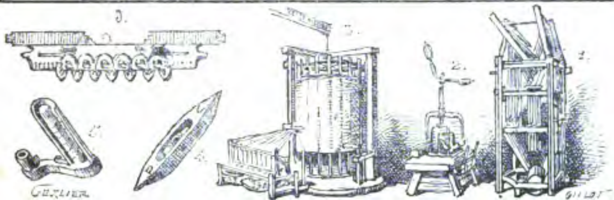
TISSAGE.

Il suffit de rappeler les noms des Jacquard (2), des

(1) M. Michel Chevalier, Introduction aux *Rapports du Jury International* de 1867, p. 128.

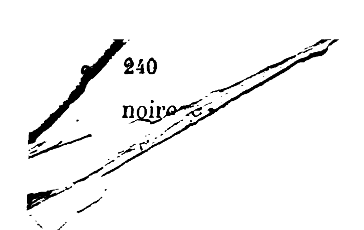
(2) Jacquard, né à Lyon en 1752, mort en 1834, était le fils d'un contre-maître dans une fabrique de soierie. Ce travail pénible du tissage inspira une profonde antipathie au jeune Jacquard. A l'âge de vingt ans, il perdit son père qui lui laissa pour tout héritage son métier à tisser. Jacquard devint tisserand. Pendant le jour il travaillait à son métier qui lui donnait le pain, et pendant la nuit à sa machine qui devait lui donner la gloire.

Sa machine est l'ancien appareil à tisser la soie moins une



PORTRAIT DE JACQUART, tissé sur soie.

1. Moteur à tisser. — 2. Poinçon à découper les cartes de dessin. — 3. Tambour pour le dévidage de la soie. — 4. Navette. — 5. Bâton brocheur. — 6. Tamplet mécanique (n° 8094). — Galeries du Conservatoire des Arts et Métiers.)



noire

Richard Lenoir, des Philippe de Girard (1), pour montrer quel rang occupe la France dans l'une des branches les plus importantes de la mécanique industrielle.

Sous le premier Empire, nous rivalisions avec les Anglais pour la fabrication des duvets de cygne, des basins, des piqués, des percales, des calicots, des toilinettes, des mousselines, des velours de coton. Nous avions déjà conquis sur eux la fabrication et l'apprêt des gazes de soie et des rubans (2). Aujourd'hui, comme chacun a pu s'en convaincre par les tissus de toute sorte qui ont inondé nos marchés à la suite du traité de commerce, nous l'emportons de beaucoup par la qualité et le goût. Quelques-uns de leurs tissus sont, il est vrai, moins chers; mais à l'usage on reconnaît vite la vérité du vieux proverbe : Rien n'est plus cher que le bon marché.

grande quantité de pièces dont il est surchargé. — Par son invention le fil de soie se présente de lui-même au tisseur, et les tireurs de lacs se trouvent remplacés. Le tisseur est aussi averti de la couleur de la navette qu'il faut lancer, et les lisseuses de dessins sont devenues inutiles.

Jacquard continua ses inventions de machines pour la fabrication des rubans et pour le tissage perfectionné. — Depuis Jacquard, son invention a reçu de notables perfectionnements qui, sans en changer le principe, font que le travail de l'ouvrier se borne actuellement à la surveillance; le métier électrique de Bonelli remplace le choix si dispendieux des couleurs pour les dessins. — Émile With, *Les Inventeurs et leurs Inventions.*

(1) Voir page 210 la note sur Philippe de Girard.

(2) Voir *Dict. des Productions de la nature et de l'art*, par M. Magnin, administrateur des douanes, et M. Deu; Paris, 1809, 3 vol. in-8°, T. Ier; Introduction, XVIII et suiv.; livre curieux et trop peu connu, qui donne sur nos tarifs de douanes et notre industrie, au commencement du dix-neuvième siècle, les renseignements les plus intéressants et les plus exacts.

Pour l'industrie de la soie, la France est sans rivale. Les produits fabriqués représentent une valeur de plus de 500 millions dont Lyon revendique la moitié :

C'est, en effet, de cette grande ville que sortent ces merveilleuses soieries brochées, ces damas, ces satins, ces crêpes, ces châles d'un si ravissant travail qui vont parer les femmes du monde entier. Nîmes, Avignon et Tours fabriquent principalement des taffetas, des satins unis, des marcelines, des foulards ; Saint-Étienne et Saint-Chamond, des rubans unis et brochés, etc.

L'industrie cotonnière, qui comprend la fabrication des calicots, percales, rouenneries, mousselines, tulles et velours de coton, etc., est presque entièrement de création moderne. La Normandie, la Flandre sont les principaux centres de cette industrie, qui occupe, soit pour le filage, soit pour le tissage, soit pour l'impression, plus d'un million d'ouvriers, et donne des produits qui dépassent annuellement 750 millions, dont 150 exportés à l'étranger, produits qui n'ont d'ailleurs pour rivaux que ceux de l'Angleterre. La fabrication des toiles est ancienne, mais elle n'a pris d'extension que depuis une quarantaine d'années, grâce aux machines à filer le lin (1). Elle a prin-

(1) La laine peignée s'appelait sayette; elle était filée au grand et au petit rouet, et le fil qui en résultait s'appelait fil de sayette.

Aujourd'hui, la laine, avant d'être livrée aux métiers dont les broches ont remplacé les doigts des fileuses, est soumise à de nombreuses machines préparatoires qui remplacent le travail des détricheurs et des peigneurs.

Le peignage mécanique n'a été connu en France que vers 1850 et il ne s'y est popularisé que plus tard.

cipalement pour centres la Flandre, la Normandie et la Bretagne.

Les toiles fines, batistes, linons, etc., sortent de Valenciennes, de Saint-Quentin, de Cambrai; les toiles ordinaires, de Lisieux, Guingamp, Cholet, Fécamp, etc.; les coutils et le linge de table de la Flandre; les dentelles, de Valenciennes, de Lille, d'Alençon. L'ensemble représente une valeur de plus de 400 millions.

La manufacture de laines est depuis longtemps pour la France l'une des branches les plus importantes de son industrie (1): sur toutes les places du

Ce fut en 1834 qu'eurent lieu, en Angleterre, les premiers essais du tissage mécanique, et seulement en 1842 qu'il commença à se propager.

Pendant longtemps on n'a fait faire au tissage mécanique que des tissus unis. C'était là déja un résultat très-important, et l'on était parvenu à le rendre plus important encore au moyen de plusieurs navettes, quand, en 1853, parurent les premiers appareils Jacquard, susceptibles d'être mus par la vapeur et d'être adaptés au métier mécanique.

Ce fut là toute une révolution industrielle que l'Angleterre exploita tout d'abord en grand, et dont la France ne profita qu'après elle.

Au métier Mull-Jenny, perfectionné par le métier renvideur, on put substituer le métier continu qui était comme l'accessoire obligé du tissage mécanique et qui, malheureusement, est encore trop peu répandu en France. Il exige une force motrice beaucoup plus grande, presque triple de celle nécessaire au Mull-Jenny, mais il n'a aucun des inconvénients de ce dernier. (Note communiquée par M. Jules Macqueron, inspecteur des douanes.)

(1) Les indications suivantes mettront nos lecteurs au courant de l'histoire de la filature et du tissage au dix-neuvième siècle.

La filature de la laine à la mécanique est postérieure à 1815; elle ne tarda pas à recevoir, comme force motrice, la vapeur,

globe la draperie française occupe le premier rang. Elle consomme pour plus de 50 millions de kilogrammes de laines, dont moitié est importée de l'étranger, et donne une valeur de 600 millions. La filature se fait principalement à Reims, Turcoing, Roubaix, Amiens, Réthel, etc. L'industrie des laines comprend non-seulement les draps, qui se fabriquent à Sedan, Elbeuf, Louviers, Lodève, Carcassonne, etc., mais les mérinos, flanelles, alépines, mousselines et satins de laine, qui se fabriquent dans la Flandre et la Picardie ; les tapis, qui se fabriquent à Aubusson, Felletin, Abbeville (1), Amiens, Turcoing, Beauvais ; les châles de Paris et de Lyon ; la bonneterie de Picardie, etc.

qui substitua sa régularité et son action puissante au travail du cheval et aux forces insuffisantes de l'homme.

Avant la filature de la laine à la mécanique, le peignage offrait beaucoup de difficultés. On devait diviser, séparer et assortir les diverses parties d'une même toison (opération du détrichage), et telle était la difficulté du travail qu'il fallait plusieurs années d'apprentissage pour former un détricheur.

Les laines, ainsi préparées, étaient livrées aux ouvriers peigneurs qui leur donnaient la dernière préparation.

Le travail de détrichage et de peignage qui, de nos jours, est devenu si facile, si élémentaire, constituait jadis une énorme difficulté du commerce des laines, car les fileuses de cette époque, malgré toute leur habileté, n'auraient pu faire un fil régulier, si les matières qu'on leur livrait n'avaient pas subi une élaboration préparatoire très-longue et très-complète. — (*Géographie* de Malte-Brun, refondue par Lavallée, t. I, p. 617 et suiv.)

(1) L'ancienne fabrique de drap d'Abbeville, dit de Van Robais, a cessé d'exister en 1867. Les magnifiques bâtiments, construits par Mansard, existent encore ; ils sont occupés aujourd'hui par la manufacture de tapis-moquettes dirigée par M. Vayson. La fabrique de tapis-moquettes d'Abbeville est la première de ce genre qui ait été établie en France.

LITHOGRAPHIE.

La lithographie, inventée en 1796, par Senefelder à Munich, fut introduite en France par MM. de Lasteyrie et Engelmann. Elle doit à ce dernier de nombreux perfectionnements, et elle est plus redevable encore à M. Lemercier dont l'imprimerie n'occupe pas moins de deux cent cinquante personnes et fait marcher cent presses à bras. L'imprimerie nationale, grâce aux soins de l'un de ses directeurs, M. Derémesnil a aussi contribué pour une bonne part aux progrès de cette belle industrie. M. Paul Dupont a exposé de très-belles reproductions de livres rares et de vieux livres avec leur caractère de vétusté, et M. Hangard-Maugé a donné, dans les vitraux de la cathédrale de Chartres, dans les trois cent vingt planches des *Arts somptuaires*, et dans une foule d'autres publications, également remarquables, la mesure du degré de perfection et de bon marché auquel on peut atteindre par l'intelligence, la patience et le bon goût.

Exclusivement appliquée d'abord aux tirages en noir, la lithographie est devenue de notre temps une sorte d'annexe de la peinture. Sous le nom de *lithocromie*, elle donne de véritables tableaux qui ne le cèdent en rien aux plus beaux dessins des maîtres, et c'est là qu'est son triomphe. Soit donnée, par exemple, une feuille coloriée, portrait, paysage, scène d'histoire; chacune des couleurs est tirée successivement et séparément. Autant de couleurs, autant de pierres, dix-huit, vingt-quatre et même trente, suivant les sujets. Au moyen de points de repère ingé-

nieusement combinés, chaque couleur s'imprime juste à sa place, au fur et à mesure que la feuille en voie de tirage est placée sur une pierre nouvelle dite pierre répérée et serrée contre cette pierre, au moyen de la presse à bras. Ce difficile travail s'exécute avec une si grande précision, qu'il est impossible de découvrir la moindre solution de continuité entre les couleurs. Outre les couleurs, on emploie aussi les poudrages, en les combinant avec elles, et c'est ainsi que dans la *Vie Souterraine*, publié par MM. Hachette, on est parvenu à reproduire au naturel les cuivres et les fers, tels qu'ils se trouvent dans les mines, et à reproduire également les pierres précieuses à l'état naturel. Chaque planche in-8° de la *Vie Souterraine* a demandé onze couleurs et six poudrages, et elle n'est revenue qu'à 33 centimes.

La lithographie a reçu et reçoit encore diverses autres applications : elle a servi à imprimer les étoffes ; à dorer la porcelaine ; elle sert maintenant, au moyen du papier autographique à reproduire les dessins tracés sur le papier, de telle sorte que les feuillets de l'album d'un voyageur s'impriment d'eux-mêmes sur la pierre, et peuvent ensuite se reproduire indéfiniment, même en couleurs, elle produit aussi de très-jolies empreintes sur porcelaine.

INDUSTRIES DIVERSES.

La tannerie, qui est l'une de nos plus anciennes industries françaises, n'est point déchue de sa prospérité ; seulement les grandes usines se sont substituées presque partout aux petits ateliers. Leurs

produits ne s'élèvent pas à moins de 350 millions. Une nouvelle branche, les cuirs vernis, s'est ajoutée dans ces derniers temps aux précédentes fabrications. — Les gants de peau donnent environ 40 millions; ils se fabriquent à Paris, à Grenoble et dans le département des Deux-Sèvres. Laigle et Saint-Étienne ont la quincaillerie : Moulins, Langres, Thiers, Châtellerault, la coutellerie ; Saint-Omer, les pipes ; Paris, le Creusot et Lille, les machines; Paris, Saint-Étienne et Tulle, les armes de guerre et de chasse; Sèvres, Chantilly et Limoges, les porcelaines ; Montereau, Creil, Choisy-le-Roi, les faïences ; Saint-Gobain produit des glaces magnifiques supérieures à toutes celles de l'Europe. La verrerie, longtemps stationnaire, a fait dans ces dernières années de très-grands progrès ; elle occupe à Rive-de-Gier, à Alais, à Folembray, à Choisy-le-Roi, aux environs de la ville d'Eu, une nombreuse population ouvrière. Grâce aux progrès de la chimie, grâce aux efforts de nos savants et de nos archéologues, nous avons dérobé au moyen âge le secret de ses vitraux coloriés, et nos églises nouvelles, comme celles du treizième siècle, sont ornées de verrières splendides, qui offrent aux yeux des fidèles, dans leurs peintures lumineuses, le commentaire illustré de l'histoire du catholicisme.

Les papiers peints pour décoration d'appartements, les papiers blancs, les papiers d'imprimerie, sont l'objet d'une fabrication très-active, et qui prend chaque jour de nouveaux développements : pour les papiers peints, par suite de l'aisance des populations, qui tiennent à s'installer avec plus d'élégance qu'autrefois; pour les papiers blancs et les papiers d'imprimerie, par suite de la diffusion de l'instruction, du

goût de plus en plus répandu de la lecture qui donne un grand essor à la vente des livres, et surtout par les journaux, dont le nombre s'est tellement multiplié que, d'après le calcul de l'un de nos plus célèbres imprimeurs, on pourrait mettre la moitié de la France sous enveloppe, si l'on réunissait, pour une année seulement, en les cousant l'une à l'autre, toutes les feuilles de papier qu'elle consomme. Les principales fabriques sont au Marais (Seine-et-Marne), au Mesnil, à Essonne, à Echarçon (Seine-et-Oise), à Angoulême et à Annonay.

Les produits chimiques, qui ont leurs principaux centres dans la Seine, les Bouches-du-Rhône et le Nord, représentent une valeur qui va toujours en augmentant, car chaque nouveau progrès industriel leur ouvre de nouveaux débouchés.

A cette énumération déjà si longue et cependant bien incomplète encore (1), il faut ajouter comme des

(1) Il suffit, pour justifier cette remarque, d'indiquer quelques-unes des machines nouvelles ou perfectionnées qui ont figuré à l'exposition de 1867 :

Métiers à tricot : on peut faire 80 mailles par minute; avec le métier circulaire on peut en faire 480,000. — Navires en fer, ponts en fer, rails en acier, plaques de blindage en fer pour les navires et les fortifications sur terre. — Agglomération de la houille en briquettes. — Appareils à fabriquer de la glace artificielle. — Machines à fabriquer les chapeaux de feutre, les pièces de serrurerie, à tailler mécaniquement les pierres, à faire des cigarettes, des cols-cravates, à pétrir le pain, à faire des fers de chevaux, à coudre.

Parmi les nouvelles forces motrices, nous avons l'air comprimé, qui permet de transmettre à une distance de plusieurs kilomètres la force et le mouvement fournis par une chute d'eau,

acquisitions nouvelles appartenant en propre au dix-neuvième siècle le caoutchouc, l'aluminium, les lampes à courant d'air, les lampes à modérateur, la bougie stéarique, l'éclairage et le chauffage au gaz, les conserves de viande, de légumes et de lait, le blanchissage à la vapeur, l'emploi du fer dans les constructions.

INDUSTRIES PARISIENNES.

De même que dans les temps antérieurs à la Révolution, Paris marche toujours en tête du progrès industriel. Il a gardé, comme une richesse inaliénable, le monopole des objets de luxe, de goût, et les articles auxquels il a donné son nom défient tous les efforts de la concurrence étrangère. Ses bronzes, sa tabletterie, ses meubles, ses bijoux, son orfévrerie, ses montres, ses armes, ses fleurs artificielles, ses livres, ses objets de quincaillerie et de ménage, ses vêtements d'hommes et de femmes, ses coiffures sont recherchés,

et qui a été appliqué avec succès au percement du mont Cenis; l'eau sous pression, qui tantôt sert de moteur proprement dit, tantôt d'accumulateur de force vive; la machine à air chaud de M. Laubereau; les machines-outils appliquées à la scie à lame sans fin qui sert au découpage du bois et du fer; le frappeur mécanique qui fait le travail de sept ou huit enclumes; la machine de M. Denis pour faire les chaînes; la machine de MM. Evrard et Boyer pour faire les charnières; la raboteuse et le *menuisier universel* de M. Maréchal de Paris; les machines à façonner les matières argileuses; les machines de sondage et de forage de MM. Laurent et de Gousée, et de MM. Dru frères; la roue hydraulique de M. Hirn, les appareils pour la rectification des alcools de M. Savalle, etc. Le catalogue de l'exposition de 1867 peut seul donner une idée des progrès accomplis dans ces derniers temps.

on pourrait même dire admirés et enviés dans les deux mondes, et quand les étrangers ne les achètent pas, ils ne trouvent rien de mieux que de les imiter, sans jamais atteindre au même degré de perfection.

Ce n'est pas seulement par les articles de luxe et de goût, que Paris tient le premier rang parmi les grandes villes industrielles : c'est aussi par la fabrication des instruments d'optique, de mathématiques, de physique, de médecine, de chirurgie, et telle est la prodigieuse activité de ses ateliers, qu'il en sort chaque année pour 1,350 millions de produits.

Aujourd'hui, l'ensemble des valeurs créées par notre industrie nationale s'élève à plus de 6 milliards par année, et cette industrie n'occupe pas moins de 6 millions de travailleurs.

Depuis les premières années du dix-neuvième siècle, des causes très-diverses ont contribué à développer ce prodigieux essor, que n'ont ralenti, ni les guerres aventureuses et fatales du premier Napoléon, ni les discordes civiles, ni les révolutions, ni les traités de commerce préparés dans l'ombre et le mystère.

Parmi ces causes, il faut compter au premier rang la liberté du travail, qui laisse à chacun sa pleine et entière initiative, l'emploi de la vapeur, le perfectionnement et le développement de la viabilité, tant par les chemins de fer que par les routes de grande et de moyenne communication, la facilité des relations internationales, l'association des capitaux, le con-

cours actif que la science prête à toutes les branches de la fabrication, les établissements d'enseignement professionnel, tels que le conservatoire des arts et métiers, fondé en 1794, les écoles de Châlons, d'Angers, de Saint-Étienne, les écoles municipales de dessin et de géométrie, qui existent dans la plupart des villes de quelque importance, les écoles de commerce, les sociétés d'encouragement, les expositions nationales, dont la première date de 1798 (1), les expositions universelles, qui se sont ouvertes deux fois à Paris, en 1855 avec 23,934 exposants, en 1867 avec 50,226 exposants.

Si grande que soit aujourd'hui la puissance productive de la France, ce beau pays est loin cependant d'avoir obtenu le degré de prospérité industrielle auquel il a le droit de prétendre. De vieux préjugés aristocratiques détournent des carrières commerciales une foule de jeunes gens instruits qui croi-

(1) Voici l'indication des années où ces expositions ont eu lieu en France, avec le nombre des exposants, jusqu'en 1844 :

1798	110	exposants.
1801	229	—
1802	540	—
1806	1,422	—
1819	1,662	—
1823	1,642	—
1827	1,696	—
1834	2,447	—
1839	3,281	—
1844	3,960	—

raient déroger en dirigeant des ateliers ou des usines. Nous avons dix fois plus de fonctionnaires qu'il n'en est besoin, dix fois plus d'avocats qu'il n'en faut pour

faire des présidents de clubs, des députés ou des dictateurs, dix fois plus de médecins que n'en réclament les malades, tandis que le personnel dirigeant de notre industrie ne répond nullement aux exigences de la situation. Les classes aisées de nos villes, au lieu de porter, comme en Angleterre, leurs capitaux vers les affaires commerciales, les immobilisent dans la terre, ou les aventurent dans des spéculations de bourse. Nos classes ouvrières, égarées par les plus déplorables sophismes économiques, se font les instruments aveugles des ambitieux qui les exploitent; elles désorganisent le travail par les sociétés secrètes, par l'Internationale, par les grèves qui ne profitent qu'à la concurrence étrangère, par les agitations révolutionnaires dont elles sont les premières victimes, car ceux qui provoquent ces agitations n'ont qu'un seul but : s'emparer du pouvoir et l'exploiter à leur profit, en abandonnant les gens crédules et naïfs qui leur ont servi de marche-pied, aux coups des réactions politiques.

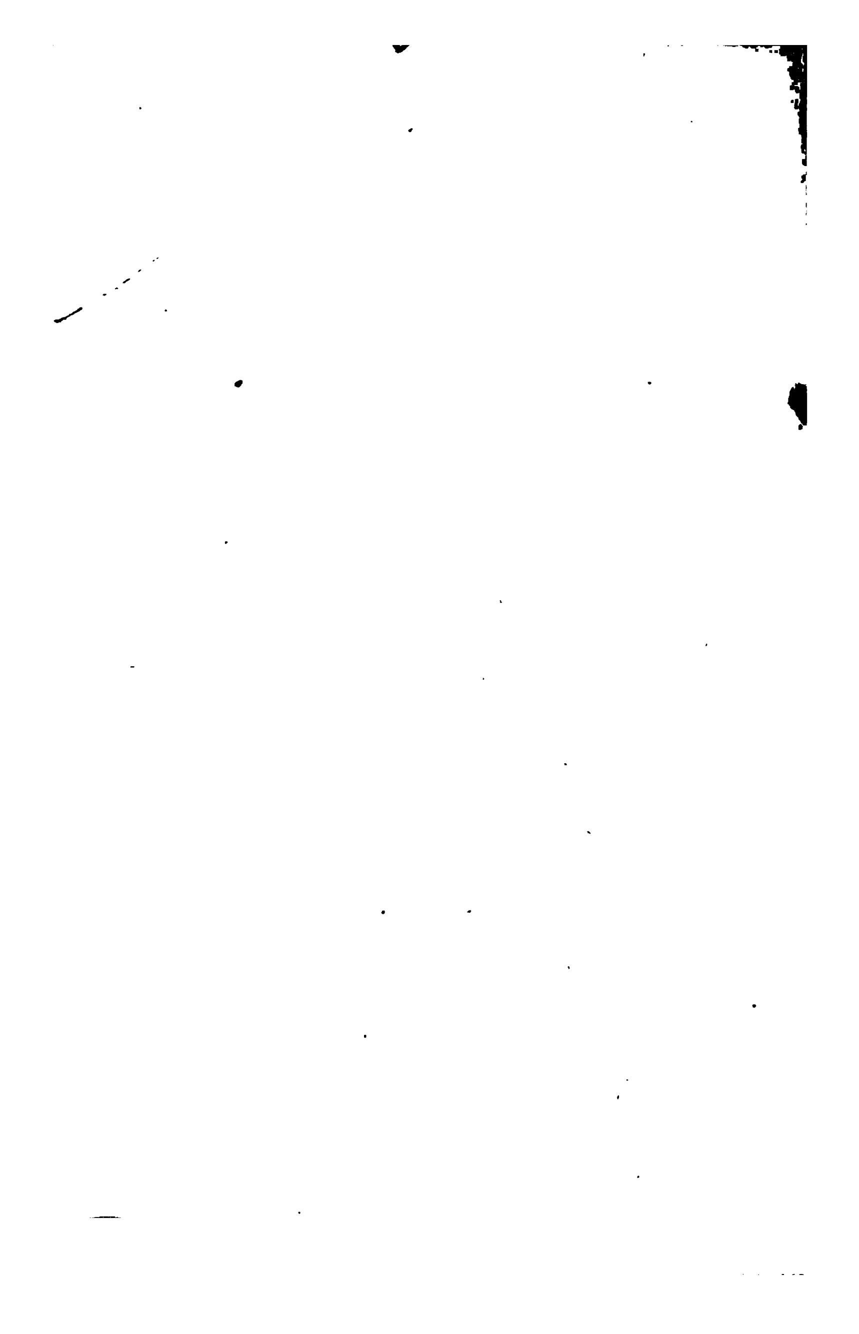
Exceptionnellement favorisés par la nature, nous pouvons, si nous le voulons, être le peuple le plus heureux de l'Europe; sachons donc enfin le vouloir, et ne tuons pas, comme nous l'avons déjà fait tant de fois, la *poule aux œufs d'or*, à la plus grande satisfaction de nos voisins du Nord ou du Midi.

CHARLES LOUANDRE.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

L'EXPOSITION UNIVERSELLE

DE 1867



PIÈCES JUSTIFICATIVES

L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867

ARGUMENT

Dans les pages qui précèdent nous avons cité la remarquable Introduction que M. Michel Chevalier a placée en tête des rapports du jury international sur l'exposition de 1867. Nous donnons ici quelques extraits textuels de ce beau travail, qui restera comme l'une des pages les plus intéressantes de l'histoire contemporaine, étudiée au point de vue du progrès économique et scientifique. Forcé de nous restreindre dans les limites qui nous sont imposées ici, nous ne pouvons qu'en reproduire quelques extraits, et nous avons choisi de préférence ceux qui se rattachaient aux industries les plus connues, aux applications les plus récentes et principalement à notre industrie nationale. Nous avons toujours cité M. Michel Chevalier, en laissant toutefois de côté un certain nombre de passages qui se rapportaient aux industries étrangères, ou à des faits spéciaux à l'exposition de 1867.

Nous avons, à la suite de nos extraits, reproduit textuelle-la conclusion qui termine le livre de M. Michel Chevalier. L'auteur y exprime, en termes éloquents, des vœux généreux qu'il n'a pas été donné à notre temps de voir se réaliser, mais qui n'en resteront pas moins la noble espérance de tous ceux qui pensent que les hommes n'ont pas été jetés sur cette terre pour s'entre-égorger.

LE FER ET L'ACIER.

Le fer est incomparablement le plus utile de tous les métaux. L'or pourrait disparaître de ce monde sans que la civilisation en fût beaucoup troublée. Si demain, par l'effet d'un prodige subit, le fer nous était ravi, ce serait une indescriptible calamité. Tout rétrograderait : la civilisation serait du même coup frappée d'impuissance. La diminution du prix du fer ou l'élévation de sa qualité pour le même prix sont des circonstances essentiellement propres à déterminer l'accroissement de la *puissance productive* de l'homme et le développement de la *richesse* dans la société. De là on peut conclure, en passant, que toute combinaison, législative ou administrative, qui enchérit le fer, est anti-économique, pour ne pas dire anti-sociale.

Un des progrès qui, déjà en 1862, étaient plus que prévus, est la fabrication de l'acier Bessemer, due à

l'ingénieur anglais dont elle porte le nom. C'est, à proprement parler, une rénovation de l'industrie du fer. Ce métal, à l'origine des temps historiques, était d'un prix élevé. Un morceau de fer était une récompense qu'on s'estimait heureux de gagner dans les joutes auxquelles se livraient les héros de la Grèce primitive. Depuis l'ouverture du dix-neuvième siècle, le prix du fer a été fortement réduit par l'amélioration des procédés, et spécialement par la substitution du combustible minéral au charbon de bois.

L'acier, jusqu'à ces derniers temps, s'obtenait beaucoup plus dispendieusement dans la plupart des cas. Aujourd'hui l'on fabrique couramment et sur la plus grande échelle, à des prix très-modérés, un acier qui satisfait à un grand nombre d'usages; cette réduction aura pour conséquence naturelle, d'ici à peu d'années, la substitution de l'acier au fer, dans tous les cas où il est avantageux d'employer un métal de grande résistance.

Les navires en fer remplacent avantageusement les navires en bois. Entre autres supériorités, ils ont celle de peser moins pour le même volume, et par conséquent, d'offrir un plus grand tonnage utile. L'acier possède, par rapport au fer, le même avantage.

Une chaudière en acier offre la même résistance, avec un poids notablement moindre, qu'une chaudière en fer et aura pour le moins autant de durée. Il s'en fabrique beaucoup aujourd'hui.

Pour les ponts en fer, l'acier fournit des ressources précieuses; on obtient la même solidité avec un poids beaucoup moindre.

La rouille ronge l'acier moins vite que le fer. En général, les pièces des machines diverses, si elles

sont faites en acier, auront plus de légèreté et en même temps plus de durée que si elles étaient en fer.

Pour les rails des voies ferrées, la substitution du nouveau métal au fer promet une amélioration importante, non-seulement par l'économie qui en résultera pour l'entretien de la voie, mais aussi au point de vue de la sécurité du voyageur. On se ferait difficilement une idée de la rapidité avec laquelle s'usent les rails des lignes très-fréquentées. On estime que la durée d'un rail ne va pas au delà de quatre années, au voisinage des grandes gares comme celles de Paris, et au delà de huit ou dix ans sur l'ensemble d'une ligne fréquentée comme celle de Paris à Lille ou de Paris à Marseille. Avec l'acier on pourrait compter sur une durée de trente ou quarante ans. Aussi, les Compagnies de chemins de fer se sont-elles déterminées à cette substitution, au moins pour la partie la plus fatiguée de leur parcours. En Angleterre, il y a déjà quelque temps qu'elles procèdent au changement. En France, elles ont été lentes à se décider, mais en ce moment la Compagnie de Paris à Lyon et à la Méditerranée établit des rails en acier tout le long de l'artère de Paris à Marseille, longue de 863 kilomètres.

OUTILLAGE DES FORGES.

Un aspect intéressant, sous lequel se présente l'industrie des fers, et qui explique les progrès qu'y a faits la puissance productive, c'est la grandeur des

moyens mécaniques qu'elle s'est mise à employer, depuis peu de temps, et, comme conséquence, la dimension et la perfection des produits qu'elle livre au commerce. Pour les navires à vapeur des marines militaires, il a fallu des pièces bien plus fortes que celles qu'on employait autrefois, surtout depuis qu'on les a cuirassés et qu'on a dû les munir de machines proportionnées à leur poids. De même pour les paquebots ayant de longs trajets à parcourir : l'exemple des chemins de fer ayant rendu général le désir d'une plus grande vitesse dans les autres moyens de locomotion, on s'est décidé à les pourvoir de machines beaucoup plus puissantes, et les organes de ces machines ont dû être en proportion de leur force et de la rapidité de leurs mouvements. On y voit des arbres de couche d'une dimension énorme, des bieilles et des manivelles analogues; enfin on munit ces paquebots de grands gouvernails d'une seule pièce de fer.

La fabrication des plaques épaisses et parfaitement soudées, que nécessitent le blindage des navires et la protection des fortifications sur terre, n'a pas peu contribué à obliger les forges à se procurer des moyens d'action plus puissants et un outillage en état d'exercer ou de transmettre les plus grands efforts.

On a éprouvé aussi le besoin de feuilles de tôles d'une très-grande longueur, dont la fabrication exigeait plus de force et diverses dispositions plus amples que celles qui suffisaient à des plaques plus courtes.

On s'est posé et on a résolu le problème de fabriquer, pour ainsi dire d'un seul coup, à la mécanique,

des pièces qui auparavant résultaient de l'ajustage de plusieurs parties établies séparément. On peut citer en ce genre les bandages sans soudure, pour les roues destinées aux wagons de chemins de fer, et des fers en T de 25 à 30 mètres de long, ayant jusqu'à 1 mètre de hauteur d'âme. L'échelle sur laquelle ces diverses fabrications sont montées est si grande que MM. Petin et Gaudet ont pu livrer aux Compagnies de chemins de fer plus de six cent mille de ces bandages.

En résumé, l'industrie des forges a transformé sa production, en se pourvoyant d'un matériel tout nouveau et d'une puissance extrême. Ou retrouve ce fait à des degrés divers dans tous les grands établissements de ferronnerie de l'Angleterre et du continent; à cet égard, il convient de citer les ateliers du Creuzot et ceux de la circonscription de Rive-de-Gier, qui comprend les établissements de MM. Petin et Gaudet, de MM. Marrel frères et de MM. Russery et Lacombe.

Telle est la perfection à laquelle a été porté l'outillage, que l'on produit des feuilles de tôle minces à ce point que quatre mille, l'une sur l'autre, ne font qu'une épaisseur de 2 centimètres et demi.

FABRICATION DE LA GLACE.

La glace peut, dans les usages domestiques, rendre des services fort divers. Pendant l'été, les boissons fraîches ne sont pas seulement agréables, elles sont recommandées par l'hygiène. Dans une foule de

maladies, la glace serait d'une assistance décisive, et par exemple, quand il s'agit des blessés et des amputés. Dans les maisons isolées, loin des marchés, elle sert à conserver des approvisionnements de viande et d'autres denrées que la chaleur corrompt rapidement. Enfin, dans l'industrie, il est une multitude d'opérations qu'elle peut faciliter. Les Américains s'en servent pour des opérations commerciales qui ont bien leur importance. Ainsi, en toute saison, on transporte des viandes de la vallée de l'Ohio à Baltimore, à Philadelphie, à New-York, en les entourant de glace. Les Norwégiens emploient le même expédient, pour apporter frais aux contrées de l'Europe moyenne ou méridionale le poisson de mer qu'ils viennent de pêcher.

Il n'est pas possible toujours, à beaucoup près, de s'adresser aux glaciers que la nature a placés parmi les hautes chaînes de montagnes. C'était donc un problème utile à résoudre que celui de faire la glace sur place, en quelque lieu à peu près qu'on se trouvât, autrement que par ces mélanges réfrigérants qui, depuis longtemps, permettaient d'en faire de fort petites quantités, mais ne la produisaient que très-chèrement.

Deux frères, MM. Ferdinand et Edmond Carré, ont donné, chacun par moitié, la solution du problème.

On avait déjà remarqué, à l'exposition de 1862, la machine à faire la glace de M. Ferdinand Carré. Cet habile inventeur met à profit la propriété qu'ont les liquides d'absorber une grande quantité de chaleur, en passant à l'état gazeux. Il est aujourd'hui parvenu

à produire la glace artificiellement, à peu de frais et sur une grande échelle.

Voici en quoi consiste l'opération de M. Ferdinand Carré : on enferme dans une des branches d'un siphon métallique une dissolution de gaz ammoniaque dans l'eau ; on chauffe cette première branche jusqu'au degré de l'ébullition ; l'ammoniaque se distille et va, sous la forte pression qui existe dans l'appareil, se condenser dans la seconde branche qui est plongée dans l'eau froide.

Si on laisse ensuite refroidir la branche du siphon qu'on avait chauffée, et dans laquelle il ne reste plus que l'eau où l'ammoniaque était dissoute, un vide relatif se fait par l'absorption dans l'eau refroidie du gaz ammoniac demeuré épars dans l'appareil, et l'ammoniaque liquéfiée, qui était transportée dans l'autre branche du siphon, se distille à son tour. Par là il se produit, autour de cette branche du siphon, un froid intense, qu'on utilise pour faire passer à l'état de glace une certaine quantité d'eau mise en contact avec cette partie de l'appareil.

Le travail est continu, et, à la condition d'opérer sur une certaine échelle, on produit ainsi la glace tout à fait économiquement. Avec un appareil de 4,800 francs, on obtient 25 kilogrammes de glace par heure, à l'état de cylindres longs et commodes à manier ; elle revient à 5 centimes environ le kilogramme. Un appareil de 24,000 francs rend 200 kilogrammes par heure, et le prix de revient n'est plus que de 1 centime.

APPLICATION DE LA MÉCANIQUE.

C'est un des caractères dominants de l'industrie moderne, le plus saillant de tous peut-être, que la mécanique la pénètre de toute part. Toutes les branches de l'industrie éprouvent les unes après les autres cette sorte d'invasion. Elle a toujours pour effet l'augmentation de la puissance productive de la société, la multiplication des produits pour une même quantité de travail humain, et les cas ne sont pas rares où l'accroissement soit dans des proportions colossales.

Par la vertu de la mécanique, des fabrications qui, naguère, formaient le lot de quelques artisans peu et mal outillés, établis dans une petite boutique ou une chambre, passent successivement à l'état de grande industrie. Presque tout s'y faisait à la main ou avec un petit nombre d'instruments d'une grande simplicité. Aujourd'hui, elles ont un nombreux outillage mis en mouvement par la vapeur ou par des chutes d'eau, et on y peut observer d'une manière très-accentuée la division du travail marchant de front, ainsi que c'est la règle, avec l'introduction des machines et des outils perfectionnés.

Au milieu de fabrications nombreuses qui composent les articles dits de Paris, celle des lorgnettes de spectacle est devenue récemment, grâce à la mécanique, une grande industrie, très-bien outillée, avec une extrême division du travail.

La même observation s'applique aux porte-plumes,

aux encriers en tôle mince vernissée, et à mille articles analogues.

L'industrie de la chapellerie a été renouvelée par la mécanique. L'homme auquel elle est le plus redevable est un chapelier de Paris, M. Laville. C'est par l'initiative de cet intelligent et infatigable manufacturier que la chapellerie est devenue si prospère en France. La chapellerie ainsi outillée a rapidement décuplé sa production. Elle a su aussi utiliser de nouvelles matières. Il y a peu d'années, le chapeau de soie était presque le seul qu'on fabriquât. A présent, il ne représente pas plus du vingtième de la production totale. C'est le feutre qui est devenu le tissu en vogue, et il s'est prêté à tous les usages et à toutes les formes. Le succès général de cette fabrication a donné naissance à des industries toutes nouvelles, telles que les « couperies de poils. »

A vrai dire, il faut s'attendre à ce que toutes les industries passent par là l'une après l'autre. Les industries du bâtiment semblaient plus que d'autres vouées au travail manuel, la mécanique aujourd'hui s'en est emparée.

La menuiserie se fait à la mécanique. Il en est de même de la serrurerie, jusques et y compris les clous de tout échantillon. On façonne mécaniquement les charpentes, et on taille mécaniquement les pierres. Une machine pétrit le mortier, une autre élève les pierres ou les briques, en remplaçant, pour les maçons, l'apprenti qu'ils appelaient l'*oiseau*.

On fabrique à la mécanique des châlets tout entiers en pièces numérotées, pour être expédiés, par les chemins de fer, aux départements et au delà des

mers, à l'étranger, sur le modèle de ceux de la Suisse.

Parmi les machines nouvelles qui aspirent à remplacer les doigts de l'homme, même dans les détails de la vie privée, ou a vu au Champ-de-Mars une machine à faire des cigarettes.

La mécanique a complétement transformé l'art de la meunerie et de la boulangerie.

L'exposition montrait en concurrence, et constamment en activité, les appareils Lebaudy, et ceux que mettent en usage, pour leur clientèle, deux boulangers de Paris, MM. Plouin et Vaury. Chaque jour, le public s'arrachait le pain, à la sortie du four. Dans les deux boutiques, le pétrin mécanique était seul en usage. Ainsi va être supprimé le travail du geindre, si peu attrayant pour le consommateur et si dur pour l'ouvrier, au corps nu et à la sueur ruisselante.

La maréchalerie tend à devenir un art essentiellement mécanique : MM. Mausoy, de Clichy, fabriquent, à la machine, des fers de tous modèles, au moyen d'un outillage perfectionné. Leur usine n'est déjà plus la seule qui marche sur cette donnéé.

La France produit actuellement, par an, pour 25 à 30 millions de francs de cols-cravates. C'est la machine à découper et la machine à coudre qui ont donné à la lingerie dite de confection le moyen de s'étendre à ce point, par la modicité de plus en plus marquée des prix de vente. A Paris, plus de dix mille ouvrières vivent de cette industrie de la lingerie en grand, et leur salaire est loin d'avoir baissé par l'introduction des machines; elles gagnent en moyenne 2 francs par jour, et les plus laborieuses vont jusqu'à 4 francs.

Qu'était l'art dentaire il y a un siècle? un métier borné et immobile. Et qu'était le dentiste? un praticien vulgaire. Aujourd'hui le dentiste, pour réussir, doit être un chirurgien savant, et il a à son service des industries montées en grand : la fabrication des instruments mêmes, celle des dents, celle des pièces en caoutchouc, celle d'un or particulier.

MACHINES A COUDRE.

Les promesses que faisait la machine à coudre, aux expositions précédentes, se sont amplement réalisées. Cet ingénieux mécanisme se répand avec une grande rapidité. Il est devenu d'un maniement très-facile, et il ne se dérange pas; il est ainsi à l'usage des familles. C'est une précieuse ressource à la campagne, et, pour l'ouvrière qui a pu se la procurer, une fortune. La machine en elle-même a été rendue à la fois et plus parfaite et plus utile. Elle fait aujourd'hui toutes les sortes de points. Dans les grands établissements de confection, tels que celui de M. Hayem, de Paris, où l'on exécute en toile tous les articles, les plus délicats comme les plus ordinaires, on n'a plus lieu de se servir de l'aiguille. En même temps que l'utilité de la machine à coudre augmentait, le prix a diminué.

On peut s'expliquer d'un mot le succès de cette machine, ou plutôt de ces machines, car il en existe plusieurs modèles : d'après MM. Wheeler et Wilson, de New-York, il faudrait, pour confectionner une chemise d'homme, quatorze heures vingt-six minutes

de travail d'une couturière; il suffit d'une heure seize minutes avec la machine. Celle-ci faisant 640 points à la minute dans la toile fine, une ouvrière n'en fait que 23, vingt-huit fois moins.

Pour la machine à coudre, quoiqu'il y en ait en Europe, et notamment en France, d'habiles constructeurs, la palme appartient aux États-Unis, où la production en est immense. La seule maison Wheeler et Wilson fabrique et vend 50,000 machines par an; les fabricants européens n'atteignent pas 15,000.

INSTRUMENTS ET APPAREILS DE CHIRURGIE.

La construction des instruments et appareils de chirurgie a fait en Europe de grands progrès. Elle en a surtout fait en France. Les plus illustres chirurgiens ont fourni leur concours actif et empressé aux constructeurs; ceux-ci, se mettant à la hauteur de ces opérateurs éminents, ont fait beaucoup d'efforts et de sacrifices pour perfectionner et pour innover avec succès.

Entre autres instruments, on remarque le *cautère à gaz,* qui applique une chaleur de 1,000 degrés.

On doit signaler pareillement l'emploi du protoxyde d'azote, comme anesthésique, à la place du chloroforme, qui est plus redoutable. Dans un autre genre, on a remarqué un appareil de M. Émile Javal, l'*optomètre*, qui redresse certains yeux dont on ne savait jusqu'ici comment corriger les défauts.

On sera plus frappé encore des ingénieux moyens qu'un amateur, mû par de nobles sentiments et aussi

modeste que dévoué, M. de Beaufort, a imaginés pour rendre aux amputés l'usage des membres qu'ils ont perdus. Ces mécanismes joignent à l'avantage de l'efficacité celui d'un très-bas prix. Un soldat revenu de la Crimée, amputé des deux bras, a pu, avec les appareils Beaufort, faire quatre parties d'échecs, sans que son adversaire se doutât de sa mutilation.

GALVANOPLASTIE, ÉLECTRO-MÉTALLURGIE.

La galvanoplastie, qui remonte déjà à une trentaine d'années, est devenue récemment, par les perfectionnements successifs qu'elle a reçus, une grande industrie, qui ne concourt pas seulement à orner l'intérieur de nos maisons, en y répandant de jolis objets d'art, d'un fini remarquable, mais qui peut contribuer aussi à l'ornementation la plus apparente de nos cités, puisque l'exécution des articles les plus volumineux a complétement cessé de l'effrayer. On a pu voir, à l'exposition, la reproduction en cuivre de grands reliefs tirés de l'Arc de Constantin à Rome. Un de nos musées, auxquel l'exposition aurait pu l'emprunter, au moins en partie, offre, en panneaux détachés, un objet d'art d'un format plus grand encore : c'est la copie en cuivre, grandeur naturelle, par la galvanoplastie, de la colonne Trajane. Une pièce de cette dimension mériterait qu'on l'érigeât au milieu d'une place publique, où elle deviendrait un des embellissements de la capitale. Voilà où en est venue, petit à petit, cette invention qui avait commencé par des imitations de médailles et de camées, et qui

sembla présomptueuse quand, en 1849, elle exposa un Christ d'un mètre de longueur.

En se modifiant, dans le but d'obtenir des produits du même aspect, mais moins coûteux, la galvanoplastie est arrivée à faire d'autres objets qui déjà servent effectivement à embellir nos places publiques et nos rues. L'industrie qui se livre à ce nouveau genre est souvent désignée sous le nom d'électro-métallurgie. En déposant une couche de cuivre, métal inattaquable à l'air, dont on règle l'épaisseur à son gré, sur la fonte de fer, métal à vil prix, fort aisé à modeler, mais fort oxydable, elle fournit le moyen d'exécuter à bon marché des pièces monumentales, du même effet que si elles étaient coulées en bronze de Corinthe.

L'inventeur de la galvanoplastie est M. H. de Jacobi, de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg. C'est lui qui, s'attachant à élaborer son idée, l'a fait passer successivement par les phases qu'elle a traversées jusqu'à ce jour. M. Oudry est un des hommes qui ont le plus contribué à faire jouir le public de ces conquêtes de la science. Il a établi à Auteuil de grands ateliers, où il a exécuté la copie des reliefs de l'arc de Constantin, et celle, que nous venons de mentionner, de la colonne Trajane.

NOUVELLES COULEURS TIRÉES DU GOUDRON DE GAZ.

Parmi les progrès dus à la chimie, il n'en est pas de plus intéressant que la continuation des découver-

tes de matières colorantes puisées dans le goudron de houille. Dès 1862, on énumérait treize couleurs ayant cette origine, et que la teinture utilisait. Elles formaient presque toute la gamme du spectre solaire. L'exposition de 1867 ne révèle pas moins de dix produits nouveaux, avec des subdivisions. C'est ainsi qu'on a la série des marrons, des gris et des noirs, un jaune, des violets et des verts fort estimés.

De plus, les opérations se sont simplifiées, ce qui a déterminé la baisse des prix. Ces substances colorantes, dont la plupart sont aujourd'hui des corps bien définis chimiquement, s'obtiennent plus pures, plus faciles à fixer, et moins fugaces. C'est sous ce dernier aspect qu'elles laissaient le plus à désirer. Si elles n'ont pas encore acquis un degré de solidité qui permette de les employer pour la teinture des étoffes destinées à un long usage, telles que celles qui servent dans l'ameublement ou que les draps, elles ont du moins acquis la durée qu'il faut pour les articles de modes.

MATÉRIAUX ARTIFICIELS.

En fait de pierres artificielles, on peut noter la pierre de Ransome, qui se fabrique en malaxant du sable ou de la craie, et au besoin d'autres substances minérales, avec un peu d'hydrosilicate de soude. On trempe ensuite, le moule qui contient le mélange, dans une dissolution de chlorure de calcium, il se forme ainsi un hydrosilicate de chaux qui cimente les matières. Cette pierre artificielle est d'une remar-

quable dureté. En Angleterre, où elle a été imaginée, elle revient, une fois en place, à un prix moins élevé que la pierre naturelle, parce qu'elle n'a pas à supporter les frais de taille et de modelage, et aussi parce que la bonne pierre naturelle est rare dans ce pays.

Divers ciments, dont quelques-uns remontent à un certain nombre d'années déjà, se répandent de plus en plus. Il faut citer le ciment dit de Portland, fort employé aujourd'hui, et dont des fabriques se sont élevées partout. Le procédé de fabrication consiste à peu près uniformément à mélanger intimement un carbonate de chaux très-divisé, tel que la craie avec de l'argile. D'autres fois, c'est une marne argileuse qu'on associe à un calcaire marneux, et quelquefois tout simplement un calcaire marneux d'une nature toute particulière, sans aucune addition. On fait la cuisson du mélange, ou de la matière unique dans le dernier cas qui vient d'être indiqué, à une température très-élevée. Le ciment Vicat diffère du ciment de Portland en ce que l'argile s'y mêle à la chaux éteinte, c'est-à-dire à du calcaire déjà cuit. Il est estimé à l'égal du ciment de Portland, et même plusieurs ingénieurs le préfèrent.

Le béton Coignet, qui acquiert moins de durete que ces deux ciments, n'en est pas moins une excellente ressource dans beaucoup de cas. Il résulte d'un mélange, fortement battu au moment où on l'emploie, de sable et de chaux hydraulique, avec une médiocre proportion de ciment. Il donne le moyen de faire des murs de quai et de grandes maisons entières d'un seul bloc. A Paris, on en a construit des égouts ; au Vésinet, près de Saint-Germain-en-Laye, une église.

Pour réussir, il exige des ouvriers exercés et attentifs ; dans plusieurs circonstances, il a procuré une économie importante.

Les compositions dites *similipierre* ou *similimarbre*, paraissent être entrées, à un degré déjà remarquable, dans l'usage courant.

PONTS.

Les ponts en fer se multiplient. Le système qui a le plus de faveur est celui qui consiste à les construire au moyen de poutres droites, placées horizontalement et composées de feuilles de tôle fortement rivées les unes aux autres. Des poutres horizontales n'exerçant sur les piles et culées que des efforts verticaux ou à peu près, il en résulte une économie, puisque les appuis peuvent être d'une moindre masse. Avec elles on peut se permettre des ouvertures extraordinaires. Quand les fondations sont difficiles ou les piles très-hautes, l'avantage des poutres droites est considérable. L'idéal de ces ponts, au point de vue de la difficulté vaincue, est celui que Robert Stephenson a jeté sur le détroit de Menai : la poutre y a reçu des dimensions telles que les trains de chemins de fer passent dans l'intérieur, entre ses parois. Ce grand ouvrage offre des portées de 150 mètres. On a fait aussi des ponts où les piles mêmes étaient en métal, système applicable surtout dans les cas où l'élévation est très-grande. La préférence donnée aux ponts métalliques à poutres droites n'a pas empêché d'en faire qui fussent arqués. On a construit aussi,

dans ces derniers temps, des ponts en fonte dont la construction elle-même est fort bien entendue. Le beau pont de Tarascon, sur le chemin de fer de Paris à la Méditerranée, est en fonte ; de même celui de Constantine, en Algérie ; ce dernier est d'une seule arche de 56 mètres.

L'art de construire les ponts n'offre aucune innovation plus intéressante que la fondation des piles au moyen de l'air comprimé. La compression de l'air refoule l'eau de l'intérieur d'un grand caisson en tôle, placé à l'endroit où il s'agit de faire la pile, et subdivisé en plusieurs parties formant des caissons séparés. On occupe ainsi toute l'aire de la pile. Chacun des caissons partiels s'enfonce à mesure qu'on en retire les sables et graviers. Les ouvriers travaillent à sec dans le caisson, grâce à l'air comprimé qui fait refluer les eaux. Quand on est parvenu à la profondeur voulue, on emplit le caisson de béton ou de maçonnerie, toujours au milieu de l'air comprimé.

LES CHEMINS DE FER ET LA NAVIGATION A VAPEUR.

La facilité des transports est un des aspects sous lesquels l'industrie a le plus gagné dans les derniers temps. Sur terre, ce sont les chemins de fer qui de plus en plus se multiplient et qui, dans les directions les plus importantes, accélèrent leur service. Les canaux, quoiqu'ils aient subi la concurrence redoutable des chemins de fer, continuent d'être fort fréquentés. On n'a pas cessé de les entretenir et de les perfectionner, et même quelques canaux nouveaux se cons-

truisent. Les fleuves ont reçu et reçoivent quotidiennement des améliorations d'un grand effet. A Paris même, juste pendant l'exposition, un nouveau barrage établi dans le lit de la Seine, celui de Suresnes, a fait sentir son influence heureuse en permettant l'inauguration, au travers de la capitale, d'un service d'omnibus à vapeur qui a survécu.

Sur mer, les paquebots à vapeur deviennent sans cesse plus nombreux et se perfectionnent indéfiniment au point de vue de la célérité et du confort. C'est ainsi que d'Europe en Amérique, de Brest ou de Liverpool à New-York, la traversée est maintenant réduite à neuf jours : neuf journées passées avec un remarquable degré de bien-être.

Le changement produit par les chemins de fer est plus sensible que celui qui résulte des bateaux à vapeur, parce qu'il est d'un usage plus universel. On peut y faire participer toutes les parties d'un vaste territoire, tandis que les paquebots ne sont possibles, quand il s'agit des grandes distances, qu'entre des ports qui soient le siége d'un grand commerce.

Mais le bateau à vapeur maritime ne doit pas être considéré seulement à l'état de paquebot, c'est-à-dire de navire destiné à transporter principalement des voyageurs et des dépêches. Il sert aussi au transport des marchandises, indépendamment de celles que portent les paquebots proprement dits, et qui forment le complément très-productif de leurs affaires. La mer est un moyen de communication qui a une immense étendue, s'ouvre dans des milliers de directions et pénètre dans toutes les parties du globe. Les véhicules qui y servent, de plus en plus perfectionnés dans la série des âges, éprouvent de nos jours une rénovation.

C'est le fer et puis l'acier qui se substituent au bois pour la coque, c'est la vapeur qui tend à devenir le moteur habituel.

La navigation à vapeur pour les marchandises, qui d'abord coûtait très-cher, gagne du terrain aujourd'hui sur la navigation à voiles, au moyen de combinaisons fort heureuses. L'Inde même et l'Australie sont desservies par des navires à vapeur, et l'on prévoit, dit M. de Fréminville, le moment où ces navires seront les seuls employés à des opérations mercantiles de quelque importance.

Par l'habileté et l'énergie avec lesquelles les armateurs anglais se sont appliqués à utiliser le navire à vapeur, et par le concours habile qu'ils ont trouvé dans les grands établissements de construction établis sur la Tamise, sur la Clyde ou sur la Mersey, et même à Newcastle, à Sunderland et Dumbarton, ils ont fait des pas immenses et ils ont reconquis pour leur patrie, au point de vue commercial, l'empire des mers que les armateurs des États-Unis semblaient au moment de lui ravir, lorsque le Parlement vota la loi qui étendait à l'industrie de la navigation la liberté du commerce. C'est ainsi que l'Angleterre n'a qu'à se féliciter d'avoir eu foi dans le génie de la liberté commerciale.

Le *Statistical abstract* montre que, dans le commerce étranger proprement dit, l'Angleterre, en 1850, n'avait que 86 navires à vapeur du port de 45,186 tonneaux avec 3,813 hommes d'équipage, contre 7,149 navires à voiles, du port de 2,143,234 tonneaux, montés par 93,912 hommes.

C'est, quant au tonnage, une proportion de 2 pour 100, et, pour le personnel des matelots, de 4.

En 1867, le nombre des navires à vapeur était monté à 834, leur tonnage à 608,232 tonneaux et leurs équipages à 31,411 hommes, contre 17,567 bâtiments à voiles, d'un tonnage de 3,511,827 tonneaux, montés par 106,364 hommes. A cette dernière date, la proportion entre la vapeur et la voile est, pour le tonnage, de 17 pour 100, pour le personnel, de 30.

Le nombre total des navires à vapeur, en Angleterre, déduction faite des bâtiments de rivière, était, en 1867, de 1,616, avec un tonnage de 812,677 tonneaux et un personnel de 43,111 hommes, contre 20,161 navires à voiles jaugeant 4,681,031 tonneaux et montés par 153,229 matelots.

Au 31 décembre 1866, la France possédait 15,230 navires à voiles, ne jaugeant que 915,034 tonneaux et 407 navires à vapeur du port de 127,777 tonneaux.

EMPLOI DU DIAMANT POUR LES FORAGES.

Telle est l'harmonieuse unité de la nature que tout ce qu'elle présente peut être tourné à l'avantage de l'homme. Un tel objet, de l'apparence la plus vulgaire et même la plus rebutante, est quelquefois la matière première d'un article de grand luxe ; réciproquement, tel objet, ordinairement à l'usage du luxe le plus éclatant, peut se prêter à une destination modeste et se mettre à rendre avec avantage des services qu'on était habitué à demander à des matières fort ordinaires. Le goudron de gaz, ce liquide noir et infect d'où l'on extrait l'aniline, point de départ de tant de brillantes couleurs, est

un exemple du premier cas ; le diamant en offre un du second. Ce corps, qui ne semblait bon qu'à satisfaire la plus belle moitié du genre humain, peut servir autrement que comme une coûteuse superfluité. On est parvenu à en faire, malgré son prix élevé, incomparable, l'instrument d'un travail assez humble. Il y a longtemps que les vitriers emploient, pour découper le verre, des pointes de diamant, débris des ateliers où l'on taille les pierres précieuses. Aujourd'hui se révèle pour le diamant un usage nouveau, où seul il peut parfaitement réussir ; c'est d'armer l'extrémité des outils avec lesquels on fore les roches dures, et nommément le quartz, que le mineur, à son grand regret, rencontre souvent sur son chemin : les ingénieurs du percement du mont Cenis en savent quelque chose.

C'est le diamant noir qui a été appliqué à cette destination avec un plein succès ; il coûte beaucoup moins cher, mais il a autant de dureté que la plus belle eau.

LE PÉTROLE.

Une des plus remarquables nouveautés industrielles qui aient signalé les dernières années, est l'exploitation du pétrole dans l'Amérique du Nord. On a ici la mesure des résultats qu'un peuple peut tirer d'une découverte, même dans un court intervalle de temps, lorsqu'il possède à un haut degré le génie de l'industrie, qu'il cultive les sciences, non-seulement à cause des grandes vérités qu'elles révèlent à l'es-

prit, mais aussi en vue de leurs applications aux arts utiles, que le capital ne lui fait pas défaut, et qu'il s'est assuré la jouissance de la liberté du travail. Le pétrole était une curiosité plutôt qu'une richesse, en Amérique comme ailleurs, lorsque, dans l'État de Pensylvanie, quelques hommes intelligents, remarquant cette huile qui coulait en petite quantité à la surface du sol, y constatèrent la présence d'éléments assez divers, et se demandèrent si, par une exploitation rationnelle, on ne pourrait pas en tirer du sein de la terre de grandes quantités.

Une industrie tout entière s'est édifiée sur cette pensée, dans la Pensylvanie, où le pétrole est de qualité supérieure, et dans diverses localités de l'Amérique du Nord, en dehors de cet État. Le pétrole est aujourd'hui la base d'un vaste commerce qui, de l'autre côté de l'Atlantique, a déterminé la fondation de plusieurs villes, et qui occupe une grande quantité de navires pour porter le pétrole brut en Europe et dans quelques autres contrées, où il est raffiné. Ce raffinage est plus qu'une simple épuration ; il fractionne le pétrole brut en plusieurs produits distincts, ayant chacun son emploi spécial.

On calcule que, depuis 1861 jusqu'en 1867, il a été extrait ainsi du sein de la terre, dans l'Union américaine, 1,300 millions de litres de pétrole, faisant au delà de 1,040,000 tonnes, et dont les trois quarts ont été exportés en Europe. La progression est continue : en 1861, l'exportation fut d'un peu plus de 5 millions de litres ; en 1866 et 1867, elle a dépassé 300 millions. Le litre brut a varié de prix entre 20 et 30 centimes, de sorte qu'au prix moyen de 25 centimes, 400 millions de litres feraient 100 millions de

francs. Le pétrole est devenu, après un si petit nombre d'années, le troisième article, par ordre d'importance, de l'exportation des États-Unis.

Le raffinage de la substance brute a donné naissance, en Europe, à des établissements dont on peut voir le modèle à Nanterre, près Paris. Ces usines fournissent plusieurs produits oléagineux, depuis une huile légère, qui remplace l'essence de térébenthine, jusqu'aux huiles les plus épaisses qui servent au graissage des machines, et une petite proportion de paraffine, corps d'un beau blanc, dont on fait des bougies. Le plus intéressant de ces produits, brûlé dans des lampes d'une forme particulière et à bon marché, fournit l'éclairage domestique à bien plus bas prix que les autres huiles ; grand avantage dans une ville comme Paris où tant de personnes industrieuses travaillent chez elles après le coucher du soleil et où, dans l'intérieur des familles, tant de luminaires sont en activité chaque soir. On estime que l'huile de pétrole et l'huile de schiste, autre éclairage de nature minérale auquel le pétrole se substitue à cause de son bon marché, font ensemble le quart au moins de la consommation de Paris. Avec le pétrole, l'éclairage ne revient qu'à la moitié de ce qu'il coûte avec l'huile de colza. Dès qu'on sera parvenu à le dégager complétement d'une odeur qui lui est propre, et à en rendre l'emploi plus généralement inoffensif, il se répandra beaucoup plus. Dans l'état actuel des choses, il ne paraît pas qu'en France le pétrole soit d'un usage aussi étendu que dans d'autres pays.

A l'imitation des États-Unis, on s'est mis à exploiter le pétrole, et en général les huiles minérales naturelles, dans plusieurs pays où l'existence de sources

oléagineuses avait été constatée depuis longtemps. C'est en Russie que ces tentatives ont été le plus remarquables et paraissent reposer sur les bases les plus larges. La région qui entoure le Caucase forme la principale zone pétrolifère de l'Europe. Le pétrole s'y trouve dans les terrains tertiaires qui bordent les deux extrémités de la chaîne; en ce moment les principales exploitations sont sur le littoral occidental de la mer Caspienne, aux environs de Bakou et dans la presqu'île d'Apschéron.

Des personnes dont l'opinion a du poids pensent que le pétrole est appelé à des usages nouveaux; que, par exemple, on pourra en retirer un beau gaz d'éclairage à bas prix, et qu'il sera possible de s'en servir comme d'un combustible pour les machines à vapeur, particulièrement pour les machines motrices des paquebots ou des navires de guerre. Mais ce sont des questions dont l'étude est à peine commencée.

LE CAOUTCHOUC.

Le caoutchouc, quoiqu'il soit employé depuis peu de temps, joue déjà un grand rôle et on en retire sans cesse des effets nouveaux. On sait que c'est un suc gommeux qui s'extrait de certains arbres, simplement par des incisions dans leur écorce, comme la résine du pin maritime, et qui durcit promptement à l'air. Transporté en Europe à l'état d'extrême impureté, le caoutchouc y est l'objet d'une élaboration fort soignée, qui en tire un très-grand parti. Le suc est recueilli en général par des

procédés fort grossiers. Quand une culture intelligente exploitera les forêts offrant les diverses essences d'où on le retire, il y a lieu de croire qu'il baissera de prix dans une forte proportion, et que, étant moins impur, il réclamera, une fois en Europe, des manipulations moins coûteuses, pour être amené à l'état de matière première parfaite. Ces diverses causes réagiront sur le prix des articles manufacturés, de manière à l'abaisser notablement.

Quels étaient, il y a un petit nombre d'années, les usages du caoutchouc ? Il servait aux collégiens à faire des balles qui rebondissaient vivement, et les employés de bureaux en avaient une plaque carrée, avec laquelle ils enlevaient les souillures de leur papier. Il ne fut guère applicable à d'autres destinations tant qu'on ne l'eut pas combiné avec le soufre, qui lui communique des qualités précieuses, sans cependant en changer beaucoup l'apparence extérieure, lorsqu'il ne dépasse pas une certaine dose. On fait ainsi du caoutchouc un corps plus maniable, plus uniforme, et d'une élasticité beaucoup plus stable.

Si, au point de vue de l'aspect, il y a peu de distance du caoutchouc pur au caoutchouc *vulcanisé*, c'est-à-dire combiné avec une certaine proportion de soufre, il y en a beaucoup du caoutchouc *vulcanisé* au caoutchouc *durci*, qui résulte d'une nouvelle addition de soufre. Celui-ci se prête à des usages tout autres. C'est dans ces deux états de vulcanisé et de durci que le caoutchouc rend des services. Jusqu'à présent, il est bien plus usité sous la première forme que sous la seconde.

Nous n'avons pas à énumérer ici les divers emplois du caoutchouc. On en trouvera l'indication, incom-

plète par la force des choses, dans les rapports dont il est l'objet. Il sert à faire une multitude d'articles commodes pour le vêtement et pour l'économie domestique. L'industrie l'emploie de même de cent façons. La médecine et la chirurgie ne s'en servent pas moins. Une fabrication d'appareils en caoutchouc, à l'usage de l'art de guérir, a été montée avec beaucoup d'habileté par un Français, M. Henri Galante. Le caoutchouc durci a pris une place intéressante dans l'art dentaire, pour former la base des rateliers, et dans les opérations chirurgicales où il s'agit de remplacer les os brisés par une substance permanente qui n'altère pas les tissus. Il n'est aucun de nous qui n'ait, dans son costume quotidien, du caoutchouc sous cinq ou six formes.

Les régions équinoxiales ont, à l'égard du caoutchouc, une très-grande puissance de production. L'Afrique, l'Asie et l'Amérique s'y prêtent également, et, en particulier, l'immense vallée du fleuve des Amazones y semble merveilleusement propre. Que des hommes industrieux s'en mêlent dans ces régions, et il se passera, pour le caoutchouc, quelque chose qui rappellera ce qu'on a vu, du fait des États-Unis, pour le coton : une production toujours croissante en quantité et en qualité, un prix de vente se réduisant sans cesse, un agrandissement rapide et indéfini de l'approvisionnement des manufactures européennes, la multiplication des usages, le perfectionnement de la qualité des produits manufacturés suivant d'un pas au moins égal celui de la matière première, et ces mêmes articles baissant de prix dans une plus forte proportion que la substance brute, grâce aux inventions de la mécanique.

Ces observations s'appliquent aussi, dans une certaine mesure, à la gutta-percha, substance précieuse, qui a des analogies avec le caoutchouc, mais qui en diffère aussi à plusieurs égards. La facilité avec laquelle la gutta-percha reçoit une empreinte, et la fidélité avec laquelle elle la conserve, ont été utilisées dans la galvanoplastie. De tous les progrès qu'a accomplis cet art intéressant, le plus remarquable peut-être a consisté dans l'emploi de la gutta-percha pour faire les moules. C'est aussi la gutta-percha qui a permis de fabriquer d'une manière supérieure le câble transatlantique, dans la composition duquel rien ne la remplacerait comme corps parfaitement isolant.

LA NITRO-GLYCÉRINE.

Une invention chimique sur laquelle l'attention a été justement appelée, est la nitro-glycérine, substance explosive qui remplacerait la poudre de mine. La poudre fit une révolution dans l'exploitation des mines et des carrières. Il est surprenant que la découverte de Roger Bacon, déjà vieille de plusieurs siècles et datant de l'enfance de la chimie, n'ait pas été détrônée encore, quand la chimie a livré à l'industrie tant de corps nouveaux, possédant des qualités puissantes en tout genre. Pour les travaux publics, qui ont pris de si grandes proportions depuis quelque temps, un agent plus actif que la poudre est fort désirable. Les fulminates semblent, au premier abord, donner la solution du problème; mais ils sont d'un maniement si dangereux qu'on a dû

s'abstenir même de les essayer. Tout ce qu'on a pu fairé jusqu'ici a été d'en fabriquer des capsules pour les armes à feu, ou d'en charger des torpilles sous-marines pour la défense des côtes ou des fleuves.

La nitro-glycérine se présente mieux. Non que le transport en soit exempt de périls ; quelques accidents très-graves ont montré le contraire. Mais on a un expédient bien simple, pour empêcher qu'il n'y en ait des explosions à bord des wagons de chemins de fer ou des paquebots : c'est de la faire sur place, au moment même de s'en servir, de façon à n'avoir jamais à la confier à un chemin de fer ou à un paquebot. Rien de plus facile que cette préparation ; elle peut s'improviser dans le désert. Il est à ma connaissance que la nitro-glycérine a été employée pendant neuf mois consécutifs, en remplacement et à l'exclusion de la poudre de mine, pour faire une tranchée large, profonde, dans un calcaire très-dur. On a enlevé ainsi plus de 10,000 mètres cubes de rocher, sans avoir à déplorer le plus léger accident. Le travail a été fait avec moins de la moitié du temps qu'il y eût fallu avec de la poudre, et la dépense a été réduite à moitié. La nitro-glycérine se préparait dans un endroit écarté, à une petite distance des travaux.

Jusqu'ici, la nitro-glycérine a été utilisée de préférence dans les travaux à ciel ouvert. On en a fait un grand usage dans les carrières de grès des Vosges et de Saverne. Pour s'en servir dans les puits et les galeries, il faut recourir à une ventilation énergique parce que quelques-uns des gaz produits par l'explosion de la nitro-glycérine exercent une action délétère sur l'économie animale. Cependant elle est d'un usage

courant dans les mines royales de la Haute-Silésie, pour les travaux où l'eau se présente en abondance sous le fleuret du mineur ; on sait, en effet, que la nitro-glycérine éclate sous l'eau, sans aucune difficulté, et c'est une de ses supériorités.

Dans ces mêmes mines de Silésie, on essaye, en ce moment, une autre substance explosive, la dynamite, due à M. Nobel, l'inventeur de la nitro-glycérine. Ce nouveau produit, dont la puissance est égale à celle de la nitro-glycérine, c'est-à-dire quatorze fois plus grande que celle de la poudre, ne coûte, dit-on, que deux fois celle-ci, tandis que le prix de la nitroglycérine est sept fois celui de la poudre.

CONSERVES LIEBIG.

Les nouvelles conserves alimentaires, dont le baron Justus de Liebig a doté l'économie domestique, représentent trente fois leur poids de viande fraîche ; elles ne contiennent que des substances solubles et sapides ; on a eu soin d'en éliminer la graisse qui rancirait et la gélatine qui moisirait. Grâce à cette précaution, l'extrait de viande se conserve aisément dans des boîtes même imparfaitement closes.

SUCCÉDANÉS DU CHIFFON DANS LA FABRICATION DU PAPIER.

La consommation du papier a pris de telles proportions que les débris de chiffons dont on le fait sont

devenus fort insuffisants. Si l'on n'avait eu le moyen de les remplacer, au moins en partie, en introduisant dans la fabrication des beaux papiers une certaine proportion d'autres substances et en fabriquant les papiers les plus communs avec ces autres matières toutes seules, il n'y aurait pas eu de limites à la hausse des chiffons. L'industrie a donc dû se préoccuper d'extraire directement de certains végétaux la cellulose fibreuse qui constitue le papier.

On a eu recours à des procédés mécaniques et à des procédés chimiques.

La paille et le sparte sont les principaux de ces succédanés.

Le sparte donne de beau papier blanc ; cette plante, que l'Espagne et l'Algérie peuvent offrir en abondance, forme déjà la matière d'un certain commerce qui ne peut manquer de s'accroître. Les papeteries anglaises tirent de l'Espagne une grande quantité de sparte. Le tour de l'Algérie pourra et devra venir. Pour la plupart des papeteries françaises, il est moins avantageux, dans l'état actuel des choses, d'employer le sparte, à cause des frais de transport. La paille est une matière première moins distinguée, mais elle rend des services remarquables, parce qu'elle est sur place partout.

Enfin, on se sert du bois lui-même, matière à vil prix, relativement ; on commence à en obtenir des résultats. On a même essayé des procédés qui en retireraient à la fois de la pâte à papier et de l'alcool. Ce serait magnifique.

LES ESPÉRANCES DE L'AVENIR

Le cours naturel des idées et des faits nous ramène, comme une force invincible, à la pensée par laquelle débute cette Introduction, l'harmonie des nations et l'établissement entre elles de bons rapports, reposant sur la solidarité des intérêts, aussi bien que sur l'identité des idées et des sentiments.

Mais la pensée de l'harmonie n'est pas encore celle qui prévaut en Europe. Le moment actuel révèle clairement l'antagonisme entre deux forces : l'une qui travaille au bon accord des peuples, au respect mutuel de leurs droits réciproques, par le triomphe des grands principes chers à la civilisation, et qui cherche la satisfaction de chacun dans le bien de tous ; l'autre, qui provoque des collisions dans lesquelles les forts, ou ceux qui se croient tels, se flattent de trouver leur agrandissement, en dehors des principes, par le droit du sabre et du canon.

L'Europe, qui se considère comme la représenta-

tion la plus élevée du genre humain, l'Europe qui, à l'heure actuelle, possède encore le premier rang dans les sciences, les arts utiles et les beaux-arts, attributs distinctifs et signes caractéristiques de la civilisation, l'Europe dont les enfants, réunis dans l'enceinte de l'Exposition, semblaient prêts à se serrer dans les bras les uns des autres, offre bien plus l'aspect d'un camp que celui d'un groupe de communautés d'hommes industrieux et éclairés, honorant Dieu, aimant leurs semblables, jaloux de faciliter le progrès universel et individuel par le développement de la liberté générale et des libertés particulières.

Si loin qu'on remonte dans l'histoire, on ne retrouvera jamais une pareille collection d'hommes armés, un pareil amoncellement d'instruments de guerre.

Pendant ce débordement de préparatifs belliqueux, l'industrie, au contraire, amie de la paix, se manifeste par le déploiement de moyens qui, de même, surpassent tout ce qu'elle avait jamais pu étaler de puissance. Mais elle est arrêtée dans l'essor de ses entreprises par les appréhensions nées du débordement de l'organisation militaire. Elle en est frappée de stupeur.

L'antagonisme de ces deux tendances, ou, pour mieux dire, de ces deux forces, l'une et l'autre si énergiques et si actives, est un fait flagrant. Il est facile de dire à laquelle on souhaite la victoire, mais il est difficile de prévoir laquelle, quant à présent, fera pencher la balance.

Les âmes à la fois honnêtes, éclairées et généreuses, qui se passionnent pour la véritable grandeur

et la gloire de bon aloi, ont fait leur choix; elles sont uniformes en faveur de la paix. Mais les passions violentes occupent une si grande place dans le cœur humain, elles ont si souvent dominé dans le monde, qu'il serait bien imprudent de tenir pour infaillible que les partisans du bon ordre européen et de l'harmonie des peuples, de la paix, en un mot, auront le dessus dans la controverse qui s'agite présentement au sein des cabinets des grandes puissances.

Il se peut bien que l'Exposition, admirable gage de paix, n'ait été que comme un météore, lumineux mais passager, sur un horizon destiné à s'obscurcir et à être déchiré par les orages.

A la fin et à la longue, la cause du progrès triomphe ; mais ce n'est qu'après des épreuves, car le sort de l'homme et sa loi c'est d'être éprouvé. Elle triomphe, mais le génie de la violence ne s'en est pas moins donné carrière et ne s'en est pas moins repu de dévastation et de sang. Le démon de la destruction, toujours attaché aux flancs des sociétés humaines, comme s'il avait sur notre planète un imprescriptible droit de suzeraineté, ne s'en est pas moins fait chèrement payer l'avancement dont les générations suivantes auront le bénéfice et savoureront les fruits.

Ainsi, ne nous faisons pas illusion, attendons que les destins prononcent. Mais n'attendons pas à la façon des Orientaux fatalistes, résignés à tout subir et recevant le choc des événements, quels qu'ils soient, sans chercher à les prévoir et à en modifier le cours. Dans les conjonctures où ils se rencontrent, les Européens doivent se souvenir et se servir de la

vertu qui est propre à l'initiative des peuples libres ou dignes de l'être.

Le malheur des nations actuelles de l'Europe, malheur déjà douze ou quinze fois séculaire, c'est l'implacable rivalité des souverains et des gouvernements, rivalité épousée par les nations elles-mêmes.

Mais le temps est passé où cette jalousie invétérée, cet orgueil inextinguible, pouvaient se concilier avec la suprématie de l'Europe dans le monde.

L'histoire montre que la civilisation dont nous relevons est soumise à une loi générale qui la fait cheminer par étapes, à la manière des armées, dans la direction de l'Occident, en faisant successivement passer le sceptre aux mains de nations plus dignes de le tenir, plus fortes et plus habiles pour s'en servir dans l'intérêt général.

C'est ainsi qu'il semble que la suprême autorité soit au moment d'échapper à l'Europe occidentale et centrale, pour passer au nouveau monde. Dans la partie septentrionale de cet autre hémisphère, des rejetons de la race européenne ont fondé une société vigoureuse et pleine de séve, dont l'influence grandit avec une rapidité qui ne s'était encore vue nulle part. En franchissant l'Océan, elle a laissé sur le sol de la vieille Europe des traditions, des préjugés et des usages qui, comme des *impedimenta* lourds à mouvoir, auraient gêné ses allures et retardé sa marche progressive.

Dans trente années environ, les États-Unis auront, selon toute probabilité, cent millions de population. En possession des plus puissants moyens, répartis

sur un territoire qui ferait quinze ou seize fois la France, et de la plus admirable disposition, ils se préparent, dès à présent, une alliance, rendue facile par le pressentiment commun de grandes destinées, avec un autre empire tout aussi vaste, quoique moins favorisé de la nature, qui se dresse à l'orient de l'Europe et qui, lui aussi, aura, à la fin du siècle, une population de cent millions d'hommes, animés d'une même pensée.

La concorde est indispensable à l'Europe occidentale et centrale si elle ne veut pas être dominée par ces deux colosses qui apparaissent, en dessinant chaque jour davantage leurs gigantesques proportions et leurs espérances, et en resserrant chacun son unité, comme pour frapper plus sûrement un grand coup, destiné à retentir d'un pôle à l'autre. Vainement les nations de l'Europe occidentale et centrale s'attribuent une primauté que, dans leur vanité, elles croient à l'abri des événements et éternelle ; comme s'il y avait rien d'éternel dans la grandeur et la prospérité des sociétés, ouvrages des hommes ! La société romaine était, elle aussi, infatuée de sa supériorité, quand les Germains passèrent le Rhin ou franchirent les Alpes pour la fouler aux pieds

Les nations de l'Europe occidentale et centrale seront vraisemblablement réduites, quelque jour, à un rang subalterne et peut-être abreuvées d'humiliations, si les deux nouveaux venus les trouvent épuisées par les guerres qu'elles auraient soutenues les unes contre les autres. Comment résisteraient-elles si elles avaient consumé, dans leurs querelles, les ressources qui auraient dû être pour elles des éléments de progrès et de puissance ?

Leur intérêt, leur besoin, leur devoir est de se rapprocher, de cimenter entre elles une forte alliance et de se constituer en une confédération, qui serait le salut commun, ainsi que le leur conseillait, il y a vingt-cinq ans, un des penseurs du siècle, qui vient d'être ravi aux lettres et à la philosophie, Victor Cousin.

Jamais l'on n'eut lieu davantage de répéter cette parole d'un grand homme, qui parlait admirablement de la paix, quoiqu'il aimât passionnément la guerre, Napoléon Ier : « Désormais toute guerre européenne est une guerre civile. »

Michel Chevalier.

TABLE DES MATIÈRES

SEIZIÈME SIÈCLE

La visite aux Ateliers.

DIX-SEPTIÈME SIÈCLE

Les Pérégrinations industrielles du chevalier de Malte.

DIX-HUITIÈME SIÈCLE

Les Arts mécaniques.

Condition des artisans avant la Révolution

LES PRIX COMPARÉS

L'INDUSTRIE FRANÇAISE AU XIX[e] SIÈCLE

PIÈCES JUSTIFICATIVES

TABLE ALPHABÉTIQUE

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O